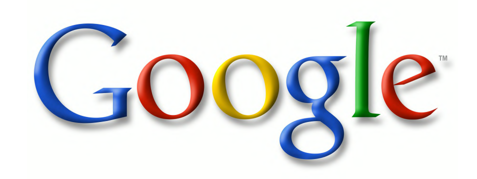





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



20,00





HISTOIRE

DE LA LIGUE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
DE LA LIGUE

SOUS LES RÈGNES DE HENRI III ET HENRI IV

OU

QUINZE ANNÉES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

VICTOR DE CHALAMBERT

AVANT-PROPOS, NOTES
DESSINS D'EN-TÊTES ET DE FINS DE CHAPITRES

PAR

ABEL DE CHALAMBERT

PARIS
FIRMIN-DIDOT ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, 56, RUE JACOB

1898

*

TK

AVANT-PROPOS

Les hommes de notre fin de siècle paraissent trouver un plaisir infini à parler du progrès matériel, dont ils pensent détenir le monopole, et de la décadence morale qui leur semble un état de quiétude assez commode. Les violences du seizième siècle ne sont plus de saison; le nôtre est brumeux, les nuages flottent dans une atmosphère grise, en attendant d'être empourprés par l'aurore d'un nouveau printemps. Dieu veuille qu'il ne voie pas célébrer les justes noces de l'ENNUI et de la RICHESSE érigée en puissance unique; l'union risquerait d'être inféconde, à moins qu'elle ne donne naissance à ce produit ordinaire de toutes les lassitudes des vies décolorées qui s'appelle : l'INDIFFÉRENTISME.

Au temps de Tacite, les Gaulois aimaient déjà les combats et les beaux discours, et cette passion a persisté dans la race à travers les âges; pour l'endormir dans notre beau pays de France, il a fallu que, par le charme de sa culture et la douceur de ses mœurs, elle attirât sur ses plages maritimes et dans ses grandes villes l'oisiveté opulente des cosmopolites. Sommeiller n'est pas mourir; le mépris du danger et la patience à souffrir ne sont pas très loin de la douceur de vivre, et beaucoup de nos contemporains se rappellent encore avoir vu, en 1871, les Parisiennes passer la nuit, les pieds dans la neige, à la porte des boucheries; elles pressaient sur leur sein stérilisé par la faim, des enfants sans couleur dont la vie s'en allait faute de nourriture; pas une plainte ne s'exhalait des lèvres de ces femmes de France offrant très simplement la chair de leur

chair en holocauste à l'honneur de leur pays. Un vieux ligueur se rendant au rempart, le casque en tête et le mousquet sur l'épaule, n'aurait pas eu de peine à reconnaître les filles des Parisiennes assiégées de 1590 qui tenaient pour indifférentes la souffrance et la mort, en regard des intérêts supérieurs de leur foi religieuse alarmée.

Il est vrai qu'au seizième siècle la vie humaine était comptée pour peu. Henri III fait assassiner de son chef et dans ses propres appartements le duc de Guise dont la popularité lui porte ombrage; il ne change rien à ses occupations ordinaires, ni à l'emploi de sa journée; la reine sa mère se contente de lui dire : « Monsieur mon « fils, Dieu veuille que vos affaires se portent mieux, mais je pré- « vois que cela vous tournera et réussira à grand malheur ».

Plus tard, les formes seront mieux gardées, et la justice sera violée juridiquement; Napoléon n'a jamais passé pour avoir la conscience timorée à l'excès et, souverain d'hier par l'audace et la conquête, il n'aurait pas osé porter la main sur le dernier rejeton des Bourbon-Condé sans l'apparence légale d'une commission militaire dont il avait, à la vérité, pris soin de choisir les membres; la sentence s'exécutait dans les fossés de Vincennes et l'histoire raconte que, dans cette matinée lugubre, le premier Consul, en proie à une agitation extraordinaire, se promenait dans sa chambre en attendant la nouvelle de l'exécution. Les dix siècles de pouvoir royal incontesté portaient leur ombre sur le sien, né, la veille, de la Révolution.

Aujourd'hui nous aimons à lire les mémoires du siècle dernier et aussi à consulter les documents des temps plus anciens ; c'est ainsi que l'auteur de ce livre raconte ou plutôt fait raconter les événements d'une époque troublée par les acteurs eux-mêmes, vivant et parlant dans les assemblées, inaugurant dans la bataille de rues ces barricades si passionnément aimées des Parisiens à qui elles ont valu tant de surprises. Il paraît que nous sommes en République, se disait-on sur le seuil des portes, dans la soirée du 24 février 1848; nous avons crié : Vive la Réforme du ministère, mais nous ne demandions pas à changer de gouvernement; on se consolait vite, en écoutant Lamartine, riche de tous les dons brillants que les Français se sont toujours complus à reconnaître dans un homme de leur sang.

Il en allait de même en septembre 1870. L'ennemi était aux portes de Paris; et, pour s'indigner, les orateurs ne manquaient pas dans la rue. Facilement on se donnait l'illusion d'être sur la place publique d'Athènes, lorsque Démosthènes adjurait le peuple de vouloir bien considérer que Philippe de Macédoine menaçait la ville : « Quand donc, Athéniens, ferez-vous tout ce qu'il faut faire? Qu'attendez-vous? Vous attendez sans doute qu'il y ait nécessité? Mais quel autre nom donner à ce qui se passe? Ma pensée est qu'il n'y a pour les hommes libres aucune plus pressante nécessité que la honte en ce qui touche le pays. Voulez-vous toujours, dites-moi, aller çà et là sur la place publique, vous demandant : n'y a t-il rien de nouveau? eh! que peut-il y avoir de plus nouveau que de voir un homme de Macédoine qui triomphe des Athéniens et qui gouverne la Grèce? Est-ce que Philippe est mort? dit l'un. Non, par Jupiter, dit l'autre; mais il est malade. Eh! que vous importe, puisque s'il vient à mourir, vous vous ferez bientôt un autre Philippe, en apportant si peu de soin à vos affaires? car s'il a pris tant d'accroissement, ce n'est pas tant à sa force qu'à votre négligence qu'il le doit ».

La journée des barricades de l'an 1588 a eu cela de particulier que la population parisienne montrait une intention définie; elle agissait, non par amusement, ni par occasion légèrement saisie de mettre le feu à la maison en jouant, comme il arrive quelquefois aux enfants de le faire; on voulait résister, on le voulait bien, par conviction religieuse irréductible, et, si mêlée d'emportements qu'ait pu être la lutte, il y avait quelque chose de grand dans le but qu'on poursuivait.

Plusieurs de ceux qui ont connu mon père m'ont demandé de faire sa biographie en tête de ce livre. Elle peut se résumer en deux mots : conscience et travail; travail continu, surtout pendant les dix années consacrées à écrire l'*Histoire de la Ligue*. C'est à sa mémoire que je veux dédier cette nouvelle édition; la première, épuisée depuis longtemps, date de 1854.

Puisse l'imperfection des dessins joints au texte trouver son excuse dans le désir d'ajouter quelque chose à l'œuvre de mon père!

ABEL DE CHALAMBERT.

NOTA. — *Le signataire de* l'Avant-propos *fait suivre des initiales* A. C. *les notes ajoutées dans cette nouvelle édition.*

INTRODUCTION

L'ordre admirable qui règne dans le monde physique dénonce aux moins clairvoyants une intelligence souveraine, dont la sagesse règle et gouverne tout. Le spectacle que présente le monde moral est plus merveilleux encore, mais il demande des regards plus attentifs. Là aussi règne l'ordre, là aussi une sagesse infinie préside et pourvoit à tout : mais à côté de l'ordre est le désordre; à côté du bien, le mal.

La raison de cette différence entre les deux ordres de la création est dans leur nature même. Dans le monde physique, tout est fatal; dans le monde moral, tout est libre. Dans le premier, Dieu commande sans que rien puisse faire obstacle à ses déterminations; dans le second, Dieu aussi commande, mais une créature libre, l'homme, vient sans cesse contrarier l'accomplissement du plan divin.

Or, l'histoire n'est autre chose que le théâtre où se produit cette lutte entre la volonté infinie de Dieu et la volonté finie de l'homme.

Dieu dispose et prépare les événements : l'homme les accomplit ou ne les accomplit pas; et, selon qu'il obéit ou résiste à l'impulsion divine, l'ordre ou le désordre, le bien ou le mal règnent dans le monde.

Cependant Dieu n'abandonne pas l'homme à sa faiblesse native; il l'éclaire, l'avertit, le relève de sa chute lorsqu'il tombe, le fait rentrer dans sa voie lorsqu'il s'en détourne, et jamais ne se lasse de le soutenir et de l'assister. Dieu, en un mot, laisse l'homme libre dans chacun de ses actes, parce qu'il respecte en lui l'œuvre de ses mains; mais sans cesse il le rappelle vers la fin pour laquelle il l'a créé, et ne permet pas qu'il s'en écarte au delà des bornes qu'il a fixées.

Ainsi, action providentielle et permanente de Dieu sur le monde, action libre de l'homme qui, tantôt obéit à la volonté de Dieu, tantôt lui résiste, sans pouvoir jamais prévaloir définitivement contre elle; telles sont les deux grandes lois qui gouvernent le monde et peuvent seules en expliquer l'histoire. Elles ont leur expression principale dans le fait de la religion d'une part, et celui de la civilisation de l'autre.

La religion est le lien du rapport qui, unissant l'homme à Dieu, a pour objet de conduire le premier vers la fin suprême pour laquelle il a été créé. Aussi, de tous les faits de l'histoire, il n'en est pas de plus général, de plus universel, qui tienne une place plus considérable dans la vie de l'humanité. De quelque côté qu'on tourne ses regards, on voit apparaître la religion comme base et consécration de l'état social. En Orient comme en Occident, dans l'ancien comme dans le nouveau Monde, il n'est pas un peuple qui ne soit né et n'ait grandi sous l'inspiration du souffle religieux. Seule immuable, la religion préexiste à la grandeur des nations et survit à leur décadence.

L'homme s'est montré souvent dépositaire infidèle du divin enseignement; mais à travers les mille fables que son ignorance ou ses passions y ont mêlées, on distingue encore les marques du sceau divin et, si détournée qu'elle ait pu être de sa signification première, la religion ne cesse pas d'exprimer le rapport de dépendance, d'amour ou de crainte, que la créature doit entretenir avec le Créateur.

L'histoire d'ailleurs n'est pas silencieuse sur un fait si important. Elle nous apprend qu'il y a eu dès l'origine une révélation divine, contemporaine de la création, dont la tradition, quoique souvent altérée, ne s'est jamais perdue; qu'un peuple prédestiné a eu mission de la conserver intacte jusqu'au jour où le Verbe de Dieu, s'incarnant dans l'humanité, a perfectionné et accompli la loi première qu'il avait donnée au monde.

Ainsi la religion n'est pas une simple aspiration du fini vers l'infini, une poésie de l'âme qui s'élève vers Dieu : c'est un fait, et le plus authentique; c'est un enseignement, et le plus précis, celui dont l'autorité est la plus haute, l'action la plus universelle et la plus irrésistible. En vain l'homme essaie de se soustraire à son empire : la religion le domine et le poursuit jusque dans ses égarements. L'homme a besoin d'adorer : telle est la loi de sa nature; s'il n'adore pas le créateur, il rend un culte à la créature, il s'adore lui-même, et il n'abat l'autel du vrai Dieu que pour en élever un autre à ses passions.

Dans les temps anciens, même lorsqu'elle a le plus dévié de son institution première, la religion préside encore à la destinée des peuples, elle inspire tout ce qu'ils accomplissent de grand, de noble, de généreux. Rome ne devient la maîtresse du monde, que parce qu'elle a appris de bonne heure à respecter ses dieux, et c'est dans le culte qu'elle leur rend, qu'elle puise les éléments de sa future grandeur.

Cependant c'est surtout depuis la venue du Dieu-homme que la religion, portée à sa plus haute puissance, a exercé sur le monde un souverain empire. En renouvelant l'homme intérieur, elle a fait prévaloir dans les mœurs, comme dans la législation, des principes de justice et d'amour jusque là inconnus, et pénétré si avant dans la vie morale des peuples que, lors même qu'il leur arrive, dans les jours de délire, de la blasphémer, c'est encore de ses enseignements qu'ils s'inspirent en les accommodant à tous les caprices de leur orgueil.

La civilisation est un autre fait qui s'est produit aussi à un degré quelconque dans toutes les sociétés humaines, car chez les peuples sauvages même il y a une certaine civilisation, puisqu'il y a un certain mode de vie sociale.

A la différence de la religion qui vient directement de Dieu, la civilisation est le produit propre de l'activité humaine. C'est pourquoi elle revêt divers caractères selon les temps et les lieux, et acquiert plus ou moins de puissance selon la nature et le génie des peuples : ici elle est surtout politique et militaire; là, artistique, savante et littéraire; ailleurs, industrielle et commerciale.

Cependant, si la civilisation est le produit propre de l'activité humaine, d'autres circonstances, telles que le climat, la position géographique, la religion ont aussi action sur elle.

La nature humaine est la même sous toutes les zones, elle jouit à toutes les latitudes des mêmes prérogatives; mais les différences de lieu et de température peuvent faire prédominer en elle des tendances et des facultés diverses. Plus calme, plus réfléchie, plus laborieuse sous le ciel du Nord, elle sera, sous le soleil du Midi, plus vive, plus passionnée, et par là même moins persistante dans l'action; de même, l'homme des montagnes aura d'autres besoins et, par suite d'autres aptitudes que celui des plaines, ou que l'insulaire jeté au milieu des océans.

Néanmoins il faut prendre garde de rien exagérer à cet égard, car les faits viendraient bientôt démentir la théorie; ainsi, pour n'en citer que deux grands exemples, la Grèce et l'Italie sont toujours placées

sur le même point du globe, éclairées par le même soleil, et cependant quelle différence dans le degré et le caractère de leur civilisation aux temps anciens et aux temps modernes!

L'influence que la religion exerce sur la civilisation est plus considérable encore, mais il importe d'en bien déterminer la nature.

La religion n'engendre pas directement la civilisation; elle l'inspire, et, en la pénétrant de son esprit, elle la modifie sous des rapports essentiels.

L'homme peut sans doute, par la vertu propre de son génie, exceller dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, dans l'industrie, dans la politique, mais il ne saurait trouver en lui-même la raison de ses droits, de ses devoirs et de sa fin : c'est à la religion seule qu'il en peut demander la notion. Dès lors, toute civilisation qui se développe en dehors de l'action religieuse manque de sens et de moralité; elle pourra accroître la puissance de l'homme, mais celui-ci ne saura, ni quel usage il en doit faire, ni vers quelle fin il la doit diriger.

Pour se rendre compte de la nature de l'action religieuse dans une telle œuvre, il suffit de comparer les civilisations chrétiennes avec celles qui ne le sont pas. Les sciences, les lettres, les arts, l'industrie, la politique sont à peu près les mêmes chez les unes et chez les autres; mais tout ce qui concerne d'une façon plus intime les rapports de l'homme avec Dieu, avec ses semblables, avec lui-même, diffère essentiellement : dans les premières, ces rapports sont réglés par des lois de justice et d'amour universellement admises et qui inspirent toute la vie sociale, quoique dans la pratique elles puissent être violées; chez les secondes, au contraire, ces rapports ne sont déterminés que par l'égoïsme : partout domine l'intérêt propre; le plus fort tient le plus faible sous sa loi et en abuse sans scrupule; s'il y a des vertus, l'orgueil en est le principe; pour tout dire, l'esclavage et la polygamie sont les deux éléments essentiels et nécessaires de tout édifice social ainsi constitué.

Ainsi la civilisation est l'œuvre propre de l'activité de l'homme, mais elle peut être modifiée par diverses circonstances extérieures et surtout par la religion. C'est ce qui explique comment elle a varié selon les temps et les lieux, et comment la civilisation chrétienne est, dans son ensemble, infiniment supérieure à toutes les autres, quoique sur certains points particuliers elle ait pu ne pas atteindre toujours le même développement.

Or, concilier la vraie religion avec la vraie civilisation, tel est au fond l'unique problème que toute société doit résoudre. La religion

et la civilisation ne sont, nous venons de le voir, ni de même ordre, ni de même nature. La religion vient de Dieu, la civilisation vient de l'homme. La religion est la fin de la vie sociale, tandis que la civilisation n'en est que le moyen. Mais comme il y a action et réaction du moyen sur la fin et de la fin sur le moyen, la société doit s'efforcer sans cesse d'établir entre eux un rapport harmonique (1).

De là il suit, entre autres conséquences, que toute perturbation dans l'ordre religieux entraîne avec elle une perturbation correspondante dans l'ordre social, qui se trouve dès lors menacé dans la fin même de son existence.

Lors donc qu'au seizième siècle Luther se mit à attaquer la religion catholique dans son principe et la plupart de ses dogmes, il ne porta pas atteinte seulement à l'ordre religieux, il ébranla l'ordre social tout entier, ainsi que l'expérience ne tarda pas à le montrer.

Mais pour pouvoir apprécier quelle sorte de trouble l'hérésie protestante venait apporter à la société européenne et plus particulièrement à la société française, il faut, reportant nos regards sur les temps antérieurs, considérer dans quelle relation la religion et la civilisation s'étaient trouvées placées dès l'origine et avaient continué de coexister au sein de cette société.

Les temps, qui ont précédé en France la grande lutte religieuse suscitée par le protestantisme, peuvent se diviser en quatre périodes : la première va de l'établissement des Francs en Gaule jusqu'à Charlemagne; la deuxième, du règne de Charlemagne au pontificat de Grégoire VII; la troisième, du pontificat de Grégoire VII au règne de Philippe le Bel; la quatrième, enfin, du règne de Philippe le Bel au commencement du seizième siècle.

Chacune de ces périodes a son caractère particulier que nous allons essayer de déterminer.

(1) La civilisation n'a pas d'action sur la religion considérée en elle-même, mais elle en a une sur l'état religieux de la société.

I

§ 1er. — PREMIÈRE PÉRIODE.

De l'établissement des Francs dans la Gaule jusqu'au règne de Charlemagne.

Après la conquête de César, la Gaule était devenue une province romaine; traitée avec beaucoup de faveur et de ménagement par ses maîtres, elle en prit bientôt les mœurs et la civilisation, en même temps qu'elle en recevait l'organisation administrative. Le pouvoir politique fut remis tout entier à l'autorité impériale ; mais les villes, constituées à l'image de la métropole, jouirent de priviléges municipaux assez étendus. Les campagnes restèrent à peu près dans l'état où elles étaient avant la conquête; le sol appartenait à de riches Gaulois qui habitaient des villas, et les terres étaient cultivées soit par des colons, soit par des esclaves ruraux, dont la position était infiniment meilleure que celle des esclaves domestiques.

Quant à la religion, les empereurs s'efforcèrent de substituer au druidisme le paganisme romain : Jupiter, Mars et Vénus prirent la place de Teutatès. Le règne de ces nouvelles divinités fut d'ailleurs de courte durée. Dès le premier siècle, le christianisme s'introduisit dans la Gaule; au second, il y comptait de nombreux fidèles et, vers la fin du quatrième, il y était devenu la religion dominante, comme dans le reste de l'Empire. A cette époque, le clergé chrétien exerçait déjà sur l'ensemble de la société une très grande influence; des terres lui avaient été concédées pour subvenir à son entretien, aux besoins du culte et à ceux des pauvres. Dans les villes rien ne se faisait sans le concours de l'évêque qui était le défenseur de la cité (*defensor*). Du reste les mœurs de la population avaient conservé quelque chose de la mollesse énervante et de la corruption du paganisme. Dans les villes il y avait même encore, çà et là, quelques rhéteurs qui défendaient, en vers ou en prose, la cause des dieux de l'Olympe; de même que, dans les campagnes, on rencontrait aussi des sectateurs attardés de l'ancien druidisme.

Telle était la situation de la Gaule, lorsque, vers 410, les Visigoths envahirent les provinces du Midi, et les Burgondes celles de l'Est. Après les avoir ravagées, ces peuples s'y établirent et y fondèrent deux

royaumes indépendants. Vers 440, une nouvelle invasion eut lieu : une tribu, d'ailleurs peu nombreuse, de Francs-Saliens, vint s'établir dans le nord de la Gaule, sous la conduite de Clodion. Comme elle ne s'avança pas au-delà de Cambrai, ce fait n'eut d'abord qu'assez peu d'importance; mais, en 486, la même tribu, qui avait alors pour chef Clovis, s'empara du centre de la Gaule, défit Syagrius, général romain qui y exerçait l'autorité depuis la chute de l'Empire; plus tard, elle battit les Visigoths à Vouillé et occupa une grande partie de leur territoire, fit la guerre aux Burgondes, qu'elle s'assujettit également quelques années après, et se trouva ainsi, en 534, avoir conquis presque tout le territoire qui comprend la France actuelle.

Clovis et ses compagnons étaient encore païens, mais après la bataille de Tolbiac, gagnée sur les Alamans, ils se convertirent au christianisme, et un des principaux résultats de leurs victoires ultérieures sur les Visigoths et les Burgondes fut de détruire l'arianisme que ces peuples avaient importé dans la Gaule. Quant aux propriétés, il y a lieu de croire que les vainqueurs ne prirent pour eux que les terres incultes, celles du fisc et celles attachées à des fonctions publiques. Le silence de Grégoire de Tours peut du moins le faire supposer; dans tous les cas, il est certain que l'on voit, dès les premiers temps de la monarchie, des propriétaires gallo-romains à côté des propriétaires francs.

Ainsi, après l'établissement définitif des Francs dans la Gaule, la société nouvelle renfermait en elle la vraie religion et les deux éléments principaux de la civilisation qui devait se développer en elle, à savoir un élément gallo-romain et un élément franc ou barbare.

La religion chrétienne lui apportait le principe de vie qui devait inspirer et régler le cours de ses destinées, c'est-à-dire la vraie notion des rapports de l'homme avec Dieu, ainsi que les préceptes de la plus pure morale. En outre, elle lui présentait une hiérarchie ecclésiastique fortement constituée, un collège d'évêques et de prêtres déjà en possession de l'amour et du respect des peuples, qui ne pouvaient manquer d'exercer une action puissante sur les vainqueurs par le double ascendant de la science et de la vertu.

L'élément gallo-romain était double : gaulois et romain, ainsi que l'indique sa dénomination. De l'élément gaulois, il n'y avait guère que le naturel propre à la race des fils de Brennus qui eût survécu et dût persister jusqu'à la fin. Les mœurs, les institutions et le langage avaient presque entièrement disparu devant l'influence des premiers conquérants.

L'élément romain pur apportait à la nouvelle société tous les fruits, bons et mauvais, de la civilisation qui finissait, à savoir : une puissante organisation administrative, des institutions municipales sagement réglées, une langue et une littérature riches des œuvres du passé, une législation savante, déjà imbue des principes chrétiens, mais aussi la mollesse et la corruption des mœurs.

L'élément franc ou barbare offrait également un mélange de bien et de mal, des mœurs rudes et désordonnées, farouches jusqu'à la cruauté, quelques institutions encore mal déterminées, mais, par-dessus tout, une sève d'indépendance individuelle et d'héroïsme guerrier, qui devait puissamment concourir au développement du nouvel ordre social.

De ces deux éléments de la nouvelle civilisation ainsi juxtaposés, l'élément franc apporté par les vainqueurs fut d'abord celui qui prédomina ; l'élément gallo-romain lui demeura subordonné, ou du moins n'agit que d'une façon indirecte et latente.

Lorsque Clovis eut achevé sa conquête, la Gaule se trouva donc constituée en monarchie indépendante. A la tête de cette monarchie toute militaire était le roi, entouré de ses leudes, premiers officiers de sa couronne, qui gouvernaient les provinces en son nom. Pour mieux s'assurer leur obéissance, Clovis avait eu soin de ne leur concéder la plupart des terres qu'à titre viager ou même temporaire, et de s'en réserver la nue-propriété avec le haut domaine ; de plus, il ne cessa d'entretenir avec eux des relations fréquentes, en les réunissant dans des assemblées générales où il prenait leur avis et leur communiquait ses ordres.

Clovis avait aussi compris qu'il devait faire une part honorable au clergé catholique ; non seulement il conserva aux évêques et aux abbés des monastères les propriétés qu'ils avaient déjà, mais il leur en distribua de nouvelles à titre inaliénable. Fidèle aux promesses faites à saint Remi au jour de son baptême, il continua de se montrer, pendant tout le cours de son règne, plein de respect et de déférence pour l'Église, bien qu'il ne sut jamais plier à la discipline morale ni ses mœurs farouches, ni celles, plus désordonnés encore, de ses compagnons.

Les Gallo-Romains qui n'appartenaient pas à l'ordre ecclésiastique furent traités avec moins de faveur. Cependant, comme ils ne tardèrent pas à faire sentir la supériorité de leurs connaissances et de leur industrie, bon nombre d'entre eux prirent bientôt rang parmi les vainqueurs et eurent droit aux mêmes privilèges.

Après la mort de Clovis, la Gaule, devenue la France, fut partagée en quatre royaumes, puis en deux : le royaume de Neustrie et celui d'Austrasie. La Neustrie comprenait les provinces du Centre et de l'Ouest; l'Austrasie, celles de l'Est jusqu'au Rhin.

Les anciens habitants de la Germanie avaient trop l'habitude de la vie guerrière pour y renoncer aussitôt. Au lieu de demeurer paisibles possesseurs du pays qu'ils avaient conquis, ils se le disputèrent par les armes et achevèrent de le ruiner par leurs ravages.

Une rivalité persistante s'éleva entre les Francs de Neustrie et ceux d'Austrasie. Les premiers eurent pendant longtemps la prééminence. Occupant les provinces soumises depuis plusieurs siècles à la domination romaine, ils avaient acquis quelque chose de la culture intellectuelle des vaincus, sans rien perdre d'abord de leur vertu guerrière; c'est ainsi que Chilpéric, le mari de Frédégonde, alliait à des mœurs dures et féroces une certaine instruction littéraire, était poète et théologien.

C'est ainsi encore que le règne de Dagobert, qui paraît avoir été l'apogée de la puissance mérovingienne, offre un singulier mélange de civilisation, de barbarie et de christianisme. On y trouve un certain développement artistique et littéraire, puis des mœurs dures et cruelles, et en même temps les vertus les plus rares, telles que la religion seule peut les inspirer.

Cette demi-civilisation des Francs de Neustrie, que la morale chrétienne n'avait pas assez profondément pénétrée, tourna contre eux; elle finit par les amollir, et bientôt l'empire passa aux Francs d'Austrasie, qui avaient mieux retenu toute la sève héroïque de leur race.

Cependant les descendants de Clovis continuaient à régner en Austrasie comme en Neustrie; mais, tombés dans une honteuse indolence, incapables de gouverner par eux-mêmes, ils en abandonnaient le soin à des ministres, nommés maires du palais. Parmi les Francs d'Austrasie, Pépin d'Héristal s'était distingué entre tous : la bataille de Testry (687), qu'il gagna sur les Neustriens, acheva de lui assurer le premier rang, et il gouverna dès lors les deux royaumes, sous le titre de maire du palais. Son fils naturel, Charles Martel, succéda à son pouvoir et en rehaussa encore le prestige par ses victoires, principalement par celle de Poitiers remportée sur les Sarrasins, ennemis redoutables, qui, après s'être emparés de l'Espagne, menaçaient d'implanter en France la religion de Mahomet.

Pépin le *Bref*, fils de Charles, se montra digne par ses hautes qualités de recueillir l'héritage de son père et de son aïeul. D'abord il se

contenta comme eux de gouverner l'Austrasie et la Neustrie sous le nom de maire du palais; mais cet état de choses ne pouvait se prolonger : les rois mérovingiens continuaient à porter un titre méprisé de tous, dont Pépin toutefois n'osait prendre sur lui seul de les dépouiller. Pour rassurer sa conscience, il envoya des députés à Rome consulter le pape Zacharie, au sujet *des rois qui existaient en France et qui n'avaient que le nom de rois sans aucune puissance royale*. Le pontife répondit qu'*il valait mieux que celui-là fût roi qui avait la puissance souveraine*.

Ainsi autorisé par l'avis du chef de la chrétienté, Pépin se fit élire roi par les Francs et sacrer par saint Boniface. Quant au descendant de Clovis, Chilpéric II, il eut les cheveux rasés et fut relégué dans un monastère.

Ce changement de dynastie ne paraît pas avoir causé une grande émotion parmi les Francs. Leur monarchie était élective en même temps qu'héréditaire. La race de Clovis, il est vrai, régnait sur eux depuis deux siècles et demi, mais chaque nouveau roi avait eu besoin à son avénement d'être confirmé par leurs acclamations : aussi nul d'entre eux ne songea à refuser son obéissance au fils de Charles Martel, dès qu'à son tour il eut été élevé sur le pavois.

Toutefois, pour donner une sanction plus haute à sa nouvelle royauté, Pépin, déjà sacré par saint Boniface, voulut l'être une seconde fois par le pape Étienne; pendant tout le cours de son règne, il s'efforça de rendre plus étroits les liens qui depuis l'origine unissaient la monarchie des Francs aux évêques de Rome : sage politique dont l'Église et la France devaient retirer de précieux avantages dans le présent et dans l'avenir.

Il importe d'observer que cette sorte d'institution des monarques francs par le Saint-Siège avait eu un caractère tout spirituel et nullement civil. « Le pape Zacharie, dit Fénélon, avait répondu seulement « à la consultation des Francs comme le principal docteur et pasteur « qui est tenu de résoudre les cas particuliers de conscience pour « mettre les âmes en sûreté. Ainsi, ajoute-t-il ailleurs, l'Église ni ne « destituait, ni n'instituait les princes laïques; elle répondait seu- « lement aux nations qui la consultaient sur ce qui touche à la « conscience sous le rapport du contrat et du serment; ce n'est point « là une puissance juridique et civile, mais seulement directive et or- « dinative, comme l'approuve Gerson (1) ».

(1) *Fénelon*, t. II, p. 384; *Rohrbacher*, t. XI, p. 44.

§ II. — DEUXIÈME PÉRIODE.

Du règne de Charlemagne au pontificat de Grégoire VII.

Cependant Pépin n'avait fait que préparer le grand œuvre dont l'accomplissement était réservé à Charlemagne, son fils.

Haute et vaste intelligence, génie vraiment précurseur, Charlemagne est plus qu'un grand prince, il est l'initiateur et la personnification de tout un cycle de l'histoire. Théodose avait été l'expression du monde romain devenu chrétien. Charlemagne représente le monde barbare converti à son tour à la foi chrétienne. Mais il y a cette différence essentielle entre les deux princes, ou plutôt entre les deux époques, que le monde de Théodose était destiné à périr et ne lui a pas survécu, tandis que celui de Charlemagne, au contraire, ne fait que de naître et a devant lui un immense avenir.

Sans doute, le fils de Pépin ne fonde pas un monde nouveau, mais il rassemble les éléments de celui qui existe déjà, et, par la manière dont il les dispose, il indique dans quel sens il conviendra de les développer. Charlemagne, en un mot, conçoit et dessine le plan de la monarchie chrétienne, qui doit être la loi de la société moderne, et telle est la justesse incomparable de son coup d'œil que cette société ne pourra s'écarter de la voie qu'il lui a ouverte, sans courir risque de s'égarer ou de se briser contre un écueil.

Habile et heureux guerrier, Charlemagne commence par refouler les Saxons qui menaçaient l'Europe d'une invasion nouvelle, puis il soumet successivement à ses lois presque tous les peuples de l'Occident et établit ainsi entre eux un lien d'unité qui ne sera plus jamais entièrement dissous.

Mais ses conquêtes, si éclatantes qu'elles soient, sont la moindre partie de sa gloire. Il s'élève plus haut encore par la sagesse de son gouvernement.

Dans l'ordre religieux, il pose et formule la loi des vrais rapports de l'Église et de l'État; il enseigne, par ses décrets comme par ses actes, que le pouvoir temporel doit respect, amour et déférence au pouvoir spirituel; que, s'il a une mission différente à remplir, il a une même origine et doit tendre vers une même fin : la gloire de Dieu et le bonheur des hommes. Il arrive ainsi à définir les droits et les devoirs de celui qui tient le glaive, par rapport à celui qui a le gouverne-

ment des âmes, en ces termes : « Charles, par la grâce de Dieu, roi et « recteur du royaume des Francs, dévot défenseur de la sainte Église, « et auxiliaire du siège apostolique en toutes choses ».

Fidèle à cette devise, pour assurer dans l'avenir l'indépendance du chef de la chrétienté, il l'institue, ou plutôt il le confirme dans la possession d'une souveraineté temporelle qui s'appellera désormais le patrimoine de saint Pierre. En même temps, il s'efforce de détruire les abus que les mœurs guerrières des Francs ont introduits dans le haut clergé, et, s'il mérite un reproche, c'est peut-être de s'être immiscé d'une façon trop directe, quoique avec les intentions les plus pures, dans les choses du domaine spirituel.

Dans l'ordre politique, il établit la forme de gouvernement la plus propre à garantir les droits et les intérêts de tous. A la tête, se trouve un chef héréditaire, l'empereur, qui commande aux armées, fait la paix et la guerre, dirige et gouverne tout; au-dessous, un grand conseil national, dans lequel sont débattues toutes les questions d'intérêt général ou privé; enfin des conseils provinciaux que vont présider les envoyés de l'empereur (*missi dominici*) et où ils entendent les doléances du peuple pour les reporter ensuite au souverain (1).

Charlemagne jette ainsi les bases du gouvernement qui semble le mieux convenir à une société libre et chrétienne; il ne les prend pas dans les abstractions d'une théorie préconçue, mais dans les faits, dans l'état social même qu'il est appelé à constituer.

Dans l'ordre intellectuel, son action n'est pas moins féconde : il fait chercher dans les monastères et appelle à sa cour les hommes de science et d'étude, protège les lettres et les arts, particulièrement la musique et l'architecture, et établit dans son propre palais une école, à la tête de laquelle il place le moine Alcuin. Lui-même donne l'exemple : il est poète, grammairien, astronome, théologien. Mais en même temps qu'il aime et encourage la science, il veut qu'elle soit chrétienne, c'est-à-dire en parfait rapport avec la vérité dont la société qu'il gouverne a le dépôt; et ici se révèle encore la sagesse de ce rare et prévoyant génie.

Telle est l'œuvre de Charlemagne. En introduisant une race nouvelle sur le sol de la Gaule romaine et en embrassant la foi chrétienne, Clovis avait constitué la société française dans ses éléments essentiels; Charlemagne accepte ces éléments tels que le passé les lui donne, et leur imprime leur signification morale, en montrant par ses institu-

(1) Pendant les quarante-trois années du règne de Charlemagne, il y eut trente-cinq de ces assemblées générales de la nation.

tions quel usage on en doit faire et vers quelle fin on doit les diriger.

Cependant, malgré sa prodigieuse activité, ce grand homme n'avait pu que tracer le plan de l'édifice et en poser les premières assises; il laissait beaucoup à faire à ses descendants. Or, l'impéritie de ceux-ci, et aussi des circonstances plus fortes peut-être que la volonté des hommes, empêchent la continuation de l'œuvre, en sorte que pendant longtemps les fondations, jetées dans le sol, ressemblent plus à des ruines du passé qu'à des pierres d'attente de l'avenir.

Les causes de cette décadence prématurée sont de diverses sortes. D'abord la société franque était loin d'avoir renoncé aux mœurs qu'elle tenait de son origine. Si Charlemagne s'était efforcé de la pénétrer de l'esprit chrétien et de lui inculquer le goût des sciences et des lettres, il avait par ses conquêtes entretenu en elle l'esprit guerrier, et dans leur ensemble les habitudes de la société ne s'étaient pas sensiblement modifiées. De plus, de nouveaux ennemis se présentaient aux frontières : les peuples du Nord n'avaient pas fini leurs invasions, et une seconde couche de barbares allait bientôt s'ajouter à la première sur le sol de l'Europe.

Enfin l'Empire ne pouvait rester dans l'état où il était. De nouveaux Charlemagnes, et on sait que la Providence ne les prodigue pas, eussent pu seuls le maintenir dans sa puissante unité.

Aussi, à peine le grand empereur a-t-il rendu son âme à Dieu, en 814, que l'Empire se dissout et que les nationalités distinctes s'élèvent sur ses débris. Le mal n'est pas là, car il y a place en Europe pour plusieurs monarchies; mais ces monarchies elles-mêmes ne peuvent se maintenir : les provinces se détachent du centre, et s'érigent en principautés indépendantes. Dès lors, la guerre n'est pas seulement de peuple à peuple, mais de province à province, de château à château, d'homme à homme; le sang coule, la confusion est partout; les champs sont ravagés et restent sans culture; il n'est plus question ni de science, ni d'art, sinon peut-être dans quelques cloîtres, où de pauvres moines continuent à les cultiver dans la solitude. Les écoles publiques, à peine ouvertes, sont fermées : l'ignorance devient plus profonde que par le passé. L'Église n'échappe pas au désastre commun : malgré les défenses de Charlemagne, les évêques reprennent l'épée; on les voit de nouveau marcher dans les armées, bardés de fer, le casque en tête et le glaive en main; les mœurs des camps s'introduisent dans le sanctuaire. Le siège de Rome lui-même est atteint par la conta-

gion, et un moment il semble que la barque de Pierre va être engloutie dans la tourmente. La désolation est si extrême en tout et pour tout que les peuples n'espèrent plus de remède au mal, et c'est l'attente universelle qu'avec le cycle de mille ans écoulé depuis la naissance de Jésus-Christ la dernière heure du monde va sonner.

§ 3. — TROISIÈME PÉRIODE.

Du pontificat de Grégoire VII à Philippe le Bel.

Cette troisième période dure trois siècles; elle s'appelle le moyen âge, parce qu'elle tient le milieu entre l'âge de barbarie et l'âge de civilisation.

Dieu n'a pas cessé de veiller sur son Église et sur le monde; à deux siècles d'épreuves et d'indicibles souffrances vont succéder des jours meilleurs. Une grande rénovation se prépare et l'œuvre de Charlemagne sera continuée. Un pauvre moine, le fils d'un charpentier de Toscane, en prend la glorieuse initiative. A peine élevé sur la chaire de saint Pierre, en 1073, où l'avait fait appeler la renommée de sa sainteté et de ses vertus, le moine Hildebrand, Grégoire VII, entreprend de réformer l'Église dans ses mœurs et dans sa discipline. Une fois entré dans cette voie, rien ne peut arrêter son zèle, ni désarmer son courage. Il prononce l'anathème contre les prêtres concubinaires et dépose les évêques simoniaques. En vain l'empereur d'Allemagne, Henri IV, veut prendre sous son patronage des désordres dont souffrent l'Église et le monde, mais dont profite son ambition : l'intrépide pontife l'excommunie et le contraint, au nom de la foi universelle, à venir au château de Canossa demander à genoux la levée de l'anathème. Plus tard, Henri, il est vrai, tirera vengeance de l'humiliation, et le pontife, martyr de son zèle, ira mourir à Salerne en prononçant ces paroles pleines de tristesse : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est « pourquoi je meurs en exil ». Mais son œuvre lui survit; ses successeurs la continuent, et de cette réforme de l'Église sort bientôt l'entière restauration de la société chrétienne. Les monastères redeviennent des asiles de paix, de prière et d'étude; la science est remise en honneur; de tous côtés se forment des corporations pieuses ou savantes; les universités s'élèvent et dans leurs écoles se pressent en foule des auditeurs de tout âge et de toute condition.

La philosophie et la théologie sont étudiées et pénétrées dans toute leur profondeur; saint Thomas écrit ses deux *Sommes*. Les sciences physiques, moins en faveur, ne sont pas négligées cependant, et le moine Roger Bacon adresse au pape Clément IV un traité, où la plupart des découvertes ultérieures sont déjà indiquées ou pressenties. Le dominicain Vincent de Beauvais résume dans une vaste encyclopédie sous le titre de *Miroir naturel, doctrinal et historique*, toute la science de son temps. L'élan est général et pendant trois siècles on voit surgir une foule de grands hommes, dont la sainteté égale la science et le génie.

Un mouvement analogue a lieu dans les arts; Cimabue et Giotto donnent naissance à une nouvelle école de peinture; l'architecture, s'inspirant de la foi des peuples, élève jusqu'au ciel de majestueuses basiliques qui feront l'admiration des âges suivants.

La société civile fait également, mais avec moins de succès, d'énergiques efforts pour sortir de l'état de trouble et de désordre où elle est plongée. Les villes, afin de se mettre à l'abri des attaques des gens de guerre, se constituent en communes, ou font revivre leurs anciennes franchises, que le pouvoir royal s'empresse de consacrer. L'esclavage disparaît; l'institution de la chevalerie donne à la guerre elle-même un sens moral et religieux, tandis que les croisades, en repoussant l'invasion musulmane, vont porter jusque dans l'Orient le renom militaire de la race franque et chrétienne.

Cependant, dans l'ordre politique proprement dit, c'est le régime féodal qui prévaut, et l'établissement de ce régime a presque autant d'inconvénients que d'avantages. Le gouvernement féodal peut être considéré sans doute comme une conséquence de la conquête franque au ve siècle; mais, il importe de le remarquer, comme une conséquence éloignée, non immédiate, ni nécessaire : les faits à cet égard ne permettent aucun doute. Clovis avait, il est vrai, concédé une portion des terres de la Gaule aux leudes francs, à quelques-uns même à titre héréditaire, sous la seule condition du service militaire; mais il ne les avait données à la plupart d'entre eux qu'à titre viager, en se réservant le haut domaine avec la faculté de retirer les concessions faites. Charlemagne n'avait rien changé à cet état de choses; loin de chercher à accroître l'influence locale des seigneurs, il s'était efforcé, au contraire, de la restreindre en les réunissant dans des assemblées générales, où ils prenaient une certaine part au gouvernement central, et en les envoyant exercer dans les provinces l'autorité en son nom. Charlemagne, en un mot, avait tenté d'établir une sorte de monarchie représen-

tative, dans laquelle les seigneurs devaient jouer le rôle de conseillers et de ministres du pouvoir impérial.

Jusque-là donc il n'y avait pas trace de régime féodal, ou du moins, si les éléments d'où il devait sortir existaient déjà, rien n'exigeait leur développement dans une telle direction. Non seulement les seigneurs n'avaient pas de juridiction souveraine, mais la plupart n'étaient pas même propriétaires des terres dont ils touchaient les revenus.

Après la mort de Charlemagne, tout change d'aspect; les tristes et indignes successeurs de ce grand homme ne savent ni contenir les forts, ni défendre les faibles; dès lors, par nécessité, non moins que par ambition, chaque seigneur se rend indépendant de fait avant de l'être de droit, et bientôt l'édit de Kiersy (877) vient sanctionner un état de choses qu'il n'est plus au pouvoir de personne de changer.

Cet édit, qui accorde l'hérédité des bénéfices et des fiefs, est comme la *grande charte* du régime féodal; toutefois ce n'est que plus tard, environ un siècle après, à l'époque de l'avénement de la troisième race, que ce gouvernement prend sa forme hiérarchique définitive. Hugues Capet est le roi féodal par excellence; c'est à la féodalité qu'il doit sa couronne, et il ne prétend pas être autre chose que le premier entre ses pairs (*primus inter pares*). Son pouvoir est très borné; en dehors du duché de France, il est plus nominal que réel, et nul n'ignore que l'un de ses successeurs, Louis le Gros, était encore obligé de guerroyer avec le sire de Montlhéry, pour aller de Paris à Orléans.

Cependant quelle était, considérée en elle-même et dans son organisation hiérarchique, cette forme de gouvernement? Était-ce une aristocratie? Non, assurément; une aristocratie est un corps constitué héréditairement, qui exerce en commun une puissance harmonique dirigée vers une même fin, le gouvernement de l'État. Or, le régime féodal n'a pas un tel caractère. Loin d'être une association de forces communes, il est bien plutôt un éparpillement de forces individuelles et inégales, sans cesse en lutte les unes contre les autres. C'est, si l'on veut, une fédération, mais une fédération dans laquelle la part faite à l'indépendance personnelle est si grande, que les liens se rompent à chaque choc. Quel spectacle, en effet, nous présente le gouvernement de la France durant cette période? En tête, nous voyons le roi, entouré de huit grands vassaux, à savoir : le comte de Flandre, le comte de Vermandois, le comte de Paris (qui est en même temps roi de France), le duc de Normandie, le duc de Bourgogne, le duc d'Aquitaine, le duc

de Gascogne, le comte de Toulouse. Ces grands vassaux ont au-dessous d'eux d'autres vassaux, lesquels ont à leur tour des vavassaux, et ainsi de degré en degré, jusques aux simples écuyers. Et dans quels rapports le roi et les seigneurs, à la fois suzerains et vassaux, sont-ils placés vis-à-vis les uns des autres? Chaque seigneur, roi, duc, comte et baron, est indépendant dans son domaine; il y rend la justice, y bat monnaie, y lève l'impôt et les hommes d'armes. En temps de guerre seulement il doit aide et appui à son suzerain; il s'y est engagé par serment. Mais on comprend combien il est facile au vassal, malgré le fonds d'honneur qui vit dans les âmes, de refuser le service au suzerain, lorsqu'il y a intérêt, surtout quand le suzerain est le moins fort, ce qui n'est pas rare, car le roi lui-même peut être vassal d'un comte ou d'un baron pour une certaine partie de territoire. Dès lors, la force, c'est-à-dire la guerre, peut seule décider entre eux et, en effet, la guerre, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne, la guerre de seigneur à seigneur, de suzerain à vassal et de vassal à suzerain, telle est la vie même du régime féodal. Or, si on considère que la famille féodale était composée d'un million d'âmes, qu'elle pouvait mettre sur pied près de cent mille hommes d'armes, se disputant chaque parcelle du territoire, on apercevra quels désordres de toutes sortes un tel régime pouvait et devait entraîner. On a dit que l'établissement du gouvernement féodal avait été un progrès, et l'on a raison, si l'on veut dire qu'étant donné l'état social des IXe et Xe siècles, ce fut un bien d'établir un ordre hiérarchique, de mettre une règle là où il n'y en avait point. Mais il ne faut pas s'y méprendre : si le mal fut diminué, il ne fut pas détruit; en dépit des lois de la nouvelle hiérarchie, la guerre, et la plus cruelle de toutes les guerres, la guerre intestine, continua de jeter le trouble dans la société, non pas seulement par le jeu naturel des passions humaines, mais par le fait même de l'existence d'un gouvernement qui, n'ayant pas fait la part assez grande au pouvoir central, ne lui fournissait pas les moyens de dominer les puissances secondaires placées au-dessous de lui.

Du reste, cette imperfection même du régime politique alors en vigueur ne fait que mieux ressortir la puissance de la foi chrétienne, qui sut par sa vertu propre tirer d'un état social si peu réglé les grands résultats que nous avons constatés dans l'ordre des sciences et des lettres.

Ainsi il y a deux parts à faire dans le moyen âge : sous le rapport religieux et intellectuel, il est assurément une des grandes époques

de l'humanité, grande par la foi, grande par la sainteté, grande par la science et par l'art. Il donne dans François d'Assise le modèle de l'abnégation la plus absolue qu'aient inspirée l'esprit de foi et l'amour divin; dans saint Thomas, le génie philosophique le plus vaste, le plus sagace, le plus synthétique que mentionne l'histoire de l'esprit humain; dans saint Louis, qui le personnifie sur le trône, la sagesse politique la plus rare unie à la piété la plus tendre; enfin il élève les cathédrales de Strasbourg, de Chartres et de Paris, monuments sublimes et grandioses qui défient, par la délicatesse harmonieuse des détails comme par la magnificence de l'ensemble, les édifices les plus achevés de l'art grec et romain.

Sous le rapport politique, au contraire, l'œuvre du moyen âge est demeurée incomplète et défectueuse; quoique les institutions soient en progrès sur celles de l'âge précédent, elles portent encore trop l'empreinte de l'élément barbare d'où elles sont sorties. Les habitudes guerrières qui persévèrent empêchent l'existence physique de l'homme d'être suffisamment garantie et entretiennent la rudesse des mœurs avec tous les désordres qui en sont la suite. Si donc après avoir envisagé cette période de l'histoire sous ces deux aspects différents, on veut porter sur elle un jugement d'ensemble, on est amené à le formuler en ces termes : le moyen âge a été le point de départ d'une grande restauration religieuse, intellectuelle et politique, au sein de la société chrétienne; dans l'ordre religieux et intellectuel, il a réalisé immédiatement un immense progrès; dans l'ordre purement politique, il a amélioré l'état préexistant, mais il a laissé plus encore à la charge de l'avenir.

§ 4. — QUATRIÈME PÉRIODE.

Du règne de Philippe le Bel au commencement du XVI

L'histoire des XIVe et XVe siècles présente un mélange confus d'événements dont on a peine d'abord à saisir le caractère; l'anarchie et la lutte sont partout, dans l'Église, dans les intelligences, dans l'État. On ne sait dans quel sens marche la société, si elle va à la civilisation, ou retourne à la barbarie; et ce n'est que lorsqu'on est arrivé au terme, qu'il est possible de discerner la signification véritable de ce grand travail.

Dans l'ordre religieux, le débat de Philippe le Bel avec Boniface VIII,

la translation du siège de Rome à Avignon, le grand schisme d'Occident, les hérésies de Wiclef et de Jean Hus, les conciles de Constance et de Bâle, la pragmatique sanction de Charles VII; dans l'ordre intellectuel, la restauration des auteurs de l'antiquité, la découverte de l'imprimerie; dans l'ordre politique, la convocation des états généraux, l'établissement de la loi salique, la guerre contre les Anglais, les révoltes des bourgeois et des paysans, la Jacquerie, la création d'une armée permanente, la découverte de la boussole, l'invention de la poudre à canon, la découverte du Nouveau-Monde : tels sont les faits les plus importants qui s'accomplissent durant cette période.

Le XIVe siècle s'ouvre par le débat entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

Le pape Boniface VIII désirait pour le bien de la chrétienté rétablir la paix entre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre d'une part, et le roi de France de l'autre. Philippe le Bel, au contraire, voulait continuer la guerre et, dans ce but, il avait ordonné une levée extraordinaire d'impôts sur les biens du clergé; Boniface VIII lui remontra que, d'après la législation existante, il n'avait pas ce droit, à moins d'y être autorisé par le Souverain Pontife; il lui rappela qu'il ne pouvait, comme il le faisait, détourner à un autre usage l'argent levé pour les croisades. Philippe le Bel ne tint aucun compte de ces admonitions; Boniface lui députa l'évêque de Pamiers; Philippe fit emprisonner le représentant du Saint-Siège. Boniface fit partir un autre envoyé; le roi refusa de le recevoir. Le pape alors se décida à convoquer à Rome les évêques de France et, en même temps, il adressa au roi la bulle *Ausculta, fili,* dans laquelle il le reprenait paternellement des excès qu'il commettait tant contre l'Église que contre son peuple, et l'engageait à changer de conduite. Un conseiller de Philippe, Pierre de Flotte, substitua à la bulle un billet dur et provoquant, qu'il supposa avoir été écrit par le pape au roi. Philippe le Bel, ou trompé par son ministre, ou de connivence avec lui, répondit par la lettre trop fameuse qui commence ainsi : *Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, soi-disant pape, peu ou point de salut. Sache ta très grande fatuité,* etc. Boniface VIII répondit à ce grossier libelle en publiant la bulle *Unam sanctam,* convoqua de nouveau à Rome les archevêques et évêques et prononça l'excommunication contre quiconque mettrait obstacle à leur départ, en ayant soin toutefois de ne pas désigner nominativement Philippe le Bel.

La colère du roi ne fit qu'accroître; non content de déclarer Boni-

face déchu du souverain pontificat, il osa porter contre lui les accusations les plus odieuses. A ces violences, il en ajouta une dernière qui les dépassait toutes : par ses ordres, le garde des sceaux Nogaret se rendit avec quelques hommes d'armes à Anagni, se saisit de la maison où se trouvait le pape, le fit prisonnier et permit même, dit-on, qu'un sicaire à sa solde, Sciarra, frappât de son gantelet de fer la joue de l'auguste vieillard. Mais le peuple d'Anagni, d'abord complice de l'attentat, eut bientôt honte de sa conduite, prit les armes et délivra l'infortuné pontife des mains des sicaires du roi de France. Rendu ainsi à la liberté, Boniface VIII retourna à Rome où il mourut peu après, accablé par la douleur et par l'âge.

Philippe le Bel ne se tint pas encore pour satisfait. Boniface mort, il s'en prit à l'Église elle-même ; ayant réussi par ses intrigues à faire élire un pape français, il obtint la translation du Saint-Siége de Rome à Avignon.

Cependant l'outrage commis sur la personne du chef de l'Église avait produit un immense scandale dans la chrétienté, et le chantre de la *Divine comédie* n'avait fait qu'exprimer le sentiment de l'universelle indignation lorsque, dans des stances vengeresses qui dureront aussi longtemps que le souvenir du crime, il s'était écrié :

« Je vois les fleurs de lys entrer dans Anagni et dans la personne « de son vicaire le Christ prisonnier.

« Je le vois de nouveau livré à la dérision, je le vois boire le vinai- « gre et le fiel ; entre deux larrons vivants, je le vois mourir.

« Je vois un autre Pilate si cruel que ceci ne le rassasie pas, et, « sans décret de ceux qui ont le pouvoir, il porte dans le temple ses « désirs cupides ».

Quelle était donc la signification d'un si grand attentat, dont Philippe le Bel avait sans doute la responsabilité principale, mais dont la nation aussi était à un certain degré solidaire ? Était-ce que la foi commençait à défaillir dans les âmes, ou du moins n'exerçait plus sur elles le même empire ? Non, la foi était entière, et nul ne songeait encore à contester les divins enseignements ; mais un autre phénomène s'était produit.

Grâce à l'Église, la société laïque, depuis trois siècles, avait grandi en science, en vertu, en civilisation ; elle avait acquis plus de lumière et de puissance : dès lors, se sentant plus forte, elle aspirait à reprendre à sa charge les fonctions qu'elle avait abandonnées au clergé, lorsqu'elle n'était plus capable de les remplir. Cette prétention en elle-même était légitime, mais elle ne l'était que si la société civile

conservait à l'Église les sentiments d'amour et de respect qu'elle lui doit; en second lieu, si, tout en reprenant possession de son domaine, elle n'envahissait pas celui du pouvoir spirituel.

Or, il est manifeste que ces deux conditions n'avaient pas été remplies, puisque d'une part la personne du Souverain Pontife avait été indignement outragée, et que de l'autre l'indépendance de l'Église elle-même était sérieusement menacée par le fait de la translation du siège de Rome à Avignon.

Ainsi tel est le caractère du mal dont les premiers symptômes se déclarent au commencement du XIV[e] siècle. La société civile veut reprendre la part qui lui revient dans le gouvernement politique, ce qui en soi n'a rien que de légitime; mais dès les premiers pas qu'elle fait dans cette voie, elle dépasse les bornes et se laisse emporter aux plus coupables excès. Les conséquences s'en font aussitôt sentir : les Papes, devenus presque les sujets du roi de France, ne peuvent plus parler avec la même autorité aux autres princes de la chrétienté. L'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre les tiennent en suspicion, d'où résultent, d'abord de fâcheuses dissidences, puis le grand schisme d'Occident. Pendant quarante années, l'Église est sans chef universellement reconnu; les esprits les plus droits, les cœurs les plus sincères ne savent à qui ils doivent l'obéissance; la foi n'est pas atteinte sans doute, mais ce long schisme, en jetant les âmes dans de douloureuses perplexités, favorise partout l'esprit de révolte.

Le concile de Constance fit cesser cet état de choses en élisant le pape Martin V, et il n'eût mérité que la reconnaissance de la chrétienté, s'il n'avait en même temps semé des germes de division pour l'avenir en déclarant dans sa quatrième session, laquelle d'ailleurs n'est pas considérée comme œcuménique, que le concile général est supérieur au pape.

Cependant des abus nombreux, qui, pour la plupart, prenaient leur source dans les institutions féodales, continuaient à affaiblir la discipline intérieure de l'Église. Depuis longtemps on en demandait la réforme, mais les rivalités nationales, les intérêts de parti, d'autres circonstances encore venaient sans cesse en ajourner l'accomplissement, et les Pères de Constance s'étaient séparés sans rien résoudre sur ce point important, sinon qu'un nouveau concile serait convoqué pour y pourvoir.

Ce fut pour obéir à ce vœu que le concile de Bâle se réunit; mais, dès l'abord, il prit une attitude qui devait lui en faire manquer le but. Il

se mit en hostilité avec le pape Eugène IV, professa de nouveau la doctrine déjà avancée à Constance, que le concile général est supérieur au pape, et comme le Souverain Pontife refusait de se soumettre à cette décision, il se porta contre lui aux dernières extrémités, le déposa et élut un anti-pape. Une telle conduite lui fit perdre toute autorité, et la réforme fut encore ajournée. Peu d'évêques d'ailleurs s'étaient rendus à Bâle; le grand nombre des Pères appartenait au clergé du second ordre, et les docteurs de l'Université de Paris y avaient exercé la principale influence. Cette dernière circonstance fit que le concile obtint en France plus de crédit que partout ailleurs. De l'esprit, sinon de la lettre de ses décisions, sortit peu après la pragmatique sanction de Bourges, laquelle n'eût pas tardé à amener un nouveau schisme, si la sagesse du gouvernement royal n'en eût tempéré les doctrines dans l'application; toutefois les partisans des libertés ou plutôt des servitudes gallicanes ne manquèrent pas de s'en prévaloir, et ce fut un nouveau thème dont ils firent usage pour entretenir l'esprit de défiance contre le Saint-Siége.

Tandis que ces diverses tentatives schismatiques se produisaient dans l'Église, l'hérésie avait levé la tête et faisait des ravages en plusieurs contrées. Il est inévitable, l'humanité étant ce qu'elle est, que l'erreur se pose sans cesse en face de la vérité, et la parole de l'Apôtre a reçu de tout temps son accomplissement. Mais si l'hérésie ne cesse de se produire sous une forme ou sous une autre, il est des époques où elle prend de plus sérieux développements. Or, aux XIVe et XVe siècles, sans s'étendre beaucoup, elle causa des troubles assez graves en Allemagne et en Angleterre. Trois hommes en furent les principaux représentants : Wiclef, Jean Hus et Jérôme de Prague.

Wiclef ou Wicliffe était principal du collége de Cantorbery. Obligé de se démettre de ses fonctions, il se mit à dogmatiser, nia la transsubstantiation, la confession, etc., et réussit à se faire un assez grand nombre de prosélytes; mais il fut condamné par le concile de Londres et jugea prudent dès lors de garder le silence. D'Angleterre sa doctrine passa en Bohême, où Jean Hus la recueillit et la propagea. Condamné à son tour par le concile de Constance, Jean Hus, qui refusait de se rétracter, fut brûlé vif; Jérôme de Prague, son disciple, subit la même peine. Après leur mort, les sectaires qu'ils avaient séduits prirent les armes, et pendant quinze années ensanglantèrent la Bohême et une partie de l'Allemagne; mais enfin vaincus dans une dernière bataille, ils furent contraints de se sou-

mettre, et un petit nombre d'entre eux seulement persista dans l'hérésie.

Cependant, au milieu de ces attaques de toutes sortes, l'Église, dont la destinée est d'être battue sans cesse par la tempête, n'avait pas perdu sa fécondité; elle continuait d'enfanter un grand nombre de Saints, modèles des plus rares vertus, et, si elle avait vu décliner les fortes études des âges précédents, elle tenait encore le sceptre de la science. Elle venait même de donner au monde le plus beau livre de philosophie morale et de pieux ascétisme qui soit sorti de la main des hommes : l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Ainsi deux circonstances étaient de nature à exciter de sérieuses alarmes : d'abord les abus qui depuis longtemps s'étaient introduits dans le haut clergé; en second lieu, l'ébranlement causé par le schisme de quarante ans qui, en divisant la chrétienté, avait diminué le respect pour l'autorité spirituelle, surtout parmi les princes, dont plusieurs nourrissaient contre elle des sentiments jaloux et hostiles. Les périls qui venaient de ces deux côtés, pouvaient encore être facilement conjurés; mais il aurait fallu porter au mal un prompt remède en opérant une sage réforme qui donnât satisfaction à la juste impatience des uns, et désarmât le mauvais vouloir des autres.

Dans l'ordre intellectuel, il y avait eu, pendant le cours de la même période, à la fois décadence et progrès; décadence, car les fortes études des âges précédents avaient décru; les Bonaventure, les Albert le Grand et les Thomas d'Aquin n'avaient pas eu de successeurs; progrès, car deux faits nouveaux, la restauration des auteurs de l'antiquité et l'invention de l'imprimerie, semblaient devoir donner avant peu une vive impulsion aux sciences, aux lettres et aux arts.

Deux choses avaient manqué au grand mouvement scientifique et littéraire du moyen âge : la forme d'abord avait été trop négligée, les hommes de ce temps s'étaient préoccupés surtout d'instruire et de convaincre; en second lieu, les connaissances, qui ne pouvaient se propager que par la parole ou les manuscrits, étaient nécessairement demeurées le domaine du petit nombre.

Or, la restauration des auteurs de l'antiquité et la découverte de l'imprimerie venaient suppléer à ce double défaut. Les érudits qui, après la prise de Constantinople, apportèrent en Europe les manuscrits grecs, ne révélèrent pas sans doute l'existence des œuvres de Platon, d'Aristote et d'Homère, connus et admirés depuis longtemps;

mais ils en firent revivre le goût et en facilitèrent l'étude. Le grec devint une langue familière à tous les lettrés et y ils trouvèrent des modèles pour donner à leurs œuvres une forme plus correcte et plus pure.

De même, l'imprimerie n'apportait aucune connaissance nouvelle; mais elle donnait les moyens de propager celles qu'on avait déjà et de les mettre à la portée du grand nombre.

Ces deux faits, nous le répétons, étaient nouveaux, et on ne pouvait encore en bien apprécier les résultats.

Dans l'ordre politique, le désordre et le trouble avaient été plus grands encore que dans l'ordre religieux: mais du moins l'agitation n'avait pas été stérile, et un progrès réel s'était accompli.

C'était au plus fort de sa querelle avec Boniface VIII que Philippe le Bel avait convoqué les états généraux à Paris.

L'institution des états généraux remontait à l'origine de la monarchie. Les Francs avaient la coutume, même avant l'invasion, de se réunir dans des assemblées générales, où ils délibéraient en commun sur les intérêts de la tribu d'abord, de la nation ensuite. Sous les derniers Mérovingiens, cette coutume était à peu près tombée en désuétude; Charlemagne l'avait fait revivre. Ce grand homme avait vu dans ces sortes d'assemblées un moyen de mieux connaître les besoins de ses peuples, et aussi de resserrer les liens de son empire. Mais ses successeurs ne l'avaient pas imité en ce point plus qu'en bien d'autres. Cependant les rois avaient conservé l'usage de réunir de temps à autre les barons et les prélats pour se concerter avec eux sur les affaires de l'Église et de l'État.

Lors donc qu'en 1302 Philippe le Bel convoqua les états généraux, il ne fit que revenir à une des plus vieilles institutions de la monarchie; il la modifia toutefois sur un point important en introduisant dans l'assemblée les députés des communes qui n'y avaient pas encore paru.

On peut s'étonner qu'un prince si avide de domination ait le premier fait revivre une institution, qui, de sa nature, devait mettre des bornes à l'exercice du pouvoir; mais les motifs qui le dirigèrent expliquent suffisamment sa conduite.

D'abord, il voulait se faire de l'assemblée des états un point d'appui, pour lutter avec plus d'avantage contre Boniface VIII.

Mais une autre pensée l'inspirait encore; celle-ci toute politique, et qui intéressait le présent comme l'avenir. L'établissement du régime féodal avait tellement amoindri le rôle de la royauté qu'un mo-

ment elle avait semblé n'être plus qu'une charge honorifique. Depuis Hugues Capet, les rois s'étaient efforcés de relever leur couronne de cet état d'abaissement, et un des principaux moyens dont ils avaient fait usage, avait été d'accroître l'importance politique de la bourgeoisie afin de pouvoir l'opposer comme contrepoids à celle de la noblesse féodale. Or, tel était aussi le résultat que se proposait d'atteindre Philippe le Bel, lorsqu'il appelait les députés des communes à siéger dans une même assemblée auprès des prélats et des barons. Ce qui le prouve, c'est que les successeurs de ce prince, animés du même désir d'abaisser le pouvoir des seigneurs, continuèrent de leur plein gré à réunir les états, et ne cessèrent de le faire que quand la puissance de la bourgeoisie fut devenue à son tour menaçante pour leur autorité.

La convocation des états généraux, qui se renouvela fréquemment pendant le cours des XIVe et XVe siècles, ne produisit pas tous les fruits qu'on était en droit d'en attendre. Les rois ne les réunirent guère que pour en tirer des subsides, et en tinrent peu de compte dès qu'ils eurent obtenu ce qu'ils avaient demandé. A certains moments toutefois, le rôle des états acquit plus d'importance, particulièrement pendant la captivité du roi Jean et après la mort de Louis XI, lorsqu'il s'agit de déférer la régence à Anne de Beaujeu.

La famille de Philippe le Bel était destinée à périr : les trois fils de ce prince, Louis X, Philippe V et Charles IV lui succédèrent sans laisser de postérité. Cette extinction de la descendance du cruel persécuteur de l'Eglise donna lieu à l'établissement d'une loi de succession au trône, qui fut la cause ou le prétexte de longues guerres, et mit la France à deux doigts de sa perte.

La France était régie alors, comme le reste de l'Europe, par le droit féodal. D'après ce droit, les femmes étaient appelées à la succession à défaut d'héritiers mâles en ligne directe. Il n'y avait pas d'exception pour les races royales, et chez tous les peuples on avait vu des femmes s'asseoir sur le trône. En France, il n'y avait jamais eu lieu d'appliquer cette loi, parce qu'il s'était toujours trouvé des héritiers mâles pour succéder à la couronne. Lors donc que Louis X vint à mourir à l'âge de vingt-quatre ans, laissant une fille en bas âge, et sa femme enceinte, une grave question se présenta : la couronne appartenait-elle à la fille du dernier roi ou, au contraire, à son frère le comte de Poitiers, second fils de Philippe le Bel? En faveur de la fille de Louis X on pouvait alléguer le droit féodal ; en faveur du comte de

Poitiers, l'usage et la coutume nationale, les Français n'ayant jamais été jusque là gouvernés que par des rois. Il était permis aussi de faire valoir au profit de ce dernier l'exemple du Saint-Empire qui était électif et auquel les femmes ne pouvaient être appelées; et, comme la royauté en France avait été longtemps moitié héréditaire, moitié élective, cet exemple n'était pas sans autorité. Au point de vue du droit pur, la question présentait donc une sérieuse difficulté; toutefois il était évident que l'usage et les préjugés nationaux finiraient par l'emporter, pour peu qu'ils fussent appuyés par la force : c'est ce qui eut lieu.

A peine Louis X eut-il cessé de vivre que Philippe, son frère, comte de Poitiers, accourut à Paris, et fit décider par les barons réunis à la hâte qu'il serait régent du royaume jusqu'à la délivrance de la reine, et que, si elle accouchait d'une fille, il serait proclamé roi.

Eudes, duc de Bourgogne, protesta contre cette décision au nom de sa nièce Jeanne, fille de Louis X, et réussit à la faire rapporter. Mais, la reine étant accouchée peu après d'un enfant mâle, et cet enfant étant mort au bout de cinq jours, Philippe ne tint aucun compte de la promesse qu'il avait faite au duc de Bourgogne, se rendit à Reims, s'empara de la cathédrale et s'y fit sacrer; puis revint à Paris, rassembla les grands du royaume, les clercs et les bourgeois et se fit reconnaître pour roi en déclarant qu'*à la couronne de France les femmes ne succèdent pas*.

Ainsi s'établit la loi par laquelle les femmes furent à jamais exclues du trône de France; on l'appela plus tard « loi salique », parce que les légistes, pour lui donner plus d'autorité, en rattachèrent l'origine à un article des anciennes lois des Francs Saliens, qui, dans la réalité, n'y avait aucun rapport et auquel nul n'avait songé.

Ce qui montre d'ailleurs que la loi était nouvelle, c'est que l'application en fut longtemps et vivement contestée. Après la mort de Philippe V, il n'y eut pas de difficulté. Ses quatre filles, liées par la loi que leur père avait faite, n'élevèrent pas de prétentions, et son frère Charles IV, troisième fils de Philippe le Bel, lui succéda sans opposition. Mais lorsque Charles, frappé à son tour avant l'âge, vit la mort approcher, comme il laissait la reine sa femme enceinte, il crut devoir déclarer que, si la reine accouchait d'une fille, les douze pairs et les hauts barons de France donneraient le royaume à qui le devrait avoir. La reine ayant mis au monde une fille, les pairs et les barons se réunirent, conformément au vœu exprimé par le roi défunt, et

ils décidèrent, dans une assemblée où avaient été appelés les notables de Paris et des bonnes villes, que le royaume appartenait à Philippe de Valois, neveu de Philippe le Bel; et *ainsi*, dit Froissart, *alla le royaume, ce semble, à moult gens, hors de la droite ligne.*

On ne rencontra d'abord aucune opposition, et Philippe de Valois, sacré à Reims, fut reconnu roi par toute la France. Mais quelques années après, Édouard III, roi d'Angleterre, se porta comme prétendant, et, quoiqu'ayant prêté serment de foi et hommage-lige à Philippe comme à son suzerain pour le duché de Guyenne, il ne craignit pas de lui réclamer ouvertement la couronne de France.[1]

Édouard faisait reposer ses droits sur sa qualité d'héritier direct de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, fille de ce prince. En vain, on lui opposait, en premier lieu, que Philippe V et Charles IV avaient régné successivement à l'exclusion des filles, ce qui prouvait assez, comme l'avaient déclaré les barons, qu'à la couronne de France les femmes ne succédaient pas; en second lieu, que, même en admettant le droit des femmes, il y avait un héritier plus proche que le roi d'Angleterre, à savoir le comte d'Évreux, fils de Jeanne, fille de Louis X; Édouard répondait, sur le premier point, que contre le droit il n'y a pas de prescription, et, sur le second, que Jeanne, ayant transigé avec Philippe VI, avait perdu tous ses droits.

Cette prétention d'Édouard III, si mal fondée qu'elle puisse paraître aujourd'hui, n'était pas alors sans apparence de droit, et elle eut de graves conséquences; ce prince la transmit à ses successeurs, qui la maintinrent pendant près de deux siècles les armes à la main, et il s'en fallut de peu qu'elle ne finît par prévaloir. On sait, en effet, qu'un successeur d'Édouard, Henri VI, fut solennellement proclamé à Paris, roi de France et d'Angleterre, non par surprise, mais en vertu d'un traité signé à Troyes et ratifié par les états généraux, par la noblesse, le Parlement, l'université, la bourgeoisie, et que, sans l'intervention surnaturelle de Jeanne d'Arc, qui releva dans tous les cœurs le sentiment national abattu, la meilleure partie de la France eût peut-être été réduite à l'état de province anglaise.

Nous n'avons pas à retracer ici les désastres de cette longue guerre de succession : les noms de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt les rappellent assez; nous devons seulement en constater le caractère. Ce fut une guerre toute féodale : féodale dans son principe et dans ses moyens; dans son principe, car c'était au nom du droit féodal que les rois anglais réclamaient la couronne; dans ses moyens, car ce

fut à la division des forces nationales, introduite dans l'État par la féodalité, qu'ils durent leurs succès.

Une cruelle expérience venait donc de démontrer de nouveau les vices d'un régime politique qui portait de tels fruits; la royauté, redevenue maîtresse, ne manqua pas d'en profiter pour travailler de plus en plus à l'abolir.

A peine remis en possession de son trône, Charles VII établit une armée permanente avec un impôt pour la solder, ce qui était le seul moyen de mettre le pouvoir royal à l'abri des caprices ou du mauvais vouloir de la noblesse. Louis XI fit plus; il prit à sa solde une armée de Suisses, et employa tout ce qu'il avait d'énergie, de ruse et d'habileté à combattre la puissance féodale. Après avoir dissous la ligue des seigneurs de second ordre, il s'attaque au duc de Bourgogne lui-même, le plus redoutable des grands feudataires, réussit à l'abattre et réunit à la couronne la meilleure partie de ses États.

Pendant le cours de cette même période des xive et xve siècles, la condition des différentes classes de la nation subit des modifications qu'il convient de faire connaître.

Dans toute société il y a trois classes : une classe de grands propriétaires; une classe de moyens propriétaires; une classe de petits ou de non-propriétaires. Ces trois classes peuvent être plus ou moins nombreuses, jouir de privilèges plus ou moins étendus; mais on les retrouve dans tous les états de la société, même chez les tribus sauvages, où les plus habiles à tirer de l'arc possèdent plus, et ont plus d'autorité que les autres. Il n'y a donc pas à demander si ces trois classes existaient, mais quelle situation leur avait été faite, et dans quelle relation elles vivaient entre elles.

La première classe se composait des seigneurs féodaux; la seconde, de la bourgeoisie; la troisième, des artisans des villes et des habitants des campagnes.

Nous avons déjà dit quel était l'état de la première classe, en parlant du régime féodal où elle joue le principal rôle; mais par suite même de la transformation de ce régime, des changements étaient survenus dans la condition des seigneurs. La principauté féodale avait pris la place de la seigneurie féodale; les seigneurs les plus puissants avaient peu à peu absorbé ceux qui l'étaient moins. Toutefois, en les dépouillant de leur souveraineté, ils avaient respecté leurs propriétés et leurs domaines. Par suite, si la position politique des seigneurs de second ordre avait été amoindrie, leur sort, à plusieurs égards, s'était amélioré. N'ayant plus à faire la guerre pour leur propre compte,

ils avaient eu plus de loisir, et le temps qu'ils n'avaient pas donné aux armes, ils l'avaient passé en fêtes et en divertissements auxquels les récréations et les jouissances de l'esprit n'avaient pas été étrangères. Cette vie plus sédentaire avait adouci leurs mœurs et développé en eux le goût des arts et des lettres.

La noblesse avait donc perdu en importance politique; mais, outre qu'elle conservait de nombreux privilèges et l'influence toujours considérable qui s'attache aux principaux dépositaires de la force publique, elle avait gagné en bien-être et en culture intellectuelle.

L'histoire de la seconde classe avait commencé plus tard que celle de la première. Sous la domination romaine, les villes, surtout celles du Midi et du Centre, étaient organisées en municipes, et jouissaient de privilèges assez étendus. Ces franchises leur avaient été maintenues par les vainqueurs, du moins on doit le croire, puisque plus tard on les trouve encore subsistantes. Mais ce ne fut guère que vers le XII[e] siècle qu'elles commencèrent à réapparaître.

A cette époque, il se fait un mouvement général d'émancipation : les villes, lasses de l'état d'oppression dans lequel les seigneurs féodaux les tiennent asservies, s'efforcent d'en sortir; les unes s'adressent aux seigneurs eux-mêmes, les autres à la royauté. Les concessions qui leur sont faites varient beaucoup; ici on confirme les anciennes libertés, là on constitue des communes; ailleurs on se contente d'accorder certains privilèges : mais partout la condition de la bourgeoisie s'améliore, partout ou à peu près les habitants des villes prennent une part quelconque au gouvernement de la cité.

Ce travail d'affranchissement, il est vrai, se ralentit bientôt, et quelques-uns des avantages, d'abord concédés, sont repris ensuite. Cependant la plupart des villes demeurent en possession de privilèges importants, tels que ceux d'élire leurs magistrats, d'avoir une garde bourgeoise, de ne pas recevoir garnison; en un mot, d'être maîtresses chez elles, et, si elles ne visent pas à l'indépendance politique, elles sont du moins en mesure de se défendre contre les attaques du dehors.

Plus tard et dès le commencement du XIV[e] siècle, la bourgeoisie est appelée à déployer son activité sur un plus grand théâtre. En convoquant les états généraux, les rois lui offrent l'occasion, qu'elle ne laisse pas échapper, d'intervenir dans les affaires de l'État. La bourgeoisie parisienne surtout en profite habilement pour accroître son influence; on la voit se mêler à tous les mouvements des partis, et souvent en prendre l'initiative. Dans les états généraux de 1355,

1356 et 1357, elle professe, par l'organe de ses représentants, les principes politiques les plus hardis et tente même de les mettre en pratique. Pendant la captivité du roi Jean, elle traite de puissance à puissance avec le dauphin Charles, et réussit un moment à lui imposer ses lois; elle joue également un rôle important et parfois décisif dans la longue querelle des Bourguignons et des Armagnacs, qui, tour à tour, cherchent en elle un point d'appui.

Mais ce n'est pas seulement par les libertés municipales et les états généraux que la bourgeoisie marche à la puissance : une autre voie s'est ouverte devant elle, voie plus sûre et plus directe, à savoir le gouvernement même de l'État.

Sous le régime féodal, qui avait divisé la France en une foule de petits états souverains, il n'y avait place, ni pour une législation, ni pour une administration communes.

Mais lorsque la royauté eut accru son pouvoir, lorsqu'elle eut réuni autour d'elle un certain nombre de provinces sur lesquelles elle exerçait une autorité souveraine, elle sentit le besoin de constituer un gouvernement civil, c'est-à-dire d'administrer, de faire des lois, et de rendre la justice en son propre nom. Il eût été naturel qu'elle chargeât de ces divers services ceux qui l'approchaient de plus près, les seigneurs eux-mêmes; mais ceux-ci, outre qu'ils eussent été moins prompts à l'obéissance, n'avaient ni goût, ni aptitude pour de telles fonctions. La noblesse féodale était née de la guerre, se maintenait par la guerre, et ne prisait rien autre chose. La royauté dut donc chercher ailleurs ses ministres, ses législateurs, ses magistrats.

Depuis que, par les soins du clergé, des universités s'étaient élevées sur tous les points du royaume, la bourgeoisie y avait envoyé ses enfants apprendre la théologie, le droit, la médecine, les belles-lettres; et ainsi s'étaient formés bon nombre d'hommes instruits et aptes au maniement des affaires; ce fut à eux que les rois s'adressèrent, non moins par nécessité que par calcul.

Une fois entrée dans les conseils de la royauté, la bourgeoisie ne les quitta plus, et déjà, à la fin du xve siècle, le pouvoir législatif et administratif de la France était passé presque tout entier entre ses mains.

La troisième classe était celle des artisans des villes et des habitants des campagnes. Sa condition, peu modifiée par la conquête franque, l'avait été davantage par l'abolition de l'esclavage et l'introduction du régime féodal.

L'abolition de l'esclavage est le fait le plus considérable de l'histoire

moderne; elle n'a pas été promulguée par un édit, et on ne pourrait lui assigner une date précise; elle est due exclusivement à l'action latente, mais persévérante, de la loi chrétienne.

L'Église avait trouvé la plus grande partie du genre humain aux pieds de quelques maîtres, qui en disposaient à leur gré; elle eût pu, au nom du droit et de l'autorité divine, dont elle était dépositaire, proclamer aussitôt l'affranchissement universel; elle ne le fit pas, parce qu'en le faisant, elle eût bouleversé le monde et répandu des flots de sang. Comme Dieu, son auteur, l'Église est patiente; elle procède par voie lente et progressive; elle ne violente pas, elle persuade. C'est pourquoi elle ne dit pas aux esclaves : « Vous êtes libres, rom- « pez vos fers ». Elle préféra s'adresser aux maîtres, leur remontra qu'une créature de Dieu, faite à son image, ne pouvait être assimilée à la brute, et, chose merveilleuse! elle réussit à les convaincre, non pas, il est vrai, sans rencontrer une longue résistance, mais enfin elle réussit à accomplir l'universelle délivrance, sans avoir fait verser une goutte de sang.

Le moment précis où ce grand œuvre fut difinitivement achevé, nous le répétons, n'est pas connu et ne peut l'être; on sait seulement que vers le douzième siècle, il n'y avait plus sur la terre de France que des hommes libres.

Dans les villes, où ils étaient en plus grand nombre, les nouveaux affranchis s'étaient associés aux artisans déjà libres et avaient formé des corporations d'arts et de métiers, dont les rois, saint Louis entre autres, avaient pris soin de rédiger eux-mêmes les statuts. Grâce à cette sage et prévoyante organisation, les hommes des métiers jouissaient de précieux privilèges, pouvaient s'entr'aider mutuellement et se défendre contre les dangers d'une concurrence excessive, qui les eût bientôt privés de leurs moyens d'existence.

Dans les campagnes, le bienfait de l'abolition de l'esclavage s'était fait moins sentir, parce que les esclaves s'y trouvaient en moins grand nombre et que leur sort y avait toujours été plus doux. Le servage, substitué à l'esclavage, avait relevé la dignité morale de l'homme, sans changer beaucoup ses conditions d'existence, lesquelles même, sous plus d'un rapport, avaient été aggravées par l'établissement du régime féodal.

Sous la domination romaine, les habitants des campagnes, soit colons, soit fermiers, payaient, sous une forme ou sous une autre, des redevances aux propriétaires pour les terres qu'ils cultivaient; mais quant aux impôts, ils ne relevaient que du gouvernement impérial.

Il en avait été autrement lorsqu'avait prévalu le régime féodal : le propriétaire de la terre, devenu le souverain politique, avait eu le droit de lever l'impôt en même temps qu'il percevait les redevances du fonds. L'habitant des campagnes, colon ou serf, s'était trouvé dès lors doublement obligé envers le seigneur, comme fermier d'abord, comme sujet ensuite. Or, à ce dernier titre, il avait eu beaucoup à souffrir, car le seigneur féodal, sans cesse en guerre avec ses voisins, avait sans cesse besoin d'hommes et d'argent, qu'il levait sur ses propres domaines; de plus, les terres étaient exposées à de continuels ravages, et trop souvent le pauvre serf voyait périr, en un seul jour, le fruit de ses labeurs de toute une année.

Tous les serfs cependant n'avaient pas été soumis à de si dures conditions; ceux qui relevaient des domaines de l'Église ou du roi avaient été infiniment mieux traités. Beaucoup d'entre eux avaient trouvé le moyen de devenir propriétaires; le nombre de ces derniers était même devenu assez considérable pour exciter la sollicitude du pouvoir royal, qui redoutait un déplacement de la propriété territoriale. De plus, les rois s'étaient efforcés par diverses ordonnances de protéger les serfs contre les vexations des seigneurs.

La condition générale des habitants des campagnes se fût trouvée ainsi sérieusement améliorée, si les guerres des Anglais et les ravages des grandes compagnies n'avaient aggravé leurs souffrances, si intolérables à certains moments, qu'il s'en était suivi plusieurs insurrections, dont la plus redoutable avait été la *Jacquerie,* dans l'Ile-de France. Les seigneurs, en ralliant leurs forces, en avaient eu raison, mais il avaient appris à respecter davantage ceux de qui ils tiraient leur subsistance, et en qui ils venaient de rencontrer tout à coup de si redoutables adversaires. Du reste, aucune pensée politique ne se rattachait à ces révoltes de paysans; l'homme de la campagne ne demandait alors, comme toujours, que la sécurité nécessaire pour cultiver son champ. Dès qu'il l'avait recouvrée, il reprenait sa vie de privation et de labeur.

Au-dessus, ou plutôt à côté de ces trois classes était le Clergé, qui les reliait entre elles sans les confondre. Le Clergé formait un ordre distinct, non pas une classe, ni une caste; les privilèges dont il jouissait n'étaient attachés qu'à la fonction et n'avaient pour but que de mieux garantir l'exercice de son ministère spirituel; il se recrutait également dans toutes les classes, et quiconque était admis dans son sein cessait d'être serf, bourgeois ou noble, pour n'être plus que le ministre de Dieu, le défenseur et le serviteur de tous. Le Clergé se

trouvait ainsi être le lien et comme le ciment de l'ordre social : c'est par lui surtout que les diverses races étaient arrivées, en se rapprochant, à former un tout homogène et national.

Que si de l'ensemble de cet état de la France, à la fin du quinzième siècle, on veut tirer une induction générale, on arrive aux résultats suivants :

Dans l'ordre religieux, il y a décadence. L'Église, il est vrai, n'a pas changé, ni failli un seul jour dans l'accomplissement de sa divine mission; mais de nombreux abus se sont introduits dans son sein, et les réformes, devenues nécessaires, se font trop attendre.

De plus, les princes, dépositaires du pouvoir temporel, n'ont plus pour l'autorité spirituelle le même respect, et quelques-uns aspirent ouvertement à empiéter sur son domaine.

Dans l'ordre intellectuel, il y a à la fois progrès et décadence : progrès quant à la forme et aux moyens de propager les connaissances; décadence quant à la science elle-même, qui a perdu en pénétration, en étendue, en profondeur.

Dans l'ordre politique, il y a progrès, car la condition de toutes les classes s'est améliorée. Après avoir abattu le régime féodal, la royauté fonde sur ses ruines l'unité nationale et s'efforce d'établir partout l'ordre et la sécurité. Déjà toutefois divers symptômes peuvent faire craindre que le pouvoir royal n'excède à son tour et ne veuille absorber à son profit toutes les forces vives de la nation.

Le prince qui personnifie le mieux le progrès accompli, c'est Louis XI, un nouveau Philippe le Bel, plus fin et plus délié peut-être, mais ni moins égoïste, ni moins avide de pouvoir et d'argent; auquel tous les moyens sont bons pourvu qu'ils réussissent; dont la morale consiste à diviser pour régner, et qui, au lieu de rallier toutes les classes de la nation autour de son trône, en faisant la part de chacune d'elles, les oppose sans cesse les unes aux autres, pour les mieux maîtriser.

La société française, en un mot, a progressé en civilisation, mais des abus graves se sont introduits dans l'ordre ecclésiastique et, par suite, le sens religieux s'est affaibli chez plusieurs, du moins parmi les chefs. Le mal en soi est loin d'être irrémédiable, mais il appelle la plus sérieuse attention; car lorsqu'un peuple grandit en richesse et en puissance, il y a lieu de craindre, si sa foi et sa vertu ne croissent pas dans une mesure égale, qu'il ne tourne bientôt contre lui-même les forces qu'il s'est acquises d'ailleurs.

II

Nous venons de voir quel était l'état de la France sous le rapport religieux, intellectuel et politique, lorsque se leva sur elle l'aurore du seizième siècle.

La France, par sa situation géographique comme par le caractère de ses habitants, tient le milieu entre les différents peuples de l'Europe, et peut en être considérée comme la personnification, parce qu'elle en résume, jusqu'à un certain degré, les qualités et les défauts, en les tempérant. Toutefois il existait, à cette époque, entre les contrées du Nord et celles du Midi, des différences assez considérables pour qu'il soit nécessaire de les signaler ici.

Au Midi de l'Europe, l'Italie n'avait pas ressenti, au même degré que les pays voisins, les effets de l'invasion des barbares. Le régime féodal ne s'y était pas constitué d'une manière aussi complète ni aussi générale. De petites républiques s'y était formées, qui avaient fait contrepoids à la puissance des princes et des seigneurs. En outre, l'Italie avait trouvé dans la Papauté un appui et une sauvegarde pour ses libertés; les sciences et les lettres n'y avaient jamais entièrement péri, et elles avaient recommencé de bonne heure à y fleurir avec éclat. Dès la fin du treizième siècle, Dante écrivait la *Divine comédie,* et lorsque, après la prise de Constantinople, les érudits grecs y étaient arrivés avec leurs manuscrits, ils n'avaient fait que donner un nouvel élan au mouvement scientifique et littéraire que les Papes y avaient depuis longtemps développé. A tous ces titres donc, l'Italie avait devancé en civilisation les autres peuples de l'Europe.

Dans le Nord, au contraire, le régime féodal avait jeté de profondes racines et dominait encore. L'empereur d'Allemagne n'était encore qu'un grand suzerain entouré de ses vassaux laïques et ecclésiastiques, leur disputant sans cesse la part d'autorité souveraine que ceux-ci lui avaient déléguée : les guerres y succédaient aux guerres, entretenant la grossièreté et la licence des mœurs. Les lettres et les sciences y étaient peu cultivées; à l'exception d'un grand recueil de poèmes héroïques, l'idiome national n'avait pas de littérature; le christianisme y était plus nouveau que dans les autres contrées de l'Europe, son action s'y faisait moins sentir; l'Église allemande n'avait encore produit ni un grand philosophe, ni un grand théologien.

Ainsi les contrées du Nord de l'Europe étaient en possession de la même loi religieuse que celles du Midi, mais elles n'en avaient pas tiré le même parti ou, du moins elles étaient fort inférieures à celles-ci en civilisation et en culture intellectuelle.

Nous avons observé, en commençant, que la religion étant la fin de la société, toute perturbation dans l'ordre religieux entraînait une perturbation correspondante dans l'ordre social. Or, nous venons de constater que, depuis deux siècles surtout, la vie religieuse de la société chrétienne était menacée par deux périls : d'abord par le relâchement de la discipline ecclésiastique; ensuite par les sentiments jaloux des princes temporels à l'égard de l'autorité spirituelle.

De ces périls, le premier était assurément le plus redoutable, car le mal ayant pénétré jusque dans l'Église, c'était dans le principe même de sa vie morale que la société se trouvait atteinte.

L'Église, sans doute, considérée comme institution divine, était demeurée toujours la même. Établie par Dieu pour enseigner les nations, elle continuait comme par le passé à accomplir sa céleste mission; mais les ouvriers qu'elle employait à cette œuvre ne s'acquittaient pas tous comme ils l'auraient dû, de la tâche qui leur était confiée. Dans les derniers temps même, de grands scandales avaient eu lieu. On venait de voir monter sur la chaire de saint Pierre un cardinal espagnol, de la famille Borgia, que sa mauvaise renommée aurait dû en éloigner à jamais. On avait vu, et on voyait encore, des évêques, indignes successeurs des Apôtres, plus préoccupés de jouir dans la mollesse de leurs riches bénéfices, que d'instruire et de moraliser les peuples.

Le concile de Latran, il est vrai, venait de se réunir, et d'importantes réformes y avaient été arrêtées; mais déjà il n'était plus temps : le mal avait pénétré si avant qu'il ne pouvait plus être extirpé par les voies ordinaires. Dieu avait résolu de purifier son Église par l'épreuve, et l'heure de l'expiation était sonnée. Une hérésie allait se produire, non moins formidable que celle d'Arius, qui devait livrer le monde à de longs déchirements, enlever à l'Église une partie de ses enfants, faire verser des flots de sang, entraîner l'Europe loin de ses voies, et remettre en question, pour plusieurs siècles peut-être, la grande et chrétienne civilisation dont le génie précurseur de Charlemagne avait jeté les fondements.

Au moment donc où le Concile de Latran se séparait, après avoir arrêté de sages, mais tardives réformes, en 1517, un moine augustin lançait du fond de l'Allemagne quelques propositions hétérodoxes au

sujet du dogme des indulgences qui étaient alors prêchées par toute la chrétienté. Le pape Léon X condamna les propositions comme contraires à l'enseignement de l'Église; le moine refusa de se soumettre et bientôt leva ouvertement l'étendard de la révolte contre l'autorité pontificale. La chose en elle-même n'avait qu'une médiocre importance, l'histoire de l'Église était pleine d'affaires de ce genre qui avait laissé peu de traces; mais les circonstances donnèrent à celle-ci des proportions inattendues et l'élevèrent à la hauteur d'un fait social d'une excessive gravité.

On sait quelle était la situation de l'Allemagne : le régime féodal avec tous ses abus y était encore en pleine vigueur, la grossièreté et la licence des mœurs y égalaient l'ignorance. Là, plus qu'ailleurs, se voyait le scandale d'évêques guerriers et d'abbés concubinaires; là, les querelles de l'Empire et du sacerdoce avaient empêché la Papauté d'exercer sur le clergé sa salutaire influence et son action réformatrice; là, encore, les seigneurs tant laïques qu'ecclésiastiques, impatients de l'autorité impériale, ne laissaient échapper aucune occasion de se soustraire à son joug, ou de le rendre plus léger. Là, par conséquent, toute tentative de révolte, sous quelque forme qu'elle se produisît, devait trouver encouragement et appui. Aussi, à peine le moine de Wittemberg, Martin Luther, eut-il élevé la voix, qu'un prince allemand, l'Électeur de Saxe, le prit sous sa protection et lui accorda dans ses États un asile contre toutes les poursuites dont il pourrait être l'objet. Cet exemple fut bientôt suivi par une foule de princes et de seigneurs que séduisaient l'amour de l'indépendance et l'appât des biens du Clergé. Dès lors, l'hérésie luthérienne eut droit de cité en Allemagne; elle put s'y propager en toute liberté et de là se répandre dans le reste de l'Europe.

Il n'est pas de notre sujet de dire comment elle réussit à s'implanter en Angleterre, en Suède, en Danemark, en Suisse; comment, au contraire, elle fut repoussée en Espagne et en Italie, là où étaient les lumières et la civilisation; c'est en France seulement que nous devons la considérer.

Aussi bien nous n'y perdrons rien, car c'est en France que la question, au point de vue purement humain, a été posée avec le plus de netteté, débattue avec le plus d'indépendance, résolue avec le plus de maturité. La cause y resta pendante, près d'un siècle durant, devant le grand conseil de la nation. Toutes les classes, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, prirent au débat la part la plus active; et ce fut par elles que la sentence définitive fut rendue. Pen-

dant tout cet espace de temps, en effet, le gouvernement royal (de François I[er] à Henri IV) demeura spectateur presque indifférent de la lutte, se portant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les occurrences de la politique, et ne prit enfin parti pour la foi catholique, que parce que la raison d'État lui en fit un devoir et une nécessité.

Mais avant d'exposer l'histoire de l'hérésie protestante en France, considérons d'abord ce qu'elle était dans son principe et dans ses conséquences.

La religion suppose une révélation d'où elle tire la source et l'autorité de son enseignement; et cette révélation elle-même suppose un organe, par le moyen duquel elle se communique à l'homme. C'est pourquoi lorsque le divin auteur de la religion chrétienne eut achevé de promulguer la loi nouvelle, il institua une Église qui eut mission de l'interpréter et de la maintenir dans son intégrité pendant toute la durée des siècles.

L'Église devint ainsi la pierre angulaire de tout l'édifice religieux. Tandis que l'Écriture demeurait muette, et ne pouvait répondre à qui l'interrogeait dans ses doutes, l'Église, organe toujours vivant de la pensée divine, ne cessait de faire entendre sa voix et dissipait toutes les ombres qui pouvaient se faire autour de la vérité.

Or, c'était à ce fait merveilleux et manifestement divin d'une Église qui avait maintenu, à travers les âges, la vraie doctrine sans altération aucune, que Luther ne craignait pas de s'attaquer.

Pour arriver à ce résultat, il avait eu besoin d'un point d'appui et il l'avait pris dans l'homme, dont il avait aussitôt proclamé la raison souveraine.

Ainsi la raison individuelle de chaque homme, investie du droit de juger et d'interpréter souverainement l'Écriture ou la révélation, au lieu et place de l'Église qui, dans l'économie du plan providentiel, n'était autre chose que la raison de Dieu se jugeant et s'interprétant elle-même : tel était le principe de Luther, et le fondement de toute sa doctrine.

Ce principe ne s'attaquait pas moins à la révélation elle-même qu'à l'Église, car il était évident que la révélation, soumise à l'interprétation de la raison de chaque homme, n'était plus et ne pouvait plus être que ce que celle-ci voulait qu'elle fût. Aussi, le principe posé, les conséquences en sortirent aussitôt.

Dans l'ordre religieux, comme l'homme n'a la puissance de rien ajouter à la parole de Dieu, et qu'il ne peut que l'altérer ou l'amoindrir, le nouvel enseignement ne fut qu'une série de néga-

tions plus ou moins longues, selon le tempérament du réformateur. Interrogez Luther sur sa doctrine, il vous répondra qu'il nie le dogme des indulgences, le libre arbitre de l'homme, le mérite des bonnes œuvres, la nécessité de la confession, le jeûne, l'abstinence, le célibat des prêtres, etc. Interrogez Calvin, il vous fera les mêmes réponses, en y ajoutant seulement quelques négations de plus. Tous deux d'ailleurs reconnaîtront qu'ils ne mettent rien à la place de ce qu'ils nient, et que, parmi les dogmes qu'ils continuent à affirmer, il n'en est pas un seul qui n'ait été enseigné avant eux par l'Église catholique.

Dans l'ordre moral, en laissant chacun libre de décider ce qui est mal, et en professant en outre que la foi sauve sans les œuvres, Luther enlevait aux consciences le frein salutaire que la religion leur impose.

Dans l'ordre intellectuel, son enseignement n'avait pas des effets moins désastreux; s'il n'anéantissait pas entièrement la raison, il en diminuait la puissance dans des proportions faciles à déterminer.

Toute puissance a besoin d'être réglée et contenue dans les limites du juste et du vrai; sinon elle dévie et s'éloigne du but, au lieu de s'en rapprocher. Or, la raison de l'homme, lorsqu'elle est livrée à elle-même et n'est plus guidée par la raison de Dieu, ne peut que s'égarer et se perdre. En s'attaquant donc à l'autorité de la révélation, Luther portait du même coup une mortelle atteinte à la puissance de la pensée, et la suite l'a bien fait voir. Le protestantisme, en effet, a produit beaucoup de théories et de systèmes de diverses sortes, mais pas un seul qui ait pu résister à l'examen. Il n'a pas, si l'on veut, détruit l'activité de la raison humaine, mais il l'a rendue inféconde; il a fait de l'homme une sorte de Sisyphe, roulant sans cesse au haut de la montagne un rocher, qui sans cesse retombe et lui échappe.

Dans l'ordre politique, l'hérésie luthérienne, en ébranlant les croyances, relâchait tous les liens sociaux et détruisait l'unité morale de chaque État, y introduisant un germe permanent de trouble et de division.

Ainsi le protestantisme était une doctrine aussi fausse dans son principe que funeste dans ses conséquences. Mais ce n'était pas là le seul motif pour lequel la France devait le repousser de son sein.

La France était une nation catholique, dont les croyances, les mœurs et les institutions reposaient sur la religion catholique. Dès lors, toute attaque dirigée contre la religion catholique apportait dans les

conditions d'existence de la société française une perturbation que le gouvernement avait le droit et le devoir de réprimer comme un attentat contre la société elle-même (1).

Cependant si le gouvernement avait le droit d'empêcher la propagation de la doctrine, il devait exercer ce droit avec équité, modération et sagesse, et, sans dire encore s'il le fit toujours, il convient d'observer, pour pouvoir ultérieurement apprécier sa conduite, que la législation pénale était alors très sévère à l'égard de toute espèce de délits; les hommes de ce temps, habitués à jouer sans cesse leur vie sur le champ de bataille, en tenaient peu de compte et punissaient de mort les moindres infractions à la loi sociale; dès lors, on ne devra pas s'étonner si le fait des hérétiques, qui portait l'atteinte la plus grave à l'ordre établi, fut soumis au droit commun et puni de la peine capitale (2).

(1) La liberté individuelle de conscience est, comme toutes les autres libertés, soumise au droit supérieur de l'État, qui en règle l'exercice et ne peut jamais reconnaître à l'individu le droit de l'attaquer dans une de ses conditions d'existence. Tout gouvernement : qui permet qu'on batte en brèche une de ses institutions fondamentales, est un gouvernement qui abdique. Il convient d'ailleurs d'observer qu'il y a deux sortes de gouvernements : les uns qui ont une religion, les autres qui n'en ont pas, et il est évident que les droits des seconds, par rapport à la religion, ne sont pas les mêmes que ceux des premiers. Lorsque la société a une religion, le gouvernement en doit avoir une, et par suite la protéger comme il se protège lui-même. Lorsque la société n'a pas de religion ou en a plusieurs, le gouvernement ne peut et ne doit pas en avoir et, par conséquent, ne peut et ne doit intervenir dans les questions religieuses qu'autant qu'elles touchent à ses intérêts propres.

(2) Il n'est pas sans intérêt de voir comment un contemporain entendait et expliquait le droit de punir les hérétiques. « La connaissance et décision du crime d'hérésie, dit M. de Lezeau, appartient particulièrement aux évêques, à leurs vicaires généraux et officiaux et aux bacheliers et docteurs en la sacrée Faculté de théologie.

« Mais d'autant que l'Église abhorre le sang et ne condamne jamais à mort ceux qui contreviennent aux constitutions canoniques, comme en ce cas elle n'impose d'autre peine que l'excommunication majeure, l'irrégularité, l'infamie de droit, la privation de la puissance paternelle, la perte des dignités, offices et bénéfices et autres semblables, et d'ailleurs qu'il est de grande importance d'étouffer en son principe le mal contagieux par l'extermination de ceux qui en sont entachés, non seulement pour prévenir le perte des âmes, *mais aussi pour empêcher les troubles et guerres civiles qui s'ensuivent ordinairement*, les empereurs et les rois chrétiens, auxquels Dieu a mis l'épée en main pour en bien user, ayant toujours pris à grand honneur et avantage de maintenir, protéger et autoriser les décrets de l'Église, même de suppléer et accomplir les rigueurs nécessaires dont elle veut se dispenser, ont imposé par leurs lois, édits et ordonnances, la peine de mort, même du feu, contre ceux qui par les juges d'Église auront été déclarés hérétiques, qui ne voudront pas abjurer leurs hérésies ou qui seront relaps, ainsi qu'il est porté au Code Théodosien, *titulo de Hæreticis;* et se peuvent encore trouver plusieurs lois et ordonnances semblables, dont est fait mention dans les anciennes histoires des empereurs romains et des rois de France.

« Les hérésiarques même, qui se croyaient être dans la vraie Église, tiennent cette jurisprudence pour juste et légitime, car il se trouve que Calvin et de Bèze disent dans leurs écrits que les hérétiques sont punissables du dernier supplice, etc. » (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XV, p. 11).

Ainsi il demeure établi que l'Église et l'État intervenaient dans les affaires d'hérésie, mais à des titres différents. L'Église déclarait qu'il y avait hérésie et prononçait contre ceux qui en

Ainsi édifié sur le caractère véritable de la doctrine protestante et sur la nature des droits et des devoirs du gouvernement vis à vis de ceux qui la propageaient, nous pouvons entrer dans l'exposé des faits.

Avant l'époque où la Ligue catholique arriva à se constituer définitivement, l'hérésie protestante passa par deux phases distinctes. Pendant une première période (de 1519 à 1560), elle se propagea par la prédication secrète et publique, avec plus ou moins de liberté; pendant la seconde (de 1560 à 1584), elle forma un parti dans l'État, et non contente de réclamer l'exercice du nouveau culte, les armes à la main, elle prétendit dominer et s'emparer du gouvernement.

§ 1er. — *Première période du protestantisme en France : de* 1519 à 1560.

Les faits de la politique touchent ici de trop près à ceux de la religion pour que nous puissions les négliger entièrement. Pendant cette première période de l'hérésie protestante, c'est-à-dire pendant la première moitié du XVIe siècle, la royauté achève d'abattre les derniers restes de la puissance féodale et s'avance à grands pas vers le pouvoir absolu. François Ier surtout semble avoir à cœur de justifier par tous ses actes la nouvelle et impérieuse formule que le premier il ose placer en tête de tous ses édits : *Tel est notre bon plaisir*. Sans abolir l'institution des états généraux de la nation, ce prince cesse de les convoquer et y substitue des assemblées de notables, encore ne les réunit-il que deux fois pendant tout le cours de son règne. Il appelle la noblesse à sa cour et lui offre des honneurs et des plaisirs en échange de ses anciennes prérogatives. Il réprime, par l'établissement des *grands jours,* les abus des juridictions seigneuriales, et leur enlève, par l'édit de Crémieu, une grande partie des causes dont jusque là elles avaient eu à connaître. Par la confiscation des biens du connétable de Bourbon, il détruit la dernière des grandes principautés féodales, et montre aux princes du sang eux-mêmes que désormais ils ne posséderont plus rien que sous le bon vouloir du roi.

étaient reconnus coupables des peines purement spirituelles, puis l'État *tenait à grand honneur et avantage* de maintenir et protéger les décrets de l'Église, et, *voulant en outre empêcher les troubles et guerres civiles*, prononçait à son tour contre les mêmes coupables des peines temporaires.

Il n'épargne pas plus le clergé que la noblesse. Par le concordat de 1516, il abolit les élections canoniques et s'attribue à lui-même le droit de nommer aux évêchés et autres bénéfices, frappant ainsi du même coup les grands seigneurs qui disposaient de la plupart des hautes dignités ecclésiastiques, et le clergé placé désormais sous la dépendance immédiate de la royauté. Par l'ordonnance de Villers-Cotterets, il restreint la compétence des tribunaux ecclésiastiques, auxquels il retire les sept huitièmes des affaires jusque là soumises à leur juridiction.

Il n'a pas plus de respect pour les prérogatives de ses propres cours de justice. Le Parlement de Paris avait plus d'une fois contrarié par ses résistances l'exercice du pouvoir royal ; il lui interdit de s'entremêler à l'avenir, sous n'importe quel prétexte, des affaires de l'État ; il impose aux magistrats l'obligation de prendre chaque année de nouvelles provisions, ce qui leur ôte toute indépendance ; il crée une nouvelle chambre dont il vend les charges à son profit ; enfin il fait tellement sentir aux magistrats sa volonté d'être obéi en tout et pour tout, que, dans la crainte d'un traitement pire, il poussent la soumission jusqu'à déclarer, par la bouche du premier président, que le roi est au-dessus des lois, et que les lois et ordonnances ne peuvent le contraindre.

Cependant la nation souffre sans se plaindre ces envahissements du pouvoir royal, parce qu'elle en retire des avantages immédiats, et n'aperçoit pas encore les fruits amers qui en sortiront plus tard : l'ordre et la tranquillité intérieure sont partout rétablis ; les excès des seigneurs contre les habitants des campagnes sont contenus, les pillages des soldats sévèrement réprimés : l'agriculture et le commerce refleurissent et se développent ; de nouvelles manufactures s'élèvent, Lyon voit ses fabriques de soies s'établir. La richesse publique s'accroît ; les sciences, les arts et les lettres sont encouragés ; l'administration publique reçoit une organisation plus régulière ; un meilleur ordre s'introduit dans les finances ; on substitue aux bandes d'étrangers mercenaires une armée nationale, soumise à une discipline sévère ; la législation civile est réformée, les procédures sont abrégées, de plus grandes garanties sont données aux accusés dans les procès criminels ; on continue à rédiger et à publier de nouvelles coutumes. La marine royale est augmentée, de nombreuses galères parcourent la mer Méditerranée, on creuse le port du Havre ; les premiers établissements coloniaux sont fondés dans l'Amérique du Nord. Enfin, inestimable bienfait ! grâce à cette concentration de toutes les

forces nationales en une même main, l'unité politique de la France se trouve définitivement constituée.

Mais à tous ces avantages, il y a, disons-nous, ou il y aura de fâcheuses compensations. Un mal inhérent à toute puissance sans limites ne tarde pas à se produire. Tout désormais est remis à l'arbitraire et au bon vouloir d'un seul; les institutions nationales sont amoindries, sinon détruites. La royauté perd le caractère de pouvoir paternel et modérateur qu'elle avait eu jusque là. Au lieu de rallier autour d'elle toutes les classes de la nation pour leur donner une part dans le gouvernement, elle s'en sert comme d'un instrument de domination. Elle convie la noblesse non aux affaires, mais aux plaisirs; elle en forme non un sénat, mais une cour, dont les habitudes licencieuses portent l'atteinte la plus funeste à la morale publique. Le prince lui-même donne l'exemple des plus coupables désordres.

D'un caractère frivole et léger, d'une instruction plus brillante que solide, François Ier se fait un faux idéal de l'ancienne chevalerie dont il a lu l'histoire dans les romans; il veut l'imiter, mais il n'en prend que les dehors et en reproduit plus les vices que les vertus. Il ne sait obéir qu'à ses caprices; aucune loi morale ne préside à sa conduite et, malgré l'éclat qu'il jette sur son règne par quelques brillants faits d'armes et la protection accordée aux arts et aux lettres, il contribue puissamment à préparer les malheurs qui doivent suivre.

A l'extérieur, la lutte qu'il soutient en toute équité contre Charles-Quint montre qu'au dehors sa politique ne varie pas. L'ambition du chef de l'Empire, la prépondérance toujours croissante de la maison d'Autriche menaçaient la liberté de l'Europe : il appartenait au roi de France d'en prendre en main la défense; mais il mêle au débat des prétentions personnelles qui le compliquent, et les moyens mêmes qu'il emploie le compromettent auprès de l'Europe dont il soutient la cause. Chrétien, il appelle à son aide les Turcs qui, maîtres de Constantinople depuis un demi-siècle, sont devenus un des grands périls de la chrétienté; catholique, il soutient en Allemagne la cause des hérétiques qu'en France il condamne aux supplices. Enfin parfois victorieux, plus souvent vaincu, il laisse envahir la France à plusieurs reprises, et ne parvient qu'à grand'peine à transmettre intact à son fils l'héritage qu'il a reçu de ses prédécesseurs; il y ajoute, il est vrai, la Savoie, mais il n'établit pas assez solidement cette nouvelle possession pour qu'on puisse lui en tenir compte.

Le gouvernement de Henri II diffère un peu de celui de François Ier. Les mêmes scandales ont lieu sur le trône, et les mêmes fautes sont

commises. A l'exemple de son père, Henri II s'efforce d'étendre les limites du pouvoir royal : comme lui, il combat la Maison d'Autriche; comme lui, il fait alliance avec les Turcs et les protestants d'Allemagne et, s'il est plus heureux contre Philippe II que François Ier ne l'a été contre Charles-Quint, il le doit moins à lui-même qu'à l'habileté de ses généraux. Du reste, il ne sait pas mieux que son père profiter de ses succès; il accroît, il est vrai, le territoire de la France de trois évêchés, ceux de Metz, Toul et Verdun; il reprend Calais à l'Angleterre, mais il abandonne le Piémont et la Lorraine qu'il eût pu conserver, et signe enfin le traité de Cateau-Cambrésis par lequel la position de la France en Europe est amoindrie.

Dans l'ordre intellectuel, on observe, durant cette même période, des symptômes analogues à ceux que nous avons déjà signalés à la fin du xve siècle; il y a progrès d'une part, décadence de l'autre; il y a progrès dans la forme : sous l'influence des auteurs de l'antiquité, la langue acquiert plus de correction, d'élégance et de clarté; les lois de l'esthétique, mieux connues, sont mieux observées : mais l'esprit humain perd en solidité et en profondeur ce qu'il gagne en éclat; les idées païennes prédominent et enlèvent à la littérature tout caractère moral et religieux. Le *Pantagruel* de Rabelais, les *Contes* de la reine de Navarre, les poésies de Clément Marot, l'*Institution chrétienne* de Calvin sont les œuvres littéraires les plus remarquables de ce temps, et toutes portent plus ou moins l'empreinte de l'irréligion ou de la licence. Dans les arts également, il y a progrès quant à la forme, mais là aussi l'esprit païen tend à se substituer à l'inspiration chrétienne des âges précédents.

Ainsi donc trois faits principaux caractérisent cette première moitié du seizième siècle : d'abord l'accroissement du pouvoir royal qui amène, entre autres conséquences, l'établissement d'une cour, foyer permanent de corruption pour la noblesse et les classes qui l'approchent; en second lieu, la guerre avec la Maison d'Autriche, et par suite l'alliance antichrétienne de la France avec les sectateurs de Mahomet et ceux de Luther; troisièmement, enfin, sous l'influence des auteurs de l'antiquité, la renaissance des lettres et des arts, qui a pour résultat de faire revivre les idées et la morale du paganisme. Ces trois faits ne pouvaient, on le comprend, que venir en aide à la propagation de l'hérésie protestante; et ce fut, en effet, comme nous allons le voir, pendant le cours de cette période, qu'elle réussit à prendre pied en France.

C'était en 1517 que Luther avait commencé ses attaques contre l'Église catholique. Deux ans après, en 1519, quelques esprits, amou-

reux de la nouveauté, commencèrent à professer publiquement en France ses doctrines relativement aux indulgences, et émirent des propositions que la Faculté de théologie censura. En 1521, la même Faculté condamna solennellement Luther comme hérétique; dans le cours de la même année, Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, prêcha dans son diocèse, ou laissa prêcher les nouvelles opinions qui firent quelques prosélytes, principalement parmi les cardeurs de laine et les drapiers. Des poursuites furent dirigées contre eux et Guillaume Briçonnet se rétracta, mais sa ville épiscopale n'en demeura pas moins infectée du venin de l'hérésie.

Cependant comme la prétendue réforme continuait à se répandre, le Parlement de Paris crut devoir aviser aux moyens de conjurer les périls dont la Religion et l'État étaient menacés et constitua une chambre ardente pour la répression de l'hérésie.

En 1525, pendant la captivité de François Ier, et sous la régence de Louise de Savoie sa mère, deux hérétiques furent brûlés à Paris par arrêt du Parlement, l'un en place de Grève, l'autre sur le parvis Notre-Dame; ces deux exécutions paraissent avoir été les premières en France; il convient d'ailleurs d'observer que l'hérésie luthérienne avait déjà produit en Allemagne les plus graves désordres, que les excès des Anabaptistes de Munster et l'invasion de 15,000 de ces fanatiques sur les frontières de Lorraine en avaient dénoncé à l'Europe et à la France tous les dangers.

Néanmoins, de retour de sa captivité, François Ier s'en montra peu alarmé. Loin de mettre obstacle à la propagation des nouvelles doctrines, il les laissa prêcher en toute liberté, même à sa cour, où la reine de Navarre, sa sœur, les patronnait. Il prit sous sa protection Érasme, dont la Sorbonne avait censuré les écrits, et fit mettre en liberté Louis Berquin que cette compagnie retenait dans les prisons de son officialité. Toutefois, deux ans après, en 1538, il se décida à sévir; voici à quelle occasion : Au mois de mai de cette année, une image de la Vierge, placée au coin de la rue des Rosiers, à Paris, fut mutilée et percée de coups de poignard. Cet outrage public à la religion nationale demandait une réparation; le roi donna ordre à tous les Parlements de poursuivre les hérétiques et, à partir de cette époque, plusieurs exécutions eurent lieu dans différentes villes de France. Denis de Rieux fut brûlé à Meaux en 1528; Berquin, que François Ier avait fait élargir une première fois, fut brûlé sur la place Maubert à Paris. A Vienne, à Toulouse, à Séez, ailleurs encore, un certain nombre d'hérétiques furent suppliciés.

Mais les calculs de la politique avaient plus de part que le zèle religieux à la conduite du roi; en 1533, fatigué du bruit de la polémique qui retentissait sans cesse à ses oreilles, il essaya d'y mettre un terme en se portant comme médiateur entre l'Église et les nouveaux sectaires. Dans ce but, il commença par exiler le syndic de la Sorbonne, Noël Breda, dont le zèle catholique lui paraissait compromettant pour la paix; puis il écrivit à Mélanchthon, le plus célèbre et aussi le plus modéré des disciples de Luther, pour lui demander s'il ne serait pas possible de concilier les nouvelles doctrines avec les anciennes, et l'engagea même à venir en France travailler avec lui à ce projet de transaction.

Mais tant de bon vouloir fut mal récompensé; enhardis par les dispositions favorables que le roi leur montrait, les protestants se crurent tout permis et quelques-uns d'entre eux allèrent jusqu'à afficher, à la porte même de la chambre royale, des placards violents contre la messe et le dogme de l'Eucharistie. Une telle audace transporta de colère l'impérieux monarque, qui résolut de venger aussitôt sa dignité offensée. D'autres circonstances plus sérieuses le poussaient d'ailleurs dans ce moment à prendre des mesures de rigueur.

Les protestants étaient déjà devenus les plus forts en divers pays, en Suède, en Danemark, en Suisse, en Angleterre, et partout ils avaient inauguré leur règne par le meurtre et la violence, pillant les églises et les couvents, massacrant les prêtres et persécutant de la manière la plus odieuse les catholiques demeurés fidèles à leurs croyances. Les anabaptistes de Munster continuaient à effrayer l'Europe par le spectacle de leurs excès. Enfin le nombre des sectaires en France augmentait et le peuple commençait à murmurer de l'indifférence du gouvernement, qui ressemblait presque à de la complicité.

Deux édits furent donc rendus par François Ier : l'un portait la peine de mort contre tous les dissidents; l'autre abolissait l'imprimerie et défendait sous peine de mort d'imprimer quelque livre que ce fût (1535). Puis, afin de dissiper les défiances du peuple, le roi crut devoir assister lui-même au supplice de plusieurs hérétiques qui furent brûlés sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois.

Cependant la colère du prince fut encore cette fois de courte durée. Dans le cours de cette même année 1535, pour complaire aux protestants d'Allemagne dont il recherchait l'alliance, il rendit un nouvel édit, l'édit de Coucy, par lequel les peines encourues par les hérétiques leur étaient remises, les poursuites dirigées contre eux suspendues, et un délai de six mois leur était accordé pour abjurer leurs



erreurs. En même temps, le roi adressa de nouvelles lettres à Mélanchthon dans l'intention sincère ou simulée d'opérer un rapprochement. Enfin il poussa si loin la condescendance à l'égard des sectaires, que Calvin se crut autorisé à lui dédier son *Institution chrétienne*, publiée vers cette époque.

L'apparition d'un tel ouvrage était déjà un fait d'une haute gravité. *L'Institution chrétienne* contenait un exposé clair et précis des principes de la prétendue réforme. Sophiste d'un tempérament bilieux et inflexible, Calvin ne reculait devant aucune conséquence et dépassait Luther sur tous les points; il niait plus que lui et d'une façon plus nette et plus hardie; il professait ouvertement que l'homme n'est pas libre et que la foi seule sauve sans les œuvres : de tout le dogme chrétien il ne laissait debout en réalité que la divinité de Jésus-Christ. Cette manière plus franche peut-être d'attaquer la vérité religieuse convenait mieux à la nature de l'esprit français; aussi la plupart des hérétiques de France ne tardèrent pas à se rallier à la doctrine du sectaire de Noyon.

Cependant, en 1538, François Ier eut de nouveau recours aux mesures de rigueur, et plusieurs hérétiques furent suppliciés à Agen, à Embrun, à Annonay, à Paris.

En 1540, cet état de choses changea encore : des lettres de grâce furent accordées aux Vaudois condamnés par un arrêt et, pendant dix-huit mois, toutes poursuites contre les hérétiques furent suspendues. Le roi avait voulu par là se rendre favorables les luthériens d'Allemagne dont il recherchait toujours l'alliance. Mais, en 1542, tout espoir étant perdu de ce côté, il envoya l'ordre à tous les Parlements de sévir contre les novateurs et, depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée en 1546, il ne cessa de déployer à leur égard une rigueur souvent poussée à l'excès. L'année 1545 fut même marquée par le massacre des Vaudois, auquel d'odieuses vengeances personnelles paraissent avoir eu une grande part.

A son avènement au trône, Henri II, successeur de François Ier, se montra d'abord indifférent à l'égard des calvinistes, du moins il ne fit rien pour réprimer leurs progrès; mais, à partir de l'année 1549, il changea de conduite et rendit successivement contre eux divers édits de proscription. Plusieurs furent suppliciés, entre autres le conseiller Anne Dubourg, qui avait osé professer les nouvelles doctrines en plein Parlement en présence même du roi, et qui, condamné pour ce motif par arrêt de la cour, fut brûlé en place de Grève en l'année 1559.

Telle fut la première phase de l'hérésie protestante en France. Les

sectaires, d'abord disciples de Luther, puis de Calvin, ne sont encore que des individus isolés et relativement peu nombreux. Ils se recrutent dans toutes les classes de la nation. Des membres du clergé, des érudits, des poètes de cour, des seigneurs, des magistrats, des professeurs et des écoliers de l'Université, des bourgeois, des marchands, des artisans, se laissent séduire par les nouvelles doctrines; toutefois, c'est parmi les seigneurs de la noblesse que l'hérésie compte le plus d'adhérents. Quant aux villes et aux contrées où elle se répand, c'est à Meaux, sous le patronage de l'évêque, qu'elle apparaît pour la première fois; de là, elle gagne plusieurs provinces, principalement les villes du Midi et de l'Ouest; elle fait aussi quelques prosélytes à Paris, Senlis, Sens, Rouen, Orléans, Blois, Angers, Poitiers, Bourges, Toulouse, Agen, Lyon, Metz, mais en très petit nombre dans chacune de ces villes; et ce n'est qu'en 1555 qu'une communauté protestante parvient à se constituer dans la capitale.

Cependant ces succès partiels de l'hérésie n'ébranlent pas la foi nationale et, dans son ensemble, la société française résiste à l'action des novateurs.

Le clergé dès l'abord jette le cri d'alarme, dénonce aux fidèles le danger et fait appel à la sollicitude du gouvernement. Dès 1519, la Sorbonne condamne des propositions relatives aux indulgences; en 1521, elle déclare solennellement Luther hérétique; en 1523, elle censure Jacques Merlin et Lefèvre d'Étaples; en 1527, elle condamne divers écrits d'Érasme, et intente des poursuites contre Berquin; en 1528, plusieurs conciles provinciaux anathématisent la doctrine luthérienne. Le syndic de la Sorbonne, Noël Breda, est exilé par François I[er], à cause de l'ardeur qu'il déploie contre l'hérésie.

La magistrature s'unit au clergé et montre le même zèle pour la répression de l'hérésie; le Parlement de Paris surtout ne néglige rien pour mettre la foi catholique à l'abri des attaques dont elle est l'objet.

La bourgeoisie et le peuple, animés des mêmes sentiments, murmurent et s'indignent de l'inertie du gouvernement. La royauté seule manque à sa mission, elle ne prend conseil que des intérêts passagers d'une politique égoïste et sans vue d'avenir. Tantôt elle pousse la tolérance jusqu'à la complicité; tantôt elle sévit avec colère, avec excès, sans dignité, sans un véritable sentiment de ses devoirs, et elle laisse ainsi s'introduire peu à peu en France un mal que, grâce à l'attitude générale de la nation, il eût été facile d'arrêter dans son germe.

§ 2°. — *Deuxième période du protestantisme en France, de* 1560 *à* 1584.

La seconde période commence à la conjuration d'Amboise en 1560 et finit en 1584 à la formation de la Ligue.

La situation est changée : les protestants désormais ne sont plus, comme naguère encore, des sectaires isolés, sans lien entre eux; ils forment un parti politique, et un parti redoutable, parce qu'ils s'appuient sur une portion de la noblesse, c'est-à-dire sur les hommes de cour et les hommes de guerre. Aussi, ce n'est plus par la prédication, mais par les armes qu'ils entendent établir l'empire de leur doctrine. Ils ne revendiquent plus seulement la liberté du nouveau culte, ils veulent l'imposer à la France et aspirent ouvertement à la domination.

La royauté ne comprend pas mieux son rôle que par le passé. Au lieu de prendre en main la défense de la foi nationale, elle ne veut voir dans les Catholiques et les Protestants que deux partis en présence, entre lesquels elle essaie de se poser comme arbitre, et les efforts qu'elle fait pour établir un équilibre impossible, ne servent qu'à accroître le mal et à lui faire perdre à elle-même tout crédit et toute autorité.

Après la mort de Henri II, le fils de ce prince, François II, lui succéda; comme il n'avait que seize ans, et était d'une santé délicate, Catherine de Médicis, sa mère, gouverna sous son nom. Durant la vie de Henri II, Catherine n'avait pris aucune part aux affaires et avait même supporté avec une rare résignation la longue faveur de Diane de Poitiers, maîtresse du roi. Mais si son passé était sans reproche, elle montra bientôt, lorsqu'elle fut arrivée au pouvoir, que le calcul plus que la vertu avait inspiré sa conduite.

Catherine appela d'abord dans ses conseils le duc François de Guise et le cardinal de Lorraine son frère, oncles de la jeune reine Marie Stuart. Ce choix semblait indiquer que le gouvernement de la reine-mère allait prendre sérieusement en main la défense de la religion catholique.

Les protestants s'en alarmèrent; s'ils n'eussent considéré que le nombre de leurs adhérents, ils n'auraient pu encore songer à aucune résistance, car, au dire de Castelnau, ils n'étaient, par rapport au reste de la nation, que dans la proportion de 1 à 100; mais comme ils

comptaient dans leurs rangs des seigneurs riches et puissants et deux princes du sang, Antoine de Bourbon et le prince de Condé, ils se crurent assez forts pour entrer en lutte et formèrent le hardi projet de s'emparer de la personne même du roi, qui était alors à Amboise, en Touraine. Les chefs du gouvernement, instruits de l'entreprise, la déjouèrent; les conjurés, qui arrivaient de toutes parts à Amboise, furent taillés en pièces, et plusieurs d'entre eux pendus aux portes mêmes du château.

Cependant ce premier échec ne les découragea pas; ils organisèrent un nouveau complot, à la tête duquel le prince de Condé ne craignit pas de se placer; mais les Guises avertis prirent encore les devants, firent arrêter le prince de Condé, lui intentèrent un procès, et allaient peut-être requérir contre lui la peine capitale, lorsque le roi François II vint à succomber au mal dont il était atteint.

Cet événement changea la face des affaires. Catherine de Médicis, déclarée régente pendant la minorité de son second fils Charles IX, jugea dangereux de se brouiller avec les princes du sang; elle mit le prince de Condé en liberté, nomma le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, lieutenant-général du royaume, et, sans renvoyer les Guises de la cour, elle appela au ministère le chancelier de l'Hospital. Savant jurisconsulte, mais dénué de tout génie politique, L'Hospital cachait sous les faux dehors de la tolérance un attachement secret à l'hérésie, et il fit prévaloir des conseils qui devaient avoir les conséquences les plus funestes pour la religion et pour l'État.

Un de ses premiers actes fut de publier en 1561 l'édit de juillet, qui n'était que la confirmation des édits précédents avec une amnistie pour le passé et la substitution de la peine du bannissement à celle du feu pour le crime d'hérésie; l'exercice d'ailleurs de toute autre religion que la religion catholique était interdit. Ce n'était là qu'une mesure d'atermoiement, qui n'apportait aucun remède au mal; aussi l'édit ne fut pas exécuté. Les protestants continuèrent à tenir partout leurs assemblées religieuses et à opprimer les catholiques dans les pays où ils étaient devenus les maîtres, pillant les églises, abattant les croix, massacrant les prêtres, se livrant à tous les excès que le fanatisme sectaire peut inspirer.

Vers la même époque eut lieu le colloque de Poissy. Cette sorte de concile mixte, où Théodore de Bèze et les autres ministres calvinistes furent appelés, répondit mal à l'attente du cardinal de Lorraine qui l'avait imprudemment provoqué. En vain, les esprits sages lui avaient représenté qu'accorder aux protestants le droit d'exposer solennelle-

ment leur doctrine, en présence du roi, c'était leur donner un crédit dangereux sur l'esprit des populations et compromettre la foi catholique dont le gouvernement lui-même semblait mettre ainsi l'autorité en question; le cardinal n'avait pas voulu tenir compte de ces remontrances.

L'assemblée s'était donc réunie; le chancelier de L'Hospital l'ouvrit par un discours dans lequel il invitait les catholiques à faire des concessions, sans bien s'expliquer d'ailleurs sur la nature de celles qu'il voulait obtenir. Les ministres calvinistes eurent ensuite la parole; les évêques leur répondirent avec beaucoup de force et de raison, mais sans réussir à ramener des adversaires, décidés d'avance à persister dans l'erreur. D'ailleurs, cette discussion publique et officielle des dogmes les plus sacrés de la foi, tour à tour affirmés et contredits, était en elle-même un scandale, et elle produisit sur plusieurs, ainsi qu'on l'avait craint, une funeste impression. « J'ai appris, dit Lezeau (1), d'un ancien conseiller d'État qui avait « vu ces temps-là, que ces deux grands personnages (le cardinal de « Lorraine et le chancelier de L'Hospital), par le colloque et par cet « édit (celui de janvier, dont il va être question tout à l'heure), fu- « rent cause que les hérésies se répandirent merveilleusement par « toute la France, l'un par une présomption de savoir, l'autre par « une secrète faveur qu'il portait à ce parti (2) ».

Peu après, au commencement de 1562, fut rendu l'édit de janvier. Il concédait aux protestants le droit de tenir des prêches en dehors des villes et, en même temps, il leur interdisait toute propagande ainsi que toute attaque contre la religion catholique. Cet édit n'avait rien d'absolument répréhensible dans sa teneur, car il n'accordait que ce qu'il n'était plus guère possible de refuser. Mais la reine qui l'avait signé, et le ministre qui était chargé de l'exécuter, étaient à bon droit suspects aux catholiques. Le chancelier de L'Hospital était sinon calviniste

(1) Nicolas Lefèvre de Lezeau, de la famille d'Ormesson, était né vers l'année 1580. Il devait avoir huit ans lors de la journée des Barricades, et quinze lorsque Henri IV rentra à Paris; il n'avait, par conséquent, pris aucune part personnelle à la Ligue, mais il avait vu et entendu tous ceux qui avaient joué un rôle dans un parti ou dans l'autre, et était ainsi mieux placé que personne pour connaître la vérité sur les événements et les juger sans passion. Membre du conseil d'État, doyen même de ce conseil sous la minorité de Louis XIV, il était par sentiment comme par devoir attaché à la cause de la royauté; cependant il n'a pas craint de rendre justice à la Ligue, parce que son sens droit et chrétien lui montrait que c'était par elle que la religion catholique avait été conservée en France. Le mémoire qu'il a laissé est du plus haut intérêt, et nous aurons plus d'une fois occasion d'invoquer son témoignage. Resté longtemps manuscrit, ce mémoire a été publié pour la première fois en 1837, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, de MM. Cimber et Danjou.

(2) *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XV, p. 25.

(il a gardé le secret sur ce point jusqu'à la fin), du moins notoirement hostile à la cause de l'Église, et les dispositions de Catherine de Médicis (1), nous le répétons, n'étaient pas de nature à inspirer plus de confiance.

Aussi, tandis que les Protestants accueillirent l'édit du chancelier avec des transports de joie, les Catholiques furent frappés de stupeur, et leurs chefs, les Guises, quittèrent aussitôt la cour (2).

Leurs craintes n'avaient rien d'exagéré; car la religion catholique se trouvait, en réalité, menacée des plus graves périls. Il suffisait que la régente Catherine de Médicis fît un pas de plus dans la voie où elle était entrée, pour que le gouvernement tout entier passât entre les mains de l'hérésie. L'émotion fut donc grande dans toute la France; le Parlement donna le premier le signal de la résistance en refusant d'enregistrer l'édit, et il fallut que la reine eût recours aux lettres de jussion pour le contraindre à passer outre. Le peuple de Paris, de son côté, se montra plein d'alarme et, se croyant trahi, il fit appel au duc de Guise, dont il savait l'inaltérable dévouement à la cause de la foi religieuse.

Celui-ci, qui n'attendait que l'occasion d'agir, quitta précipitamment Joinville, où il se trouvait, et se dirigea sur la capitale. Comme il passait par Vassy, petite ville sur la frontière de Champagne, une querelle s'éleva entre les hommes de sa suite et les Protestants qui

(1) Ce fut vers ce temps que Catherine de Médicis écrivit au Pape une lettre dans laquelle elle lui disait : « Ils ne sont (les calvinistes), ni anabaptistes ni libertins; ils croyent les douze articles du symbole. Aussi plusieurs personnes de piété pensent qu'on ne devrait pas les retrancher de la communion de l'Église, pour ne pas blesser la faiblesse de quelques-uns; quel danger y aurait-il d'ôter les images des églises et de retrancher quelques formules inutiles dans l'administration des sacrements? Ce serait encore un grand bien d'accorder à tous les fidèles la communion sous les deux espèces, d'abolir les messes basses et de permettre que l'office divin se fît en langue vulgaire. Du reste, on convient qu'il est à propos qu'il n'y ait rien d'innové dans la doctrine et dans la hiérarchie, et que l'on conserve toujours pour le Souverain Pontife le respect et l'obéissance qui lui sont dus » (*L'Esprit de la Ligue*, t. Ier, p. 107).

(2) « Pendant ce temps de pacification, dit Lezeau, se tint le Concile de Trente, et comme les novateurs, ou la plus grande partie d'iceux, faisaient entendre au roi Charles IX et à la reine Catherine sa mère, que volontiers ils se réduiraient à l'Église, si on accordait certains articles, leurs Majestés, désireuses d'entretenir la paix entre leurs sujets, chargèrent les ambassadeurs de France de requérir que le célibat des prêtres fût ôté, que la communion fut prise sous l'une et l'autre espèce, que tout le service de l'Église fût fait en langue vulgaire, etc., et que c'était un remède pour pacifier les différends. A quoi les Messieurs du Concile répondirent : *Non dabimus vobis venenum in medicinam :* nous ne vous baillerons pas du venin pour médecine » (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XV, p. 25).

Si on ajoute que quelques évêques, tels que le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, Antoine Caracciol, évêque de Troyes, Montluc, évêque de Valence, penchaient pour les nouvelles doctrines ou même les avaient ouvertement embrassées, on comprendra de quels périls la religion catholique était alors menacée et combien il était nécessaire d'y aviser.

s'y trouvaient réunis; le duc voulut intervenir et fut blessé; la lutte devint alors plus vive et plus opiniâtre; les Protestants, à la fin, eurent le dessous, et bon nombre d'entre eux furent mis à mort.

Cet événement, connu sous le nom de *massacre de Vassy*, dont le duc de Guise déclina toujours la responsabilité, même au lit de mort, ne fut d'ailleurs que le prélude et non la cause déterminante d'une guerre devenue désormais inévitable.

Le chef du parti catholique fut reçu à Paris avec enthousiasme, tandis que le prince de Condé, venu pour essayer de contrebalancer son influence, fut obligé de se retirer devant les huées et les imprécations du peuple.

La reine s'était réfugiée, avec son fils Charles IX, à Fontainebleau, hésitant encore sur le parti qu'elle devait prendre. Les triumvirs (c'est ainsi qu'on appelait le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, unis ensemble pour la défense de la religion catholique), les triumvirs comprirent qu'il fallait agir avec promptitude, et avant tout s'assurer de la personne du jeune roi. Ils se dirigèrent donc en toute hâte vers Fontainebleau, gagnèrent de vitesse le prince de Condé, qui s'y rendait dans le même but et, arrivés les premiers, forcèrent la reine-mère à remettre son fils entre leurs mains. Devenus ainsi maîtres du gouvernement, les chefs catholiques n'en abusèrent pas, et maintinrent dans son entier l'édit de janvier; ainsi que nous l'avons observé plus haut, ce n'était pas la teneur de l'édit, mais le caractère des personnes chargées de son exécution qui avait excité leurs alarmes.

Les Protestants ne voulurent tenir aucun compte de ces bonnes dispositions; il ne leur suffisait pas d'avoir la liberté; malgré leur petit nombre, ils prétendaient à la domination; dès qu'ils se virent évincés du gouvernement, ils firent appel aux armes, et la première guerre civile fut résolue.

Cette guerre, commencée en 1562, ne devait finir qu'en 1598. La responsabilité tout entière, on le voit, en revient aux Protestants à deux titres : d'abord, parce qu'ils prétendaient substituer à la religion nationale une religion nouvelle, dont la France ne voulait pas; en second lieu, parce que, malgré la tolérance qui leur avait été accordée, ils levaient les premiers l'étendard de la révolte contre le gouvernement établi.

La guerre éclata donc en 1562. Les Protestants, ayant pour chefs le prince de Condé et l'amiral de Coligny, comptaient dans leurs rangs beaucoup de seigneurs de la noblesse, mais ils manquaient de troupes

réglées; ne pouvant en lever en France, ils s'adressèrent à la reine Élisabeth, qui consentit à leur envoyer 3,000 hommes, à la condition qu'ils lui livreraient la ville du Havre, qu'elle ne devait rendre qu'en échange de Calais, repris depuis peu à l'Angleterre par le duc de Guise. Ainsi le parti de l'hérésie joignait dès l'abord, à la révolte contre le roi, la trahison contre la France, dont il vendait le territoire à l'étranger.

Lors donc qu'ils eurent reçu des Anglais les forces promises, les Protestants ouvrirent les hostilités et emportèrent d'abord un assez grand nombre de places, surtout dans le Midi. Mais ces succès furent de courte durée; la nation indignée se leva en armes et, les bourgeois s'étant unis aux troupes royales, les rebelles furent chassés de presque toutes les villes dont ils s'étaient emparés par surprise.

A Rouen, la garnison calviniste, commandée par Montgomery, résista plus longtemps aux attaques d'Antoine de Bourbon, qui avait mis le siège devant la ville, à la tête de l'armée royale. Ce prince, revenu depuis peu à la foi catholique, fut même blessé mortellement dans un combat livré autour des murs; mais, après un assaut donné par ses soldats, la ville fut prise et livrée au pillage.

Repoussé des villes, dont les habitants se levaient de toutes parts pour la défense de la religion catholique, le prince de Condé se vit obligé de gagner la campagne, et il rencontra bientôt dans la plaine de Dreux l'armée royale qui s'avançait vers lui, commandée par le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André et le duc de Guise. La bataille ne tarda pas à s'engager. Au commencement de l'action, le connétable de Montmorency fut fait prisonnier et le maréchal de Saint-André blessé mortellement; les Calvinistes se croyaient dès lors assurés de la victoire, mais le duc de Guise, voyant le danger, rallia la noblesse catholique, s'élança à sa tête contre l'ennemi, et le mit en pleine déroute. Le prince de Condé tomba à son tour au pouvoir du vainqueur, et l'amiral de Coligny eut grand'peine à sauver les débris de l'armée calviniste.

Du champ de bataille de Dreux, le duc de Guise alla mettre le siège devant Orléans. Déjà la ville était sur le point de succomber à ses attaques, lorsqu'un assassin, nommé Poltrot, lui tira un coup d'arquebuse, dont il mourut peu d'heures après. Ce lâche attentat, inspiré par Coligny, privait la cause catholique de son défenseur le plus illustre et le plus dévoué. Le duc François de Guise fut pleuré de la France entière, et le moment était venu peut-être de profiter de l'indignation que la nouvelle du crime avait partout excitée, pour

porter les derniers coups au parti protestant; mais le chancelier de L'Hospital était trop attaché à la cause de l'hérésie pour ne pas lui venir en aide (1), et la reine-mère, qui obéissait toujours à son influence, au lieu de poursuivre la guerre, conclut avec le prince de Condé un premier traité de paix, qu'on appela la *paix d'Amboise*. Les conditions accordées différaient peu de celles de l'édit de janvier. Ce ne fut qu'une trêve; les hostilités recommencèrent bientôt, et se continuèrent avec des chances diverses.

En 1567 eut lieu la bataille de Saint-Denis; les Catholiques remportèrent la victoire; mais leur chef, le connétable de Montmorency, l'un des plus grands caractères de ce temps, y perdit la vie. Cette victoire fut suivie du traité de Longjumeau (1568), auquel on donna le nom de paix *malassise* ou *boîteuse*, parce qu'elle n'offrait aucune chance de durée; en effet, dans le cours de la même année, elle fut rompue; l'édit de janvier, qu'elle avait confirmé, fut révoqué dans son entier, et le roi défendit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique.

La guerre se poursuivit plus vive et plus disputée; vainqueurs dans la journée de la Roche-Abeille, les Protestants furent battus à Jarnac et à Montcontour (1569) par le jeune duc d'Anjou, depuis Henri III.

Les deux partis étaient également fatigués, ils conclurent de nouveau, à Saint-Germain, le 2 août 1570, un traité de paix; on accordait aux Protestants plusieurs places de sûreté, le libre exercice de leur religion partout ailleurs qu'à la cour, et le droit de récuser des juges au Parlement.

Cette paix, en apparence si favorable aux Protestants, devait être funeste à plusieurs d'entre eux. L'état des esprits ne comportait pas encore une conciliation durable et sincère; il restait de part et d'autre trop de craintes et de défiances. Aussi la lutte ne fit que changer de forme; on ne se combattit plus par les armes, mais on travailla à se disputer l'influence sur les affaires par des intrigues et de sourdes menées.

(1) Nous ne chargeons pas ici la mémoire de L'Hospital, dont d'ailleurs on ne saurait méconnaitre le mérite comme jurisconsulte et comme magistrat; mais l'opinion générale de son temps était que, sans professer ouvertement l'hérésie, il y était secrètement attaché. « J'ai ouy de ce « temps, dit Brantôme, faire comparaison de lui et de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, « le plus grand aussi qui fut en ce pays, fors que l'un était catholique et l'autre le tenait-on hu- « guenot, encore qu'il allât à la messe; mais on disait à la cour : *Dieu nous garde de la messe de* « *M. de L'Hospital*. Enfin, quoiqu'il creust, c'estait un très grand personnage en tout, et un très « grand homme de bien et d'honneur » (*Brantôme*, t. Ier, p. 320).

On voit ce que valait cette tolérance dont ses panégyristes lui ont fait tant d'honneur; il était tolérant parce qu'il était complice. Ne pourrait-on pas en dire autant de beaucoup d'autres?

Les Calvinistes d'abord se tinrent à l'écart, puis devenus plus confiants par les avances qu'on leur faisait, ils vinrent à la cour, et bientôt leur chef, l'amiral de Coligny, prétendit y dominer. Habile et fin politique, Coligny chercha à s'insinuer dans l'esprit du jeune roi Charles IX, et y réussit assez pour exciter les défiances jalouses de la reine-mère. Préoccupé d'assurer le triomphe de son parti, aussi bien que le sien propre, à l'aide de la faveur dont il commençait à jouir, l'amiral avait conçu un plan dont l'exécution eût porté le coup funeste à la cause catholique. Dans les entretiens intimes qu'il se ménageait avec Charles IX, il s'efforçait de lui persuader de déclarer la guerre à Philippe II, et offrait d'aller lui-même à la tête de l'armée royale porter secours aux Protestants des Pays-Bas. On comprend ce qui serait arrivé si un tel projet eût prévalu. Désormais asservi à l'influence de Coligny, le roi n'aurait rien pu refuser au vainqueur des Catholiques espagnols, et le gouvernement tout entier eût passé entre les mains du chef des Protestants. Les Catholiques s'alarmèrent donc et avec de justes motifs; toutefois ils n'auraient pas eu seuls assez de crédit pour déjouer les desseins de l'amiral, si la reine-mère ne leur fût venue en aide. Cette princesse, dont l'indifférence religieuse flottait indécise depuis douze ans entre les deux partis, ne put souffrir qu'un de ses sujets tentât de lui ravir l'influence qu'elle exerçait sur son fils, et se décida à tout faire pour l'empêcher.

Catherine n'était, par nature, ni cruelle, ni vindicative; d'un caractère modéré, au contraire, habile dans les négociations, elle aimait mieux traiter de la paix que faire la guerre; mais comme le sens religieux et moral lui manquait, elle était capable, lorsque sa passion de dominer était en jeu, de se porter à tous les excès. Elle vivait d'ailleurs dans un temps où les discordes civiles avaient rendu les mœurs farouches et où l'assassinat était devenu une arme à l'usage de tous les partis; Coligny l'avait employée contre le duc François de Guise, Catherine se crut autorisée à s'en servir contre lui. Un jour donc que l'amiral sortait du Louvre, où il venait de jouer à la paume avec le roi, un assassin lui tira un coup d'arquebuse qui l'atteignit à la main, mais ne lui fit qu'une légère blessure.

Déçue dans son attente, Catherine essaya de détourner les soupçons en allant elle-même rendre visite à l'amiral dans son hôtel; mais cette démarche ne pouvait tromper personne. Dès que la reine fut sortie, les seigneurs protestants, réunis autour de leur chef, firent entendre des paroles de menace et de vengeance. La partie était dès lors trop sérieusement engagée pour que, de part ou d'autre, on pût reculer; la reine

résolut de prévenir ses adversaires et d'en finir avec eux par un coup décisif. Dans un conseil assemblé aussitôt, elle exposa au roi son fils les périls qui le menaçaient, lui représenta les amis de l'amiral, et l'amiral lui-même, comme des ennemis prêts à renouveler la guerre, l'exhorta à les prévenir, et obtint contre eux un arrêt de mort, qui reçut son exécution dès le lendemain 24 août, jour de la Saint-Barthélemy.

Coligny eut l'honneur des premiers coups ; le roi avait donné charge au duc Henri de Guise de venger sur lui le meurtre de son père ; les seigneurs qui entouraient l'amiral ne tardèrent pas à subir le même sort. La garde bourgeoise et le peuple furent convoqués au son de la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois ; les chefs hésitèrent d'abord, mais on leur dénonça les Calvinistes comme des conjurés, qui, si on ne les prévenait, allaient se ruer sur la ville pour y mettre à mort les Catholiques et abolir le culte de la vraie religion. Les apparences suffisent aux passions de la foule : le peuple crut aller à une bataille et on le mena à un massacre, qui dura une seule nuit, selon les uns, trois jours selon les autres. Des scènes analogues eurent lieu par les ordres du roi dans les autres villes, particulièrement à Lyon et à Rouen.

Au milieu du désordre, où des vengeances particulières trouvèrent à se satisfaire, le nombre des victimes ne put être connu et les relations contemporaines varient beaucoup à cet égard. Un martyrologe protestant le fait monter à 15,000, mais ce chiffre est évidemment exagéré, car d'après un relevé nominal qu'en fit un autre martyrologe protestant, il n'y aurait eu que 152 victimes à Paris, 212 à Rouen, 144 à Lyon, 156 à Orléans, en tout 786.

Quoi qu'il en soit, la responsabilité de ce cruel événement pèse tout entière sur Catherine de Médicis, qui ne craignit pas d'ailleurs de la revendiquer devant le Parlement, par la bouche du roi, son fils. Le peuple prit part à l'exécution, mais son zèle fut trompé ; il ne crut pas attaquer, mais se défendre contre des ennemis qui menaçaient sa foi et sa liberté (1).

(1) On a beaucoup parlé du *Te Deum* chanté à Rome à la nouvelle de la Saint-Barthélemy ; mais pour juger un fait, il en faut connaître toutes les circonstances, et si, par exemple, dans les dépêches expédiées à Rome il était parlé du massacre comme d'un coup d'État qui avait frappé des conjurés, au moment où ils allaient eux-mêmes égorger le roi et la cour, et plonger la France catholique dans un abîme de sang, il n'y aurait pas lieu assurément de s'étonner qu'à Rome on s'en soit réjoui comme d'une nouvelle victoire remportée sur les Protestants par les Catholiques. Or, il n'est pas permis de douter qu'en effet les choses n'aient été présentées de la sorte par la cour de France, puisque, dans un lit de justice tenu peu de jours après l'événement, le roi Charles IX ne les présenta pas autrement, et le Parlement lui-même, présidé par Christophe de Thou, crut

Du reste, quelle que fût l'étendue des pertes du parti protestant, sa situation générale n'en fut pas changée. De nouveaux chefs prirent la place de ceux qui avaient péri ; les principaux d'entre eux, le roi de Navarre et le prince de Condé, avaient été épargnés ; ils ne pouvaient rien dans le présent, puisqu'ils étaient retenus prisonniers à la cour, mais ils demeuraient l'espoir de l'avenir, et, rendus à la liberté, ils s'empresseraient de désavouer l'abjuration qu'on leur avait imposée par la force. En outre, l'intérêt et la sympathie qui s'attachent naturellement aux victimes, furent habilement exploités, et bientôt les Calvinistes se trouvèrent en mesure de reprendre les armes.

L'épisode le plus important de la guerre suivante fut le siège de La Rochelle. Cette ville était devenue la principale place forte du parti protestant. Défendue par Lanoue, et secourue par les Anglais, elle résista longtemps aux efforts de l'armée royale et ne consentit enfin à capituler que réduite à la dernière extrémité. La paix qui s'ensuivit ne fut encore qu'une courte trêve ; à peine était-elle signée, que les Protestants, d'accord avec le roi de Navarre, le prince de Condé et les chefs du parti politique, formaient le projet de s'emparer du gouvernement, d'éloigner la reine-mère, et de proclamer roi le duc d'Alençon. Mais le complot fut découvert. La Môle et Coconnas payèrent de leur tête la part qu'ils y avaient prise ; le roi de Navarre fut mis à Vincennes et le maréchal de Montmorency emprisonné. Le prince de Condé seul parvint à s'échapper de la cour, pour aller se mettre à la tête de ses coreligionnaires.

Sur ces entrefaites, le roi Charles IX, depuis longtemps malade, mourut le 30 mai 1574, laissant sa mémoire tachée du sang de la Saint-Barthélemy et le royaume plus que jamais déchiré par les factions.

La France, en effet, se trouvait désormais divisée en trois partis : le parti Protestant, composé surtout des gentilshommes de la noblesse ; le parti Politique, qui avait à sa tête les Montmorency et quelques autres

si bien à une conjuration, qu'il intenta un procès à la mémoire du chef des rebelles, à tous ses adhérents et complices. Ce qui prouve d'ailleurs qu'à Rome on en jugeait ainsi, c'est le discours prononcé par Muret à cette occasion, dans lequel il dit : *Veriti non sunt adversus illius regis caput et salutem conjurare :* ils n'ont pas craint (les hérétiques) de conspirer contre la vie du roi.

Ajoutons qu'on devait d'autant plus facilement croire à une conjuration, qu'en France, et partout où ils étaient en minorité, les Protestants ne cessaient de faire appel à la révolte, de même que partout où ils devenaient les maîtres, ils se livraient aux plus cruels excès. C'est ainsi qu'on n'avait pu oublier les massacres commis en Béarn par les ordres de la reine Jeanne sur une infinité de prêtres, de religieuses et de fidèles Catholiques ; les tours d'où on les précipitait, le puits de l'évêché où on les entassait, à Nimes ; le port où on les noyait, à La Rochelle ; les cruels instruments dont on se servait pour les faire aller au prêche. Les registres seuls de l'Hôtel de Ville de Nimes constataient, ou devaient constater le massacre de trois cents Catholiques en 1567 et de cent vingt en 1569.

seigneurs, dont l'ambition était à peu près l'unique mobile; enfin les Catholiques, qui formaient plus qu'un parti, car ils étaient la nation elle-même. Pour faire face à une telle situation, il aurait fallu un prince doué d'une intelligence élevée, d'une volonté ferme, d'une moralité sûre et éprouvée : or, précisément, le duc d'Anjou, que la mort de Charles IX appelait au trône, ne possédait aucune de ces qualités. Henri III, il est vrai, avait eu une jeunesse brillante, glorieuse même; mais depuis il s'était montré faible, indolent, corrompu. Élu récemment roi de Pologne, il n'avait su que s'attirer le mépris de ses nouveaux sujets, et semblait déjà las de la couronne que sa mère lui avait acquise. Les plus grands malheurs dès lors étaient à redouter, puisque celui qui aurait pu seul les conjurer ne paraissait propre qu'à en précipiter l'explosion.

En attendant l'arrivée de Henri III, qu'elle s'était hâtée de prévenir de la mort de son frère, Catherine de Médicis se trouva de droit et de fait en possession du pouvoir. Elle en usa avec modération et non sans habileté; mais les mesures qu'elle prit, quoique sagement conçues, eurent un effet opposé à celui qu'elle en espérait. Elle commença par signer une nouvelle paix avec les Protestants; puis croyant n'avoir plus rien à craindre de ce côté, elle destitua du gouvernement de Languedoc Montmorency-Damville, chef du parti Politique, dont elle suspectait à bon droit les intentions. Mais, d'une part, malgré la paix, les Protestants n'en firent pas moins des préparatifs de guerre, et élurent même pour chef le prince de Condé, dans une assemblée générale de leurs Églises tenue à Milhau en Rouergue; de l'autre, Montmorency-Damville, irrité de sa disgrâce, rompit ouvertement avec le gouvernement royal, et proposa aux Protestants de s'unir à eux, ce qu'ils s'empressèrent d'accepter.

Lors donc que Henri III, après s'être échappé furtivement de Pologne à la nouvelle de la mort de son frère et avoir ensuite perdu un temps précieux dans de frivoles divertissements, arriva enfin en France, il trouva deux partis puissants en armes et prêts à lui disputer le pouvoir.

Le prince de Condé, chef des Protestants, et Montmorency-Damville, chef des Politiques, qui venaient de contracter une alliance offensive et défensive, commencèrent par faire des propositions de paix au nouveau roi; mais ils y mirent des conditions telles que celui-ci dut les repousser, et la guerre fut ouvertement déclarée.

Outre l'armée qu'ils avaient levée en France, les confédérés protestants et politiques avaient, comme de coutume, fait appel à l'étranger,

et obtenu des princes allemands la promesse d'un secours important. Bientôt le duc d'Anjou (1), frère du roi, après s'être évadé de la cour, où il était retenu prisonnier, vint se mettre à leur tête et leur apporter le prestige de son nom et de sa position d'héritier présomptif de la couronne. Cependant le succès ne répondit pas d'abord à leur attente. L'avant-garde du corps d'armée envoyé par les Allemands, que commandait Montmorency-Thoré, fut battue à Fismes (11 octobre 1575) par le duc Henri de Guise, qui reçut dans l'action une blessure au visage, d'où lui vint le surnom de *Balafré*.

Cette victoire eut en elle-même peu de résultats; elle ne profita guère qu'au duc de Guise, dont elle accrut la popularité. Ce jeune prince, déjà cher à la nation à cause du nom qu'il portait et des services que lui-même avait rendus, gagnait chaque jour en crédit auprès du peuple ce que perdait le nouveau roi, que son indigne conduite commençait à rendre l'objet du mépris universel. Henri III, en effet, au lieu de donner ses soins aux affaires si graves du gouvernement, passait sa vie dans la plus coupable mollesse, se livrant à de honteux plaisirs, qu'il entremêlait de pratiques superstitieuses et puériles.

Pour suppléer, autant qu'il était en elle, à l'insuffisance de son fils, Catherine de Médicis eut recours à ses moyens ordinaires; elle négocia, et parvint à obtenir une trêve, mais à des conditions si défavorables que les Catholiques refusèrent d'y souscrire, et il fallut continuer la guerre.

Une nouvelle circonstance ajouta à la puissance des rebelles : le roi de Navarre s'échappa de la cour et vint se joindre à eux, après avoir pour la seconde fois abjuré le catholicisme. Le parti protestant se trouva dès lors avoir à sa tête le duc d'Anjou, héritier présomptif de la couronne, et deux princes du sang, le roi de Navarre et le prince de Condé. Le faible Henri III n'essaya pas même de résister à une ligue si formidable, et il signa la paix le 6 mai 1576.

Par ce traité, connu sous le nom de *Paix de Monsieur*, le roi cédait à perpétuité au duc d'Anjou, à lui et à ses héritiers mâles l'Anjou, la Touraine et le Berry en sus de ses apanages, sous la seule condition de l'hommage, accordait au roi de Navarre le gouvernement de la Guyenne, au prince de Condé celui de la Picardie, concédait aux Protestants le libre exercice de leur religion dans tout le royaume, excepté à Paris, avec de nombreuses villes de sûreté, la liberté d'a-

(1) Le duc d'Alençon avait pris le titre de duc d'Anjou depuis la mort de Charles IX.

voir des synodes, des écoles, des chambres mi-parties dans les Parlements, etc.

Jamais roi de France n'avait apposé son nom au bas d'un acte si honteux. Ce n'était pas seulement la foi de tout un peuple sacrifiée aux injustes exigences de quelques sectaires, c'était la monarchie elle-même livrée par lambeaux à l'ambition des princes du sang, c'était l'unité nationale brisée et détruite au profit d'une féodalité nouvelle que le roi consentait à reconstituer de ses propres mains.

L'indignation publique fut portée au comble; la colère s'ajouta au mépris dont la personne de Henri III était l'objet et, de toutes parts, on résolut d'aviser aux moyens de prévenir l'accomplissement de l'odieuse trahison qui se préparait.

Depuis longtemps déjà, la pensée de constituer une association nationale pour la défense de la religion catholique germait dans beaucoup d'esprits. Dès 1565, quelques confédérations particulières s'étaient formées dans ce but; mais, après la Saint-Barthélemy, elles s'étaient dissoutes d'elles-mêmes, parce qu'on croyait la royauté désormais trop compromise auprès de l'hérésie, pour pouvoir jamais pactiser avec elle. Cependant la conduite de Catherine de Médicis n'avait pas tardé à faire revivre les anciennes défiances; le honteux traité que Henri III venait de signer acheva de détromper les catholiques, et aussitôt on vit se former dans toutes les provinces de nouvelles ligues auxquelles s'affilièrent spontanément un grand nombre d'hommes de tous les rangs, du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple.

La plupart des actes constitutifs de ces ligues se sont perdus; un seul, celui de la Ligue de Picardie, signé à Péronne, s'est conservé en son entier; c'était le gouverneur même de cette province, d'Humières, qui l'avait rédigé. Chaque confédéré devait s'engager par serment à persévérer jusqu'à la mort dans l'association formée, au nom de la Sainte Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III et des prérogatives dont la France jouissait sous Clovis. Par cette dernière clause, on insinuait que, si le but principal de l'Union était la conservation de la religion catholique, les moyens à employer devaient être politiques. L'acte de confédération ne contenait d'ailleurs aucune attaque directe contre l'autorité du roi; mais, comme il y était dit qu'un chef serait élu au plus tôt auquel tous seraient obligés d'obéir, et comme on donnait à entendre que ce chef devait être un autre que le roi, il était facile d'apercevoir quelle était la pensée des nouveaux confédérés.

Quelques-uns même concevaient déjà des desseins plus hardis. Un

avocat, nommé David, avait été député à Rome pour présenter au Pape un mémoire où, après avoir exposé les dangers que courait la religion catholique en France, on demandait au Souverain Pontife de nommer le duc de Guise chef de la Ligue, de déclarer le duc d'Anjou coupable de lèse-majesté et indigne de succéder au trône; enfin de permettre qu'on renfermât Henri III dans un monastère ainsi que Pépin l'avait fait autrefois pour Childéric. Des libelles circulaient dans le public, qui reproduisaient les mêmes pensées et insinuaient en outre que la famille de Guise descendait de Charlemagne, d'où on concluait que ses droits au trône primaient ceux de la race régnante.

Certains prédicateurs commençaient aussi à dénoncer du haut de la chaire les trahisons du roi et à exciter les fidèles à s'unir contre les hérétiques et les fauteurs d'hérésie.

Henri III, quelles que fussent son indolence et son inertie, ne pouvait rester plus longtemps indifférent à ces manifestations de l'opinion publique. Il essaya de leur donner satisfaction en convoquant les états généraux; il espérait par là gagner du temps et comptait d'ailleurs exercer assez d'influence sur les députés pour les détourner de la guerre, en leur remontrant qu'on ne pouvait la faire sans argent et, par conséquent, sans lever de nouveaux impôts. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il s'était trompé dans ses calculs.

Les élections eurent lieu sous l'influence du sentiment qui dominait dans toute la France : la nécessité de s'unir pour la défense de la foi catholique; et les instructions données aux députés des trois ordres se résumèrent en cette formule : *une foi, une loi en ce royaume*.

Fidèles à leur mandat, les nouveaux élus, à peine arrivés à Blois, le 6 décembre 1576, au nombre de 312, se mirent en devoir de réclamer les garanties jugées nécessaires pour la défense de la religion catholique. Ils demandèrent d'abord que les décisions rendues à l'unanimité par les trois ordres eussent force de loi, sans qu'il fût besoin de la sanction royale. Henri III refusa de souscrire à une prétention qui annihilait son autorité. A leur tour, les députés repoussèrent la proposition qu'il leur fit de nommer une commission de trente-six d'entre eux qui procéderaient, de concert avec lui et son conseil, au dépouillement des cahiers; ils y avaient vu un moyen détourné dont le roi voulait faire usage pour se rendre maître des délibérations, par l'action qu'il ne manquerait pas d'exercer sur un conseil peu nombreux.

Cependant, désireux de calmer les défiances des députés, Henri III consentit à signer l'acte de la nouvelle confédération et à s'en dé-

clarer lui-même chef. Mais les états ne lui tinrent aucun compte de cette concession, qui leur paraissait illusoire, et décrétèrent à l'unanimité que le roi serait supplié de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume, et de supprimer les édits de pacification. C'était là précisément ce que Henri voulait éviter; car la paix, outre qu'elle convenait mieux à ses habitudes molles et efféminées, lui laissait plus de liberté d'action. Toutefois, il accéda encore à la volonté des états sur ce point, et révoqua le dernier édit. Il espérait du moins que les députés voteraient les subsides nécessaires pour soutenir la guerre que les Protestants, du reste, venaient eux-mêmes de recommencer. Le clergé, en effet, consentit à lever à ses dépens 5,000 hommes de pied et 1,200 chevaux; la noblesse, de son côté, offrit ses services; mais le tiers-état refusa obstinément de rien accorder.

Il était évident dès lors qu'on ne parviendrait pas à s'entendre. Les députés le comprirent et se disposèrent à quitter Blois, où leur présence devenait inutile. Mais, avant de se séparer, ils renouvelèrent par un vote solennel leur demande de l'entière abolition du culte calviniste.

Cette conduite de l'assemblée ne pouvait être attribuée à l'inexpérience, puisque, sous d'autres rapports, elle avait fait preuve de beaucoup de lumière et d'intelligence des affaires; elle montrait combien déjà était profonde la scission entre le roi et la nation, car tous les actes des états équivalaient à une protestation et à un refus de concours.

Cependant Henri III se décida à lever quelques troupes, avec lesquelles il remporta même plusieurs avantages sur les Huguenots; mais ceux-ci ayant demandé la paix, il s'empressa de la leur accorder, et signa avec eux à Poitiers un nouveau traité (1577) qui leur était plus favorable que les précédents. Il s'ensuivit une suspension d'armes de quinze mois, pendant lesquels Henri III continua à se rendre de plus en plus méprisable aux deux partis. En vain, il essaya de s'attacher la noblesse en créant pour elle l'ordre du Saint-Esprit, il ne la rendit ni plus soumise ni plus fidèle; en vain, il tenta de se concilier les Catholiques en retirant aux Protestants une partie des concessions qu'il leur avait faites, il ne réussit par cette dernière mesure qu'à renouveler la guerre, qui se termina encore par un traité de paix signé à Nérac (1579); tout le profit était pour les Calvinistes, auxquels le roi concédait onze nouvelles places de sûreté. Ce prince, du reste, ne savait plus rien respecter, pas même l'honneur

de sa propre famille. Pour jeter la division parmi les chefs du parti rebelle, il n'avait pas eu honte de dénoncer les désordres de sa sœur Marguerite au roi de Navarre, époux de cette princesse. Celui-ci, qui, depuis longtemps, n'avait rien à apprendre à ce sujet, fut indigné de tant d'impudeur de la part d'un frère et d'un roi, et se vengea de cette insulte en renouvelant les hostilités. Cette prise d'armes, connue sous le nom de *guerre des amoureux*, se termina en 1580 par le traité de Gex, confirmatif de celui de Poitiers.

Cette nouvelle paix n'avait pas plus de chances de durée que les précédentes. Les partis demeuraient en armes et leurs chefs, catholiques ou protestants, se partageaient désormais la France à l'instar des anciens seigneurs féodaux. Montmorency-Damville avait le Languedoc; le roi de Navarre, la Guyenne; le duc de Guise, la Champagne; le duc de Mayenne, la Bourgogne; le duc d'Aumale, la Picardie; le duc de Mercœur, la Bretagne; le duc d'Anjou, l'Anjou, la Touraine et le Berry, et tous ces princes et seigneurs s'attribuaient l'autorité souveraine dans ces provinces, bien qu'ils n'en fussent que les gouverneurs; ils y soldaient des troupes et y levaient des impôts. Les grandes villes tendaient également à se rendre indépendantes : Paris, Lyon, Marseille, Rouen, Bordeaux, La Rochelle, Nîmes, Montauban se gouvernaient et s'administraient elles-mêmes presque comme des républiques. Au milieu de ce désordre, le gouvernement royal flottait indécis et méprisé, essayant de contenir les partis opposés en leur faisant des avances et ne réussissant qu'à montrer sa faiblesse et son impuissance.

Au dehors, l'attitude de Henri III n'était ni plus forte ni plus digne. Le roi d'Espagne Philippe II, en prenant le rôle de défenseur de l'Église contre l'hérésie, avait su intéresser tous les catholiques de l'Europe au succès de ses ambitieux desseins; en relation intime avec le duc de Guise et les autres chefs des catholiques de France, il imposait son alliance à Henri III, qui n'eût pu la rompre sans risquer de soulever contre lui toute la nation.

Les circonstances cependant eussent été favorables pour lutter avec avantage contre le roi d'Espagne, et même pour étendre, du côté du Nord, les frontières de la France.

Les Pays-Bas espagnols étaient, depuis plusieurs années, en révolte contre Philippe II, et aucun des gouverneurs que ce prince y avait envoyés n'avait pu les réduire à l'obéissance. En 1580, les provinces du Nord, où le protestantisme avait fini par prévaloir, s'étaient constituées en république fédérative, sous le gouvernement du prince d'Orange,

nommé stathouder. Celles du Midi, qui touchaient à la France, étaient demeurées catholiques, mais elles ne se montraient guère moins impatientes de secouer le joug de l'Espagne et, dès 1578, elles avaient fait appel au duc d'Anjou, frère du roi, dans l'espoir qu'il pourrait aider à leur délivrance. Ce jeune prince s'était rendu à leurs vœux et était entré dans le Hainaut à la tête de 7,000 hommes. Mais désavoué par Henri III, qui craignait de se compromettre auprès de Philippe II, il avait dû rentrer en France, après s'être emparé seulement de quelques places. Rappelé par les Belges, deux ans après, et proclamé même duc de Brabant, il était demeuré plus longtemps parmi eux, mais il n'avait pas tardé à se rendre odieux par son inconduite, et était revenu de nouveau en France jouir de son riche apanage; d'ailleurs Henri III continuait à séparer sa cause de la sienne.

Les Belges toutefois étaient si désireux d'échapper à la domination de l'Espagne, qu'en 1584, ils firent de nouvelles propositions au duc d'Anjou, et offrirent même à Henri III de réunir leurs provinces à la France, s'il voulait leur envoyer des secours. Les choses en étaient là, et Henri III lui-même ne semblait pas éloigné d'accéder à ce projet, lorsque la mort du duc d'Anjou, arrivée le 10 juin 1584, vint changer au dedans et au dehors la face des affaires.

Cette fin prématurée de l'héritier présomptif de la couronne était, en effet, un événement de la plus haute gravité. Le roi régnant Henri III n'avait pas d'enfant, et, quoique jeune encore, ne pouvait guère en espérer. Or, avec lui devait s'éteindre la famille des Valois, et celui qui se trouvait appelé par sa naissance à lui succéder, était le chef même du parti protestant, Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui venait naguère encore d'apostasier pour la seconde fois la religion catholique.

Les prévisions de l'avenir étaient donc qu'un prince protestant s'assiérait avant peu peut-être sur le trône de France. Une telle situation imposait aux catholiques de nouveaux et impérieux devoirs; ils le comprirent, et ce fut alors que se produisit dans toute son énergie le grand mouvement religieux et national dont nous allons retracer l'histoire.

FIN DE L'INTRODUCTION.

HISTOIRE DE LA LIGUE

SOUS LES RÈGNES DE HENRI III ET DE HENRI IV

CHAPITRE PREMIER

État de la question. — Constitution politique de la France. — Le clergé. — La noblesse. — La bourgeoisie. — La royauté. — Situation des partis. — Les Catholiques. — La famille de Guise. — Le duc Henri de Guise. — Les Protestants. — Henri de Bourbon, roi de Navarre. — Les Politiques. — Henri III. — Ligue de Péronne. — Assemblée de Nancy. — Le cardinal de Bourbon proclamé héritier présomptif de la couronne. — Adhésion du duc de Nevers à la Ligue de Péronne. — Ligue municipale de Paris. — Conseil des Six. — Les deux Ligues se réunissent. — Alliance avec Philippe II. — Traité de Joinville. — Attitude nouvelle des Protestants et de leur chef le roi de Navarre. — Henri III reconnaît le roi de Navarre pour héritier présomptif de la couronne. — Les Catholiques se décident à la guerre. — Le Conseil des Six prépare ses moyens d'attaque et de défense. — Constitution du corps de ville et de la municipalité de Paris. — La Ligue s'établit sur les mêmes bases. — Organisation d'une force insurrectionnelle dans l'intérieur de Paris. — Le lieutenant du prévôt, Nicolas Poulain, fournit les armes. — Relations du Conseil des Six avec les provinces. — Adhésion de la plupart des villes à la Ligue de Paris. — Le pape Grégoire XIII donne son approbation à la prise d'armes. — Le duc de Guise et les autres princes catholiques quittent Paris. — Manifeste du cardinal de Bourbon. — Déclaration de Henri III. — Pamphlets et libelles. — Union des Protestants et de Henri III.



En 1584 la lutte religieuse que le protestantisme avait suscitée en France durait déjà depuis plus de soixante ans ; nous avons dit (V. l'*Introduction*) par quelles phases diverses elle avait passé.

Pendant une première période de quarante années, l'hérésie s'était propagée par la voie de la prédication publique et secrète, avec plus ou moins de liberté, selon les divers traitements dont la royauté avait usé à son égard.

Pendant sa seconde période, c'est-à-dire à partir de la Conjuration d'Amboise, en 1569, l'hérésie, devenue désormais assez puissante pour former un parti politique, avait eu recours à la révolte, et, non contente de réclamer le libre exercice du nouveau culte les armes à la main, elle avait prétendu dominer et s'emparer même du gouvernement. Depuis lors, la guerre civile n'avait

cessé de déchirer la France; la royauté, tombée en des mains indignes, n'avait pas su la prévenir et se montrait impuissante à y mettre fin. Il en était résulté que les catholiques, justement effrayés des périls que courait leur foi religieuse, avaient dû aviser aux moyens de la défendre, et se charger eux-mêmes du rôle que le gouvernement ne savait plus remplir. Cependant, malgré les trop légitimes défiances que leur inspirait Henri III, ils eussent sans doute hésité longtemps encore à rompre ouvertement avec lui, si la mort du duc d'Anjou ne fut venue leur imposer de nouveaux devoirs.

La situation que ce grave événement faisait aux catholiques était celle-ci : Dans le présent, un roi incapable et corrompu qui, par calcul ou par faiblesse, pouvait d'un moment à l'autre livrer le gouvernement aux protestants; dans un avenir peu éloigné, peut-être, un roi hérétique, chef même du parti de l'hérésie, qui, une fois sur le trône, ne devait pas manquer de faire tout ce qui serait en lui pour abolir le catholicisme, et y substituer le culte de Calvin.

Il était donc manifeste qu'un grand péril menaçait l'existence même de la religion catholique en France, et qu'à moins de déserter lâchement la cause de ses croyances, la nation devait réunir tous ses efforts pour le conjurer.

Mais avant d'aller plus loin, il est nécessaire, pour l'entière intelligence des faits qui vont suivre, de rappeler sommairement quelles étaient alors les institutions politiques de la France, et de déterminer la situation respective des partis, ainsi que le caractère des chefs qu'ils avaient à leur tête.

La Monarchie française avait été sans cesse se modifiant et se transformant depuis son origine. Au commencement du XVI[e] siècle, sous François I[er], elle était devenue presque absolue. Mais ce prince, si jaloux qu'il eût été d'accroître son autorité, n'avait pu détruire entièrement les anciennes institutions, et le clergé, la noblesse et la bourgeoisie jouissaient encore de nombreux privilèges.

Le Clergé avait perdu le droit d'élire aux évêchés et aux charges ecclésiastiques, mais il avait conservé d'autres immunités de diverse nature, qui suffisaient pour garantir l'indépendance de son ministère. De plus, son autorité spirituelle, un moment ébranlée par les attaques de prétendus réformateurs, s'était promptement raffermie, et avait même grandi dans l'épreuve.

La Noblesse n'avait plus la puissante organisation féodale des temps passés, mais il lui restait encore de hautes prérogatives; c'était entre ses mains que reposait la principale force militaire de la nation. Les rois depuis Charles VII soldaient, il est vrai, de leurs deniers, une armée permanente dont ils disposaient à leur gré; mais cette armée était peu nombreuse, et ils avaient besoin de faire sans cesse appel aux gentilshommes, sans le

concours desquels ils ne pouvaient rien entreprendre de considérable. Or, les seigneurs étaient assujettis à un service de quelques mois chaque année; encore dans les temps de trouble pouvaient-ils le refuser ou même le tourner contre le pouvoir royal. La noblesse avait ainsi, outre les influences et les avantages honorifiques d'une classe privilégiée, la prépondérance politique dont jouissent toujours les dépositaires de la force publique.

La bourgeoisie avait vu aussi quelques-unes de ses anciennes libertés municipales restreintes et amoindries, mais elle avait conservé les plus précieuses. La plupart des villes élisaient encore leurs magistrats, avaient une garde bourgeoise dont les officiers étaient nommés par élection, jouissaient du privilège de ne pas recevoir de garnison, en un mot s'administraient et se gardaient elles-mêmes.

Ces franchises municipales de la bourgeoisie avaient assez d'importance pour exciter la sollicitude du pouvoir royal, qui se rappelant l'usage qu'elle en avait fait pendant les troubles du quatorzième et du quinzième siècle, et n'osant les abolir, s'efforçait d'en atténuer du moins les effets, en influant sur l'élection des magistrats municipaux. « Il est un autre point, « disait Catherine de Médicis dans une de ses instructions à son fils Charles IX, il est un autre point qui est bien nécessaire : c'est qu'entre les « principales villes de votre royaume vous gagniez quatre des principaux « bourgeois et qui ont le plus de pouvoir dans la ville, et autant des « principaux marchands, pour, par là, vous rendre maître des élections ».

La bourgeoisie prenait, en outre, une part considérable à l'administration des affaires de l'État par les fonctions qu'elle était appelée à remplir dans les conseils du roi et dans les cours de justice.

A ces prérogatives spéciales, dont jouissaient à divers titres le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, se joignait l'institution des états généraux. Les attributions de ces grands conseils de la nation n'étaient pas nettement définies, on ne les convoquait pas à des époques déterminées; souvent même il se passait de longs intervalles sans qu'on songeât à les réunir; de plus, ils n'avaient donné jusque-là que peu de résultats. Cependant, ce n'était pas un fait sans importance que l'existence de ces assemblées dans lesquelles la nation discutait publiquement les affaires de l'État, faisait entendre ses doléances, exposait ses vœux, demandait la réforme des abus, préparait les lois qui devaient y porter remède, votait les impôts, et parfois ne craignait pas d'entrer ouvertement en lutte contre le pouvoir royal, ainsi qu'il était arrivé au quatorzième siècle, et dernièrement encore aux états de 1577.

Ainsi la France était une monarchie, mais une monarchie tempérée par des institutions qui, malgré les récents accroissements du pouvoir royal, faisaient à l'action libre des diverses classes de la nation une part assez grande, pour que l'Orateur du clergé, aux derniers états généraux, ait pu la définir en ces termes : « Notre royaume, Sire, avait-il dit en s'adres-

« sant au roi, notre royaume est certes monarchie, toutefois aucunement « participant et tenant *de république* soit *aristocratique*, soit *démocra-* « *tique*, qui est ce qui l'a fait et le fera, si à Dieu plaît, longuement durer « et prospérer ».

On voit quelles ressources l'ensemble de ces institutions offrait à la lutte des partis. Les privilèges du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie étaient autant de retranchements, derrière lesquels ils pouvaient organiser leurs moyens d'attaque et de défense, surtout lorsque le pouvoir royal tombait en des mains faibles et incapables, comme il était advenu depuis le commencement de la guerre civile.

Or, en ce moment, trois partis se trouvaient en présence : les Catholiques, les Protestants, les Politiques.

Les Catholiques étaient plus qu'un parti, ils étaient la nation elle-même; le peuple des villes et des campagnes, la bourgeoisie, la magistrature, le clergé et une portion importante de la noblesse étaient demeurés inébranlablement attachés à la foi catholique. Les Catholiques avaient ainsi pour eux le nombre, les vertus, les lumières, toutes les forces en un mot que ces classes représentaient; de plus, ils avaient le droit et la possession : le droit, puisque la religion catholique était une des institutions fondamentales de la société française; la possession, puisque, loin de vouloir innover, ils ne demandaient qu'à maintenir ce qui existait.

Une seule chose leur manquait, l'appui loyal et sincère de la royauté, et c'est ce qui leur donnait l'attitude et à certains égards le caractère d'un parti; car, ne pouvant compter que sur eux-mêmes pour défendre leurs croyances religieuses, ils se trouvaient contraints de substituer leur action propre à celle du pouvoir royal. De là ces associations et ces ligues qui avaient pris dans les derniers temps une si sérieuse importance; de là le crédit et la haute influence de la famille de Guise, en laquelle la cause catholique semblait désormais s'être personnifiée.

Cette famille, depuis peu établie en France, avait eu pour premier auteur Claude de Lorraine. Claude était le cinquième fils de René II, duc de Lorraine. Après avoir inutilement contesté à son frère aîné la succession du duché de Lorraine à laquelle il prétendait avoir des droits, il était venu en France, où il n'avait pas tardé à se placer par sa valeur et ses grandes qualités au premier rang des princes français; il s'était distingué entre tous à la journée de Marignan, il avait battu les Anglais en 1522 devant Hesdin, et repoussé en 1525 les bandes luthériennes des paysans de l'Alsace et de la Souabe. Son fils François avait porté plus haut encore l'illustration de sa famille. Habile à la guerre, sage politique, François de Guise joignait aux talents supérieurs de l'homme d'État l'âme et le cœur d'un héros. Le siège de Metz (1) soutenu contre l'armée de Charles-Quint,

(1) On rapporte que, lors de ce siège, un général espagnol ayant fait réclamer un de ses es-

les victoires de Renti et de Dreux, la prise de Calais enlevé en huit jours aux Anglais avaient rendu son nom glorieux et populaire. Appelé sous le règne de François II, dont il était l'oncle par alliance, à diriger les affaires de l'État, François de Guise avait eu le premier à défendre la religion nationale contre les attaques à main armée des Protestants. Demeuré depuis lors fidèle à la cause catholique, il avait mérité par son dévouement et l'éclat de ses services d'en être considéré comme le premier et le plus illustre défenseur; enfin il en avait été le martyr : frappé à mort au siège d'Orléans par un assassin aux gages de Coligny, il avait montré dans ses derniers moments l'intrépidité du soldat unie à la foi du chrétien (1).

Le fils de ce grand homme, Henri de Guise, sans réunir au même degré toutes les vertus de son père, s'était montré digne de recueillir un si noble héritage; les circonstances même n'avaient pas tardé à lui faire jouer un rôle politique plus important encore.

Dès que l'âge le lui avait permis, il avait mis sa vie et son épée au service de la même cause; à 19 ans, il s'était couvert de gloire en défendant Poitiers contre l'armée de Coligny; à 25, il avait battu les Huguenots à Fismes au prix d'une blessure reçue au visage, ce qui lui avait valu le surnom de *Balafré*. Son brillant courage, sa bonne mine, son caractère chevaleresque lui avaient dès l'abord concilié tous les cœurs. Idole du peuple et des soldats, il eût pu tout entreprendre si le sentiment du devoir et une certaine prudence naturelle ne l'eussent retenu dans les bornes. Ses ennemis toutefois l'accusaient de prétendre au trône, et peut-être, en effet, que, par moments, lorsque la foule applaudissait à ses triomphes et l'enivrait de ses acclamations, il avait peine à se défendre de ces rêves de l'ambition; mais ce n'étaient là que de vagues et passagères impressions : au fond, un mobile plus noble inspirait sa conduite. Voué par ses traditions de famille à la défense de la religion catholique, Henri de Guise avait mis la gloire de sa vie à en assurer le triomphe, et il subordonnait tout le reste à un si grand résultat. D'ailleurs, il brillait plus sur le champ de bataille que dans le conseil : bien qu'il ne manquât pas d'habileté politique, son influence sur les affaires était moins consi-

claves qui s'était réfugié dans le camp français, le duc de Guise refusa de faire droit à sa demande, en disant : « Quand ce serait le plus barbare et étranger du monde, ayant mis seu- « lement le pied sur la terre de France, il est aussitôt libre et hors de toute servitude et cap- « tivité, et est franc comme sa propre patrie. »

(1) Au siège de Rouen, ayant été averti par la reine-mère qu'un gentilhomme huguenot de sa suite complotait contre sa vie, il le fit venir, et après avoir tiré de lui l'aveu de son crime, il lui dit : « Je vous veux montrer combien la religion que je tiens est plus douce que celle dont « vous faites profession : la vôtre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi « aucune offense; et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous « êtes de m'avoir voulu tuer sans raison. Allez, retirez-vous, que je ne vous veoye plus ici : et « si vous êtes sage, prenez dorénavant en vos entreprinses des conseillers plus gents de bien que « ceux-là » (*Essais de Montaigne*, liv. I, chap. 23.)

dérable qu'il ne semblait au premier abord; il subissait l'entraînement de son propre parti plus qu'il ne lui imprimait la direction et, dans la réalité, il en était le représentant plus encore que le chef.

Le parti protestant se composait principalement des seigneurs de la noblesse, auxquels se joignaient les habitants des campagnes et les bourgeois de quelques contrées de l'Ouest et du Midi. De beaucoup inférieurs en nombre, car plusieurs même de ceux qui avaient été d'abord séduits par les nouvelles doctrines les avaient depuis répudiées, les Protestants avaient pour eux une partie des influences, des richesses et de la force militaire dont la noblesse était alors en possession. Mais ce qui les rendait surtout redoutables en ce moment, c'est qu'ils avaient à leur tête Henri de Bourbon, roi de Navarre, prince de Béarn, devenu, par la mort du duc d'Anjou, l'héritier de la couronne de France.

Henri de Bourbon descendait en ligne directe du roi saint Louis. Saint Louis avait eu cinq fils; le dernier d'entre eux, Robert, comte de Clermont, avait épousé Béatrix, fille de Jean de Bourgogne, baron de Bourbon, et avait pris dès lors le nom de Bourbon, en ayant soin toutefois de conserver sur son écusson les armes de France; sage précaution, remarque Péréfixe, qui avait contribué à maintenir ses descendants dans le rang de princes du sang, qu'autrement ils eussent pu perdre; car, éloignés du trône depuis trois siècles, presque sans espoir d'y monter, les petits-fils de Robert avaient jeté peu d'éclat et ne se distinguaient guère de la foule des autres seigneurs de la cour de France. Un seul membre de cette famille avait acquis de la célébrité, et cette célébrité était malheureuse. Du reste, le connétable de Bourbon n'avait pas laissé de postérité, et c'était une branche puînée, celle de Vendôme, qui, après une suite de huit générations, allait se trouver appelée avant peu à recueillir la succession du fils de saint Louis.

Le chef de cette branche de Bourbon-Vendôme, Charles, avait eu sept fils, dont quatre étaient morts jeunes et sans postérité. Des trois qui avaient survécu, l'aîné, Antoine, devait être le chef de la nouvelle maison de Bourbon, et le troisième, Louis, le chef de la maison de Condé; quant au second, Charles, entré dans les ordres, et devenu cardinal, puis archevêque de Rouen, il était destiné à jouer au fond d'une prison le triste rôle de roi sans royaume.

Antoine de Bourbon avait été un prince médiocre. Marié à Jeanne d'Albret, fille et héritière de Henri d'Albret, il avait pris, après la mort de son beau-père, le titre de roi de Navarre que celui-ci portait; nous disons le titre, car cette royauté était plus nominale que réelle. La Navarre se composait de deux parties, de la haute et de la basse Navarre; la haute Navarre était située au-delà des Pyrénées et de beaucoup la plus considérable; or, Ferdinand, roi d'Aragon, l'avait enlevée à Jean d'Albret, et ni lui, ni ses successeurs ne s'étaient jamais montrés disposés à la restituer. Le royaume

de Navarre, tel qu'Antoine de Bourbon l'avait reçu du père de Jeanne, n'était donc en réalité qu'une très mince principauté ; mais Henri d'Albret avait laissé en même temps à sa fille les pays de Béarn, de Foix, d'Albret, d'Armagnac, ainsi que plusieurs autres seigneuries, et ces accessoires, qui l'emportaient de beaucoup sur le principal, avaient fait du roi de Navarre l'un des plus riches et des plus puissants seigneurs de la cour de France. Né catholique, Antoine avait embrassé le calvinisme, et avait pris part avec son frère le prince de Condé à la conjuration d'Amboise. Nommé, après la mort de François II, lieutenant général du royaume, il s'était plus tard démis de cette charge, sur la demande de Catherine de Médicis. De même il avait fini par abjurer le protestantisme, et, devenu dès lors l'un des chefs du parti catholique, il commandait en cette dernière qualité au siège de Rouen, où il reçut une blessure dont il mourut un mois après, le 17 novembre 1562, laissant un fils âgé de neuf ans, Henri, prince de Navarre, et une fille, Catherine, depuis duchesse de Bar.

De ces deux orphelins, abandonnés si jeunes aux soins et à la sollicitude d'une mère, l'aîné, Henri de Bourbon, devait être appelé aux plus hautes destinées. Jeanne d'Albret, nous l'avons vu, était fille de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois, sœur de François Ier. Elle avait reçu de son père la rudesse de caractère des habitants des montagnes, et de sa mère la grâce et la prétention au bel esprit. Depuis son mariage avec Antoine de Bourbon, Jeanne avait souvent quitté les montagnes de Béarn, pour aller à la cour de France, où l'appelait son rang de princesse du sang. Deux enfants qui lui étaient nés, et qu'elle avait confiés à des mains étrangères, étaient morts successivement ; aussi, lorsqu'elle s'était trouvée enceinte une troisième fois, son père avait exigé qu'elle revînt en Béarn pour y faire ses couches, afin qu'il pût veiller lui-même sur l'éducation de l'enfant qui devait être son héritier. Se conformant donc aux désirs de Henri d'Albret, Jeanne était revenue dans son pays natal, et dix jours après son arrivée elle y avait mis au monde un fils (1).

L'enfant, d'une complexion délicate, avait été d'abord très difficile à élever. Mais envoyé, à peine sevré, au château de Coarasse en Béarn, il y avait grandi au milieu des rochers, respirant l'air des montagnes,

(1) Entre minuit et une heure, ainsi parle Palma Cayet (t. I, p. 162), treizième jour de décembre 1553, les douleurs pour l'enfantement prirent la princesse. Au-dessus de sa chambre était celle du roi, son père, qui soudain descendit ; elle l'oyant se mit aussitôt à chanter en musique ce motet en langue béarnaise : *Nostre Donne deu cap deu Pon, ajuda mi en aquete houre :* « Notre-Dame du bout du Pont, aidez-moi à cette heure ». La princesse délivrée, le roi prit l'enfant dans sa grande robe, sans attendre qu'il fût bonnement accommodé, l'emporta en sa chambre et le montrant à ceux qui le venaient congratuler, il leur dit : *Ahora, mire que aquesta oveza parió un leon :* « Maintenant, regardez, cette brebis m'a enfanté un lion. » Puis il frotta d'un cap d'ail les petites lèvres du nouveau-né, lesquelles l'enfant se frippa l'une contre l'autre comme pour sucer, ce qu'ayant vu le roi, et prenant de là une bonne conjecture qu'il serait d'un bon naturel, il lui présenta du vin dans sa coupe ; à l'odeur, le petit prince branla la tête comme peut faire un enfant, et lors ledit sieur roi dit : *Tu seras un vray Béarnais.*

marchant tête et pieds nus, nourri et habillé comme les autres enfants du pays, et, grâce à ce régime de vie, son tempérament était devenu fort et robuste. Conduit plus tard et bien jeune encore à la cour de France par sa mère, il s'y trouvait lorsque le roi de Navarre, son père, fut tué au siège de Rouen. En apprenant cette nouvelle, Jeanne d'Albret était retournée aussitôt en Béarn et, soit caprice de femme, soit plutôt calcul politique, elle y avait embrassé le protestantisme pour lequel elle avait d'abord montré un grand éloignement, même à l'époque où son mari professait les opinions nouvelles. Du reste, elle n'avait pas alors avec elle son fils, qu'elle avait dû laisser à la cour, où il continuait à être élevé, sous les yeux du roi, dans la religion catholique. Mais quatre années après, Jeanne ayant fait un nouveau voyage en France, avait obtenu la permission d'emmener le jeune Henri en Béarn, et n'avait pas tardé à user de son influence pour lui faire embrasser le calvinisme. Ainsi, à treize ans, Henri de Bourbon avait déjà eu sous les yeux le spectacle de tous les désordres de la cour, et à l'âge où l'esprit et le cœur commencent à prendre conscience d'eux-mêmes, sa mère lui avait fait abjurer la foi de son enfance et répudier tout ce qu'il avait cru et respecté jusque là. Une telle éducation avait fait sur sa jeune âme des impressions funestes qui ne devaient jamais s'effacer entièrement. Jeanne d'Albret rêvait dès lors pour son fils le rôle de chef du parti protestant, qu'elle lui fit déférer trois ans plus tard, en 1569. Henri avait assisté en cette qualité aux journées de Jarnac et de Montcontour; mais l'amiral de Coligny, chargé du commandement effectif, ne lui avait pas permis de combattre à cause de son extrême jeunesse, et c'était du haut d'une colline que le prince avait vu la déroute de son armée.

La paix ayant été faite l'année suivante à Saint-Germain, Jeanne d'Albret en avait profité pour arrêter le mariage de son fils avec Marguerite de France, sœur de Charles IX. Elle se dirigeait sur Paris pour y assister, lorsqu'elle fut prise d'une maladie qui l'emporta au bout de quelques jours. Henri avait pris dès lors le titre de roi de Navarre, et était venu peu après à Paris célébrer son mariage conformément aux intentions de sa mère. Cette union, qui ne devait pas être heureuse, avait été suivie de la Saint-Barthélemy. Le roi de Navarre avait, sur l'injonction de Charles IX, abjuré le protestantisme, sinon librement, du moins avec plus de docilité que le prince de Condé, son cousin, et, pendant les quatre années qu'il avait passées à la cour où il était retenu par l'amour des plaisirs plus encore que par la surveillance dont il était l'objet, il n'avait cessé de remplir les pratiques extérieures du catholicisme qu'il alliait d'ailleurs aux plus coupables désordres. Cependant, las de l'état de dépendance dans lequel il vivait, il s'était évadé de la cour et avait essayé d'abord de traiter avec le roi; mais, ayant reconnu bientôt qu'il n'en obtiendrait pas les avantages qu'il réclamait, il s'était décidé à embrasser de nouveau le protestantisme dont il avait été aussitôt proclamé le chef.

Du reste, pendant les huit années qui s'étaient écoulées depuis son évasion de la cour, il n'avait rien fait qui pût appeler sur lui l'attention. Cantonné dans les provinces du Midi, Henri de Bourbon avait guerroyé en chef de partisans, faisant preuve du plus brillant courage, mais sans remporter aucun succès important, et avait été contraint même de signer plusieurs traités peu avantageux pour la cause qu'il servait.

Tel était le prince que la mort du duc d'Anjou venait de faire l'héritier présomptif de la couronne de France, mais que ses croyances semblaient devoir en éloigner à jamais. Aucune action d'éclat ne le recommandait encore ni à la France ni à son parti; il s'était même montré jusque-là plus curieux des plaisirs que des affaires. Toutefois ceux qui l'avaient observé de près reconnaissaient en lui une intelligence fine et déliée, un esprit juste et une fermeté de caractère qu'aucun revers ne pouvait abattre. Il devait bientôt, en effet, sur le nouveau théâtre où les circonstances l'appelaient à jouer le premier rôle, déployer toutes les qualités qui font les sages politiques et les grands princes.

Le parti politique ou le tiers-parti était moins nombreux encore que le parti protestant; il se composait exclusivement de seigneurs de la noblesse, de membres de la haute bourgeoisie, de magistrats des cours souveraines et aussi de plusieurs évêques et prélats. On l'appelait politique comme ayant toujours paru plus préoccupé de prendre en mains les intérêts de l'État que de conjurer les périls dont la religion était menacée. Du reste, comme tous les partis intermédiaires qui se portent selon les circonstances tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il jouissait de peu de crédit, et n'avait exercé jusque là qu'une médiocre influence; mais par les mêmes motifs il devait, plus tard, lorsque l'heure de la conciliation serait venue, jouer un rôle considérable, prédominant même, en servant de centre et de point de ralliement à toutes les dissidences.

En présence de ces trois partis était le roi Henri III. Ce prince ne manquait ni d'instruction, ni d'intelligence, ni de courage. Sa jeunesse même avait été pleine d'éclat; les victoires de Jarnac et de Montcontour avaient longtemps entouré son nom d'une brillante auréole, au point d'exciter la jalousie de son frère Charles IX. Mais il n'avait pu résister à l'influence de l'atmosphère corrompue dont il respirait l'air depuis son enfance. Aussi, lorsque les premiers feux de la jeunesse avaient été passés, il était tombé dans une atonie morale dont rien n'avait pu le relever. Les symptômes de cette décrépitude prématurée s'étaient déclarés dès le siège de la Rochelle. En Pologne, l'éclat et les devoirs d'une couronne n'avaient pu en arrêter les progrès; enfin sur le trône de France, elle avait pris le caractère d'un mal irrémédiable. Entouré de ses mignons, dont les plus en faveur étaient les ducs de Joyeuse et d'Épernon, Henri donnait à la cour et au peuple le spectacle des plus honteux désordres. Des excès de la débauche il passait soudain aux pratiques d'une dévotion superstitieuse et puérile. Un jour, on

le voyait courir les rues en mascarade, faisant mille insolences aux bourgeois, rôdant la nuit de maison, en maison; le lendemain, il traversait la ville à la tête d'une procession de pénitents, couvert d'un sac, se flagellant et chantant les litanies; prêchant la pénitence dans une chaire ou se promenant un bilboquet à la main, il était devenu méprisable à tous, mais principalement aux bourgeois de Paris, témoins chaque jour de ces saturnales de la royauté. En vain les prédicateurs le reprenaient du haut de la chaire avec une liberté pleine de hardiesse; en vain les pamphlétaires, dans leurs libelles, le poursuivaient de leur sarcasme : rien ne pouvait faire sortir ce malheureux prince de son indolence et de sa torpeur.

Dans les rares moments qu'il donnait à l'étude, il lisait le livre *du Prince* de Machiavel et se croyait habile parce que, sous l'inspiration des tristes principes qu'il y puisait, il combinait des plans de ruse et de mensonge qu'il n'avait pas même l'énergie de mettre à exécution.

Tel était le prince, si peu digne à tous égards de porter la couronne, qui se trouvant appelé à régner au milieu des circonstances les plus difficiles, avait non seulement à pacifier le présent, mais, tâche plus délicate! à préserver l'avenir de l'avénement au trône de France d'un roi protestant.

Nous avons dit (V. l'*Introduction*) que, dès l'année 1563, des associations avaient commencé à se former pour la défense de la religion catholique; qu'ensuite elles s'étaient dissoutes, puis enfin qu'elles avaient été reconstituées, en 1576, après la paix de *Monsieur*.

La plus considérable de ces ligues particulières était celle que le gouverneur de Picardie, d'Humières, avait établie à Péronne sous le patronage du duc de Guise; elle avait, en peu de temps, reçu de nombreuses adhésions et acquis assez d'importance pour que Henri III eût jugé nécessaire de s'en faire déclarer le chef, afin d'en mieux neutraliser les effets. Toutefois comme les circonstances imposaient alors aux Catholiques beaucoup de réserve, tout s'était passé en paroles, en écrits, en menaces; mais si l'association avait peu agi, elle n'en avait pas moins continué à subsister, et il suffisait d'en rassembler les éléments et d'en resserrer les liens, pour en former aussitôt un centre puissant d'action.

Lors donc que la maladie du jeune duc d'Anjou, désormais sans espoir de guérison, n'eut plus laissé de doute sur sa fin prochaine, et par suite sur l'ouverture de la succession royale au profit du chef du parti protestant, les ducs de Guise et de Mayenne se réunirent à Nancy, dans le courant de mars 1584, avec les principaux seigneurs catholiques, rédigèrent, en présence des agents du roi d'Espagne, un manifeste par lequel ils proclamèrent le cardinal de Bourbon héritier présomptif de la couronne de France, et déclarèrent que l'association formée huit années auparavant à Péronne était la seule ressource qui restât à la nation pour porter remède aux maux dont elle avait à se plaindre.

Cette reconnaissance officielle du cardinal de Bourbon comme héritier présomptif de la couronne était un acte hardi, sage autant qu'habile, et qui n'avait rien d'arbitraire.

Le Cardinal, prélat de mœurs douces, d'un caractère modéré, ne se recommandait par aucun mérite personnel; mais il était le frère puîné d'Antoine de Bourbon et, par conséquent, l'oncle du roi de Navarre. Or, comme celui-ci, marié depuis plusieurs années à Marguerite de Valois, n'avait pas d'enfants, le Cardinal se trouvait être, après lui, l'héritier le plus proche du trône; et en lui reconnaissant actuellement cette qualité, les Catholiques respectaient autant qu'il était en eux le principe de l'hérédité monarchique, puisqu'ils ne faisaient qu'écarter du trône un prince hérétique, que les lois du royaume déclaraient incapable d'y monter.

De plus, le duc Henri de Guise désavouait par là les prétentions ambitieuses qu'on lui attribuait, puisqu'il reconnaissait lui-même les droits de la maison de Bourbon à la succession de Henri III.

Les bases de la grande association, qui devait prendre le nom de Sainte-Ligue ou de Sainte-Union-Catholique, ayant été ainsi définitivement arrêtées, et le but qu'elle se proposait d'atteindre, à savoir, d'empêcher l'avènement au trône du roi de Navarre, étant nettement formulé, les chefs s'occupèrent activement de lui donner tous les développements qu'elle comportait.

Le duc d'Anjou ne tarda pas à mourir, comme on l'avait prévu; et, au mois de septembre suivant, une nouvelle assemblée fut tenue en Lorraine, dans laquelle les confédérés décidèrent qu'ils prendraient les armes l'année suivante, si le Roi ne donnait pas satisfaction à leurs demandes. Ils se sentaient d'autant plus forts que les adhésions leur arrivaient de toutes parts. Celle du duc de Nevers surtout avait produit une vive impression sur les esprits. Ce seigneur, l'un des premiers de la cour de France, jouissait de la haute considération qui s'attache au mérite et à la vertu; il était connu pour son loyal attachement à la cause de la royauté, et on ne pouvait le suspecter d'obéir aux conseils de l'ambition ou de l'esprit de parti. En adhérant à la ligue de Péronne, il faisait plus que lui apporter l'appui de son nom et de son épée; il la justifiait en montrant combien les appréhensions des Catholiques étaient légitimes.

Tandis que les chefs de la noblesse travaillaient ainsi à reconstituer l'ancienne ligue de 1576, un fait de haute importance et de même nature se passait à Paris. Un bourgeois nommé Hotoman, *dit* La Roche-Bond, homme très vertueux, observe Lézeau, de bonne et ancienne famille, avait pensé qu'en présence des dangers dont la religion catholique était menacée, il convenait de former une association particulière ayant le même but que celle de Péronne, mais dont l'action plus restreinte aurait son point d'appui dans la bourgeoisie parisienne; il avait communiqué son projet à trois ecclésiastiques, au curé de Saint-Séverin, Prévot; au curé de

Saint-Benoît, Boucher, et à un chanoine de Soissons, de Launoi, qui l'avaient approuvé; aussitôt, de concert avec eux, il avait posé les fondements de la nouvelle confédération, qui ne devait pas tarder à prendre les plus rapides développements.

Tout s'était passé d'abord dans le plus grand secret. Un avocat, nommé d'Orléans; un maître des comptes, Acarie; le sieur Compan, marchand; le sieur Caumont, avocat; le sieur Ménager, avocat; le sieur Crucé, procureur; le sieur Manouvrier, de la famille des Hennequin; le sieur Deffiat, gentilhomme d'Auvergne; le curé de Saint Jacques-de-la-Boucherie, Jean Pelletier; le curé de Saint-Germain, Guincestre; les sieurs Bussy Leclerc, Emonet, La Chapelle, tous trois procureurs; le commissaire Louchard; le notaire Lamorlière; le sieur Roland et son frère s'y étaient agrégés dès le mois d'octobre de cette année 1584.

Un conseil de six membres fut dès lors constitué sous la présidence du sieur La Roche-Bond. Ce conseil avait la direction générale de l'association et prononçait sur les admissions qui, dans les commencements, n'eurent lieu qu'après une enquête sévère sur la moralité, la discrétion et le dévouement de ceux qui étaient présentés. Pour ne pas éveiller les soupçons, les réunions du conseil se tenaient en différents lieux, soit aux Chartreux, soit à la Sorbonne, soit au collège de Forteret, appelé plus tard pour ce motif le *berceau de la Ligue*. En peu de temps, un grand nombre de bourgeois, d'avocats, de marchands, d'hommes du peuple, de membres des diverses corporations de métiers, s'affilièrent et prêtèrent le serment de tout sacrifier, même la vie, pour la sainte cause à la défense de laquelle ils se consacraient.

Lorsque cette nouvelle ligue, toute bourgeoise et municipale, eut été ainsi organisée, les chefs comprirent qu'il était nécessaire de la mettre en relation avec la grande ligue de Péronne, et ils députèrent à cet effet vers le duc de Guise et le cardinal de Bourbon, qui, absents alors de Paris, en ignoraient encore l'existence (1). Le duc de Guise, heureux de trouver un appui si précieux dans la bourgeoisie de la capitale, fit le meilleur

(1) Comme le peuple, en France, est établi et constitué de sorte qu'il ne peut rien entreprendre, soit pour conserver sa religion, soit pour se délivrer d'oppression, qu'en appelant et reconnaissant un prince pour chef de l'entreprise, ils se trouvaient fort empêchés, ainsi que l'auteur l'a appris de ceux qui étaient employés de ce temps-là, d'autant qu'ils ne savaient sur quel prince jeter les yeux à cet effet; car ils reconnaissaient bien le duc de Guise pour être fort vaillant et courageux, mais il leur semblait être d'un esprit trop pesant et grossier, sentant son Allemand; en sorte qu'ils doutaient qu'il fût propre pour l'exécution d'une telle entreprise. Néanmoins, pour ce qu'il se trouvait à la rencontre et que le défunt duc de Guise, son père, avait bien mérité de la religion catholique, et aussi qu'il était d'un port et d'une façon très agréables, ils députèrent vers lui plusieurs d'entre eux pour lui faire entendre la volonté des bons catholiques de Paris, le zèle qu'ils avaient à la conservation de la religion et à l'extinction de l'hérésie, lequel les reçut avec une grande allégresse (Lezeau, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. XIV, p. 41).

On voit par là que le duc de Guise ne fut pour rien, d'abord, dans la constitution de la ligue de Paris.

accueil aux commissaires, et envoya aussitôt à Paris un gentilhomme de confiance, le sieur de Mayneville, qui fut chargé dès lors de le représenter auprès du conseil des Six.

Il ne restait plus qu'à s'assurer du concours des princes du dehors, particulièrement du roi d'Espagne. Philippe II s'était depuis longtemps mis en rapport avec les catholiques de France. Mais un motif plus personnel le portait désormais à unir intimement sa cause à la leur. L'extinction prochaine de la famille des Valois lui faisait entrevoir la possibilité de placer un jour sa propre fille sur le trône de France, en vertu des droits qu'elle tenait, selon lui, de sa mère Elisabeth, fille de Henri II. Aussi il s'empressa de répondre aux ouvertures qui lui furent faites, et son envoyé, le sieur Tassis, signa, dès le 31 décembre, avec le sieur de Mayneville, chargé de pouvoir du cardinal de Bourbon et du duc de Guise, un traité en vertu duquel : 1° le cardinal de Bourbon était reconnu héritier présomptif de la couronne, à l'exclusion de tout prince non catholique; 2° l'exercice de toute religion, autre que la catholique, était interdit; 3° le concile de Trente devait être reçu dans le royaume; 4° la ville de Cambrai, dont le duc d'Anjou s'était emparé lors de son expédition dans les Pays-Bas, et que la France retenait encore, devait être rendue à l'Espagne; 5° enfin, Philippe II devait fournir tous les mois 50,000 écus d'or à la Sainte-Union pour faire la guerre.

Ce traité, dont les stipulations principales ne devaient jamais être exécutées, fut signé à Joinville et tenu secret. Il promettait à la nouvelle confédération ce qui lui manquait le plus, des soldats et de l'argent.

Ainsi la Sainte-Union réunissait déjà tous les éléments qui étaient de nature à lui assurer le succès : elle avait un chef politique, presque un roi, dans le cardinal de Bourbon; un chef militaire dans le duc de Guise, entouré et soutenu d'une portion de la noblesse; un centre d'action et un point d'appui national dans la bourgeoisie de Paris et des autres villes du royaume; enfin, au dehors, un allié puissant dans le roi d'Espagne.

Les Protestants, de leur côté, unis entre eux et depuis longtemps par des confédérations, sous la direction de conseils provinciaux, se préparaient à mettre à profit l'heureuse circonstance qui plaçait le roi de Navarre si près du trône. Toutefois ils comprenaient que cette position même les obligeait à plus de retenue que par le passé. Leur chef surtout semblait répugner à donner l'exemple de la rébellion contre l'autorité royale, qui bientôt peut-être allait passer entre ses mains. Aussi tout annonçait que, bien qu'il eût demandé, selon l'usage, des secours à la reine d'Angleterre et aux autres princes protestants de l'Europe, le roi de Navarre ne prendrait pas l'offensive cette année, et voudrait seulement se mettre en un état respectable de défense, pour le cas où il serait attaqué. Désirant, en effet, unir désormais sa cause à celle de Henri III, il lui avait député son principal conseiller, Duplessis-Mornai, pour l'assurer de ses sentiments

de fidélité, et lui demander en même temps de proroger le terme auquel il devait rendre ses places de sûreté.

Cette attitude toute pacifique du chef du parti protestant était pleine d'habileté; elle devait réussir au-delà même de ses espérances.

Après la mort du duc d'Anjou, Henri III, justement alarmé des conséquences religieuses et politiques qui en découlaient, avait d'abord hésité sur le parti qu'il devait prendre. Son premier mouvement avait été de se rapprocher des catholiques, mais ces bonnes dispositions avaient peu duré; et, soit qu'il fût blessé de l'ascendant pris par le duc de Guise, soit qu'il craignît de porter atteinte à ses propres droits en contestant ceux du roi de Navarre, il se décida enfin à prendre parti pour ce dernier. Non content de lui accorder sa demande au sujet des places de sûreté, il le reconnut ouvertement pour l'héritier présomptif de sa couronne; de plus, ne voulant laisser aucun doute sur ses sentiments et la ligne de conduite qu'il entendait suivre, il publia un édit par lequel les peines les plus sévères étaient prononcées contre *quiconque n'aurait pas renoncé, dans l'espace d'un mois, à toute ligue et association.*

Toutes les craintes des catholiques se trouvaient ainsi justifiées. Solennellement mis en demeure, ou de reconnaître le chef du parti protestant pour l'héritier de la couronne de France, ou de résister aux ordres du roi, ils ne pouvaient hésiter; c'est pourquoi, pleins de confiance en la légitimité de leur cause, ils résolurent d'en appeler immédiatement aux armes.

Dès les premiers jours de l'année 1585, le sieur de Mayneville, agent du duc de Guise et représentant de la ligue de Péronne, arriva à Paris pour s'entendre avec les chefs du Conseil des Six sur les moyens de préluder à une guerre devenue désormais inévitable.

Il fut reconnu qu'il ne suffisait pas que la noblesse prît les armes, il fallait que la bourgeoisie s'unît à elle; de plus, il était nécessaire, pour le succès de l'entreprise, d'organiser des centres de résistance armée dans la capitale et les autres villes.

Ce plan de conduite une fois arrêté, on s'occupa aussitôt de l'exécution que devait d'ailleurs singulièrement faciliter le jeu même des institutions et franchises dont les villes étaient en possession.

A Paris, la municipalité était ainsi constituée : le prévôt des marchands, quatre échevins, le procureur du roi, le greffier et le receveur composaient ce qu'on appelait le bureau de la ville. A ce bureau étaient adjoints 26 conseillers et 10 sergents ou huissiers.

Paris était divisé en 16 quartiers; à la tête de chacun était un officier, nommé quartenier. Chaque quartier se divisait lui-même en quatre sections ou *cinquanteneries,* lesquelles se subdivisaient encore en quatre autres sections ou *dixaineries.* A la tête de chaque *cinquantenerie* il y avait un officier, nommé *cinquantenier;* à la tête de chaque *dixainerie,* un

dixainier; ce qui faisait pour toute la ville 16 quarteniers, 64 cinquanteniers et 256 dixainiers.

Le prévôt des marchands, élu pour deux ans seulement, en vertu d'un système d'élection très sagement combiné, et que nous aurons plus tard à faire connaître, administrait les affaires de la cité, percevait les impôts, et en faisait l'emploi. Il avait, pour l'aider dans l'accomplissement de ces fonctions, outre les quatre échevins et le Conseil des vingt-six, les 16 quarteniers, les 54 cinquanteniers et les 256 dixainiers, par le moyen desquels il était en rapport constant avec ses administrés, de telle sorte que le moindre des citoyens pouvait facilement faire parvenir jusqu'à lui ses plaintes, ses désirs, ses vœux.

La force armée de la ville se composait d'abord de compagnies soldées de gardes et d'archers, ensuite de la garde bourgeoise, dont le prévôt des marchands nommait les officiers. Toutefois la haute police de la ville n'appartenait pas à ce magistrat; elle était réservée au prévôt de l'Ile-de-France, nommé directement par le Roi et dépendant de lui.

Mais ce n'était pas tout. En dehors de cette constitution municipale de la ville, il y avait les corporations d'arts et métiers. La population était partagée en autant de corporations qu'il y avait de classes et de professions diverses, et chacune de ces corporations avait des conseils, des règlements, des privilèges qui lui étaient propres.

On voit quelles ressources de diverse sorte les chefs de la Ligue pouvaient trouver dans l'ensemble de ces institutions, surtout si l'on considère que le peuple de Paris était profondément dévoué à la cause catholique, et résolu à tout sacrifier pour sa défense (1). Aussi le Conseil des Six avait trouvé, dès l'origine, d'utiles auxiliaires dans la plupart des officiers de la ville, particulièrement dans les quarteniers, les cinquanteniers et les chefs des diverses corporations. Bien mieux, il s'était constitué sur le modèle même de la municipalité; il avait, comme elle, sous ses ordres, des quarteniers et des cinquanteniers : les uns, qui étaient les mêmes que ceux de la ville; les autres, qui ne relevaient que de lui seul. C'était par eux qu'il avait pu faire prendre à la nouvelle confédération un si rapide accroissement; c'était par eux aussi qu'il allait organiser la résistance.

Le Conseil avait pensé d'abord que la garde bourgeoise, sur les sentiments de laquelle il pouvait compter, suffirait pour remplir ce rôle. Mais

(1) Le peuple de Paris était lors (1562), et a toujours été, autant zélé à la religion qu'autre de tout le royaume de France dans lequel il se voyait beaucoup d'altération en la religion; ce qui était remarqué des étrangers et de toutes sortes de gens, et que sitôt que la messe était dite, en beaucoup de lieux on fermait les églises; au contraire, à Paris elles étaient ouvertes tout le jour avec grande dévotion d'un chacun, qui oyait la messe jusques à midi; et se faisaient plusieurs vœux et assemblées le reste du jour aux dites églises, avec offres de cierges et autres dons; aussi en icelle il y a beaucoup d'hôpitaux et grand nombre de religieux et couvents, dont le nombre croît tous les jours. Et, entre toutes celles de France, celle-ci promettait d'être bien gardée, et qu'elle serait exempte de prêche, comme elle fut, et a toujours été depuis la déclaration faite quelques jours après sur l'Édit de janvier (*Mémoires de Castelnau*, p. 453, édit. Michaud).

ayant reconnu ensuite que, d'une part, plusieurs officiers de cette garde étaient attachés à la cause de Henri III; que, de l'autre, beaucoup de Catholiques zélés n'en faisaient pas partie, il résolut de former une milice particulière qui obéirait entièrement à sa direction. Dans ce but, il s'adressa aux quarteniers et aux chefs des corporations, qui eurent chacun mission de recruter des soldats. Ainsi, le président Lemaître fut chargé de pratiquer les conseillers du Parlement; La Chapelle Marteau, les membres de la Cour des comptes; le président de Neuilly, ceux de la Cour des Aides; le lieutenant Labruyère, les conseillers du Châtelet. Il fut fait de même à l'égard des avocats, des procureurs, des clercs, des huissiers, des écoliers de l'Université. Les corps de métiers non plus ne furent pas oubliés; le commissaire de Bar s'assura du concours des mariniers et garçons de rivières, au nombre de 500; le charcutier Gilbert, des bouchers et charcutiers de la ville et des faubourgs, qui étaient plus de 1,500; le commissaire Louchard, des marchands de chevaux, qui montaient à plus de 600, etc.

Lorsqu'il eut ainsi enrôlé tous les hommes de bonne volonté dans les différentes classes de la population, le Conseil des Six s'occupa de les armer; et c'était le plus difficile, car on ne pouvait introduire une grande quantité d'armes dans la ville, sans éveiller les soupçons du prévôt de l'Ile-de-France, magistrat qui dépendait entièrement du Roi, et auquel appartenait la haute police. Le Conseil ne trouva rien de mieux que de s'adresser au lieutenant même du prévôt, le sieur Nicolas Poulain, homme vénal, qu'il réussit à suborner. Cet officier, en effet, voyant, comme il le raconte lui-même, « une occasion de gagner une bonne somme de deniers pour se « mettre à son aise, avec la faveur de plusieurs grands seigneurs et « personnages de la ville de Paris », consentit à acheter pour 6,000 écus d'armes, qu'il fit transporter au fur et à mesure dans la maison des principaux confédérés.

En même temps qu'ils organisaient leurs forces dans l'intérieur de la capitale, les chefs travaillaient avec non moins d'ardeur à étendre le mouvement aux provinces. Déjà en relation avec les municipalités des principales villes, ils leur avaient député des commissaires pour leur faire part des projets arrêtés et les engager à s'unir à eux pour défendre la religion menacée. Cet appel fut entendu : en peu de temps un grand nombre d'adhésions leur arrivèrent. Les villes d'Orléans, de Chartres, de Blois, de Tours furent les premières à se prononcer; la plupart des autres ne tardèrent pas à les imiter, car partout on comprenait qu'il y allait du salut de l'Église catholique en France (1).

(1) On trouva à propos de députer quelques bons bourgeois habitants de Paris, gens de cervelle, lesquels avec bonne instruction allèrent en plusieurs provinces et villes du royaume pour informer quelqu'un des plus affectionnés catholiques, habitants desdites villes, de la création et formation de la ligue, et de l'occasion d'icelle, des projets et intelligences avec les princes, afin

Le duc de Guise non plus ne demeurait pas inactif. Jugeant avec raison qu'il était d'une haute importance d'obtenir, sinon le concours effectif, du moins l'approbation explicite du souverain Pontife, afin de donner à la prise d'armes son véritable caractère et d'ôter aux Catholiques tout scrupule de conscience, il avait chargé le cardinal de Pellevé et le P. Mathieu de négocier à Rome à ce sujet.

La chaire de saint Pierre était alors occupée par Grégoire XIII. Ce pontife, d'un caractère modéré, répugnait aux voies de rigueur; mais, instruit du véritable état des choses, il comprit que le sort de la religion en France dépendait du parti qu'il allait prendre, et il n'hésita pas à approuver les projets de résistance des Catholiques. Toutefois, comme il était obligé de garder des ménagements vis-à-vis de Henri III, il refusa de donner son approbation par écrit, et il se contenta de déclarer de vive voix au cardinal de Pellevé, que les Catholiques ayant pour première et principale intention de prendre les armes contre les hérétiques du royaume, il consentait et approuvait que cela fût fait, et *éloignait tout scrupule de conscience qu'on pourrait avoir pour cet objet,* persuadé que le roi aurait cela pour bien fait; ajoutant du reste que, *dans le cas même où ce prince manifesterait des intentions opposées,* les Catholiques n'en devraient pas moins poursuivre leurs desseins. De plus, sur la demande des négociateurs, il accorda une indulgence plénière à ceux qui prendraient part à une œuvre si sainte, promit de déclarer, lorsque les hostilités seraient commencées, le roi de Navarre et le prince de Condé incapables de succéder au trône, et s'engagea à favoriser l'entreprise de toute manière ; enfin, le 25 février, il donna sa sanction au traité de Joinville.

Lorsque tout eut été préparé de la sorte, au dedans et au dehors, lorsqu'on se fut assuré du concours de la bourgeoisie et du peuple, de l'appui de Philippe II, et de l'approbation du souverain Pontife, les principaux chefs quittèrent Paris. Le duc de Guise se dirigea sur Châlons-sur-Marne, d'où il fit appel à toute la noblesse de Champagne. Le duc de Mayenne se rendit en Bourgogne et rallia également autour de lui la noblesse catholique de cette province. Enfin, le cardinal de Bourbon se retira en son château de Gaillon, près Rouen, et y convoqua tous les gentilshommes de Normandie et de Picardie; puis il alla à Péronne, où, le 31 mars, il publia au nom de la Sainte-Union un manifeste, dans lequel il énumérait tous

de ne faire qu'un corps mu par une même intelligence en toute la France. Ce qu'il faut remarquer pour comprendre que ce sont les peuples qui ont formé la ligue, et *qu'en eux résidait la matière et substance d'icelle,* et que les princes lorrains n'en étaient que les accessoires, d'autant que la force consistait au fait de la religion embrassée et affectée par les catholiques de bon cœur et sans feintise, et pour ce, avaient recours à ces princes qui servaient à leur intention, sans qu'ils se sentissent beaucoup obligés d'examiner par quels motifs ces chefs étaient principalement portés, pourvu qu'ils parvinssent à leurs fins, pour lesquelles ils employaient volontiers tous les moyens à eux possibles (Lezeau, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. XIV, p. 41).

les griefs des Catholiques et exposait les motifs de la prise d'armes.

Le point principal sur lequel il insistait, était : que le roi Henri III n'ayant pas d'enfants, la France était menacée d'avoir un jour pour roi un prince hérétique relaps, ce qui serait contraire à la constitution du royaume et au serment que faisaient les rois à leur sacre de maintenir sur toutes choses la religion catholique, apostolique et romaine : danger, ajoutait-il, d'autant plus à redouter que, tandis que *les huguenots refusent de rendre leurs places de sûreté, appellent à leur secours la reine d'Angleterre* et les princes protestants d'Allemagne pour établir de concert avec eux l'hérésie en France, les seigneurs les plus dévoués à la foi catholique sont privés par le roi de leurs charges et fonctions. Puis il dénonçait l'insatiable avarice des favoris, la multitude des nouveaux impôts, l'accablement et l'oppression de tous les ordres de l'État, enfin l'inexécution de la promesse faite par Henri III, aux derniers états de Blois, de ne plus souffrir dans le royaume aucune religion autre que la catholique. « Pour ces justes considé-« rations, continuait le cardinal, nous, Charles de Bourbon, premier prince « du sang, etc., assisté des princes, cardinaux, pairs, prélats, officiers de la « couronne, gouverneurs de provinces, seigneurs, gentilshommes, villes et « autres faisant la plus saine et meilleure partie du royaume... déclarons « avoir juré de tenir la main forte et armée à ce que l'Église soit réintégrée en « sa dignité et en la vraie seule religion catholique, la noblesse jouisse de ses « honneurs et priviléges, le peuple soit soulagé, les nouveaux impôts intro-« duits depuis le roi Charles IX abolis, les parlements maintenus dans leurs « prérogatives, et les états, lorsqu'ils seront assemblés, dans leur auto-« rité, etc. » En terminant, le cardinal faisait appel à la reine-mère, et la conjurait de l'aider à rétablir l'ordre et la vraie religion dans le royaume.

Ce manifeste, dans lequel on donnait la première place aux intérêts de la religion, sans oublier cependant les griefs politiques et la nécessité d'importantes réformes dans l'État, produisit sur les esprits une impression d'autant plus vive, qu'en tête de la publication se trouvaient les adhésions du Pape, de l'Empereur, du roi d'Espagne, de la seigneurie de Venise, du duc de Florence, du duc de Lorraine, des républiques de Gênes et de Lucques, des ducs de Guise, de Nevers, etc., c'est-à-dire de tous les défenseurs et représentants de la religion catholique, en France et en Europe.

Henri III, malgré son incurable apathie, ne put échapper à l'émotion générale; et, sentant le besoin de se justifier auprès de son peuple, il se hâta de faire paraître un contre-manifeste en réponse à celui du cardinal de Bourbon.

Dans ce mémoire, publié dans le courant du mois d'avril, le roi s'excusait d'avoir fait la paix avec les Protestants; il en rejetait la responsabilité sur les états de Blois, qui lui avaient refusé les subsides nécessaires pour soutenir la guerre; puis il essayait de dissiper les craintes des Ca-

tholiques, au sujet de la succession future, en faisant observer que la reine sa femme et lui-même étaient encore jeunes, et n'avaient pas perdu l'espoir d'avoir des enfants. Il rappelait ensuite les efforts qu'il avait faits pour réformer les abus dans l'administration de la justice et dans celle des finances, pour donner les évêchés à des sujets plus dignes, pour rendre les conseils provinciaux plus libres, pour améliorer la position des habitants de la campagne, qui n'étaient plus exposés aux pillages des gens de guerre. Il passait rapidement sur ce qui concernait ses favoris, et semblait demander grâce pour les prodigalités dont il les avait comblés. Il insistait sur les avantages de la paix et leur opposait les désordres inséparables de l'état de guerre. Enfin il renouvelait l'invitation à ses sujets de renoncer à toute ligue et association.

Dans son ensemble, cette réponse était humble, timide, pleine d'embarras; le roi paraissait y adresser à son peuple des prières plutôt que des ordres, et elle ne servit qu'à rendre plus manifeste le profond abaissement dans lequel il avait laissé tomber son pouvoir.

D'ailleurs, que pouvait-il alléguer contre l'évidence des faits? Sa politique était-elle changée? Ne continuait-il pas, au contraire, et c'était là le point capital, à reconnaître le roi de Navarre pour son héritier présomptif, et à faire alliance avec lui? De plus, les scandales de sa vie n'étaient-ils pas toujours les mêmes? Ne l'avait-on pas vu encore, quelques jours avant le départ du duc de Guise, courir les rues de Paris en mascarade, entouré de ses mignons, « arrachant les chapeaux aux hommes, les chaperons « aux femmes, et les jetant dans les boues, offensant chacun, ne donnant « plaisir à personne, battant et outrageant tous ceux qu'il rencontrait? » Toute sa conduite démentait ses paroles, et dès lors était-il permis d'ajouter foi à ses promesses?

Du reste, comme la guerre qui se préparait était une guerre de religion, on éprouvait des deux côtés le besoin d'intéresser les consciences, et ce n'était pas seulement par des déclarations officielles, mais par des mémoires et des écrits de toutes sortes, que les partis s'efforçaient d'agir sur l'opinion. Chaque jour voyait paraître des libelles, dans lesquels la question était débattue et envisagée sous toutes ses faces.

Dans les pamphlets des Protestants, on accusait les Catholiques de vouloir opprimer la liberté de conscience et de sacrifier la France à l'ambition du roi d'Espagne; dans les écrits des Catholiques, on rétorquait l'argument avec avantage contre les Protestants et leur chef le roi de Navarre, qui était, disait-on, l'agent avoué de la reine d'Angleterre, et chargé par elle de détruire la vraie religion en France. De part ni d'autre, on ne s'épargnait, comme bien l'on pense, ni les insinuations malveillantes, ni les sarcasmes, ni les injures. Mais le fait le plus digne d'attention qui ressortait de cette polémique, c'était que la cause de Henri III se trouvait définitivement liée à celle de l'hérésie. Dans tous les libelles consacrés à la dé-

fense de ce prince (1), on prenait également parti pour les Protestants. Aussi bien, ce n'était pas le caprice ou la sympathie personnelle des écrivains qui le voulait ainsi, c'était la force même des choses qui confondait désormais les deux causes.

(1) Nous citerons, entre autres, les *Réponses aux déclarations et protestations des Guises*, la *Protestation des Catholiques non ligués*, l'*Abjuration d'un gentilhomme ligué*.

CHAPITRE II

Commencement de la guerre. — Henri III met Paris en état de défense. — Il destitue les officiers de la garde bourgeoise et en nomme d'autres à leur place. — Ouverture des hostilités dans les provinces. — Succès partiels remportés par l'armée royale. — La plupart des villes se prononcent pour la Ligue. — Le duc de Guise s'avance sur Paris à la tête de 12,000 hommes. — Détresse de Henri III. — Catherine de Médicis propose sa médiation qui est acceptée. — Conférence d'Épernay. — Manifeste du duc de Guise et des autres chefs de la Ligue. — Contre-manifeste du roi de Navarre. — Traité de Nemours. — Joie des Catholiques. — Inquiétude du roi de Navarre. — Mécontentement de Henri III. — Il cherche à gagner du temps et à éluder l'exécution du traité. — Le prévôt des marchands et le premier président du parlement mandés au Louvre. — Colère du roi. — La ville de Paris vote les 200 mille écus demandés pour la guerre. — Le roi de Navarre repousse les offres de Henri III. — Mort de Grégoire XIII. — Élection de Sixte V. — Le nouveau pape se montre favorable à la cause royale. — Maladresse de Henri III. — Il refuse de recevoir l'évêque de Nazareth, nonce du pape. — Sixte V renvoie de Rome le marquis de Pisani. — Réconciliation de Henri III et de Sixte V. — Le roi déclare la guerre aux Protestants. — Fuite du prince de Condé en Angleterre. — Nouvel édit qui aggrave celui de Nemours et abrège le délai accordé aux protestants. — Le clergé adresse à Henri III diverses demandes. — Mauvais vouloir de Henri III. — Pamphlets.

TOUT espoir de conciliation était désormais perdu : Henri III persistant à reconnaître le roi de Navarre pour son héritier présomptif, et les Catholiques étant plus que jamais résolus à ne pas permettre qu'un prince hérétique s'assît sur le trône de France, la question ne pouvait plus se décider que par les armes.

Henri III connaissait les préparatifs que les Catholiques avaient faits de toutes parts; il ne voulut pas rester en arrière et résolut, quoiqu'il lui en coutât, de commencer la guerre.

Son premier soin fut de mettre la capitale en état de défense. Sans savoir encore à quel degré le peuple de Paris était engagé dans la Ligue, il en connaissait les sentiments et prévoyait qu'il ne pouvait guère compter sur le concours de la population et des officiers de la ville. Le plus grand nombre des capitaines et lieutenants de la garde bourgeoise lui étaient particulièrement suspects : il se décida à les destituer, au risque d'accroître l'irritation des esprits, et il

mit à leur place des officiers de robe longue et de robe courte qui, étant à ses gages, lui offraient plus de garantie. Ce changement eut lieu sans opposition : lorsque les nouveaux capitaines et lieutenants eurent été institués, le roi les fit venir au Louvre, les entretint longuement, s'efforça de se les attacher par des caresses, leur remontra qu'il y allait *de son état et du leur* et leur fit promettre de lui *être bons et loyaux sujets*, ce à quoi ceux-ci s'engagèrent. Toutefois, comme ils appartenaient à la bourgeoisie, sa confiance en eux n'était pas telle, qu'il ne crût devoir les faire surveiller par les seigneurs de sa cour, et aller lui-même souvent les visiter dans les postes dont ils avaient la garde.

Quand il eut ainsi pourvu, autant qu'il était en lui, à la sûreté de la capitale, Henri III donna l'ordre d'ouvrir la campagne. Le duc de Montpensier se dirigea d'abord sur Orléans, dont il espérait pouvoir s'emparer; mais le gouverneur de la ville, d'Entragues, le reçut à coups de canon; et comme il n'avait pas d'artillerie pour lui répondre, il dut se replier en toute hâte sur Paris. Sur d'autres points, les troupes royales obtinrent l'avantage. Le duc de Joyeuse, envoyé à Beaugency pour arrêter les courses de l'armée catholique commandée par le duc d'Elbeuf, l'obligea à rétrograder, la poursuivit jusqu'au Mans à travers la Touraine et le Vendômois, et la poussa jusque dans la Basse-Normandie, où elle fut contrainte de se dissoudre. Le duc de Montpensier, après l'échec d'Orléans, avait pris le chemin du Poitou; à peine arrivé, il se mit à la tête de la noblesse de la province, presque toute calviniste, rassembla la jeunesse des villes de Loudun, de Thouars, de Fontenai et des autres places voisines, tomba à l'improviste sur les nouvelles levées que venait de faire le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, les tailla en pièces et les dispersa.

Le duc d'Épernon, de son côté, s'avança à la tête de la noblesse de la cour et de quelques bataillons d'infanterie jusqu'à Gien, et mit en déroute les troupes de la Ligue, qui commençaient à se rassembler autour de cette ville.

Mais ces succès partiels ne pouvaient compenser les graves échecs éprouvés ailleurs. A peine déclarée, la guerre était aussitôt devenue générale, et la plupart des villes, ainsi qu'on devait s'y attendre, avaient pris ouvertement parti pour la cause catholique. A Lyon, le peuple s'était emparé de la citadelle et l'avait démantelée. Bourges, Angers, Dijon, Mézières, etc., s'étaient prononcées en faveur de la Sainte-Union. Marseille, Arles, Bordeaux, n'avaient pu être retenues dans l'obéissance au roi que par l'énergie des gouverneurs. Le duc de Guise avait échoué devant Metz, mais il avait pris Verdun et Toul; et voyant son parti triomphant presque partout, il était revenu, accompagné du cardinal de Bourbon, à Chalons-sur-Marne, d'où il menaçait de marcher sur Paris à la tête de 12,000 hommes.

Henri III n'avait auprès de lui qu'une faible garnison, car les Suisses sur lesquels il comptait n'étaient pas arrivés; il se trouvait donc à la merci de la bourgeoisie parisienne, dont il avait tant de motifs de se défier; aussi sa situation semblait presque désespérée. « Le Roi, écrivait de Paris (26 avril) « le ministre de l'Empereur à son maître, n'a jamais été dans un si grand « embarras, n'ayant pas d'armée et manquant d'argent pour en mettre sur « pied. Il n'y a pas de seigneur catholique qui n'entre dans les plans des « Guise et qui sous main ne favorise leur parti. Presque toutes les villes « sont en balance pour se déclarer. La plupart sont infidèles au Roi, et les « autres refusent de recevoir garnison. Le Roi ne sait de quel côté se tour- « ner; il se voit environné d'ennemis ouverts, et il n'a auprès de lui que peu « d'amis faibles et impuissants. Quelques efforts qu'il fasse, il sera trop « tard pour arrêter un ennemi armé qui le presse ».

Dans des conjonctures si difficiles, la reine-mère crut devoir intervenir et proposer sa médiation. Elle représenta au roi son fils ses craintes sur l'issue de la guerre : il pouvait être vaincu et avoir à subir la loi du duc de Guise; s'il était vainqueur, il n'échapperait au duc que pour tomber sous la domination du roi de Navarre et des Protestants, qui bientôt voudraient commander en maîtres. Henri III, toujours désireux du repos, se laissa facilement convaincre par ces raisons.

De leur côté, les chefs du parti catholique n'étaient pas si assurés du succès définitif de leurs armes, qu'ils dussent repousser toute idée de conciliation; ils connaissaient d'ailleurs la haine de Catherine contre son gendre le roi de Navarre, et ils espéraient d'elle des conditions avantageuses. On convint donc de part et d'autre de tenter un accommodement, et la ville d'Épernay fut le lieu désigné pour les conférences. La reine-mère y vint, accompagnée d'une suite nombreuse; le cardinal de Bourbon et le duc de Guise s'y rendirent également, munis d'un sauf-conduit.

On eut d'abord beaucoup de peine à s'entendre. Le roi s'engageait à faire aux confédérés catholiques les plus larges concessions sous la condition première et expresse de déposer les armes. Le duc de Guise refusait absolument de se mettre ainsi à la discrétion d'un prince sur la parole duquel on ne pouvait compter et déclarait, au contraire, qu'il ne licencierait son armée que lorsque le roi aurait accédé à toutes les demandes des Catholiques. Des prétentions si opposées semblaient devoir rendre impossible tout rapprochement; la reine-mère elle-même commençait à désespérer de mener à fin la négociation. Elle voyait le duc de Guise persister dans la résolution de ne rien céder, et il lui répugnait de conseiller à son fils de faire des concessions trop compromettantes pour l'autorité royale.

Les chefs du parti catholique, las d'attendre et sentant leur force, ne craignirent pas alors d'avoir recours à l'intimidation et, le 9 juin, ils publièrent, au nom de tous les princes, seigneurs et communautés catholiques, *une requête et dernière résolution, pour montrer clairement que leur*

intention n'était autre que l'honneur de Dieu et l'extirpation des hérésies.

Dans ce nouveau manifeste ils demandaient : que le roi fît publier un édit pour défendre l'exercice de toute autre religion que la catholique, apostolique et romaine; déclarât les hérétiques privés de toutes charges et dignités; qu'il fît enregistrer cet édit au Parlement et s'engageât à l'observer, conformément au serment fait à son sacre; qu'il retirât aux Protestants leurs villes de sûreté et les contraignît par les armes à les rendre, s'ils s'y refusaient, et à employer à cet effet les troupes au service de l'Union, jointes aux siennes. Ils terminaient en déclarant qu'à ces conditions les princes et seigneurs de l'Union, « pour montrer qu'ils n'étaient mus par aucun sen-« timent de haine ou d'ambition, étaient prêts à donner leur démission de « tous les gouvernements et de toutes les charges qu'ils possédaient, si telle « était l'intention et la volonté de Sa Majesté ».

Cette sommation hautaine, publiquement adressée au souverain, aurait pu avoir pour effet de rompre la négociation commencée, si les Protestants n'avaient commis la faute de prendre, au même moment, vis-à-vis de Henri III, une attitude tout aussi menaçante pour son autorité.

Depuis la prise d'armes des Catholiques, le parti protestant était dans les plus vives alarmes. Comme il n'avait pas pris part à la guerre, il n'était pas représenté dans les conférences d'Épernay, et il connaissait trop bien la faiblesse de Henri III, les animosités de la reine-mère, les exigences des Guises, pour n'en pas redouter les résultats. Son chef, le roi de Navarre, avait écrit à tous les princes protestants de l'Europe, pour les presser de lui envoyer des soldats et de l'argent; mais ces secours tardaient à arriver, et, dans l'impuissance où il était d'agir, le prince se décida à faire, de son côté, appel à l'opinion, en publiant un contre-manifeste. Dans cet écrit, daté de Bergerac, le roi de Navarre commençait par se justifier des accusations portées contre lui. « Comment, disait-il, peut-on appeler hérétique « un homme qui croit fermement tout ce qui est contenu dans le vieux et le « nouveau Testament, dans le Symbole des Apôtres, dans les écrits des « anciens Pères; qui pense, il est vrai, que de nombreux abus se sont in-« troduits dans l'Église, et qui veut qu'ils soient réformés, mais *qui est « prêt à se soumettre aux décisions d'un concile libre et légitimement « convoqué?* Il est aussi injuste, ajoutait-il, de le traiter de relaps, car « sa conversion n'a jamais été sincère; elle lui a été arrachée par la force, « après la Saint-Barthélemy, et il est retourné à sa première religion dès « qu'il a été libre ». Puis il protestait de ses sentiments de tolérance à l'égard des Catholiques, qu'il affirmait n'avoir jamais molestés ni gênés dans l'exercice de leur religion. Au reproche d'avoir porté les armes contre le Roi, le prince répondait en remontrant qu'il y avait été contraint par la nécessité de défendre la liberté de conscience menacée; les mêmes motifs l'empêchaient encore de rendre les villes de sûreté, mais son dévouement au roi

n'en était pas moins entier, et il se déclarait prêt à obéir à tous ses commandements, *pourvu qu'ils ne portassent pas atteinte à sa conscience*. Il terminait en provoquant le duc de Guise à un combat singulier pour mettre fin à la querelle et éviter une plus grande effusion de sang.

Ce long mémoire justificatif eut peu de succès; il ne répondait à aucun des griefs allégués, et n'avait que la valeur négative d'une protestation. Pour prouver, en effet, qu'il n'était pas hérétique, le roi de Navarre faisait une profession de foi que n'eussent désavouée ni Luther ni Calvin; pour repousser la qualification de relaps, il confessait, que pendant les quatre années qu'il avait passées à la cour, retenu par l'amour des plaisirs plus encore que par la contrainte, il avait pratiqué les devoirs extérieurs d'une religion à laquelle il ne croyait pas. Les protestations de dévouement et de fidélité qu'il faisait au roi ne pouvaient tromper personne, puisqu'il se réservait de ne pas obéir en tout ce qui concernait la religion, et refusait, dès à présent, de rendre les villes de sûreté. La provocation qu'il adressait au duc de Guise manquait de dignité et lui donnait l'attitude d'un capitaine de chevau-légers plutôt que celle d'un héritier présomptif de la couronne de France. En réduisant le débat à une question de personne, il l'abaissait, et ne semblait pas même comprendre qu'il s'agissait, non de satisfaire l'ambition de tel ou tel prince, mais de décider de l'avenir religieux de tout un peuple. Enfin, ce qui surtout ressortait de l'ensemble de ce manifeste, c'était que les Protestants voulaient, eux aussi, imposer des conditions, et n'entendaient déposer les armes que lorsque le Roi aurait fait droit à leurs demandes.

Ainsi, telle était la situation de Henri III; de quelque côté qu'il se tournât, il n'avait plus qu'à subir la loi des partis. Dès lors, Catherine de Médicis n'hésita plus; puisque le roi son fils n'avait plus que le choix des humiliations, le plus sage et le plus habile était encore de s'entendre avec les Catholiques; elle le décida à signer un traité dont les principales stipulations étaient : qu'il n'y aurait désormais en France qu'une seule religion; que dans un mois, les ministres huguenots sortiraient du royaume et dans six mois tous les autres protestants qui ne voudraient pas rentrer dans la religion catholique; que tout hérétique, pour la seule raison d'hérésie, serait incapable de posséder aucune charge, dignité ou bénéfice; que les Chambres mi-parties, appelées Chambre de l'Édit, seraient supprimées; que le Roi autoriserait ce traité par un édit irrévocable, et que lui, son Conseil et tous les corps du royaume, le confirmeraient par leur serment; que l'édit serait enregistré au Parlement et exécuté sans délai; qu'on retirerait des mains des huguenots les villes qu'on leur avait cédées; que le cardinal de Bourbon aurait Soissons pour ville de sûreté; le duc de Mercœur, Dinan et le Conquet en Bretagne; le duc de Guise, Verdun, Toul, Saint-Dizier et Châlons; le duc de Mayenne, le château de Dijon, la ville et le château de Beaune; le duc d'Aumale, le Saint-Esprit-de-Rue en Picar-

die.....; que tout ce qui avait été fait et entrepris pour la Ligue catholique serait avoué et approuvé par le Roi, comme fait pour son service et pour celui de l'État, sans qu'aucun de ceux qui y avaient pris part pût être inquiété, sous quelque prétexte que ce fût; que la citadelle de Lyon serait rasée; enfin, que le roi fournirait aux ligués la somme de 200,000 écus, dont les deux tiers seraient employés à payer les troupes étrangères qu'ils avaient levées, etc.

Ce traité, signé à Nemours le 7 juillet, était sans doute excessif et plusieurs de ses dispositions n'auraient pu être exécutées; mais il n'en consacrait que d'une façon plus éclatante le triomphe des Catholiques; aussi fut-il reçu avec des transports de joie par la France entière, qui confondait de plus en plus sa cause avec celle de la Sainte-Union.

Pour les mêmes motifs, la consternation fut extrême parmi les Protestants, qui n'étaient pas en mesure de lutter contre les forces de la royauté réunies à celles du parti Catholique; et l'émotion du roi de Navarre, en apprenant la signature du traité, fut telle, raconta-t-il lui-même plus tard, *qu'elle lui blanchit la moitié de la moustache.*

Quant à Henri III, son dépit n'était guère moindre, en réalité, que celui du chef du parti protestant; du moins il ressentait profondément la violence qui lui avait été faite. Toutefois, engagé par le traité qu'il venait de signer, il dut publier l'édit qui en prescrivait l'exécution, et, le 22 juillet, il alla lui-même au Parlement le faire enregistrer. Il y trouva réunis le cardinal de Bourbon et les autres seigneurs catholiques; à la vue de ces sujets, venus là comme pour assister à leur triomphe, il sut mal contenir son émotion, et fit au cardinal en particulier l'accueil le plus sévère. Au sortir du palais, une nouvelle humiliation l'attendait : le peuple le salua de cris de *Vive le roi!* sur le sens desquels il ne pouvait se tromper; car, remarque Lestoile, *depuis longtemps on n'avait fait tant de faveur au roi.* Le peuple ne s'en tint pas là; pour mieux marquer sa joie, il se rendit en foule à la Sainte-Chapelle et à Notre-Dame, où des *Te Deum* solennels furent chantés.

Cependant Henri III, dont la duplicité égalait la faiblesse, ne désespérait pas encore d'échapper aux conséquences du nouvel édit; il résolut du moins d'en retarder l'exécution par tous les moyens en son pouvoir. Il commença par envoyer à Nérac, vers le roi de Navarre, une députation composée de Philippe de Lénoncourt, du sieur de Poigny et du président Brulart de Sillery, pour notifier à ce prince le traité de Nemours, l'engager à suspendre provisoirement pendant six mois l'exercice de la religion prétendue réformée, et en même temps l'exhorter à rentrer lui-même dans le sein de l'Église. Il attendait sans doute peu de résultats d'une telle démarche, mais elle lui permettait de gagner du temps, car les Catholiques ne pouvaient sans injustice lui reprocher de faire une dernière tentative de conciliation. Les chefs de la Ligue, en effet, ne s'en plaignirent pas; seulement,

comme ils n'étaient pas sans défiance, ils députèrent de leur côté à Nérac le sieur Prévot, curé de Saint-Séverin, avec la mission de surveiller la conduite des commissaires du roi et de leur en rendre compte.

Henri essaya encore d'un autre expédient. Pour commencer les hostilités et entrer en campagne, il avait besoin d'argent, et, comme il n'en avait pas, il fallait lever de nouveaux impôts. Or, il pensait que, s'il faisait une demande d'argent à ceux mêmes qui l'obligeaient à la guerre, il en essuierait un refus, et que, dès lors, mis par eux dans l'impossibilité de tenir sa promesse, il s'en trouverait dégagé. Il avait déjà fait usage de ce subterfuge, et, dans son dernier manifeste, il s'était prévalu du refus des états généraux de 1577 de lui voter des subsides pour se justifier d'avoir accordé la paix aux Protestants.

Pour mieux atteindre ce but, il prépara une scène à laquelle il voulut donner de l'éclat, espérant en retirer le profit. Le 11 août, il manda au Louvre le prévôt des marchands, le premier et le second président du Parlement, le doyen de Notre-Dame, Séguier, et pria également le cardinal de Guise de s'y trouver (1). Lorsque ces représentants du clergé, de la magistrature et de la bourgeoisie parisienne eurent été introduits en sa présence, il leur adressa la parole d'une voix sévère, se plaignit amèrement de la nécessité où ils l'avaient réduit de recommencer la guerre, leur déclara que cependant il était décidé à la faire, puisqu'ils le voulaient ainsi; mais qu'il était dénué de toute ressource, et qu'il comptait sur eux pour lui fournir l'argent dont il avait besoin. Puis les prenant successivement à partie : « Monsieur de Harlay, dit-il en s'adressant au premier président, « je vous loue du consentement que vous et vos collègues avez donné à la « publication de mon édit, mais il faut que vous vous résolviez à ne plus « recevoir mes gages, et, la guerre commencée, j'aurai les oreilles bouchées « pour ce regard; pour vous, Prévôt des marchands, je vous en dis autant, « pour ce qui est des rentes de l'Hôtel de Ville, et vous commande d'as- « sembler demain la Ville, et lui faire connaître le besoin que j'ai d'avoir « de l'argent. On fait beaucoup de réjouissances de la publication de l'édit, « j'entends qu'on me fournisse présentement 200 mille écus, car, pour sou- « tenir la guerre, il m'en faut 400 mille par mois ». Se tournant ensuite vers le cardinal de Guise, il lui signifia qu'il en attendait autant du clergé, sans le consentement du Pape, dont il n'avait que faire, la guerre étant pour la religion et les ecclésiastiques en ayant été les principaux instigateurs. Le premier président et les autres voulurent faire des observations : « Je n'ai plus que faire de paroles, reprit le Roi, il faut voir des effets. Je « vois bien, ajouta-t-il, qu'il vous est plus facile de publier la guerre que « de la faire ». Et comme le premier président essayait encore de répondre : « Il eût donc mieux valu, s'écria le roi, m'en croire et faire la paix; j'ai

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, tom. I, p. 641.

« grande peur qu'en voulant perdre le prêche nous ne hasardions fort la « messe ». Et sur ce il les congédia.

Cette scène sans dignité, dans laquelle le roi venait de porter une espèce de défi injurieux à son peuple, ne fit qu'accroître les défiances et n'atteignit pas même le but proposé : la bourgeoisie parisienne déjoua les calculs du prince en votant aussitôt les 200,000 écus demandés.

Henri III n'avait pas eu plus de succès auprès du roi de Navarre. Dès le 10 août, ce prince s'était empressé de protester contre le traité de Nemours; il avait fait, il est vrai, un honorable accueil aux députés du Roi, mais il avait repoussé toutes leurs propositions et refusé de rendre les villes de sûreté; en ce qui concernait le conseil de rentrer dans le giron de l'Église, il s'était contenté de répondre qu'il était prêt à *entendre à ce qu'on lui montrerait faillir et à s'en remettre à un concile libre* : formule de langage dont il commençait à affecter de se servir, et par laquelle, sans s'engager à rien, ni se compromettre auprès de ses coreligionnaires, il se préparait une porte de sortie, pour le cas où il se verrait contraint d'abjurer le protestantisme sous peine d'être définitivement exclu du trône.

Cependant, si les événements prenaient à l'intérieur un caractère de plus en plus menaçant pour l'autorité royale, il s'était produit au dehors diverses circonstances dont un prince sage et habile pouvait tirer un grand parti. Philippe II annonçait toujours les mêmes dispositions à l'égard des Catholiques, sans pour cela se presser d'envoyer les secours promis; mais, d'une part, l'Empereur d'Allemagne montrait de l'hésitation; de l'autre, les Vénitiens, effrayés de la puissance toujours croissante du roi d'Espagne en Italie, avaient envoyé une ambassade à Henri III pour l'assurer de leurs bons sentiments à son égard; enfin, et c'était là le fait le plus grave, la Cour de Rome ne voyait plus le parti de la Ligue avec la même faveur. Le pape Grégoire XIII était mort le 10 avril et, le 24 du même mois, le cardinal Montalte avait été élu à sa place sous le nom de Sixte V. Ce nouveau Pontife, d'un caractère rigide, était, par principe comme par nature, ami de l'autorité; il voulait être obéi dans ses États; et, conséquent avec lui-même, il n'était disposé à légitimer nulle part la révolte contre les pouvoirs établis. A ce point, de vue, il désapprouvait les entreprises des Catholiques de France. « En quelle école, disait-il, ont-ils appris qu'il faille former des « partis contre un prince légitime (1)? » D'ailleurs il craignait que Henri III, las enfin des humiliations qu'on lui faisait subir, ne se portât à quelque extrémité. « Je ne dis rien, observait-il encore, je ne dis rien, que « sur la connaissance que j'ai du naturel des princes; je crains bien fort « que l'on ne pousse les choses si avant, qu'enfin le roi de France, tout « catholique qu'il est, ne se voie contraint d'appeler les huguenots à son « secours pour le délivrer de la tyrannie des Catholiques (2) ». Un autre

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, tom. I, p. 666.
(2) *Id.* p. 667.

motif encore l'éloignait de la Ligue : il connaissait les relations intimes que ses chefs entretenaient avec Philippe II. Or, l'ambition de ce prince lui semblait menaçante pour l'indépendance de l'Italie et celle de l'Église. Il craignait avec juste raison que, l'équilibre de l'Europe une fois rompu, Philippe II, après s'être fait le champion de l'Église, ne voulût en être le dominateur et le maître.

Ces sentiments de Sixte V étaient connus à Paris; le duc de Nevers en avait instruit le cardinal de Bourbon, et le marquis de Pisani, ambassadeur de France à Rome, en avait également informé Henri III, son maître. Cependant celui-ci au lieu de profiter des bonnes dispositions du nouveau Pape, se conduisit de manière à se l'aliéner.

Sixte V avait désigné, pour le représenter à Paris en qualité de nonce, l'évêque de Nazareth, son ami. Le marquis de Pisani s'était opposé à la nomination de ce prélat, qu'il supposait dévoué à la cause de l'Union. Le Pape n'avait pas cru devoir tenir compte des remontrances de Pisani, et l'évêque de Nazareth se dirigeait par ses ordres sur Paris lorsque, arrivé à Lyon, il apprit du gouverneur que le Roi lui interdisait l'entrée du royaume. L'évêque revint aussitôt à Rome. Sixte V, justement blessé de l'outrage fait à son envoyé, donna à son tour au marquis de Pisani l'ordre de quitter les États Pontificaux, et les relations entre le Roi et la Cour de Rome se trouvèrent rompues. Cet incident toutefois n'eut pas toutes les suites qu'on pouvait craindre; Sixte V considérait les choses de trop haut pour se laisser distraire, par les mauvais procédés du Roi, de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Le marquis de Pisani fut bientôt autorisé à revenir à Rome et, de son côté, Henri III, mieux inspiré, consentit à recevoir à Paris l'évêque de Nazareth, dont la conduite fut toujours aussi sage que réservée.

Sixte V donc, sans désapprouver assurément les sentiments qui avaient mis les armes aux mains des Catholiques de France, trouvait qu'ils s'étaient trop hâtés de faire la guerre, et désirait ardemment rendre la paix au royaume.

Or, il avait jugé que, pour atteindre ce résultat, il fallait d'abord exiger des Catholiques une entière soumission à l'autorité royale, et ensuite prendre toutes les mesures possibles pour empêcher l'avènement au trône d'un prince hérétique. Il ne se dissimulait pas les difficultés d'une telle entreprise, et prévoyait que le roi, redevenu le maître, pourrait abuser, contre les Catholiques, de son autorité. Mais il voulait essayer encore des voies de douceur, afin de n'avoir aucun reproche à se faire, si plus tard il était contraint de sévir.

Conformément à ce plan de conduite, il commença par adresser aux chefs du parti catholique des exhortations pour les ramener à des sentiments plus modérés, leur remontrant que la voie dans laquelle ils étaient entrés était pleine de périls et ne pouvait manquer, s'ils y persévéraient,

de conduire la France à sa perte. « Je ne veux, dit-il au duc de Nevers, « leur représentant auprès du Saint-Siège, je ne veux pas vous ennuyer « par la longueur de mes discours, mais je vous confesse que le cœur me « saigne en voyant le plus beau royaume du monde, et comme la fleur de « la chrétienté, à la veille d'être la proie des étrangers, comme une autre « Jérusalem, et d'être détruite par les propres mains de ceux qui la doi- « vent défendre... Chacun en veut à la France, chacun se tourmente pour « profiter de sa ruine ; mais je suis constitué en une place où, comme « père commun des fidèles, je dois veiller à leur conservation. J'aime la « France, le Saint-Siège lui doit sa splendeur et sa défense, et les Papes « ne sauraient apporter trop de soin et de vigilance pour que la première « couronne de la chrétienté demeure sur la tête de ceux que Dieu a choi- « sis pour la porter (1) ».

Puis, comme ces sages conseils avaient besoin d'être soutenus par des actes, Sixte V publia, le 5 septembre, une première bulle par laquelle il excommuniait à la fois et ceux qui donnaient des secours aux huguenots et *ceux qui entreprendraient quelque chose contre le roi ou contre son royaume ;* cinq jours après, une seconde bulle prononçait l'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé, les déclarait, eux et leurs successeurs, incapables de monter sur le trône de France, et déliait tous leurs sujets et vassaux des serments de fidélité qu'ils avaient pu leur prêter.

Ces deux bulles indiquaient nettement la conduite à tenir pour sauvegarder à la fois les intérêts du pouvoir royal et ceux de la religion ; Henri III n'avait donc qu'à entrer résolument dans la voie qui lui était ouverte pour se dégager de la situation fatale dans laquelle il se trouvait, et regagner en peu de temps tout le terrain perdu ; mais tel était l'aveuglement de ce prince, qu'au lieu d'accepter avec reconnaissance le précieux concours que le souverain Pontife lui offrait, il se prit à protester contre la seconde bulle, sous le prétexte qu'elle excédait les bornes du pouvoir spirituel, comme si Sixte-Quint, en excommuniant le roi de Navarre dont l'hérésie était notoire, avait fait autre chose que s'acquitter d'un des devoirs de sa charge, et, en le déclarant incapable de succéder au trône, rappeler une des lois constitutives de la monarchie française.

Le pouvoir spirituel n'a sans doute qu'une juridiction spirituelle, et il ne peut faire produire directement à ses actes aucun effet civil ou politique ; mais par là même qu'il est le pouvoir spirituel, il a charge d'éclairer et de diriger les consciences : or, dans les circonstances où on était placé, le chef de la Chrétienté avait le droit et le devoir de prononcer que la conscience des Catholiques était engagée à ne pas permettre qu'un prince hérétique s'assît sur le trône de France.

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, tom. I, p. 674.

Le Parlement de Paris, il est vrai, professait d'autres doctrines, et pour ne pas laisser passer l'occasion de rendre un arrêt contre ce qu'il appelait les envahissements de la cour de Rome, il avait refusé d'enregistrer la bulle du Pape; mais le Parlement était suspect en ces matières, où le désir de rehausser son importance l'entraînait toujours à quelque excès, et il eut été facile au Roi, s'il l'eût voulu, de se mettre au-dessus des scrupules intéressés des légistes.

Du reste, dès qu'il repoussait le seul moyen qui lui restât de relever son autorité abattue, Henri III n'avait plus qu'à subir la loi qui lui avait été faite, à exécuter le traité de Nemours et à reprendre au profit et pour le compte des Catholiques la guerre commencée contre eux. La guerre fut donc de nouveau déclarée, au nom du Roi, non plus contre les chefs de la Ligue, mais contre le roi de Navarre, et dès la fin d'août les hostilités recommencèrent.

Le duc de Mercœur, cousin du duc de Guise et gouverneur de Bretagne, se dirigea à la tête de deux mille hommes sur la ville de Fontenai en Bretagne, espérant que le gouverneur lui en ouvrirait les portes; il voulait ensuite s'avancer dans le pays, où le parti calviniste était très nombreux; mais le gouverneur de la ville ne lui permit pas d'entrer, et consentit seulement à lui envoyer quelques secours. Ce contre-temps dérangea tous les projets de Mercœur, et le prince de Condé ayant rallié une grande partie de la noblesse protestante de la province, le duc fut contraint de se retirer devant des forces supérieures après avoir perdu une partie de ses bagages et quelques soldats.

Le prince de Condé, devenu ainsi maître du pays en deçà de la Loire, résolut de prendre l'offensive et de porter la guerre au-delà de ce fleuve. Ayant détaché dans l'Anjou deux de ses officiers, les sieurs de Rochemorte et Clermont d'Amboise, avec mission d'y recruter des forces parmi les seigneurs protestants, il se porta lui-même sur Brouage, ville située à dix lieues de la Rochelle, et en fit le siège. Le gouverneur de la place, Saint-Luc, était fort décidé à la défendre. Cependant, le prince n'eût pas tardé à s'en rendre maître, grâce à l'artillerie dont il disposait, s'il ne se fût laissé distraire du siège par l'espoir d'un grand avantage.

Le sieur de Rochemorte, l'un des officiers qu'il avait envoyés dans l'Anjou, avait non seulement rallié bon nombre de seigneurs à la cause du prince, mais était parvenu à se rendre maître du château d'Angers, d'où il menaçait la ville elle-même. Condé, en ayant reçu avis, ne voulut pas laisser échapper l'occasion de prendre une ville d'une telle importance, et quittant Brouage, où il laissa seulement quelques troupes pour continuer le siége, il se dirigea en toute hâte, avec le gros de son armée, sur la capitale de l'Anjou. En vain les gentilshommes qui l'entouraient lui représentèrent les dangers d'une telle entreprise, où il s'agissait de pas-

ser la Loire, et de franchir une distance de quarante lieues à travers un pays peu sûr; le prince persista, et, après une marche forcée de plusieurs jours, il arriva, le 20 octobre, devant la ville. Mais déjà il n'était plus temps; le sieur de Rochemorte avait été tué, et le château venait d'être repris par l'ennemi. Le prince cependant donna l'ordre à ses troupes d'investir la ville. Le premier jour, ses soldats commencèrent l'attaque avec une grande ardeur; mais ils furent repoussés avec une énergie égale par les bourgeois, qui étaient tout dévoués à la cause catholique. Enfin, après plusieurs assauts inutiles, Condé fut contraint de se retirer à Beaufort, d'où il espérait du moins pouvoir regagner Brouage et en reprendre le siège; mais, à la nouvelle de l'échec qu'il venait d'éprouver, les chefs de l'armée royale, le duc de Mayenne, le duc d'Épernon, le maréchal de Biron, le duc de Joyeuse, étaient accourus pour lui barrer le passage, et bientôt, cerné de toutes parts, il se vit contraint, pour échapper à un plus grand désastre, de licencier son armée et de se réfugier seul avec quelques gentilshommes dans l'île de Guernesey, d'où il passa en Angleterre. Quant au petit corps d'armée laissé devant Brouage, il n'eut pas un sort plus heureux; il fut taillé en pièces par le maréchal de Matignon, et obligé de lever le siége.

En Guyenne et en Dauphiné, les Protestants soutinrent mieux les attaques de l'armée royale. Dans la première de ces provinces, le duc de Mayenne, quoiqu'il eût sous ses ordres une armée nombreuse et aguerrie, rencontra partout une vive résistance et ne put s'emparer que de deux villes, Beaulieu en Limousin, et Montignac en Périgord.

En Dauphiné, Lesdiguières, chef du parti huguenot, ayant commencé la guerre dès le mois de juin, avant même la rupture de la paix, se rendit maître successivement de quelques villes, entre autres de Montélimar et d'Embrun.

Mais ces succès partiels, obtenus dans une province éloignée, eurent peu de retentissement, et la prise d'armes, dans son ensemble, avait tourné tout à l'avantage des Catholiques. Les Protestants avaient vu leur second chef, le prince de Condé, contraint de licencier son armée et de fuir en Angleterre. Le pays en deçà de la Loire était resté, il est vrai, en leur pouvoir, mais presque partout ils avaient reculé; et les armées royales, désormais au service de la Ligue, semblaient avoir peu à faire dans la prochaine campagne pour les forcer dans leurs derniers retranchements. Les chefs de l'Union en ressentirent une grande joie, et, enivrés par le succès, ils ne craignirent pas de porter plus haut leurs exigences.

Le traité de Nemours accordait six mois aux huguenots pour abjurer l'hérésie ou se retirer en pays étranger; les chefs Catholiques contraignirent le Roi à promulguer, au mois d'octobre, un nouvel édit qui ordonnait à tous les calvinistes, sous peine de confiscation des biens et de crime de lèse-majesté, d'abjurer leurs erreurs dans un délai de quinze jours.

Le Clergé jugea également le moment opportun pour renouveler les justes demandes qu'il faisait en vain depuis longtemps, au sujet de la réforme des abus introduits dans l'ordre ecclésiastique, et de la publication du Concile de Trente.

Avant le concordat de Léon X, les évêques devaient être élus par les chapitres, et les abbés des monastères par les religieux; mais, là comme ailleurs, le régime féodal avait fait sentir sa fâcheuse influence, et les élections avaient fini par tomber dans les mains des seigneurs, qui disposaient des dignités ecclésiastiques au profit de leur famille, et les avaient ainsi rendues presque héréditaires. C'était en partie pour remédier à ce désordre que Léon X avait consenti à conférer au roi le droit de nomination; mais la royauté, à son tour, avait mal usé de cette importante prérogative, et trop souvent les bénéfices, les abbayes et même les évêchés étaient devenus des moyens de récompenser des services de toute nature. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple entre mille, que Brantôme exerçant la profession militaire, portait le titre d'abbé et touchait les revenus d'une abbaye. Le Clergé désirait le retour à l'ancien état de choses, ou du moins à une observation loyale du Concordat, dans l'espérance d'obtenir de meilleurs choix aux dignités ecclésiastiques.

La publication du Concile de Trente excitait à un haut degré sa sollicitude. Les définitions dogmatiques du Concile avaient été acceptées par tous les catholiques de la chrétienté. Il n'en avait pas été de même des dispositions relatives à la discipline; en France surtout, elles avaient rencontré une assez vive opposition. Le Parlement avait cru y découvrir quelques dérogations aux « libertés gallicanes »; en outre, plusieurs membres du haut clergé trouvaient trop sévères les mesures prises à l'égard des évêques non résidents. Pour ces motifs et d'autres encore, la publication du Concile dans le royaume avait toujours été différée, et les Protestants ne manquaient pas de s'en prévaloir pour justifier leur refus d'obéir à l'ensemble de ses prescriptions.

Les Évêques, jugeant les circonstances favorables, se réunirent à Paris au mois d'octobre, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, pour y délibérer sur ces graves questions. Ils commencèrent par voter un million pour subvenir aux frais de la guerre, et chargèrent l'évêque de Noyon d'aller l'offrir en leur nom à Henri III; celui-ci, au lieu de leur en témoigner de la reconnaissance, exigea 200,000 francs en sus.

Les mauvaises dispositions du Roi n'empêchèrent pas l'assemblée du clergé de poursuivre son œuvre; quelques jours après, elle députa l'évêque de Saint-Brieuc vers Henri III pour lui exposer les vœux des Catholiques et les besoins de l'Église. L'évêque de Saint-Brieuc, Nicolas l'Angelier, était un prélat pieux, instruit et justement estimé; il parla avec la liberté que lui donnaient son âge, son caractère et le mandat dont il était investi. Après avoir dénoncé le mal, il indiqua le remède : « Les hérésies, dit-il,

« sont une punition pour les Catholiques; et si on veut en arrêter les dé- « veloppements, il faut avant tout, sans délai ni connivence, tenir la main « ferme et roide à la réformation des ecclésiastiques; car, selon le pape « Zacharie, il n'est possible de tenir victoire là où les personnes ecclésias- « tiques sont indisciplinées, et corrompues en leurs mœurs et conversa- « tion ». En conséquence, il demanda, au nom de ses collègues, l'exécution de l'édit de Nemours, la publication du Concile de Trente, le rétablissement des élections, ou du moins, en cas de refus sur le dernier point, le choix de sujets pieux et instruits, l'abolition des commendes dans les monastères, la modération ou la réformation des appels comme d'abus, enfin l'immunité des biens ecclésiastiques destinés *à l'entretien des ministres, à la nourriture des pauvres, sustentation des pèlerins, rédemption des captifs et autres nécessités qui sont continuellement et ne cessent dans l'Église.*

Henri III ne voulut voir, dans ces demandes si bien motivées, qu'une nouvelle attaque dirigée contre son autorité; loin de comprendre combien il eût été sage, en un pareil moment, de se gagner l'appui du clergé par de justes concessions, il répondit au prélat avec aigreur, lui déclara qu'il n'entendait pas renoncer au droit de nomination des évêchés et autres bénéfices, et ne fit sur tout le reste que des promesses vagues, sans prendre aucun engagement.

Cependant l'assemblée insista et, dans un cahier présenté le 20 octobre, elle réitéra ses remontrances, principalement au sujet de la publication du Concile de Trente et de l'abolition du Concordat; mais elle ne fut pas mieux écoutée que la première fois.

Un autre conflit, d'une nature plus délicate quoique moins grave au fond, faillit, vers le même temps, s'élever entre le Roi et les Évêques. Henri III avait fait dresser un formulaire de foi que devaient signer ceux des Protestants qui rentreraient dans le sein de l'Église catholique. Ce formulaire était rédigé en des termes orthodoxes, mais on n'y faisait aucune mention du Concile de Trente. Les évêques protestèrent à la fois et contre cette omission et contre l'immixtion du pouvoir temporel dans les choses de l'ordre spirituel; ils représentèrent au roi qu'il ne lui appartenait pas de dresser des professions de foi ni d'en ordonner la signature, et lui rappelèrent l'exemple de François Ier, qui, dans de semblables circonstances, avait eu recours à la Sorbonne pour la rédaction du formulaire. Le roi, mieux conseillé cette fois, eut égard à ces observations, et ordonna de reprendre l'ancienne profession de foi de la Sorbonne. Mais il avait précédemment assez montré son mauvais vouloir pour qu'on ne lui tînt pas compte d'une semblable concession.

L'émotion publique d'ailleurs était loin de se calmer : les succès de la dernière campagne avaient enhardi les courages; on pensait bien que le roi, faisant la guerre malgré lui, s'empresserait, à la première occasion,

de traiter avec les Protestants, et chacune de ses démarches était épiée ; les prédicateurs du haut de la chaire, aussi bien que les pamphlétaires, dans des libelles qui circulaient sous toutes les formes, continuaient à faire appel à l'énergie populaire; ils gardaient encore quelque mesure à l'égard de la personne du roi, qu'il eût été imprudent d'irriter à l'excès, mais déjà ils avançaient les maximes les plus hardies sur l'origine du pouvoir royal et les droits du peuple. Ils rappelaient que les rois, *étant institués par Dieu* et *élus par le Peuple,* perdaient tous leurs droits, dès qu'ils manquaient à leurs devoirs envers Dieu et envers le peuple. On paraissait sans doute ne vouloir appliquer ces principes qu'au roi de Navarre, mais il était évident qu'au besoin on saurait s'en servir contre Henri III lui-même. Ce prince ne s'y méprenait pas ; mais, énervé par la débauche, il semblait résigné à subir toutes les hontes plutôt que de faire aucun effort pour sortir de l'état d'abaissement dans lequel il était tombé.

CHAPITRE III

Situation des partis. — Le roi de Navarre appelle à son secours les princes allemands et la reine d'Angleterre. — Il adresse des Mémoires justificatifs à Henri III, à la reine-mère, au Parlement, à la Sorbonne, etc. — Commencement de la guerre. — Henri III met quatre armées en campagne. — Divisions des généraux. — La guerre ne donne aucun résultat. — Occupations futiles de Henri III. — Ce prince suit toujours la même politique. — Édits bursaux. — — Opposition qu'ils rencontrent. — Pamphlets. — *Avertissement des Catholiques Anglais aux Français Catholiques.* — *Réponse* de Duplessis-Mornay. — Mort de Marie Stuart. — Service célébré à Notre-Dame pour le repos de son âme. — Complots des Seize. — Nicolas Poulain les dénonce au roi. — Préparatifs de défense du duc de Guise contre l'armée des princes allemands. — Henri III se prépare également à la guerre.



U commencement de l'année 1586, les affaires du parti protestant semblaient menacées d'une ruine prochaine. Les désastres de la dernière campagne, la fuite du prince de Condé en Angleterre, la bulle d'excommunication lancée par Sixte V, le nouvel édit qui aggravait encore celui de Nemours, tout paraissait annoncer que les Protestants seraient contraints avant peu de déposer les armes, si la guerre était poussée contre eux avec quelque vigueur.

Toutefois le roi de Navarre, leur chef, ne désespérait ni du présent, ni de l'avenir. Confiant en sa fortune, il considérait d'un œil ferme les périls qui l'entouraient, et se préparait résolument à y faire face.

Ce prince avait à concilier deux rôles opposés : comme chef de parti, il lui fallait faire la guerre au roi, son souverain légitime, et donner lui-même l'exemple de la rébellion; comme héritier présomptif de la couronne, il avait, au contraire, à se gagner les bonnes grâces du roi d'abord et ensuite de la nation qu'il se croyait appelé à gouverner un jour. La fermeté de son caractère et les ressources infinies de son esprit pouvaient seules lui donner les moyens de suffire à cette double tâche.

La première nécessité à laquelle il eût à pourvoir en ce moment, était de

se mettre en mesure de soutenir la guerre. Retiré dans les provinces du Midi, il avait eu peu à souffrir des opérations de la dernière campagne; les attaques du maréchal de Matignon, envoyé contre lui, étaient restées sans effet, et il n'avait éprouvé aucun échec personnel; ses places étaient en bon état de défense, mais il avait peu de forces à opposer à l'ennemi, et plus que jamais il avait besoin de faire appel à ses alliés du dehors. Aussi avait-il adressé les lettres les plus pressantes à tous les princes protestants de l'Europe, insistant surtout auprès de la reine d'Angleterre, dont il avait su intéresser les ministres en sa faveur; dans son désir extrême d'obtenir d'elle des secours, il n'avait pas craint de lui parler en ces termes : « Madame, Votre Majesté tenant le premier lieu en cette cause, « je me propose d'être *votre Capitaine général* contre les ennemis com- « muns » : langage assurément bien peu digne de l'héritier présomptif de la couronne de France, et propre à justifier l'accusation portée contre lui d'être l'agent de la reine d'Angleterre pour détruire en France le catholicisme.

Grâce à ces actives démarches, le roi de Navarre avait reçu des promesses de secours, à l'aide desquels il espérait pouvoir se tenir du moins dans une honorable défensive.

Mais, en même temps, en prince habile qu'il était, il ne perdait pas de vue son but principal qui était de diminuer les préventions de ses futurs sujets contre lui. C'est pourquoi, après avoir protesté contre la bulle d'excommunication, et répondu au nouvel édit en ordonnant contre les Catholiques des mesures semblables à celles qui avaient été prises contre ses coreligionnaires, il essayait de rassurer par des promesses et des mémoires justificatifs le roi, la reine-mère, le Parlement, la bourgeoisie de Paris et même la Sorbonne.

Son langage, dans ces divers manifestes, variait selon le caractère de ceux auxquels il s'adressait. Ainsi, à Henri III, dont il connaissait la faiblesse, il remontrait que la bulle du Pape était attentatoire aux droits de la Couronne et cherchait à l'effrayer en lui rappelant Chilpéric, privé du trône par l'effet de la sentence du pape Zacharie. Vis-à-vis du Parlement, il était plein d'égards et de prévenances. « Messieurs, disait-il aux ma- « gistrats, je ne désire autres juges que vous de tout ce qui s'est passé « depuis les derniers remuements.... Je ne veux et requiers de vous que « ce que vous jugerez selon vos consciences. Si ma cause est juste, je « désire que vous l'approuviez; si elle est injuste, Messieurs, ordonnez « ce que vous penserez être de votre devoir et du bien de cet État ». A la Sorbonne, il laissait entrevoir la possibilité d'une conversion et s'exprimait même sur ce point d'une manière plus explicite qu'il n'avait encore fait. « Or, Messieurs, disait-il aux docteurs de cette compagnie, je « vous déclare que je suis prêt d'acquiescer à un concile et d'ouïr l'Église « en icelui; je vous déclare encore qu'à défaut d'un concile général, pour

« faciliter les choses, je ne refuse un national, comme souvent s'est vu « pratiquer en ce royaume, et par votre avis et conseil propre ».

Il ne se dissimulait pas, sans doute, que de telles paroles auraient peu d'effet, mais sa pensée prévoyante allait au-delà du présent et, sans savoir encore comment elle se ferait, il voulait rendre possible une conciliation dans l'avenir.

Cependant la guerre était imminente : Henri III, malgré ses répugnances, avait dû mettre cette année quatre armées en campagne. La première et la plus forte, commandée par le duc de Mayenne, occupait la Guyenne. La seconde, moins nombreuse, mais considérable encore, se trouvait dans la même province, vers Bordeaux, sous les ordres du maréchal de Matignon. La troisième avait pour chefs le duc d'Épernon et La Valette, son frère; elle comptait 17,000 hommes et devait agir en Provence et en Dauphiné. La quatrième enfin, la plus faible en nombre, celle cependant qui devait plus tard jouer le principal rôle, avait à sa tête le duc de Guise, et était chargée de défendre les frontières de Champagne. Il y avait, en outre, quelques corps de troupes dans le Poitou, sous le commandement du maréchal de Biron, et dans le Gévaudan, sous les ordres du duc de Joyeuse.

Des forces si considérables devaient suffire et au-delà, si elles étaient dirigées avec ensemble, pour contraindre les Huguenots à mettre bas les armes; mais précisément l'accord n'existait pas entre les généraux qui les commandaient; les uns étaient dévoués à la cause de l'Union, les autres servaient le parti royal. Les ducs de Guise et de Mayenne, et même le duc de Joyeuse, devaient seuls prendre la guerre au sérieux; le maréchal de Matignon et le maréchal de Biron se proposaient, au contraire, de la traîner en longueur. Dès lors, la situation était au fond tout autre qu'elle ne paraissait, car l'ennemi ne pouvait manquer de profiter de ce défaut d'entente entre les chefs.

Les armées royales étant ainsi disposées, le duc de Mayenne se trouva chargé de combattre directement le roi de Navarre. Le frère du duc de Guise joignait à un courage éprouvé la connaissance de l'art de la guerre, mais il manquait d'activité et de décision. Au lieu de se porter rapidement sur son adversaire, qu'il aurait facilement acculé dans le Béarn, il se mit à faire des sièges et perdit ainsi un temps précieux. La première place qu'il investit fut Castel, à sept ou huit lieues de Bordeaux. Il contraignit en peu de temps le gouverneur à capituler, mais ce premier succès devait lui être plus funeste qu'utile. Le maréchal de Matignon, qui avait déjà assiégé Castel et tenait encore la campagne dans les environs, conçut un vif dépit de ce que le duc de Mayenne ne l'avait pas appelé à partager la victoire, et refusa dès lors de lui prêter aucun appui. Le duc de Mayenne, livré à ses seules ressources, réussit encore à s'emparer de quelques places, Sainte-Rozeille, Puységur et Castillon; mais il manqua le but principal qu'il s'était proposé, et laissa échapper le roi de Navarre. Ce prince toute-

fois, par une de ces coupables faiblesses qui lui firent commettre tant de fautes, avait failli tomber entre les mains de son adversaire. Comme il se disposait à passer de la Guyenne dans la Saintonge, où il espérait pouvoir soutenir la lutte avec plus d'avantage, il se laissa retenir auprès de la comtesse de Guiche, sa maîtresse. Le duc de Mayenne, en ayant été informé, se saisit de tous les passages, et l'eût fait prisonnier si le roi de Navarre, averti au milieu de la nuit, n'eût gagné en toute hâte Sainte-Foi, où il fut rejoint par les gentilshommes de sa suite.

Le principal théâtre de la guerre fut ainsi transporté dans la Saintonge. Le roi de Navarre avait pris le parti de se retirer à La Rochelle, ville bien fortifiée, où il était à l'abri des coups de l'ennemi, et d'où il pouvait facilement, en cas de revers, se réfugier en Angleterre.

Le prince de Condé, que la reine Élisabeth venait de faire reconduire en France, se trouvait dans cette ville, et dut, par suite, remettre le commandement entre les mains de son aîné. Les opérations militaires eurent peu d'importance et se réduisirent à quelques escarmouches; le roi de Navarre fit combler le port de Brouage, afin d'attirer tout le commerce à La Rochelle, dont il voulait ainsi récompenser le zèle huguenot. Le prince de Condé, qui venait d'épouser, au mois de mars, mademoiselle de la Trémoille, remporta près de Saintes un léger avantage, dont il tira plus d'honneur que de profit.

Le maréchal de Biron, un des chefs de l'armée royale, qui avait été envoyé dans ces contrées, n'inquiéta en aucune sorte les deux princes, et se conduisit même avec tant de mollesse, qu'il fut accusé de connivence. Le maréchal avait investi la ville de Marans et, après un siège de plusieurs mois, il ne sut obtenir autre chose qu'un traité de neutralité pour cette place et Tonnay-Charente.

Dans les autres provinces, la guerre ne fut pas poussée avec plus de vigueur. En Dauphiné, Lesdiguières, chef du parti protestant, se contenta d'y assurer ses premières conquêtes.

En Provence, le gouverneur, Henri, duc d'Angoulême, grand-prieur de France et fils naturel de Henri II, fut tué par un gentilhomme que lui-même, dans un moment d'emportement, avait frappé et blessé à mort; le sieur de Vins en profita pour se mettre à la tête des Catholiques, et il se fût rendu maître du pays, où les Huguenots étaient peu nombreux, si Lesdiguières, accouru du Dauphiné, n'eût mis son armée en déroute dans une rencontre près de Riez.

Henri III, averti de ce qui se passait de ce côté, nomma gouverneur le duc d'Épernon, qui, par sa fermeté, arrêta les progrès des Protestants et réussit à tout pacifier en proclamant une amnistie.

Dans le Languedoc, le duc de Montmorency, qui, quoique catholique, avait pris parti pour les Protestants, remporta quelques avantages sur les troupes royales, mais, du reste, n'entreprit rien de considérable.

Dans l'Auvergne et le Gévaudan, le duc de Joyeuse et son frère employèrent les forces dont ils disposaient à prendre quelques villes dont ils chassèrent les Protestants.

Ainsi, dans son ensemble, la guerre, si menaçante au début, n'avait rien produit; les armées royales, malgré la supériorité de leurs forces, n'avaient remporté aucun avantage décisif, et les Protestants, bien que privés des secours attendus, n'avaient perdu aucune de leurs positions. Ce résultat était dû moins à la vigueur de la résistance qu'à la faiblesse de l'attaque et à la connivence secrète des généraux du roi qui avaient montré la plus grande mollesse dans la conduite de la guerre.

Les Catholiques, trompés dans leur attente, ne se méprirent pas sur les causes de cet insuccès, et en firent remonter la responsabilité jusqu'à Henri III, dont la conduite ne donnait que trop matière à ces accusations.

Ce prince, en effet, était demeuré pendant tout le temps de la guerre dans son inaction accoutumée. Il avait, il est vrai, quitté Paris et s'était acheminé jusqu'à Lyon; mais au lieu de se mettre à la tête de ses troupes, ou du moins de vaquer aux affaires de son gouvernement, il s'était livré aux plus puérils divertissements. Voyageant à petites journées, il avait montré aux provinces qu'il traversait, non des soldats, mais une ménagerie d'animaux, des singes, des perroquets, des chiens, des oiseaux de proie, avec une suite nombreuse d'hommes et de femmes employés à les nourrir. Pendant son séjour à Lyon, il s'était occupé de réunir à grands frais une collection de petits chiens d'une race particulière à cette ville, qu'il distribuait ensuite à ses mignons; il achetait des images et des miniatures de piété, qu'il s'amusait à découper et à coller aux murailles de ses chapelles, à la manière des enfants.

Il était évident, d'ailleurs, que sa politique n'était pas changée; s'il avait montré quelque dignité lorsque les ambassadeurs des princes allemands étaient venus le sommer, au nom de leurs maîtres, de révoquer l'édit de Nemours, il avait fait le meilleur accueil aux envoyés des cantons Suisses protestants, qui lui avaient adressé les mêmes demandes, sous une forme moins hautaine. En outre, on savait qu'il venait d'autoriser secrètement le roi de Navarre à faire une levée de vingt mille Suisses, à la condition que ces étrangers passeraient plus tard à son propre service, s'il avait besoin d'en faire usage contre les chefs de la Ligue.

La défiance et la désaffection ne pouvaient donc que s'accroître, et ces sentiments firent explosion, lorsque le prince, de retour à Paris, publia des édits bursaux pour couvrir les frais d'une guerre qu'il avait si mal faite.

Quelques-uns de ces édits devaient, par eux-mêmes, être fort mal accueillis : ils créaient des offices qui devaient, selon l'usage, être vendus au profit du trésor royal. Or, on ne pouvait instituer de nouvelles charges sans faire tort aux possesseurs des anciennes, dont le nombre était considérable, à Paris surtout, où l'on avait successivement converti en titres

privilégiés la plupart des professions; c'est ainsi que les derniers édits créaient, outre des substituts, une foule d'officiers près les cours et tribunaux, des contrôleurs et marqueurs de cuirs, et jusqu'à des courtiers de chevaux.

Le soulèvement de l'opinion contre ces mesures fiscales fut général, et le roi dut aller lui-même au Parlement tenir un lit de justice pour en ordonner l'enregistrement, malgré les remontrances du premier président. La Chambre des Comptes n'accueillit pas mieux les édits qui la concernaient, et ne consentit à les enregistrer que sur les ordres exprès du comte de Soissons, envoyé par le roi.

L'opposition fut plus grande encore parmi les procureurs au Parlement et au Châtelet; il leur était défendu par un des édits de continuer l'exercice de leurs fonctions, avant qu'ils eussent payé 100 ou 200 écus de finance; ils refusèrent obstinément de se soumettre et, plutôt que de rien payer, ils s'abstinrent d'aller au Palais, de telle sorte que le cours de la justice fut interrompu. Enfin l'irritation fut portée si loin dans toutes les classes de la population parisienne, que le roi, craignant une sédition, quitta sa résidence de Saint-Maur et revint habiter le Louvre, pour en imposer aux mécontents.

Du reste, si la guerre avait langui par l'effet du mauvais vouloir de Henri III, la lutte des partis par la voie des écrits et des pamphlets n'avait rien perdu de sa vivacité. Parmi les mémoires publiés cette année pour la défense de la cause Catholique, il y en eut un surtout qui produisit une grande impression sur les esprits, parce qu'il exposait avec beaucoup de force et de netteté les points principaux du débat; nous devons, pour ce motif, y arrêter un moment notre attention.

Cet écrit avait pour titre : *Avertissement des Catholiques Anglais aux Français Catholiques;* Louis d'Orléans, avocat au Parlement, en était l'auteur.

Les *Catholiques Anglais,* que l'auteur faisait parler, exposaient en ces termes la situation que leur avait faite l'hérésie devenue maîtresse en leur pays : « *Pour nous être soumis à une Princesse hérétique* (1), qui, « pour nous contenir, donnait quelque espoir de conserver notre religion, « maintenant (à notre grand regret) nous voyons planté l'athéisme en Angleterre, Dieu exilé et banni de nos pays, l'Église dépouillée, détruite et « violée, les temples pollués, les Catholiques effrayés, les prêtres questionnés, pendus et déchirés, et brief, les places et les portes des villes estoffées de testes, bras et jambes de nos pauvres frères Catholiques, qu'on « a, pour la religion, cruellement meurtris, tronqués et mutilés, et, si peu « qu'il en reste, faits esclaves de l'audace et arrogance des impétueux ministres de Satan, qui sont les bourreaux perpétuels de leurs vies.

« Voilà, Messieurs, les tristes effets que cette peste d'hérésie a produits

(1) *Premier et second Avertissements des Catholiques Anglais aux Catholiques Français*, Paris, 1590, p. 5.

« en Angleterre, et dont les événements futurs sont plus à craindre que les « tristes accidents du passé, qui est un bel exemple et un miroüer assez « clair pour y congnoistre le danger qui vous menace, et auquel si vous ne « prévoyez et pourvoyez de bonne heure, assurez-vous qu'étant opprimés « tout à coup, il sera fort tard après la mort de rechercher les remèdes.

« Donc, tout ainsi que l'Angleterre a senti la secousse de ce mal, la « France (autrefois très-chrétienne et catholique) n'a pu pareillement s'en « exempter ».

Après avoir tracé le tableau des progrès de l'hérésie en France depuis la Conjuration d'Amboise, les Catholiques Anglais continuaient ainsi : « Nous « pensons donc (1) qu'il y a trois choses qui ont empêché votre guarison, « et qui ont tenu en longueur votre maladie. La première, la quantité d'hu- « meurs corrompues auxquelles ce venin s'est allié, et dont il s'est fortifié « grandement. La seconde, ou l'ignorance ou la malice des médecins, qui « ont fait des fautes en la cure, et qui ont traité trop doucement le mal. La « troisième, la négligence du malade et lâcheté de nature, qui n'a jamais « voulu s'évertuer ».

Ils développaient successivement ces trois points; sur le troisième, ils disaient, en s'adressant aux Catholiques Français : « Depuis vingt-cinq ans « que le mal vous exerce, quelques symptômes et accidents qui vous soient « survenus, vous êtes demeurés froids et lents à la réformation de vos « mœurs et amendement de vos vies. Qui de vous a donné congé à ses « vices, et qui est le premier qui a licencié ses mauvaises actions et vo- « lontés ? Qui a quitté son avarice pour subvenir à la pauvreté ? Qui a aban- « donné le luxe pour se rendre à la frugalité ? Qui a laissé sa paillardise « pour se réfugier à la chasteté ? Nous en disons autant des autres vices « qui ont nourri et alimenté ce mal pestilentiel, lequel ne s'éteindra jamais « que nous n'ayons apaisé Dieu justement irrité pour vos péchés et pour « les nôtres... ».

Ils dénonçaient ensuite les projets dont les hérétiques de France poursuivaient l'accomplissement :

« Le but où tend le mal (2) est d'établir le roy de Navarre à votre cou- « ronne, au cas que Dieu eût disposé du roy, à qui Dieu donne une longue « vie ; c'est-à-dire d'établir un Hérétique sur les Catholiques, le vautour « sur les poussins, le loup sur les brebis, et le renard sur les poules ; « c'est-à-dire, nous forcer à coups de bâton de renoncer à la Messe et « assister au Presche, et au lieu de vivre dans la bénignité de nos Éves- « ques et pasteurs, estre désormais sous la tyrannie des Ministres. . .

. . . .

« Depuis le décès du duc d'Anjou, le roy de Navarre n'a pensé qu'à « pratiquer les moyens de parvenir à votre état. A quoi il a été invité

(1) *Premier et second Avertissements, etc.*, p. 8.
(2) *Idem*, p. 9.

« non seulement par la commodité qu'il en attend, mais par les Ministres « qui sont ses adjoints perpétuels, et qui se promettent merveilles si leur « dessein peut réussir. Toutes fois il a trouvé de grands empeschements.

« Premièrement, qu'il craint merveilleusement les États....; que les Ca- « tholiques sont en grand nombre en ce royaume; que les villes et les « provinces sont toutes en la puissance de gouverneurs Catholiques; que « sa religion prétendue est odieuse comme la peste, tant pour l'impiété « dont elle est composée que pour les inhumanités et barbaries dont les « hérétiques ont usé; davantage, qu'il a pour contraire le cardinal de « Bourbon son oncle, qui est plus près de la couronne, etc.

« Voyons maintenant comme il joue le personnage du compère le re- « nard (1), afin que plus facilement il puisse entrer dans votre état. Il « vous donne à entendre qu'il ne désire que d'estre instruit et qu'il n'a « oncques connu autre religion que la sienne, et mesme qu'il y a grande « apparence qu'il se réduise à l'Église catholique. A cette occasion il « écrit aux prélats et aux villes, et fait le frère mitou, selon que la Ro- « quelaure lui a conseillé. Mais ces dissimulations sont trop grossières, « veu que l'on y voit le jour à travers..... Et, à la vérité, la dissimula- « tion du roy de Navarre n'est qu'un piége pour vous prendre; car il « lui suffit d'estre établi et se voir maître de vos villes, pour jouer, puis « après, une sanglante tragédie sur les Catholiques.....

« Et pour parvenir à ce dessein, il désire, dit-il, d'estre instruit, n'ayant « jamais été autre que calviniste; c'est-à-dire, en bon français, qu'il ne « fut oncques qu'hérétique..... Voilà donc une reconnaissance pleine de « turpitude, qu'un roy qui veut estre Roy de France, se reconnaisse hé- « rétique, nourri et élevé au sein des hérétiques, et jamais n'avoir été « qu'hérétique. Il devait adjouter qu'il avait été chef des hérétiques, qu'il « avait abattu vos temples avec les hérétiques, et fait égorger mil et mil « Catholiques, comme conducteur des troupes hérétiques (2). . . . .

« Jugez néanmoins, si vous recevez le roi de Navarre à la Couronne, « le trouble et la confusion qui en doivent advenir.

« Le royaume de France a eu cet honneur qu'il y a près de douze « cents ans qu'il est catholique, et pouvons dire ce qu'un Ancien écrit « des François à leur grand honneur, qu'entre tant de nations qui ont « embrassé le christianisme, il n'y en eut oncques de plus ardente en dé- « votion, ny plus droite en sa religion. Tant de temples bâtis, tant d'é- « glises dotées, tant de monastères érigés..... tant de voyages en Le- « vant, tant de guerres en Afrique, tant de conquêtes en Asie, tant de « secours en Italie, pour relever l'Église opprimée, en peuvent suffisam- « ment parler..... On estimait les François si chrétiens, que pour nom- « mer un Chrétien, on l'appelait Franc ou François; de sorte qu'en ce

(1) *Premier et second Avertissements, etc.*, p. 39.
(2) *Idem*, p. 49.

« nom de François on comprenait le nom et toutes les vertus propres « aux Chrétiens. C'était lorsque votre terre était si religieuse que l'hé- « résie n'y pouvait prendre pied. Le lézard mourait près de la vigne, et « n'y pouvait entrer. Voudriez-vous donc qu'un hérétique commandât à « un peuple si chrétien? Poseriez-vous sur un corps humain la teste d'un « serpent pour déformer votre figure? Quelle horreur! que le corps fût « Catholique et le chef Hérétique; que le loup fût berger, et le renard le « coq qui gouvernât les poules!

« Votre royaume, qui autrefois a esté roy de tous les royaumes, a de « particulier dessus tous, qu'il est entièrement fondé sur la religion. Et « y a longtemps qu'il est écrit que comme il était né, nourri et élevé « avec la religion, il ne périrait jamais que y périssant la religion.

« Si donc vous lui ôtez ces fondements, si vous lui abattez cette cou- « lomne qui sera son appui, qui sera le mur pour le soutenir? que faites- « vous autre chose que perdre le bâtiment? etc. »

Ils justifiaient ainsi la Ligue que les Catholiques de France avaient formée pour la défense de leur religion :

« Ils vous nomment aussi ligués (1), et les princes de la maison de Guise, « et disent que votre ligue n'est pas sainte, mais qu'elle est fainte. Car « ce sont leurs allusions coutumières. Toutes fois c'est une folie de vous « reprocher ce qu'on doit reprocher à eux-mêmes. Peuvent-ils nier qu'ils « ne soient ligués, veu que leurs ligues et associations sont toutes pu- « bliques? Mais peuvent-ils nier qu'ils ne vous ayent montré le chemin « de vous liguer, veu que leurs ligues sont premières que la vostre? Si « c'est un crime que la ligue, ils en sont les premiers entachés..... Que « s'il leur est loisible de se liguer pour assurer leur nouveauté, pour « quoi ne vous sera-t-il permis de vous liguer pour défendre votre an- « tiquité? Ils font ligues pour l'offensive, et vous n'en ferez pas pour « la défensive? Ils sont ligués pour opprimer l'Église, et vous ne le serez « pas pour la défendre?

« ..... Quant à votre Ligue, c'est une Ligue sainte et non fainte. Elle « est sainte, puis que c'est pour la querelle de Dieu, qui est le saint « des saints. Elle est sainte, puisque c'est pour la conservation de l'Église, « qui est la communion des saints. Elle est sainte, puisque c'est pour « la manutention de votre religion qui est sainte. Elle est sainte, puisque « c'est pour votre pays, pour le roy et pour le peuple chrétien, qui est « saint. Et comment ne serait-elle sainte, veu qu'elle est faite pour « extirper les hérétiques, les sacrilèges, les violateurs de nonnains, les « détruiseurs de temples, les pilleurs de reliques, les massacreurs de « prêtres et les perturbateurs de tout le droit divin et humain? etc. »

Enfin ils terminaient de cette sorte :

(1) *Premier et second Avertissements, etc.*, p. 81.

« Voilà, Messieurs (1), l'estat de votre maladie, voilà les fautes de « ceux qui vous ont poussés, voilà le danger où vos médecins précédents « vous ont jetés, et les remèdes prompts, assurés et faciles, dont vous « devez user pour le recouvrement de votre santé. On vous a remontré « la violence du mal, pour la craindre; les fautes du médecin, pour les « éviter; le danger où vous êtes, pour vous en sauver, et les remèdes, « pour les prendre. Nous estimons que, si Dieu, si son Église, si la « Religion ne vous émouvent, du moins que le péril de vos vies et la « perte de vos biens vous esmouveront. Notre misère vous sert d'exem- « ple, notre calamité de patron, nos tourments de miroir, pour y voir l'in- « convénient qui vous est proche.....

« C'est à présent que Dieu vous excite de vous évertuer contre l'héré- « sie. Il vous semond de vous armer et vous remuer pour sa querelle. « Il vous propose l'Église, son épouse, belle dessus toutes les belles, pu- « dique et vertueuse s'il s'en fut oncques. Il vous la montre deschevelée, « battue et outragée, et ses vêtements rompus et déchirés par les héré- « tiques. Bref, il vous la représente au plus piteux état, au plus misé- « rable point qui fut oncques. Il vous dit : Voilà mon épouse, voilà ma « compagne, voilà votre mère : advisez les opprobres, voyez les hontes, « jugez les vergognes et les mépris qu'elle a reçus. Et si vous êtes bons « enfants, si vous êtes mes bons et loyaux serviteurs, ressentez avec moi « les injures, les contumélies, les indignités qu'on lui a faites. Elle vous « tend les bras, vous implore à son ayde, vous semond à votre devoir : « ne desniez secours à celle à qui vous avez tant et si grande obliga- « tion; liguez-vous pour la maintenir, armez-vous pour la soutenir, mou- « rez tous pour la retenir : car si vous faites ainsi, votre couronne aug- « mentera, votre los (louange) reverdira, et votre lis refleurira plus que « jamais..... Mais si vous êtes si lâches que mes querelles ne vous tou- « chent, que le mépris que l'on fait de moy ne vous émeuve; je vous fe- « rai le butin de mes ennemis et des vôtres, je vous donnerai en oppro- « bre et en perpétuelle mocquerie des nations voisines. Vous serez le « jouet, vous serez la risée des hérétiques et de leurs ministres..... Voyez- « vous bien ce que la paillarde d'hérésie commet en Angleterre? La « voyez-vous superbe, cruelle et insatiable? Je l'acharnerai sur les Fran- « çais plus qu'elle n'est sur les Anglais..... Je vous donnerai un ciel d'ai- « rain et une terre de fer. J'armerai le paysan contre le citadin, et le « citadin contre le prince. Je mettrai une telle confusion en France, que « vous regretterez à jamais, vous maudirez à jamais le jour où par votre « lâcheté vous aurez donné chemin au roi de Navarre de parvenir à vo- « tre couronne ».

Tel était l'écrit de Louis d'Orléans, dont nous avons dû faire des ci-

(1) *Premier et second Avertissements, etc.*, p. 85.

tations étendues, afin que le lecteur puisse juger par lui-même et des idées qui prévalaient alors dans les esprits, et de la forme sous laquelle on savait déjà les exprimer.

Cet éloquent appel à l'opinion frappait trop juste, faisait ressortir avec trop de force et d'évidence les périls que courrait la religion catholique si la couronne venait à tomber entre les mains d'un prince protestant, pour rester sans réponse. Duplessis-Mornay se chargea du soin de le faire, et il publia peu après, sous le nom : *Un Catholique Français,* un mémoire, dans lequel, prenant un à un les arguments du *Catholique Anglais,* il tentait de les réfuter. Mais la thèse même qu'il soutenait devait rendre vains tous les efforts de sa dialectique, car comment pouvait-il persuader aux Catholiques qu'ils n'auraient rien à redouter de l'avènement au trône d'un prince hérétique?

L'effet produit par le livre de Louis d'Orléans ne fut donc pas détruit; bientôt même la nouvelle, arrivée d'Angleterre, au commencement de l'année 1587, de la fin lamentable de la reine Marie Stuart, vint encore ajouter à l'émotion publique.

C'était le 8 février, au château de Fotheringay, que la reine d'Écosse avait été mise à mort par les ordres d'Élisabeth, sa cousine. Marie avait laissé en France de nobles et touchants souvenirs; on se rappelait sa beauté, les charmes de son esprit, les grâces de sa personne, ses malheurs, son veuvage à la fleur de ses années, ses tristes adieux; on savait les cruels événements qui l'avaient précipitée du trône dans une prison où la retenait captive, depuis près de vingt ans, une reine implacable auprès de qui elle était venue chercher asile, le courage héroïque qu'elle avait montré dans une infortune dont son attachement à la foi catholique était la cause principale et presque unique. Toutes les circonstances de sa mort avaient été bientôt connues à Paris. Le duc de Guise, dont la reine d'Écosse était la nièce, avait pris soin d'en répandre dans le peuple les émouvants détails. Marie était morte en reine et en martyre. Traduite devant une commission de membres du Parlement choisis parmi ses ennemis, elle avait d'abord décliné la compétence d'un tel tribunal; puis, craignant qu'on abusât contre elle de son silence, elle s'était décidée à se défendre. Seule, sans le secours d'aucun conseil, elle avait répondu avec calme et détruit une à une les accusations accumulées par la haine. Condamnée, contre toute justice, à la peine capitale (1), elle s'était

(1) Pour quiconque a lu dans le docteur Lingard le compte-rendu du procès et des circonstances qui l'ont précédé, l'innocence de Marie Stuart, du moins sur les faits essentiels, ne saurait être mise en doute, car cet historien a analysé avec beaucoup de soin et d'impartialité toutes les pièces de la procédure. M. Mignet, il est vrai, dans son *Histoire de Marie Stuart*, n'arrive pas aux mêmes conclusions que Lingard; cependant si l'historien français semble tenir pour justifiées les accusations les plus odieuses portées contre Marie, non seulement il rend justice aux grandes qualités de la reine d'Écosse, mais il lui accorde un intérêt et une sympathie dont elle serait absolument indigne si elle avait commis les crimes qu'on lui a imputés. Il

écriée, en entendant prononcer la sentence : « Mes ennemis peuvent dire « maintenant ce qu'ils veulent, mais le comte de Kent a trahi le secret : « ma religion est la véritable cause de ma mort ». Le jour de l'exécution, revêtue du plus riche de ses habillements royaux, elle était montée sur l'échafaud, un crucifix à la main, sans crainte et sans faiblesse, et là, en présence des seigneurs assemblés, après avoir protesté de nouveau de son innocence et pardonné à ses ennemis, elle avait déclaré, d'une voix sonore et ferme, qu'elle mourait en reine fidèle à son Dieu, à l'Écosse et à la France. Ensuite elle avait prié pour l'Église persécutée du Christ, pour son fils Jacques, pour la reine Élisabeth. Enfin, au moment de livrer sa tête au bourreau, les yeux fixés sur le crucifix elle avait prononcé ces paroles : « Ainsi que tes bras furent étendus sur la croix, reçois-moi de « même, ô mon Dieu, dans les bras de ta miséricorde, et pardonne-moi « mes péchés ». Et comme, sans respect pour l'héroïque victime, le comte de Kent lui avait dit : « Madame, laissez là ces vieilleries papistes, vous « feriez mieux de porter le Christ dans votre cœur ». — « Comte de Kent, « avait repris la reine avec douceur, comment ne le porterais-je pas dans « mon cœur lorsque je tiens en mes mains l'image de ses souffrances? »

La nouvelle d'un si lâche attentat produisit en France une impression d'autant plus vive qu'il était manifeste que la reine d'Écosse avait été sacrifiée au cruel fanatisme des ministres protestants. Une basse rivalité de femme n'avait pas été sans doute étrangère à la perpétration du crime; Élisabeth ne pouvait pardonner à Marie son éclatante beauté : mais la religion avait été la cause déterminante de la condamnation. Marie était l'héritière présomptive de la couronne d'Angleterre; elle se trouvait vis-à-vis des Anglais protestants dans une position à peu près semblable à celle du roi de Navarre vis-à-vis des Français catholiques, et c'était pour empêcher son futur avénement au trône que les ministres avaient exigé qu'elle fût mise à mort.

L'émotion fut telle à Paris que Henri III (1), qui en redoutait les effets, s'empressa, pour la calmer, de montrer qu'il la partageait, en prenant aussitôt le deuil, et en ordonnant un service funèbre auquel il voulut assister lui-même avec la reine, les princes du sang et toute sa cour. Mais il ne put empêcher le sentiment public de se produire. Au jour fixé, le Parlement, la Chambre des comptes, le Châtelet, les Élus, le prévôt des marchands, les échevins, les officiers de la ville, les colonels, capitaines et lieutenants de la garde bourgeoise, tous les représentants, en un mot, de la population parisienne, se rendirent à Notre-Dame en habits de deuil

est évident dès lors que M. Mignet incline à croire, mais, au demeurant, ne croit pas *assez* à la culpabilité de Marie, pour oser la flétrir comme indubitablement il l'aurait fait, s'il l'avait jugée réellement coupable.

(1) Henri III s'était conduit en cette circonstance comme dans toutes les autres. Il avait protesté à l'avance contre le jugement de Marie, mais il était loin de lui avoir prêté tout l'appui qu'il aurait dû.

pour assister à la cérémonie. L'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, prélat tout dévoué à la cause royale, avait été choisi par Henri III pour prononcer l'oraison funèbre; mais l'orateur ne put résister aux entraînements sympathiques de l'auditoire : non content de célébrer dignement la mémoire de la reine d'Écosse, il se prit à faire des éloges de la maison de Guise dont elle était issue, et laissa même échapper des paroles dont le Roi, qui était présent, eut lieu d'être blessé.

Mais ce n'était plus seulement par des plaintes, des murmures et des protestations que se manifestait le mécontentement public; des symptômes plus graves commençaient à se déclarer, et déjà quelques-uns se disposaient à passer des paroles aux actes.

Il était devenu évident pour tous que Henri III trahissait la cause catholique, ou tout au moins qu'on ne pouvait compter sur lui pour la défendre; le respect universel pour l'autorité royale empêchait encore de songer à priver ce prince du trône, mais il était un moyen terme auquel plusieurs semblaient s'être arrêtés, à savoir : de s'emparer de sa personne, et, tout en lui conservant le titre et les marques extérieures de la royauté, de lui imposer un conseil de ministres sûrs et dévoués qui gouverneraient en son nom. Cette combinaison avait des partisans surtout parmi les chefs de Ligue municipale.

La Ligue de Paris avait pris, en moins de deux années, un rapide accroissement. Le Conseil des Six, qui la dirigeait, et qui s'appelait désormais le Conseil des Seize à cause de l'influence prédominante qu'y avaient prise les commissaires des seize quartiers de la ville, exerçait son action sur toutes les classes de la population, depuis le porte faix jusqu'au conseiller au Parlement, et avait étendu ses ramifications dans les provinces où il comptait de nombreux affiliés.

Le Conseil des Seize, conscient de sa force, commençait à former les plans les plus hardis. La présence du duc de Mayenne, revenu à Paris plein de dépit du peu de concours qu'il avait trouvé en Guyenne dans les généraux du Roi, lui fit croire que le moment était propice pour les mettre à exécution. En conséquence, des ouvertures furent faites au frère du duc de Guise, et divers projets tendant à s'emparer de la personne du Roi, auquel on imposerait ensuite un Conseil de Gouvernement, furent successivement mis en délibération.

D'abord il fut question de surprendre Henri III dans la rue Saint-Antoine, un jour qu'il reviendrait du bois de Vincennes; mais on recula bientôt devant les difficultés de l'exécution.

Un autre projet fut alors proposé, qui reposait sur un vaste plan d'insurrection. On devait, en premier lieu, s'emparer de la Bastille par surprise pendant la nuit, en mettant la main sur le chevalier du guet préposé à sa garde; de là se porter sur l'arsenal, le grand et le petit Châtelet, sur le Palais, le Temple et l'Hôtel de Ville, dont des commissaires

et des sergents dévoués à la cause catholique livreraient les clefs; puis enfin attaquer le Louvre, et y faire le Roi prisonnier. Mais, pour mener à bonne fin une telle entreprise, il fallait ameuter le peuple, auquel ne devaient pas manquer de se mêler les vagabonds et les voleurs toujours nombreux dans une grande ville; la crainte du désordre qui devait s'ensuivre fit encore abandonner ce second projet.

Le Conseil s'arrêta enfin à un troisième qui, sans avoir les mêmes inconvénients, devait conduire au même résultat. Les rues de Paris étaient, à cette époque, fermées par des chaînes que l'on tendait pendant la nuit. Il fut résolu qu'à un jour fixé on placerait derrière ces chaînes des tonneaux pleins de terre, qui intercepteraient le passage, et rendraient l'accès de la ville impossible aux troupes du Roi. Afin d'éviter tout désordre, un certain nombre de bourgeois, désignés à l'avance, devaient être chargés d'élever eux-mêmes ces barricades, chacun en son quartier, et, pour prévenir toute surprise, soit de la part des amis du Roi, soit de celle des gens disposés au pillage, il devait être interdit de circuler dans les rues à quiconque n'aurait pas reçu le mot du guet. La ville mise ainsi en état de défense, quelques milliers d'hommes se porteraient sur le Louvre, dont on espérait pouvoir facilement forcer les portes.

Tel était le plan définitivement adopté; mais un traître s'était introduit dans le conseil qui alla tout révéler au Chancelier; le Roi averti fit venir aussitôt de nouvelles troupes à Paris, doubla la garde des portes de la ville, envoya des forces au grand et au petit Châtelet, à l'Arsenal et vers les autres points menacés, prit enfin toutes les mesures propres à prévenir l'insurrection.

Les Seize durent donc encore cette fois renoncer à leurs desseins; mais ils ne firent qu'en ajourner l'exécution, et nous verrons comment ils y revinrent l'année suivante, lorsqu'une occasion plus favorable se présenta. D'ailleurs, sans défiance à l'égard de celui qui les avait trahis, ils continuèrent à le recevoir parmi eux. C'était ce même Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de Paris qui, l'année précédente, leur avait prêté son concours pour acheter des armes, et recevait ainsi de l'argent des deux mains.

Les choses en restèrent là pour le moment. Henri III, heureux d'avoir échappé au péril, ne chercha même pas à inquiéter les auteurs du complot, malgré les charges qu'il eût pu facilement réunir contre eux, et le duc de Mayenne étant aller le saluer au Louvre quelques jours après, il se contenta de lui dire avec ironie : « Comment, cousin! quittez-vous le parti de la Ligue? » Ce à quoi, le duc répondit avec assurance « qu'il ne savait ce « qu'il voulait dire, ni ce que c'était que la Ligue ».

Du reste, si le duc de Mayenne avait pris part aux plans d'insurrection des Seize, le duc de Guise y était demeuré entièrement étranger; il se montra même fort mécontent lorsqu'il les connut, et manda au Conseil, par

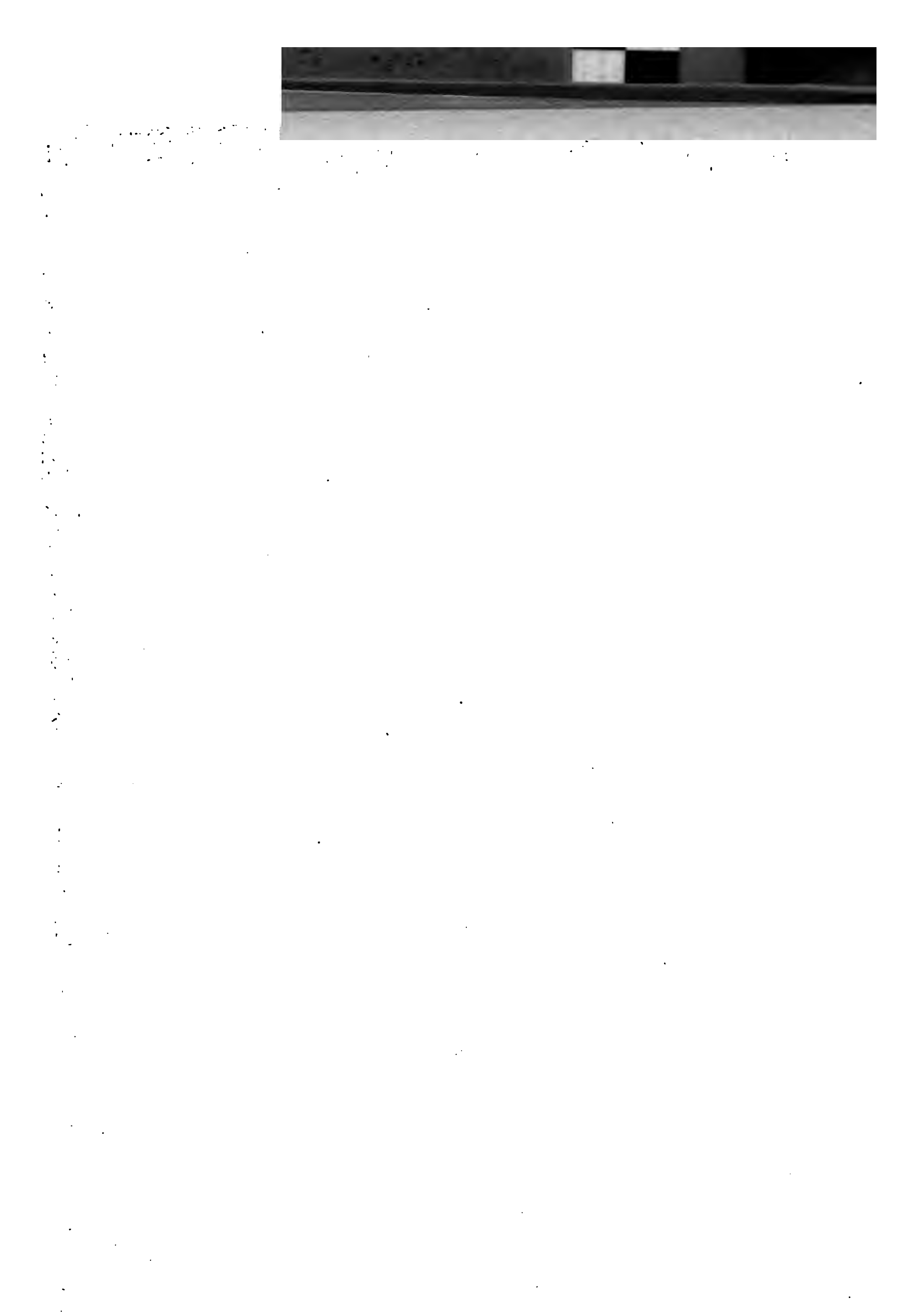
l'intermédiaire du sieur de Mayneville, de ne plus rien entreprendre à l'avenir sans l'avoir consulté.

Ce n'était pas que son zèle fût refroidi; mais, outre qu'il voulait se réserver l'initiative, il craignait qu'une précipitation intempestive ne compromît la cause du parti dont il était le chef, et pour laquelle il déployait en ce moment même la plus grande activité.

On venait d'apprendre, en effet, que les princes protestants de l'Allemagne, cédant aux instantes prières du roi de Navarre, avaient enfin mis sur pied une armée de reîtres et lansquenets qui s'avançait sur les frontières. A cette nouvelle, le duc de Guise, sans attendre même les ordres du Roi, avait écrit à tous les gouverneurs des places fortes de Picardie et de la Bourgogne, de les mettre en bon état de défense, et s'était occupé de recruter partout des chefs et des soldats : « Je me réjouis, écrivait-il « à son frère le duc de Mayenne, de ce que me mandez de Lahillière, et qu'il « ait offensé le roi de Navarre. Ne perdez temps de traiter avec lui comme « aussi avec Poyane, qui a bonne réputation parmi les Catholiques, et n'ou« bliez de leur promettre pensions; nous aurons moyen de les payer. « Traitez avec tout le monde, je ferai satisfaire à tout ». En même temps qu'il travaillait à rassembler des forces au dedans, le duc de Guise avait continué de négocier avec Philippe II; mais il avait peu d'espoir de ce côté. Le roi d'Espagne, occupé à faire la guerre dans les Pays-Bas et à préparer une grande expédition contre l'Angleterre, n'était pas en mesure de pouvoir lui envoyer des secours.

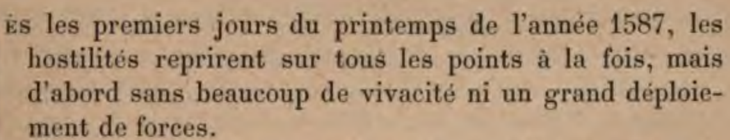
Cependant, tandis que les chefs de l'Union se disposaient déjà à entrer en campagne, le Roi songeait encore à traiter avec le chef du parti protestant, et lui avait député la reine-mère à Saint-Bris, près Cognac. Le roi de Navarre s'était montré d'abord disposé à répondre aux ouvertures de Henri III; mais, lorsqu'il avait appris que l'armée allemande arrivait, il avait élevé si haut ses prétentions qu'il n'avait pas été possible d'y accéder.

Ainsi Henri III allait se trouver contraint, cette année encore, de faire la guerre pour le compte des Catholiques; et, telle était la situation, que son honneur l'obligeait à ne rien négliger pour la faire avec succès; car il ne s'agissait plus seulement de combattre le roi de Navarre et les Protestants, mais de défendre le territoire national menacé par l'invasion d'une armée étrangère.



CHAPITRE IV

Continuation de la guerre. — Hésitations du roi de Navarre retiré à la Rochelle. — Il s'empare de plusieurs places aux environs de cette ville. — Il est arrêté dans ses opérations par l'arrivée du duc de Joyeuse. — Succès du duc de Joyeuse. — Il quitte son armée pour venir à la cour. — La guerre languit d'abord en Champagne et en Picardie. — Le duc de Guise va trouver le Roi à Meaux et le somme de lui donner des troupes. — Henri III accède à toutes ses demandes. — Le duc de Guise revient à Paris, où il se met en relation intime avec les Seize. — Manifeste des Seize adressé à toutes les villes du royaume. — Les villes répondent à cet appel et se mettent en état de défense. — Agitation à Paris, mouvement séditieux. — Le duc de Joyeuse va reprendre le commandement de son armée en Guyenne. — Bataille de Coutras. — Victoire du roi de Navare. — Défaite et mort du duc de Joyeuse. — Entrée des Allemands en France. — Le duc de Guise va à leur rencontre. — Combat d'Aulneau et de Vimory. — Défection des Suisses. — Déroute des Allemands. — Enthousiasme des Parisiens pour le duc de Guise. — Froid accueil fait à Henri III. — Décision de la Sorbonne. — Semonce adressée aux docteurs. — Pamphlets.



Dès les premiers jours du printemps de l'année 1587, les hostilités reprirent sur tous les points à la fois, mais d'abord sans beaucoup de vivacité ni un grand déploiement de forces.

Le roi de Navarre, qui avait passé l'hiver à la Rochelle, disposait de ressources assez considérables pour pouvoir se maintenir dans le pays, trop faibles pour se permettre de prendre l'offensive. Dans une telle situation, le mieux qu'il eût à faire, s'il voulait relever avec éclat sa fortune, était de mettre des garnisons dans ses places de Guyenne et de Poitou, puis de traverser le centre de la France pour aller à la rencontre de cette armée Allemande qu'il appelait depuis si longtemps de ses vœux et qui allait enfin déboucher par les frontières du Nord.

Mais pour exécuter un tel plan, pour accomplir ce voyage militaire à travers la France, au milieu d'armées ennemies, il fallait un général habile et consommé dans l'art de la guerre. Or, si le roi de Navarre était plein de bravoure et d'élan, si même il avait un coup d'œil juste et prompt en présence de l'ennemi, il ne possédait ni la science ni la pratique de la

grande guerre. Hésitant sur le parti qu'il devait prendre, il attendait; comme il n'avait pas d'armée royale devant lui en ce moment, il sortit de la Rochelle vers la fin d'avril, se mit à parcourir la campagne et s'empara successivement de plusieurs villes, Chisac, Sansac, Saint-Maixent, Fontenai et Mauléon. Mais il fut bientôt arrêté dans ses courses par l'arrivée du duc de Joyeuse. Ce seigneur, quoiqu'il fût l'un des mignons préférés du roi Henri III, passait pour être plus favorable à la cause catholique que les autres seigneurs de la cour, et amenait avec lui une armée nombreuse. C'est pourquoi le roi de Navarre, le voyant venir à la tête de forces de beaucoup supérieures aux siennes, prit le parti de se retirer de nouveau à la Rochelle, sa principale place de sûreté.

Joyeuse, devenu ainsi maître de la campagne, se mit à son tour à assiéger plusieurs villes, s'empara de Tonnay-Charente et de Maillebois, reprit Saint-Maixent, et détruisit un petit corps de Huguenots à Saint-Éloi, près de la Rochelle. Mais bientôt, ayant appris qu'on profitait de son absence pour le desservir auprès du roi son maître, et une maladie contagieuse s'étant déclarée parmi ses troupes, il quitta tout à coup son armée, dont il laissa le commandement au maréchal de camp Laverdin et revint en poste à Paris le 15 août.

En Champagne, la guerre eut, pendant les premiers mois, moins d'activité encore que dans le Poitou. Le duc de Guise, qui n'avait pu, malgré ses efforts, rassembler qu'un petit nombre de soldats, dut se contenter de porter le ravage dans les environs de Sedan et de Jamets. Mais, lorsqu'il eut acquis la certitude que les Allemands approchaient de la frontière, il s'empressa de conclure une trêve avec le duc de Bouillon, et accourut en toute hâte à Paris pour demander des secours.

Henri III se trouvait alors à Meaux. Ce prince menait toujours la même vie molle, efféminée, scandaleuse, mêlant de ridicules pratiques de dévotion aux orgies de la débauche, échangeant tour à tour le capuchon du moine contre le masque du coureur d'aventures; en ce moment il s'adonnait aux œuvres pies, et faisait bâtir toutes sortes d'oratoires : un au bois de Vincennes, pour les Hiéronymites, nouvel ordre de sa création; un autre au faubourg Saint-Honoré, pour les Feuillants; un troisième près les Tournelles.

A peine arrivé, le duc de Guise se rendit donc à Meaux auprès du Roi, lui annonça la marche des Allemands et le somma de lui donner des troupes pour interdire à l'armée ennemie l'entrée de la France; profitant de la circonstance, il se plaignit des nombreuses infractions faites au traité de Nemours, et surtout de la saisie ordonnée sur les revenus du cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, coupable seulement d'avoir défendu avec zèle les intérêts de la religion catholique.

Henri III répondit au langage hautain du duc par des paroles de conciliation, s'efforça de le calmer, lui fit même des avances et des caresses

pour l'attirer dans son parti, consentit à la main levée de la saisie des biens du cardinal de Pellevé, mesure que le nonce lui avait déjà demandée de la part du Pape, promit de mettre une armée sur pied pour repousser les Allemands et rendit, en effet, le 23 juin, un édit pour la levée des capitaines, hommes d'armes et archers, avec défense expresse de laisser commettre aucun désordre dans les campagnes.

Après s'être adressé au Roi, dont il n'avait que trop de motifs de se défier, le duc de Guise se tourna du côté du peuple, sur les sentiments duquel il savait pouvoir compter davantage, et profita de sa présence à Paris pour se mettre en relation plus intime avec le Conseil des Seize. Il n'eut pas de peine à s'entendre avec eux. Les circonstances étaient graves : une armée de 40,000 reîtres se disposait à envahir la France, au nom et pour le compte de l'hérésie; le chef de l'Union n'avait à leur opposer que quelques milliers de soldats, et il ignorait encore quand il plairait au Roi de lui envoyer les secours promis. Le principal espoir de la défense était dès lors dans les villes qui, en repoussant l'ennemi de leurs murs, pouvaient entraver sa marche et donner le temps à toutes les forces catholiques de se rallier. Il fut donc reconnu, dans les divers conseils tenus entre le duc de Guise et les Seize, que c'était au peuple des villes qu'il fallait avant tout faire appel, et qu'il appartenait à la bourgeoisie parisienne de prendre l'initiative.

En conséquence, les Seize rédigèrent aussitôt un manifeste qu'ils adressèrent, au nom des bourgeois de Paris, à toutes les villes de France : « Sur l'advis assuré, ainsi s'exprimaient-ils, que nous avons reçu de la « volonté du Roi de faire entrer au royaume de France une grande armée « de Reistres et de Suisses hérétiques avec lesquels il traite jusqu'à leur « abandonner nos vies et nos biens, sous la conduite du Roi de Navarre, « qu'il a appelé pour son successeur au trône, le tout tendant à la ruine « de l'Église catholique, apostolique et romaine, et pour l'établissement « de l'hérésie; nous avons bien voulu vous adviser de nos résolutions pour « nous défendre de cet orage, et résister à si pernicieuse entreprise, où le « Roi, à notre très-grand regret, est porté par l'induction de gens malins « qui le possèdent pour establir l'hérétique en ruinant les Catholiques... « Pour ce à quoi remédier, nous avons (selon le bon advis que nous avons « pris avec aucuns de nos députés), dressé trois mémoires desquels nous « vous envoyons les copies : le premier contenant nos projets et nos in- « tentions; le second, la forme de notre serment, afin que, les ayant vus « vous nous mandiez votre avis et résolution, *ne voulant rien faire ni « entreprendre qu'avec votre bon avis et consentement*, comme nos con- « frères et compatriotes, avec lesquels nous désirons vivre et mourir pour « le soutesnement de notre religion (1) ».

(1) *Chronologie novenaire de Palma Cayet*, édit. Michaud, t. Ier, p. 34.

Suivaient les trois mémoires annoncés. Dans le premier, les Seize déterminaient ainsi les moyens à employer : « Advenant le cas que les Reistres « et les Suisses hérétiques se desmarchent pour entrer en France, les « ecclésiastiques, gentilshommes et communautés catholiques des bonnes « villes, spécialement de Paris, Rouen, Lyon, Orléans, Amiens, Beauvais « et Péronne, députeront promptement quelques gens de bien et de qua- « lité vers le Roi pour le supplier de préparer incessamment une armée « suffisante pour résister aux forces étrangères hérétiques; et, outre ce, « lui offriront de la part des villes un secours de 20,000 hommes de pied « et 4,000 chevaux payés et soudoyés pour un an, ainsi répartis : Paris « et son élection fournira 4,000 hommes de pied et 1,000 chevaux; Rouen « et ses voisinances, autres 4,000 de pied et 1,000 chevaux; Lyon et ses « voisinances d'Auvergne, autres 4,000 de pied et 500 chevaux; Orléans, « Bourges et leurs voisinances, autres 4,000 hommes et 500 chevaux; « Amiens, Beauvais et la province de Picardie, autres 4,000 hommes de « pied et 1,000 chevaux (1) ».

De plus, comme il importait de s'assurer le bon emploi de ces forces, on stipulait que les capitaines seraient *élus* par les villes associées et entièrement à leur dévotion; que le général en chef, nommé par le Roi, serait prince catholique, et tel qu'on ne pût le soupçonner de favoriser en rien les ennemis; que, dans le cas où Henri III ne voudrait pas accepter un secours qui pourrait lui paraître suspect, on passerait outre, et qu'on choisirait alors pour chef un prince catholique, avec cette réserve toutefois que, tant que le Roi vivrait, on n'entreprendrait rien contre lui.

Enfin, comme il importait surtout de prévoir l'ouverture de la succession royale au profit du roi de Navarre, on arrêtait à l'avance les mesures suivantes : « Ce cas advenant (celui de la mort de Henri III), toutes les forces « devront être aussitôt réunies entre Paris et Orléans, et les États géné- « raux être convoqués pour procéder à l'élection d'un roi. » Le choix à faire était indiqué en ces termes : « Et seront les États priés de favoriser à « la nomination royale mondit sieur le cardinal de Bourbon, tant parce « qu'il est prince très catholique ennemi des hérétiques, qu'aussi il est « prince Français doux, agréable et vertueux, de la race ancienne des rois « de France, ce qui le rend recommandable, non comme successeur et hé- « ritier, étant *trop remot en degré,* mais capable d'élection et de préfé- « rence pour sa religion et ses vertus (2) ».

Ce premier mémoire se terminait par un appel au Souverain Pontife et au roi d'Espagne. « Il sera très-nécessaire, *advenant la mort du Roi sans « enfants,* d'avertir, par bonnes et véritables instructions, Notre Saint « Père le Pape et le Roi Catholique de toutes nos intentions, afin de les

(1) Palma Cayet, p. 35.
(2) *Idem,* p. 35.

« prévenir, et qu'au besoin Sa Sainteté nous assiste de sa sainte bénédic-
« tion, et le Roi Catholique de ses forces et moyens, pour une cause qui les
« touche de si près (1) ».

Le second mémoire indiquait d'autres mesures à prendre : « Il devra « être établi dans chaque ville, y était-il dit, un conseil de six personnes, « gens de bien, fidèles et prudents, qui communiqueront une fois ou deux « la semaine ensemble, et auxquels les lettres de dehors se rapporteront, « car par ce moyen, ils auront nouvelles de tout ce qui se passera. Cha- « cun des Six pourra practiquer d'autres de même condition, auxquels ils « communiqueront les choses qu'ils jugeront dont ils sont capables (2) ».

Les commandements militaires étaient réservés aux princes Catholiques, et les précautions nécessaires prises pour les empêcher d'en abuser. « Et « pour prudemment pourvoir faudra qu'en nous joignant avec les princes Ca- « tholiques, que l'honneur du commandement leur demeure, et que la *force « et disposition des affaires demeurent aux États et Conseils des Ca- « tholiques*, veu que les villes fourniront et soudoyeront les hommes et « feront élection des chefs particuliers à leur volonté (3) ». En outre, « on « fera promettre aux dits princes par serment solennel qu'ils ne se dé- « partiront jamais de la religion, et *ne nous abandonneront en façon « quelconque* ».

Les affaires de la justice et des finances, car tout était prévu, devaient être confiées à un Conseil de gens de bien et de qualité des trois États, qui en décideraient souverainement. « Le tout en attendant la résolution de l'As- « semblée générale des États ».

Le troisième mémoire contenait la formule de serment qui devait être prêté par tous les bourgeois des villes, membres de l'Association; il était ré- digé en ces termes : « Nous jurons et promettons sur les saints Évangiles, « au nom du grand Dieu vivant, que sans nous départir de la due et lé- « gitime obéissance que nous devons au Roi, *tant qu'il se montrera ca- « tholique et qu'il n'apparaîtra favorisant les hérétiques,* nous employer « dorénavant franchement et volontairement tant de nos vies que de nos « biens pour conserver la religion catholique, apostolique et romaine, que « tant d'ennemis veulent détruire, et pour conserver cette monarchie fran- « çaise, qu'elle ne tombe en la domination de Henri de Bourbon, prince de « Navarre, hérétique relaps....., et pour cet effet, sous la guide et conduite « de notre bon Dieu, et par l'inspiration du Saint-Esprit, nous nous sommes « aujourd'hui associés les uns avec les autres, par les mains des députés ci « assemblés, mais avec promesse et protestation mutuelle de ne nous « abandonner jamais... Désirons et voulons sur toutes choses défendre la « religion catholique que l'on veut oster et ruiner pour y établir l'hérésie

(1) Palma Cayet, p. 36.
(2) *Idem*, p. 36.
(3) *Idem*, *ibid*.

« et la domination de l'hérétique; et sur ce seul sujet, nous avons fait, fai- « sons la présente association. C'est pourquoi nous supplions Messieurs « les ecclésiastiques qui ont le premier intérêt en cette cause se joindre « d'une bonne volonté avec nous, nous aidant de leurs bonnes prières et « moyens; et de notre part nous leur promettons par serment devant « Dieu que nous n'abandonnerons jamais la cause de Dieu et de son Église, « et ne poserons jamais les armes jusqu'à ce que, par une assemblée gé- « nérale des États de ce royaume catholique, nous n'ayons remis l'état de « l'Église en ses saintes et anciennes institutions, privilèges, honneurs, « libertés... Nous supplions pareillement Messieurs de la Noblesse catho- « lique se ressouvenir de ce à quoi la gloire de leurs ancêtres les convie, « et se joindre et associer avec nous, afin que, comme ils sont élevés « d'un degré plus haut, ils nous montrent aussi le chemin et nous ser- « vent de guides, chefs et conducteurs pour conserver la religion catho- « lique, etc... Et en ce faisant, nous leur promettons de ne les aban- « donner jamais, ains nous joindre avec eux et y employer nos vies et « nos biens pour l'effet de cette présente association que nous continuerons « par la grâce de Dieu, jusqu'à ce que, par une assemblée générale des « États catholiques, que le Roi sera supplié faire assembler le plus tôt que « faire se pourra, on ait pourvu à ce que le digne corps de Noblesse, ap- « pui principal de ce royaume après Dieu, soit mis et rétabli en son an- « cienne splendeur et maintenu en ses libertés, honneurs, prérogatives..., « à condition aussi, que Messieurs les ecclésiastiques et nobles nous pro- « mettent pareillement de ne nous abandonner jusques à ce que, par les « dits États, on ait pourvu à ce que la justice soit affermie et repurgée, « spécialement les cours souveraines...; et aussi jusques à ce que l'on ait « assuré et rétabli les corps et communautés des bonnes villes en leurs « anciens privilèges, libertés, honneurs et franchises; semblablement que « l'on ait pourvu aux intolérables misères des quelles *le pauvre et commun* « *peuple nourricier* de tous les autres états est aujourd'hui de mille fa- « çons barbarement opprimé, le tout sans nous déporter de la due obéis- « sance que nous devons au Roi... Le grand Dieu du ciel, qui a seul toute « puissance sur les empires du monde et qui est scrutateur des cœurs, « bénisse notre sainte intention et la fasse prospérer à son honneur et « gloire éternellement (1) ».

Nous avons dû, à cause de son importance, reproduire textuellement, en plusieurs de ses parties, le manifeste de la bourgeoisie parisienne. Il fait connaître, mieux que tout ce que nous pourrions dire, à quel degré de puis- sance l'Union catholique était arrivée.

La Ligue n'était plus une simple association, elle prenait déjà l'attitude et les allures d'un véritable Gouvernement qui se substituait à celui de la

(1) Palma Cayet, p. 38.

royauté ; elle levait des impôts et des armées, nommait les chefs militaires, indiquait les mesures à prendre, non seulement pour soutenir la guerre, mais pour pourvoir à la succession royale dans le cas où le trône deviendrait vacant.

Mais, ce qui n'est pas moins digne d'attention, la Ligue de Paris semblait prendre désormais en main la direction suprême. Tout avait été délibéré de concert avec le duc de Guise, mais ce n'était pas au nom du prince que les avis ou les ordres étaient donnés. Bien plus, comme pour mieux marquer le caractère tout bourgeois et populaire du nouveau pouvoir qui s'élevait, les auteurs du manifeste avaient pris soin de distinguer leur cause de celle du clergé et de la noblesse, et n'avaient pas craint même d'exprimer quelque défiance à l'égard de ces deux corps qu'ils adjuraient à plusieurs reprises de leur être fidèles.

On aura remarqué aussi la hardiesse du langage dont ils se servaient vis-à-vis du Roi, qu'ils osaient accuser publiquement d'être de connivence avec les Allemands et le Roi de Navarre. Ils promettaient, il est vrai, de ne rien entreprendre contre lui, mais ils y mettaient pour condition que le prince se *montrerait catholique et n'apparaîtrait pas favoriser les hérétiques*, ce par quoi ils ne s'engageaient pas beaucoup.

De plus, si, pour l'élection d'un roi, ils remettaient la décision souveraine aux États généraux, ils niaient préalablement le droit héréditaire de la maison de Bourbon, puisqu'ils considéraient le cardinal de Bourbon lui-même comme *trop remot en degré*, et ne le désignaient comme candidat que parce qu'il était *prince catholique, doux, agréable et vertueux, de la race la plus ancienne des rois de France*. Enfin, s'ils protestaient et déclaraient ne vouloir autre chose que la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, ils n'oubliaient pas cependant de mentionner le redressement des abus depuis longtemps demandé, la réforme des cours de justice, le rétablissement des libertés et franchises municipales, et aussi le soulagement du *pauvre et commun peuple nourricier de tous les autres états*.

Cet appel solennel fait à la nation ne tarda pas à produire tous les résultats qu'on en avait espérés. De toutes parts, les villes s'organisèrent, constituèrent des conseils à l'instar de celui de la capitale, se pourvurent d'armes, et se préparèrent activement à repousser l'ennemi s'il se présentait.

Mais c'était à Paris surtout que le sentiment populaire se prononçait de plus en plus pour la cause catholique, et produisait une agitation à laquelle toutes les classes prenaient part, et que rien ne pouvait plus calmer. Tantôt c'était un prédicateur qui montait en chaire et exhortait les fidèles à prier Dieu pour les ducs de Guise et de Joyeuse, « afin qu'il plût à sa bonté « et miséricorde de les assister à cette tant louable guerre par eux entre- « prise contre le faux et cauteleux renard le prince de Béarn ».

Tantôt c'était un tableau représentant les cruelles et étranges inhumanités exercées par la reine Élisabeth contre les catholiques anglais, que l'on exposait aux regards de la multitude dans le cimetière de Saint-Séverin, et que Henri III était obligé de faire enlever furtivement pendant la nuit, dans la crainte d'un soulèvement; ou bien c'était une procession solennelle en tête de laquelle marchait le cardinal de Bourbon et que le Roi était contraint de suivre pour témoigner de ses bons sentiments; ou encore, symptôme plus alarmant! le peuple se mutinait de lui-même contre les boulangers à cause de la cherté du pain, et s'emportait jusqu'à piller les maisons des bourgeois.

Le 2 septembre, il y eut même un commencement d'insurrection. Un prédicateur parlant dans l'église de Saint-Séverin, s'était répandu en invectives contre Henri III, qu'il avait traité de tyran et de fauteur d'hérétiques. Le Roi s'était contenté de lui adresser une admonition sévère; mais le bruit avait couru qu'il avait donné l'ordre de l'arrêter pendant la nuit et même de le jeter à la rivière. Les amis des Seize s'étaient aussitôt rassemblés au logis du sieur Hatte, notaire, près de Saint-Séverin, annonçant hautement l'intention de soulever le peuple, si la vie ou la liberté du prédicateur venait à être menacée. Henri III, informé de ce qui se passait, hésita d'abord sur la conduite qu'il devait tenir, puis, sur l'avis de son Conseil, il se décida à agir, en observant toutefois les plus grands ménagements. Il commença par envoyer vers les bourgeois, un de ses valets de chambre qu'il savait être en relation d'amitié avec le notaire, pour les engager à se retirer. Cette première démarche n'ayant pas réussi, il donna l'ordre au lieutenant civil Séguier de s'avancer vers la maison avec un détachement de ses gardes. La présence de la force armée ne produisant pas plus d'effet, le lieutenant civil fit mine de vouloir forcer les portes, mais à l'instant même le curé de Saint-Benoît, Boucher, fit sonner le tocsin. A ce signal le peuple accourut en armes, faisant entendre des menaces et des cris de révolte. Enfin, comme la sédition prenait de moment en moment un caractère plus sérieux, le Roi intimidé fit retirer ses troupes, et le peuple satisfait ne poussa pas de son côté les choses plus avant. Le lendemain toutefois il y eut encore quelques attroupements, dans lesquels se firent entendre les propos les plus injurieux contre Henri III, tandis que celui-ci, pour donner le change à l'opinion, se promenait par les rues, s'efforçant de faire bon visage à tous, même à ceux qu'il savait lui être le plus opposés.

Cependant les ducs de Joyeuse et de Guise avaient quitté Paris; le premier pour aller reprendre le commandement de l'armée qu'il avait laissée en Saintonge; le second, pour retourner en Champagne s'opposer, avec le peu de forces dont il disposait, à l'invasion de l'armée allemande.

Le duc de Joyeuse était parti de la cour plein de dépit : il avait reconnu que son crédit diminuait, et que le duc d'Épernon était devenu le favori pré-

féré du roi. Il se sentait donc de plus en plus porté à faire cause commune avec le parti catholique, et était résolu du moins de pousser la guerre avec vigueur contre le chef du parti protestant.

Celui-ci avait repris l'offensive et profitait de l'inaction de l'armée royale pour recommencer ses excursions dans les environs de la Rochelle. Il avait vu successivement se joindre à lui, outre le prince de Condé, le comte de Soissons et le prince de Conti, ses cousins, qui, quoique catholiques, avaient, dans des intérêts particuliers, embrassé depuis peu la cause de l'aîné de leur maison; aussi songeait-il désormais à passer la Loire et à aller au-devant de l'armée allemande, pour en prendre le commandement. Mais dès qu'il eut appris le retour du duc de Joyeuse, il dut changer de dessein, et au lieu de se porter en avant, il rétrograda vers le Poitou.

Le duc de Joyeuse, impatient d'engager une action décisive, l'y suivit, et, après plusieurs jours de marche, l'atteignit près de Montlieu, sur les confins du Périgord et de la Guyenne.

La situation du roi de Navarre devenait dès lors fort difficile; il n'était pas éloigné, il est vrai, de ses places de Guyenne, mais pour y arriver il fallait passer la Drogne et l'Isle : or, le duc de Joyeuse, qui s'était placé entre ces deux rivières, pouvait aisément le charger au passage et changer sa retraite en déroute. De plus, le maréchal de Matignon, parti de Bordeaux, d'après les ordres de Henri III, s'avançait de ce côté et pouvait, s'il arrivait à temps, lui couper le chemin et le forcer même à mettre bas les armes.

A peu de distance de l'endroit où les deux armées étaient campées, se trouvait le bourg de Coutras. Le duc de Joyeuse, ayant reconnu que cette position était importante à occuper, tenta de s'en emparer, mais il ne put y réussir, et ce fut, au contraire, La Trémouille, lieutenant du roi de Navarre, qui s'en rendit maître.

Ce premier échec, et surtout la certitude de voir arriver bientôt le maréchal de Matignon à son aide, faisaient un devoir au chef de l'armée royale de ne rien précipiter. Mais il avait hâte de livrer bataille; et comme il se trouvait à la tête de forces égales, sinon supérieures à celles de son adversaire, il crut son honneur engagé à ne pas différer plus longtemps. Le roi de Navarre, de son côté, n'était pas prince à refuser le combat dès qu'on le lui offrait; mais, comprenant bien qu'il allait jouer, dans cette affaire, sa fortune et celle de son parti, il mit tout en œuvre pour en assurer le succès.

Son premier soin fut de prendre une position avantageuse. Ayant réussi à occuper le premier le bourg de Coutras, il en profita pour y adosser le centre de son armée, étendit son aile droite dans un petit bois taillis, et plaça son aile gauche derrière la rivière de la Drogne qui la protégeait; puis, ces dispositions prises, il attendit de pied ferme l'attaque de l'ennemi.

C'était le 20 octobre; les deux armées étaient, avons-nous dit, à peu près égales en nombre : celle du duc de Joyeuse comptait 5,000 hommes de pied et 2,500 chevaux; celle du roi de Navarre, 4,500 fantassins et 1,300 chevaux. Quant à l'artillerie, il n'y avait, de chaque côté, que deux canons et une coulevrine.

Le duc de Joyeuse, dont rien ne pouvait contenir l'impatience, donna le premier l'ordre d'engager le combat. Une charge de cavalerie, conduite par son lieutenant Laverdin, mit d'abord en pleine déroute les corps d'armée de La Trémouille et du vicomte de Turenne, et eut un tel succès que le chef de l'armée royale crut la bataille gagnée. Cependant l'infanterie huguenote n'avait pas encore été entamée; loin de perdre courage en voyant fuir la cavalerie, elle se sentit transportée de fureur, et, résolue de mourir plutôt que de lâcher pied, elle reçut avec une rare fermeté le choc des assaillants, les repoussa, et bientôt même reprenant l'offensive, mit le désordre parmi eux.

Le duc de Joyeuse, voyant ce mouvement en arrière de ses troupes, pensa que le moment était venu de charger lui-même à la tête de la gendarmerie. Ayant donc donné le signal, il s'élança avec impétuosité sur les escadrons du roi de Navarre, du prince de Condé et du comte de Soissons, qui n'avaient pas encore pris part à l'action. La gendarmerie qu'il conduisait était composée de jeunes seigneurs tout couverts d'or et d'argent, dont les armes brillaient au soleil, pleins de fougue et d'ardeur, mais sans discipline. Ils se mirent à courir de toute la vitesse de leurs chevaux, sans même garder leurs rangs; épuisés déjà lorsqu'ils arrivèrent sur l'ennemi, ils furent reçus par une décharge à bout portant des arquebusiers huguenots, que le roi de Navarre avait cachés derrière sa cavalerie; un grand nombre d'entre eux furent tués, et le désordre se mit parmi les autres. Les cavaliers ennemis en profitèrent pour revenir à la charge, et, après une lutte opiniâtre, achevèrent de les culbuter.

De ce moment le sort de la journée fut décidé; l'armée royale essaya encore de résister, mais inutilement; malgré ses premiers succès, malgré le courage des chefs et des soldats, elle fut presque entièrement détruite. Plus de trois mille hommes restèrent sur le champ de bataille, et le duc de Joyeuse lui-même fut tué d'un coup de pistolet, au moment où il rendait son épée à un capitaine ennemi. Du côté des protestants, au contraire, les pertes étaient peu considérables; on ne comptait parmi les morts que quelques gentilshommes, et pas un seul seigneur de distinction.

Telle fut la journée de Coutras, glorieux fait d'armes dont le roi de Navarre avait le droit d'être fier, car il s'y était montré aussi habile capitaine que soldat intrépide, mais dont il ne sut pas profiter.

Le moment semblait enfin venu pour lui de passer la Loire à la tête de ses soldats victorieux, et de rejoindre l'armée allemande; ses officiers lui en donnaient le conseil, et d'abord lui-même y pensa; mais bientôt on le

vit, cédant à une de ces coupables faiblesses qu'il ne savait pas maîtriser, quitter brusquement son armée pour courir en Béarn déposer aux pieds de la comtesse de Grammont les drapeaux qu'il avait conquis.

Une telle faute était d'autant moins pardonnable, que le prince ne pouvait ignorer que l'armée allemande, son principal espoir, était déjà entrée en France; non seulement il perdait ainsi tous les fruits de sa victoire, mais il compromettait gravement le sort de ceux qu'il avait appelés à son secours.

Dès le 24 août, en effet, les Allemands avaient passé le Rhin. Leur nombre s'élevait à près de 40,000 hommes, dont 8,000 reîtres, 5,000 lansquenets, 16,000 Suisses des cantons protestants; le reste était formé de Français amenés par le duc de Bouillon et le comte de Châtillon, fils de l'amiral de Coligny. Ils marchaient sous la conduite du baron de Donaw, seigneur d'une des plus illustres maisons de l'Allemagne, qui devait céder le commandement au duc de Bouillon, lequel devait à son tour le remettre entre les mains du roi de Navarre.

L'entrée d'une armée étrangère, composée de troupes aguerries et connues pour leur ardeur au pillage, avait jeté l'alarme et l'épouvante par toute la France. Le duc de Lorraine, dont le pays était le premier exposé à l'invasion, essaya d'abord d'éloigner les Allemands en leur payant une rançon; mais ces offres ayant été repoussées, il se décida à se défendre et expédia courrier sur courrier au duc de Guise, pour le presser de lui porter secours.

Le chef de l'Union ne se fit pas attendre et partit aussitôt sans même demander les ordres du Roi; mais il n'avait à sa disposition que peu de troupes, et son armée, réunie à celle du duc de Lorraine, ne s'élevait qu'à 13,000 hommes. Dès lors, n'ayant pas les moyens d'arrêter l'ennemi, il dut se contenter d'inquiéter sa marche par de fréquentes escarmouches.

Les Allemands commencèrent par porter le ravage dans le plat pays, prirent Sarrebourg, se portèrent de là sur Lunéville et Blamont, dont ils ne purent s'emparer; ils reconnurent dès lors que ce serait dans les villes, qui toutes, conformément au plan adopté par les chefs de l'Union, s'étaient mises en bon état de défense, qu'ils rencontreraient le plus grand obstacle.

Cependant le duc de Guise les suivait, les harcelant, sans oser leur livrer bataille, à cause de la supériorité de leurs forces. Le 5 septembre, toutefois, il eut avec eux, au Pont-Saint-Vincent, un engagement assez vif, dont il se tira avec beaucoup d'honneur. Enveloppé de toute part, il se fit jour à la tête de 400 cavaliers et opéra ensuite sa retraite en bon ordre, sans avoir éprouvé aucune perte. Mais sa position allait bientôt devenir plus difficile encore. Les Allemands ayant passé la Meuse, le duc de Lorraine, sous prétexte qu'il ne pouvait entrer en France sans la permission du Roi, se retira dans ses États, et laissa son cousin seul aux

prises avec l'ennemi. Le duc de Guise, dont l'armée se trouvait par là réduite à 4,000 hommes, écrivit aussitôt à Henri III de lui envoyer toutes les troupes dont il pouvait disposer, insistant pour qu'il ne l'abandonnât pas en une conjoncture où il y allait du salut de la France et de la Religion. Blessé du langage hautain et impérieux du duc, le Roi ne répondit pas; toutefois, comprenant qu'en présence des dangers dont le royaume était menacé il ne pouvait rester inactif, il rassembla une armée de 24,000 hommes et se prépara à la conduire contre l'ennemi.

Après avoir traversé la Meuse, les Allemands, qui continuaient leur marche en avant, hésitèrent sur la route à suivre. Le duc de Bouillon aurait voulu les voir tourner du côté de Sedan, pour mettre en sûreté les villes qui lui appartenaient. Les autres chefs, au contraire, considérant qu'il importait avant tout de joindre le roi de Navarre, décidèrent qu'on se rapprocherait de la haute Loire. En conséquence, ils firent prendre à l'armée la route de Chaumont en Bassigny.

Cependant ces hésitations avaient laissé aux chefs de l'Union le temps de rassembler quelques soldats; et, les ducs de Mayenne et d'Aumale lui ayant amené des renforts, le duc de Guise se trouvait désormais à la tête de 6,000 hommes. C'était bien peu encore pour lutter contre l'ennemi! Mais les Allemands, s'ils avaient l'avantage du nombre, étaient en pays étranger, leurs soldats étaient mal payés, privés même d'une partie des ressources que le pillage aurait pu leur offrir, car ils se présentaient non en ennemis, mais en alliés, et les chefs avaient mis sous leur sauvegarde les propriétés de beaucoup de seigneurs catholiques qu'il importait de ménager. En outre, on était déjà à une époque avancée de l'année, l'hiver approchait; depuis près de deux mois qu'ils étaient entrés en France, les Allemands n'avaient pu encore remporter aucun avantage décisif, et avaient trouvé fermées les portes de presque toutes les villes.

Arrivés à La Charité, ils espéraient s'y reposer de leurs fatigues; mais la place avait été mise en bon état de défense, et ils ne purent y entrer. Les reîtres commencèrent alors à murmurer et à menacer de retourner dans leur pays, si on ne leur payait pas l'arriéré de leur solde.

Pour les retenir, les capitaines durent leur distribuer tout l'argent qu'ils purent recueillir; ils décidèrent ensuite de quitter les bords de la Loire pour se rapprocher de la Beauce, pays riche, où il serait plus facile de subsister pendant l'hiver.

L'armée changea donc de direction, et prit le chemin de Montargis. Le duc de Guise, malgré l'infériorité de ses forces, n'avait cessé de la suivre, la harcelant, lui coupant les vivres, lui causant en un mot le plus de dommages qu'il pouvait. Le 27 octobre, il apprit que le baron de Donaw s'était arrêté avec quelques cornettes de reîtres à Vimory, village situé près de Montargis; jugeant l'occasion favorable, il résolut aussitôt de l'attaquer, et profita de l'obscurité de la nuit pour se jeter, à la tête

de quelques centaines de cavaliers, sur le bourg occupé par les reîtres.

Le baron de Donaw se mit en devoir de repousser l'attaque, et bientôt s'engagea une mêlée furieuse, dans laquelle le duc de Mayenne eut à lutter corps à corps avec le chef même des Allemands. L'affaire fut assez chaudement disputée pour qu'en se retirant on pût, des deux côtés, s'attribuer la victoire. Toutefois les Allemands avaient perdu une partie de leur bagage, et le duc de Guise recueillit ainsi de ce hardi coup de main le principal avantage qu'il en avait espéré, car les reîtres, privés des ressources sur lesquelles ils comptaient, recommencèrent à se mutiner, et il fallut, pour les apaiser, leur faire de nouvelles promesses d'argent. D'ailleurs ils rencontraient partout de la résistance; une tentative contre le château de Montargis échoua complètement. Ils furent plus heureux à Château-Landon, dont il parvinrent à s'emparer après quelques jours de siège. La ville fut livrée au pillage, et les chefs distribuèrent aux soldats le prix de la rançon des prisonniers. De là, ils se dirigèrent sur Chartres et arrivèrent à deux lieues de cette ville dans le courant de novembre.

Ayant à leur tête le prince de Conti, l'un des vainqueurs de Coutras, et continuant leur marche en avant, ils se trouvaient dans le plus grand dénûment, et leur position allait bientôt devenir plus difficile encore; ils étaient menacés, en effet, de perdre la moitié de leurs forces, par la défection des Suisses. Les seize mille hommes de cette nation, qui s'étaient joints à eux, avaient été enrôlés par le roi de Navarre; Henri III avait autorisé cet enrôlement sous la condition expresse que ce corps passerait à son service dès qu'il le demanderait. Il se décida enfin à combattre lui-même l'armée allemande; les Suisses, étonnés d'avoir pour adversaire le roi de France leur allié, aux termes du traité fait avec les Cantons, députèrent vers lui pour avoir une explication. Henri III fit à leurs envoyés un accueil sévère, leur reprocha leur conduite et en même temps les engagea, pour réparer le mal qu'ils avaient fait, à se séparer de leurs alliés. Les paroles du Roi furent rapportées aux capitaines et aux soldats qui en parurent émus et se montrèrent disposés à entrer en composition. Bientôt une négociation s'ouvrit entre eux et les chefs de l'armée royale, et il s'ensuivit un traité de paix, moyennant une somme de 400 mille écus qui leur fut allouée.

Au moment même où cette défection importante avait lieu, le duc de Guise se préparait à porter aux Allemands un nouveau coup plus décisif que le premier. Le baron de Donaw avait établi ses quartiers à Aulneau, petite ville fortifiée : le château ayant refusé de se rendre, le baron n'avait pas osé l'attaquer de vive force dans la crainte d'un échec; il avait seulement obtenu du gouverneur que, des deux parts, on demeurerait sur la défensive. Le duc de Guise, instruit de cet état de choses, résolut d'en tirer parti. Par ses ordres un renfort de 400 arquebusiers s'introduisit le 24 novembre dans le château, et lui-même s'en approcha pendant la nuit à la tête d'un corps de cinq mille chevaux. Le lendemain, les Allemands, qui de-

vaient décamper, se mirent de bonne heure en mouvement, sans avoir aucun soupçon. C'était le moment que le duc avait choisi pour l'attaque. Dès qu'il entendit le bruit de leurs chariots, il fit sonner le boute-selle, et aussitôt 1,500 cavaliers se jetèrent à l'improviste sur les Allemands, tandis que les 400 arquebusiers, sortant du château, les chargeaient avec la même impétuosité. Les reîtres, surpris et embarrassés par leurs chariots, furent taillés en pièces; plus de deux mille d'entre eux périrent et un grand nombre d'autres furent faits prisonniers. Quant à leur chef, le baron de Donaw, il n'eut que le temps de monter à cheval et de fuir à toute bride, accompagné de quelques officiers.

Après avoir remporté ce brillant succès, le duc de Guise se dirigea sur Étampes et entra dans cette ville avec les huit cents chariots qu'il avait pris, chargés d'un immense butin.

Le reste de l'armée ennemie, désormais en pleine déroute, se retira en toute hâte à Château-Landon, et éprouva près de Gien un nouvel échec. Attaqués par les troupes du roi, les lansquenets eurent plus de douze cents des leurs mis hors de combat et durent abandonner leur artillerie, leurs chariots et un grand nombre de prisonniers. Les jours suivants, ils eurent encore à soutenir plusieurs combats; enfin, pour éviter un plus grand désastre, ils se décidèrent à accepter les conditions que le roi leur avait fait proposer et, le 8 décembre, ils signèrent un traité en vertu duquel les Français qui étaient avec eux eurent la permission de se retirer dans leurs foyers, et les étrangers celle de regagner la frontière, à la condition, pour les premiers, de se conformer aux édits, et, pour les seconds, de s'engager à ne plus servir contre le roi. Ce traité reçut aussitôt son exécution : les Français quittèrent l'armée, et les Allemands reprirent le chemin de la Lorraine, où la plupart périrent d'épuisement et de maladie, avant d'avoir pu gagner leur pays.

Ainsi fut consommée la ruine de cette armée, dont l'entrée en France avait jeté la terreur dans le royaume et menacé la cause catholique des plus graves périls. L'honneur principal du succès revenait au duc de Guise qui, s'élançant le premier et presque seul à la frontière avec une poignée de soldats, avait d'abord arrêté la marche de l'ennemi, l'avait battu ensuite dans les glorieuses rencontres de Vimory et d'Aulneau, et enfin avait contraint Henri III à intervenir pour en achever la défaite. La reconnaissance publique ne lui fit pas défaut; à Paris surtout, l'enthousiasme pour sa personne fut porté au comble; le peuple se prit à célébrer, sous toutes les formes, la gloire du nouveau Machabée, combattant pour la cause de Dieu et de son Église. Toutes les chaires retentirent du bruit de ses exploits. *Saül,* répétaient à l'envi les prédicateurs, comme pour établir un parallèle entre Henri III et le prince Lorrain, *Saül en a tué mille, mais David en a tué dix mille.*

Au contraire, lorsque le roi rentra à Paris, le 23 décembre, par la porte

Saint-Jacques et vint descendre devant l'église Notre-Dame pour y chanter un *Te Deum* d'actions de grâces, il ne fut salué que par de rares acclamations, qui encore avaient été payées. « Lorsqu'il passa par les rues, dit Lestoile, témoin peu suspect, quelque nombre de populasse ramassée (et « entre icelle une bonne partie de faquins auxquels on avoit donné de l'ar- « gent) crièrent fort haut : *Vive le Roi!* et fut le tout fait de l'exprès com- « mandement de Sa Majesté irritée et envieuse de l'honneur que donnait « ce sot peuple au duc de Guise, auquel il attribuoit la louange de tous les « heureux succès de cette victoire, sans faire aucune mention du roi, non « plus que s'il ne l'eust pas recogneu (1) ».

Henri III fut d'autant plus sensible à la froideur calculée de cet accueil de la population parisienne, qu'il croyait avoir plus de droit à sa reconnaissance pour avoir détaché les seize mille Suisses de l'armée confédérée. Mais, telles étaient les préventions du peuple à son égard, qu'on ne lui tenait même plus compte des services qu'il pouvait rendre; on supposait, non sans raison, qu'il les rendait à contre-cœur.

Un symptôme plus alarmant encore de l'état des esprits s'était produit pendant son absence de la capitale. La Sorbonne avait pris, le 16 décembre, une délibération d'après laquelle *on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il le fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect.*

L'autorité dont jouissait à juste titre la grave et docte compagnie donnait une haute importance à une décision qui semblait avoir pour but de légitimer à l'avance toutes les entreprises contre le gouvernement royal. Henri III en avait été vivement irrité; aussi, à peine de retour à Paris, il manda au Louvre, le 30 décembre, la Cour de Parlement et la Faculté de Théologie, reprocha avec sévérité aux docteurs *leur insolente et effrénée licence de prêcher;* interpella particulièrement le docteur Boucher, qu'il traita de *méchant et d'impudent*, pour avoir répandu contre lui plusieurs *calomnies et évidents mensonges;* demanda avec colère comment le Collège de Sorbonne avait été assez hardi pour rendre la séditieuse décision du 16 décembre; puis cependant s'apaisant par degrés, il leur dit que, bien qu'outragé en tant de façons, il ne voulait néanmoins s'en venger, comme il en avait la puissance, et qu'il leur pardonnait, à la charge par eux de n'y plus retourner, ajoutant que, s'il leur advenait jamais de recommencer, il priait sa Cour de Parlement là présente d'en faire une prompte et exemplaire justice.

Ce châtiment de paroles, le seul dont le roi osât faire usage, ne réussit pas même à intimider ceux auxquels il était adressé. L'opinion était désormais formée sur le compte de ce malheureux prince, et ses menaces ne produisaient pas plus d'impression sur les esprits que les libelles écrits par des

(1) *Journal de Lestoile*, édit. Michaud, tom. Ier, p. 234.

pamphlétaires à gages pour jeter l'odieux ou le ridicule sur les chefs de l'Union. Si, en effet, les Catholiques avaient usé et usaient encore du droit de parler et d'écrire avec une liberté souvent portée jusqu'à la licence, les partisans du roi et les Protestants ne restaient pas en arrière, et n'épargnaient non plus à leurs adversaires ni les calomnies ni les injures.

L'un des libelles de cette dernière sorte, publiés dans le cours de l'année 1587, avait pour titre : *Bibliothèque de Madame de Montpensier;* nous citerons quelques fragments, pour qu'on puisse juger du caractère que prenait parfois cette polémique des partis.

Madame de Montpensier était la sœur du duc de Guise, et elle avait embrassé avec une grande ardeur le parti de la Ligue. L'auteur du pamphlet supposait que cette princesse avait une bibliothèque de livres dont il donnait le catalogue burlesque et souvent obscène, avec toutes sortes d'allusions aux personnages politiques du temps. Le titre était : *Bibliothèque de Madame de Montpensier mise en lumière par l'avis de Cornac, avec le consentement du sieur de Beaulieu son écuyer.* Suivaient les titres des livres : *Le Pot-Pourri des affaires de France, traduit de l'italien en français par la Reine-mère. L'Oisonnerie générale en trois volumes, par le cardinal de Bourbon. Cent Quatrains de la vanité, par le duc de Joyeuse, traduits de nouveau par le sieur de Laverdin. La grande Cagade du duc de Guise avec la prise de Sedan, par ledit sieur. L'Art de ne point croire en Dieu, par M. de Bourges. Avant-propos de l'espérance de trois beaux livres contre Duplessis-Mornai, par Duperron, avec la forclosion de ladite Espérance. Nouveaux Secrets pour tirer argent du peuple sans qu'il s'en sente, par Zamet, dédiés au Roi et imprimés de nouveau à Paris, à l'enseigne de la Roue. La Confrérie des Marmitons de la Ligue, par notre maître Hamilton, curé de Saint-Come, à Paris; Sermons de Quarême de notre maître de Ceuilly, curé de Saint-Germain, fidèlement recueillis par les crocheteurs de Paris* (1), etc. Ces citations suffisent; on voit que l'auteur se proposait surtout de déverser l'injure et la déconsidération sur les personnes. Or, de telles attaques ne portent coup qu'autant que ceux contre lesquels elles sont dirigées sont déjà compromis dans l'opinion; dans le cas contraire, elles leur profitent, car elles excitent l'intérêt en leur faveur, et c'est ce qui arrivait en ce moment à la famille de Guise dont la popularité croissait en proportion même des attaques dont elle était l'objet de la part des amis du roi.

(1) *Journal de Lestoile,* tome Ier, p. 239.

CHAPITRE V

Situation des partis. — Assemblée de Nancy. — Manifeste du duc de Guise. — Henri III essaie encore de négocier avec le duc de Guise et le roi de Navarre. — Désordres de Henri III. — Funérailles du duc de Joyeuse. — Le duc d'Épernon nommé grand-amiral de France. — La duchesse de Montpensier refuse d'obéir aux ordres du Roi. — Nouveau complot dénoncé au Roi par Nicolas. — Le Roi se prépare à son tour à agir contre les Seize. — Ordres qu'il donne dans les provinces. — Il fait venir les Suisses à Lagny. — Inquiétude des Seize. — Ils députent vers le duc de Guise, qui se rend à leurs vœux et arrive à Paris. — Ovation populaire au duc de Guise. — Entrevue de Henri III et du duc de Guise. — Ils ne peuvent s'entendre. — Le Roi, après avoir préparé son plan d'attaque contre les chefs de l'Union, fait entrer les gardes françaises et suisses à Paris. — Journée des Barricades. — Victoire des bourgeois. — Triomphe du duc de Guise. — Seconde Journée. — Le Roi donne l'ordre aux Suisses de quitter Paris. — Le duc de Guise, de son côté, fait abattre les barricades. — Entrevue de la reine-mère et du duc de Guise. — Le Roi quitte furtivement les Tuileries et prend la fuite par la barrière des Bons-Hommes. — Dépit du duc de Guise.



LA situation prenait chaque jour un caractère plus alarmant. La question, quant au fond, n'était pas changée. Il s'agissait toujours du futur avénement au trône de France du chef du parti protestant. Henri III continuait à considérer le roi de Navarre comme son héritier, et à montrer par l'ensemble de ses actes qu'il lui conservait ses secrètes sympathies, lors même qu'il était contraint de lui faire la guerre. Les Catholiques, au contraire, persistaient à protester que jamais ils ne permettraient une telle atteinte à la foi nationale et aux lois constitutives du royaume. Mais, si le débat demeurait posé dans les mêmes termes, il s'était singulièrement envenimé en se prolongeant, et avait engendré des défiances et des haines que chaque jour voyait s'accroître.

Henri III ne doutait plus que les chefs de l'Union n'en voulussent à sa couronne, et, décidé à la défendre, il n'attendait qu'une occasion favorable pour frapper des sujets rebelles qui conspiraient contre lui. De leur côté, les Catholiques, de plus en plus convaincus qu'ils n'obtiendraient rien de Henri III que par l'intimidation, encouragés d'ailleurs par leurs derniers succès, étaient résolus à employer même la force des armes, pour contrain-

dre le prince à accepter leurs conditions. Tout semblait donc annoncer, qu'avant peu, une lutte décisive allait s'engager.

Après avoir poursuivi une partie des reîtres jusqu'auprès de Genève, le duc de Guise était revenu à Nancy. Dès les premiers jours de janvier 1588, il convoqua dans cette ville une assemblée des principaux seigneurs de la noblesse catholique pour délibérer avec eux sur les moyens à prendre et tirer parti du nouvel ascendant que ne pouvaient manquer de donner à leur cause les dernières victoires remportées sur les Allemands. Il fut reconnu qu'il convenait de s'adresser une dernière fois à Henri III et de l'inviter à faire droit aux vœux si souvent exprimés des Catholiques. En conséquence, un mémoire fut rédigé, contenant les demandes suivantes : Henri III était d'abord invité à prendre, avec plus d'efficacité que par le passé, la défense de la religion catholique, et d'éloigner de lui les personnes suspectes dont il était entouré. Ensuite on indiquait les moyens d'atteindre le but proposé. Les principaux étaient : de publier le concile de Trente, d'établir le tribunal de l'Inquisition, de remettre entre les mains des Catholiques plusieurs places de sûreté, de lever un impôt du dixième du revenu sur les Catholiques et du quart et du tiers sur ceux qui avaient été hérétiques depuis 1560 ou tenus pour tels, d'employer les deniers en provenant à payer les dettes contractées par les chefs dans l'intérêt du parti, d'obliger les parents des hérétiques à acheter leurs biens, enfin de n'accorder la vie à aucun prisonnier ennemi s'il ne jurait de vivre bon catholique, après avoir abandonné tous ses biens.

Ce mémoire, ou plutôt ce manifeste équivalait à une déclaration de guerre, les conditions qu'il stipulait étant évidemment inacceptables. Le duc de Guise en expédia aussitôt une copie au Conseil des Seize, à Paris ; celui-ci s'empressa de le faire tirer à un grand nombre d'exemplaires, et de l'adresser à tous ses représentants dans les provinces.

Le roi, mis ainsi en demeure de se prononcer, essaya de négocier, et envoya même Pomponne de Bellièvre vers le duc de Guise et les confédérés de Nancy ; mais il reconnut bientôt qu'il ne pourrait rien obtenir, et les tentatives faites en sens contraire auprès du roi de Navarre ayant également échoué, il ne lui resta plus qu'à se préparer à la résistance. Mais, dans la position où il se trouvait, les mesures les mieux conçues et les plus énergiques pouvaient seules le sauver, et il n'était pas capable de les prendre.

En ce moment même, au lieu de s'efforcer de ramener à lui l'opinion publique par une conduite digne et réservée, il continuait à donner au peuple le scandale de ses débauches et de ses profusions accoutumées. Il venait de faire célébrer, en l'honneur de son mignon, le duc de Joyeuse, tué l'année précédente à Coutras, des funérailles presque royales, ce dont tous les cœurs honnêtes s'étaient indignés. Il avait élevé, le 11 janvier, un autre de ses favoris, le duc d'Épernon, aux plus hautes dignités de l'État, l'avait créé grand-amiral de France et gouverneur de la Normandie. Pendant le carna-

val, on l'avait vu encore cette année courir les rues de Paris en masque et déguisé, faisant toute sorte de *vilainies* et insolences à l'endroit des femmes et des filles qui s'y rencontraient. Il n'avait pas cessé, en un mot, d'être toujours le même prince faible, lâche et dissolu. Aussi ses adversaires ne craignaient plus d'afficher publiquement leur mépris pour son autorité. Il avait enjoint à la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, qu'il savait être l'âme de toutes les attaques dirigées contre lui, de quitter Paris; cette princesse avait refusé de lui obéir, le bravait en face, et continuait à exciter le zèle de ses amis, leur montrant des ciseaux d'or, pendus à sa ceinture, qui devaient, disait-elle en raillant, donner la troisième couronne à frère Henri de Valois (1).

Les Seize, de leur côté, prenaient à peine soin de cacher leurs desseins, tant ils se croyaient assurés du succès. Nous avons vu comment, l'année précédente, ils avaient formé successivement plusieurs projets pour s'emparer de la personne du roi, et comment, trahis par Nicolas Poulain, ils avaient dû y renoncer. Mais s'ils en avaient ajourné l'exécution, ils n'attendaient pour y revenir que des circonstances plus propices. L'arrivée à Paris de cinq des principaux officiers du duc de Guise, le comte de Brissac, les sieurs de Bois-Dauphin, de Chamois, d'Esclavolles, et le colonel de Saint-Paul, leur fit penser que le moment d'agir était venu, et ils élaborèrent un nouveau complot, peu différent des précédents, dont l'exécution fut fixée au dimanche de *Quasimodo*. Le duc d'Aumale devait entrer ce jour-là à Paris, à la tête de cinquante chevaux, par la porte Saint-Denis, dont un des échevins s'était engagé à lui livrer les clefs. Une fois cette petite troupe introduite dans la ville, on devait se saisir du duc d'Épernon à l'heure où il faisait sa ronde, puis barricader toutes les rues, se porter sur le Louvre et s'en rendre maître. Mais le même Nicolas Poulain avait su échapper aux soupçons de ses collègues; il les dénonça de nouveau, et le roi, averti, fit placer des gardes à toutes les portes de la ville et au Louvre, de telle sorte qu'il fallut encore renoncer à l'entreprise.

Ce contre-temps manqua tout perdre. En effet, peu de temps après, Poulain tenu en éveil par le désir de gagner les 20,000 écus qui lui avaient été promis, se rendit derechef auprès du roi pour l'avertir que les principaux d'entre les Seize étaient en ce moment même réunis dans un lieu qu'il indiquait, et où il était facile de les arrêter. Henri III assembla aussitôt son conseil, et délibéra, avec la reine-mère et ses ministres. Il pensait avec plusieurs de ses conseillers ne pas devoir laisser échapper une si belle occasion de mettre la main sur les principaux chefs; d'autres cependant émirent une opinion différente. Villequier, gouverneur de Paris, considéré comme un ami secret des Seize, représenta d'abord qu'un homme tel que Poulain était suspect et qu'on ne devait accueillir qu'avec

(1) La première couronne de Henri III avait été la couronne de Pologne; la seconde, celle de France; la troisième, que la duchesse de Montpensier lui promettait, était celle de moine.

défiance les rapports d'un espion intéressé à grossir le mal; puis il représenta au timide monarque l'arrestation des chefs comme devant exciter un soulèvement populaire difficile à comprimer en ce moment. La reine-mère parla dans le même sens, et insista sur le danger qu'il y aurait à rien entreprendre avant d'avoir fait venir à Paris toutes les forces dont le gouvernement pouvait disposer. « Avant d'irriter la guêpe, dit-elle, il faut se bien « couvrir le visage ». Son opinion prévalut, et le roi renonça à agir pour le moment; mais comme de nombreux témoignages et, entre autres, les dépositions des échevins Lecomte et Lugoly, confirmaient en tous points les rapports de Poulain; comme il était devenu évident que les Seize tramaient quelque chose de considérable contre son autorité, il résolut de prendre immédiatement toutes les mesures propres à prévenir l'exécution de leurs desseins. En conséquence, il fut décidé que les compagnies des gardes françaises seraient mises au grand complet, et que les archers, habitués à ne servir que trois mois, seraient appelés extraordinairement sous les drapeaux; qu'on se fournirait d'armes et de munitions de guerre; qu'en même temps le duc d'Épernon, nommé depuis peu au gouvernement de la Normandie, irait en prendre possession, et s'assurer des villes de Rouen et du Havre; que tous les gouverneurs sur lesquels on pouvait compter seraient également invités à se mettre en bon état de défense; puis enfin que, ces dispositions une fois prises, on ferait entrer les régiments suisses et français à Paris, facile à réduire alors, tant par la force que par la famine.

Ce plan était bien combiné, mais on mit trop de temps à l'exécuter, et rien encore n'était terminé lorsque les Seize, instruits des préparatifs qui se faisaient, résolurent de brusquer les événements.

L'agitation était extrême au sein de la population parisienne : on savait que le roi avait donné des ordres à tous les gouverneurs des provinces, et que, de toutes parts, il rassemblait des troupes. Dans des conjonctures si critiques, le Conseil des Seize n'hésita pas : sans plus attendre, il dépêcha l'échevin Brigard vers le duc de Guise pour le prier et, au besoin, le sommer de tenir ses promesses, en venant se mettre à la tête du peuple de Paris.

Le duc de Guise se trouvait alors à Soissons. Depuis ses victoires d'Aulneau et de Vimory, qui avaient porté si haut sa popularité, il lui avait été défendu de résider dans la capitale, tant son crédit sur le peuple semblait redoutable; et lorsque Henri III avait enfin pris la résolution d'agir contre les chefs de la Ligue parisienne, son premier soin avait été de députer Pomponne de Bellièvre vers le prince Lorrain pour lui intimer de nouveau l'ordre de ne point venir à Paris. Le duc de Guise avait reçu le ministre du roi avec hauteur, s'était plaint des soupçons élevés contre lui, avait protesté de sa fidélité et promis de se montrer sujet soumis; mais, en même temps, il avait mis pour condition que l'on n'entreprit

rien contre les Catholiques, car son honneur, avait-il dit, était engagé à ne laisser courir sur leurs têtes aucun péril. Bellièvre s'était efforcé de le rassurer sur les intentions du roi, et lui avait dit, en le quittant, qu'il reviendrait dans quelques jours lui porter les derniers ordres de son maître, et lui donner les garanties qu'il désirait.

Après le départ de Bellièvre, Guise, qui redoutait de tirer l'épée le premier contre le roi, délibéra longtemps sur la conduite à tenir. Il se décida d'abord à se rapprocher de Paris et se rendit *incognito* à Gonesse, pour mieux observer l'état des choses; puis, ayant appris que 5,000 Suisses étaient entrés à Saint-Denis, il se retira et revint à Soissons, où il était encore, lorsque Brigard arriva pour s'acquitter de sa mission. Dans les lettres dont leur envoyé était porteur, les chefs de la bourgeoisie parisienne exposaient au duc de Guise la gravité de la situation, les périls qui les menaçaient, lui rappelaient les serments qu'il avait faits de ne jamais les abandonner, le suppliaient en termes pressants de venir à leur aide, se déclarant, quoi qu'il fît, décidés à périr plutôt que de subir la tyrannie d'un roi parjure, ennemi de l'Église et fauteur de l'hérésie.

Le chef de la noblesse catholique ne pouvait se montrer plus timide que les bourgeois unissant leur cause à la sienne; aussi, sans s'inquiéter davantage des promesses faites à Bellièvre, dont d'ailleurs il n'avait pas reçu de réponse, il partit aussitôt, accompagné seulement de huit gentilshommes, et arriva à Paris le lundi 9 mai.

Ce fut en plein jour, vers l'heure de midi, que le duc fit son entrée dans la capitale par la porte Saint-Martin. Il avait dû passer au milieu des gardes suisses, campées dans les environs, la tête cachée dans son manteau; mais quand il fut dans la rue Saint-Denis, un gentilhomme de sa suite lui découvrit le visage. Reconnu aussitôt par le peuple, il fut salué des plus vives acclamations; et bientôt la nouvelle de son arrivée se répandit dans toute la ville. Au lieu de se diriger vers son hôtel, situé dans le Marais, le duc alla descendre au logis de la reine-mère, près Saint-Eustache. En le voyant, cette princesse ne cacha pas sa surprise; et, sans plus tarder, elle envoya prévenir le roi son fils, par un chevalier d'honneur. A la nouvelle de l'arrivée inattendue du chef catholique, Henri se sentit transporté de colère. Sa première pensée fut de se défaire du sujet audacieux qui venait le braver jusque dans sa capitale, et il fit répondre à sa mère qu'il consentait à recevoir le duc, mais qu'elle tardât le plus qu'elle pourrait à le lui amener.

Dans l'intervalle, il tint conseil sur ce qu'il devait faire. Quelques-uns furent d'avis qu'il fallait profiter de l'occasion de frapper le chef ennemi : *Percutiam pastorem et dispergentur oves*, lui dit Del Bene, intrigant italien au service du duc d'Épernon. Le colonel d'Ornano alla plus loin et offrit de se charger lui-même de l'exécution. Mais Villequier, Bellièvre,

le Chancelier et la duchesse d'Uzès détournèrent le roi de ce criminel dessein, en lui représentant surtout l'exaspération qu'il exciterait dans la capitale.

Cependant la reine-mère venait de sortir de son hôtel, accompagnée du duc de Guise qu'elle conduisait chez le roi. La reine était portée dans une chaise, le duc marchait à pied à ses côtés. Le peuple, accouru de tous les quartiers, se pressait autour du prince de Lorraine qu'il saluait des cris répétés de : *Vive Guise, vive le pilier de l'Église, vive le sauveur de Paris!* Les rues, les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons, tout était envahi par une foule avide de le voir. Quelques-uns allaient jusqu'à fléchir le genou devant lui, d'autres lui baisaient les mains et les habits; les femmes surtout montraient le plus vif enthousiasme : une d'elles, la demoiselle de Vitry, lui dit : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés ». Cette ovation populaire remplissait le duc d'une joie qu'il avait peine à dissimuler; tenant son chapeau à la main, il saluait à droite et à gauche avec une grâce affable et digne.

Conduit ainsi jusqu'aux portes du Louvre, il entra dans la cour où un spectacle bien différent s'offrit à lui; les gardes étaient rangés en haie, l'arquebuse en main, sous les ordres de Crillon, dont il connaissait les mauvais sentiments à son égard. A cette vue, il ne put retenir un mouvement de surprise, et on rapporte qu'on le vit pâlir; toutefois il passa outre et entra résolument dans le palais. La reine-mère l'introduisit elle-même dans la chambre de la jeune reine qui était au lit. Peu après, le roi, sortant de son appartement, s'avança vers lui et l'abordant avec un visage sévère, lui dit : « Mon cousin, pourquoi êtes-vous venu? qui vous « amène ici? » « Sire, répondit le duc, je suis venu pour me justifier des « calomnies répandues contre moi et mes amis ». « Mais, répliqua le roi, « je vous avais expressément mandé de ne pas venir en ce moment ». Le duc protesta que rien n'avait pu lui faire croire que ses ordres fussent aussi formels. Bellièvre, interpellé par le roi à ce sujet, rendit compte de sa mission, et comme il parlait de nouvelles lettres écrites par lui, le duc l'interrompit, disant qu'il n'avait rien reçu. La reine-mère intervint alors, prit le roi à part et s'efforça de le calmer. Pendant ce temps, le duc s'approcha de la reine régnante, lui adressa quelques paroles, puis prétextant la fatigue du voyage, prit congé du roi et se retira.

Guise venait d'échapper à un grand péril; il l'avait affronté avec cette confiance intrépide qui plus tard devait causer sa perte, mais il comprit d'après l'accueil qui lui avait été fait, qu'il était temps de pourvoir à sa sûreté et à celle de ses amis. En quittant le Louvre, au lieu de retourner chez la reine-mère, il se rendit à son hôtel, où les principaux d'entre les Seize ne tardèrent pas à venir le trouver.

Un conseil fut aussitôt tenu pour délibérer sur les mesures qu'il con-

venait de prendre. Il importait avant tout de bien apprécier le véritable état des choses, de compter les forces du roi et celles qu'on pouvait lui opposer.

Le roi n'avait au Louvre, avec les *Quarante-cinq* qui formaient sa garde privilégiée et étaient par ce motif en butte à la haine du peuple, qu'un petit nombre de soldats; mais les Suisses et les gardes françaises, campés à Saint-Denis, pouvaient d'un moment à l'autre lui apporter en entrant dans Paris le renfort d'une armée de six mille hommes aguerris, braves, sûrs et dévoués. C'était plus qu'il n'en fallait pour contenir dans l'obéissance une ville comme Paris, dont la population ne s'élevait guère au-delà de 250 à 300 mille âmes. Le roi avait, en outre, pour lui, le prévôt des marchands, la plupart des échevins, et un nombre assez considérable de colonels et de capitaines de la garde bourgeoise nouvellement nommés.

Quant à l'Union, elle n'avait aucune troupe soldée, mais beaucoup de gentilshommes étaient venus se ranger sous les ordres de son chef, le duc de Guise; la garde bourgeoise, à l'exception des chefs, lui était toute dévouée; enfin elle pouvait compter sur la sympathie de la bourgeoisie et de la population toute entière.

Les chances semblaient donc se balancer, à une condition toutefois, c'est que ces bourgeois, si fougueux dans le conseil, ne lâcheraient pas pied à l'heure du combat. Or, à cet égard il était permis d'élever des doutes : la bourgeoisie, en effet, n'avait aucune habitude de la guerre à laquelle elle ne prenait jamais part; car l'armée était alors exclusivement composée de gentilshommes et de soldats recrutés dans les campagnes ou à l'étranger. La garde bourgeoise n'était, en un mot, qu'une garde municipale, instituée pour maintenir l'ordre dans l'intérieur de la cité, sans discipline ni esprit militaire.

En présence d'une situation dont le dénouement semblait si incertain, le duc de Guise n'osa encore prendre un parti; il fut décidé seulement dans le conseil qu'on se pourvoirait d'armes, et que les gentilshommes présents à Paris se réuniraient à l'hôtel de Guise, prêts à marcher au premier signal.

Le roi, de son côté, s'était occupé de donner des ordres pour prévenir tout soulèvement, ou pour le comprimer s'il venait à éclater. Il avait fait renforcer les gardes au Louvre, aux portes de la ville et dans tous les lieux qui pouvaient être attaqués. Dans la soirée, des patrouilles parcoururent les rues, et le prévôt des marchands publia un règlement de police ordonnant à tous les étrangers et vagabonds de quitter Paris avant la nuit, et défendant aux habitants de sortir de leurs maisons après neuf heures passées.

Le lendemain mardi, le duc de Guise, espérant encore arriver à une conciliation, se rendit de nouveau au Louvre, non pas seul comme la veille, mais accompagné de quatre cents gentilshommes. Le roi lui fit

un assez bon accueil et eut avec lui un long entretien; le duc renouvela ses protestations de fidélité, plaida la cause des Catholiques, exposa leurs griefs, en demanda le redressement, et insista pour le renvoi du duc d'Épernon. Henri III, sans rien refuser, ne voulut rien promettre. Le soir, le duc alla à l'hôtel de la reine-mère, où le roi se rendit également; les mêmes questions y furent agitées, mais on ne parvint pas davantage à s'entendre. Le jour suivant, mercredi 11 mai, il y eut encore des entrevues et des pourpalers entre le roi, la reine-mère et le duc de Guise, mais sans qu'on pût rien conclure; le roi sembla même moins disposé que les jours précédents à faire des concessions, et fit prendre de nouvelles mesures de police. Par ses ordres, le prévôt des marchands et les échevins, assistés des sieurs d'O et Villequier, gouverneurs de Paris, allèrent dans les hôtelleries et dans les maisons particulières pour prendre les noms de tous ceux qui n'avaient pas leur domicile à Paris, et leur commander d'en sortir sans délai. Mais les uns se cachèrent, les autres s'excusèrent sur leurs affaires pressantes, plusieurs firent semblant d'obéir et se retirèrent à l'hôtel de Guise ou dans les maisons de leurs amis, de sorte que ces perquisitions demeurèrent sans résultat et ne firent qu'accroître l'agitation des esprits.

Déjà les bruits les plus alarmants commençaient à circuler : on disait que le roi avait donné l'ordre de mettre à mort les principaux chefs de l'Union. On citait les noms des victimes, ceux entre autres du président de Neuilly et de La Chapelle Marteau; les potences, assurait-on, étaient déjà dressées dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Ces rumeurs populaires étaient habilement exploitées par les Seize, qui, moins timides, et d'ailleurs plus compromis encore que le duc de Guise, se préparaient activement à une lutte devenue désormais inévitable.

Un tel état de choses ne pouvait, en effet, se prolonger. Depuis trois jours déjà, les deux partis étaient en présence au sein de la capitale, comptant et rassemblant leurs forces. Retiré dans son hôtel, d'où il ne sortait qu'accompagné d'une nombreuse escorte, le duc de Guise semblait défier le roi, ou du moins attendre sans crainte, en une position inexpugnable, une réponse aux impérieuses demandes qu'il lui avait faites au nom des Catholiques.

De son côté, Henri III, auquel l'imminence du péril avait rendu quelque énergie, se montrait décidé à faire respecter ses droits souverains. Considérant qu'il était de son honneur de ne pas attendre qu'on vînt l'attaquer jusque dans son palais, il avait résolu d'agir dès le lendemain jeudi. D'ailleurs il ne doutait pas qu'avec les troupes dont il disposait, il ne lui fût facile de se rendre maître de Paris, d'intimider les bourgeois et de mettre la main sur les principaux d'entre eux.

Son plus grand embarras, dans l'exécution du plan d'attaque qu'il avait

arrêté, était la garde bourgeoise, dont, à juste titre, il suspectait les sentiments. Après en avoir délibéré avec ses ministres, il jugea que le meilleur moyen de neutraliser l'action de cette garde était d'en disséminer les compagnies et de les envoyer occuper, sous le commandement de capitaines sûrs et dévoués, les points les plus éloignés de leurs quartiers.

Des instructions furent rédigées en ce sens et transmises par le prévôt des marchands aux chefs de la garde bourgeoise; mais cette combinaison devait être déjouée par l'indifférence, ou plutôt par le mauvais vouloir de la plupart des bourgeois, qui ne répondirent pas à l'appel de leurs officiers et restèrent dans leurs maisons. Quelques compagnies seulement allèrent, pendant la nuit du mercredi au jeudi, prendre position, les unes à la place de Grève, les autres au Petit-Châtelet et au pont Saint-Michel, d'autres encore au cimetière des Saints-Innocents. Le président de Thou (père de l'historien) avait, malgré son grand âge, accepté le commandement de ces dernières, qui occupaient le point le plus important, car c'était de ce côté que les troupes du roi devaient entrer. Onze compagnies y avaient été envoyées; mais lorsqu'elles virent qu'on voulait les enfermer dans l'enceinte du cimetière, quatre d'entre elles demandèrent à sortir; et le sieur d'O, gouverneur de Paris, les ayant rencontrées pendant qu'il faisait sa ronde, n'osa les retenir, ni même leur exprimer son mécontentement. Les autres compagnies, placées au pont Saint-Michel et au Petit-Châtelet, se retirèrent également vers les deux ou trois heures du matin; celles du cimetière des Saints-Innocents consentirent seules à demeurer à leur poste.

Il était évident dès lors que le roi, comme du reste il le pensait bien, ne pouvait compter sur la garde bourgeoise, dont les chefs s'étaient abusés en promettant de l'entraîner, ou tout au moins de la contenir par leur influence. Cependant rien n'indiquait encore qu'on dût l'avoir contre soi, et il suffisait que, tout en s'abstenant, elle ne fît aucune démonstration hostile. Dans l'état des choses, on ne pouvait reculer, car déjà l'ordre avait été donné aux troupes cantonnées à Saint-Denis d'entrer le lendemain dans Paris à la pointe du jour.

Le lendemain donc, jeudi 12 mai, les gardes françaises et suisses se présentèrent dès quatre heures du matin devant la porte Saint-Honoré, que les échevins Lecomte et Lugoly allèrent leur ouvrir; une fois entrées, elles se dirigèrent sans bruit vers le cimetière des Saints-Innocents, gardé par quelques compagnies bourgeoises depuis la veille au soir.

Ce petit corps d'armée se composait de onze enseignes suisses et de neuf françaises, ce qui formait un effectif d'environ 6,000 hommes. C'était plus qu'il n'en fallait, nous l'avons déjà observé, pour réduire Paris; il ne s'agissait que d'en faire un bon usage.

Le commandement général avait été confié au maréchal de Biron. Celui-ci prit aussitôt ses dispositions pour occuper les principaux quartiers

de la ville, avant même que les bourgeois fussent sortis de leurs maisons. Par ses ordres, des détachements, tant de Suisses que de gardes françaises, se dirigèrent, non plus sans bruit comme en entrant, mais fifres et tambours en tête, vers le Marché Neuf, le Petit-Pont, le Petit-Châtelet, le pont Saint-Michel, la place de Grève, et s'y établirent militairement; toutefois recommandation expresse était faite aux soldats, au nom du roi, de ne se servir des armes qu'à la dernière extrémité. Le reste des troupes demeura au cimetière des Saints-Innocents, dominant les rues Saint-Denis et Saint-Martin.

Le bruit des fifres et des tambours, la vue des soldats armés parcourant les rues, excitèrent partout l'inquiétude et le trouble; les boutiques à peine ouvertes se fermèrent, et bientôt quelques signes d'agitation commencèrent à se manifester. Cependant le roi, espérant encore pouvoir mettre la main sur les principaux meneurs sans avoir besoin d'engager le combat, envoya le sieur Villequier vers les habitants pour les calmer, leur promettre qu'il ne leur serait fait aucun mal, et ordonner qu'on rouvrît les boutiques; mais, peu confiants dans les paroles de l'envoyé du roi, les habitants refermaient leurs maisons aussitôt qu'il était passé.

Dans le plan, sagement conçu d'ailleurs, qu'il avait arrêté, le maréchal de Biron avait commis une faute dont les fâcheux effets ne tardèrent pas à se faire sentir. Il avait oublié de faire occuper la place Maubert, c'est-à-dire un des points les plus menacés; car cette place, située au bas du quartier de l'Université, était le rendez-vous habituel des écoliers, portés d'ordinaire à se mettre à la tête des mouvements populaires et d'ailleurs tout dévoués à la cause catholique. En effet, les galochiens, c'est ainsi qu'on appelait les écoliers suivant les leçons des différents collèges (1) avec leurs galoches (gros souliers), les galochiens, disons-nous, ne manquèrent pas de profiter de l'oubli du maréchal, et allèrent en grand nombre prendre position à la place Maubert, sous le commandement d'un capitaine.

Biron, averti, envoya aussitôt son lieutenant Crillon, à la tête d'un détachement, faire évacuer la place; mais il n'était plus temps : toutes les avenues du carrefour Saint-Séverin étaient fermées, et, malgré son caractère décidé, Crillon, reconnaissant qu'on n'en pouvait forcer l'entrée, se retira, non sans jurer par le ciel et la terre qu'il se vengerait des Parisiens, et leur marcherait sur le ventre. Ce premier échec était d'un fâcheux augure pour la cause royale et stimula le courage des bourgeois.

Dès huit heures du matin, des groupes avaient commencé à se former autour des postes des gardes françaises et suisses. Les soldats, loin de s'en alarmer, regardaient avec dédain ces bourgeois dont ils pensaient avoir facilement raison, s'ils étaient assez hardis pour les attaquer, et

(1) Les cours des collèges de ce temps répondaient à ceux que l'on fait, de nos jours, dans les Facultés des lettres, de droit, de médecine, etc.

ne leur épargnaient même pas les brocards injurieux : « Mettez des linges « blancs dans vos lits, leur criaient-ils, car ce soir nous coucherons dans « vos maisons ». D'autres étaient plus provoquants encore.

La première moitié de la journée se passa de la sorte; les deux partis s'observaient depuis le matin, sans qu'aucune collision eût encore éclaté. Henri III restait enfermé dans le Louvre, où il affectait une grande confiance et montrait même plus de gaîté que de coutume. Plusieurs parlementaires lui avaient été envoyés par les bourgeois pour le prier de faire retirer les troupes; mais, refusant de rien entendre, il avait répondu qu'il se ferait obéir et serait le maître.

Le duc de Guise ne quittait pas non plus les abords de son hôtel, et, toujours circonspect, il évitait de se prononcer trop ouvertement; sans mettre en doute le dévouement du peuple pour sa personne, il pensait que *ce même peuple, qui n'entend pas trop ce que c'est que de la guerre ny de l'exécution des grandes entreprises, souventes fois saigne du nez, et ne sait vaillamment exécuter ny soutenir ce qu'il a prétendu et délibéré, quand ce vient au fait.*

Le duc de Guise imprimait donc la direction, mais par l'intermédiaire de ses lieutenants, sans vouloir lui-même descendre dans la rue et paraître au milieu du peuple.

Cependant, vers midi, les choses changèrent de face. Une première escarmouche s'engagea sur le pont Saint-Michel entre les soldats et le peuple. Les Suisses d'abord eurent le dessus et refoulèrent vivement les bourgeois; mais ceux-ci, ralliés par quelques gentilshommes accourus au bruit de la mousqueterie, revinrent à la charge, et les gardes, assaillis de tous côtés, même des fenêtres, d'où on les accablait de projectiles, se retirèrent en désordre et envoyèrent demander au Louvre qu'on vînt les dégager.

L'alarme fut aussitôt donnée dans tous les quartiers; le tocsin sonna à Saint-Séverin, à Saint-André, à Saint-Pierre-des-Arcis, et des barricades s'élevèrent, comme par enchantement, dans toutes les rues. En même temps, des hommes armés de mousquets et d'arquebuses se montrèrent à toutes les fenêtres, de telle sorte que les gardes françaises et suisses, prises en tête et en queue, enserrées de toutes parts, ne pouvaient plus faire un pas ni en avant ni en arrière, sans être écrasées.

Le même mouvement avait eu lieu au cimetière des Saints-Innocents, où était le quartier général des Suisses. Lorsque, le matin, les bourgeois et marchands de la rue Saint-Denis avaient trouvé à leur réveil cette masse de troupes établie devant leurs maisons, la mèche allumée, il avaient d'abord été frappés de stupeur, mais bientôt ils avaient repris confiance et s'étaient rendus en foule dans les églises voisines pour demander au Dieu des armées la force et le courage; beaucoup s'étaient confessés et avaient communié; puis, ainsi préparés à braver la mort, ils avaient endossé leurs

cuirasses, s'étaient armés de leurs arquebuses, et enfin avaient dressé fièrement leurs barricades à dix pas des postes de l'ennemi.

L'élan et l'ensemble avec lesquels les bourgeois venaient de repousser les premières attaques des Suisses décidèrent du sort de la journée; car, au dire du maréchal de Biron (1), 50,000 hommes de bonnes troupes n'eussent pu suffire dès lors à réduire une ville comme Paris, dont les rues étroites et longues étaient fermées, de dix pas en dix pas, par des chaînes et des barricades formées de muids chargés de pavés et de sable.

Cependant si les troupes royales, cernées de toutes parts, n'avaient plus les moyens de prendre l'offensive, elles pouvaient encore vendre chèrement leurs vies, en défendant les positions qu'elles avaient gardées. On jugea qu'il importait de ne pas leur laisser le temps de s'y fortifier et, vers les trois heures, une attaque générale fut ordonnée sur tous les points à la fois : dans l'Université, au Petit-Châtelet, à la place de Grève. Cette attaque, dirigée par les lieutenants du duc de Guise, fut couronnée d'un plein succès. Bois-Dauphin, Chamois, le colonel de Saint-Paul parcouraient les rues, encourageant le peuple, aidant les bourgeois de leur expérience militaire, et commandant les charges. Le comte de Brissac se mit lui-même à la tête d'un détachement, et, après avoir harangué les bourgeois en leur rappelant le souvenir de son père, ancien gouverneur de Paris, il les conduisit au Petit-Châtelet, où les Suisses acculés essayaient encore de se défendre et, en peu de temps, s'empara de la place, dont il laissa la garde au peuple.

Sur plusieurs autres points, il y eut des collisions sanglantes, qui coûtèrent la vie à quelques bourgeois et à bon nombre de soldats.

Au Petit-Pont et au Marché-Neuf, les Suisses, assaillis par des hommes armés de pierres, de chenets et autres instruments, avaient été contraints de renoncer à la lutte. Comme ils se retiraient, du consentement des bourgeois, l'un d'entre eux tira un coup d'arquebuse qui tua un tailleur. Le peuple alors, se croyant trahi, se jeta avec fureur sur les soldats et les aurait massacrés tous si ceux-ci n'eussent désarmé sa colère en se jetant à genoux et en criant MERCI! *nous bons Catholiques!* On leur fit grâce de la vie, mais trente-cinq d'entre eux avaient déjà été tués, et furent enterrés le lendemain au parvis Notre-Dame, où l'on trouva des ossements que l'on pensa *avoir été mis là lors* des troubles de Paris, sous le prévôt Marcel. Outre les morts, il y avait eu des blessés au nombre de 80 environ ; ils furent transportés, soit à l'Hôtel-Dieu, soit aux Mathurins, soit même dans les maisons des bourgeois qui, rapporte l'auteur d'une Relation, les pansèrent et les traitèrent comme s'ils étaient leurs pères, frères ou enfants. *Tel en avait six en sa maison, et ne sauriez croire la charité et le bon traitement duquel on usait en leur endroit.* Partout d'ailleurs dans cette journée, le peuple de Paris fut digne de la cause qui lui avait mis les armes à la

(1) *Histoire très-véritable de ce qui est advenu à Paris* (Archives curieuses de l'histoire de France, 1re série, tome XI, p. 337).

main; partout il montra, après la victoire, les mêmes sentiments de compassion et de charité chrétiennes.

Une scène de la même nature se passa à la hauteur de la Madeleine. Quelques bourgeois ayant remarqué que les soldats d'une compagnie, qui, après s'être rendus, défilaient devant eux, avaient encore les mèches allumées, leur crièrent de les éteindre; les soldats refusèrent et couchant en joue les bourgeois, en tuèrent deux et en blessèrent un troisième. La vue du sang versé contrairement à la foi jurée, transporta de colère le peuple, qui, se ruant sur les Suisses, les chargea avec une telle fureur qu'en un clin d'œil, de la rue Neuve-Notre-Dame jusqu'à Saint-Denis-de-la-Châtre, le pavé fut jonché de 50 à 60 cadavres. C'était horreur, raconte un témoin, de voir les Suisses jeter les armes, tomber les uns sur les autres, fuir de tous côtés, recevoir des coups de pierres que les femmes lançaient des fenêtres, et lever les mains au ciel en criant : *France! France! Chrétiens nous!*

Le bruit de ces collisions, en se répandant par la ville, y produisait la plus vive irritation, et le peuple menaçait déjà de se jeter sur les autres détachements sans leur faire de quartier.

Instruit du danger que couraient ses soldats, Henri III, qui avait vu une barricade s'élever sous ses yeux à dix pas du Louvre, se décida enfin à intervenir, et, ne voyant d'autre moyen de sauver ses derniers défenseurs que de s'adresser au duc de Guise, il députa vers lui le maréchal de Biron. La mission était délicate et coûtait à la fierté du maréchal; mais les moments pressaient, car l'attitude des bourgeois devenait de plus en plus menaçante. Biron se rendit donc à l'hôtel de Guise; dès qu'il y fut arrivé, s'adressant au duc, il lui dit d'un ton brusque et du premier abord : « Eh bien, Monsieur, qu'est-ce là? » A quoi le duc, jouant l'étonnement, lui répondit : « Vous voyez, mon père, je n'ai bougé de céans, en-« core que j'aie été fort sollicité de sortir; c'est le bon conseil du roi, c'est « ce coquin d'O qui l'a si bien conseillé. Je suis assuré que ce n'est pas « vous. Je voudrais bien savoir s'il aurait la hardiesse de venir céans pour « m'assaillir. Il n'est pas de notre métier, vous le savez bien, mon père, il « dit que je ne m'accompagne que de crocheteurs. Eh bien, il peut être as-« suré que, si je le tiens, je le feray fouetter par des crocheteurs depuis la « porte Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint-Jacques (1) ». Puis il ajouta avec hauteur : « C'est à ceux qui ont allumé le feu de l'éteindre ». Cependant, comme Biron insistait en lui représentant les commandements exprès du roi, le duc n'osa refuser plus longtemps d'obéir et consentit à s'interposer auprès du peuple en faveur des troupes royales encore engagées dans les barricades.

Sur les cinq heures, Guise sortit donc à pied de son hôtel, sans autres armes que son épée, vêtu d'un pourpoint de satin blanc; il était accompa-

(1) *Histoire de la journée des barricades* (archives curieuses de l'histoire de France, 1re série, tome XI, p. 381).

gné du maréchal de Biron et de quelques gentilshommes. Le peuple l'accueillit par les plus vives acclamations. Le duc se dirigea d'abord vers la Grève, où les Suisses étaient le plus menacés; il n'eut qu'à parler, et aussitôt les bourgeois laissèrent les soldats se retirer l'enseigne roulée, le tambour sur le dos, les mèches éteintes, sous la protection du colonel Saint-Paul, qui marchait devant eux, une houssine à la main. De là, il se porta au cimetière des Saints-Innocents, au Petit-Pont, au Marché-Neuf, partout où les troupes se trouvaient engagées, et obtint pour elles les mêmes conditions. Les soldats, en le voyant arriver, tendaient les mains vers lui, l'appelant leur libérateur : *Bon duc de Guise!* lui criaient-ils; *Bonne France! Chrétiens nous !*

De son côté, le peuple, loin de se plaindre, applaudissait à son chef bien-aimé. Les cris de *Vive Guise! Vive Guise!* retentissaient dans toutes les rues. L'enthousiasme était tel, que le prince, effrayé de son propre triomphe, s'efforçait de calmer les bourgeois en leur disant : « C'est assez, « Messieurs; c'est trop, mes amis, vous me ruinez; criez : *Vive le Roi!* »

Le soir, on alluma des feux dans toutes les rues, et les fenêtres des maisons furent illuminées, comme Paris a coutume de faire dans ses jours de fête ou d'émotion populaire. Les barricades furent soigneusement gardées par les bourgeois, qui restèrent en armes jusqu'à deux heures du matin dans la crainte d'une attaque nocturne, et le mot d'ordre fut donné, non par le prévôt des marchands au nom du roi, selon l'usage, mais par le duc de Guise lui-même.

Le lendemain, l'émotion était loin d'être calmée au sein de la population parisienne; le matin même, les bruits les plus sinistres circulèrent encore. On disait que le roi voulait renouveler la lutte; les uns assuraient avoir vu le régiment de Picardie entrer dans les faubourgs, d'autres montraient la Bastille pleine de soldats, garnie de fauconneaux braqués sur la rue Saint-Antoine. Vers les six heures, l'alarme fut donnée du côté du Pré-aux-Clercs où on avait cru voir se diriger un corps de troupes. Dans le quartier de l'Université surtout, l'agitation était extrême; les écoliers s'étaient réunis en armes au charnier Saint-Séverin, sous le commandement de trois docteurs en théologie, revêtus de cuirasses, qui les encourageaient à combattre vaillamment pour la liberté de la ville et de l'Église. Enfin, de tous côtés, on paraissait attendre une nouvelle journée, plus sanglante peut-être que la première. Ce n'étaient là cependant que de vaines rumeurs; le roi, il est vrai, avait songé un moment à recommencer le combat, mais il y avait promptement renoncé. Aussi le duc de Guise, mieux instruit du véritable état des choses, ne manifestait aucune crainte et montrait même une confiance que la veille encore il n'avait pas. Mais le bénéfice principal qu'il se proposait de retirer du triomphe des bourgeois, était d'obtenir que Henri III, tout en conservant le titre et les prérogatives extérieures de la royauté, lui abandonnât l'entière direc-

tion des affaires; il devait, pour cela, faire preuve de force; aussi s'empressa-t-il d'écrire, dès le matin du vendredi 13 mai, à tous les gouverneurs et bourgeois des principales villes, pour leur donner avis des événements et les prier de lui envoyer toutes les troupes dont ils pouvaient disposer. Son langage était des plus pressants : « Avertissez nos amis, « mandait-il au gouverneur d'Orléans (1), avertissez nos amis de nous « venir trouver en la plus grande diligence avec chevaux et armes, et sans « bagages. Ce qu'ils pourront faire aisément, car je crois que les chemins « sont libres d'ici à vous. J'ai défait les Suisses, taillé en pièces une « partie des gardes du roi, et tiens le Louvre investi de si près que je « rendrai bon compte de ce qui est dedans; cette victoire est si grande « qu'il en sera mémoire à jamais ».

Tandis que le duc de Guise écrivait cette lettre, où débordait la joie du triomphe, le roi, vaincu et humilié, en proie au trouble et au découragement, semblait désormais résigné à subir la loi qu'il plairait au vainqueur de lui faire. La veille au soir, il avait envoyé mander le régiment de Picardie; mais bientôt, désespérant de pouvoir renouveler la lutte, il avait donné contre-ordre et, dans la matinée, il fit savoir aux bourgeois que les Suisses quitteraient Paris avant midi et se retireraient à sept lieues au moins de la capitale. Ensuite, pensant que sa présence au milieu du peuple pourrait être d'un bon effet, il annonça l'intention de se rendre à la Sainte-Chapelle, chez le premier président; on lui répondit que l'on n'ôterait pas les barricades; il se décida alors à envoyer la reine-mère conférer avec le duc de Guise, et cette princesse dut, malgré son âge et son rang, se rendre à pied à l'hôtel du duc. Elle ne reçut aucune insulte des bourgeois; on se contenta seulement, lorsqu'elle passait, de lever de chaque barricade une *barrique* qui était aussitôt replacée.

Le duc de Guise fit à la reine-mère un accueil plein d'égards, mais refusa de rien accorder : toutefois, comme il avait acquis la certitude que les troupes quittaient Paris, et que le roi avait renoncé à toute agression, il consentit à envoyer Brissac dans les différents quartiers, pour engager les bourgeois à déposer les armes, en leur représentant que désormais ils n'avaient plus rien à craindre. Brissac eut quelque peine à remplir sa mission, particulièrement dans le quartier de l'Université. Les écoliers, encore fort émus, lui firent observer que tout n'était pas fini et lui dénoncèrent le lieutenant Rapin, qui se tenait, disaient-ils, embusqué avec quelques archers dans l'hôtel du premier président. Brissac se rendit aussitôt auprès du magistrat qu'il connaissait et parvint, après quelques pourparlers, à tout pacifier (2).

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 313.

(2) On rapporte que Brissac, pour se venger d'un propos que Henri III avait autrefois tenu sur son compte, dit au premier président en le quittant : « Vous pourrez faire savoir au roi

Cependant la reine-mère était retournée au Louvre sans avoir pu rien conclure avec le duc de Guise. Le roi, toujours plein d'anxiété, ne savait que faire ni que décider. Il avait reçu avis que douze cents hommes devaient pendant la nuit sortir par la porte Neuve, pour investir le Louvre au dehors et l'arrêter au passage s'il tentait d'en sortir. Il pouvait donc se trouver d'un moment à l'autre prisonnier entre les mains de ses ennemis, et, pour éviter une telle humiliation, il ne lui restait plus qu'à prendre la fuite.

Avant d'avoir recours à ce dernier moyen de salut, il résolut de faire une nouvelle tentative auprès du duc de Guise et de lui députer une seconde fois la reine-mère, s'en remettant à elle des conditions qu'il lui serait possible d'obtenir. Catherine, cette infatigable négociatrice que ne rebutaient ni les difficultés ni les refus, consentit encore à se charger de cette mission et se rendit auprès du duc; mais, s'apercevant bientôt que tous ses efforts pour le fléchir seraient inutiles, elle en fit donner avis à son fils par le secrétaire d'État Pinart.

Henri III perdit tout espoir et se décida à partir. Entre cinq et six heures du soir, il sortit du Louvre à pied, une baguette à la main, comme pour aller, selon sa coutume, se promener dans les Tuileries, prit un cheval dans ses écuries et s'enfuit à toute bride, avec quelques serviteurs, par la barrière des Bons-Hommes, se dirigeant sur Trappes, où il alla coucher. On rapporte que les bourgeois qui étaient de garde de ce côté tirèrent sur lui des coups d'arquebuse, et que le prince, jetant un dernier regard sur la ville rebelle, jura de n'y rentrer que par la brèche.

Le bruit de la fuite du roi arriva bientôt jusqu'au duc de Guise, qui, s'adressant à la reine-mère, lui dit avec dépit : « Vous m'amusez, madame « vous m'amusez, le roi est parti! » La reine simula l'étonnement, chercha à se justifier, et, prenant congé du duc, elle se fit reconduire au Louvre, où elle devait résider pendant l'absence du roi.

Ainsi se termina cette seconde journée, qui enlevait aux chefs de l'Union presque tout le profit qu'ils avaient espéré tirer de la première; car, nous le répétons, ce qu'ils se proposaient avant tout, c'était de se saisir de la personne du roi pour lui imposer ensuite un conseil de gouvernement; et Henri III, déjouant leurs calculs, venait de leur échapper au moment où ils croyaient déjà le tenir prisonnier dans le Louvre.

« que j'ai enfin trouvé mon élément; si je ne vaux rien ni sur *terre*, ni sur *mer*, je suis bon du « moins sur le *pavé* ».

CHAPITRE VI

Caractère de la journée des barricades. — Les bourgeois de Paris, le duc de Guise et les Seize montrent le désir de se concilier avec le roi. — Cependant ils prennent des mesures de défense dans Paris et les environs. — Élection d'un nouveau corps de ville. — Lettres du duc de Guise et des chefs de la bourgeoisie parisienne aux villes et communautés du royaume. — Lettre de Henri III, retiré à Chartres, aux gouverneurs des provinces. — Lettre du duc de Guise au roi. — Procession de capucins, envoyée à Chartres pour implorer le pardon du roi. — Députés de la bourgeoisie parisienne admis en présence de Henri III. — Discours des députés et réponse du roi. — Députation du Parlement de Paris au roi. — Discours des magistrats. — Réponse du roi. — Nouvelles mesures prises par la municipalité parisienne. — Élection des officiers de la garde bourgeoise. — Le plus grand ordre continue à régner à Paris. — Le mouvement catholique se propage dans les provinces. — Adhésion de plusieurs villes. — Henri III donne mission à la reine-mère de traiter avec le duc de Guise et les Seize. — Ouverture de la négociation à Paris. — Prétentions excessives des bourgeois. — Expédition de Philippe II contre l'Angleterre. — La reine-mère se décide à signer un traité de paix avec le duc de Guise. — Henri III le ratifie. — Il annonce que les états généraux seront prochainement convoqués à Blois. — Le cardinal de Bourbon et le duc de Guise se rendent à Chartres auprès du roi, qui leur accorde de nouvelles faveurs. — Mauvais état des affaires des protestants. — Mort du duc de Bouillon et du prince de Condé. — La guerre languit dans les provinces. — Le roi de Navarre éprouve quelques échecs. — Révolte du duc d'Épernon, chef du parti politique. — Impuissance de Henri III à dominer les partis.



En repoussant l'agression des gardes françaises et suisses, et en les enserrant dans un réseau de barricades d'où elles n'avaient pu se dégager, le peuple de Paris n'avait voulu que résister aux violences d'un prince dont tous les actes tendaient à livrer la France à l'hérésie ; il n'avait entendu, en aucune sorte, s'attaquer au pouvoir royal lui-même.

On a vu comment et à quelle occasion la lutte s'était engagée. Depuis quatre années, Henri III persistait à reconnaître pour son héritier le chef du parti protestant ; les Catholiques s'étaient dès l'abord associés et ligués pour empêcher cette atteinte à leur religion et au droit national ; Henri III n'en avait tenu aucun compte. Désespérant alors de vaincre le mauvais vouloir d'un roi devenu odieux et méprisable à tous, les chefs de la Ligue parisienne avaient songé non à le déposer, mais à le mettre dans l'impossibilité de nuire, en lui im-

posant, de gré ou de force, un conseil de gouvernement. Instruit de leurs projets, Henri III avait résolu de les prévenir et se préparait à sévir contre eux, lorsque, répondant à leur appel, le duc de Guise était accouru à Paris.

Après trois jours d'hésitation et de vaines tentatives de négociation, Henri III avait enfin donné l'ordre aux troupes d'entrer dans la capitale. Dès lors il avait fallu opter entre le défenseur éprouvé de la cause catholique et un prince dont le triomphe devait en amener la ruine. Les bourgeois n'avaient pas hésité; ils s'étaient levés comme un seul homme, et, en quelques heures, avaient contraint les soldats royaux à mettre bas les armes. Il y avait eu là, disons-nous, acte de résistance armée contre un prince prévaricateur préparant la ruine d'une des institutions fondamentales de l'État, non acte d'insurrection contre le pouvoir royal, qui continuait à être l'objet du respect de tous (1).

Du reste, c'était si bien ainsi que le peuple l'avait compris, il avait eu si peu l'intention d'attenter aux droits souverains de la royauté, que sa première pensée, après la victoire et le danger passé, fut d'envoyer vers Henri III, pour le supplier de rentrer dans sa capitale.

Le duc de Guise et les Seize eux-mêmes n'avaient pas d'autres sentiments; non seulement ils ne songeaient pas à provoquer la déchéance de Henri III, mais ils désiraient ardemment se rapprocher de lui, parce qu'ils comprenaient que le succès de leur cause ne serait définitif, que lorsque le roi l'aurait sanctionné.

Tous furent donc d'accord pour user de la victoire avec modération et pour empêcher tout excès.

Henri III n'avait emmené avec lui ni la reine-mère, ni la reine régnante, sa femme; ces deux princesses étaient restées au Louvre. On affecta de les traiter avec les plus grands égards; on leur rendit les mêmes honneurs que par le passé. On prit soin même de s'abstenir de toute attaque injurieuse contre le roi fugitif. Toutes les affaires continuèrent à être expédiées en son nom, comme s'il eût été encore à Paris. Des prières publiques furent ordonnées pour demander à Dieu qu'il lui plût d'inspirer au roi des sentiments pacifiques, et les prédicateurs, naguère si ardents à

(1) L'obéissance est due au Pouvoir, parce que le Pouvoir a été institué par Dieu pour commander aux peuples : tel est le principe que la raison et la religion proclament également. Mais il ne s'ensuit pas que la *personne* qui est accidentellement investie du pouvoir doive être obéie dans tout ce qu'elle commande; car, s'il en était ainsi, elle serait omnipotente, elle n'aurait plus rien de l'homme, elle serait Dieu. Toute société a des lois fondamentales que le chef de l'État est tenu de respecter, puisque c'est en vertu de ces lois qu'il commande, et qu'il ne peut transgresser sans abroger son droit, et perdre sa raison d'être en tant que chef.

Il y a donc des cas où il est permis de résister, non au pouvoir, mais à la *personne* qui en est investie, parce qu'elle a prévariqué contre la loi sociale. Nous savons combien, en fait, on peut abuser de ce droit de résistance; mais, dans l'hypothèse contraire, les abus ne seraient pas moindres. D'ailleurs l'homme est libre, et les excès qu'il commet dans un sens ou dans l'autre appellent toujours un châtiment qui ne se fait jamais attendre.

pousser le peuple à la résistance, se mirent à prêcher l'obéissance, la concorde et la paix.

Cependant, si désireux qu'ils fussent de préparer les voies à une conciliation avec Henri III, les chefs de l'Union entendaient ne rien perdre de leurs avantages, et la prudence les obligeait à prendre certaines mesures de défense.

La Bastille était demeurée entre les mains des officiers du roi. Dès le samedi 14 mai, le chevalier du guet fut sommé de la rendre et, cet officier ayant consenti aussitôt à en remettre les clefs, Bussy-Leclerc, procureur au Parlement et capitaine de la garde bourgeoise, en fut nommé gouverneur. Les commandants de l'arsenal et du château de Vincennes capitulèrent aussi les jours suivants, sans avoir tenté aucune résistance. On se saisit également de toutes les avenues et forteresses des environs de Paris, du pont de Charenton, de Saint-Cloud, de Poissy, Corbeil, Lagny, Meulan, Pontoise; mais une tentative faite sur Melun échoua : Tristan de Rostaing, quoique ami du duc de Guise, refusa avec dignité de livrer une place dont le roi lui avait confié la garde.

Le corps de ville de Paris ne pouvait non plus être maintenu tel qu'il était. Le prévôt des marchands et la plupart des échevins (trois sur quatre) avaient tenu jusqu'à la fin le parti du roi; il importait de procéder au plus tôt à leur remplacement; d'ailleurs les échevins Lecomte et Lugoly avaient pris la fuite, et le prévôt des marchands Perreuse était retenu prisonnier à la Bastille.

Une assemblée électorale fut donc convoquée le 19 mai, à l'Hôtel de Ville. Le duc de Guise alla lui-même la présider, au lieu et place du cardinal de Bourbon, empêché par une indisposition. Les marchands et les bourgeois s'y rendirent en grand nombre et élurent pour prévôt des marchands le sieur Marchaulmont; pour échevins, Jehan de Compans, Roland, général des monnaies, François Costeblanche et Robert Després; pour procureur de ville, Brigard, avocat au Parlement. Les nouveaux élus acceptèrent, sauf le sieur Marchaulmont qui refusa, parce qu'il n'était pas né à Paris, et de plus était de la domesticité du duc de Guise. Une nouvelle assemblée fut convoquée le lendemain pour pourvoir à son remplacement; et, sur la proposition du duc de Guise, les électeurs nommèrent prévôt des marchands le sieur Marteau, seigneur de La Chapelle, qui avait réuni la veille, après Marchaulmont, le plus grand nombre de suffrages.

La reine-mère s'était opposée autant qu'elle avait pu à ces élections. Sa vieille expérience lui avait fait voir, dans l'institution d'un nouveau corps de ville nommé par le peuple, le germe d'un gouvernement municipal qui allait s'élever à côté et bientôt peut-être au-dessus de celui du roi. Mais tous ses efforts avaient été inutiles : le duc de Guise lui avait représenté qu'il était nécessaire de faire cette concession aux bourgeois, et il avait passé outre.

Il restait à étendre le mouvement à toutes les provinces. Pour atteindre ce but, les chefs de l'Union adressèrent aux seigneurs et aux communautés du royaume des compte-rendus de la journée des barricades, dans lesquels, tout en protestant de leurs sentiments de respect et de soumission pour la personne du roi, ils incriminaient ses conseillers, qu'ils rendaient responsables de tout ce qui était advenu, justifiaient la conduite du peuple de Paris, dont ils exaltaient le courage et la sagesse, et insistaient sur la nécessité de s'unir à lui pour sauver la religion catholique, menacée par les hérétiques ou fauteurs d'hérétiques.

Ainsi, dans une lettre du 17 mai, adressée aux manants et habitants des villes du royaume qui sont de la religion romaine, le duc de Guise, après avoir pris soin d'établir que l'attaque était venue du côté des troupes du roi, s'exprimait en ces termes : « Surtout, disait-il, Dieu excita mi- « raculeusement tout le peuple à courir unanimement aux armes ; et, sans « conférer ensemble, assurés de ma présence et de quelque ordre que je « mis soudain parmi eux, d'eux-mêmes s'allèrent accommoder et barricader « de tous côtés, à dix pas desdites forces étrangères et d'une si grande « véhémence, qu'en moins de deux heures ils firent entendre auxdites « troupes qu'elles eussent à se retirer à l'instant hors de la ville et des « faubourgs... Cette journée, toute reluisante de l'infaillible protection « de Dieu étant achevée, j'allai par toutes les rues, jusqu'à deux heures « après minuit, priant, suppliant, menaçant le peuple, si bien que, par « la grâce de Dieu, il ne *s'ensuivit aucun meurtre, massacre, pillerie,* « *ni perte d'un denier ni d'une goutte de sang*. Outre, et par-dessus ce « que vous avez entendu, encore que le peuple fût extrêmement envenimé... « J'ai reçu la Bastille et les lieux forts entre mes mains. J'ai fait sceller « les coffres des finances pour consigner le tout entre les mains de Sa « Majesté pacifique, tel que nous l'espérons rendre par nos prières en- « vers Dieu...; ou, si le mal continue, j'espère par les mêmes moyens « conserver ensemble la religion et les Catholiques, et les dégager de la « persécution que leur préparaient les confédérés des hérétiques auprès « du roi (1) ».

Dans une autre lettre du 21 mai, adressée à Bassompierre, l'un des principaux de la noblesse, le duc de Guise faisait surtout valoir la modération du peuple et la sienne propre : « On n'a jamais vu, disait-il, une si « grande obéissance du peuple en telle émotion; car il ne s'y peut dire « qu'il ne soit arrivé *aucun désordre ni méfait, jusques aux épées et* « *morions, piques et arquebuses que j'ai fait rendre*. Il ne s'est trouvé « chose du monde perdue. Nous avons été indignement assaillis, et « trop recouverts d'hérétiques... Dieu, par sa grâce, nous a conservés « par la résolution, obéissance et hardiesse de ceux de Paris, qui conti-

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 335.

« nuent plus que jamais en leur ferme résolution et braverie de prêter « tout devoir et obéissance au roi, mais au-dessous de conserver leur « zèle à la religion et à la sûreté de leur ville ». Le duc faisait ensuite connaître les nombreuses adhésions qu'il avait déjà reçues : « Les « bourgeois d'Amiens, d'Orléans, d'Abbeville, ajoutait-il, ont chassé les « Politiques dehors. Toutes les villes envoient reconnaître la VILLE et « NOUS (1) ».

De leur côté, les chefs de la bourgeoisie parisienne avaient adressé, dès le 18 mai, un manifeste à toutes les villes du royaume pour les inviter à s'unir à eux. On y lisait : « De quoi nous avons bien voulu vous « avertir (les événements de Paris dont ils avaient fait le récit), afin « d'aviser à vous conserver contre ceux qui ne demandent que la « fin de nos vies et de la religion catholique, et pour vous unir avec « notre ville, comme les membres au chef, et avec plus d'ardeur et de « volonté que jamais, aussi pour vous prier de ne discontinuer votre tra- « fic ordinaire avec nous, et lequel vous pourrez exercer en toute sûreté, « comme par le passé... car l'heure et le temps est venu, ou qu'il faut « mourir ensemble, ou qu'il faut conserver la religion catholique, ou s'af- « franchir de la servitude où d'Épernon nous a jetés (2) ».

Ces appels furent entendus, et un grand nombre de villes envoyèrent leurs adhésions; quelques-unes toutefois, même parmi celles qui devaient plus tard montrer le plus de zèle pour la cause catholique, attendirent encore avant de se prononcer.

En même temps qu'ils travaillaient de cette sorte à consolider leur position, le duc de Guise et les Seize s'occupaient activement de négocier un rapprochement avec le roi, sans le concours duquel ils savaient ne pouvoir rien faire de durable.

Après sa fuite de Paris, Henri III s'était retiré à Chartres, où il avait été reçu sinon avec sympathie, du moins avec convenance et respect. Son premier soin, en arrivant dans cette ville, avait été d'écrire à tous les gouverneurs des provinces, pour les prémunir contre le contre-coup des événements de Paris, et essayer de couvrir, autant qu'il était possible, la honte de sa défaite. Sa lettre, datée du 17 mai, était empreinte d'un esprit de modération; il y ménageait ses ennemis comme s'il eût craint de se les rendre irréconciliables. Après avoir décliné la responsabilité d'une collision qu'il attribuait à l'arrivée du duc de Guise et de ses amis, sans d'ailleurs incriminer leurs intentions, il justifiait l'entrée des Suisses à Paris par la nécessité où il avait été de donner appui aux magistrats chargés de la visite des hôtelleries, où depuis quelque temps un grand nombre d'étrangers étaient venus se loger. Il affirmait que les bourgeois s'étaient mépris sur ses intentions, évitant toutefois de qualifier leur ré-

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 314.
(2) *Idem*, tome II, p. 339.

sistance de révolte. Quant à sa retraite et à celle de ses troupes, il les expliquait par l'horreur de verser le sang de ses sujets, et de ruiner une ville qu'il eût pu livrer à un sac général. Enfin il protestait, en terminant, de son attachement profond à la foi catholique : « Et nous en sommes « venus, ainsi s'exprimait-il, en cette ville de Chartres, d'où nous avons « bien voulu vous faire la présente, pour vous prier de prendre en con- « sidération la conséquence de ce fait, combien il apportera de préjudice « et de désavantage à la cause publique, et principalement à notre sainte « religion catholique, apostolique et romaine, s'il passe plus avant, puis- « que ceux qui avaient accoutumé de combattre ensemble pour la propa- « gation d'icelle, seront par cet accident, s'il n'est réparé, désunis et « contraints de tourner leurs armes les uns contre les autres;... et vous « prions et exhortons de faire prier Dieu en vos églises pour cette réu- « nion, et que l'obéissance qui nous est due nous soit conservée comme « il appartient... et outre que vous ferez chose digne de votre prudence, « fidélité et devoir, qui servira de grand exemple à tous mes sujets, « nous vous en saurons gré, et le recognoîtrons à jamais envers vous et « les vôtres (1) ».

Or, le jour même où Henri III adressait aux gouverneurs des provinces ce timide appel à leur dévouement, le duc de Guise lui écrivait de Paris pour lui faire des propositions de paix : « Sire, disait-il dans sa let- « tre, Sire, je suis si malheureux que ceux qui de longtemps, par beaucoup « d'artifices, ont tâché de m'éloigner de votre présence et de vos bonnes « grâces, ont eu tant de pouvoir de rendre inutiles tous les bons desseins « que j'ai faits de m'en approcher, et par mes services me rendre agréa- « ble à Votre Majesté; ce que j'ai, les jours passés, plus éprouvé que ja- « mais, à mon très grand regret..... Les ennemis du repos public et les « miens ne peuvent souffrir ma présence auprès de vous, estimant que, « dans peu de jours, elle découvrirait les impostures dont l'on usait « pour me rendre odieux, ont mieux aimé par leurs conseils pernicieux « mettre toutes choses en confusion, et votre État et votre ville de Paris en « hazard, que d'endurer que je fusse près de vous. Leur mauvaise volonté « s'est manifestement reconnue en la résolution que, sans le sceu de la « Reine votre mère, et contre l'avis de vos plus sages conseillers, ils ont « fait prendre à Votre Majesté de mettre par une voie inusitée et en un « temps plein de soupçons et de partialités, des forces en votre ville de « Paris, pour occuper les places publiques d'icelle..... *L'effroi de cela,* « *Sire, a contraint vos bons et fidèles sujets de s'armer, pour la juste* « *crainte qu'ils ont eue que par cette voie on ne voulût exécuter ce dont* « *on les menaçait longtemps auparavant.* Dieu, par sa sainte grâce, a « maintenu les choses en meilleurs termes qu'on ne le pouvait espérer,

(1) *Mémoires de la Ligue,* tome II, p. 324.

« et a comme miraculeusement conservé votre ville d'un très-périlleux « hazard ». Le duc énumérait ensuite les services qu'il avait rendus en empêchant les excès, et surtout en rendant à la liberté les Suisses et les gardes françaises. Puis il continuait ainsi : « Si votre Majesté a sceu toutes « les particularités, comme j'estime que plusieurs de vos bons serviteurs ne « les lui auront pas celées, je tiens pour assuré qu'elle demeure par là « éclairée que je n'ai jamais eu la moindre des mauvaises intentions dont « mes ennemis, par de faux bruits, m'ont voulu rendre odieux; et j'espère, « Sire, que la fin en donnera encore plus assuré témoignage, ayant reçu « un des plus grands déplaisirs qui me pouvaient advenir, quand j'enten- « dis que Votre Majesté avait pris résolution de s'en aller, d'autant que « ce subit partement m'osta le *moyen de pouvoir, comme j'avais envie,* « *choses raccomoder toutes à votre contentement*. Puis que je ne pus lors, « Sire, je continuerai cette même volonté, et espère me comporter en sorte que « Votre Majesté me jugera très-fidèle sujet et serviteur utile qui ne désire « rien tant que, en bien faisant et en pourchassant le bien de votre royaume, « acquérir l'heur de ses bonnes grâces, lesquelles je ne cesserai jamais de « rechercher jusques à ce que Dieu m'en ait présenté le moyen, lequel je « prie, Sire, donner à Votre Majesté, etc. (1) ».

Cependant des lettres ne pouvaient suffire; il fallait entrer en rapport direct avec le roi, et les chefs de l'Union comprenaient bien que c'était à eux de faire les premières démarches. Mais, comme ils ne savaient trop dans quelles dispositions ils trouveraient le prince fugitif, ils songèrent à députer d'abord vers lui quelques religieux, qui iraient, au nom du peuple, implorer son pardon. En conséquence, une procession composée de trente-cinq capucins, ayant à sa tête Henri de Joyeuse, alors novice sous le nom de frère Ange, alla jusqu'à Chartres, pour supplier le roi de revenir à Paris. Quelques émissaires des Seize s'étaient joints aux religieux, afin d'observer de plus près la position de Henri III, et d'en rendre compte à leurs amis; parmi eux, on remarquait le président de Neuilly, de la Chambre des Comptes. Les capucins, arrivés à Chartres, se rendirent, en chantant le *Miserere*, à la cathédrale, où le roi entendait les vêpres. Deux d'entre eux frappaient à coups de discipline, en signe de pénitence, sur les épaules de frère Ange, chargé de la croix; le peuple suivait en criant de temps en temps : *Miséricorde!* Henri III, habitué à ces sortes de cérémonies, dans lesquelles il avait souvent figuré, parut peu touché d'une démonstration dont il lui était difficile d'ailleurs de saisir la signification véritable. Cependant les bourgeois ayant cru voir qu'il était peu éloigné d'une conciliation, la municipalité parisienne se décida, peu de jours après, à lui envoyer une députation que la reine-mère consentit à accompagner et à présenter elle-même à son fils. Les députés du corps de ville de Paris

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 331.

ayant donc été introduits auprès de Henri III, celui d'entre eux qui avait été chargé de porter la parole s'agenouilla devant le prince selon l'usage, et lui adressa un discours à la fois respectueux et digne, pour le supplier d'oublier le passé, et de revenir dans sa bonne ville de Paris : « Que si en « notre doléance générale et commune, dit-il, Votre Majesté trouve quelque « proposition plus libre que de coutume, nous la supplions très-humble- « ment qu'elle se souvienne de son commandement, du propre intérêt de « son service, et du grief de ses propres sujets : sa clémence veut que « nous disions notre mal, et le mal qui nous presse le plus, c'est le « dommage et le préjudice que les derniers accidents ont apporté au « service de Votre Majesté..... Que si Votre Majesté avait entendu la chose « comme elle est arrivée, elle aurait déjà vu quel sujet nous avons de nous « en lamenter; mais, puisqu'elle ne l'a pas vu, nous pouvons tant plus es- « pérer qu'elle supportera *les cris de ses pauvres sujets innocents* qui « l'appellent et l'invoquent *elle seule* en ce monde après Dieu, contre ceux « qui, *abusant de son autorité, les ont voulu si honteusement* pendre et « massacrer... En cette concurrence donc de tant de justes plaintes, nous « supplions très-humblement Votre Majesté de prendre en bonne part nos « très-humbles remontrances et croire que pourvu que nous puissions vi- « vre assurés sous sa protection en la religion, de laquelle elle nous donne « de si bons exemples, qu'il n'est rien advenu qui nous puisse ôter la dé- « votion que nous avons à l'exécution de toutes ses volontés et l'entière « obéissance de ses commandements, etc. ».

Après cette harangue, les députés présentèrent une requête où se trouvaient formulées les conditions auxquelles ils espéraient que le roi voudrait bien traiter avec eux. Ils lui demandaient qu'il s'engageât : 1° à extirper l'hérésie et, pour ce faire, à joindre ses armées à celles de la Ligue; 2° à éloigner le duc d'Épernon et le sieur de La Valette, son frère, accusés d'être auteurs du désordre en tous les bons règlements et police du royaume; 3° à oublier les derniers événements de Paris; 4° à confirmer la nouvelle élection des prévôt et échevins de la ville de Paris; 5° à rétablir les anciennes et belles ordonnances du royaume.

On voit que si les chefs de l'Union n'avaient pas épargné dans leurs discours les formules de respect et d'humble déférence, ils entendaient cependant ne rien céder sur les points essentiels. Le roi le comprit; et, sans récriminer sur le passé, il évita de prendre aucun engagement pour l'avenir : « Mon intention, répondit-il aux députés, est de convoquer les états « généraux du royaume au mois de septembre prochain, d'y entendre les « plaintes de tous mes sujets, et de régler les désordres qui se sont glissés « dans le royaume, dont je ne désire rien tant que la réformation ». Puis il ajouta « qu'il avait durant la paix et la dernière guerre donné as- « sez de témoignages qu'il ne désirait rien tant que la conservation de la re- « ligion catholique romaine en son royaume..... qu'il avait toujours tâché à

« oster les jalousies et défiance survenues depuis entre aucuns... et que « même il était encore tout près d'oublier tout ce qui était advenu aux barricades de Paris, si les habitants se confiaient, comme des sujets, en sa « clémence. Quant à la plainte qu'ils avaient faite contre le duc d'Épernon « et la Valette, qu'il serait toujours prêt, si elle était véritable, à préférer « l'utilité publique à toute autre considération (1) ».

Quelques jours après, le Parlement de Paris envoya à son tour une députation à Chartres pour présenter au roi les hommages de la Cour et l'assurer de ses sentiments de fidélité. Henri III, qui avait su se contenir devant les députés de la bourgeoisie, ne craignit pas de laisser échapper avec liberté, devant ceux du Parlement, l'expression de ses sentiments.

Les membres du Parlement, quoique plusieurs présidents et conseillers eussent par zèle religieux adhéré à la Sainte-Union, avaient vu avec grand déplaisir la journée des barricades, et l'attitude de la Cour avait même été telle dans les jours qui avaient suivi, que le duc de Guise avait dû faire défense expresse au premier président de Harlay de convoquer sa compagnie, déjà prête à se réunir pour protester contre l'élection du prévôt des marchands et des échevins. Le roi, qui connaissait ces circonstances, fit l'accueil le plus bienveillant aux magistrats et, comme ceux-ci s'excusaient de ce que, en cette si grande émotion du peuple de Paris, l'impuissance et la crainte leur avaient fait ployer les épaules, il leur répondit avec bonté : « Je ne doute pas, Messieurs, de votre fidélité et de l'affection que vous avez « toujours montrée envers mes prédécesseurs, et je sais bien que, s'il eût « été en votre puissance de donner ordre au désordre de Paris, vous l'eussiez « fait ; je ne suis pas le premier à qui tels malheurs sont arrivés. Toutefois, je serai toujours bon père à ceux qui me seront bons enfants. Je « traiterai toujours les habitants de ma bonne ville de Paris, en cette qualité de père, comme fils qui ont failli contre leur devoir, et non comme « valets qui ont conjuré contre leur maître. Continuez vos charges, ainsi « que vous avez accoutumé, et recevez de la bouche de la reine, ma mère, « les commandements et intentions de ma volonté ». Sur ces paroles, il les congédia avec des marques non équivoques de satisfaction ; puis bientôt, enhardi par les témoignages de dévouement qu'il venait de recevoir, et jugeant l'occasion favorable de faire parvenir jusqu'aux Parisiens des menaces propres à les intimider, il rappela les députés, et ayant d'abord justifié de nouveau devant eux sa conduite, il ajouta d'une voix ferme et sévère : « Je veux qu'ils (les Parisiens) me recognoissent comme leur roi « et leur maître, et s'ils ne le font et me tiennent en langueur, fermant ma « main en toutes choses, comme je puis, je leur ferai sentir leur offense « de laquelle à perpétuité leur demeurera la marque ; car étant la première et principale ville, honorée de la première et suprême cour de mon

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 350.

« royaume, d'autres cours, privilèges, honneurs et université, je puis, « comme vous savez, révoquer ma cour de parlement, chambre des comp- « tes, des aides et autres cours et universités, ce qui leur tournerait à « grande ruine, car, cela cessant, les trafics et autres commodités en amoin- « driraient, voire cesseraient du tout, comme on a vu qu'il était advenu en « l'année 1580.....

« Je sais qu'il y a beaucoup de gens de bien en ma ville de Paris, et des « quatre parts les trois sont de ce nombre; que tous sont bien marris du « mal qui est arrivé; qu'ils fassent donc que je sois content, qu'ils ne me « contraignent pas d'user de ce que je puis, et que je ferais à grand regret. « Vous savez que la patience irritée tourne en fureur, et combien peut un « roi offensé. J'emploierai tout mon pouvoir, et ne laisserai aucun moyen « en arrière pour me venger, encore que je n'aie l'esprit vindicatif; mais je « veux que l'on sache que j'ai du cœur et du courage autant qu'aucun de « mes prédécesseurs; je n'ai point encore, depuis que je suis appelé au « trône, usé de rigueur et de sévérité avec personne. Vous le savez, et en « pouvez fort bien témoigner, aussi ne veux-je que l'on abuse de ma clé- « mence et douceur. Je ne suis usurpateur, je suis légitime par succession, « comme vous savez, et d'une race qui a toujours doucement commandé. « C'est un conte de parler de religion, il faut prendre un autre chemin. Il « n'y a au monde prince plus catholique, ni qui désire tant l'extirpation de « l'hérésie que moi; mes actions et ma vie l'ont assez témoigné à mon peu- « ple. Je voudrais bien qu'il m'eût coûté un bras, et que le dernier héréti- « que fût en peinture en cette chambre.

« Retournez faire vos charges et ayez toujours bon courage, vous ne « devez rien craindre m'ayant pour vous. Je veux que vous leur fassiez « bien entendre ce que je vous dis (1) ».

Les magistrats se retirèrent et ne manquèrent pas de reporter à Paris les paroles du roi, conformément à son désir : mais elles y produisirent un effet tout opposé à celui que le prince en attendait. Loin de s'en laisser intimider, les chefs de la bourgeoisie, qui savaient d'ailleurs que Henri III faisait des rassemblements de troupes, n'en déployèrent que plus d'activité pour affermir leur résistance.

La nouvelle municipalité, qui avait à la fois à maintenir l'ordre dans la cité et à la mettre à l'abri de toute attaque extérieure, s'acquittait de ce double soin avec autant de zèle que d'intelligence. Elle s'était fait remettre dès l'abord les clefs de la ville, et avait confié la garde de chacune des portes à des capitaines sur la fidélité desquels elle pouvait compter, en leur prescrivant de ne laisser entrer ni sortir qui que ce fût sans un passe-port délivré par elle. Lorsqu'elle apprit que Henri III semblait disposé à recommencer la lutte, elle redoubla de vigilance, ordonna des visites dans

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 362.

les hôtelleries pour éloigner les étrangers et les gens sans aveu, et prit des mesures (1) pour préparer les moyens de secours ou de répression en cas d'incendie ou de tumulte, et prémunir contre les fausses alarmes les hommes spécialement préposés à la garde de la ville. Enfin, pour mieux assurer l'exécution de ces ordres, la municipalité décida qu'on procéderait à la réorganisatiou de la garde bourgeoise. La plupart des colonels et capitaines de cette garde étaient membres du Parlement et des autres cours de justice, et par là même attachés au parti du roi, de qui ils relevaient comme officiers de robe longue ou de robe courte; il eût été dangereux de laisser plus longtemps entre leurs mains le commandement de la force publique. Les bourgeois furent donc convoqués le 1er juillet dans les dizaines de leurs quartiers, à l'effet de nommer de nouveaux colonels et capitaines.

Ces élections durèrent quatre jours consécutifs; les Seize y prirent une part très active, et employèrent même, si l'on en croit Pasquier, des moyens frauduleux pour faire prévaloir leurs candidats, en introduisant des électeurs de leur parti dans les dizaines auxquelles ils n'appartenaient pas. Quoi qu'il en puisse être de cette allégation, le parti populaire l'emporta, et les hommes de la haute bourgeoisie furent remplacés par ceux du petit commerce. Les parlementaires se montrèrent vivement émus d'un résultat qui annonçait que l'influence allait leur échapper. « Ce ne sont que de pe-
« tits mercadants, s'écrie Lestoile en parlant des nouveaux élus, un tas de
« faquins ligueux »

(1) Les registres de l'Hôtel de Ville témoignent de l'activité que déployait le corps de ville. Nous citerons ici quelques pièces à l'appui.

« M. le président Brisson, colonel, nous vous prions que pour obvier à toutes entreprinses et
« surprinses, soit par feu ou autrement, que l'on pourrait faire à l'encontre de ladite ville, vous
« Messieurs les capitaines, etc., fassiez recherches exactes par vos dizaines ès maisons, hôtelle-
« ries, chambres garnies et collèges, pour savoir quelles personnes y sont logées, depuis quels
« temps et pour quelles affaires, et sy en trouvez autres sans aveu, leur faire commandement,
« sur peine de la vie, de vider de la dite dedans 24 heures... et où il se trouverait en quelques
« maisons armes offensives et défensives en nombre excessif, elles seront saisies, prinses par in-
« ventaire et apportées au bureau de la ville pour en ordonner comme il appartiendra, et s'il
« se trouve autres coffres et bahuds appartenant aux dits étrangers, ils seront visités et baillés
« en garde, le tout en la présence et *avec les formes accoutumées en justice et en la plus grande*
« *modestie* que faire se pourra. Et, pour éviter au dit inconvénient de feu que l'on pourrait
« mettre à la dite ville, sera enjoint par les dits capitaines à tous les bourgeois et chefs d'hô-
« tel de leurs dixaines, d'avoir toujours et tenir en leurs maisons chacun un tonneau plein
« d'eau pour subvenir plus promptement au dit inconvénient, lequel néanmoins survenant sera
« donné ordre par les chefs des dits quartiers qu'il n'advienne aucune confusion et empêche-
« ront que ceux qui doivent retenir les armes pour la défense de la dite ville ne soient divertis
« à l'extinction du dit feu ». Fait au bureau de la ville le 24 de mai.

Un autre pièce est ainsi conçue :

« Il est enjoint aux capitaines des archers, etc., de faire bonne et sûre garde par vingt per-
« sonnes alternativement de la maison et commanderie du Temple de cette ville pour la tuition
« et garde des poudres à canon, et conservation du lieu, et continuer, tant jour que nuit, tant
« que la nécessité durera, etc. ».

(*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, tome II).

Pasquier ne les traite pas mieux : « Pour le couper court, écrivait-il peu « de jours après à un ami, on désappointe tous les anciens capitaines et « lieutenants, tous personnages d'honneur, auxquels cette vermine de peu- « ple n'eût osé faire tête, et on met en leurs lieux un sire Guillaume, sire « Michel, sire Bonaventure, que dis-je sires ? (car ce mot n'est mis en usage « que pour les notables marchands), bien la plupart de simples taverniers, « cabaretiers et autre telle engeance de gens pour devers lesquels on « commet toute l'autorité des armes. Il n'y a remède, je suis impatient de « la tyrannie ».

Toutefois le triomphe de la petite bourgeoisie et des Seize dans les élections de la garde bourgeoise n'eut aucun effet fâcheux. Le plus grand ordre continua à être maintenu dans la ville où aucun excès ne fut commis, et Lestoile, si enclin cependant à décrier les hommes et les choses de l'Union, ne trouve à signaler dans son journal, pendant le cours de cette période, qu'un assassinat commis sur la personne d'un pédagogue nommé Mercier, qui fut poignardé et jeté la nuit dans la rivière par un tailleur et un potier d'étain, sous prétexte d'hérésie ; ce n'était là évidemment qu'un crime individuel, un acte de vengeance particulière, comme il y en a à toutes les époques.

Le même mouvement de résistance avait lieu dans les provinces ; les villes qui s'étaient prononcées en faveur de l'Union à la suite de la journée des barricades, s'organisaient et se constituaient à l'instar de Paris, et celles qui avaient été retenues dans l'obéissance par les gouverneurs, n'attendaient qu'une occasion favorable pour les imiter.

Dans le courant du mois de juin, le cardinal de Guise réussit à faire déclarer la ville de Troyes. Instruit des dispositions de la bourgeoisie, le cardinal avait essayé dès la fin de mai de se rendre maître de la ville, mais les échevins, qui tenaient le parti du roi, en avaient fermé les portes. Ce premier échec n'avait pas découragé le cardinal et, quelques jours après, le 10 Juin, comme il savait qu'on devait procéder à l'élection d'un nouveau maire, il pénétra pendant la nuit dans la ville, se rendit à l'évêché, fit occuper les corps de garde par des bourgeois et, le lendemain, Nicolas de Haulte, ami du prélat, ayant été élu maire, les habitants, sûrs désormais d'être les maîtres, adhérèrent ouvertement à l'Union. A Orléans, une tentative du ministre Villeroi pour faire rentrer la ville sous l'obéissance royale, avait échoué. Le gouverneur d'Entragues s'était montré disposé à traiter, mais les bourgeois, avertis de ses menées, s'y étaient énergiquement opposés.

Devant cette ferme attitude de Paris et des provinces, Henri III avait dû promptement renoncer à ses velléités de vengeance. D'ailleurs, les forces sur lesquelles il comptait pour relever son autorité, lui

(1) *Lettres d'Étienne Pasquier*, t. Ier, p. 822, édit. de 1619.

faisaient défaut. En vain il avait donné l'ordre à tous les seigneurs et gentilshommes du royaume de venir le trouver à Chartres ; un petit nombre seulement avait répondu à son appel. Dès lors, il ne lui restait plus qu'à traiter, et, pour mieux préparer les voies à une conciliation, il commença par sacrifier son favori, le duc d'Épernon, auquel il retira le gouvernement de la Normandie et qu'il envoya dans les provinces du Midi. Du reste, comme il se sentait peu propre à mener lui-même à bonne fin une négociation avec les chefs du parti catholique, il chargea encore la reine, sa mère, de cette délicate mission.

Des conférences s'ouvrirent donc au Louvre entre Catherine de Médicis, assistée du secrétaire d'État de Villeroi et du sieur Miron, médecin du roi, d'une part; et le cardinal de Bourbon, le duc de Guise et les chefs de la bourgeoisie de l'autre. On eut d'abord de la peine à s'entendre. Les bourgeois, enivrés par le succès, portaient très haut leurs prétentions, ainsi qu'on en peut juger par un mémoire qu'ils avaient adressé au roi, et dans lequel ils demandaient : 1° que les habitants de Paris fussent maintenus en la jouissance de leurs droits, franchises, immunités et privilèges; 2° que la police de la ville fût confiée au prévôt des marchands et non aux officiers du roi; 3° que la Bastille fût remise à la garde du prévôt des marchands ou bien qu'il plût à Sa Majesté qu'elle fût du tout *rasée;* 4° qu'aucuns gens de guerre ne fussent logés dans un rayon de douze lieues autour de Paris; 5° que le chevalier du guet fût changé; 6° que les arrérages des rentes fussent payés; 7° que les baux des fermes de la ville fussent faits en l'Hôtel de Ville par le prévôt et les échevins en gardant les solennités accoutumées; 8° que les lettres obtenues en 1577 pour l'anoblissement des prévôts et des échevins fussent vérifiées en la cour du Parlement (les derniers prévôts et échevins devaient seuls être exceptés parce qu'ils avaient démérité dans la journée des barricades); 9° que les colonels, lieutenants, quarteniers ne pussent plus transmettre leurs charges, mais qu'ils fussent soumis à l'élection.

On voit quels progrès avaient déjà faits dans les esprits les idées d'émancipation politique, malgré le désir sincère d'ailleurs que chacun avait d'arriver à une conciliation. Ce n'était plus assez pour la bourgeoisie parisienne de réclamer les anciennes franchises municipales, elle voulait encore que le roi remît entre ses mains la police, c'est-à-dire le gouvernement de la capitale, et pour garantie elle exigeait la destruction de la Bastille, avec le droit d'élire à toutes charges de la cité.

La reine-mère ne fit d'abord à la plupart de ces demandes que des réponses évasives. Sans rien refuser, elle évita de rien promettre, et chercha à gagner du temps; mais une circonstance du dehors vint bientôt la presser de conclure. Philippe II avait enfin ordonné le départ de la flotte immense qu'il préparait depuis plusieurs années contre l'Angleterre. Cette flotte, connue dans l'histoire sous le nom d'*Armada,* était composée des vais-

seaux, des matelots et des capitaines de tous les pays sujets ou confédérés du roi d'Espagne, de l'Italie, de Venise, de la Sicile, de la Sardaigne, de Malte. Jamais on n'avait vu sur mer une telle réunion d'équipages et de bâtiments de toutes sortes. Dans le courant du mois de juin, l'*Armada* avait donc fait voile vers les côtes de la Grande-Bretagne, et d'un moment à l'autre on pouvait apprendre que Philippe II venait d'ajouter l'Angleterre à ses immenses possessions. Dès lors il était à craindre, si un tel événement venait à se réaliser, que les Catholiques, enhardis par la victoire de Philippe II, leur allié, n'élevassent encore plus haut leurs exigences. C'est pourquoi, renonçant à toute temporisation, la reine-mère se décida à signer avec le duc de Guise un traité de paix que le roi ratifia, et qui fut enregistré par le Parlement, le 21 juillet. Il contenait en substance : 1° que le roi ferait serment d'employer jusqu'à sa propre vie pour exterminer l'hérésie dans son royaume, et de ne faire jamais ni paix ni trêve avec les hérétiques, ni aucun édit en leur faveur; 2° que tous ses sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, feraient le même serment; 3° que le roi ne favoriserait ni n'avancerait aucun hérétique, et que tous ses sujets jureraient *de ne recevoir après son décès aucun prince hérétique* ni fauteur d'hérétiques; 4° que les charges soit militaires, soit de finance, soit de judicature, ne seraient données qu'à des Catholiques; 5° que Henri traiterait tous ses sujets ainsi que doit faire un bon roi, et défendrait de tout son pouvoir ceux qui l'auraient servi et exposé leur personne pour son commandement contre les hérétiques et leurs adhérents; 6° que tous ses sujets réunis avec lui jureraient de se défendre les uns les autres, sous son autorité, contre les oppressions des hérétiques; 7° qu'ils feraient serment de vivre et de mourir dans la fidélité qu'ils devaient au roi et aux enfants qu'il plairait à Dieu de lui donner; 8° que tous ses sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, se départiraient de toutes unions, pratiques, intelligences, ligues, associations tant au dedans qu'au dehors; 9° que le roi déclarerait tous ceux qui refuseraient de signer l'édit de réunion criminels de lèse-majesté, et que les villes qui désobéiraient à cet édit seraient privées de tous privilèges, grâces et octrois; 10° enfin, que pour rendre l'union des Catholiques permanente et durable, il serait fait oubli de tout le passé, et particulièrement de la journée des barricades, attendu que *lesdits Catholiques avaient agi par zèle pour la conservation et la manutention de la religion*.

Ce premier traité, destiné à la publicité, était suivi d'un second, d'abord tenu secret, dans lequel, outre les conditions précédentes, s'en trouvaient quelques autres non moins importantes. Il y était stipulé que le roi, pour exterminer l'hérésie dans le royaume, mettrait sur pied deux armées, dont l'une marcherait en Dauphiné sous les ordres du duc de Mayenne, et l'autre en Saintonge et en Poitou sous le commandement de tel général que le roi voudrait nommer; que le Concile de Trente serait publié au plus tôt, sans préjudice des droits de Sa Majesté et des libertés gallicanes;

que les villes de sûreté, accordées par le traité de Nemours à la Ligue, lui seraient laissées encore pour six ans, et qu'à ces villes on ajouterait celles de Dourlens, d'Orléans, de Bourges et de Montreuil; que les biens des hérétiques et de ceux qui portaient les armes contre Sa Majesté seraient vendus; que le prévôt des marchands et les échevins nouvellement élus seraient continués en leurs charges pour deux ans; que la Bastille serait remise entre les mains de Sa Majesté pour en disposer en faveur de qui il lui plairait, et qu'elle nommerait pareillement un chevalier du guet; que les magistrats, capitaines et autres officiers des corps des villes, qui avaient suivi le parti des princes ligués, remettraient leurs démissions entre les mains du roi, mais que le prince les rétablirait aussitôt dans leurs charges. Il était convenu, en outre, que les états généraux seraient convoqués dans un bref délai.

Ces deux traités consacraient d'une façon éclatante le triomphe des Catholiques, auxquels le roi accordait à peu près tout ce qu'ils avaient demandé : la promesse de poursuivre à outrance l'hérésie, l'exclusion du trône de tout prince hérétique et, par conséquent, du roi de Navarre (qui néanmoins n'était pas désigné nominativement), la concession de nouvelles villes de sûreté, le maintien de la municipalité parisienne. Le roi refusait seulement d'abandonner la police de la ville et de raser la Bastille, dont il se réservait le commandement.

Henri III, qui résidait en ce moment à Rouen, fit chanter dans la cathédrale de cette ville un *Te Deum* en actions de grâces de la conclusion de la paix. Mais sa satisfaction était plus apparente que réelle : au fond, il se sentait triste et humilié d'avoir eu à subir de telles conditions. Aussi, au lieu de revenir à Paris, ainsi que l'en priaient la reine-mère et le duc de Guise, il retourna à Chartres, s'excusant sur la nécessité de faire ses préparatifs pour l'assemblée des états généraux qui, conformément au traité, devaient se réunir prochainement à Blois.

Les chefs de la Ligue comprenaient trop l'importance des avantages qu'ils venaient d'obtenir pour n'être pas disposés à user de prévenance à l'égard du roi. Le duc de Guise, le cardinal de Bourbon et le duc de Nemours s'empressèrent donc de se rendre à Chartres pour présenter au prince leurs hommages. Henri III, auquel la reine-mère les présenta, leur fit un accueil bienveillant. Il sembla même avoir oublié le passé, et, voulant essayer sans doute de s'attacher par des bienfaits ceux dont il n'avait pu triompher par les armes, il leur distribua de nouvelles faveurs bien propres à satisfaire leur ambition. Par lettres patentes du 17 août, vérifiées au Parlement le 28, il déclara le cardinal de Bourbon premier prince du sang, et le plus proche héritier de la couronne, lui permit en cette qualité de créer dans toutes les villes du royaume un maître en chaque métier, accorda à tous ses officiers et domestiques les privilèges et exemptions dont jouissaient ceux de la maison royale. Par d'autres lettres patentes du

14 août, il donna au duc de Guise le pouvoir de lieutenant-général du royaume. En outre, il lui promit d'agir auprès du Pape, pour obtenir en faveur de son frère, le cardinal de Guise, la légation d'Avignon. Dans cette distribution des grâces royales, les autres chefs ne furent pas oubliés : le duc de Nemours eut la promesse du gouvernement du Lyonnais; La Châtre reçut le brevet de maréchal de camp; Mayneville, le principal agent du duc de Guise auprès des Seize, fut fait conseiller d'État d'épée; enfin l'archevêque de Lyon eut parole d'un chapeau de cardinal, avec la promesse d'être admis au Conseil secret.

En même temps, le roi se hâta d'expédier les commissions pour les armées du Dauphiné et du Poitou, et le duc de Mayenne obtint les régiments et les compagnies d'ordonnance qu'il avait demandés.

La réconciliation paraissait donc sincère; mais l'était-elle dans la réalité? Il est permis d'en douter. On ne saurait admettre, il est vrai, comme quelques-uns l'ont prétendu, que Henri III préparât déjà la péripétie sanglante qui devait suivre, et que les faveurs dont il se montrait si prodigue ne fussent que des appâts pour mieux tromper ses victimes. Outre qu'aucun fait ne vient à l'appui d'une semblable accusation, le caractère même de celui auquel on l'a imputée la rend peu vraisemblable : Henri III était capable de commettre un crime, non d'en concevoir et d'en combiner longtemps à l'avance l'exécution. Mais, quelles que fussent de part et d'autre les intentions, il y avait dans le traité des conditions et dans la situation elle-même des circonstances qui devaient faire craindre que le bon accord ne fût que de courte durée.

D'un côté, le duc de Guise, nommé lieutenant-général du royaume, se trouvait investi d'un pouvoir qui ne pouvait manquer d'exciter la juste susceptibilité du roi. De l'autre, la question principale, celle de l'exclusion du trône du chef du parti protestant, n'était pas assez nettement décidée pour que toutes les défiances des Catholiques fussent calmées. Il était bien dit dans le traité que tout prince hérétique était indigne de succéder au trône, mais le roi de Navarre n'avait pas été désigné nominativement, et, sous cette réserve de langage, il était permis de voir une arrière-pensée et un calcul. Enfin la solution, au fond, n'était que provisoire ; les états généraux allaient s'assembler prochainement à Blois, les deux partis devaient s'y retrouver en présence, et il était évident que la lutte s'y reproduirait sous une autre forme.

Les affaires des Protestants, du reste, ne s'étaient pas améliorées : la défaite des reîtres allemands leur avait porté un coup funeste, dont elles ne devaient jamais entièrement se relever. En outre, la mort venait de priver les Huguenots de deux de leurs principaux chefs : le prince de Condé et le duc de Bouillon. Dans la dernière campagne, le duc de Bouillon avait suivi jusqu'à la fin la fortune de l'armée allemande. Arrivé à Genève, épuisé de fatigues, il y était mort, le 11 janvier 1588, à l'âge de vingt-cinq ans, laissant

pour unique héritière sa sœur Charlotte de la Marck, qui, en se mariant plus tard au vicomte de Turenne, devait lui apporter en dot le duché de Bouillon. Deux mois après, le prince de Condé avait également succombé à Saint-Jean-d'Angely, où il s'était retiré. La mort de ce prince, à peine âgé de trente-cinq ans, fut d'abord attribuée aux suites d'une blessure reçue à Coutras. Mais les circonstances de sa maladie et l'autopsie ne laissèrent bientôt plus aucun doute sur la cause véritable de cette fin prématurée. Les médecins constatèrent dans un procès-verbal, dont la teneur a été conservée, que le prince avait été empoisonné. Une commission judiciaire fut aussitôt nommée par le roi de Navarre pour informer contre les auteurs du crime, et les soupçons qui s'élevèrent contre Charlotte de la Trémoille, sa femme, furent assez graves pour qu'un de ses domestiques fût condamné et exécuté comme auteur ou complice de l'empoisonnement, et pour que la princesse elle-même fût retenue en prison pendant six années, au bout desquelles le Parlement de Paris la fit mettre en liberté, après avoir annulé la procédure.

Privé de l'appui du prince de Condé et de celui du duc de Bouillon, le roi de Navarre avait dû se contenter de garder ses positions. Après s'être assuré de Tarbes et avoir repris Aire, il avait fortifié quelques passages en Béarn, tant du côté de la France que du côté de l'Espagne; puis il s'était rendu en Guyenne, où le maréchal de Matignon lui avait fait éprouver près de Nérac un assez grave échec. De là, il était passé en Saintonge, où il avait eu avec Laverdin quelques rencontres, lui avait d'abord laissé prendre Marans, puis s'était emparé de nouveau de cette petite place, destinée à être tour à tour la proie des Protestants et des Catholiques.

En Dauphiné, il ne s'était rien fait non plus de considérable, quoique la Valette, frère du duc d'Épernon, se fût joint à Lesdiguières, sous prétexte que le roi n'était plus libre dans l'exercice de son autorité. Ces deux généraux avaient pris seulement quelques châteaux et quelques petites villes de peu d'importance. En Languedoc, le maréchal de Montmorency était demeuré dans l'inaction, évitant avec soin de rien entreprendre avant de savoir quel tour prendraient les affaires.

Nulle part donc la guerre n'avait été poussée avec vigueur, soit que les deux partis fussent épuisés, soit plutôt qu'ils eussent compris que ce n'était pas sur le champ de bataille que la lutte devait être portée en ce moment.

Nous avons dit que Henri III avait consenti, sur la demande des Catholiques, à éloigner le duc d'Épernon de la Cour et même à lui retirer le gouvernement de la Normandie; ce seigneur, d'un caractère dur et altier, supportait impatiemment sa disgrâce. Il s'était retiré dans l'Angoumois, et là, sous prétexte de rallier des partisans au roi qu'il déclarait n'être plus libre, il travaillait en réalité à se rendre maître de la province. Henri III, instruit des menées de son ancien favori dont l'ambition commençait à l'alarmer, enjoignit au maire d'Angoulême de lui interdire l'entrée de la ville.

Le maire et les autres membres de la municipalité étaient d'autant plus disposés à obéir à cet ordre qu'ils étaient dévoués à la Ligue. Mais la lettre du roi arriva trop tard; d'Épernon avait déjà pris possession de la place. La municipalité envoya aussitôt un député au roi pour l'en informer, en lui faisant observer que le duc d'Épernon, ayant l'habitude de sortir tous les jours en dehors des murs pour aller courir la bague, il serait possible de profiter de cette circonstance pour l'empêcher de rentrer. Henri III répondit à la municipalité qu'elle eût à faire tout ce qui serait en elle pour se saisir de la personne du duc. Les bourgeois, le maire à leur tête, se mirent donc en devoir d'exécuter les ordres du roi; et un jour que le duc d'Épernon se trouvait au château presque seul, ils en assiégèrent à l'improviste les avenues. Le duc, entouré d'un petit nombre de serviteurs, semblait ne pouvoir échapper; malgré une énergique défense, il était sur le point de succomber, lorsque le sieur de Payen, son cousin, survint à son aide avec quelques troupes. Il s'ensuivit, entre les bourgeois et les soldats, une mêlée très vive dans laquelle le maire fut tué. Les bourgeois, privés de leur chef, se virent contraints de battre en retraite, et d'Épernon vainqueur rétablit son autorité dans la ville.

Cet événement n'avait d'importance que parce qu'il faisait ressortir la gravité de la situation où se trouvait le pouvoir royal. Désormais, quoi qu'il fît et de quelque côté qu'il se tournât, le roi devait trouver des ennemis dans une portion de ses sujets, car il ne pouvait donner satisfaction aux uns sans exciter aussitôt les défiances et la colère des autres.

CHAPITRE VII

On se prépare aux états qui doivent se tenir à Blois. — Manifeste du comité directeur de Paris pour les élections. — Principes religieux et politiques qu'il renferme. — Dispersion et destruction de l'*Armada*. — Henri III refuse de rendre à Philippe II les esclaves turcs d'un navire espagnol échoué dans le port de Calais. — Henri III se rend à Blois. — Changement de ministère. — Henri III tente de séduire les députés. — Arrivée du duc de Guise. — Opérations préliminaires des états. — Premiers débats entre le roi et les députés au sujet de la vérification des pouvoirs. — Arrivée du comte de Soissons et du prince de Conti à Blois. — Henri III est invité par les députés à jurer l'édit de juillet. — Jeûne et communion générale. — Élection des présidents des trois ordres. — Séance d'ouverture des états. — Discours du roi et du garde des sceaux. — Prestation solennelle du serment à l'édit de juillet. — Discours de l'archevêque de Bourges. — Les députés continuent à s'occuper de la vérification des pouvoirs. — Définition qu'ils donnent de leur mandat. — Ils commencent le dépouillement des cahiers. — Les états déclarent, nonobstant les observations de Henri III, le roi de Navarre indigne du trône. — Affaire du marquisat de Saluces. — Attitude du duc de Guise, qui se porte en arbitre entre le roi et les députés. — Discussions au sujet du concile de Trente et des financiers. — Mémoires dans lesquels le roi est invité à faire des réformes politiques. — Les animosités s'accroissent. — Henri III s'inquiète de l'attitude du duc de Guise. — Fausse alerte dans le palais. — Henri III délibère sur le parti qu'il doit prendre. — Il se décide à mettre à mort le duc de Guise. — Préparatifs. — Le roi donne les derniers ordres. — Assassinat du duc et du cardinal de Guise. — Arrestation du cardinal de Bourbon, de l'archevêque de Lyon et des principaux chefs de l'Union. — La reine-mère blâme l'attentat. — Jugement sur le duc et le cardinal de Guise.

CEPENDANT, le moment approchait où les états généraux devaient se réunir à Blois. Henri III plaçait désormais son principal espoir dans cette assemblée. Comme tous les princes faibles qui reculent sans cesse devant les obstacles, il se faisait facilement illusion, et essayait de se consoler des humiliations du présent en spéculant sur les chances meilleures de l'avenir. Henri ne pouvait considérer le dernier traité comme définitif, et il aimait à se persuader qu'en agissant sur les députés, il saurait reprendre une partie des avantages qu'il avait dû concéder.

Les Catholiques, de leur côté, ne se faisaient pas illusion sur les tardives concessions du prince. Ils savaient combien peu ils devaient se fier en ses promesses, et étaient résolus à prendre toutes leurs me-

sures pour envoyer à Blois des députés fermes et capables de soutenir dignement leur cause. Des lettres récemment reçues de Rome les confirmaient dans ces sentiments.

Peu de temps après la conclusion du nouveau traité de paix, le pape Sixte V avait écrit au cardinal de Bourbon et au duc de Guise pour les féliciter et les engager à persévérer dans leur conduite. Il les informait qu'il venait de nommer le nonce, Jean-François Morosini, légat du Saint-Siège, afin que, revêtu de cette nouvelle dignité, et jouissant de pouvoirs plus étendus, le prélat pût prêter aux Catholiques un appui plus efficace. Ces lettres, publiées et répandues par toute la France, avaient produit une impression d'autant plus profonde, que Sixte V s'étant montré jusque là peu favorable à la Ligue, une adhésion si explicite de sa part semblait accuser la gravité des périls dont il croyait la religion menacée.

Ainsi tout contribuait à donner une haute importance à la prochaine tenue des états; car c'était devant cette assemblée que le débat devait être porté de nouveau pour y recevoir sa solution définitive.

Les Catholiques se mirent donc aussitôt à l'œuvre; pour mieux assurer leur triomphe, ils organisèrent dans toutes les provinces des comités d'élection, qui, correspondant avec un comité central siégeant à Paris, devaient en recevoir la direction. Il importait, avant tout, de ne pas laisser égarer ou surprendre les votes; dans ce but, le comité central de Paris rédigea un mémoire où tout était prévu et déterminé, et dont les candidats devaient souscrire les conditions.

Le débat, purement religieux à l'origine, avait pris peu à peu, nous l'avons vu, un caractère politique, et il ne pouvait en être autrement. Au point où les choses étaient arrivées, des institutions politiques pouvaient seules donner une garantie suffisante aux intérêts religieux. D'ailleurs, en ce moment d'agitation, les idées d'indépendance et de liberté devaient germer en beaucoup d'esprits.

Le mémoire du comité de Paris énumérait donc les garanties religieuses et politiques que les électeurs devaient exiger et inscrire sur leurs cahiers. Les principales, en ce qui concernait la religion étaient les suivantes : le concile de Trente serait reçu en France, sans préjudice des droits et libertés de l'Église Gallicane; nul ne pourrait être reconnu roi s'il n'était catholique; les princes du sang royal qui seraient hérétiques ou fauteurs d'hérétiques seraient déclarés incapables de la couronne de France; si le roi tombait en hérésie, la soutenait ou la permettait, le peuple serait déclaré et tenu quitte de l'obéissance envers lui; le roi ni le royaume de France ne pourraient avoir ni confédération, ni alliance avec les hérétiques ou les infidèles; les rois ne pourraient user de leur autorité souveraine avant d'être oints et sacrés, d'autant que *la grâce de Dieu qui suit leur sacre leur donne et conserve plus de droit à la couronne que ne fait la nature qu'ils ont extraite de leur progéniture;* enfin, dans l'intervalle entre

l'avènement au trône et le sacre, l'administration et régence du royaume seraient confiées entre les mains de qui de droit et coutume elle devait être.

Les articles qui concernaient les garanties politiques n'étaient pas moins clairement formulés : 1° l'autorité souveraine des rois devrait être à l'avenir contenue dans les bornes de la raison, de l'équité et des lois fondamentales du royaume; si les rois y manquaient, les états généraux devraient en connaître et ne pas laisser prescrire les droits de leurs prédécesseurs, *qui avaient autrefois revêtu les rois de leur pouvoir*; 2° la paix et la guerre ne devraient plus se faire sans l'avis des états généraux, ni aucune levée de deniers sans leur consentement; 3° les dons, octrois, états et amplifications de pouvoir donnés par le roi pourraient être confirmés ou annulés par les états; 4° en chaque cour souveraine il y aurait une chambre, composée de personnes élues par les états, à laquelle seraient rapportées les plaintes du peuple et les contraventions aux ordonnances des états généraux et qui en connaîtrait en dernier ressort; 5° chacun des trois ordres aurait un syndic général à la suite de la cour, lequel recevrait les avertissements, mémoires et instructions des syndics provinciaux, ceux-ci des syndics de chaque bailliage, pour instruire le conseil du roi de ce qui concernerait le bien de l'État. Enfin, les députés devaient prendre l'engagement de demander la réforme de tous les abus touchant la simonie, ignorance et concubinage d'aucuns de l'ordre ecclésiastique; aviser à ce que les gouvernements des provinces et villes et des états de judicature ne fussent plus vénaux; que les actions de ceux qui se seraient enrichis par moyens illicites, du sang du peuple, fussent examinées par-devant les états.

Ce programme d'élection résumait et dessinait nettement la situation. La religion catholique était menacée des plus graves périls : on s'occupait d'abord et avant tout de déterminer les mesures à prendre pour les conjurer. Mais depuis un demi-siècle, la royauté s'était montrée, et se montrait encore infidèle ou complice de l'hérésie : il fallait restreindre l'exercice de son pouvoir de manière qu'elle n'en pût abuser. C'est pourquoi, après avoir posé en principe que la souveraineté est en Dieu, et, par voie de délégation, dans le peuple représenté par les états généraux, les auteurs du mémoire demandaient que le roi, tout en conservant le pouvoir exécutif, ne pût l'exercer que sous le contrôle des états généraux, ou, en leur absence, d'un conseil délégué par eux; qu'il eût le droit de faire la paix ou la guerre, mais après consultation des états; qu'il ne pût, dans aucun cas, lever d'impôt sans leur consentement explicite; qu'enfin il eût toujours auprès de lui un agent de chacun des trois ordres, chargé de les représenter et de lui porter leurs remontrances.

La plupart de ces dispositions politiques n'avaient d'ailleurs rien de

nouveau : elles n'étaient que la reproduction de celles que, deux siècles auparavant, la bourgeoisie parisienne avait déjà tenté de faire prévaloir; aussi les électeurs n'en furent ni étonnés, ni effrayés, et presque partout les candidats catholiques l'emportèrent.

Un tel résultat, si menaçant qu'il pût être pour son autorité, n'affecta pas cependant Henri III outre mesure; ce prince demeurait persuadé qu'il lui serait facile d'agir sur l'esprit des députés, de séduire les uns, de corrompre les autres, ou de faire naître des divisions dont il saurait profiter. La récente nouvelle de la destruction de la flotte de Philippe II, contribuait à l'entretenir dans ses illusions. La fameuse *Armada*, au lieu de débarquer en Angleterre, avait été en partie dispersée par la tempête, en partie détruite ou capturée dans des combats acharnés avec les Anglais. Ce désastre du roi d'Espagne, qui privait pour le moment la Sainte-Union du concours de son allié le plus puissant au dehors, semblait devoir rendre les Catholiques moins exigeants. Henri III se trompait encore sur ce point, mais il sut du moins en profiter pour soutenir dignement l'honneur de sa couronne dans une occasion qui se présenta peu de temps après.

Un navire espagnol ayant échoué dans le port de Calais, Philippe II chargea son ambassadeur de réclamer auprès du roi de France les galériens qui s'y trouvaient. Henri III, après s'être assuré que ces galériens n'étaient pas des malfaiteurs, mais des Turcs et des Maures réduits en esclavage, refusa de les livrer, s'appuyant sur le principe de droit public reçu de temps immémorial dans le royaume, à savoir : que *quiconque touchait aux terres de France, où l'on n'use pas d'esclaves, devenait libre;* et il ajouta que, les esclaves recueillis étant des Turcs, il les ferait reconduire à Constantinople. En vain l'ambassadeur insista, fit même appuyer sa demande par le duc de Guise; le roi refusa de rien accorder, en opposant toujours le principe de la liberté civile, méconnu encore en plusieurs contrées de l'Europe, mais que la France, cette fille aînée de l'Église, avait eu l'honneur d'inscrire la première au frontispice de sa législation.

Ce n'était là toutefois qu'un épisode sans rapport avec l'état général des affaires, et l'attention publique se portait désormais tout entière vers l'assemblée qui allait se réunir.

Dès les premiers jours de septembre, Henri III quitta Chartres pour se rendre à Blois, où il voulait devancer les députés. A peine arrivé dans cette ville, il prit une résolution dont s'étonnèrent ses amis aussi bien que ses adversaires : il destitua tous ses ministres et en nomma d'autres. Les motifs de cette espèce de coup d'État n'ont jamais été bien connus. Sans doute, le roi voulut tout à la fois donner satisfaction aux Catholiques, punir des conseillers dont il avait eu lieu de se plaindre; enfin confier à des ministres nouveaux, dégagés de la responsabilité du passé, le soin de

défendre devant l'assemblée les intérêts de sa couronne. Du reste, son choix n'avait pas été heureux : la plupart de ceux qu'il venait d'appeler dans son conseil étaient des hommes inconnus et de peu de valeur. A la place de Villeroi et de Pinart, il avait nommé Ruzé et Révol et, au chancelier Chiverny, il avait substitué Montholon, célèbre avocat du Parlement de Paris, mais que le roi lui-même, dit un contemporain, n'avait jamais ni *vu* ni *connu*. Montholon était honnête et probe, mais peu propre au maniement des affaires publiques qu'il n'avait jamais pratiquées. C'était cependant avec ce conseil d'hommes sans expérience et sans autorité qu'un prince, peu habile lui-même, se préparait à soutenir la difficile épreuve d'une assemblée d'états.

A peine établi à Blois, Henri III, fidèle au plan de conduite qu'il s'était proposé, ordonna de lui amener les membres des états dès leur arrivée. Les entretiens qu'il eut avec eux ne firent que le confirmer dans ses trompeuses espérances. Il leur parlait de sa loyauté, de son attachement sincère à la religion catholique : les députés n'avaient garde de le contredire; il crut en avoir ainsi gagné un grand nombre; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que, si les hommes isolés ont peine à résister à l'ascendant d'un interlocuteur royal, ils échappent à son prestige et retrouvent toute leur liberté dès qu'ils délibèrent et agissent en commun. D'ailleurs, le duc de Guise était aussi arrivé, et il ne négligeait rien, de son côté, pour s'assurer le concours des députés.

Les premiers jours se passèrent de la sorte en entretiens particuliers, sans qu'on pût rien préjuger des dispositions de l'assemblée.

Les premières tendances ne commencèrent à se manifester que lorsque les députés, avant de se constituer définitivement, s'occupèrent de procéder à la vérification des pouvoirs. Les membres des états prétendaient avoir le droit de prononcer souverainement sur leur admission; le roi le leur contestait. Pour mettre fin au débat, il fut convenu que chaque ordre prononcerait d'abord sur la validité de l'élection de ses députés, mais que le conseil d'État aurait le droit de revision.

Cet incident vidé, un conflit plus grave agita bientôt les esprits. Le comte de Soissons et le prince de Conti venaient d'arriver à Blois avec une suite nombreuse de gentilshommes et de pages. Ces deux princes, quoique catholiques, s'étaient jetés, l'année précédente, dans le parti du roi de Navarre et avaient même combattu avec lui à Coutras. Une telle conduite les rendait à bon droit suspects et même indignes, aux yeux de beaucoup, de siéger dans l'assemblée. De plus, le grand nombre de seigneurs qu'ils avaient amenés avec eux semblait menacer l'indépendance des états. Les trois ordres s'en montraient vivement émus; le tiers-état et la noblesse envoyèrent des commissaires au clergé pour en conférer avec lui. Le clergé consulté émit le vœu que l'on prononçât l'exclusion des deux princes, comme fauteurs d'hérétiques; mais les députés du tiers-état firent

observer qu'une telle démarche exciterait à un haut degré le mécontentement du roi, et qu'il valait mieux se contenter de faire des remontrances, au sujet des dangers que courait la représentation nationale. Cet avis prudent prévalut; en conséquence, le dimanche 25 septembre, l'archevêque de Bourges se rendit au palais, et, au nom des trois ordres, il adressa à Henri III une allocution réclamant des garanties pour la sûreté des états menacée par la présence des princes. Le roi répondit en termes bienveillants, déclara qu'il ne voyait aucun motif d'inquiétude; quant à lui, il n'avait rien tant à cœur que d'assurer l'entière liberté des députés, et qu'il saurait la faire respecter. Il ajouta, sous forme d'observation, et sans y mettre aucune aigreur, que les états, n'étant pas encore constitués, n'avaient pas l'*os apertum*, c'est-à-dire le droit de parler.

Cette espèce de fin de non-recevoir n'empêcha pas les députés de porter encore devant le roi une autre question d'une nature plus délicate. L'édit de juillet précédent avait donné pleine satisfaction aux Catholiques, mais on pouvait craindre qu'il ne fût pas mieux exécuté que les édits antérieurs; pour se prémunir contre une telle éventualité, les états résolurent de demander au roi de renouveler le serment d'observer l'édit d'Union dans toute sa teneur; et trois orateurs furent chargés d'aller le haranguer à ce sujet. Henri III, vivement blessé de cette marque de défiance, refusa d'abord de rien répondre; mais ensuite, craignant qu'on n'interprétât mal son silence, il manda auprès de lui douze des députés de chaque ordre et leur promit de prêter le serment demandé.

Le dimanche 2 octobre, il y eut une procession générale. Le roi, les deux reines, les princes et tous les députés y assistèrent. L'archevêque d'Aix portait le saint Sacrement sous un dais soutenu par quatre chevaliers de l'ordre. L'archevêque de Bourges célébra pontificalement et l'évêque d'Évreux fit le sermon.

Le lendemain, les trois ordres se rendirent dans les salles de réunion assignées à chacun d'eux, savoir : le clergé, au couvent des Jacobins; la noblesse, au palais; le tiers-état, à la maison de ville; ils y procédèrent à l'élection de leurs présidents. Le clergé nomma les cardinaux de Bourbon et de Guise; la noblesse, le comte de Brissac; le tiers-état, La Chapelle-Marteau, qui obtint 65 voix sur 84 votants.

Ces choix avaient une haute signification, et indiquaient clairement quel serait l'esprit de la nouvelle assemblée. Les cardinaux de Bourbon et de Guise étaient les chefs même de l'Union catholique; le comte de Brissac avait été le lieutenant du duc de Guise dans la journée des barricades, et La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, était l'un des principaux d'entre les Seize. Ce dernier, pour qu'on ne se méprît pas sur ses sentiments, fit, avant de prêter serment, un discours dans lequel il rappela aux députés les devoirs qu'ils auraient à remplir : « Vous n'aurez but, dit-il, que l'honneur « de Dieu, la manutention de la sainte religion, le service du roi et le soula-

« gement de son pauvre peuple, duquel nous sommes députés *pour procu-*
« *reurs et conservateurs de ses droits et libertés* ». A la suite de cette allocution, chaque député prêta serment et s'engagea à ne rien révéler de ce qui se dirait et se passerait dans sa chambre.

Diverses circonstances firent encore reculer l'époque de la constitution définitive des états. Plusieurs princes du sang n'étaient pas arrivés ; il restait à régler quelques débats de préséance ; la vérification des pouvoirs n'était pas terminée. La religion, qui présidait alors à tous les actes de la vie publique, fut de nouveau appelée à préparer les cœurs et les esprits à la grande œuvre qu'on allait entreprendre en commun. Pour attirer la bénédiction de Dieu sur l'assemblée, on ordonna un jeûne général de trois jours, à la suite duquel le roi et les députés communièrent le dimanche 9 octobre, le roi dans la chapelle du château, et les députés dans la chapelle des Jacobins, de la main même du cardinal de Bourbon.

Enfin, lorsque les représentants de presque toutes les provinces furent arrivés et que, selon l'expression du rédacteur du procès-verbal des états, Blois fut devenu l'abrégé de toute la France, l'ouverture solennelle de l'assemblée eut lieu le dimanche 15 octobre, avec un grand appareil.

Après une messe célébrée pontificalement par le cardinal de Guise, et un sermon prêché par l'évêque de Saint-Brieuc, les députés des trois ordres se rendirent vers les deux heures dans une salle du château magnifiquement décorée. Chacun d'eux, appelé par un huissier, fut reçu par les hérauts d'armes et alla prendre place suivant l'ordre indiqué par le maître des cérémonies.

Dans la partie la plus reculée de la salle s'élevait une grande et large estrade ; deux sièges destinés à la reine-mère et à la reine régnante y avaient été placés ; puis, sur un degré plus élevé se trouvait le trône, c'est-à-dire un fauteuil surmonté d'un dais ; derrière se tenaient les capitaines des gardes et les deux cents gentilhommes à bec de corbin.

A la droite du trône, sur l'estrade, étaient deux bancs à dossier, l'un devant l'autre, couverts de tapis ; sur le premier étaient les princes du sang, le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons, le duc de Montpensier ; sur l'autre, les ducs de Nemours, de Nevers et de Retz. A gauche du trône, sur deux autres bancs semblables étaient assis les pairs ecclésiastiques, les cardinaux de Guise, de Lenoncourt et de Gondi.

Sur le devant de l'estrade, immédiatement au-dessous du trône, se tenait, en sa qualité de grand maître de la maison du Roi, le duc de Guise, assis sur une chaise sans dossier. Le duc faisait ainsi face à l'assemblée ; habillé d'un habit de satin blanc, dit Pierre Mathieu, la cape retroussée à la bigearre, perçant de ses yeux toute l'assemblée pour reconnaître et distinguer ses serviteurs, et d'un seul élancement de sa vue les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins, il semblait leur dire sans parler :

« Je vous vois. » A gauche du duc de Guise, était le siège du garde des sceaux, le sieur de Montholon; vis-à-vis et plus loin, la place destinée au duc de Mayenne comme grand chambellan, et aux maréchaux de France; mais elle n'était pas occupée.

Au pied de l'estrade, assis devant une table, le dos tourné vers le roi, se tenaient les secrétaires d'État de Beaulieu, Ruzé et Révol; on voyait devant eux les hérauts à genoux, tête nue. A côté de la table, étaient sur des bancs, à droite, le premier gentilhomme de la chambre, M. de Bellegarde, l'archevêque de Lyon et le premier médecin du roi, Miron; à gauche, d'autres gentilshommes de la chambre et des chevaliers des ordres.

Aux deux côtés de la salle, sur une longue suite de bancs étaient assis, à droite, les conseillers d'État de robe longue; à gauche, les conseillers d'État de robe courte.

Enfin venaient les députés des trois ordres. Le clergé était assis derrière les conseillers de robe longue; la noblesse, derrière ceux de robe courte; le tiers-état se tenait au milieu et dans le pourtour, sans place bien déterminée; comme le peuple qu'il représentait, il était partout sans avoir nulle part son rang ni son droit nettement reconnus.

Au haut de la salle, on avait construit des tribunes fermées de jalousies où le légat, les ambassadeurs et plusieurs seigneurs et dames de la Cour furent admis, pour jouir du spectacle de cette imposante cérémonie.

Le clergé avait 134 députés, dont 4 archevêques et 21 évêques; la noblesse 180, et le tiers-état 191. Tous portaient l'habit distinctif de leur état. Les évêques étaient en rochet; les gentilshommes avaient la toque de velours et la cape; ceux du tiers-état, qui étaient officiers de robe longue, portaient la robe du palais avec le bonnet carré; les autres de robe courte, la robe des marchands.

Toute l'assemblée ayant pris séance, on annonça l'arrivée du roi : le duc de Guise se leva aussitôt, et alla le recevoir à la tête des capitaines des gardes et des deux cents gentilshommes. Le roi, ainsi accompagné, entra dans la salle portant au cou le grand ordre du Saint-Esprit, prit place sur son trône, commanda aux princes et à ceux de son conseil de s'asseoir, puis commença à haranguer l'assemblée. Son discours, trop long pour être reproduit ici, était habile et sagement conçu. Après avoir appelé les lumières de l'Esprit-Saint, il exposait, sans rien dissimuler, la déplorable situation des affaires, l'état fâcheux de la religion, les cruels déchirements des partis, la misère du peuple, l'anarchie des pouvoirs, le désordre et l'épuisement des finances, et exprimait son ferme espoir de voir les états l'aider à réparer ces maux : « Cette tenue d'états, disait-il, est un re-
« mède pour guérir, avec les bons conseils des sujets et la sainte résolu-
« tion du prince, les maladies que le long espace de temps et la négligente
« observation des ordonnances du royaume y ont laissé prendre pied, et
« pour affermir la légitime autorité du souverain plutôt que de l'ébranler,

« ou de la diminuer, ainsi qu'aucuns voudraient le faire accroire (1) ». Il déclarait ensuite que, par respect pour la liberté, il n'avait pas voulu intervenir dans les élections, et n'avait pas imité ceux qui, par leurs brigues et leurs menées, s'étaient efforcés de faire couler dans les cahiers des articles plus propres à troubler l'État qu'à lui procurer ce qui est utile. Comme il ne pouvait entièrement nier les fautes de son gouvernement, il les confessait, mais essayait d'en rejeter la responsabilité sur les ministres qu'il venait de destituer. Après cet aveu, il s'engageait à réformer les abus, à exécuter les anciennes ordonnances, et à mettre la plus stricte économie dans ses dépenses. Ensuite il protestait, à plusieurs reprises, de son profond attachement à la religion catholique, et promettait de jurer de nouveau l'édit d'Union. Enfin, il faisait appel aux sentiments patriotiques des députés, et les conjurait, au nom des intérêts les plus chers de la nation, et sous peine de souiller leur mémoire dans la postérité, de s'unir et de se rallier à lui. « Si vous agissez de cette sorte, disait-il en terminant, vous « ferez œuvre agréable à Dieu et à votre Roi, vous serez bénis de tout « le monde, et acquerrez la réputation de conservateurs de votre pa- « trie » (2).

Le ton ferme et assuré avec lequel le roi prononça ce discours produisit une profonde impression sur l'assemblée et une certaine agitation sur les bancs où siégeaient les amis du duc de Guise.

Le sieur de Montholon, garde des sceaux, prit ensuite la parole, et lut une harangue plus longue encore que celle du roi, dont elle n'était que la reproduction, sous une forme moins heureuse. On n'y trouvait rien de remarquable, sinon le passage où, s'adressant aux députés du tiers-état, il définissait ainsi le peuple : « *Populus non est omnis cœtus multitudinis,* « *sed cœtus juris consensu et utilitatis communione sociatus;* l'assemblée « doit être, non en multitude seulement, mais en multitude dûment établie, « et avec les respects de l'utilité et de la commune société ».

L'archevêque de Bourges au nom du clergé, le baron de Senecey au nom de la noblesse, La Chapelle-Marteau au nom du tiers-état, répondirent successivement au roi et le remercièrent de ses bonnes intentions.

Ces harangues ne contenaient guère que des lieux communs; l'archevêque avait déployé un luxe d'érudition historique assez mal digérée; le baron de Senecey avait protesté du dévouement de la noblesse pour le roi. La Chapelle-Marteau seul avait appuyé sur la nécessité de soulager « le pauvre peuple, auquel, avait-il dit, il ne reste rien que la parole, encore bien faible et débile ».

Ainsi se passa cette première séance. Quelques-uns ont prétendu qu'il y avait dans le discours du roi des paroles blessantes pour le duc de Guise

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 483.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 490.

et ses amis, et que le duc en avait fait, de concert avec le cardinal de Bourbon, l'objet d'une remontrance au roi, qui avait consenti à faire des retranchements dans le discours imprimé; mais l'historien Davila, présent à la séance, déclare n'avoir rien entendu qui pût donner lieu à des récriminations, et affirme que le discours fut imprimé tel qu'il avait été prononcé.

Le mardi 18 octobre, deux jours après l'ouverture, les états furent réunis de nouveau en séance solennelle, pour la prestation du serment à l'édit de juillet. L'archevêque de Bourges avait été chargé par le roi de faire une allocution sur la sainteté du serment; le prélat fut mieux inspiré que dans sa réponse à la harangue royale. On trouve dans son discours beaucoup d'idées vraies, justes, élevées, et peu de traces de ce mauvais goût, si commun alors aux orateurs, qui se croyaient obligés d'appeler à leur aide l'histoire sainte, l'histoire grecque, l'histoire romaine et quelquefois même la mythologie. Au lieu de se perdre ainsi en de futiles rapprochements, l'archevêque de Bourges détermina avec clarté les conditions d'un bon serment, exposa ensuite l'état de l'Église et engagea tous ses auditeurs à s'unir pour la défendre.

Le comte de Sansay parla au nom de la noblesse, et promit au roi son concours pour l'extirpation de l'hérésie, en lui rappelant que la noblesse, réglée héréditairement, et rangée par régiments de grands ducs et de comtes, et par compagnies, *pouvait fournir, sous les bannières héréditaires de plus de* 600 *barons, plus de* 50,000 *chevaux*.

Après ces discours, le roi prêta le premier serment d'observer l'édit d'Union et de le faire observer comme une loi fondamentale de son royaume; puis, s'adressant aux députés, il leur dit : « Vous avez ouï la teneur de mon « édit, et entendu la qualité d'icelui, et la grandeur et dignité du serment « que vous allez présentement rendre. Jurez donc l'observation de ce mien « édit d'Union, tous d'une voix, mettant les ecclésiastiques les mains à « leur poitrine, et tous les autres levant les mains au ciel (1) ». Ce qui fut fait avec applaudissement et acclamation de tous criant : *Vive le roi!* Ensuite tous les assistants se transportèrent dans l'église de Saint-Sauveur où l'on chanta un *Te Deum* d'actions de grâces; et jamais, dit un témoin, le roi, la Cour et le peuple ne furent si joyeux. Ces témoignages de la satisfaction publique touchèrent vivement le cœur de Henri III; il crut y voir le gage d'une réconciliation sincère, et, s'adressant au président du tiers-état, il lui déclara de nouveau qu'il avait oublié tout ce qui s'était fait à Paris et n'en ferait jamais aucune recherche.

Mais ce n'était là, hélas! qu'un de ces courts moments où les partis oublient ce qui les divise, pour ne se souvenir que de ce qui devrait les unir. Le lendemain, les députés reprirent leurs travaux et aussi leurs sentiments de défiance. Des questions de vérification de pouvoirs et d'organisation in-

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 507.

térieure les occupèrent encore pendant plusieurs jours, et ils ne commencèrent que le 31 octobre à dépouiller les cahiers de leurs commettants.

La France était alors divisée en gouvernements, lesquels se subdivisaient eux-mêmes en bailliages ou sénéchaussées selon les provinces. Chaque bailliage ou sénéchaussée nommait des députés des trois ordres, du clergé, de la noblesse et du tiers-état; mais les électeurs (1) ne se contentaient pas de nommer des députés, ils rédigeaient encore des cahiers dans lesquels ils exposaient les principaux abus dont ils avaient à se plaindre et les réformes qu'ils désiraient voir réaliser. Les députés de chaque bailliage et de chaque ordre apportaient avec eux ces cahiers, et leur principale mission était d'en faire le dépouillement en commun, de se consulter les uns les autres, et de rédiger à leur tour un nouveau cahier général qui contenait le plan des réformes à accomplir dans toutes les branches de l'administration. Ce travail était ensuite présenté au roi qui en tirait les éléments des ordonnances qu'il devait rendre, si toutefois il le jugeait convenable. Telle était, avec le vote de l'impôt, la plus fructueuse et la moins contestée des attributions des états. Le reste, les débats sur les questions politiques du moment, les remontrances même au roi, n'étaient que des accessoires, auxquels les circonstances, la position des députés, l'influence qu'ils exerçaient sur l'opinion publique, donnaient toute leur importance.

Cependant, avant de procéder au dépouillement de leurs cahiers, les députés du tiers-état jugèrent opportun de définir le caractère du mandat dont ils étaient revêtus et des prérogatives qui y étaient attachées. Nonobstant les fautes de Henri III et la désaffection qui s'en était suivie, la royauté avait conservé dans l'esprit de tous son caractère auguste et sacré : aussi les députés du tiers n'hésitaient pas à se reconnaître, en tant qu'individus, sujets du roi; mais l'étaient-ils en tant que représentants de la nation et prenant part au gouvernement de l'État? C'est ce qu'ils ne croyaient pas pouvoir accorder, sans manquer à la dignité de leur mandat et, après en avoir délibéré, ils déclarèrent que : « les particuliers députés ne sont pas « aux états *comme sujets,* mais comme *conseillers protecteurs et défen-* « *seurs du bien public du royaume* et de tout l'État; que la résolution des « trois ordres ne peut être suspecte ni prise comme dérogeant à la mo- « narchie et puissance royale ». Par cette proposition hardie, ils attribuaient aux états généraux un pouvoir indépendant et presque adéquat de celui de la royauté.

Ce point préjudiciel une fois réglé, le tiers-état passa enfin, comme les deux ordres, au dépouillement de ses cahiers. Chaque province fut appelée à son tour, selon l'usage ancien qui accordait le premier rang

(1) Le mode d'élection variait selon les provinces; en général, il y avait deux et même trois degrés d'élection.

à la prévôté et vicomté de Paris et le second au duché de Bourgogne.

Les articles des différents cahiers furent successivement soumis à un examen et à un rapport dans les comités de chaque ordre, ou à une délibération commune entre les trois ordres, selon leur importance. Nous ne pouvons énumérer ici toutes les questions qui furent successivement soulevées et débattues. Nous mentionnerons seulement les principales. La première, celle qui faisait le fond même du débat, concernait le roi de Navarre.

Les députés des trois ordres étaient unanimement d'avis qu'on déclarât immédiatement Henri de Bourbon, prince de Béarn, criminel de lèse-majesté divine et humaine et par là même incapable de succéder au trône. Toutefois, avant de prendre une résolution à cet égard, ils crurent devoir en conférer avec Henri III qui, continuant à considérer en secret le roi de Navarre comme son légitime héritier, leur fit observer qu'il serait convenable de faire préalablement de nouvelles démarches auprès de ce prince, et de le sommer encore une fois de rentrer dans le giron de l'Église. Cette réponse ne satisfit pas les députés; ils y virent une arrière-pensée et un moyen de gagner du temps. C'est pourquoi, sans tenir compte du désir exprimé par le roi, ils passèrent outre, et déclarèrent Henri de Bourbon à jamais exclu du trône. L'archevêque d'Embrun, accompagné de douze membres de chaque ordre, fut chargé d'aller porter le résultat de cette délibération au roi, qui se contenta de répondre qu'il examinerait leur requête.

Sur ces entrefaites arriva la nouvelle de la prise du marquisat de Saluces par le duc de Savoie; cet événement n'était pas de nature à calmer les esprits.

Le marquisat de Saluces, la seule conquête qui restât de toutes celles faites en Italie par Charles VIII et ses successeurs, était une des gorges des Alpes qui gardent le passage de France en Italie. Il était donc du plus haut intérêt pour la France d'en conserver la possession; mais, par les mêmes motifs, le duc de Savoie, aux États duquel il touchait, désirait depuis longtemps se l'approprier. Ce prince, dont l'ambition n'était pas moindre que celle de Philippe II, son beau-père, avait cru le moment favorable pour exécuter ses projets. Après avoir écrit à Henri III pour lui exprimer les craintes que lui inspiraient les progrès des protestants dans le Dauphiné, il avait inopinément donné l'ordre à son cousin, le marquis de Saint-Sorlin, de marcher sur Carmagnole, dont celui-ci s'était emparé le 1er novembre; les autres places n'avaient opposé aucune résistance et, en peu de jours, le duc s'était trouvé maître de tout le marquisat.

La nouvelle de cette violation audacieuse du territoire national, exécutée en pleine paix, au mépris du droit des gens, ne pouvait que causer une vive émotion dans toute la France et particulièrement au sein des états. Les partis, selon l'usage, se renvoyèrent réciproquement l'accusation de complicité avec l'ennemi, et, autant qu'on en peut juger par les documents qui nous restent, chacun d'eux avait à la fois tort et raison :

si, en effet, le duc de Guise, ni le roi de Navarre, ni le duc d'Épernon, ne semblent avoir expressément consenti à l'entreprise du gendre de Philippe II, il y a lieu de penser qu'aucun des trois n'ignorait ses projets (1).

Quant à Henri III, vivement blessé de l'outrage, il annonça aussitôt l'intention de s'en venger et de mettre une armée en campagne. La noblesse des états partageait ces sentiments, et le comte de Brissac, l'un de ses présidents, fit, au nom de son ordre, une motion pour que la guerre fût aussitôt déclarée au duc de Savoie. Mais le clergé et le tiers-état ne montrèrent pas le même empressement; ils ressentaient l'affront fait à l'honneur national, mais ils craignaient que le roi ne profitât de cette circonstance pour faire diversion aux questions intérieures d'un intérêt plus grand, que l'assemblée avait encore à décider. Ils refusèrent donc d'abord de prendre une résolution sur ce point; mais ensuite, sur les instances du duc de Guise, ils consentirent à se joindre à la noblese, et l'archevêque de Bourges alla, au nom des trois ordres, supplier le roi de déclarer la guerre.

Cette détermination des états donnait, en apparence, pleine satisfaction à Henri III; mais comme elle n'était due qu'à l'intervention du duc de Guise, elle lui causa, en réalité, le plus vif dépit.

La conduite du chef de l'Union, depuis le commencement de la tenue des états, avait été pleine d'habileté; sûr de son ascendant sur les députés, il avait évité de se mettre en avant, et, quoiqu'il inspirât toutes leurs résolutions, il semblait n'intervenir que pour tempérer leur ardeur et s'entremettre comme conciliateur entre le roi et eux.

Henri III n'était pas dupe de cette façon d'agir du prince lorrain; non-seulement il s'en montrait profondément irrité, mais il commençait à en redouter les conséquences pour son gouvernement et la sûreté même de sa personne. Il n'avait pas oublié qu'à la journée des barricades le duc de Guise s'était proposé de le faire prisonnier au Louvre, et il craignait que ce prince ne tentât d'exécuter à Blois ce qu'il n'avait pu accomplir à Paris.

Les appréhensions du roi étaient déjà si vives que, le 4 novembre, un tumulte s'étant élevé dans le château par suite d'une querelle de pages, il crut que le duc de Guise venait l'assaillir, appela ses gardes, réunit ses gentilshommes, et se mit en état de défense. On apprit bientôt la cause de cette alerte; mais l'impression resta, et les craintes que le roi venait de manifester montraient assez de quoi il croyait le chef de l'Union capable à son égard.

Cependant, après avoir terminé l'incident soulevé par la prise du marquisat de Saluces, les députés reprirent le dépouillement des cahiers, et continuèrent à dresser le cahier général qu'ils devaient présenter au roi.

(1) Une lettre de Duplessis-Mornay au vicomte de Turenne ne laisse aucun doute sur les relations du roi de Navarre avec le duc de Savoie.

Deux questions surtout les occupèrent et devinrent l'occasion de débats animés : la première concernait la publication du concile de Trente; la seconde, les mesures à prendre contre les financiers.

Les Catholiques demandaient depuis longtemps la publication du concile de Trente, sans pouvoir l'obtenir. La royauté, le Parlement et quelques dignitaires du haut clergé s'y étaient toujours opposés par des motifs divers. Henri III se montrait en ce moment favorablement disposé à cette mesure; il jugeait avec raison que, de toutes les concessions qu'il pouvait faire aux Catholiques, c'était la moins dangereuse et la moins préjudiciable à son autorité. En conséquence, une commission fut nommée, d'accord avec le roi, pour examiner la question. Elle était composée de conseillers d'État, de prélats, de membres du clergé, du procureur général de La Guesle et de l'avocat général d'Espesse; ces deux derniers représentaient les idées parlementaires. La discussion fut très vive des deux parts, et les orateurs en vinrent même aux personnalités injurieuses. Les sieurs de La Guesle et d'Espesse s'appuyaient, pour repousser la publication du concile, sur les libertés gallicanes qui consistaient, disaient-ils, en deux points principaux, à savoir : 1° que, dans l'ordre temporel, les Papes n'avaient pas le droit de faire aucun statut ni règlement; 2° que, bien qu'on reconnût qu'en matière de religion le Pape a une autorité supérieure, il n'avait cependant jamais eu dans le royaume une puissance absolue et sans bornes, mais son pouvoir y avait toujours été limité par les canons et les décisions des anciens conciles reçus par la nation; que c'était ainsi que l'avait entendu l'Université de Paris, lors de son opposition aux bulles accordées par le Pape au cardinal d'Amboise. On comprend combien il était facile d'abuser de la seconde de ces propositions. Le cardinal de Gondi et l'archevêque de Bourges, prélats d'ailleurs fort modérés et peu favorables à la Ligue, la contestèrent vivement. Les hommes du Parlement répliquèrent, et les débats prirent bientôt un tel degré d'aigreur, que l'on dut se séparer sans rien conclure. La publication du concile fut ainsi de nouveau ajournée; car le roi, sensible aux outrages faits aux magistrats, ne permit pas de reprendre la discussion.

La question relative aux financiers était d'une nature plus irritante encore. Le trésor était épuisé tant à cause des folles prodigalités du roi que par suite de la mauvaise administration des finances. Le recouvrement des deniers publics était confié à des fermiers généraux, qui en détournaient une partie considérable à leur profit, de telle sorte que le peuple était accablé sous le poids des tailles, sans que le gouvernement en fût plus riche. Aussi les cahiers du tiers-état étaient-ils remplis de plaintes et de doléances à ce sujet, et les députés avaient reçu le mandat d'insister avec beaucoup de force sur la nécessité d'un dégrèvement.

Dans une séance solennelle, tenue le 25 novembre, les présidents des

trois ordres, l'archevêque de Bourges au nom du clergé, le comte de Brissac au nom de la noblesse, et La Chapelle-Marteau au nom du tiers-état, traitèrent cette importante question devant le roi, lui remontrèrent la misère du peuple et l'impossibilité où il serait de payer de nouveaux subsides. Henri III répondit qu'il connaissait les souffrances de ses sujets, et qu'il s'efforcerait de les alléger. Mais ces promesses vagues ne pouvaient suffire; elles montraient seulement la bonne volonté du roi. Or, la difficulté de remédier au mal était extrême. Toutes les ressources du trésor avaient été épuisées, et il fallait pourvoir à la fois aux dépenses d'une guerre extérieure contre le duc de Savoie, et à celles d'une guerre intérieure contre les Protestants.

Le premier moyen que proposèrent les députés fut de prendre des mesures sévères contre les financiers, et de faire une enquête sur la manière dont ils exerçaient leurs charges. Pour atteindre plus sûrement leur but, ils décidèrent que chaque député mettrait sur un billet les noms des financiers dont sa province ou son bailliage avait à se plaindre. Le roi, effrayé des conséquences d'une résolution qui allait mettre à découvert les désordres de son administration et lui créer des embarras inextricables, essaya de calmer les députés, appela les plus influents d'entre eux dans son cabinet, leur exposa son propre dénûment, protesta de son désir de soulager le peuple, disant qu'il était résolu, quant à lui, de réformer sa maison, et de restreindre ses dépenses au strict nécessaire. Mais ces entretiens particuliers eurent peu d'effet; ceux même que le roi croyait avoir gagnés revenaient à leurs premiers sentiments dès qu'ils délibéraient avec leurs collègues.

D'ailleurs, en même temps qu'ils réclamaient une enquête contre les financiers, les députés voulaient que le roi fît remise pleine et entière des tailles et subsides de l'année courante, menaçant de se retirer s'il ne faisait pas droit à leur demande. Cette prétention était exorbitante, car on ne pouvait gouverner ni entretenir des armées sans le secours de l'impôt : aussi le duc de Guise essaya-t-il, selon sa coutume, de s'entremettre et de ramener les députés à des opinions plus modérées; mais il n'y put réussir. Le roi prit alors le parti de céder et promit de supprimer les tailles, à la condition toutefois que les états s'engageraient à pourvoir de manière ou d'autre aux frais de la guerre et aux dépenses de sa maison. Il déclara, en outre, qu'il établirait une chambre pour la recherche des malversations des financiers.

Cette concession fut accueillie avec le plus vif enthousiasme, et le dimanche suivant on fit chanter un *Te Deum* et un *Veni Creator*, suivis d'un sermon prêché par le théologal de Senlis. L'orateur parla avec une grande hardiesse et exhorta les députés à poursuivre avec énergie leur œuvre de réformation. Son discours eût produit plus d'effet encore, s'il n'y eût mêlé des plaisanteries de mauvais goût.

Cependant les financiers, dont la position et la fortune étaient menacées, ne se montrèrent pas d'aussi facile composition que le roi, et résolurent de mettre tout en œuvre pour empêcher l'exécution des mesures arrêtées contre eux. Ils connaissaient le dénûment de Henri III et le besoin qu'il avait de leur argent; de plus, ils ne manquaient pas d'amis à la Cour qui, partageant les bénéfices de leurs exactions, étaient intéressés à les défendre. Forts de l'appui qu'ils savaient avoir de ce côté, ils osèrent entrer en lutte ouverte avec les états et, dans une protestation signée de trente-cinq d'entre eux, ils allèrent jusqu'à contester le droit de l'assemblée, déclarant que la plupart des députés ayant été élus par monopoles et par brigues, ils considéreraient comme nul tout ce que les états pourraient requérir à leur préjudice. Après avoir ainsi porté l'attaque dans le camp adverse, les financiers ne rougissaient pas d'appeler sur eux la commisération publique. « On veut, disaient-ils dans leur requête, « réduire d'honnêtes familles au désespoir ».

Indignés de tant d'audace, les députés nommèrent aussitôt des commissaires pour porter plainte au roi, et lui demander justice d'un outrage qui remontait jusqu'à lui. Le roi promit de réprimander les financiers, et les fit venir, en effet, pour leur adresser des reproches; mais il était sans force vis-à-vis d'hommes dont il avait besoin, et ceux-ci persistèrent à déclarer qu'ils n'avaient rien avancé dont ils ne fussent prêts à donner la preuve par témoins et par écrit.

La plus vive fermentation continua donc à régner dans l'assemblée; les défiances s'accrurent, car on ne pouvait douter que les financiers ne fussent, en secret, soutenus par Henri III; et lorsque ce prince, quelques jours après, envoya demander des avances sur les fonds déjà votés, parce que, disait-il, pour prouver le dénûment où il était, son pourvoyeur lui avait annoncé qu'il quitterait le jour même la fourniture de sa table, et que les chantres de sa chapelle refusaient de chanter, on lui répondit que le passé donnait peu de confiance dans l'avenir et que les trois millions d'or qu'on avait promis de voter seraient sans doute gaspillés comme l'avaient été les neuf millions levés l'année précédente; car les financiers, étant assez puissants pour empêcher la formation de la chambre des recherches, continueraient à commettre les mêmes exactions.

Mais ce n'était pas seulement sur les questions spéciales que le désaccord se produisait entre le roi et l'assemblée : l'opposition sur le fond même des choses prenait de jour en jour un caractère plus alarmant. Les députés n'avaient pas oublié la teneur de leur mandat, et, s'ils hésitaient encore à s'en expliquer ouvertement dans leurs rapports officiels avec Henri III, ils ne craignaient pas de rappeler, dans des mémoires publiés par eux ou en leur nom, le but qu'ils poursuivaient.

Ainsi, l'un de ces mémoires adressés au roi lui-même, et qui circulaient partout, demandait que les états fussent non seulement consultatifs, mais

encore *délibératifs;* qu'ils eussent le droit de décider de la paix et de la guerre; que leurs délibérations fussent rendues publiques, et immédiatement exécutées. « A quoi bon servira cette assemblée, y disait-on, si les « remèdes pour restaurer la France, que nous présentons en nos cahiers, « ne sont publiés ainsi que nous le résoudrons, sans y rien changer? Ne « savons-nous pas tous qu'aux états de 1577, la France espérait qu'il se« rait pourvu à toutes les remontrances qui y furent faites, et toutefois on « n'en tira pas le fruit qu'on en avait espéré, à cause de la longueur que « le conseil du roi tint à en arrêter une partie sans rien ordonner sur la « plupart de nos plaintes? Le conseil du roi en pourra faire autant encore à « présent, et par ainsi cette présente assemblée d'états sera infructueuse « aussi bien que celle de 1577. C'est pourquoi il est très nécessaire que « les remèdes que nous proposerons pour la restauration de l'État ne « passent pas les longues délibérations du conseil du roi, et que ce qui « sera résoult par l'assemblée des états soit incontinent publié. NE SONT- « CE PAS LES ÉTATS QUI ONT DONNÉ AUX ROIS L'AUTORITÉ ET LE POUVOIR « QU'ILS ONT? Pourquoi faut-il donc que ce que nous adviserons et arrê« terons en cette assemblée soit contrerollé par le conseil du roi?

« Le parlement d'Angleterre, les états de Suède, de Pologne et tous « les états des royaumes voisins étant assemblés, ce qu'ils accordent et « arrêtent, leurs rois sont sujets à le faire observer sans y rien changer. « POURQUOI LES FRANÇAIS N'AURAIENT-ILS PAS PAREIL PRIVILÈGE (1)? »

Dans un autre mémoire intitulé : *Remontrances adressées au roi par les états de France*, les vices et les abus du gouvernement royal étaient dénoncés en ces termes : « Sire, ce n'est pas moindre félonie et crime de « lèse-majesté de dissimuler envers son prince le bon conseil que de l'offenser « en sa propre personne. Sire, l'État est sur le bord de l'abîme; d'un côté « les hérétiques ont juré sa ruine, de l'autre le peuple catholique est « merveilleusement refroidi en l'amour qu'il portait jadis sur toute autre « nation à ses princes. Ce qui est advenu par plusieurs causes, et entre « autres par le peu de soin des rois à repousser l'hérésie, tellement que « plusieurs catholiques *sont tombés en ce désespoir de ne se soucier « désormais ni de roi ni de prince, et de se soustraire, s'ils peuvent, « des charges et obéissance qu'ils doivent,* se disposant à tout ce qui « peut en advenir, et prenant pour maxime qu'ils ne peuvent pis avoir que « ce qu'on leur fait...

« Sire, vous avez montré que vous n'êtes pas tant offensé des injures « faites à l'Église de Dieu que des injures faites à l'État. Or, Dieu défendra « son Église et abandonnera votre État. Vous êtes induit à faire des pac« tions contumélieuses, non de paix, mais de servitude..... Vous pensez « par là détourner le changement de l'État, et vous y courez de droit fil.

(1) *Chronologie novenaire de Palma Cayet*, t. Ier. p. 76.

« Fichez donc l'ancre de votre État sur Dieu seul, c'est lui qui condui « les royaumes et les empires...

« Pour le regard de votre police et département civil envers les hom « mes, deux grosses fautes vous rendent comptable et sujet à l'ire de Dieu « lesquelles ruinent aussi l'État (1) ». Suivait le tableau, peint en trait énergiques, des vices mis en honneur, opposé à celui des vertus oubliée ou proscrites.

Ces plaintes si vives dans leur expression, ces demandes de réforme sur tout qui tendaient à modifier la constitution même de l'État, n'émanaien pas, il est vrai, directement des députés; mais il était évident que l'as semblée allait, avant peu, porter le débat sur ce terrain.

Pour conjurer un tel péril par des voies justes et régulières, il eût fall que Henri III, rompant avec son passé, se décidât à accorder aux Catho liques les légitimes garanties qu'ils réclamaient, prît lui-même l'initiativ des réformes devenues nécessaires, et méritât ainsi de rentrer en plein possession de son pouvoir. Mais ce prince était désormais incapable d remporter un tel triomphe sur ses propres penchants : fermant les yeux la lumière, il ne voulut voir dans les doléances des Catholiques que de appels à la révolte dont le duc de Guise était l'instigateur; et, comme est plus facile d'avoir raison d'un homme que d'un peuple, il se persuada d plus en plus que la perte du prince lorrain était la seule chance de salu qui lui restât.

Diverses circonstances pouvaient contribuer à lui faire croire qu'en eff le duc de Guise tramait quelque complot contre lui. Un seigneur de la Cou le marquis d'Aumont, lui avait rapporté que le chef de l'Union avait cherch à le circonvenir et lui avait même offert le gouvernement de Normandie s' voulait entrer dans son parti.

D'autres avis lui étaient venus, assure-t-on, du côté même de la famil du duc. Les princes de la maison de Lorraine servaient tous la cause ca tholique; mais plusieurs d'entre eux ne voyaient pas sans jalousie la pr éminence de leur aîné, et formaient ce qu'on appelait la *faction carolin* du nom de Charles que portaient les princes qui en faisaient partie. Le du de Mayenne passait pour être le chef de ces mécontents de sa maison. O le colonel d'Ornano assurait que, l'ayant rencontré dernièrement à Lyo il avait été chargé par lui de déclarer à Henri III qu'il pouvait compt sur son entière fidélité, mais qu'il ne devait pas se fier également en cel de son frère (2). La duchesse d'Aumale, quoique peu en faveur à la Cou avait fait des confidences du même genre.

Ces dénonciations étaient de nature à faire impression sur un prin faible et habitué d'ailleurs à considérer le duc de Guise comme un riva

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 624.

(2) On a parlé même d'une lettre que le duc de Mayenne aurait écrite à Henri III pour lui d noncer les projets du duc de Guise; mais cette allégation n'a jamais été prouvée.

presque comme un compétiteur qui en voulait à sa couronne; mais elles étaient trop vagues pour prouver la culpabilité du duc. Dans tous les cas, Henri III ne devait pas oublier que derrière l'ambition du duc de Guise, quelle qu'elle pût être, il y avait tout un peuple décidé à défendre sa foi religieuse et auquel il fallait donner satisfaction. A cet égard, le doute n'était pas permis : sans parler du passé, tout ce qu'il voyait et entendait chaque jour, tous les renseignements qui lui arrivaient des diverses parties de la France lui démontraient manifestement que la nation entière était engagée dans le débat. Le duc de Nevers, dont il connaissait la loyauté, lui avait dernièrement encore adressé des lettres où il lui exposait en ces termes l'état des esprits : « Cependant, Sire, lui disait-il, toute la Picardie, « que dis-je! toute la France est pleine de cette sorte de gens (les Li- « gueurs)...Mais ce qui me fâche, c'est que *les gens de bien* et *vos vrais* « *serviteurs* sont mêlés parmi eux... Les Huguenots ont jeté tout leur « feu, ils ne sont plus que sur la défensive. On ne voit plus de villes ni « de provinces courir après eux. L'ardeur de la nouveauté est éteinte, « c'est-à-dire qu'il n'y a plus rien à craindre de leur part. Mais la Ligue « est dans sa première vigueur, elle *entraîne indifféremment après elle* « *tout le monde*. Les grands s'y jettent, les uns pour devenir les maî- « tres, et les autres pour se rendre considérables; et *les peuples y vont* « *en foule*, parce qu'ils croient qu'il y va de leur salut, du service de Dieu « et de la conservation de l'Église (1) ».

Mais Henri III ne voulait plus être éclairé, et il persista à croire que tout serait gagné, dès qu'il aurait eu raison du duc de Guise; déjà même il n'hésita plus que sur les moyens de mettre sa vengeance à exécution.

Il pensa d'abord à appeler à son aide, soit le duc d'Épernon, soit le roi de Navarre; mais il reconnut bientôt que de telles alliances, outre qu'elles le compromettraient, pourraient bien lui fournir les moyens de renouveler la guerre contre le parti de l'Union, mais non de s'attaquer directement à la personne de son chef. Il prit donc le parti d'agir de lui-même et avec les seules forces dont il disposait.

Comme il importait de conduire l'affaire avec le plus grand secret, Henri III, au lieu de le soumettre à son Conseil, manda près de lui trois officiers, sur le dévouement desquels il pouvait compter : le marquis d'Aumont, le sieur de Rambouillet, et le sieur de Beauvais Nangis. Après leur avoir rappelé tout ce que le duc de Guise avait entrepris contre lui et dénoncé les projets vrais ou supposés qu'il préparait encore, il leur remontra la nécessité de punir un prince dont l'ambition jetait le trouble dans l'État et menaçait l'existence même de la monarchie. Puis il leur donna un jour pour réfléchir et émettre leur avis.

Le lendemain, les ayant de nouveau réunis, il leur commanda de lui faire

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, tome I, p. 851.

connaître le résultat de leur délibération. Le marquis d'Aumont répondit qu'ils étaient d'avis que le roi fît arrêter le duc de Guise et lui intentât un procès comme à un criminel de lèse-majesté. Mais Henri III repoussa ce plan comme trop hasardeux; le Parlement de Paris était le seul tribunal auquel il pût déférer un coupable d'un si haut rang. Or, sans parler des difficultés de l'arrestation et des dangers d'une translation de Blois à Paris, comment supposer que le peuple de la capitale laissât juger le vainqueur des barricades, sans tenter de le délivrer? Le recours à une commission spéciale présentait les mêmes difficultés, de plus grandes encore peut-être. Cependant il fallait prendre un parti; on mit en avant que le roi, étant le chef suprême de la justice du royaume, avait à ce titre le pouvoir de juger, de condamner et de faire exécuter un sujet rebelle, sans avoir besoin de recourir à aucune juridiction : doctrine monstrueuse qui renversait toutes les notions du droit, et dégradait le caractère auguste de la royauté, en lui permettant de légitimer à son gré tous les crimes. Ce fut néanmoins l'opinion qui prévalut; Henri III, qui faisait sa lecture habituelle de Machiavel, jugea que la fin justifiait le moyen.

On ne saurait déterminer l'époque précise où fut prise cette fatale résolution, mais il y a lieu de croire qu'elle fut définitivement arrêtée dans les premiers jours de décembre, et qu'à partir de ce moment il n'y eut plus d'incertitude que sur le jour et l'heure de l'exécution.

Cependant le secret n'avait pu être si bien tenu qu'il n'en eût transpiré quelque chose au dehors, et divers avis furent donnés au duc de Guise pour qu'il se mît sur ses gardes. Celui-ci ne voulut en tenir aucun compte; il refusait de croire que Henri III fût assez hardi pour rien entreprendre contre lui. D'ailleurs les bruits qui circulaient n'avaient pas assez de consistance, pour que ni lui, ni ses amis fussent d'accord sur la conduite à tenir. Son frère, le cardinal de Guise, plus alarmé, l'engageait vivement à quitter Blois et à s'éloigner de la Cour. L'archevêque de Lyon, au contraire, était d'avis qu'il restât. « Qui quitte la partie la perd », lui dit-il dans un conseil tenu à ce sujet. A quoi le duc répondit : « M. de Lyon, mon ami, je « suis si résolu à ne partir d'ici, que quand la mort entrerait par cette porte, « je ne sortirais pas par la fenêtre ». On rapporte aussi qu'ayant trouvé sous sa serviette un billet, par lequel on l'informait des projets du roi, il écrivit au bas : *Il n'oserait*, et rejeta le papier sous la table.

Bien plus, plein d'une présomptueuse confiance, il ne craignait pas d'affronter le roi jusque dans son palais, et, le 22 décembre, il alla lui porter sa démission de la charge de lieutenant général du royaume, qu'il ne pouvait conserver, lui dit-il, à cause des calomnies répandues contre lui. Blessé d'une démarche qui ressemblait presque à un défi, Henri III dissimula cependant, refusa d'accepter la démission et, comme Guise insistait, il lui répéta à plusieurs reprises qu'il ne le voulait pas, et le congédia en lui disant : « A demain, la nuit porte conseil ». Le duc venait d'entendre son

arrêt de mort. A peine fut-il parti, que le roi donna des ordres pour que l'exécution eût lieu le lendemain matin.

On ne pouvait attenter à la vie du chef de l'Union que par surprise, car il ne sortait jamais qu'accompagné d'une nombreuse escorte, qui le suivait jusque dans l'intérieur du château, lorsqu'il y allait. Il fallait donc prendre quelques mesures pour éviter une collision, qui eût pu tout compromettre; on s'en occupa dès le soir même.

La chambre du roi était précédée d'une salle où il mangeait en public, et dans laquelle aussi il tenait son conseil. L'entrée de cette salle, lorsqu'il y avait réception publique, était libre non seulement pour les principaux seigneurs, mais pour toute leur suite. Lorsque, au contraire, le roi tenait son conseil, ceux qui étaient appelés devaient laisser à la porte les gentilshommes qui les accompagnaient. Comme le duc de Guise allait rarement au château, il ne pouvait connaître cet usage; on résolut d'en profiter.

Le 22 décembre au soir, Henri III fit savoir au prince lorrain qu'il avait plusieurs affaires importantes à régler dans le conseil du lendemain, et l'invita à s'y rendre sur les huit heures du matin, en observant qu'il devait, aussitôt après son dîner, partir pour Notre-Dame-des-Noyers, au bout du parc de Blois, où il se proposait de passer les fêtes de Noël. Le roi fit donner le même avis au cardinal de Guise et à l'archevêque de Lyon.

D'un autre côté, le sieur de Larchant, l'un des quatre capitaines des gardes, mis dans le secret du complot, alla le même soir trouver le duc de Guise, lui exposa que les gardes de sa compagnie se plaignaient du retard mis dans le paiement de leur solde et lui demanda d'intervenir en leur faveur auprès du roi, le priant de leur permettre de lui présenter eux-mêmes leur requête, le lendemain matin, lorsqu'il entrerait au conseil. Le duc de Guise ne soupçonnant rien consentit à tout.

Les choses étant ainsi disposées, le lendemain vendredi 23 décembre, le roi se fit éveiller de grand matin, et manda aussitôt près de lui le colonel d'Ornano, les sieurs d'Entragues, de Bonnivet et de Montigny, avec neuf des plus dévoués d'entre les quarante-cinq gentilshommes qui formaient sa garde privilégiée. Dès que ces seigneurs eurent été introduits dans sa chambre, il leur déclara sa résolution, leur exposa que le duc de Guise s'était rendu coupable du crime de lèse-majesté; que, ne pouvant lui faire faire son procès, il avait décidé, de son autorité souveraine, qu'il devait être mis à mort, et ajouta qu'il comptait sur eux pour l'exécution de la sentence. Puis leur ayant distribué des poignards, il alla lui-même les placer à une des portes de la pièce qui se trouvait à gauche en entrant dans la salle du conseil. Après quoi, il se retira dans son cabinet avec le colonel d'Ornano et trois autres seigneurs.

Cependant, dès avant le jour (on était au mois de décembre), ceux qui devaient assister au conseil, entre autres les cardinaux de Vendôme et de Gondi, le marquis d'Aumont, le maréchal de Retz, Nicolas d'Angennes, et

François d'O se trouvaient déjà réunis dans la salle qui précédait la chambre du roi. Le duc de Guise fut annoncé à son tour. Dès que le capitaine Larchant l'aperçut, il alla à sa rencontre avec ses gardes. Ceux-ci lui présentèrent leur requête, comme il avait été convenu, en le suppliant de l'appuyer, l'entourèrent, et le séparèrent de ses pages et gentilshommes qu'ils refoulèrent peu à peu en leur faisant observer que l'usage ne leur permettait pas de pénétrer plus avant.

Lorsque le duc, entrant dans la salle, eut jeté ses regards sur tous les membres du conseil, il n'eut pas de peine à reconnaître qu'il comptait parmi eux peu d'amis. Cette circonstance lui inspira quelques soupçons, et se rappelant les avis reçus, il commença à s'inquiéter. Toutefois il résolut de faire bonne contenance et se rassura d'ailleurs en voyant son frère le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, qui venaient aussi d'arriver. Mais, soit effet du saisissement qu'il avait éprouvé, soit faiblesse naturelle, il lui prit un saignement de nez; il envoya chercher un mouchoir, s'approcha du feu, et, pour se réconforter, demanda quelques prunes de Brignoles dont il mangea.

Le roi n'avait pas encore paru. En attendant son arrivée, le secrétaire d'État Ruzé apporta sur la table un mémoire des principales affaires qui devaient être traitées dans le conseil. Chacun s'assit en son rang, et la délibération commença. L'intendant des finances Pétromol avait commencé à lire un rapport, lorsque le secrétaire d'État Louis de Révol entra dans la salle et avertit le duc de Guise que le roi le demandait. Le duc se leva, salua les membres du conseil, et entra dans la chambre du roi, dont la porte fut aussitôt refermée par l'huissier. De là, il se dirigea vers le cabinet qui était à gauche. Comme il levait la tapisserie, un des gardes se présenta à lui, un poignard à la main, et lui en porta un coup dans la poitrine de haut en bas. Le sang coula aussitôt en abondance et le suffoqua au point qu'il ne put prononcer que ces mots : « Mon Dieu, ayez pitié de moi, je suis mort! » Au même moment, les autres assassins, apostés par Henri III, se jetèrent sur lui et le percèrent de part en part. Rassemblant alors toutes ses forces, il essaya de courir vers la porte pour sortir, mais le sieur de Longnac, chargé de présider à l'exécution, le renversa d'un coup d'épée, et le duc alla rouler sans connaissance au pied du lit du roi, où il expira.

Cependant, au bruit qui se faisait dans la chambre du roi, le cardinal de Guise, croyant reconnaître la voix de son frère, s'écria : « Ah! on tue mon frère! » et il se leva pour sortir; mais le maréchal d'Aumont, mettant l'épée à la main, lui dit : « Monsieur, ne bougez d'ici, mort-dieu! le roi a affaire de vous ». L'archevêque de Lyon courut également comme pour porter secours au duc, qu'il se reprochait d'avoir entretenu dans une fausse sécurité; mais l'ordre avait été donné de l'arrêter aussi, et les deux prélats furent conduits prisonniers dans une chambre haute.

En même temps, on s'assura de la personne des principaux amis du duc de Guise; son fils le prince de Joinville, Anne d'Est sa mère, le vieux cardinal de Bourbon, les ducs de Nemours et d'Elbeuf furent privés de leur liberté et gardés à vue.

Les plus influents parmi les députés du tiers-état, le président de Neuilly, La Chapelle-Marteau, Compans et Cotteblanche furent également arrêtés par Duplessis-Richelieu, grand prévôt de l'hôtel, qui vint, par ordre du roi, les saisir dans la maison de ville, où le tiers-état tenait ses séances. Le comte de Brissac et le sieur de Bois-Dauphin furent traités avec moins de rigueur : on leur défendit seulement de sortir de chez eux, et bientôt même on leur laissa la liberté. D'autres, avertis à temps, parvinrent à s'échapper; tels furent les évêques de Comminges, de Rodez et de Boulogne, députés du clergé.

L'entreprise avait donc réussi au gré de Henri III; dès qu'il avait su que le duc de Guise n'existait plus, il était sorti de son cabinet, et considérant son ennemi gisant à terre, il s'était écrié : « Enfin, nous ne sommes plus « deux, je suis roi maintenant! » On rapporte même qu'il frappa du pied le corps de sa victime. Ensuite il descendit chez la reine-mère, qui était malade, et, après s'être excusé de ne l'avoir pas consultée, il lui dit : « Madame, je suis roi de France, je n'ai plus de compagnon, j'ai fait tuer « Guise ». De quoi, la reine, vivement émue, se contenta de lui répondre : « Monsieur mon fils, Dieu veuille que vos affaires se portent mieux; « mais je prévois que cela vous tournera et réussira à un grand mal- « heur (1) ».

A dix heures tout était terminé; le roi sortit pour aller entendre la messe à son ordinaire. En passant par la galerie des Bretons pour se rendre à la chapelle, il aperçut l'évêque de Langres et quelques autres amis du duc de Guise, qui se cachaient dans la foule des courtisans, et, les interpellant, il leur déclara qu'il leur retirait toutes les grâces qu'il leur avait préalablement accordées.

Quant aux députés des états, la stupéfaction et la terreur régnaient parmi eux; leurs principaux chefs avaient été arrêtés, et une menace de mort planait sur quiconque oserait élever la voix; les plus compromis avaient quitté Blois, les autres se résignaient en silence.

Les politiques et les courtisans, au contraire, se réjouissaient, applaudissant à l'œuvre du maître. Quelques-uns même, dit-on, se moquaient et raillaient en montrant du doigt le duc de Guise étendu encore dans la chambres du roi. Un seul, le sieur Dorguin, chapelain du roi, osa s'écrier en soupirant : « C'est grand pitié d'ainsi malheureusement massacrer les princes! » puis récita un *De profundis*.

(1) Le médecin du roi, Miron, prétend, au contraire, dans le mémoire qu'il a laissé, que la reine-mère avait engagé Henri III à se défaire du duc de Guise; mais cette allégation est démentie par Davila, de Thou et les autres historiens.

Il restait à décider du sort du cardinal de Guise. Henri III hésitait encore à attenter à la vie d'un prince de l'Église, dans un moment surtout où il avait un si grand besoin de se concilier la bienveillance du Souverain Pontife; mais on lui représenta que le cardinal, s'il avait la vie sauve, se ferait un devoir de poursuivre la vengeance de son frère, et deviendrait pour lui peut-être un ennemi non moins redoutable. Il prit donc le parti de le faire mourir, et, le lendemain 24, il donna l'ordre au capitaine Du Gast de procéder à l'exécution, ce dont celui-ci ne voulut se charger qu'à la condition de ne pas porter lui-même la main sur le cardinal.

Après leur arrestation, le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon avaient été enfermés dans la tour du Moulin; ne doutant pas que leur mort ne fût déjà résolue, les deux prélats s'étaient préparés par la prière et une mutuelle confession de leurs péchés à la subir en chrétiens. En entendant le bruit des pas des gardes qui approchaient, le cardinal comprit que sa dernière heure était venue; il reçut une dernière fois la bénédiction de l'archevêque son collègue, sortit de la chambre à l'appel du capitaine Du Gast, et tomba aussitôt sous les coups de quatre sicaires que l'on avait dû chèrement payer, car aucun des quarante-cinq n'avait voulu se charger de cette exécution (1). Quant à l'archevêque de Lyon, on lui fit grâce de la vie; il fut seulement retenu prisonnier.

Dans la crainte que les restes des deux illustres frères ne devinssent l'objet de la vénération publique, le roi donna l'ordre que leurs corps fussent enterrés dans une basse-cour du château, et mis dans la chaux, pour qu'il n'en demeurât aucune trace.

Ainsi périrent victimes du plus lâche attentat le duc et le cardinal de Guise, dont la famille semblait avoir, depuis un demi-siècle, le privilège de combattre et, au besoin, de mourir pour la cause de la foi catholique.

Sans avoir les grandes qualités de son père le duc François, Henri de Guise était doué de celles qui brillent et fascinent la foule. Son nom, l'éclat de ses victoires, sa bravoure, son caractère chevaleresque, sa bonne mine dont une cicatrice glorieuse relevait encore la fierté, tout avait contribué à le placer, dès l'abord, au premier rang.

Cependant, ainsi que nous l'avons déjà observé, il était le représentant plus encore que le chef de son parti; car il manquait de la supériorité d'intelligence et de la force de volonté qui impriment la direction. Ses mœurs, en outre, répondaient mal à ses croyances; enfin il avait laissé entrevoir des aspirations ambitieuses qui compromettaient la cause qu'il servait.

(1) On a prétendu que le légat Morosini avait eu une entrevue dans la matinée avec Henri III, et qu'il avait donné son consentement au meurtre du cardinal; mais cette allégation de quelques historiens est, sans parler de son invraisemblance, formellement démentie par une lettre du légat, qui écrit au cardinal Montalte que l'entrée du château lui a été obstinément refusée, et qu'il n'a pu obtenir d'audience du roi, que trois jours après l'attentat.



Aussi, dans la réalité, sa mort profita à la sainte Union plus qu'elle ne lui préjudicia; elle eut pour effet du moins de réduire à sa juste valeur l'importance du rôle qu'on lui attribuait; et Henri III ne tarda pas à reconnaître qu'il avait commis un crime inutile, dont il ne devait recueillir que la honte et les remords.

Le cardinal de Guise, son frère, avec des qualités plus solides, ne jouissait pas de la même popularité; mais l'attentat commis sur sa personne ne devait pas avoir des conséquences moins funestes pour celui qui l'avait ordonné. En portant les mains sur un prince de l'Église, Henri appela sur sa tête les foudres de l'excommunication pontificale; ce qui, en un pareil moment, équivalait à un décret de déchéance.





CHAPITRE VIII

La nouvelle du meurtre du duc de Guise arrive à Paris. — Consternation du peuple. — Il se prépare à la résistance. — Établissement d'un conseil de gouvernement à l'Hôtel de Ville de Paris. — Services funèbres célébrés dans toutes les paroisses. — Sermons des prédicateurs. — La Sorbonne consultée déclare Henri III déchu du trône et le peuple délié du serment de fidélité. — Coup d'État contre le Parlement. — Le premier président et plusieurs conseillers sont conduits à la Bastille. — Le Parlement reconstitué adhère au mouvement insurrectionnel. — Hésitations de Henri III. — Mort de Catherine de Médicis. — Fin des états de Blois. — Rouen, Toulouse, Lyon, Marseille, et la plupart des autres villes se détachent de l'obéissance royale. — Un nouveau conseil de gouvernement est établi à Paris sous le titre de conseil général de l'Union. — Le duc de Mayenne est nommé lieutenant général du royaume. — Les états généraux sont convoqués à Paris à l'effet de constituer un gouvernement définitif au lieu et place de celui du roi. — Le Parlement cesse de rendre ses arrêts au nom du roi. — Édit d'organisation du nouveau gouvernement. — Le duc de Mayenne et le conseil général de l'Union font acte de souveraineté. — Le duc de Mayenne envoie des députés au Souverain Pontife. — Il recrute des armées. — Généreux efforts des Parisiens. — Les provinces imitent leur conduite. — On se prépare de tous côtés à la guerre.



C'était le 23 décembre, entre huit et neuf heures du matin, que le meurtre du duc de Guise avait eu lieu à Blois; le lendemain 24, la nouvelle en arriva à Paris vers le soir. On comprend quelle sinistre émotion elle dut y produire. Le peuple se préparait à célébrer la nuit de Noël, nuit de douce et sainte allégresse, lorsqu'un héraut, vêtu de noir, se mit à parcourir les rues en criant : « Messers les bourgeois et manants, nous n'avons plus « notre saint et brave protecteur Henri de Guise, et « monseigneur le cardinal, son illustre frère (1) ». A l'audition du lugubre message, la ville entière fut saisie de stupeur; les uns refusaient de croire à un si grand attentat, les autres se demandaient avec angoisse de quelles forces nouvelles disposait donc l'indigne et faible monarque, pour qu'il eût osé porter une main sacrilège sur le chef même de la sainte Union. Mais bientôt

(1) On ne devait pas encore connaître le meurtre du cardinal, qui n'eut lieu que le 24; mais il avait été arrêté et tenu au secret, on ne doutait pas qu'il n'eût eu le sort de son frère.

à la consternation succédèrent les cris de vengeance et, de toutes parts, on s'occupa d'organiser la résistance.

Les Seize, comme de coutume, se mirent à la tête du mouvement. Avertis les premiers par un nommé Verdureau, qui s'était échappé de Blois avant qu'on en eût fermé les portes, ils appelèrent aussitôt le peuple sous les armes, s'assurèrent des lieux forts de la ville, mirent garnison au logis de tous ceux qu'ils savaient être partisans du roi, ordonnèrent aux capitaines de la garde bourgeoise de convoquer leurs dizaines; et bientôt, par leurs soins, toute la ville, soldats, bourgeois, hommes des halles et des métiers se trouvèrent réunis, jurant d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour venger sur le tyran la mort des deux princes lorrains.

Les échevins, de leur côté, se hâtèrent de donner avis du funeste événement aux provinces, pour qu'elles eussent à imiter la capitale et à se mettre également en état de défense. « Messieurs, écrivirent-ils dans cette nuit « même du 24 décembre aux municipalités des principales villes, Messieurs, « nous venons préalablement de recevoir des plus misérables nouvelles. « Deux courriers venant de Blois nous ont assuré que traîtreusement on « a tué monseigneur de Guise et pris plusieurs autres prisonniers; pensez « là-dessus à la conséquence, et quel dessein l'on peut avoir sur notre reli- « gion et sur tous les catholiques ».

Le lendemain, jour de Noël, les Seize se réunirent à l'Hôtel de Ville et y constituèrent un Conseil qui fut chargé de pourvoir aux nécessités exigées par les circonstances. Ce Conseil fut composé de quarante membres, tous choisis parmi les plus dévoués à la cause de l'Union. Les principaux d'entre eux étaient : pour le clergé, MM. de Brezé, évêque de Meaux; Rose, évêque de Senlis; de Villars, évêque d'Agen; Boucher, curé de Saint-Benoît; Pigenat, curé de Saint-Nicolas; pour la noblesse, le marquis de Canillac, le sieur de Neuilly, quoiqu'il fût prisonnier à Blois; Machault, Baston, La Bruyère, Drouare, Crucé, etc.

En outre, le duc d'Aumale fut nommé gouverneur militaire de Paris.

Le peuple, qui comprenait aussi bien que ses chefs la nécessité de tout sacrifier à la cause de sa foi, s'imposa de lui-même extraordinairement, et on vit les plus pauvres d'entre les hommes des métiers apporter à l'Hôtel de Ville l'offrande des quelques écus d'épargne qui leur restaient.

Pendant les fêtes de Noël, les prédicateurs célébrèrent dans toutes les chaires la mémoire des deux frères martyrs, et se répandirent en invectives contre le roi, qu'ils ne craignaient plus d'appeler publiquement le *tyran*, l'*hérétique*, l'*excommunié*, le *vilain Hérode* (anagramme du nom de Henri de Valois). Au sortir d'un de ces sermons prêché par le docteur Lincestre, le peuple brûla les armoiries du roi qui étaient au portail de l'église, et les jeta dans le ruisseau. Des services funèbres furent célébrés en grande

pompe dans toutes les paroisses pour le repos de l'âme du duc et du cardinal : honneur insigne qui n'était pas même accordé aux rois, pour lesquels il était d'usage de ne faire que deux services, l'un à Notre-Dame, l'autre à Saint-Germain-l'Auxerrois. Le corps de ville, les colonels, les capitaines, les officiers de robe longue et de robe courte, les bourgeois, les hommes des halles et des métiers, tous y assistèrent vêtus de deuil, l'anxiété et la douleur sur le visage.

Dans l'expression de ces marques de la sympathie populaire, la noble veuve de la victime ne pouvait être oubliée. Peu de jours avant le meurtre de son mari, la duchesse de Guise avait quitté Blois et était venue à Paris pour y faire ses couches. A la nouvelle de l'attentat, la municipalité se rendit en corps auprès d'elle, l'assura de l'affection de tout le peuple, et sollicita l'honneur de répondre pour l'enfant qu'il plairait à Dieu de lui donner; et, en effet, la princesse étant depuis accouchée d'un fils, le prévôt des marchands et les échevins le tinrent sur les fonts baptismaux, et lui donnèrent le nom de *Paris* de Lorraine.

Rien d'ailleurs n'était épargné de ce qui pouvait entretenir l'émotion publique. Chaque jour, on voyait des processions de prêtres, d'hommes, de femmes, de petits enfants, s'avancer, pieds nus, vers la montagne Sainte-Geneviève en chantant dévotement des cantiques. Des gravures, représentant le martyre des deux frères, étaient étalées dans toutes les rues. Les chaires des églises ne cessaient de retentir de leurs panégyriques. « O saint et glorieux martyr! » s'écria un jour, en parlant du duc de Guise, le petit Feuillant, l'un des plus célèbres prédicateurs du temps, « ô saint et glorieux « martyr de Dieu! béni est le ventre qui t'a porté et les mamelles qui t'ont « allaité! »

Cependant, si l'immense majorité de la population parisienne sympathisait avec la cause catholique, il y avait dans la haute bourgeoisie, et surtout parmi les magistrats du Parlement, des politiques ou *réalistes*, comme on disait alors; les Seize ne l'ignoraient pas; par leurs ordres, quelques-uns des plus compromis avaient déjà été arrêtés, d'autres étaient surveillés et ne parvenaient à conserver leur liberté qu'en faisant acte d'adhésion extérieure au mouvement populaire. De ce nombre étaient le premier président de Harlay et le président de Thou, qui, convoqués à l'Hôtel de Ville, le 25 décembre, s'y étaient rendus, et avaient paru ainsi légitimer par leur présence des actes qu'au fond ils réprouvaient. Mais, quoi qu'ils pussent faire, personne ne se méprenait sur leurs véritables sentiments, et déjà plus d'une fois ils avaient été menacés. Le 1er janvier, le docteur Lincestre prêchait à Saint-Barthélemy; le premier président de Harlay et plusieurs conseillers étaient assis au banc d'œuvre; le prédicateur se mit, selon l'usage, à parler des derniers événements, fit appel au peuple, et demanda à tous les assistants de faire le serment de venger la mort des deux princes, en levant la main en signe d'adhésion; puis, se tournant tout à coup

vers le premier président, il lui cria par deux fois : « Levez la main, monsieur « le président; levez-la bien haut, encore plus haut, s'il vous plaît, afin que « le peuple la voie ».

Cette admonition publique, qui ressemblait à une dénonciation, fut comme le prélude du coup d'État que les Seize préparaient contre le Parlement. Les membres du Parlement jouissaient de la considération et de l'influence qui s'attachent à des positions élevées dans l'État. Or, comme plusieurs d'entre eux étaient connus pour être attachés à la cause royale, on pouvait craindre que les Politiques ne trouvassent dans la connivence des magistrats un appui et un instrument de réaction. Le Parlement était d'ailleurs le seul corps sur le concours duquel on ne pût pas entièrement compter. La Sorbonne non seulement avait donné son adhésion; mais, sur la demande des échevins, elle avait, dès le 17 janvier, délié tous les sujets du roi du serment de fidélité. La teneur même de la résolution qu'elle avait prise était très explicite. On lui avait posé les questions suivantes : *Le peuple du royaume de France peut-il être délié du serment de fidélité et obéissance prêté à Henri III? Le même peuple peut-il, en assurée conscience, être armé et s'unir, lever argent et contribuer à la défense de la religion catholique en ce royaume contre les conseils pleins de méchanceté et efforts dudit roi?*

Après en avoir mûrement délibéré, la Faculté de théologie avait répondu affirmativement sur tous les points et rendu une décision ainsi conçue : « Le « peuple de ce royaume est délivré et délié du serment de fidélité et d'o- « béissance, prêté au susdit roi Henri. Le même peuple peut licitement et en « assurée conscience être armé et uni, recueillir deniers et contribuer pour « la défense et conservation de l'Église apostolique et romaine contre les « conseils pleins de méchanceté du dit roi (1) ».

Le Parlement était donc le seul obstacle qui pût entraver l'action de la résistance catholique dans la capitale. Les Seize, avec cette hardiesse de décision qui est le propre des pouvoirs populaires, résolurent de le briser, et, de concert avec le duc d'Aumale, ils arrêtèrent que le premier président et les autres membres de la cour suspects de *réalisme* seraient privés de leurs charges et mis en prison.

L'exécution de cette mesure fut fixée au 16 janvier. Dès le matin de ce jour, la compagnie Compans, l'une des plus dévouées à la cause de l'Union, se rassembla dans la cour du Palais. Les présidents et conseillers qui se rendaient à l'audience l'ayant vue en armes de si bonne heure, en conçurent quelques soupçons et en firent même l'observation; on leur dit que cette compagnie attendait le dizainier, qui était allé chercher les clefs de la porte à l'Hôtel de Ville. Cette réponse dissipa les craintes des magistrats; mais,

(1) *Palma Cayet*, t. Ier, p. 88. Il convient d'observer que tous les docteurs n'avaient pas été appelés à délibérer, mais aucun ne voulut ou n'osa réclamer contre cette décision rendue au nom de leur compagnie.

sur les huit heures, comme ils étaient tous réunis dans la grand'chambre, la salle fut tout à coup envahie par vingt-cinq ou trente hommes, armés de cuirasses et le pistolet au poing; à leur tête marchait Bussy-Leclerc, naguère procureur à la cour, alors capitaine de son quartier, et gouverneur de la Bastille, lequel, s'adressant au premier président avec le ton du commandement, lui déclara qu'il avait ordre de s'assurer de quelques présidents et conseillers, accusés d'être les partisans de Henri de Valois et de vouloir entreprendre contre la ville. Puis, déployant une liste qu'il tenait à la main, Leclerc ajouta que tous ceux dont il allait appeler les noms devraient le suivre immédiatement à l'Hôtel de Ville. Le premier président de Harlay, les présidents Pothier et Augustin de Thou furent d'abord appelés ; tous les conseillers alors se levèrent, en disant qu'ils étaient prêts à suivre leurs présidents partout où on les conduirait; et, en effet, le parlement tout entier descendit les degrés du Palais et s'avança dans la rue, entouré de deux haies de gardes, sous la conduite de l'ex-procureur Bussy. Lorsque cet étrange cortège fut arrivé à la hauteur de l'Hôtel de Ville, les présidents voulurent s'y arrêter, mais on leur signifia que c'était à la Bastille qu'on avait ordre de les conduire, et ils durent continuer leur route, au milieu des huées du peuple ameuté sur leur passage.

Ceux des magistrats dont les noms étaient inscrits sur la liste dressée par les Seize furent immédiatement incarcérés, les autres eurent permission de se retirer.

Du reste, malgré la violence qui lui avait été faite, le Parlement recommença à siéger dès le lendemain, et admit même dans son sein quelques nouveaux membres que les Seize avaient désignés pour remplacer ceux qui avaient été évincés. Le président Brisson fut nommé premier président, et le conseiller Molé procureur général. Ces deux magistrats répugnaient à accepter un honneur si chèrement acheté par leur compagnie, mais ils n'osèrent pas refuser. Le président Brisson toutefois crut devoir déposer, quelques jours après, chez un notaire, un écrit par lequel il protestait que tout ce qu'il avait fait et dit, proposé et délibéré en la cour de Parlement, tout ce qu'il ferait, jugerait et signerait ci-après, lui avait été et lui serait imposé contre sa volonté, par force et contrainte. Ce calcul de la faiblesse ambitieuse, qui faisait ses réserves en prévision de l'avenir, ne devait être, comme on le verra, que trop cruellement déçu.

Le Parlement, ainsi épuré et reconstitué, se hâta d'adhérer au mouvement populaire et, le 26 janvier, il rendit la déclaration suivante : « Nous « soussignés présidents, etc., jurons et promettons à Dieu de vivre et « mourir en la religion catholique, apostolique et romaine; employer nos « vies et nos biens pour la conservation et accroissement d'icelle, sans y « rien épargner, jusques à la dernière goutte de notre sang... Jurons « aussi d'étendre tout notre pouvoir et puissance à la décharge et soula- « gement du pauvre peuple; jurons pareillement de défendre et conserver,

« envers et contre tous, les privilèges et libertés des trois ordres et états « du royaume, et ne permettre qu'il soit fait aucun tort en leurs person- « nes et biens, et résister de toutes nos puissances à l'effort et intention « *de ceux qui ont violé la foi publique, rompu l'édit de la réunion,* « *franchises et libertés des états de ce royaume, par le massacre et* « *emprisonnement commis en la ville de Blois, les 23 et 24 décembre* « *dernier*, et en poursuivre la justice par toutes les voies, etc. (1) ».

Plusieurs conseillers signèrent cette déclaration avec leur sang; d'autres, au contraire, ne la souscrivirent que par peur ou par calcul. Parmi ces derniers, quelques-uns quittèrent furtivement Paris et se rendirent à Tours, auprès du roi, où ils constituèrent bientôt après, avec le premier président de Harlay et ses collègues sortis de la Bastille, un contre-parlement qu'on appela le Parlement de Tours.

Le jour même où la Cour avait été frappée à Paris par ce coup de dictature populaire, les états généraux de Blois se séparaient et prenaient congé du roi.

Après le meurtre du duc et du cardinal de Guise, Henri III était retombé dans ses premières irrésolutions. Comme s'il eût eu remords de son crime, il s'était arrêté tout à coup dans ses projets de vengeance. Il avait laissé la vie à l'archevêque de Lyon et rendu la liberté à Anne d'Est, mère de ses deux victimes. Du reste, il n'avait pris aucune des mesures que réclamait la gravité des circonstances, ou il n'avait donné que des ordres tardifs et sans rien faire pour en assurer l'exécution. Ainsi, il avait envoyé le colonel d'Ornano à Lyon, pour mettre la main sur le duc de Mayenne; mais il s'était laissé prévenir par l'ambassadeur espagnol, et, le duc, averti, était parti quelques heures avant l'arrivée du colonel. Il avait écrit au duc de Nevers de maintenir dans le devoir les gentilshommes catholiques de son armée; mais, peu de temps après, les principaux d'entre eux s'étaient retirés. Le duc de Nemours, autre frère du duc de Guise, avait été arrêté; mais, soit négligence, soit connivence des officiers préposés à sa garde, le prisonnier avait réussi à s'échapper et était arrivé à Paris.

Parmi les députés arrêtés, se trouvaient les deux échevins Compans et Cotte-Blanche, ainsi que le lieutenant-général d'Amiens, tous trois ardents ligueurs. Henri avait cru faire acte d'habileté en les envoyant à Paris, avec l'intendant Claude Marcel, pour remontrer aux bourgeois que la nécessité de défendre ses droits souverains l'avait contraint d'agir comme il l'avait fait; mais que, d'ailleurs, il était plus résolu que jamais à repousser l'hérésie. Les quatre députés s'étaient, en effet, rendus à Paris; mais, au lieu de chercher à apaiser le peuple, ils avaient tout fait, au contraire, pour l'encourager à la révolte, et avaient refusé de retourner à Blois,

(1) *Palma Cayet*, t. Ier, p. 101.

ainsi qu'ils l'avaient promis. Les Seize seulement avaient jugé à propos d'envoyer à leur place le président Lemaître avec la mission d'examiner où en étaient les affaires du roi, plutôt que de tenter une conciliation devenue impossible.

La ville d'Orléans tenait pour la Ligue, le château seul était resté au pouvoir du roi. A la nouvelle des événements de Blois, les bourgeois effrayés avaient député quelques-uns des leurs pour traiter avec lui; au lieu d'agir et d'envoyer des troupes, Henri avait traîné la négociation en longueur, et les bourgeois, reprenant bientôt courage, non seulement n'avaient pas rendu la ville, mais s'étaient emparés du château.

Enfin Henri III avait échoué dans toutes les tentatives qu'il avait faites pour retenir les villes sous son obéissance, ou les y ramener. Partout ses adversaires l'avaient prévenu, de telle sorte que sa position, loin de s'être améliorée, était devenue pire qu'avant le crime.

De plus, il venait de perdre celle dont les conseils lui eussent été le plus utiles en un pareil moment. La reine Catherine de Médicis était morte à Blois, le 7 janvier.

Cette princesse, âgée de soixante et onze ans, dont trente passés dans le gouvernement de l'État, laissait après elle une mémoire peu honorée et peu digne de l'être, bien qu'elle jouît encore d'un grand crédit, dû à son expérience des affaires.

Unie très jeune à Henri II, Catherine n'était devenue mère qu'après dix années de mariage; mais, à la suite de cette longue stérilité, elle avait successivement donné le jour à six enfants, dont trois avaient porté la couronne. Pendant la vie du roi son mari, elle était demeurée étrangère aux choses de la politique, et avait supporté même sans se plaindre les torts d'un prince qui préférait à une épouse jeune et belle une maîtresse vieillie dans les intrigues de cour.

Appelée après la mort de son mari à gouverner l'État au nom de ses enfants, elle s'était adonnée aux affaires avec une louable application, y avait déployé un grand zèle et fait preuve surtout d'une rare dextérité à se tirer des pas difficiles dans lesquels elle se trouvait engagée.

Mais là avait été tout le mérite de son gouvernement. Indifférente en religion, autant qu'on pouvait l'être de son temps, sans principe supérieur qui la dirigeât, Catherine ne s'était proposée d'autre but que de conserver le pouvoir à ses fils et à elle-même. Vivant au jour le jour, sans prévision de l'avenir, croyant avoir tout gagné, lorsqu'elle avait conjuré un péril ou déjoué un complot, n'attaquant jamais le mal dans sa racine, elle avait vu sans cesse les obstacles renaître sous ses pas, au fur et à mesure qu'elle croyait les avoir surmontés.

Amie de la paix, naturellement opposée aux excès, intervenant sans cesse pour empêcher l'effusion du sang, elle avait cependant commandé l'une des plus terribles exécutions que mentionne l'histoire, lorsque la seule

passion un peu vive qu'elle eût dans le cœur avait été mise en jeu. Attaquée dans son crédit de mère et de reine, elle s'était vengée avec l'emportement d'une femme que le sentiment même de sa faiblesse rend implacable.

Du reste, elle était revenue aussitôt après à son calme habituel, et avait repris sans hésiter son rôle de médiation et de paix. Mais la modération chez elle était moins une vertu qu'un penchant de nature ou un calcul de l'égoïsme. C'est pourquoi il lui était advenu ce qui arrive à tous ceux qui, au lieu de prendre pour guides les lois éternelles de la morale et de la religion, ne voient dans le gouvernement des hommes qu'un équilibre à établir entre des intérêts opposés; malgré une incontestable habileté, tous ses efforts étaient demeurés stériles pour le bien de l'État, et elle n'avait recueilli pour elle-même que la haine des uns, le mépris ou l'indifférence des autres, sans se concilier une seule sympathie.

Les Politiques eux-mêmes, dont elle avait le mieux servi la cause, ne donnèrent à sa mort aucun signe de regret. « Quant à Blois, dit Lestoile, « où elle était adorée et révérée comme la Junon de la cour, elle n'eut pas « plutôt rendu le dernier soupir, qu'on n'en fit non plus de compte partout « que d'une chèvre morte (1) ».

A Paris, le prédicateur Lincestre prêchant, le 8 janvier, dans l'église Saint-Barthélemy, fit son oraison funèbre en ces termes : « La reine-« mère, dit-il, a fait en sa vie beaucoup de bien et beaucoup de mal, « et crois qu'elle en a encore plus fait de ce dernier que du premier. « Je n'en doute pas. Aujourd'hui, Messieurs, se présente une difficulté, « savoir : si l'Église catholique doit prier Dieu pour elle, ayant vécu si « mal qu'elle a vécu, avancé et supporté souvent l'hérésie (encore que « sur la fin elle ait tenu le parti de notre sainte Union, comme l'on dit, et « n'ait consenti la mort de nos bons princes catholiques). Sur quoi je vous « dirai, Messieurs, que si vous lui voulez donner à l'aventure, par cha-« rité, un *Pater* et un *Ave*, vous le pouvez faire; il lui servira de ce qu'il « pourra, sinon il n'y a pas grand intérêt. Je vous le laisse à votre li-« berté (2) ».

C'était, avons-nous dit, le 16 janvier, que les députés des états généraux s'étaient séparés. Henri III avait voulu qu'ils continuassent à siéger après le meurtre du duc de Guise, afin de donner le change à l'opinion. Mais il était évident que l'intérêt ne pouvait plus être de ce côté. Les députés l'avaient compris, et la moitié au moins avaient quitté Blois, sans tenir

(1) *Lestoile*, t. I[er], p. 279.

(2) *Id.* Son gendre, le roi de Navarre, la haïssait mortellement. « Je n'attends que l'heure », écrivait-il quelques jours avant la mort de cette princesse, « je n'attends que l'heure de ouïr « dire que l'on aura étranglé la feue reine de Navarre (sa femme, la Reine Marguerite, dont « il était depuis longtemps séparé). Cela, avec la mort de sa mère, me ferait bien chanter le « cantique de Siméon » (*Lettres missives*, t. II, p. 417).

compte des ordres du roi. Ceux qui étaient restés avaient dû continuer le dépouillement des cahiers, et, le 7 janvier, ils avaient présenté le cahier général qui contenait, selon l'usage, les doléances du peuple et les demandes de réforme. Ce travail, dans lequel toutes les institutions publiques, l'Église, l'administration, la magistrature, la noblesse, l'université, étaient successivement passées en revue, offrait une sorte d'inventaire de l'état de la société; à ce titre, il mérite encore quelque attention.

On y traitait d'abord de l'état de l'Église, au nom de laquelle on demandait que les élections fussent rétablies comme avant le concordat de Léon X; que le concile de Trente fût publié sous la réserve des libertés de l'Église Gallicane; que la punition des hérétiques fût confiée aux sénéchaux, baillis, lieutenants généraux, maires, échevins, capitouls, etc.

On recommandait ensuite l'état des maladreries et des hôpitaux à la sollicitude du roi. On réclamait, au nom des universités, que nul ne pût exercer la médecine et la chirurgie s'il n'avait été reçu et approuvé par la faculté de médecine. A l'article de la justice, on demandait, pour arrêter le débordement des mœurs, la peine de mort contre les adultères. A l'article de la noblesse, on réclamait la cessation de la vénalité des gouvernements et capitaineries; l'obligation, pour les seigneurs ayant droit de péage, d'entretenir les chemins, ponts et péages; la révocation de tout anoblissement fait par argent, et la restitution des impôts non perçus; pour les gentilshommes âgés de vingt-cinq à cinquante ans qui ne seraient pas employés au service du roi, aux armées ou ailleurs, la privation des privilèges de noblesse, de leurs fiefs et juridiction (les privilèges de la noblesse n'étant considérés que comme la récompense des services qu'elle rendait à l'État); l'interdiction aux gentilshommes de posséder des canons et des coulevrines; le rétablissement d'une sévère discipline parmi la gendarmerie, parce que de là dépendait le soulagement du pauvre peuple.

Quant aux finances, on stipulait que les tailles seraient réduites à l'état où elles étaient à la mort du roi François Ier et que le roi accorderait une décharge de huit millions de livres. Enfin les députés émettaient le vœu que l'on établît dans tout le royaume l'unité de poids et de mesure (1).

Les trois ordres s'accordèrent, en outre, pour demander le maintien de l'édit de juillet, et pour déclarer le roi de Navarre criminel de lèse-majesté divine et humaine et à jamais déchu du droit de succéder au trône.

Ainsi finit l'assemblée des états. Arrivée à Blois avec la mission de prendre toutes les mesures propres à assurer le triomphe de la cause catholique, elle n'avait pas hésité un seul instant sur la conduite à tenir. En prenant connaissance de ses cahiers d'élection, elle s'é-

(1) Une demande semblable avait déjà été faite un siècle auparavant, sous Louis XI.

tait assurée que la France entière était unanime pour demander la répression de l'hérésie, et pour protester contre l'avénement au trône du roi de Navarre. Rien dès lors n'avait pu la distraire de l'accomplissement de cette tâche. En vain, Henri III avait tenté de la séduire ou de l'intimider, elle avait résisté à ses caresses aussi bien qu'à ses menaces. Enfin, voyant ce prince refuser sans cesse de prendre aucun engagement, elle l'avait mis en demeure, ses cahiers à la main, de faire droit aux demandes de ses commettants. C'était alors que le roi avait eu recours à la violence et au crime. De ce jour, le rôle de l'assemblée était terminé; en présence de la force matérielle qui la dominait et contre laquelle elle ne pouvait rien, il ne lui restait qu'à se dissoudre. Toutefois, avant de se retirer, elle avait encore su maintenir avec fermeté les deux points principaux de son mandat, à savoir l'exécution de l'édit de juillet et l'exclusion de roi de Navarre (1).

Un des premiers actes de la municipalité parisienne, dans la nuit même du 24 décembre, avait été d'expédier des courriers dans toutes les provinces pour y porter la lugubre nouvelle, et provoquer les villes à la résistance. Partout les messages avaient été accueillis avec les mêmes sentiments de douleur et de colère. La ville de Rouen répondit la première à l'appel des Parisiens. Amiens, Abbeville, Orléans et 55 autres grandes villes ne tardèrent pas à suivre son exemple.

A Toulouse, le peuple se leva spontanément: dès les premières nouvelles, des chaînes furent tendues dans les rues, et des barricades dressées partout. Les officiers de robe longue se firent soldats, laissant la robe pour prendre les armes; les marchands fermèrent leurs boutiques, les écoliers quittèrent leurs livres, les prêtres et les moines leurs « coqueluches » et leurs frocs, pour s'armer de morions et d'arquebuses. Enfin l'émotion fut si grande que les Politiques, effrayés, crurent qu'on allait faire un massacre et un pillage général. Mais, grâce à l'intervention de l'évêque de Comminges, tout s'apaisa bientôt et l'ordre fut rétabli, sans qu'aucun excès eût été commis.

Cependant, quelques jours après, deux magistrats du Parlement, le président Duranti et l'avocat général d'Assis payèrent de la vie leur attachement à la cause royale. Incarcérés d'abord comme suspects de vouloir entraver le mouvement populaire, ils furent, à la suite d'une émeute provoquée par la nouvelle que le maréchal de Matignon accourait à leur délivrance, massacrés dans leur prison. Les Politiques accusèrent l'évêque d'avoir poussé la populace à ce double meurtre; mais le prélat s'en défendit publiquement, et n'eut pas de peine à s'en justifier.

A l'exemple de Toulouse, toutes les autres villes du Midi, de la Gas-

(1) On ne saurait nier que les membres des états n'eussent parfois excédé en leurs prétentions, mais il est juste aussi de reconnaître que les esprits les plus calmes auraient eu peine à se contenir devant le mauvais vouloir persistant de Henri III.

cogne, du Languedoc et de la Guyenne, jusqu'à Limoges et Saint-Flour, déclarèrent renoncer à l'obéissance royale.

Lyon se prononça également, le 22 février; la bourgeoisie lyonnaise, soupçonnant quelque attaque de la part des Politiques, se mit en armes d'elle-même pendant la nuit et sans être commandée. Cette démonstration suffit pour en imposer à leurs adversaires, qui n'osèrent opposer aucune résistance. Les échevins se réunirent à l'Hôtel de Ville et y proclamèrent leur adhésion au gouvernement de l'Union. Dans leur protestation, les chefs de la municipalité usèrent de plus de ménagement à l'égard de Henri III que n'avaient fait les Seize à Paris. Après avoir reconnu qu'en principe on devait l'obéissance au roi, ils ajoutaient : « Mais nous avons estimé que la vertu d'obéissance peut aussi bien être « corrompue par le *trop* que par le *peu*, et que, pour la conserver, il « faut, comme en toutes les autres vertus, garder la médiocrité ». Ils rendaient compte ensuite de la prise d'armes : « En sorte que le parti « catholique est demeuré le supérieur, sans qu'il y ait eu un seul homme « offensé, ni un seul désordre, inconvénient, ni effusion de sang entre les « armes d'un peuple, qui avait assez d'occasion d'user de vengeance « contre ceux qu'il savait avoir intention de lui faire un mauvais traite- « ment, montrant assez en cela que les vrais et fermes catholiques « (comme est le peuple de Lyon) remettent toujours la vengeance à « Dieu (1) ». Enfin ils formulaient ainsi leur acte d'adhésion : « Nous « promettons à Dieu, sa glorieuse Mère, anges, saints et saintes du pa- « radis, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et ro- « maine; jurons de donner tout notre pouvoir et puissance à la conser- « vation de cette ville de Lyon, établissement d'un bon et assuré repos « à la décharge du pauvre peuple, etc. ».

Marseille ne devait pas rester en arrière; déjà, l'année précédente, elle avait tenté de se soustraire à l'obéissance royale : la force seule avait pu comprimer le mouvement; mais lorsque l'adhésion de Lyon fut connue, l'enthousiasme du peuple n'eut plus de bornes, et les consuls se rendirent d'eux-mêmes à l'Hôtel de Ville, où aussitôt l'Union fut signée par tous les habitants. Le petit nombre de ceux qui refusèrent de souscrire fut contraint de quitter la ville. On leur donna le nom de *bigarrés*, parce que, disait-on, les *politiques* étaient sans couleur déterminée.

Enfin le mouvement insurrectionnel embrassa bientôt la France entière, ainsi qu'Étienne Pasquier le constatait avec tristesse : « Une in- « finité de villes, écrivait-il à un ami, se démantèlent de l'obéissance du « roi : Amiens, Abbeville, Laon, Soissons, Péronne, Troyes, Rennes, « Rouen, Nantes, Bourges, le Mans, Sens, Auxerre, Melun, Mantes et

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 283.

« plusieurs autres dont je ne puis faire registre. Que dis-je, villes? il « n'est pas que les provinces entières se mettent de la partie; unes Nor« mandie, Bretagne, Picardie, Champagne; uns Lyonnois, Forets, Beau« jolois, en tous lesquels pays il n'est demeuré entre les mains du roi « que de petits brins (1) ».

Cependant, par là même que le mouvement se généralisait et s'étendait à toutes les provinces, le conseil établi spontanément à l'Hôtel de Ville de Paris, le 25 décembre, ne pouvait plus suffire. Il était nécessaire, du moins, de lui donner une organisation plus forte et plus régulière. Outre que les membres qui le composaient n'étaient guère connus que des Parisiens, il leur manquait un chef dont l'autorité supérieure pût dominer les rivalités intestines et imprimer à tous la direction. Les Seize comprenaient donc eux-mêmes que, dans l'intérêt général de leur cause, il fallait modifier le conseil de gouvernement qu'ils avaient d'abord établi, et où ils exerçaient la principale influence.

Le choix du chef ne pouvait être douteux. A défaut du fils aîné du duc de Guise, trop jeune encore, et retenu d'ailleurs en prison, le duc de Mayenne se trouvait naturellement désigné. Le duc de Mayenne était sincèrement dévoué à la cause catholique; il avait pris une part active aux dernières guerres et s'était distingué par la prise de plusieurs villes. Avec moins de fougue et d'élan que son frère, il avait plus de sagesse et d'habileté; moins propre à captiver les faveurs de la foule, il était plus capable de conduire les affaires d'un parti. Après l'attentat de Blois, Henri III avait tenté d'abord de se saisir de sa personne; n'ayant pu y réussir, il lui avait fait faire les offres les plus séduisantes, espérant que, grâce à la mésintelligence qui avait existé entre les deux frères, il pourrait le gagner. Mais le duc de Mayenne avait repoussé avec mépris les propositions du roi et, n'écoutant que la voix de l'honneur et du sang, il avait résolu de venger la mort du chef de sa famille.

Au sortir de Lyon, qu'il avait dû quitter à la hâte, il s'était rendu dans son gouvernement de Bourgogne, et avait mis les villes de Dijon, de Mâcon et de Beaune en état de défense. De là, passant par Troyes, il s'était dirigé sur Chartres, qu'il avait fait déclarer contre le parti du roi, et enfin, le 12 février, était arrivé à Paris où il avait été reçu avec enthousiasme par le peuple et les bourgeois.

Le duc de Mayenne se trouvait donc appelé, par sa position même, à prendre la direction des affaires. Déjà en relation avec les Seize, il tomba bientôt d'accord avec eux sur la nécessité d'établir un nouveau conseil de gouvernement, que l'on s'occupa aussitôt de constituer. Les quarante membres de l'ancien conseil devaient entrer dans le nouveau, mais on leur adjoindrait quinze nouveaux membres. Le duc de Mayenne se réserva de les désigner lui-même, à savoir : Mgr Hennequin, évêque de Rennes, l'abbé

(1) *Lettres de Pasquier*, t. Ier, p. 382.

de Lenoncourt, M. Vétus, président du Parlement de Bretagne, les sieurs de Saumaise et de Dampierre, maîtres des requêtes, le président Lemaître, le conseiller L'Amours, les sieurs de La Bourdoisière et Du Pay, les présidents d'Ormesson et de Videville, le sieur L'Huillier, maître des comptes, le sieur de Villeroi, ancien ministre de Henri III, et le sieur Jeannin, président au Parlement de Bourgogne. Ces deux derniers devaient rendre d'utiles services par leur connaissance pratique des affaires. Il fut, en outre, décidé qu'on admettrait au conseil, avec voix délibérative, les princes catholiques, les évêques du parti de l'Union, les députés des trois ordres, les présidents et avocats généraux du Parlement, le prévôt des marchands, les échevins et le procureur de ville.

Ce conseil de gouvernement, qui renfermait en son sein toutes les forces du parti catholique et réunissait désormais en une seule et même association les deux anciennes ligues de Péronne et de Paris, entra en fonction le 17 février, sous le titre de *Conseil général de l'Union*.

Son premier acte fut de nommer le duc de Mayenne *lieutenant général de l'État royal et couronne de France,* et de convoquer les états généraux à Paris pour le 15 juillet, à *l'effet d'élire un nouveau roi et de constituer un gouvernement définitif.*

En attendant, pour bien marquer que Henri III était déchu du trône, on fit graver un nouveau sceau d'État, qui avait pour inscription : *scel du royaume de France.* Le Parlement déclara que ses arrêts ne seraient plus rendus au nom du roi, mais au nom des *gens tenant le Parlement,* et que les lettres de grâce, rémission, abolition, etc., porteraient en tête : *Charles, duc de Mayenne, pair et lieutenant général de l'État et couronne de France.* La Sorbonne déclara que le canon de la messe ne contiendrait plus aucune mention du roi, du *tyran,* qui avait violé la foi publique, au notoire préjudice de la sainte religion catholique et de l'assemblée des états du royaume; aux prières accoutumées pour le roi elle substitua des oraisons pour les princes catholiques.

Enfin par un édit rendu dans les premiers jours de mars, le conseil général de l'Union organisa le nouveau pouvoir. On ordonnait à tous ceux qui étaient entrés ou entreraient dans l'Union, de faire le serment, conformément au formulaire enregistré au Parlement; on y ajoutait le serment d'obéissance aux magistrats, avec cette clause pénale : que ceux qui refuseraient ledit serment auraient, ainsi que les hérétiques, leurs biens confisqués. On devait s'occuper aussitôt d'établir des relations avec le Souverain Pontife, qui serait supplié d'aviser à la forme de nomination des bénéfices vacants. Après divers réglements concernant les vacations aux charges de justice et de finances, on déclarait que la diminution d'un quart des tailles, ordonnée par l'ancien conseil, serait maintenue; mais, en même temps, les contribuables devraient payer les trois autres quarts ainsi que le montant des autres impôts.

Par cet édit enregistré au Parlement, le duc de Mayenne et le Conseil faisaient acte de souveraineté, et se substituaient entièrement au gouvernement du roi; ils rendaient des ordonnances obligatoires pour tout le royaume, disposaient des charges publiques, levaient des impôts, faisaient, en un mot, tous les actes qui sont du ressort de l'autorité souveraine.

Mais il ne suffisait pas de publier des règlements intérieurs; deux choses surtout importaient en ce moment : d'abord faire reconnaître le nouvel établissement de l'Union par le Souverain Pontife; en second lieu, se mettre en mesure de le défendre par la force des armes.

Le cardinal de Pellevé représentait à Rome les intérêts de la sainte Union, qu'il servait avec autant de zèle que de dévouement; mais il n'était revêtu d'aucun caractère officiel, et le duc de Mayenne pensait avec raison que la gravité des circonstances exigeait l'envoi d'une députation spéciale au Souverain Pontife, pour lui rendre compte des événements et lui demander de venir en aide aux Catholiques de France, ou du moins de sanctionner leur conduite par une approbation publique. Le duc fit choix des hommes les plus capables de remplir cette mission, mit à leur tête Pierre Frison, doyen de la cathédrale de Reims, et les munit de ses instructions.

La nécessité de pourvoir aux préparatifs de la guerre n'était pas moindre que celle d'obtenir l'approbation du Pape; le duc de Mayenne y donna également tous ses soins. Il appela tous les gentilshommes de la noblesse catholique à se joindre à lui, ordonna des levées de milice, écrivit ou fit écrire par le conseil général à toutes les villes de lui envoyer des hommes et de l'argent pour l'aider à défendre la cause commune.

La tâche du nouveau chef était du reste rendue facile sous ce rapport par les dispositions générales des esprits et des cœurs. Paris surtout, qui avait donné le premier signal du mouvement, et où « on ne savait déjà plus, écri- « vait Étienne Pasquier, ce que c'était que du roi, et non-seulement on ne le « savait plus, mais qui pis est, on le détestait et on l'abhorrait », Paris tenait à honneur de donner l'exemple de l'abnégation et du dévouement. Non seulement les bourgeois et les hommes des halles et des métiers s'étaient imposés extraordinairement pour mettre la ville en état de défense; mais de nombreuses compagnies de volontaires s'étaient organisées à leurs propres frais, ou à ceux de la ville, pour faire la guerre au dehors, et voici en quels termes les généreux efforts des Parisiens étaient célébrés par un contemporain : « Oseriez-vous dire que les Parisiens ont peu de courage et de « résolution, puisque tout le monde, depuis le plus grand jusques au plus « petit capable de la fatigue, se dispose à la guerre et à remuer les mains « avec une telle allégresse, que le bourgeois néglige sa famille, et le « marchand quitte son trafic, pour faire nombre à cette guerre. Entre « autres sept ou huit marchands de la rue Saint-Denis, aucuns âgés de « cinquante ans, les autres de cinquante-cinq et plus, se sont équipés de « trois et quatre bons chevaux, et sont partis avec les autres, la lance au

« poing, pour aller au secours d'Orléans, ou tel autre endroit qu'on les « voudra employer... Déjà neuf ou dix cornettes de gendarmes et vingt-« cinq ou trente enseignes de pied avec quelques compagnies d'arque-« buses à cheval, sont partis il y a longtemps. Dans la quête et cueillette, « qui se fit incontinent après Noël, il se trouva des bourgeois qui donnè-« rent volontairement cinq ou six cents écus, les uns plus, les autres moins; « les pauvres artisans et gens de métier, deux ou trois écus (outre la taxe « à laquelle ils se cotisèrent encore eux-mêmes par chacun mois); enfin « personne n'est refusant de contribuer quelque chose selon que ses facul-« tés le peuvent porter (1) ».

Le même élan se faisait remarquer dans les provinces, et tout annonçait que le duc de Mayenne serait avant peu en mesure de mettre sur pied des forces suffisantes pour tenir tête aux armées que le roi ne pouvait manquer de diriger contre lui.

(1) *Réponses aux mémoires d'un politique* (Archives curieuses de l'histoire de France, 1re série, t. XII, p. 254).

CHAPITRE IX

Exposé de principes. — Henri III rassemble des forces. — Il transporte le siège du gouvernement à Tours. — Ses négociations avec le Saint-Siège. — Le légat Morosini est chargé par le pape de faire une tentative de conciliation entre Henri III et le duc de Mayenne. — Le duc de Mayenne refuse les conditions offertes par le roi. — Le légat Morosini quitte Paris et la France. — Manifeste du roi de Navarre. — Henri III signe un traité d'alliance avec lui. — Déclarations du roi de Navarre et de Henri III. — Effet produit dans tout le royaume par la nouvelle de l'alliance que Henri III vient de contracter avec le chef du parti protestant. — Le duc de Mayenne met la capitale en état de défense. — Il part à la tête des troupes qu'il a rassemblées pour empêcher la jonction de l'armée royale avec celle du roi de Navarre. — Premiers succès du duc de Mayenne. — Henri III effrayé appelle à son secours le roi de Navarre qui, conformément au traité fait avec lui, s'empresse d'arriver. — Entrevue des deux rois au château de Plessis-les-Tours. — Ils forment le projet de marcher sur Paris. — Tentative du duc de Mayenne pour s'emparer de la ville de Tours. — L'arrivée de l'armée béarnaise l'oblige à discontinuer l'attaque. — Il prend la route du Mans et pénètre en Normandie. — Situation de cette province. — Les *Gautiers*. — Le duc de Mayenne force le duc de Montpensier à se retirer. — Siège de Senlis par le duc d'Aumale. — Déroute des Parisiens. — Effroi répandu dans Paris. — Le duc de Mayenne rappelé se hâte de revenir dans la capitale. — Gravité de la situation. — Supériorité des forces du parti royal. — Les deux rois se mettent en marche et se dirigent sur Paris. — La ville d'Orléans refuse de leur ouvrir ses portes. — Prise de plusieurs villes. — Prise d'Étampes, plusieurs bourgeois mis à mort par ordre du roi. — Monitoire du pape contre Henri III au sujet du meurtre du cardinal de Guise. — Trouble de Henri III. — Les deux rois continuent leur marche. — Prise de Pontoise. — L'armée royale est portée à 40.000 hommes par suite de l'arrivée des Suisses. — Henri III établit son camp à Saint-Cloud, et le roi de Navarre le sien à Meudon. — Résolution des Parisiens. — Mesures de défense prises par le duc de Mayenne. — Henri III est assassiné par Jacques Clément. — Agonie et repentir de ce prince. — Sa mort. — Extinction de la race des Valois.



ON nous permettra, avant d'aller plus loin, d'examiner la question de droit public que les événements eux-mêmes viennent de poser, et dont la solution est nécessaire pour apprécier la moralité des faits qui vont suivre.

L'association formée par les Catholiques pour la défense de leur foi religieuse était en soi un fait normal et légitime; le pouvoir royal avait pu s'en alarmer, mais non le considérer comme inconciliable avec l'exercice de son autorité; d'ailleurs, en se proclamant lui-même, lors des premiers états de Blois, chef de la sainte Union, Henri III en avait consacré le principe. La résistance à main armée des bourgeois de Paris dans la Journée des Barricades était un acte plus grave, mais qui cependant ne portait

pas directement atteinte au principe de l'autorité royale, toujours reconnue, sinon en fait, du moins en droit. En outre, Henri III avait en quelque sorte justifié la conduite des Parisiens, en l'expliquant par un malentendu, et en traitant avec leurs chefs, au mois de juillet suivant.

Mais lorsque, après le meurtre du duc de Guise, le conseil de l'Union eut proclamé la déchéance de Henri III et convoqué les états généraux pour élire un nouveau roi; lorsque la plupart des grandes villes eurent adhéré à cette résolution, la situation changea entièrement de face. Il n'y eut plus seulement conflit entre le roi et ses sujets, il y eut acte d'insurrection ouverte et déclarée de la part de ces derniers contre le gouvernement établi. Cet acte était-il légitime? Tel est le point sur lequel nous avons besoin d'être édifiés pour savoir de quel côté se trouvent désormais le droit et la justice.

Tout pouvoir vient de Dieu, parce que c'est Dieu et non l'homme qui a institué l'état social, et que toute société suppose nécessairement un ordre hiérarchique qui la règle, un pouvoir qui la gouverne. Ainsi le pouvoir en soi est de droit divin, et c'est à ce titre seul qu'il peut commander l'obéissance.

Mais le pouvoir se produit nécessairement sous une forme quelconque; de plus, il doit se produire sous une forme normale et légitime; sinon, il n'est pas le pouvoir, il n'est qu'une force, non un droit. Or, à quels signes peut-on reconnaître la légitimité du pouvoir?

La forme du pouvoir est déterminée par les éléments préexistants de la vie d'un peuple, et par les autres circonstances qui peuvent se produire durant le cours de son existence, tels que sont : la religion, le climat, la situation des lieux, le génie, les mœurs, les aptitudes, les vertus et les vices même de chaque peuple. Par conséquent, la légitimité de la forme du pouvoir est dans son rapport de convenance avec l'ensemble des éléments préexistants de la vie sociale et des convenances ultérieures qui l'ont déterminée.

Mais comment ce rapport de convenance peut-il être constaté? Évidemment il ne peut l'être que par le consentement exprès ou tacite du peuple, consentement qui pour être sérieux et valable, devra persévérer pendant un laps de temps plus ou moins long, sans quoi il se pourrait, ou que le peuple ait été trompé, ou qu'il ait obéi à une impulsion aveugle et capricieuse. D'où il faut conclure que la *durée* d'une forme de gouvernement est, en dernier résultat, le seul critérium pratique qui permette de décider avec certitude si cette forme est légitime, ou si elle ne l'est pas.

Tout pouvoir donc qui *dure* depuis longtemps est légitime; il a le droit de commander, et on ne peut lui refuser l'obéissance.

Toutefois il est essentiel d'observer, et c'est là que commence la difficulté,

que la forme du pouvoir réside *essentiellement* dans l'ensemble des institutions qui le constituent, et *accidentellement* seulement dans la personne qui le représente.

La personne du chef ou des chefs n'est rien, par elle-même, que ce que la font les institutions; si donc elle prévarique contre ces institutions, elle porte atteinte à son titre et peut même le détruire entièrement, si la prévarication dépasse certaines bornes. Le peuple alors, en retirant à telle personne l'exercice d'un pouvoir qu'elle possède encore en fait, non plus en droit, fait un acte non de révolte, mais de conservation de la forme légitime du pouvoir.

Cependant nous avons dit qu'il y avait là une difficulté; et, en effet, il peut être difficile de déterminer si la prévarication du chef de l'État est assez grave pour justifier soit la résistance, soit la déchéance. Mais ce n'est plus là qu'une question de conduite, soumise, comme toutes les questions de même nature, au libre arbitre des parties intéressées, qui les résolvent à leurs risques et périls. Ajoutons seulement que, chez un peuple religieux, qui croit à l'origine divine du pouvoir et qui, par suite, le respecte, ces sortes de conflits ne se produiront que dans des circonstances rares et exceptionnelles (1).

Ainsi l'obéissance est due au gouvernement légitime; mais le chef ou les chefs, accidentellement investis de l'exercice de l'autorité, peuvent, par leur prévarication contre les institutions fondamentales de l'État, provoquer la légitime résistance du peuple, qui a même le droit, en certains cas, de les déposséder entièrement.

Ces principes posés, il ne reste plus qu'à rechercher si, en l'année 1589, les prévarications de Henri III étaient assez graves pour justifier la résistance du peuple, ou même provoquer la déchéance du prince.

Les faits se chargent de répondre à cet égard : la conduite de Henri III, s'il y persévérait, devait nécessairement amener la ruine de la religion catholique; car, sans parler de tous ses autres actes, il continuait à considérer le chef du parti protestant comme l'héritier présomptif de la couronne de France. La nation, dès lors, avait le droit de résister pour défendre une des institutions fondamentales de l'État.

Mais, en même temps, comme Henri III continuait à professer la religion catholique, contre laquelle il ne dirigeait ouvertement aucune entreprise, la prévarication dont il se rendait coupable n'était pas si évidente qu'elle dût entraîner immédiatement sa déchéance.

(1) Ces principes sont ceux de la théologie catholique. « Il ne faut pas penser, dit saint Thomas, que le peuple, *multitudo*, ait tort de prononcer la déchéance d'un roi coupable de tyrannie, lors même que le peuple s'était engagé pour toujours envers lui. Car le tyran, en gouvernant mal le peuple, contrairement à ce qu'exigeait le devoir d'un roi, a mérité que l'autorité, qu'il avait reçue de ses sujets, lui fût retirée ». Bellarmin, Suarez et d'autres tiennent le même langage (Voir sur ce point le bel ouvrage de l'abbé Balmès : *Du protestantisme et du catholicisme*, t. III).

En d'autres termes, la nation était dans son droit lorsqu'elle résistait à Henri III ; mais elle l'outrepassait, lorsque prématurément elle déclarait ce prince déchu du trône.

Aussi bien, malgré les apparences, les hommes de l'Union ne l'entendaient pas autrement. La déchéance, que le Conseil avait prononcée, avait au fond un caractère purement comminatoire, et il était évident que les Catholiques se replaceraient d'eux-mêmes sous l'obéissance du roi, dès qu'il leur aurait donné des garanties sérieuses d'un changement de conduite.

Ainsi éclairés sur le point de droit et sur la légitimité de la résistance catholique contre le dépositaire infidèle de l'autorité royale, revenons au récit des événements.

Henri III ne pouvait plus désormais se faire illusion : le double meurtre qu'il avait commis, loin d'améliorer sa situation n'avait fait que l'aggraver; chaque jour, il apprenait que quelque ville nouvelle s'était déclarée contre lui. Il ne lui restait donc qu'à rassembler des forces pour essayer de faire face aux périls qui le menaçaient, il s'en occupait en ce moment, avec une activité qu'il n'avait guère montrée jusque là. Il s'était assuré du concours des princes du sang, le duc de Montpensier, le prince de Dombes son fils, le prince de Conti et le comte de Soissons. Il avait rappelé l'armée du duc de Nevers et invité le duc d'Épernon à venir le rejoindre avec les 4,000 hommes qu'il commandait.

Dès le 6 février, il avait convoqué le ban et l'arrière-ban de toute la gendarmerie du royaume par des lettres patentes ainsi conçues : « Voulons et « ordonnons, par les présentes, qu'incontinent icelles reçues, vous fassiez « crier, publier et signifier à son de trompe et cri public, par tous les lieux « et endroits de votre ressort et juridiction, que tous nobles, tant de notre « maison que de nos ordonnances, vassaux ou sujets à notre ban et arrière- « ban et autres, quels qu'ils soient, sans seul excepter de ceux qui peuvent « porter armes, aient incontinent de cesdites présentes, à monter à che- « val ».

Enfin le sieur Nicolas de Sancy, ancien ambassadeur près les cantons helvétiques, avait reçu mission d'aller en Suisse faire une nouvelle levée.

Quant aux divers corps d'armée qui se trouvaient répartis çà et là dans les provinces, le roi avait jugé à propos de les y laisser, afin de maintenir dans le devoir les villes qui ne s'étaient pas encore soulevées. C'est ainsi que le maréchal de Matignon contenait la population de Bordeaux, toute dévouée à la cause catholique, et le maréchal d'Aumont, celle d'Angers. Sur d'autres points, plusieurs villes, telles que Caen, Évreux, Dieppe en Normandie, avaient été également conservées au parti royal par l'énergie de quelques officiers.

Aux portes mêmes de Paris, le gouverneur de Vincennes, Saint-Martin, avait refusé de livrer le château aux Parisiens; ceux-ci pour s'en venger pillèrent la maison de plaisance et le monastère des Hiéronymites, bâti na-

guère par le roi, coupèrent le bois du parc et firent la chasse à coups d'arquebuse aux bêtes fauves, daims, cerfs et biches qui s'y trouvaient.

Pour pouvoir organiser ses moyens d'attaque et de défense avec plus de sécurité, Henri III se rendit à Tours dans les premiers jours de mars; il se proposait d'y établir le siège de son gouvernement et y avait déjà convoqué tous les officiers des cours souveraines. Un assez grand nombre avait répondu à son appel, entre autres Étienne Pasquier, avocat général près la chambre des comptes, et il put, dès le 22 du même mois, y installer un nouveau Parlement dans l'abbaye Saint-Julien.

Cependant, s'il se préparait à la guerre, Henri III ne renonçait pas à négocier, et il avait fait faire des ouvertures tant au duc de Mayenne qu'au roi de Navarre. Il suivait surtout en ce moment, avec une vive sollicitude, les démarches que ses ambassadeurs à Rome faisaient en son nom auprès du Souverain Pontife.

Dès le 24 décembre, aussitôt après le meurtre du cardinal de Guise, il avait expédié au marquis de Pisani un courrier avec des dépêches où il exposait les motifs de sa conduite et chargeait son ambassadeur de la justifier auprès du Pape.

Sixte-Quint avait d'abord reçu avec calme ses communications; mais plus tard, instruit de toutes les circonstances de l'événement, il avait manifesté la plus vive indignation et s'en était expliqué en termes sévères, en présence du marquis de Pisani et du cardinal de Joyeuse, qui remplissait les fonctions de protecteur de France dans le Sacré-Collège.

Toutefois les envoyés de Henri III n'avaient pas perdu tout espoir d'apaiser le pape et lui avaient demandé au nom de leur maître deux choses : d'abord l'absolution pour le meurtre du cardinal de Guise; ensuite la condamnation du décret de la Sorbonne qui avait prononcé la déchéance du roi. Sur le dernier point, les difficultés ne semblaient pas devoir être graves; mais quant à l'absolution, Sixte-Quint avait exigé, avant toute chose, que le roi lui écrivît pour exprimer son profond repentir d'avoir porté la main sur un prince de l'Église.

Le marquis de Pisani et le cardinal de Joyeuse avaient fait observer que, si le roi désirait avoir l'absolution, ce n'était que par scrupule de conscience; car, l'année précédente, le Pape lui avait délivré un bref, en vertu duquel il pouvait se faire absoudre, même des cas les plus énormes, par quelque confesseur que ce fût; ajoutant que les libertés et franchises gallicanes ne permettaient pas à un roi de France de comparaître en accusé devant le Souverain Pontife. Puis ils avaient insinué, sous forme de menace, que l'on désirait en France l'annulation du concordat de Léon X, et qu'on pourrait bien revenir au régime de la pragmatique sanction.

Mais Sixte-Quint s'était d'autant moins laissé ébranler, que les cour-

riers de France lui apportaient chaque jour la nouvelle des progrès de la Ligue dans le royaume. Henri III qui, pour les mêmes motifs, désirait de plus en plus se réconcilier avec le Pape, lui députa l'évêque du Mans, Claude d'Angennes.

Ce prélat, arrivé à Rome le 23 février, se fit aussitôt instruire par le cardinal de Joyeuse de l'état de la négociation; admis auprès du Pape, il s'efforça d'obtenir de lui qu'il se contentât de l'absolution générale, que le roi pouvait se faire donner en vertu du bref de l'année précédente; mais, comme Sixte-Quint demeurait inflexible, il eut recours à un moyen extrême qui coûtait beaucoup à sa dignité d'envoyé du roi. Il sollicita une nouvelle audience, réitéra ses instances, qui ne furent pas mieux écoutées, puis se jeta tout à coup aux pieds du Pontife en lui disant : « Saint Père, je demande humblement à Votre Sain- « teté, au nom du roi très chrétien, l'absolution qu'il souhaite avoir « de vous, en vous suppliant de le recevoir en grâce comme votre fils et « de vous réconcilier avec lui, et de lui donner votre bénédiction ».

Le Pape releva aussitôt l'évêque, le fit asseoir auprès de lui et lui parla avec beaucoup de bonté, en lui exprimant le profond chagrin qu'il éprouvait des troubles de France; mais, en même temps, il évita de se prononcer au sujet de l'absolution, et se contenta de faire observer que, le scandale ayant été public, il fallait que le roi, pour en montrer son sincère repentir, remît du moins en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon.

Sur ces entrefaites, arrivèrent à Rome les envoyés du duc de Mayenne et du conseil général de l'Union. Admis aussitôt auprès du Souverain Pontife, ils lui demandèrent aide et appui au nom de tous les catholiques de France, en représentant que « dans ce consentement de la France « jointe et unie incontinent après les massacres des princes, il n'y avait « rien de projeté de la prudence humaine, ains que c'était un mouvement « divin qui tout à coup avait échauffé les cœurs des catholiques et leur « avait fait sentir qu'il était temps de se lier pour empêcher leur ruine « et celle de leur sainte religion, et que non-seulement les bonnes villes « et la plupart de la noblesse étaient entrés dans cette résolution, mais « aussi les parlements et les cours souveraines de la France, qui étaient « composées des plus sages et des plus fermes à l'obéissance, et plus « mesurés et plus expérimentés aux affaires ». Puis les députés terminèrent en suppliant de nouveau le Pontife de prendre sous sa protection les catholiques de France et de leur accorder son assistance spirituelle et temporelle.

Cette requête des envoyés du duc de Mayenne était appuyée sur des motifs trop sérieux pour ne pas être favorablement accueillie par le Pape; toutefois Sixte-Quint évita encore de se prononcer. Il jugeait bien le véritable état des choses; il voyait la guerre civile prête à se rallumer, et

désirait ardemment prévenir ce malheur. Ne pouvant accorder au roi une absolution qui eût été un désaveu indirect de la conduite des Catholiques, il donna l'ordre à son légat en France de faire une dernière tentative de conciliation entre le roi et les chefs de l'Union.

En conséquence, le légat Morosini intervint officieusement auprès du duc de Mayenne et de Henri III. Le roi accueillit ses ouvertures avec empressement, et lui donna pouvoir de faire en son nom au duc de Mayenne les offres les plus propres à le séduire. Le duc devait être confirmé dans son gouvernement de Bourgogne avec le droit de mettre dans les villes de cette province tels gouverneurs qu'il voudrait, de nommer aux charges vacantes et de prendre tous les ans 40,000 écus sur les revenus qu'elle produisait au roi. Le jeune duc de Guise devait avoir le gouvernement de Champagne et deux villes pour y mettre garnison, selon sa volonté; on assurait le gouvernement de Lyon au duc de Nemours. D'autres avantages considérables étaient accordés à tous les princes de la maison de Lorraine. Mais le duc de Mayenne refusa de rien entendre et résista à toutes les instances du légat, objectant qu'après ce qui s'était passé à Blois il ne pouvait plus se fier à la parole du roi et qu'il ne pensait pas que le Pape voulût l'y contraindre.

Ce refus péremptoire ne permettait pas de pousser plus loin la négociation. Le légat Morosini fit connaître au roi l'insuccès de ses efforts et lui manda en même temps qu'il se disposait à retourner à Rome, parce que la bienséance lui interdisait, observait-il, de demeurer comme légat de Sa Sainteté auprès d'un prince qui allait faire la guerre aux catholiques de son royaume.

Ayant ainsi perdu tout espoir de traiter avec le parti catholique, Henri III n'avait plus qu'à se tourner du côté du chef du parti protestant, avec lequel d'ailleurs il n'avait cessé d'entretenir de secrètes relations.

Depuis la victoire de Coutras, dont par sa faute il avait perdu tout le fruit, le roi de Navarre avait continué à guerroyer dans les provinces du Midi et de l'Ouest, et réussi à s'emparer de plusieurs villes, Niort, Pont-Saint-Maixent, Loudun, Mirebeau, Châtellerault, Vivonne, etc.

S'étant ainsi rapproché de la Loire, il se trouvait à peu de distance de Henri III, avec qui, de son côté, il désirait ardemment signer un traité de paix. Pour en faciliter la conclusion, il venait de publier, le 4 mars, un manifeste où il laissait entrevoir, plus clairement qu'il ne l'avait fait encore, la possibilité d'une conversion, demandant seulement du temps pour réfléchir. « Il ne faut pas, disait-il, que je sois long sur ce propos (celui de « la religion), car c'est une matière déjà disputée. On m'a souvent sommé « de changer de religion, mais comment cela? la dague au poing. « Quand je n'eusse point eu de respect de ma conscience, celui de mon « honneur m'en eût empêché, par manière de dire..... Avoir été nourri,

« instruit et élevé en une profession de foi; et, sans ouïr et sans parler, « tout d'un coup se jeter de l'autre côté? Non, Messieurs, ce ne sera « jamais le roi de Navarre qui fera cela, y eût-il trente couronnes à ga- « gner... *Instruisez-moi*, je ne suis pas *opiniâtre* (1) ». Il terminait en recommandant à tous les Français la concorde et l'obéissance au roi. « Je vous conjure donc tous, par cet écrit, autant catholiques serviteurs « du roi mon seigneur, comme ceux qui ne le sont pas; je vous appelle « comme Français, je vous somme que vous ayez pitié de cet État. Je « vous conjure de dépouiller les misérables passions de guerres et de « violences qui dissipent et démembrent ce bel État, et qui nous distraient « les uns par la force, les autres trop volontairement de l'obéissance de « notre roi; qui nous ensanglantent du sang les uns des autres, et qui « nous ont déjà tant de fois fait la risée des étrangers, et, à la fin, nous « feront leur conquête, etc. ».

Ces conseils étaient sages, mais manquaient de l'autorité de l'exemple, car celui qui les donnait avait fait pendant de longues années et faisait encore en ce moment la guerre au roi, son légitime souverain.

Néanmoins, une négociation s'ouvrit entre les deux princes; et, après quelques difficultés au sujet de la ville de Saumur, dont le roi de Navarre réclamait la possession, ils arrivèrent bientôt à signer une trêve d'un an aux conditions suivantes : la trêve devait commencer au 3 avril; le roi de Navarre s'engageait à entretenir à ses frais pour le service du roi 1,200 chevaux et 2,000 arquebusiers, moyennant quoi on lui cédait une place sur la Loire pour le passage de ses troupes. Les deux rois devaient continuer d'ailleurs à faire la guerre séparément.

Ce traité reçut aussitôt son exécution, et le roi de Navarre, mis en possession de Saumur, s'empressa de dénoncer, tant aux Catholiques qu'aux Protestants, la nouvelle position qu'il entendait prendre. Par une première déclaration à l'adresse des premiers, confondant désormais sa cause avec celle du roi, il leur recommandait, en sa qualité de premier prince du sang, la soumission et l'obéissance, et remontrait au clergé, à la noblesse et au tiers-état les avantages de la paix et les dangers de la guerre. « Un roi, leur disait-il, ne peut souffrir d'être dégradé par ses sujets; et, « pour l'empêcher, il faudra rendre rigueur pour rigueur, et force con- « tre force. Il serait bien plus à propos d'abréger tant de calamités « par une paix, en rendant l'obéissance et la fidélité que l'on doit au roi, etc. ».

Dans la seconde déclaration, adressée à son propre parti, il accusait nettement ses nouveaux devoirs : sans répudier encore le titre de chef du parti protestant, il s'y présentait avant tout comme l'héritier présomptif de

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 243.

la couronne de France, et affirmait que la Ligue avait un caractère plus politique que religieux. « Il est évident, disait-il, que cette guerre, com« mencée sous ombre de religion, s'est trouvée tout à coup pure guerre « d'État ». D'où il concluait que les Catholiques de l'Union devaient être traités comme des sujets rebelles à leur légitime souverain.

Henri III, de son côté, crut devoir publier un manifeste pour se justifier d'avoir signé une trêve avec le chef du parti protestant. Il y alléguait la nécessité de pourvoir à la conservation de sa couronne, menacée par les Ligueurs, et prenait soin de faire remarquer qu'il n'avait pas conclu une alliance, mais seulement une trêve et surséance d'armes d'un an.

En même temps, il rendit une ordonnance prononçant la confiscation de tous les biens du duc de Mayenne, des gentilshommes et des bourgeois du parti de l'Union, criminels de lèse-majesté, pour n'être pas rentrés sous son obéissance au temps fixé.

L'alliance que Henri III venait de contracter avec le chef du parti protestant, était un fait d'une haute gravité; car on ne pouvait douter que le roi de Navarre n'exerçât désormais une influence prédominante sur les affaires. Aussi, lorsque la nouvelle s'en répandit dans le royaume, elle y causa une universelle indignation; plusieurs villes qui hésitaient encore se déclarèrent ouvertement pour la cause catholique, et le duc de Mayenne se disposa aussitôt à entrer en campagne, pour empêcher du moins, s'il était possible, la jonction des armées des deux princes.

Mais, avant de quitter la capitale, il importait de la mettre en bon état de défense, et c'est à quoi le chef de l'Union dut d'abord porter tous ses soins. Dans ce but, il fit établir de bons et solides corps-de-garde dans chaque quartier, enjoignit aux sergents et archers de se transporter en toute diligence chez les hôteliers et cabaretiers, pour y prendre, moyennant indemnité, les futailles dont ils étaient en possession, afin d'élever des barricades et de palissader les faubourgs; requit les bourgeois d'envoyer chacun un homme garni d'outils pour travailler aux tranchées et fortifications, et ordonna à tous les habitants des villages d'Issy, de Vaugirard, de Montrouge, Gentilly, Arcueil, Bagneux, Fontenay, Clamart, Châtillon et Meudon, de prendre les armes et de se mettre en état de repousser l'ennemi.

Il n'était pas moins essentiel de maintenir l'ordre dans l'intérieur de la ville. Le commerce languissait, la misère commençait à se faire sentir, les loyers des maisons et les rentes sur l'Hôtel de Ville ne se payaient plus. Le Parlement rendit un arrêt qui faisait remise aux locataires du tiers du prix des loyers. On ouvrit des ateliers publics pour venir en aide aux artisans sans ouvrage. « Ne faites faute présentement », ainsi s'exprimait l'ordonnance, « et sans aucun délai, d'assembler tous « les manants et habitants de chaque dizaine, pour leur faire enten« dre qu'il est nécessaire d'ouvrir quelques ateliers pour faire travailler un

« grand et bon nombre des pauvres valides qui sont dans cette ville, afin « que, par ce moyen, trois choses grandement utiles soient accomplies, « dont la première est la charité par la nourriture des pauvres; la seconde, « la fortification et réparation de cette ville ès lieux et endroits nécessai- « res; et la troisième, l'empêchement de l'oisiveté, mère nourrice de tous « les maux ».

Une circonstance heureuse vint fournir l'argent qui manquait : on découvrit au logis du sieur Molan, trésorier de l'épargne, plus d'un million de livres en or, qu'il avait fait cacher et enterrer dans sa maison avant de la quitter. Cette somme fut employée à solder les troupes et à acheter des munitions de guerre.

Après avoir pris ces diverses mesures d'ordre public et de défense, le duc de Mayenne s'éloigna de Paris à la tête de son armée.

Les débuts de la campagne furent heureux. Le chef de l'Union, arrivé à Châteaudun, envoya le sieur de Rosne avec quelques compagnies s'emparer de Vendôme, qui fut livré par le gouverneur; puis il se porta lui-même devant Château-Regnaud, à sept lieues de Tours. Il se préparait à attaquer cette place, lorsque l'archevêque de Lyon lui fit savoir que les troupes royales étaient campées à peu de distance, dans un poste peu avantageux et mal gardé. Sur cet avis, il décampa aussitôt, rencontra l'ennemi à Saint-Ouen, près d'Amboise, lui tua six cents hommes et s'empara de la ville.

A la nouvelle de la marche rapide et des succès de l'armée catholique, Henri III, effrayé, écrivit au roi de Navarre de venir à son secours. Celui-ci, heureux d'avoir sitôt l'occasion de lui prouver l'utilité de son alliance, s'empressa de se rapprocher de Tours avec son armée.

Bien qu'ayant signé un traité de paix, et peu éloignés l'un de l'autre, les deux rois ne s'étaient pas encore vus, par calcul politique, afin de ne pas se compromettre auprès de leurs partis; mais le péril devenait trop pressant pour leur permettre de garder plus longtemps cette réserve apparente.

Henri III fit donc savoir au roi de Navarre qu'il se trouverait le 30 avril au château de Plessis-les-Tours, où il serait bien aise de le recevoir. Le roi de Navarre n'était pas sans quelque défiance (1), car le souvenir du lugubre drame de Blois était présent à tous les esprits; cependant il n'hésita pas à se rendre à l'appel de Henri III.

L'entrevue eut lieu, au jour indiqué, en présence d'un grand concours de peuple venu de tous les environs. Henri III fit l'accueil le plus amical à son nouvel allié, qui l'en remercia avec effusion. Les deux princes se virent encore les jours suivants, et arrêtèrent ensemble le plan de campagne.

(1) Il le dit assez clairement dans une de ses lettres.

Ils reconnurent que le parti le meilleur et le plus sûr était de réunir toutes les forces dont on pourrait disposer, et de s'avancer sur la capitale.

Cependant le duc de Mayenne avait continué sa marche en avant, et peu s'en fallut qu'il ne s'emparât de Tours et de la personne même de Henri III. Ayant appris que le roi se trouvait dans la ville avec une faible garnison, il résolut de l'y surprendre, et, mettant aussitôt son dessein à exécution, arriva le 8 mai au matin avec son avant-garde à une portée de mousquet du faubourg Saint-Symphorien. Le même jour et à la même heure, le roi, soit par le fait du hasard, soit sur les instigations de quelque seigneur d'intelligence avec le duc de Mayenne, était allé se promener à cheval de ce côté, et ne se trouvait plus qu'à cent pas d'une barricade où étaient cachés les cavaliers de la Ligue, lorsqu'un meunier, le reconnaissant, lui dit : « Sire, où allez-vous? les ennemis sont là, retirez-vous »; et ce disant, les lui montra de si près, qu'ils se levèrent de leur embuscade et coururent droit sur lui. Le roi tourna bride, et s'enfuit de toute la vitesse de son cheval en criant : « Aux armes! » A sa voix, les soldats des avant-postes accoururent et arrêtèrent les Ligueurs, qui furent obligés de se retirer.

Le duc de Mayenne n'en persista pas moins à attaquer la ville. Son dessein était de porter toutes ses forces sur le faubourg Saint-Symphorien, espérant que, tandis que le roi viendrait avec ses troupes pour le défendre, les bourgeois, qui étaient tout dévoués à la cause catholique, se soulèveraient et forceraient ainsi le prince ou à se rendre ou à fuir. Mais la prudence du maréchal d'Aumont fit échouer cette combinaison. Il conseilla au roi de se tenir cantonné dans la ville, de défendre à la noblesse d'en sortir, d'y faire rentrer les deux mille hommes répandus dans les environs, et de mander au roi de Navarre de hâter sa marche. Henri III suivit l'avis du maréchal et laissa quelques troupes seulement, sous les ordres du maître de camp Crillon, pour la défense des faubourgs.

Cependant le duc de Mayenne, conformément au plan qu'il avait arrêté, ordonna l'attaque contre le faubourg Saint-Symphorien. L'affaire commença par une escarmouche assez vive qui dura jusqu'à quatre heures du soir. Enfin, le duc s'avança lui-même à la tête de son infanterie et, grâce à l'élan qu'il sut lui donner, parvint en peu de temps à renverser toutes les barricades et à s'emparer du faubourg qui fut livré au pillage.

Le succès de cette première journée lui faisait espérer qu'il pourrait, le lendemain, se rendre maître de la ville. Mais, dans la nuit, on vint lui rapporter qu'on avait vu dans les environs des écharpes blanches, et bientôt des renseignements plus précis ne permirent plus de douter de la présence de l'armée béarnaise. N'étant pas en mesure de tenir tête, il n'avait plus qu'à se retirer, ce qu'il fit aussitôt. Dès quatre heures

du matin, il fit sonner le boute-selle, mit le feu aux maisons avoisinant le pont, pour couper le passage de la Loire aux ennemis, et prit la route du Mans, d'où il passa bientôt en Normandie.

Dans cette dernière province, non seulement la plupart des villes avaient adhéré à la Ligue, mais les populations des campagnes s'étaient soulevées, autant, il est vrai, dans l'espérance d'être délivrées des tailles, que par zèle religieux. Les paysans réunis en grand nombre sous le nom de *Gautiers,* parce que leurs principaux chefs étaient originaires du village de la Chapelle-Gautier, avaient parcouru les campagnes, pillant et dévastant les châteaux, particulièrement ceux des seigneurs restés fidèles à la cause royale. Le duc de Montpensier, envoyé pour réprimer ces ravages, avait défait en plusieurs rencontres les bandes des paysans insurgés. Le duc de Mayenne arrêta le prince dans le cours de ses succès, le força à lever le siège de Falaise et le refoula dans les murs de Caen, ville où se trouvaient d'assez nombreux huguenots, et par cette raison, tenant le parti du roi.

Ainsi resté maître de presque toute la Normandie, le duc de Mayenne y attendait de nouveaux renforts pour reprendre l'offensive contre les deux rois, lorsque la nouvelle d'un grave échec éprouvé par les Parisiens le rappela soudain dans la capitale.

Une des villes des environs de Paris, Senlis, étant tombée vers la fin d'avril au pouvoir du parti royal, les Parisiens avaient formé le projet de la reprendre. En conséquence, le sieur Mayneville s'était rendu sous les murs de cette ville, à la tête de 4,000 hommes levés dans la population parisienne, auxquels étaient venues se joindre peu après d'autres forces amenées par le duc d'Aumale et le sieur de Balagny, gouverneur de Cambrai.

La ville, canonnée et enserrée de toutes parts, avait été bientôt réduite à demander une capitulation; mais, dans l'intervalle, le duc de Longueville et le capitaine Lanoue ayant amené des secours, il s'en était suivi un engagement très vif entre les troupes royales et les Parisiens qui, après une lutte acharnée, s'étaient vus contraints de battre en retraite, laissant douze cents hommes sur le champ de bataille.

Cette défaite avait jeté la consternation dans Paris : beaucoup d'habitants avaient à déplorer la perte de quelques-uns des leurs, tués ou faits prisonniers. Le peuple irrité s'en était pris aux chefs, particulièrement au duc d'Aumale, et on avait dû recourir à l'intervention du conseil de ville pour permettre au prince de rentrer dans ses murs (1).

(1) Un poème satirique, qui courut alors au sujet de la fuite du duc d'Aumale, mérite d'être cité ici :

A chacun nature donne
Des pieds pour le secourir.

L'épouvante des Parisiens avait été encore augmentée par un coup de main du duc de Longueville, qui, profitant de son succès pour aller ravi-

Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.

Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoiqu'il ait perdu sa male,
N'a pas la mort encouru.

Ceux qui étaient à sa suite
Ne s'y endormirent point,
Sauvant par l'heureuse fuite
Le moule de leur pourpoint.

Quand ouverte est la barrière,
De peur de blâme encourir,
Ne demeurez pas derrière;
Il n'est que de bien courir.

Courir vaut un diadème,
Les coureurs sont gens de bien :
Tremon et Balagny même
Et Congy le savent bien.

Bien courir n'est pas un vice,
On court pour gagner le prix;
C'est un honnête exercice :
Bon coureur n'est jamais pris.

Qui bien court est homme habile
Et a Dieu pour son confort;
Mais Chamois et Mayneville
Ne coururent assez fort.

Souvent celui qui demeure
Est cause de son meschef,
Celui qui fuit de bonne heure
Peut combattre de rechef.

Il vaut mieux des pieds combattre
En fendant l'air et le vent,
Que se faire occire et battre
Pour n'avoir pris le devant.

Qui a de l'honneur envie
Ne doit pourtant en mourir;
Où il y va de la vie
Il n'est que de bien courir.

(*Lestoile*, t. Ier, p. 295.)

Rien n'était d'ailleurs plus injuste que le reproche de poltronnerie adressé au duc d'Aumale et à ses compagnons d'armes. Le duc s'était, au contraire, comporté avec beaucoup de courage, avait été blessé et n'avait commandé la retraite que lorsqu'il n'avait plus été possible de tenir tête à l'ennemi. Chamois et Mayneville, dont il est aussi question, avaient été tués en combattant au fort de la mêlée.

tailler le château de Vincennes, avait lancé en passant quelques boulets, qui étaient tombés dans le quartier des Halles. Soudain les boutiques s'étaient fermées, les chaînes avaient été tendues, et les bourgeois avaient couru aux armes. Ce n'était qu'une fausse alerte, car le duc de Longueville n'avait pas l'intention de pousser l'affaire plus avant. Mais de nouvelles et plus sérieuses attaques pouvaient avoir lieu, et le duc de Mayenne, averti par le conseil de l'Union, se hâta de revenir à Paris.

La situation était grave : non seulement la campagne, malgré quelques succès au début, avait été malheureuse pour la Sainte-Union, puisque son chef, le duc de Mayenne, s'était vu contraint de quitter le théâtre principal de la guerre et de se retirer en Normandie; mais l'état respectif des deux partis, lorsqu'on l'envisageait au point de vue militaire, se présentait sous des aspects fort alarmants pour la cause catholique.

La France entière, de l'Est à l'Ouest, du Nord au Midi, était sous les armes. D'un côté, il y avait le peuple catholique des villes avec ses municipalités, ses maires, ses capitouls, ses consuls, ses parlements, son clergé, ses gardes bourgeoises, sous la direction politique et militaire du duc de Mayenne, qu'entourait une portion de la noblesse; de l'autre, les princes du sang, la plus grande partie des seigneurs et gentilshommes de tout ordre, rangés sous la bannière de leur suzerain le roi de France, et de son héritier présomptif le roi de Navarre.

Or, si la Sainte-Union avait toujours la supériorité du nombre, le parti opposé avait celle de la force militaire et des influences politiques. La noblesse avait seule alors, il ne faut pas l'oublier, le privilège de porter les armes; les autres classes n'avaient pas l'habitude de la guerre, et, quels que fussent l'ardeur et le dévouement des gardes bourgeoises, elles ne pouvaient tenir en rase campagne contre des troupes aguerries et disciplinées; la déroute de Senlis venait d'en donner une nouvelle preuve.

Mais ce n'était pas tout : les Catholiques ne devaient compter en ce moment sur aucun appui extérieur. Leurs alliés étaient : le Pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Or, le Pape n'avait pas d'armée disponible à leur envoyer; le roi d'Espagne s'était engagé vis-à-vis de Henri III à garder la neutralité, à condition que ce prince lui restituerait la ville de Cambrai et renoncerait aux droits que sa mère Catherine de Médicis avait revendiqués sur le Portugal. Quant au duc de Savoie, le colonel d'Ornano avait reçu l'ordre de se joindre à Lesdiguières pour le tenir en échec sur les frontières du Dauphiné; et les cantons suisses, de leur côté, avaient promis de s'unir au roi, pour combattre un prince dont ils redoutaient la puissance.

Le parti royal, au contraire, était assuré de recevoir des secours, tant en hommes qu'en argent, des princes allemands et surtout de la reine d'Angleterre, toujours jalouse de faire triompher en France la cause du protestantisme. De plus, Nicolas de Sancy avait levé en Suisse 10,000 hommes d'infanterie, qu'il devait bientôt amener à Henri III.

A n'envisager donc que les forces dont ils disposaient, les chances n'étaient pas égales entre les deux partis. Aussi les deux rois résolurent de profiter de leur avantage pour prendre l'offensive. Leur plan était toujours de marcher sur Paris, parce qu'ils pensaient bien qu'une fois maîtres de la capitale, ils auraient facilement raison des autres villes.

En conséquence, ils quittèrent Tours vers le milieu de mai, et le 22 du même mois ils arrivèrent à Beaugency, d'où le roi de Navarre adressa une lettre aux habitants d'Orléans pour les engager à se soumettre, leur promettant de respecter non seulement leur religion, mais leurs libertés et franchises municipales; mais cette sommation demeura sans effet : les bourgeois refusèrent d'ouvrir leurs portes, et les deux rois durent passer outre, car le siège d'une place si importante eût été une opération longue et difficile qui aurait retardé leur marche.

L'armée royale, laissant donc Orléans de côté, se porta sur Jargeau, qui fut pris, et dont le gouverneur fut pendu pour avoir opposé une défense trop énergique. Gien et La Charité, n'ayant pas assez de forces pour résister, firent leur soumission.

Maîtresse de tous les ports de la Loire, à l'exception de ceux de Nantes, et d'Orléans, l'armée royale entra dans la Beauce et le Gâtinais. La petite ville de Pluviers fut emportée de vive force et livrée au pillage; de là, on s'avança sur Étampes. Le baron de Saint-Germain, qui en était gouverneur, défendit d'abord la place avec vigueur; quand la brèche fut ouverte, il demanda à capituler; mais un parti ennemi ayant surpris la ville d'un autre côté pendant qu'il parlementait, le baron fut obligé de se rendre prisonnier, et eut bientôt après la tête tranchée; le procureur du roi, Bergeronneau, et quelques bourgeois connus pour leur zèle catholique, subirent la même peine. Par ces actes de cruelle vengeance, le roi espérait intimider les faibles et contenir les irrésolus : il ne réussit qu'à envenimer les haines et enflammer l'ardeur à la résistance.

La joie que Henri III ressentait des succès de son armée fut troublée par la nouvelle de l'excommunication lancée contre lui par le Souverain Pontife. Ce fut à Étampes même que le message lui en arriva.

Après avoir longtemps hésité, Sixte-Quint s'était enfin décidé à agir; il avait rendu un monitoire ordonnant au roi de mettre en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon dans les dix jours aprés la publication dudit monitoire, qui devait être faite aux portes des cathédrales de Poitiers, de Chartres, d'Agen, de Meaux, du Mans et d'Orléans et d'en informer le Saint-Siège dans les trente jours par un acte authentique; faute de quoi, le roi et tous les complices du massacre du cardinal de Guise et de l'emprisonnement des autres prélats, encourraient l'excommunication portée dans la bulle *In cœnâ Domini*, dont ils ne pourraient être absous que par le Pape, hors l'article de la mort. Le Pontife les citait à comparaître, dans les soixante jours, devant son tri-

bunal, le roi en personne ou par procureur, et les autres personnellement.

Henri III, malgré les scandales de sa vie privée et les fautes de sa politique, avait conservé des sentiments de foi; la voix menaçante du chef de la chrétienté retentit donc douloureusement dans son âme. Abandonné à lui-même, il se fût peut-être arrêté devant les angoisses de sa conscience; mais le roi de Navarre, qui ne partageait pas ses scrupules, s'efforça de les calmer en lui montrant la victoire comme le meilleur moyen de rentrer en grâce avec le pontife. « Vainquons », lui dit-il avec le ton railleur et sceptique qui lui était habituel, « vainquons, et nous aurons l'absolution ». Henri III, qui subissait de plus en plus l'ascendant de son nouvel allié, ne sut pas résister à ses instances, et donna l'ordre de continuer la marche en avant. La ville de Dourdan n'attendit pas l'attaque : les bourgeois prirent l'écharpe blanche (1) et vinrent eux-mêmes présenter les clefs de la ville.

Poissy, au contraire, opposa une vive résistance, mais enfin la ville fut emportée, et les principaux bourgeois payèrent de la vie, comme ceux d'Étampes, leur courageux dévouement.

Maîtresse de Poissy, l'armée royale passa la Seine, et vint mettre le siège devant Pontoise. Cette petite ville, où se trouvait une forte garnison commandée par le sieur d'Alincourt, fils de Villeroi, était trop près de Paris pour qu'on la négligeât. Les bourgeois et les soldats la défendirent d'abord avec beaucoup de vigueur; mais lorsque, après douze jours de tranchée, l'église Notre-Dame, qui dominait la place et en faisait la principale défense, eut été emportée d'assaut, le gouverneur dut capituler, le 25 juillet, avant d'avoir reçu les secours envoyés par le duc de Mayenne.

Après la prise de Pontoise, les deux rois s'emparèrent encore de quelques petites places sur l'Oise, Beaumont, l'Isle-Adam et Creil, puis arrivèrent à Conflans, où ils rencontrèrent les Suisses, recrutés par Sancy. Leur armée, qui n'était jusque-là que de 28,000 hommes, se trouva dès lors portée à plus de 40,000, car les Suisses étaient au nombre de 10,000, et Sancy leur avait adjoint 2,000 lansquenets et 1,500 reitres.

On tint un conseil de guerre pour délibérer sur le parti à prendre. Quelques seigneurs étaient d'avis que l'on devait tenir encore la campagne et attendre de nouveaux renforts avant d'attaquer Paris : il leur semblait qu'une ville si considérable, défendue par une population ardente, sous le commandement du duc de Mayenne, dont l'habileté militaire était connue, devait opposer une longue et opiniâtre résistance. Mais le roi de Navarre fit prévaloir l'opinion contraire, et l'on décida de commencer immédiatement le siège de la capitale.

En conséquence, le 31 juillet, Henri III se porta sur Saint-Cloud, s'empara du pont, établit son quartier dans le bourg, et se logea lui-même dans la maison du sieur Jérôme de Gondi, d'où il dominait Paris et toute la vallée

(1) Le blanc était la couleur des rois de France; cependant il paraît que Henri III l'avait quitté et ne l'avait repris que depuis sa jonction avec l'armée béarnaise.

de la Seine. Le roi de Navarre prit position à Meudon, et répandit ses troupes dans les villages de Vanves, de Vaugirard et d'Issy.

Cependant, lorsqu'on avait su à Paris l'approche de l'armée royale, le peuple, loin de se laisser aller à un lâche découragement, s'était montré plus que jamais résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les Seize avaient redoublé d'efforts pour enflammer le zèle de la bourgeoisie; la duchesse de Montpensier avait parcouru les divers quartiers de la ville, excitant les hommes des halles et des métiers à prendre les armes contre l'odieux meurtrier de son frère le duc de Guise. Les prédicateurs étaient montés dans les chaires pour prêcher la guerre sainte contre l'hérétique relaps, Henri de Béarn, et le fauteur d'hérétiques, Henri de Valois, qui unissaient leurs forces pour amener la ruine de la religion catholique. Quelques-uns même n'avaient pas craint de désigner la personne du tyran à la vengeance du peuple.

De son côté, le duc de Mayenne, toujours ferme et calme au milieu des excitations passionnées de la foule, avait pris toutes les mesures propres à assurer la défense de la ville. Par ses ordres, 2,000 bourgeois allaient chaque jour travailler à tour de rôle aux tranchées avec les soldats, et se succédaient dans ce service toutes les vingt-quatre heures. Il avait distribué ses troupes dans les faubourgs, assignant à chacun son poste, et se réservant à lui-même la garde des portes Saint-Honoré et Saint-Denis, qui étaient les plus menacées. En même temps, pour prévenir toute trahison, il avait fait arrêter et retenir sous bonne garde cent des Politiques les plus compromis. Enfin il avait expédié des courriers au duc de Lorraine à Nancy et au duc de Nemours à Lyon, les priant de se hâter de lui envoyer des secours.

Grâce à l'attitude énergique de la population et aux sages dispositions du lieutenant-général, la capitale était donc à l'abri d'un coup de main. Mais pourrait-elle soutenir un long siège et résister aux efforts réunis des deux rois? Telle était la question que les chefs de l'Union se posaient avec anxiété, et que le sombre fanatisme d'un jeune religieux se préparait à résoudre par un crime.

Quand, arrivé sur les hauteurs de Saint-Cloud avec son avant-garde, Henri III avait vu à ses pieds la ville qui, l'année précédente, l'avait ignominieusement chassé de ses murs, il s'était écrié dans le délire de la joie : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as be« soin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie « que tu lui communiques! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes « maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu auras été ». Le prince qui prononçait ce farouche anathème et se consolait de ses humiliations passées en pensant que l'heure de la vengeance était enfin venue, ne savait pas que c'était celle de son supplice qui allait sonner.

Le 31 juillet, le soir même du jour où l'armée royale avait pris position autour de Paris, un jeune moine de l'ordre des Jacobins, était sorti des

murs de la ville. Il avait dirigé d'abord ses pas du côté de Vaugirard, vers les avant-postes du roi de Navarre. Arrêté par les soldats, il leur avait montré un passeport (1) signé du comte de Brienne, seigneur royaliste, alors détenu au Louvre, et qui avait été relâché; de là, il avait pris le chemin de Saint-Cloud, où il était arrivé avant la nuit.

Arrêté de nouveau par les sentinelles du camp, il avait déclaré aux officiers qu'il était porteur d'un message pour le roi. Ceux-ci l'avaient conduit devant le procureur général de La Guesle, auquel il avait montré, en effet, une lettre adressée au roi par le premier président de Harlay, prisonnier à la Bastille. Cette lettre, dont le procureur général prit lecture, était écrite en italien et ainsi conçue : « Ce présent porteur vous fera entendre « l'état de vos serviteurs et la façon de laquelle ils sont traités, qui ne leur « ôte néanmoins la volonté et le moyen de vous faire très-humble service, et « sont en plus grand nombre peut-être que Votre Majesté n'estime. Il se « présente une belle occasion, sur laquelle il vous plaira faire entendre votre « volonté, suppliant Votre Majesté croire ce présent porteur en tout ce « qu'il désire ».

La teneur de ce billet, l'écriture qu'il crut reconnaître pour être celle du premier président, trompèrent le procureur général. Il retint le jeune religieux, lui servit à souper, et le fit même coucher dans sa propre maison.

Le lendemain 1er août, le magistrat alla de bonne heure faire part au roi de la demande d'audience. Henri III, jugeant que nul avis, en de telles circonstances, ne devait être négligé, donna l'ordre de lui amener le moine. Frère Jacques Clément (c'était le nom de ce dernier) fut donc conduit au logis du roi, entre sept et huit heures du matin.

Introduit aussitôt auprès du prince, il se prosterna avec respect et lui présenta la lettre dont il était porteur; Henri III la lui prit des mains et se mit à la lire. Le religieux, le voyant assis les yeux fixés sur le papier, s'approcha comme pour lui parler, et, tirant le couteau qu'il tenait caché dans la manche de sa robe, il lui en porta un coup dans le bas-ventre. Le roi, se sentant frappé, s'écria : « Ah! le méchant moine! il m'a tué! qu'on « le tue! » Aussitôt, retirant lui-même le couteau de la plaie, il en frappa le meurtrier sur l'œil, au-dessus du sourcil. Aux cris du prince, les gentilshommes accoururent, se précipitèrent sur l'assassin, le massacrèrent et jetèrent son cadavre dans la cour, par la fenêtre.

Cependant le sang coulait avec abondance de la blessure du roi; on manda les hommes de l'art, et le premier chirurgien Portail sonda la plaie. Il reconnut que l'intestin était perforé, et le dit en latin à ses confrères; toutefois il essaya de rassurer le prince, ainsi que les seigneurs qui l'entouraient, et s'en ouvrit seulement au comte d'Auvergne, fils naturel de

(1) L'original de ce passeport est conservé à la Bibliothèque nationale.

Charles IX, auquel il était particulièrement attaché, lui disant à voix basse : « Mon maître, songez à vous, car je ne vois pas qu'on puisse sauver le roi ».

Les médecins cherchaient à lui donner des espérances, mais Henri III avait compris la gravité de son état et, pensant au compte redoutable que bientôt peut-être il aurait à rendre à Dieu, il avait fait appeler son aumônier, l'abbé de Boulogne. Dès que le ministre de Dieu fut arrivé, il lui exprima le désir de recevoir les sacrements de l'Église, si sa vie était en danger, et, sans plus attendre, il se confessa avec de grandes marques de repentir. Puis, comme le prêtre, après l'avoir entendu, lui déclarait qu'il ne pouvait l'absoudre, s'il ne satisfaisait aux conditions du dernier monitoire du Pape, il s'empressa de répondre qu'étant premier fils de l'Église catholique, apostolique et romaine, il voulait vivre et mourir tel, et promettait de satisfaire Sa Sainteté en tout ce qu'elle pourrait désirer de lui. Ensuite il demanda de faire dresser un autel dans sa chambre, et entendit la messe, avec les marques de la plus vive piété.

Ayant ainsi mis ordre aux affaires de sa conscience, le roi s'occupa de pourvoir à celles de l'État, et manda près de lui le roi de Navarre qui s'empressa d'arriver de Meudon où il avait ses quartiers (1). Dès qu'il le vit entrer dans sa chambre, il lui tendit la main en disant : « Mon frère, vous « voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité, il faut que vous pre- « niez garde qu'ils ne vous en fassent autant ». Et le prenant à part : « Mon frère, continua-t-il à demi-voix, je ne me sens pas bien ; c'est à vous « à posséder le droit que j'ai travaillé à vous conserver, et que Dieu vous « a donné : c'est ce qui m'a mis en l'état où vous me voyez. Je ne m'en re- « pens pas, car la justice, de laquelle j'ai toujours été le protecteur, veut « que vous succédiez après moi à ce royaume, dans lequel vous aurez beau- « coup de traverses, si vous ne vous résolvez à changer de religion. Je vous « y exhorte autant pour le salut de votre âme que pour l'avantage du bien « que je vous souhaite (2) ». Ensuite, comme le prince s'efforçait de le rassurer et d'éloigner de lui la pensée d'une fin prochaine, il éleva la voix et, s'adressant aux seigneurs qui étaient dans la chambre, il leur recommanda en termes pressants de montrer à son successeur les mêmes sentiments de fidélité qu'ils avaient eus pour lui-même : ce que ceux-ci lui promirent (3). Un

(1) Sismondi prétend, sur la foi de d'Aubigné, que le roi de Navarre ne vit pas Henri III après sa blessure, et n'arriva à Saint-Cloud que lorsque ce prince venait d'expirer; mais tous les autres historiens et auteurs de mémoires contemporains disent le contraire et rendent compte même avec détail de l'entrevue des deux princes. D'ailleurs comment supposer que, dans l'intervalle de près de 24 heures qui s'écoula entre le moment où Henri III fut blessé et celui où il mourut, le roi de Navarre ne soit pas venu lui rendre visite? En général, Sismondi croit trop facilement d'Aubigné, esprit léger, sceptique et frondeur.

(2) *Mémoires du duc d'Angoulême*, édition Michaud, p. 661.

(3) On voit que Henri III persista jusqu'à la fin à reconnaître le roi de Navarre pour son légitime héritier; il ne faudrait rien en induire contre la sincérité de son repentir, car, outre que

moment après, il reprit la parole et engagea le roi de Navarre à aller visiter les quartiers : « Votre présence y est nécessaire, dit-il ; commandez à La « Trémoille d'être sur ses gardes, car la nouvelle de ma blessure donnera « de l'audace aux ennemis, qui voudront entreprendre quelque chose ». Il donna également l'ordre à Sancy d'aller au quartier des Suisses, et au maréchal d'Aumont à celui des Allemands, pour les maintenir dans le devoir.

En présence de la mort, ce malheureux prince avait recouvré tout à coup un courage et une activité d'esprit dont, depuis longtemps, il ne semblait plus capable. La foi, en le purifiant par le repentir, avait relevé son âme de ses abaissements, et lui donnait la force de mourir en chrétien et en roi.

Cependant, sur le soir, les douleurs augmentèrent et, vers minuit, le roi envoya de nouveau quérir son confesseur, auquel il demanda le saint viatique. Lors, un des seigneurs se prit à lui dire : « Sire, montrez-nous à ce « coup que vous êtes vrai catholique et reconnaissez la puissance de Dieu, « et montrez-nous que les actes de piété et de religion qui ont été faits par « vous, que vous les avez faits franchement et sans contrainte parce que « vous y avez toujours cru ». — « Oui, dit le roi, je veux mourir en la « créance de l'Église catholique, apostolique et romaine. Mon Dieu ! « ayez pitié de moi, et me pardonnez mes péchés ». Puis il se mit à réciter : *In manus tuas*, etc., et le psaume *Miserere mei, Deus*, etc., lequel il ne put achever du tout pour être interrompu d'un autre seigneur, qui lui dit : « Mais, Sire, puisque vous désirez que Dieu vous pardonne, il faut premiè- « rement que vous pardonniez à vos ennemis ». Sur quoi, il répondit : « Oui, « je leur pardonne de bien bon cœur ». — « Mais, Sire, pardonnez-vous à « ceux qui vous ont pourchassé votre blessure ? » Il répondit : « Je leur « pardonne aussi, et prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes, comme « je désire qu'il pardonne les miennes (1) ». Ensuite il fit approcher son chapelain, auquel il se confessa de nouveau et reçut de lui l'absolution. Peu après, il perdit la parole et rendit l'âme à Dieu en faisant par deux fois le signe de la croix.

Telle fut la fin de ce prince dont l'agonie repentante et chrétienne pesa sans doute d'un grand poids dans la balance de la justice divine, mais ne peut suffire à racheter, dans la mémoire des hommes, une vie entière de désordres, de hontes et de scandales.

Doué de qualités heureuses et de nobles instincts, Henri III aurait dignement occupé le trône de France, si l'influence d'une cour corrompue n'a-

c'était là une opinion libre qui ne touchait pas à la foi, il avait lieu de penser que ce prince ne tarderait pas à se convertir.

(1) *Certificat de plusieurs seigneurs de la cour qui assistèrent le roi Henri III depuis l'instant de sa blessure jusqu'à son décès* (Journal de Lestoile, pièces diverses, édit. Michaud, t. Ier, p. 319). L'original de ce certificat, signé par plusieurs seigneurs, entre autres par le maréchal de Biron et le duc d'Épernon, est conservé au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

vait, en dépravant ses mœurs, énervé de bonne heure toutes les forces vives de son âme.

Appelé à régner au milieu de circonstances qui exigeaient les plus énergiques efforts, il s'était montré, au contraire, faible, corrompu, indolent, reculant sans cesse devant les obstacles, sans essayer même de les surmonter.

Il avait ménagé d'abord les Protestants, non par sympathie, mais par calcul et en raison de la crainte qu'il en avait; aussi plus tard, alors que les concessions qu'il leur avait faites l'eurent compromis auprès des Catholiques, il s'était pris à redouter ceux-ci autant et plus que leurs adversaires, parce qu'il les savait plus puissants et voyait derrière eux la nation prête à se soulever contre lui.

Ses faiblesses et ses irrésolutions s'en étaient accrues; flottant au gré des événements et des passions des partis, il n'avait pu ni arrêter un plan, ni se tracer une ligne de conduite; et lorsque, dans un jour de colère, il avait eu recours au crime comme à un dernier expédient, il n'avait su encore ni en calculer les suites, ni s'en assurer les profits.

C'est pourquoi il n'avait pas moins dégradé en sa personne le caractère auguste de la Royauté que compromis le sort de la Religion; de sorte que, se sentant méprisé de tous, il avait fini par perdre jusqu'à l'estime de lui-même. Prince dont on plaindrait la destinée malheureuse à cause des souvenirs de gloire de sa première jeunesse, de sa fin lamentable et de ses derniers repentirs, si le meurtre de Blois et les honteux scandales de sa vie ne faisaient avant tout un devoir à la conscience de le flétrir.



CHAPITRE X

La mort de Henri III ne fait qu'aggraver le débat, loin d'y mettre un terme. — Généalogie du roi de Navarre. — Elle n'est pas contestée, mais on oppose au prince trois motifs d'exclusion. — Attitude hostile des seigneurs catholiques de l'armée royale après la mort de Henri III. — Le roi de Navarre s'efforce d'abord de gagner à sa cause le maréchal de Biron. — Délibération des seigneurs catholiques. — Le maréchal de Biron obtient le comté de Périgord pour prix de son adhésion. — Les seigneurs catholiques vont proposer leurs conditions au roi de Navarre, qui les accepte, après les avoir fait modifier. — Plusieurs seigneurs refusent de signer la déclaration. — Un grand nombre d'autres quittent le camp royal. — Beaucoup de seigneurs protestants se retirent également. — L'armée royale est réduite de près de moitié. — Joie des Parisiens en apprenant la mort de Henri III. — Plusieurs ne craignent pas de faire en public l'éloge de Jacques Clément. — Divers prétendants à la couronne. — Déclaration du duc de Mayenne, par laquelle il reconnaît pour roi le cardinal de Bourbon. — Le roi de Navarre essaie de négocier avec le duc de Mayenne par l'entremise de Villeroi. — Le duc de Mayenne refuse d'entendre ses propositions. — Le roi de Navarre, à la suite d'un conseil tenu avec ses principaux officiers, se décide à se retirer en Normandie, pour aller au-devant des secours que la reine d'Angleterre lui a promis. — Avant de partir, il va conduire les restes de Henri III. — Il se met en route pour la Normandie. — Le gouverneur de Dieppe lui ouvre les portes de la ville. — Le duc de Mayenne se met à sa poursuite. — Position presque désespérée du roi de Navarre. — Combat d'Arques. — Succès douteux. — Nouveaux engagements sans résultat entre les deux armées. — Les Anglais débarquent à Dieppe. — Le duc de Mayenne se retire en Picardie. — Le roi de Navarre reprend l'offensive et se dirige sur Paris. — Il arrive sans coup férir, le 31 octobre, aux portes de la capitale. — Il donne l'assaut dès le lendemain 1er novembre et s'empare des faubourgs du Midi. — Il se retire à la nouvelle de l'arrivée du duc de Mayenne, qu'il provoque inutilement au combat. — Il se rend à Tours où il est reconnu roi par les membres du conseil de Henri III, par le Parlement et la chambre des comptes. — Il y reçoit une ambassade de la république de Venise et l'adhésion des ducs de Ferrare et de Mantoue, ainsi que celle du sultan Amurat. — Il prend encore plusieurs places avant l'hiver. — Les protestants mécontents parlent d'élire un nouveau chef. — Malgré ses récents succès, le roi de Navarre a contre lui presque toute la nation, et ne peut encore être considéré que comme un prétendant au trône.



En frappant le dernier descendant de Philippe de Valois, le fanatisme aveugle de Jacques Clément n'avait fait qu'avancer le moment, depuis longtemps redouté par les Catholiques, où la succession royale devait s'ouvrir au profit du parti protestant. Paris, il est vrai, était délivré de la crainte d'un siège, mais le débat en lui-même était aggravé, l'événement, qui jusque-là n'avait été que dans les appréhensions de l'avenir, était désormais un fait accompli. Henri de Bourbon, roi de Navarre, serait-il, quoique hérétique, reconnu roi de France, en vertu de son droit héréditaire? Telle était la question actuellement posée entre ce prince et la nation, sans qu'il fût possible d'en ajourner plus longtemps la solution.

Henri de Bourbon, prince de Béarn, roi de Navarre, avait trente-six ans. Il était le fils d'Antoine de Bourbon, tué au siége de Rouen, lequel descendait en ligne directe de Robert de France, comte de Clermont, seigneur de Bourbon, cinquième et dernier fils du roi saint Louis.

La maison de Bourbon s'était subdivisée en plusieurs branches, et la plus proche en degré se trouvait en ce moment être celle de Bourbon-Vendôme, dont le roi de Navarre était le chef.

Cette généalogie du prince n'était pas contestée, mais on opposait à ses prétentions au trône trois fins de non recevoir.

La première et la principale était sa religion. Il était hérétique, et même hérétique relaps. Or, les lois constitutives de la monarchie française ne permettaient pas à un prince hérétique de monter sur le trône, et de succéder aux rois très chrétiens, qui prenaient, au jour de leur sacre, l'engagement solennel de poursuivre et de combattre l'hérésie.

La seconde était le degré de parenté; le roi de Navarre n'était parent de Henri III qu'au 22ᵉ degré; or la loi civile ne reconnaissait pas d'héritier à un degré si éloigné, et le droit politique ne disait rien sur un cas qui ne s'était jamais présenté. Dès lors, le trône devait être considéré comme vacant, et il y avait lieu de procéder à l'élection d'un roi.

Enfin, on alléguait, en troisième lieu, qu'en admettant même les droits de la maison de Bourbon, ce n'était pas Henri de Béarn qui devait être appelé au trône, mais son oncle le cardinal, dont la branche était plus éloignée, mais qui personnellement était plus proche d'un degré de la maison de Valois.

Ces deux derniers motifs d'exclusion n'étaient, il est vrai, que des moyens subsidiaires, mis en avant pour soutenir et appuyer le premier. Mais celui-ci suffisait seul, et avait même une valeur si considérable, en droit et en fait, que non seulement les Catholiques de l'Union, mais les seigneurs royalistes eux-mêmes allaient l'opposer au prince.

A peine Henri III avait-il fermé les yeux, que déjà des manifestations hostiles pour le roi de Navarre s'étaient produites parmi les gentilshommes qui l'entouraient. « Au lieu des acclamations et du cri de *Vive le Roi!* ac-« coutumés en de tels accidents, dit d'Aubigné, on avait vu, dans la cham-« bre même du roi mort, la foule des seigneurs, enfonçant leurs chapeaux, « complotant, se touchant la main.... et, à dix pas du prince, il leur était « échappé de dire qu'ils se rendraient plutôt à toutes sortes d'ennemis que « de souffrir un roi huguenot. Un d'entre eux même avait osé déclarer « explicitement que *le roi de Navarre était si éloigné de saint Louis qu'il « n'y avait lieu de représentation, et que, n'y ayant plus de prince « du sang royal, on devait faire élection d'une autre maison et la « rendre royale* (1) ».

(1) *Histoire de France*, de P. Mathieu, t. II, p. 5.

Aussi jamais jour ne fut plus troublé, plus rempli d'angoisses et d'alarmes pour Henri de Bourbon, que celui où la succession à la couronne de France vint à lui écheoir. Toutefois, grâce au grand fonds d'intelligence et de fermeté dont il était doué, le prince sut faire bonne contenance et se tirer habilement de ce pas difficile.

Tout d'abord il songea à s'assurer du maréchal de Biron, le premier homme de guerre de l'armée royale, et, s'approchant de lui : « Mon cousin », lui dit-il, « c'est à cette heure qu'il faut que vous mettiez la main droite à « ma couronne. Ni mon humeur ni la vôtre ne veulent que je vous anime « par longs discours, pour commencer nos affaires. Je vous prie, en pen- « sant à ce qui se présente sur nos bras, aller tirer le serment des Suisses, « comme vous entendez qu'il faut, et puis me venir servir de père et d'ami « contre les gens qui n'aiment ni vous ni moi ». — « Sire », répondit le maréchal un peu surpris, « Sire, c'est à ce coup que vous connaîtrez les gens de « bien; nous en parlerons du reste à loisir. Je ne vais pas essayer, mais « vous quérir ce que vous demandez ». Puis il partit avec une gaîté gasconne qui donna beaucoup de confiance au roi (1).

Néanmoins le maréchal, ainsi que nous le verrons, entendait faire ses conditions avant de se donner.

En même temps qu'il cherchait à se gagner par des caresses ceux dont il avait le plus besoin, le roi de Navarre essayait d'en imposer aux autres par la fermeté de son attitude.

Quelques seigneurs, à la tête desquels se trouvait le duc de Longueville, étant venus lui représenter qu'ils ne pourraient le reconnaître pour leur roi, s'il ne leur promettait de se faire catholique, il les harangua en ces termes : « Parmi les étonnements, leur dit-il, desquels Dieu nous a exercés depuis « vingt-quatre heures, j'en reçois un de vous, Messieurs, que je n'eusse pas « attendu. Vos larmes sont-elles déjà essuyées? La mémoire de votre père « et les prières de votre roi, depuis trois heures sont-elles évanouies avec « la révérence qu'on doit aux paroles d'un ami mourant?... Il n'est pas « possible que tout ce que vous êtes ici consentiez à tous les points que je « viens d'entendre. Me prendre à la gorge sur le premier pas de mon avè- « nement, à une heure si dangereuse! Me cuider traîner à ce qu'on n'a pu « forcer tant de simples personnes, pour ce qu'ils ont su mourir! Et de qui « pouvez-vous attendre une telle mutation en la créance, que de celui qui « n'en aurait pas? Auriez-vous plus agréable un roi sans Dieu? Vous as- « surerez-vous en la foi d'un athéiste, et, aux jours de bataille, suivrez-vous « d'assurance les vœux et les auspices d'un parjure et d'un apostat? Oui, « le roi de Navarre, comme vous dites, a souffert de grandes misères et « ne s'y est pas étonné. Peut-il dépouiller l'âme et le cœur à l'entrée de « la royauté? » Puis il leur déclara qu'il prendrait conseil des princes du

(1) *Histoire de d'Aubigné*, t. III, p. 255.

sang, des pairs de France, ainsi que des principaux seigneurs; que, d'ailleurs, ceux qui voulaient retourner dans leurs maisons étaient libres de le faire, et qu'il leur baillait dès à présent congé. « J'aurai toujours parmi « les Catholiques, ajouta-t-il en terminant, ceux qui aiment la France et « l'honneur (1) ».

En ce moment, entra un de ses officiers les plus dévoués, Givry, qui se mit lui à dire : « Je viens de voir la fleur de votre belle noblesse, Sire, qui « réservent à pleurer leur roi mort quand ils l'auront vengé; ils atten- « dent avec impatience les commandements absolus du vivant. Vous êtes « le roi des braves et ne serez abandonné que des poltrons ».

Givry voulait par ce langage entraîner les irrésolus, mais il savait bien qu'il ne disait pas vrai, car la plus grande partie de la noblesse paraissait toujours fort peu disposée à reconnaître le prince, avant qu'il eût pris l'engagement de donner satisfaction sur la question religieuse. Tous d'ailleurs n'étaient pas guidés dans leur opposition par les mobiles de la conscience; plusieurs ne songeaient qu'à faire payer plus cher leurs services.

Cependant il était temps de prendre une décision; pour couper court aux conciliabules particuliers, qui ne produisaient aucun résultat, on résolut de convoquer toute la noblesse dans une réunion générale, où on délibérerait en commun sur le parti auquel il convenait de s'arrêter.

Un grand conseil se tint donc, le 3 août au soir, sous la présidence du duc de Piney, dans une salle de la maison de Gondi où le roi de Navarre était venu déjà s'établir. Divers avis furent successivement proposés et discutés. Quelques-uns voulaient ne reconnaître le roi de Navarre (c'est ainsi qu'on continuait à l'appeler, même dans le camp royal) qu'après avoir convoqué les états généraux; d'autres, tout en appuyant cette opinion, demandaient qu'en attendant la réunion des états généraux, on le reconnût pour le chef de l'armée sous le titre de capitaine-général; en même temps, on enverrait à Rome des députés pour faciliter sa conversion. Le maréchal de Biron partageait ce dernier sentiment et s'efforça de le faire prévaloir. Nicolas de Sancy, au contraire, le combattit avec beaucoup de vivacité, en remontrant que procéder ainsi c'était tout perdre; que d'ailleurs le prince ne consentirait jamais à des conditions si humiliantes et si préjudiciables à ses intérêts. Le maréchal de Biron, le prenant alors à part, lui dit à voix basse : « Monsieur de Sancy, jusques alors j'avais cru « que vous eussiez de l'entendement, mais j'en perds maintenant toute opi- « nion, parce que si, devant que d'avoir assuré nos affaires avec le roi de « Navarre, nous établissons du tout les siennes, il ne nous connaîtra plus « et ne se souciera plus de nous ». Sancy lui fit observer que s'il n'y avait que cette difficulté, il pouvait demander des gages. Biron, sans plus dissimuler, fit entendre qu'il désirait avoir le comté de Périgord; sur quoi,

(1) *Histoire de d'Aubigné*, t. III, p. 258.

Sancy monta dans la chambre où se tenait le roi de Navarre, et rapporta aussitôt la promesse de la faveur demandée (1).

Pendant que le maréchal concluait ce marché avec le roi de Navarre, qui ne croyait pas acheter trop cher un si précieux concours, la discussion continuait parmi les seigneurs; après d'assez longs débats, les ducs de Piney et de Montpensier firent décider par l'assemblée que Henri de Bourbon serait reconnu roi de France, à la condition : 1° qu'il se ferait instruire dans les six mois, ce qui implicitement supposait la conversion; 2° qu'il ne tolérerait l'exercice d'aucune religion autre que la catholique; 3° qu'il ne donnerait ni charge ni emploi aux huguenots; 4° qu'il permettrait à l'assemblée de députer vers le Pape, pour lui faire entendre et agréer les causes qui obligeaient la noblesse de demeurer au service d'un prince séparé de la communion de l'Église.

Le duc de Piney fut chargé d'aller avec plusieurs autres seigneurs porter au roi de Navarre le résultat de cette délibération. Le prince les reçut en habit violet, ce qui était une des marques distinctives de la royauté, car les rois de France seuls portaient le deuil en habit de cette couleur, et leur adressa toutes sortes de paroles flatteuses; mais, en même temps, il leur représenta que certaines des conditions proposées étaient excessives, et parvint à les faire modifier de la manière suivante; le roi s'engageait : 1° quant à la religion, à s'en rapporter à un concile général ou national, qui serait réuni dans les six mois; 2° à ne permettre l'exercice d'aucune religion autre que la catholique, à l'exception des lieux dont les huguenots étaient en possession, aux termes du dernier traité conclu au mois d'avril avec le feu roi; 3° à convoquer les états généraux dans les six mois; 4° à mettre dans les villes et châteaux qui seraient pris sur les ennemis des commandants catholiques et, en général, à ne conférer qu'à des catholiques les charges, dignités et gouvernements des villes.

Telles furent les principales clauses du compromis arrêté entre le roi de Navarre et les principaux seigneurs catholiques : le procès-verbal en fut aussitôt dressé et publié dès le 4 août.

Plusieurs, tels que le prince de Conti, les ducs de Montpensier, de Longueville et de Piney, le maréchal de Biron, Louis de Rohan, le maréchal d'Aumont, devaient être fidèles à l'engagement qu'ils venaient de prendre; mais beaucoup d'autres, qui n'avaient adhéré qu'à contre-cœur, se réservaient de quitter l'armée à la première occasion; enfin un certain nombre, entre autres L'Hospital-Vitry et le duc d'Épernon, avaient absolument refusé de signer la déclaration.

Ce dernier seigneur avait résisté à toutes les instances du roi de Navarre. « Eh bien! monsieur d'Épernon, lui avait dit le prince, vous n'avez pas « voulu signer l'écrit qui a été signé de la plupart des personnes de condition

(1) Lettre de Nicolas de Sancy (*Mémoires du duc de Nevers*, t. II, p. 590).

« qui sont dans mon armée, qui ne sont pas moins catholiques que vous. « Ne me reconnaissez-vous pas aussi bien qu'eux pour votre roi? » A quoi, le duc avait répondu qu'il était son très humble sujet et serviteur, mais qu'il suppliait très humblement Sa Majesté de l'excuser si, étant d'une religion différente de la sienne, il ne pouvait demeurer auprès de sa personne, ne croyant pouvoir le faire sans blesser sa conscience. Au fond, ce n'étaient pas les scrupules religieux qui arrêtaient l'ancien favori de Henri III; il avait eu naguère des démêlés avec le roi de Navarre, et il répugnait à s'engager avec lui avant de savoir quelle tournure prendraient les affaires. Il se retira donc, emmenant avec lui le corps d'armée qu'il commandait.

Des motifs plus honorables inspiraient L'Hospital-Vitry : ce seigneur croyait, en effet, sa conscience engagée à ne pas reconnaître pour roi un prince hérétique; aussi, en quittant le camp royal pour aller offrir ses services au duc de Mayenne, il eut soin de remettre entre les mains des officiers du roi la ville de Dourdan dont il était gouverneur, afin qu'on ne pût l'accuser d'avoir trahi la confiance que Henri III avait mise en lui.

Mais les seigneurs catholiques ne furent pas les seuls à quitter en foule le camp de Saint-Cloud; il y en eut autant, ou plus, rapporte le duc d'Angoulême (1), de ceux de la religion prétendue réformée. La conduite incertaine du prince, les concessions qu'il avait dû faire aux catholiques, son langage ambigu dont, malgré son habileté, il ne pouvait couvrir la duplicité, les promesses de fermeté en sa religion démenties par l'acceptation de l'instruction dans la religion catholique et du *concile national*, toutes ces circonstances avaient indisposé contre lui les seigneurs huguenots, et bientôt on vit se retirer la noblesse de Guyenne, de Poitou et des lieux les plus éloignés.

Henri en fut profondément contristé, et s'en plaignit avec amertume à Duplessis-Mornay : « Ce nonobstant, lui écrivait-il, au milieu de ces travaux « et au plus fort de mes affaires, une bonne partie des nôtres m'ont laissé « et quelque prière ou remontrance dont j'ai usé, ils ont voulu retourner « chez eux (2) ». Mais il n'avait pas assez d'autorité pour retenir ceux qui voulaient partir, et il dut se résigner à ce qu'il ne pouvait empêcher.

Par suite de ces diverses défections, l'armée royale se trouva réduite de plus de moitié; elle l'eût été davantage encore, si Nicolas de Sancy ne fût parvenu à retenir les Suisses, qui, n'ayant pas reçu leur solde, menaçaient de se retirer. Il avait dû, il est vrai, faire appel à des sentiments peu honorables et fort compromettants même pour la cause qu'il servait : il

(1) *Mémoires du duc d'Angoulême*, édit. Michaud, p. 70. Il ne faut pas confondre ce seigneur, fils naturel de Charles IX, avec un autre seigneur du même nom, fils naturel de Henri II, qui était mort quelques années auparavant.

(2) *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 70.

n'avait pas craint de représenter aux Suisses que, les neuf parts de la France étant ennemies, on traiterait les villes et les campagnes en pays conquis, et que le butin qu'ils feraient chaque jour vaudrait deux fois leur paie. Quelques officiers s'étaient indignés en entendant ce langage; mais le grand nombre avait trouvé le calcul avantageux et conclu le marché.

Telle était donc la situation de Henri de Bourbon peu de jours après la mort de Henri III. Il était reconnu comme roi par plusieurs des principaux seigneurs catholiques, ce qui était un point important, car ceux-ci pouvaient, avec le temps, en rallier beaucoup d'autres; mais, pour obtenir ce résultat, il avait dû faire des promesses de conversion qui l'avaient compromis auprès des Protestants, au point que bon nombre d'entre eux l'avaient abandonné. De plus, les neuf dixièmes de la France, au dire même de Sancy, lui étaient ennemis; et, pour les soumettre à ses lois, il ne lui restait qu'une armée de 15 à 20.000 hommes, la plupart étrangers, auxquels il était contraint d'offrir, en guise de paie, le pillage des campagnes et le sac des villes.

Cependant, tandis que l'hésitation et le trouble étaient dans le camp royal à Saint-Cloud, des scènes toutes différentes se passaient à Paris, où le peuple faisait éclater la joie de sa délivrance.

Le jour même de la mort de Henri III, le 2 août, un combat singulier avait eu lieu, derrière le clos des Chartreux, entre le sieur de Lisle-Marivaut, du parti royal, et le sieur de Maroles, du parti de l'Union, qui s'étaient porté défi pour tirer un coup de lance. Après un court engagement, le premier fut blessé à mort, et, se voyant défaillir, il s'écria : « Je n'ai point de regret de mourir, puisque mon roi est mort ». Ces paroles donnèrent à ceux de l'Union la certitude de la mort du roi (1), confirmant la nouvelle qui en avait déjà couru par la ville.

Les duchesses de Montpensier et de Nemours avaient aussitôt parcouru en carrosse les places et les carrefours, criant à haute voix : « Bonnes « nouvelles, mes amis! bonnes nouvelles! le tyran est mort! il n'y a plus « de Henri de Valois en France ». Les bourgeois avaient pris l'écharpe verte en échange de l'écharpe noire qu'ils portaient depuis la mort des Guises et on avait allumé des feux de joie dans toutes les rues.

La satisfaction des Parisiens était bien naturelle, car ils venaient d'échapper à un grand danger. Mais plusieurs ne s'en tinrent pas là, et en arrivèrent à glorifier le crime qui avait mis fin à la vie du roi.

Quelques prédicateurs même du parti des Seize ne craignirent pas de faire dans les chaires l'éloge public de Jacques Clément. « Un jeune « moine, osa un jour s'écrier le docteur Boucher, un autre Aod, plus cou- « rageux qu'Aod, et vraiment inspiré par la charité, a renouvelé l'œuvre « de Judith sur Holopherne, de David sur Goliath. Son courage, ce des- « sein si glorieusement achevé, et qu'il avait révélé à l'avance à quel-

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 171.

« ques-uns (1), tout cela mérite la reconnaissance et a répandu la joie, « une joie sainte dans le cœur des gens de bien (2) ».

Le docteur Boucher en imposait à son auditoire. Beaucoup de membres du clergé, au contraire, et les bonnes familles de Paris, observe Palma Cayet, étaient profondément contristés d'entendre professer de pareilles doctrines. La multitude seule se laissa entraîner, en faveur du régicide, à de coupables manifestations que le gouvernement de l'Union eut le tort de ne savoir ni prévenir ni empêcher (3).

D'ailleurs, si la mort de Henri III pouvait être considérée par les Pa-

(1) La duchesse de Montpensier et le P. Bourgoin, prieur des Jacobins, ont été spécialement désignés comme les complices du crime; ce dernier même a été mis à mort pour ce fait : mais aucune preuve pertinente n'a été apportée à l'appui de l'accusation, et il y a lieu de croire que Jacques Clément, comme tous les fanatiques de son espèce, n'a pris conseil que de lui-même.

(2) *De justâ abdicatione Henrici III.*

(3) C'est ici le lieu de démentir l'allégation de de Thou et de quelques autres historiens qui ont rapporté que le Pape Sixte V avait fait l'éloge de Jacques Clément, dans un consistoire du 11 septembre. Il est bien vrai qu'on a imprimé et publié à Paris, durant le cours de cette année 1589, une prétendue harangue du Pape (il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque nationale) dans laquelle il célèbre, en effet, le dévouement de Jacques Clément, qu'il élève même au-dessus de ceux de Judith et d'Éléazar; mais il est évident aussi que cette harangue n'a jamais été prononcée; elle est l'œuvre d'un faussaire.

Ce qui le prouve pertinemment, c'est que Lestoile, dans la liste des principaux pamphlets publiés pendant le cours de cette année, « tous discours, dit-il, de vauriens et faquins, égouts « de la lie d'un peuple », place précisément la *harangue prononcée par notre saint Père sur le jugement de Jacques Clément.* Il ne la considérait donc pas comme une pièce officielle, mais comme l'œuvre d'un pamphlétaire.

Palma Cayet, qui ne fait aucune mention du discours de Sixte V, dit, au contraire, que ce Pape, après la mort de Henri III, montra pendant quelque temps de l'hésitation sur la conduite qu'il devait tenir.

Des deux historiens de Sixte V, Leti et Tempesti, le premier, qui paraît être l'inventeur de la fameuse histoire des béquilles, ne parle même pas du discours prononcé par le pape en cette circonstance, et le second donne de ce discours une analyse qui ne contient aucun éloge de Jacques Clément.

Enfin, sans parler de ce qu'il y aurait d'étrange à trouver l'éloge du régicide dans la bouche d'un pape, le caractère personnel de Sixte-Quint répugne entièrement à une pareille hypothèse. Sixte-Quint était ami de l'autorité, louait et encourageait les princes qui savaient faire respecter leur pouvoir. Aussi n'eut-il jamais de sympathie pour la Ligue et il ne la soutint pendant quelque temps que parce que, comme chef de la chrétienté, il ne pouvait faire autrement. Les ligueurs connaissaient si bien ses sentiments à cet égard, qu'ils regardèrent sa mort, arrivée l'année suivante, comme un événement heureux pour leur cause.

Rien d'ailleurs de plus commun alors que ces sortes de fraudes, à l'aide desquelles les partis cherchaient à exciter l'opinion publique dans un sens ou dans l'autre. C'est ainsi que vers le même temps on publia à Paris, à un grand nombre d'exemplaires, une prétendue lettre du roi de Navarre au sénat de Berne, dans laquelle le prince applaudissait à la mort de Henri III et s'excusait d'avoir fait des promesses de conversion aux seigneurs catholiques, en disant qu'il n'avait agi ainsi que pour les mieux tromper.

Il demeure donc démontré qu'il en est du prétendu discours de Sixte-Quint comme d'une prétendue requête de la duchesse de Guise, qui fut également imprimée sous le nom de cette princesse, quoiqu'elle y fût entièrement étrangère, et *comme de beaucoup d'autres choses,* dit Palma Cayet (t. I, p. 101), *qui ne furent pour lors imprimées à Paris que pour entretenir le peuple au parti de l'Union.*

N. B. — Ces réflexions, écrites avant 1858, sont pleinement confirmées par l'*Histoire de Sixte-Quint,* publiée depuis par M. de Hubner.

risiens comme un événement heureux, parce qu'elle les délivrait d'un péril présent, elle aggravait, comme nous l'avons déjà remarqué, la situation générale du parti catholique : non seulement elle ouvrait de fait la succession royale au profit du chef du parti protestant, mais elle menaçait d'engendrer, au sein même du parti de l'Union, les divisions les plus fâcheuses.

Depuis l'attentat de Blois, Henri III avait été déclaré déchu du trône, et le cardinal de Bourbon proclamé roi à sa place; mais ces deux actes n'avaient qu'un caractère tout comminatoire et, au fond, on ne se proposait pas, du vivant de Henri III, de pousser les choses plus avant. Désormais il n'en était plus ainsi. Henri III mort, il fallait, à moins de reconnaître les droits du roi de Navarre, pourvoir immédiatement à l'élection d'un nouveau roi. Or les prétendants à la couronne étaient nombreux : le roi d'Espagne, le duc de Lorraine, le duc de Savoie, le cardinal de Bourbon, le duc de Mayenne, avaient chacun leurs candidats, ou se mettaient eux-mêmes sur les rangs. Quelques-uns aussi, en très petit nombre, il est vrai, parlaient de constituer la France en république, à l'instar de la Suisse.

Pour prévenir les complications funestes que pouvait entraîner un tel état de choses, le duc de Mayenne s'empressa de publier, dès le 5 août, un manifeste par lequel, sans paraître prendre aucune décision nouvelle, il proclamait implicitement le cardinal de Bourbon roi de France, et se conservait à lui-même le titre de lieutenant général du royaume. Ce manifeste avait pour but apparent d'engager les seigneurs catholiques du parti royal à se joindre à lui : « En attendant, y était-il dit, *la liberté « et présence du roi notre souverain seigneur* (le cardinal de Bourbon « n'était pas autrement désigné), admonestons, exhortons et requérons « tous princes, prélats, officiers de la couronne, etc., par l'obéissance « qu'ils doivent à Dieu amateur de paix et d'union et *à leur roi catho- « lique naturel et légitime* de se joindre, réunir et rallier avec nous, « soit pour porter les armes contre les hérétiques, ou se retirer en leurs « maisons, etc. ».

Le duc de Mayenne donnait ainsi au parti de l'Union un gouvernement, ou plutôt confirmait solennellement celui qui existait déjà, sans porter ombrage aux divers prétendants; car le cardinal de Bourbon étant un vieillard sans enfants, les droits de chacun se trouvaient réservés. Aussi cette sage mesure ne rencontra aucune opposition, et le lieutenant général put s'occuper aussitôt de pourvoir à toutes les nécessités des circonstances.

De son côté, le roi de Navarre ne négligeait rien de ce qui pouvait donner force et consistance à sa nouvelle royauté. Il venait d'adresser des lettres à toutes les puissances étrangères, aux princes allemands, à la reine d'Angleterre, au roi de Danemark, aux cantons Suisses, au grand-

duc de Toscane, à la république de Venise, au grand-duc de Russie, au sultan Amurat et même à l'empereur de Maroc, pour leur faire part de son avènement au trône et solliciter leur alliance ou leurs secours. Le prince toutefois n'avait pas une telle confiance en cet appui extérieur qu'il ne fût disposé à traiter avec le duc de Mayenne, si celui-ci voulait y consentir. Dans ce but, au risque de paraître douter du succès de sa cause en faisant les premières avances, il avait écrit au sieur de Villeroi pour l'inviter à se rendre au parc de Boulogne, à l'effet d'y conférer avec lui des moyens de contenter M. de Mayenne, et de faire tout ce qui serait jugé raisonnable et utile. Villeroi, ancien ministre de Henri III, disgracié à la suite de la journée des barricades et qui, depuis, avait pris parti pour la Ligue, était habile en affaires et d'un caractère prudent et modéré. Flatté de cette ouverture du prince, il en fit part au duc de Mayenne; mais celui-ci refusa d'ouvrir des négociations qui pouvaient le compromettre auprès du peuple de Paris, et dont le roi de Navarre ne manquerait pas de se prévaloir auprès des catholiques de son armée. Villeroi fut seulement autorisé à faire savoir au prince que s'il lui plaisait d'envoyer quelqu'un des siens à Paris, le duc recevrait ce député.

Deux jours après, Villeroi vit descendre chez lui le secrétaire du roi de Navarre, le sieur de la Marsillière, qu'il voulut aussitôt présenter au duc de Mayenne. Mais celui-ci refusa de le recevoir, déclarant que « sa « religion et le respect qu'il portait à M. le cardinal de Bourbon, lequel « il avait reconnu pour son roi, comme celui à qui de droit la couronne « appartenait, ne lui permettaient d'entendre à cette ouverture; qu'il ne « voulait faire ce tort à la mémoire de ses frères, à sa conscience, ni à « la fidélité qu'il devait audit sieur cardinal, joint qu'il avait engagé sa « foi et donné sa vie à la cause publique par le serment qu'il avait fait « en recevant la charge dont il avait été honoré (1) ».

En vain, Villeroi insista en remontrant les périls de la lutte qui allait s'engager, le duc ne voulut rien entendre, et la Marsillière se retira sans avoir obtenu aucun résultat. Le roi de Navarre fit encore de nouvelles démarches, et pria Villeroi de venir le trouver à Liancourt; mais celui-ci, n'ayant pu obtenir l'assentiment du duc de Mayenne, dut s'excuser auprès du prince et demeura à Paris.

Tout espoir de conciliation étant perdu, la question ne pouvait se décider que par les armes.

Le roi de Navarre ne devait plus songer, avec le peu de forces qui lui restaient, à attaquer Paris, ni même à tenir la campagne. Son meilleur parti était d'attendre les secours étrangers qui devaient lui venir d'Allemagne et d'Angleterre, ou même d'aller à leur rencontre. C'est pourquoi il se décida à diviser son armée déjà peu nombreuse en

(1) *Mémoires d'État de Villeroi*, édit. Michaud, p. 139.

trois parties : la première se rendit en Picardie sous la conduite du duc de Longueville; la seconde, en Champagne, sous le commandement du maréchal d'Aumont, du côté d'où les Allemands et les Suisses devaient venir; quant à la troisième, le prince se réserva de la mener lui-même en Normandie, pour y recevoir les Anglais qu'Élisabeth avait promis de lui envoyer.

Mais avant de partir, il voulut rendre à Henri III les derniers devoirs. Ne pouvant lui faire donner la sépulture royale à Saint-Denis dont les Ligueurs étaient maîtres, il conduisit le corps du roi défunt à Compiègne, où il le fit déposer avec tous les honneurs accoutumés dans l'église de Saint-Cornille. Enfin lorsqu'il eut accompli ce devoir, et profité de son séjour dans le pays, pour s'emparer de quelques places, Meulan, Gisors, Clermont en Beauvoisis, il prit la route de la Normandie à la tête d'une armée qui ne s'élevait guère au delà de sept à huit mille hommes.

Tout sembla lui réussir d'abord. Arrivé à Pont-Saint-Pierre, il reçut l'adhésion de Du Rolet, gouverneur de Pont-de-l'Arche, qui lui livra cette ville, passage important sur la Seine. De là, il alla camper à Darnetal, bourg à une demi-lieue de Rouen, et prit quelques dispositions, comme s'il eût voulu faire le siège de la ville. Mais son principal dessein en ce moment était d'aller à Dieppe, dont il lui importait d'être le maître, car c'était le port de mer par où devaient débarquer les Anglais.

Du reste, il savait que le gouverneur de Dieppe, le commandeur de Chattes, avait promis de le reconnaître; en effet, lorsqu'il se présenta devant la ville, le gouverneur vint à sa rencontre avec la garnison, et remit la ville, ainsi que le château, entre ses mains, sans conditions ni réserve.

Gaspard Polet suivit cet exemple, et envoya faire au roi une soumission semblable pour la ville et le château de Caen dont il était gouverneur.

Les habitants de Neufchâtel ne montrèrent pas des dispositions aussi favorables, mais les paysans qui s'étaient levés pour venir à leur secours furent taillés en pièces par les troupes royales et la ville fut obligée de se rendre.

Après s'être ainsi assuré de Dieppe et des places environnantes, le roi revint à son camp de Darnetal, et fit mine de nouveau de vouloir assiéger Rouen. Il distribua ses quartiers, se saisit des postes les plus proches, et poussa les choses assez loin pour obliger le duc d'Aumale et le comte de Brissac, à la garde desquels la ville était confiée, à envoyer demander en toute hâte des secours au duc de Mayenne.

Le lieutenant-général de l'Union était en mesure de répondre à cet appel, car de nombreux renforts lui étaient arrivés de divers côtés. Le marquis de Pont, fils du duc de Lorraine, le duc de Parme, le duc de Nemours, le sieur de Bassompierre, le gouverneur de Cambrai Balagny lui avaient envoyé ou étaient venus eux-mêmes lui amener plusieurs corps d'infanterie et de cavalerie, qui avaient porté son armée à plus de 30,000 hommes. Il se mit donc aussitôt en marche, et s'avança sur Rouen.

A la nouvelle de son approche, le roi de Navarre, dont l'armée était moins forte de plus des trois quarts, se hâta de lever le siége et se retira sur Dieppe. En même temps, il envoya vers le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont, pour les presser de venir le rejoindre.

Le duc de Mayenne, ayant appris en route que le siège de Rouen était levé, tourna par la Picardie, s'empara de Gournay, reprit les villes d'Eu et de Neufchâtel, et se prépara à forcer son adversaire dans sa dernière retraite.

La situation du roi de Navarre était devenue dès lors très difficile. Cerné de tout côté par des forces de beaucoup supérieures aux siennes et acculé à la mer, il semblait n'avoir plus qu'à capituler ou à passer en Angleterre.

En apprenant l'état où il était réduit, les hommes de l'Union ne doutèrent pas qu'il ne fût bientôt contraint de déposer les armes; et on rapporte qu'à Paris des bourgeois louèrent des fenêtres dans la rue Saint-Antoine pour voir passer le *Béarnais*, que le duc de Mayenne devait amener bientôt captif à la Bastille.

Les royalistes eux-mêmes furent si alarmés des périls du prince, que le Parlement de Tours lui dépêcha un maître des requêtes pour l'engager à traiter avec la Ligue et à reconnaître la royauté du cardinal de Bourbon, son oncle, avec lequel il pourrait partager le gouvernement.

Mais le roi de Navarre repoussa ces conseils pusillanimes et se disposa, au contraire, à faire face résolument à l'ennemi.

Il avait une armée peu nombreuse, mais excellente; sa cavalerie était composée des plus braves gentilshommes de la noblesse française, et son infanterie de soldats, mercenaires, il est vrai, la plupart étrangers, mais disciplinés et aguerris. De plus, il avait placé à la tête de ses troupes le maréchal de Biron, le plus habile homme de guerre de ce temps, auquel le duc de Montpensier, quoique prince du sang, avait dû céder le commandement.

Le roi de Navarre devait également éviter de se laisser enfermer dans la ville de Dieppe et de rencontrer l'ennemi en rase campagne, car alors le nombre l'eût emporté. Il s'occupa d'abord de fortifier la ville, par laquelle il communiquait avec la mer; puis il se retira à deux lieues de là, au village d'Arques, où se trouvait un château-fort, flanqué de tours, qu'il eut soin de faire aussitôt entourer de palissades. Heureusement pour lui, il avait affaire à un ennemi très circonspect et très lent dans ses mouvements, qui lui donna le temps de prendre toutes les dispositions nécessaires à la défense.

Le duc de Mayenne, en effet, au lieu de se porter rapidement sur l'armée royale comme il l'aurait pu, n'arriva que le 15 septembre en vue de Dieppe (1), fit sur le faubourg du Pollet une fausse attaque qui fut repoussée, et ne se

(1) Mézeray donne une explication fort plausible, mais que nous n'avons pu vérifier, de l'arrivée tardive du duc de Mayenne devant Dieppe. Selon cet historien, le duc serait allé à Beins en Hainault s'aboucher avec le duc de Parme.

décida enfin à aller trouver le roi de Navarre à Arques qu'après avoir donné encore plusieurs jours de repos à son armée; le maréchal de Biron put ainsi rejoindre le roi, auquel il amena de nouvelles forces, qu'il avait pu détacher de Dieppe sans trop affaiblir la garnison.

Cependant, le 20 septembre, l'armée catholique se mit en route, et, dès le lendemain matin, déboucha dans la plaine d'Arques. Un épais brouillard d'automne couvrait sa marche, de telle sorte que les coulevrines du château lui envoyèrent d'abord inutilement leurs boulets.

L'armée royale avait l'avantage de la position et de la qualité des troupes; l'armée de l'Union, celui du nombre. Il ne s'agissait pas d'ailleurs de livrer une bataille rangée, mais de forcer et de défendre une position fortifiée.

L'attaque commença sur les dix heures; elle fut vive et bien soutenue de part et d'autre. Les charges de cavalerie se succédèrent sans intervalle, et les seigneurs des deux partis y déployèrent, dans les combats corps à corps, leur vaillance accoutumée. Le succès semblait se balancer, lorsque les lansquenets de la Ligue s'élancèrent dans un retranchement ennemi et s'y établirent en criant : *Vive le Roi!* comme s'ils eussent voulu tourner de son côté; mais ce n'était qu'une ruse, et leur manière d'agir fit bientôt voir qu'ils avaient d'autres desseins.

Cet incident faillit décider du sort de la journée. Le désordre se mit dans l'armée royale; en vain, les chefs rallièrent leurs cavaliers et envoyèrent des troupes fraîches pour les soutenir : l'infanterie et la cavalerie de la Ligue, profitant du trouble où étaient les royaux, continuaient à avancer sur eux en bon ordre de bataille. Déjà même le roi de Navarre, qui combattait au premier rang, était enveloppé de toutes parts et sur le point d'être fait prisonnier. Mais « comme les choses étaient en ce dé« sespoir, raconte Sully, le brouillard, qui avait été fort grand tout le « matin, s'abaissa tout à coup, et le canon du château d'Arques décou« vrant l'armée des ennemis, il en fut tiré une volée de quatre pièces, « qui fit quatre belles rues dans leurs escadrons et bataillons; cela les « arrêta tout court; et enfin trois ou quatre volées suivantes, qui faisaient « de merveilleux effets, les firent désordonner et peu à peu se retirer du « tout derrière le tournant du vallon à couvert des coups de canon, et fina« lement en leurs quartiers (1) ».

Ainsi finit ce combat d'Arques, qui n'avait pas eu l'importance que plus tard les amis du roi de Navarre essayèrent de lui donner. Au dire du duc d'Angoulême, qui s'y trouvait, il n'avait duré qu'une heure, de dix à onze heures du matin. Les deux partis s'attribuèrent la victoire; le duc de Mayenne envoya à Paris un étendard des chevau-légers et trois drapeaux que ses soldats avaient enlevés à l'ennemi. De leur côté, les

(1) *Économies royales*, édit. Michaud, t. I, p. 73.

Catholiques de l'armée royale chantèrent un *Te Deum,* et les Huguenots des psaumes selon l'usage.

En réalité cependant, l'avantage était resté au roi de Navarre. Outre qu'il n'avait perdu que deux cents hommes, tandis qu'il en avait tué six cents à l'ennemi, il avait gardé sa position et forcé le duc de Mayenne à se retirer. Celui-ci, ne pouvant se dissimuler l'échec réel qu'il venait d'éprouver, essaya de le réparer en attaquant de nouveau l'armée royale. Mais les divers engagements des jours suivants ne donnèrent aucun résultat décisif, et furent seulement l'occasion de brillants faits d'armes entre les gentilshommes des deux armées. Ainsi au combat d'Arques, le jeune comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême, qui n'était âgé que de seize à dix-sept ans et faisait ses premières armes sous les ordres du roi de Navarre, ayant aperçu le sieur de Sagonne, monté sur un cheval turc et revêtu d'armes éclatantes, se dirigea sur lui et l'appela au combat. Sagonne, à la vue de cet enfant qui le défiait, lui cria : *Du fouet, du fouet, petit garçon!* Et, s'avançant sur lui, il perça son cheval au poitrail pour le désarçonner sans lui faire mal; mais, comme il retirait son épée, le jeune cavalier, qui prenait la chose au sérieux, lui tira un coup de pistolet et lui fit à la cuisse droite une blessure dont il mourut.

Dans une autre rencontre, un cavalier magnifiquement armé, le casque couvert de plumes, s'avança seul et demanda à tirer le coup de pistolet pour l'amour des dames. M. de Bellegarde, grand-écuyer, dont le courage était accompagné d'une telle modestie, et l'humeur d'une si affable conversation, qu'il n'y en avait pas qui dans les combats fît paraître plus d'assurance, ni dans la cour plus de gentillesse, crut que c'était à lui que s'adressait le cartel, et, sortant des rangs, il attaqua avec autant de courage que d'adresse le cavalier ennemi, lequel, tirant Bellegarde d'un peu loin, le manqua; mais lui, le serrant de près, lui rompit le bras gauche, si bien que, tournant le dos, il chercha son salut en faisant retraite dans le premier escadron qu'il trouva des siens (1).

La guerre n'était encore, en ce temps, pour beaucoup de jeunes gentilshommes, qu'une sorte de tournoi où chacun venait faire parade de son adresse et de sa bravoure, sans trop se soucier de la cause qu'il servait. L'art militaire, toutefois, tendait de plus en plus à se transformer et à diminuer, par l'emploi de l'artillerie, l'importance personnelle de l'homme d'armes, bardé de fer; ce fut même dans une des rencontres qui suivirent le combat d'Arques, qu'on fit usage pour la première fois des coulevrines de campagne. Cette innovation était due à un arquebusier normand, Charles Brisa; jusque là, on ne se servait de l'artillerie que pour l'attaque ou la défense des positions fortifiées.

Tandis que le duc de Mayenne renouvelait ainsi chaque jour ses atta-

(1) *Mémoires du duc d'Angoulême*, p. 77.

ques contre le roi de Navarre sans pouvoir l'entamer, celui-ci recevait enfin les secours que la reine d'Angleterre lui avait promis. Le 30 septembre, 1,500 Écossais, et le lendemain 4,000 Anglais, débarquèrent dans le port de Dieppe.

La situation dès lors se trouva entièrement changée : le duc de Mayenne le comprit; et, sans persister davantage, il se retira du côté de la Picardie, pour essayer du moins d'arrêter au passage les corps du duc de Longueville et du maréchal d'Aumont, qui accouraient au secours de l'armée royale, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu.

Ainsi le chef de l'Union avait entièrement échoué dans son entreprise; non seulement il n'avait pas contraint son adversaire à mettre bas les armes, comme il avait pu l'espérer d'abord, mais il se voyait obligé de reculer et de battre en retraite devant lui. Il devait attribuer cet insuccès à sa trop grande circonspection et à la lenteur de ses mouvements, qui avaient laissé le temps à l'ennemi de se fortifier et d'attendre l'arrivée des Anglais.

Du reste, si le roi de Navarre avait repris l'avantage, il ne se croyait pas tellement sûr du succès qu'il ne songeât encore à négocier; mais lorsque le duc de Mayenne eut repoussé les ouvertures qu'il lui avait fait faire de nouveau par le sieur de Belin, son prisonnier de guerre, il se décida à prendre l'offensive.

Le prince commença par aller à la rencontre de ses lieutenants, le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont, qui arrivaient du côté de la Picardie, fit sa jonction avec eux, reprit en passant les villes d'Eu et de Gamache, et revint à Dieppe, où il délibéra, avec ses principaux officiers, sur le plan qu'il devait suivre.

Il y avait deux partis à prendre : ou employer les forces nouvelles dont on disposait à faire le siège de quelques grandes villes et à s'en emparer, ou tenir la campagne et provoquer l'ennemi à une action générale. Le premier parti devait coûter beaucoup de peine et de temps, sans rapporter peut-être un grand profit. On s'arrêta au second, qui parut préférable parce que l'on avait toute chance, avec une armée supérieure, sinon par le nombre, du moins par la qualité des troupes, de battre l'ennemi, si on le rencontrait. En même temps, comme il y avait lieu de penser que le duc de Mayenne serait par les mêmes motifs peu disposé à accepter le combat, il fut décidé que, pour l'y contraindre, on se rapprocherait de Paris, comme si on voulait en faire le siège.

Les choses ainsi réglées, le roi donna quelques jours de repos à ses troupes; puis, laissant un petit nombre de soldats seulement au duc de Montpensier pour la garde de la Normandie, il prit le chemin de la capitale avec le gros de son armée.

Comme il avait pour but principal d'attirer à lui le duc de Mayenne, il s'en éloigna le moins possible et suivit d'abord la rive droite de la Seine;

arrivé à Meulan, il s'assura que l'armée de la Ligue ne s'était pas rapprochée de lui, passa le fleuve, et poursuivant sa route, arriva le 31 octobre aux portes de Paris sans avoir rencontré aucun obstacle. Le duc de Mayenne, soit qu'il eût été mal informé de la marche de l'armée ennemie, soit qu'il ne pensât pas que le roi de Navarre osât rien entreprendre contre la capitale, était resté en Picardie.

Paris était sans défense, et la terreur des habitants fut égale à leur étonnement, lorsqu'ils apprirent que les villages de Montrouge, de Gentilly, d'Issy, de Vaugirard étaient occupés par les soldats du prince dont ils croyaient naguère encore la cause entièrement perdue.

Le gouverneur de la ville, le sieur de Rosne, revenu en toute hâte d'Étampes, s'efforça de les rassurer, en prenant aussitôt les dispositions nécessaires pour faire face au péril. Il était d'autant plus urgent d'y pourvoir que le roi, enhardi par le succès et encouragé par les intelligences secrètes qu'il entretenait avec plusieurs politiques de la ville, avait résolu de pousser plus avant l'entreprise et de tenter du moins un assaut, qui lui permettrait peut-être de s'emparer de la ville effrayée et surprise.

Dès le lendemain, 1er novembre, jour de la Toussaint, le prince ordonna sans plus tarder l'attaque des faubourgs du côté du Midi.

Son armée avait été partagée en trois corps. Le premier corps, composé de quatre mille Anglais, de deux régiments français et d'un de Suisses, avait pris position, sous les ordres du maréchal de Biron, vis-à-vis des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Victor. Le second corps, commandé par le maréchal d'Aumont, se tenait rangé en bataille en face des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Michel. Le troisième, ayant à sa tête les sieurs de La Noue et Châtillon, était placé vis-à-vis le faubourg Saint-Germain.

Toute cette infanterie devait être soutenue par une troupe de gentilshommes à pied, par quatre pièces d'artillerie et par la cavalerie partagée aussi en trois corps, dont l'un était conduit par le roi en personne, l'autre par le comte de Soissons, et le troisième par le duc de Longueville.

De leur côté, les Parisiens, revenus de leur première terreur, s'étaient mis en devoir de repousser l'ennemi; des retranchements avaient été élevés à la hâte, et chaque colonel de la garde bourgeoise occupait à la tête de sa compagnie les divers postes que le sieur de Rosne avait indiqués, à savoir : les sieurs d'Aubrai et Pigneron, la place Maubert; les sieurs de Compans, Pacart et Boursier, le pont Saint-Michel; le sieur Dufresnoy, la Croix-du-Trahoir; les présidents de Neuilly, L'Huillier et Feuillet, la grande place de Grève en face de l'Hôtel de Ville; les présidents Chambrand et Dufour, le cimetière Saint-Jean; les présidents de Blancmesnil et Grandrue, les Tournelles; enfin les sieurs de Costeblanche et Trousson, le cimetière des Saints-Innocents.

Le 1er novembre donc, dès la pointe du jour, les soldats béarnais s'approchèrent des retranchements au signal de leurs chefs, et s'y élancèrent avec une telle ardeur qu'en moins d'une heure ils les emportèrent. Seuls 150 arquebusiers parisiens se maintinrent dans la tour de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et s'y défendirent jusqu'à la nuit.

La perte des bourgeois était considérable; près de huit cents des leurs avaient été tués ou faits prisonniers (1). On leur avait enlevé, en outre, 14 enseignes et 13 pièces de canon. Les assaillants, au contraire, n'avaient perdu que fort peu de monde, et ils avaient poursuivi les bourgeois de si près qu'ils seraient entrés dans la ville, si on ne s'était hâté de fermer les portes et de les barricader.

Le roi, devenu ainsi maître de tous les faubourgs de la partie méridionale de Paris, les abandonna au pillage de ses soldats, tenant ainsi la promesse qu'il avait faite aux Suisses de leur donner le butin des villes de son royaume en solde de leur paie. Il avait seulement recommandé qu'on respectât les églises.

Le lendemain, le prince se disposait à ordonner une nouvelle attaque, lorsqu'il apprit que le duc de Mayenne, déjà précédé par le duc de Nemours, venait d'arriver avec son armée. Il ne pouvait plus dès lors songer à s'emparer de la ville, défendue par des forces si considérables, et ordonna aussitôt à ses soldats d'évacuer les faubourgs. Toutefois il se tint encore toute la matinée en bataille devant les murs, pour provoquer l'ennemi au combat; personne ne se présenta; il se décida alors à prendre la route de Montlhéry.

Le roi n'avait pas entièrement réussi dans son entreprise, puisqu'il n'avait pu contraindre le duc de Mayenne à lui livrer bataille, mais il avait montré aux Parisiens qu'il était un adversaire plus redoutable qu'ils ne pensaient, et ce résultat était assez grand à ses yeux pour qu'il prît soin de le faire publier par toute la France. « Cela servira, écrivait-il à ce sujet « au sieur de Burnazal, cela servira à faire connaître aux Parisiens, qu'ils « ne doivent pas croire légèrement les impostures que l'on leur donne en « la défaveur de mes affaires, et que d'assiégé et quasi-perdu, qu'ils me « tenaient, ils m'ont bientôt vu assiégeant à leurs dépens, comme vous « verrez plus particulièrement par ledit mémoire, qu'il sera bon que vous « communiquiez à mes serviteurs; et ne serait pas mal à propos, pour « le rendre plus commun, de le faire imprimer ».

De Montlhéry le prince se dirigea sur Étampes qu'il reprit, et dont il rasa le château sans exercer d'ailleurs de représailles sur les habitants. L'hiver approchait; le roi n'avait plus besoin de toutes ses troupes; il renvoya les gentilshommes de Picardie dans leur province, sous la conduite

(1) Parmi les prisonniers se trouvaient le P. Bourgoin, jacobin, confesseur de Jacques Clément. Il fut peu après condamné à mort par le parlement de Tours et exécuté comme complice du meurtre de Henri III.

du duc de Longueville, et donna également congé à ceux de la Brie. Après quoi, il continua sa marche sur Tours.

C'était une pensée politique bien plus que les exigences de la guerre qui le conduisait vers cette ville. Depuis les derniers états de Blois, Tours était devenu comme la capitale de la royauté. Henri III y avait établi le Parlement et le siége de son administration. Désireux de se substituer en tout aux droits et même aux usages de son prédécesseur, le roi croyait opportun d'y venir prendre en personne possession du gouvernement. La chose lui paraissait d'autant plus nécessaire que deux conspirations venaient d'éclater successivement dans cette ville, et les habitants, dont la fidélité était peu sûre, avaient besoin d'être contenus par sa présence.

Poursuivant donc sa route par la Beauce, il prit Joinville, place assez importante, parce qu'elle coupait les communications entre Paris et Orléans, et arriva à Châteaudun, où il reçut l'heureuse nouvelle que les cantons suisses avaient donné l'ordre aux colonels de renouveler alliance avec lui et de continuer à mettre leurs soldats à sa disposition.

Peu après, il fit attaquer la ville de Vendôme par le comte de Châtillon et le baron de Biron, fils du maréchal, qui ne purent s'en emparer qu'à la suite de plusieurs assauts. Pour punir la résistance des habitants, la ville fut livrée au pillage, à l'exception des églises que le vainqueur respecta.

En ordonnant ou en permettant ces excès, qui déshonoraient sa cause, le roi ne croyait qu'obéir aux exigences de sa position. D'une part, il jugeait nécessaire d'intimider les bourgeois rebelles; de l'autre, n'ayant pas d'argent, il en était réduit, ainsi que nous l'avons déjà observé, à abandonner le sac des villes et des campagnes à ses soldats, pour les faire vivre.

Lorsqu'il se fut rendu maître de plusieurs autres petites places des environs, le prince fit enfin son entrée à Tours, le 21 novembre au soir, à la lueur des flambeaux. Il fut reçu par les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt et par les autres membres du conseil, qui vinrent aussitôt lui offrir leurs hommages.

Le lendemain, le Parlement, ayant à sa tête le premier président de Harlay, sorti depuis peu de la Bastille moyennant rançon, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, les secrétaires de la maison et couronne de France, le Bureau des finances et le siége présidial, allèrent tous en corps le saluer et le reconnaître pour leur roi.

Il reçut, le même jour, une adhésion à laquelle il attachait un grand prix, celle de la République de Venise, qui venait de lui députer un ambassadeur, pour le complimenter sur son avènement au trône, et lui déclarer que la République avait le désir d'entretenir avec lui des relations amicales.

Il lui arriva, vers le même temps, une autre adhésion dont il pouvait moins se prévaloir auprès de ses sujets catholiques, celle du sultan Amurat. Depuis François Ier, les Sultans entretenaient des rapports d'amitié avec les rois de France, parce qu'ils étaient comme eux incessamment en guerre avec la maison d'Autriche. Amurat donc, instruit que le triomphe de la Ligue catholique aurait pour résultat d'accroître l'influence de Philippe II, s'était empressé de reconnaître le chef du parti protestant pour roi de France, et de lui faire même savoir qu'il était prêt à le soutenir par la force des armes.

De Tours, où il ne fit qu'un séjour de peu de durée, le prince alla rejoindre son armée pour prendre encore quelques villes avant l'hiver. Montrichard et plusieurs autres places des environs étant successivement tombés en son pouvoir, il quitta la Touraine, alla mettre le siége devant Le Mans, s'en empara et prit également, sans rencontrer de résistance, Laval, Sablé, Beaumont, Châteaugontier et plusieurs villes de ces quartiers. A Laval, où il passa quelques jours, il reçut le prince de Dombes, ainsi que plusieurs gentilshommes de Bretagne, avec lesquels il s'entendit sur les moyens de conduire la guerre dans cette province. Enfin il se dirigea sur Alençon, qu'il força à capituler vers la fin de décembre.

Ainsi se termina cette première campagne; elle avait été tout à l'avantage du chef du parti royal. Après s'être trouvé dans une position presque désespérée, il avait relevé tout-à-coup sa fortune par la fermeté de son attitude. Puis, grâce aux secours des Anglais, il avait pu reprendre l'offensive, avait jeté un moment la terreur dans Paris en prenant et pillant les faubourgs, s'était fait reconnaître dans Tours par une partie des cours souveraines et par les membres du conseil de Henri III et, en dernier lieu, il venait de réduire en son pouvoir un assez grand nombre de villes, des pays du Vendomois, de Touraine, de l'Anjou et du Maine.

Le prince ne pouvait donc que se féliciter de ses succès militaires, mais ce n'était là que la moindre partie du résultat qu'il lui fallait atteindre. Il avait besoin, avant tout, d'obtenir l'assentiment national; or, sous ce rapport, il n'avait encore presque rien gagné. La plus grande partie du royaume échappait à sa domination, et il ne pouvait se dissimuler que là même où il était devenu le maître par la force des armes, les esprits et les cœurs étaient contre lui. De plus, il continuait à trouver dans son propre parti des sentiments dont il avait lieu de s'alarmer. En ralliant à lui par des promesses de conversion une portion de la noblesse catholique, il s'était compromis auprès des protestants. Déjà nous avons vu qu'au camp de Saint-Cloud un grand nombre de seigneurs huguenots, blessés des concessions qu'il avait faites, s'étaient retirés dans leurs terres. Depuis lors, les mécontentements s'étaient accrus; les députés des églises protestantes avaient tenu un colloque à Saint-Jehan, où ils avaient parlé d'élire un nouveau chef, et Duplessis-Mornay lui-même, son conseiller in-

time, avait cru devoir lui adresser des remontrances sur sa conduite.

Aussi, nonobstant ses récents triomphes, il était soucieux et inquiet; contraint par les exigences de son rôle de donner des gages tour à tour aux Catholiques et aux Protestants, il craignait de ne réussir qu'à exciter leurs défiances et d'être, à un moment donné, délaissé par les deux partis à la fois.

Toute sa correspondance de cette époque témoigne des appréhensions qu'il éprouvait à cet égard. « Ne doutez pas, écrivait-il à la comtesse de « Grammont, sa maîtresse, ne doutez pas que je prenne bien garde à moi, « mais ma principale assurance est en Dieu qui me gardera sa grâce.... « Il n'est pas croyable les menées qui se font partout, *je dis dedans nous-« mêmes. Le diable est déchaîné* (1) ». « Quant au doute, ainsi s'exprimait-« il dans une lettre à Duplessis-Mornay, quant au doute que je veuille « changer de religion, j'ai persisté, grâce à Dieu, constamment jusqu'à « cette heure; mais chacun sait les brouilleries et les difficultés que j'ai eu « à mon advénement et *que j'ai encore*, combien de personnes farouches j'ai « eu à apprivoiser en leur ôtant de la fantaisie que je ne tâchais à m'établir, « pour puis après renverser leur religion; la peine que j'ai eu à retenir la « plupart de nos Suisses, et beaucoup de la noblesse qui menaçaient de « prendre parti avec la Ligue, à regagner le peuple presque partout séduit « et dévoyé par les séditieux sermons des prêcheurs (2) ».

L'avenir était donc aussi incertain que le présent était troublé. Au fond, le chef de la maison de Bourbon ne pouvait encore se considérer lui-même que comme un prétendant à la couronne de France; il avait pris le titre et les insignes extérieurs de la royauté, mais en fait il n'en exerçait pas le pouvoir, et son droit lui était contesté par la nation presque tout entière qui refusait de reconnaître pour roi un prince que sa religion rendait indigne et incapable du trône.

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 70.
(2) *Lettres missives*, t. III, p. 82.



CHAPITRE XI

Adhésion des villes et des parlements à la royauté du cardinal de Bourbon. — Le duc de Mayenne repousse la prétention du roi d'Espagne. — Il dissout le conseil de l'Union. — Le cardinal de Bourbon est reconnu roi sous le nom de Charles X. — Le roi de Navarre continue la guerre. — Le duc de Mayenne de son côté se met en campagne. — Il prend le château de Vincennes. — Divers engagements entre les deux armées. — Bataille d'Ivry. — Victoire de l'armée royale. — Joie du roi de Navarre.



MALGRÉ les récents succès de l'armée royale, la Sainte Union n'avait rien perdu de son crédit ni de sa puissance; la France, au contraire, se montrait plus résolue que jamais à ne pas souffrir qu'un prince hérétique s'assît sur le trône et, de toutes parts, les villes et les parlements eux-mêmes adhéraient à la royauté du cardinal de Bourbon.

Dès le 22 septembre, le parlement de Rouen, après avoir cassé les arrêts des tribunaux établis par le roi dans les villes de son obéissance, avait prononcé des peines contre ceux qui s'étaient séparés ou se sépareraient de la Sainte-Union, et menacé même de la dégradation les gentilshommes qui refuseraient d'embrasser sa cause.

Le parlement de Toulouse était allé plus loin encore; il avait traité de miraculeuse la mort de Henri III et ordonné que tous les ans, le 1er août, on ferait des processions et des prières publiques en reconnaissance des bienfaits que Dieu avait accordés à la France en ce jour. En outre, il avait défendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, de reconnaître pour roi Henri de Bourbon, prétendu roi de Navarre, déclaré par la bulle du pape Sixte V à jamais incapable de succéder à la couronne de France.

Le parlement d'Aix avait refusé de recevoir les lettres que le sieur de La Valette avait été chargé de lui remettre au nom du roi de Navarre. Celui de Grenoble ne s'était pas montré moins favorable à la cause de la Sainte-Union. Il avait du reste également repoussé avec fermeté les prétentions du duc de Savoie, qui avait osé demander d'être proclamé lui-même roi de

France, en alléguant les droits de sa mère, fille de François Ier. La cour avait répondu avec beaucoup de sagesse qu'elle n'avait pas qualité pour prononcer sur une telle question.

Le parlement de Bordeaux professait les mêmes sentiments de sympathie pour la cause catholique; mais le maréchal de Matignon, qui était maître de la ville, ne lui avait pas permis de les déclarer ouvertement. Le maréchal hésitait encore sur le parti qu'il devait prendre, et il voulait imposer au parlement la même réserve. « Pour moi, avait-il dit aux magistrats « réunis en assemblée générale, je serai toujours d'avis que nous reconnaissions pour roi celui qui le doit être légitimement, quand il aura rendu « à l'Église la soumission qui lui est due, et pour ne rien faire contre nos « intérêts et contre notre devoir, nous devons *prendre conseil du temps et « des événements;* et cependant sans prononcer contre l'héritier de la couronne, il me semble qu'il serait à propos d'ordonner que les édits du « feu roi rendus à Blois sur le fait de religion seront inviolablement observés; qu'il sera enjoint à ceux qui avaient pris les armes contre le feu roi, « de se retirer dans leurs maisons à peine de la vie,... que les archevêques « et évêques du ressort du parlement soient exhortés d'ordonner des « prières publiques pour la conservation de la religion catholique et la paix « universelle du royaume.

« Par ce moyen, Messieurs, vous établirez solidement le point principal « de notre question, et comme le roi de Navarre a demandé du temps pour « se convertir, vous en prendrez aussi pour le reconnaître et lui rendre « nos soumissions et obéissances ».

Ce langage était habilement calculé; mais, malgré l'influence qu'exerçait le maréchal, le parlement ne voulut point s'y associer entièrement; il consentit à ne rien prononcer contre le roi de Navarre, mais il refusa de faire aucune mention de ce prince dans son arrêt.

Dans plusieurs provinces, la noblesse elle-même s'était déclarée pour la cause catholique. En Auvergne, le comte de Rendan avait fait soulever la plus grande partie des gentilshommes et s'était rendu maître de toute la province à l'exception des villes de Clermont et de Montferrand.

Dans le Midi, la comtesse de Saulx avait entraîné par son courage une grande partie de la noblesse de Provence, et les chefs catholiques avaient battu en toute rencontre le gouverneur royal La Valette, qui était parvenu seulement à s'emparer de Toulon.

En Dauphiné, les Catholiques, aidés du duc de Savoie, tenaient en échec les forces de Lesdiguières, chef des Protestants, qui bloquait la ville de Grenoble sans pouvoir s'en emparer.

Dans le Limousin, le duc d'Épernon, qui hésitait encore à se prononcer pour l'un ou pour l'autre parti, avait peine à contenir la province, et particulièrement la capitale, Limoges, dont la population était toute dévouée à la cause catholique.

Ainsi en était-il des autres provinces, et un écrit contemporain, publié dans le cours même de cette année, résume la situation générale de la France en ces termes : « Les Catholiques, y était-il dit, tiennent Paris, Lyon, « Toulouse, Rouen, le Havre, Calais, Amiens, Beauvais, Laon, Chartres, « Orléans, Bourges, Dijon, Mâcon, Châlons, Grenoble, Vienne, Marseille, « Arles, Aix, Reims, Sens, Auxerre et plusieurs autres villes en grand « nombre. Le roi n'a que deux parlements, Rennes et Bordeaux, et encore « sont-ils catholiques et retenus par force; les Catholiques en ont six. Le « roi ne tient pas une ville de commerce; les Catholiques les tiennent « toutes. Il n'a que trois ports de mer : La Rochelle, Dieppe et Boulogne; « les Catholiques en ont cinq : Calais, Honfleur, Le Havre, Narbonne et « Marseille, qui sont cinq fameux; ils ont encore celui de Nantes, qui tient « en raison la Bretagne. Il n'a de revenus que deux millions d'écus, « en comprenant le pays de Béarn; les Catholiques en ont huit millions, « sans y comprendre les confiscations des biens de ceux qu'on appelle Poli- « tiques et Béarnais, qui se pratiquent dans toutes les villes de l'Union. Il « a secours d'Allemagne et d'Angleterre; les Catholiques, celui du Pape, « du roi d'Espagne, du duc de Savoie, des Potentats d'Italie, du duc de « Lorraine et des Suisses catholiques. Il a des seigneurs de marque; les « Catholiques ont des princes adroits et courageux, et zélés à la cause « qu'ils soutiennent (1) ».

Ainsi la Sainte-Union avait pour elle la France entière, à l'exception d'un petit nombre de villes et d'une portion de la noblesse tant protestante que catholique. En outre, elle avait à sa tête un chef habile et dévoué, capable de lui imprimer une sage direction.

Le duc de Mayenne unissait une volonté ferme à un esprit droit, et il avait su dès l'abord comprendre le vrai caractère du rôle qu'il avait à jouer.

Considérant qu'il était de son honneur et de son devoir d'assurer le triomphe de la cause catholique en France, il était résolu à tout faire pour empêcher que le roi de Navarre montât sur le trône tant qu'il n'aurait pas donné satisfaction sur la question religieuse; mais comme il prévoyait que, selon toute probabilité, le prince finirait par se convertir, et deviendrait dès lors le roi légitime, il était également décidé à éviter tout ce qui pourrait rendre une conciliation avec lui impossible dans l'avenir.

Rien assurément n'était plus sage ni plus conforme aux vrais intérêts de la Religion et de l'État qu'une telle ligne de conduite. Mais le duc de Mayenne devait rencontrer dans l'exécution des difficultés de plus d'une sorte. Il ne suffisait pas qu'il se mît en mesure de combattre les royalistes par les armes, et de réprimer avec énergie les complots qu'ils pouvaient tramer dans l'intérieur des villes; il fallait encore savoir contenir dans les

(1) *Mémoires de la Ligue*, tome IV, p. 199.

bornes ceux de son propre parti qui, pour des motifs divers, tendraient à pousser les choses à l'extrême. Il avait donc besoin avant tout d'avoir entre les mains un pouvoir fort, respecté et obéi de tous. Or, il n'en était pas encore ainsi. Il avait bien, en sa qualité de lieutenant général, la haute direction des affaires; mais le conseil général, placé auprès de lui, pouvait lui faire obstacle, et commençait même à lui susciter de sérieux embarras.

Lorsqu'il avait réorganisé ce conseil, il avait bien eu soin d'y faire entrer des hommes qui lui étaient personnellement dévoués, mais les Seize s'y trouvaient encore en majorité.

Les Seize étaient pour la plupart ceux-là mêmes qui avaient établi, cinq années auparavant, la ligue municipale de Paris, et auxquels s'étaient joints dès les premiers jours les esprits les plus ardents. Ils n'étaient revêtus d'aucun caractère officiel; mais comme ils avaient conservé leur organisation première, ils continuaient à exercer une action puissante sur les diverses classes de la population, particulièrement sur celle des halles et des métiers. De plus, ils entretenaient des relations intimes avec les ministres espagnols, et tiraient de là une force nouvelle.

Il résultait de cet état de choses que le duc de Mayenne ne pouvait maintenir le conseil général de l'Union tel que lui-même avait consenti d'abord à l'organiser, sans risquer de tomber avant peu sous la domination des Seize, et par suite des ministres de Philippe II : ce à quoi il était résolu de ne jamais consentir.

Arrivé à Paris après la campagne assez malheureuse qu'il venait de faire contre le roi, le chef de l'Union s'occupa des moyens de reconstituer son pouvoir sur de nouvelles bases.

Il commença par faire punir sévèrement quelques politiques qui s'étaient rendus coupables de trahisons envers la ville, lors de la dernière attaque du roi contre Paris; puis il avisa aux moyens de réprimer la puissance des Seize qui, excités par les Espagnols, prenaient une attitude de plus en plus menaçante.

Comme il importait de ne pas irriter les esprits, il usa de beaucoup de ménagement et ne précipita rien. Il fit d'abord reconnaître, le 21 novembre, la royauté du cardinal de Bourbon d'une façon plus explicite que par le passé, se fit confirmer lui-même dans la charge de lieutenant-général, et attendit, avant d'aller plus loin, une occasion favorable, qui ne tarda pas à se présenter.

Depuis plusieurs mois déjà les envoyés espagnols s'efforçaient d'agir sur l'opinion en répandant dans le peuple des écrits favorables à Philippe II; ils réunissaient les Seize en conciliabules particuliers, et leur remontraient les avantages d'une alliance plus intime avec l'Espagne.

Philippe II avait reconnu la royauté du cardinal de Bourbon, ce qui n'engageait pas l'avenir; mais il n'avait pas abandonné le projet de faire asseoir

un jour sa fille, l'infante, sur le trône de France, et il demandait, pour prix des secours qu'il promettait d'envoyer, le titre de *protecteur du royaume de France*. Une telle prétention blessait trop vivement le sentiment national pour ne pas rencontrer partout une vive opposition; les esprits français, dit Palma Cayet, voyaient une infinité de précipices sous ce nom de *protecteur*, et parmi les Seize eux-mêmes plus d'un refusait son adhésion. Pour le faire trouver plus doux, don Mendoza avait imaginé la combinaison suivante : le roi d'Espagne devait être reconnu *protecteur du royaume de France*, et l'infante être appelée à succéder au cardinal de Bourbon. Mais en même temps la fille de Philippe II devait se marier avec un prince français et apporter en dot le comté de Flandre ou de Bourgogne. De plus, sans parler des secours promis en hommes et en argent, les Français devaient avoir la permission de faire le commerce au Pérou et dans les autres terres lointaines nouvellement conquises par les Espagnols et les Portugais.

A l'aide de cette combinaison, qui donnait l'espoir de voir bientôt le territoire national accru d'une nouvelle province, don Mendoza était parvenu à s'assurer le concours de beaucoup d'entre les Seize, et il ne craignit pas d'en faire l'objet d'un mémoire au duc de Mayenne, en le priant de lui donner réponse.

Le lieutenant-général de l'Union, mis ainsi en demeure de s'expliquer, assembla, chez La Chapelle-Marteau, un conseil où il appela les ministres espagnols, les principaux bourgeois, les chefs de la noblesse, ainsi que plusieurs membres des cours souveraines; il eut soin aussi d'y faire venir le sieur de Villeroi, auquel il avait donné ses instructions. Lorsque chacun eut donné son avis, Villeroi, jusque là silencieux, demanda à son tour la parole, et se mit à combattre avec une grande liberté de langage le plan projeté; il représenta qu'il y avait un grave danger à mettre ainsi la France à la merci du roi d'Espagne qui, une fois maître du pays par ses armées et des places fortes par ses garnisons, disposerait à son gré de la monarchie; que l'Union, en l'état où elle était, pouvait se maintenir, car elle avait le peuple et une partie de la noblesse pour soutien; mais, si elle se mettait sous la protection de Philippe II, elle se verrait abandonnée par un grand nombre de Français et surtout par les seigneurs de la noblesse, qui ne consentiraient jamais à obéir à un prince étranger.

Le président Brisson, plusieurs magistrats du Parlement et les chefs de la noblesse appuyèrent vivement ces raisons, et le duc de Mayenne, se sentant alors suffisamment soutenu, répondit purement et simplement à l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne pouvait accéder à sa demande.

Les prétentions de Philippe II ainsi écartées, le duc de Mayenne jugea le moment enfin venu d'exécuter la mesure qu'il méditait. Dans ce but, il convoqua en assemblée générale les membres du conseil de l'Union, dont la plupart avaient déjà été gagnés dans des entretiens particuliers,

leur remontra que le lieutenant-général exerçant l'autorité royale au lieu et place du cardinal de Bourbon, retenu en captivité, ne pouvait la partager avec d'autres; l'existence du conseil, tel qu'il avait été établi après le meurtre de Blois, était peu en harmonie avec les institutions de la monarchie; d'ailleurs, dans les circonstances où on se trouvait placé, l'unité de direction était plus nécessaire que jamais; les exigences de la guerre l'appelant souvent hors de Paris, il convenait d'établir un conseil moins nombreux, qui pût le suivre partout où il irait; par ces divers motifs, il avait résolu de dissoudre le conseil général et de lui en substituer un autre qui répondît mieux aux nécessités de la situation. En même temps, il ajouta, afin d'ôter toute crainte d'usurpation à son profit, que les états généraux seraient convoqués à Melun, le 3 février de l'année suivante.

Grâce aux ménagements habiles dont le duc avait fait usage, ce coup hardi ne rencontra aucune opposition, et le nouveau conseil fut aussitôt institué. L'archevêque de Lyon fut nommé garde des sceaux à la place du sieur de Montholon, qui n'exerçait plus ses fonctions depuis la mort de Henri III, et quatre secrétaires, les sieurs de Bray, Péricard, Boyssieux et Desportes lui furent adjoints.

La Sainte-Union se trouva ainsi constituée en gouvernement régulier. Le nouveau roi qu'elle s'était donné, le cardinal Charles de Bourbon, commença dès lors à être appelé Charles X. La justice fut rendue en son nom, la monnaie frappée à son effigie, et son sceau apposé à tous les actes d'administration publique (1). Ce vieillard couronné ne devait jamais régner, que du fond d'une prison; mais il avait pour le suppléer un prince habile et sage qui, sous le titre de lieutenant-général du royaume, exerçait les droits du pouvoir royal, et dont l'autorité était reconnue par toute la France, à l'exception des quelques pays soumis à la domination du roi.

Lorsqu'il eut pourvu de cette sorte aux affaires intérieures du gouvernement, le duc de Mayenne dut s'occuper de poursuivre la guerre et, dès la fin de décembre, il réduisit le château de Vincennes, que les Parisiens tenaient bloqué depuis un an sans pouvoir le prendre. Puis il se porta sur Pontoise, qu'il occupa, dans les premiers jours de janvier, et dont il laissa la garde au sieur d'Alincourt, fils de Villeroi. De là, il se dirigea sur Poissy, qu'il reprit également, et alla mettre le siége devant Meulan, petite ville sur la Seine, défendue par un fort placé dans une île voisine,

(1) Plusieurs médailles et monnaies de ce prince ont été conservées. Sur l'une de ces médailles le cardinal est représenté avec une couronne sur la tête et cette légende : CAROLUS X. D. G. FRANCORUM REX. Au revers est un autel, sur le milieu duquel est un calice surmonté d'une hostie, à gauche une mitre et une croix, à droite une couronne royale, le sceptre fleurdelisé et une main de justice avec ces mots pour inscription : REGALE SACERDOTIUM, au-devant de l'autel est une croix rayonnante. Sur les pièces de monnaie, il y avait d'un côté l'effigie du cardinal ayant la couronne sur la tête avec cet exergue : CAROLUS DECIMUS FRANCORUM REX; sur le revers des fleurs de lis avec cette inscription : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM, 1590.

qui interceptait les communications entre Mantes et Paris; mais bientôt il apprit que le roi arrivait à sa rencontre.

Après la prise d'Alençon, qui avait eu lieu vers la fin de décembre, ce prince, au lieu de prendre ses quartiers d'hiver, avait parcouru toute la basse Normandie, fait avec son armée près de 150 lieues en sept semaines, entrepris un grand nombre de siéges et occupé plusieurs villes importantes, entre autres la ville et le château de Falaise. Ses lieutenants l'avaient dignement secondé. Le comte de Soissons s'était emparé presque sans coup férir de Verneuil, Lisieux et Pont-Audemer. Le duc de Montpensier avait rencontré plus de résistance à Honfleur, que défendait le chevalier de Crillon; mais, la ville n'ayant pas été secourue à temps, il l'avait forcée aussi à capituler.

Le roi eût poussé plus loin encore ses succès s'il avait reçu le secours des cinq mille lansquenets qu'il attendait. M. de Sancy, chargé par lui d'aller faire ce recrutement en Allemagne, avait réussi, en effet, à lever un corps de cinq mille hommes; mais le capitaine Schelandre, placé à leur tête, s'était laissé surprendre et mettre en déroute par le duc de Lorraine, de sorte que Sancy, moins heureux cette fois que l'année précédente, n'avait pu amener à son maître qu'un corps de douze cents Allemands.

Dès qu'il avait su que le chef de l'Union avait mis le siége devant Meulan, le roi était accouru de la basse Normandie à la tête de huit cents chevaux et de mille arquebusiers pour secourir la place. Le duc de Mayenne, qui avait déjà commencé l'investissement du fort situé en face de la ville, fit aussitôt repasser la rivière à ses troupes, non sans perdre quelques bagages que les assiégés lui prirent dans une sortie. Le roi profita de ce mouvement en arrière de l'ennemi pour ravitailler le fort, après quoi il fit retraite à son tour pour aller au-devant du reste de son armée.

Le duc de Mayenne reprit alors l'offensive, repassa la Seine, et lança en avant sa cavalerie à la poursuite des troupes royales qu'elle harcela jusqu'à la rivière d'Eure, sans pouvoir toutefois les entamer. Puis il revint sur Meulan et recommença le siége du fort. Il avait déjà pratiqué une large brèche et livré un assaut meurtrier, lorsque le roi reparut avec son armée et le contraignit de nouveau à se retirer.

Plein de confiance en la supériorité de ses troupes, le prince désirait toujours engager une action générale et s'efforça d'y amener son adversaire; mais celui-ci, retranché dans de bons cantonnements sur l'autre rive de la Seine, s'obstinait à n'en pas sortir. Le roi, qui n'osait l'attaquer dans cette position fortifiée, prit alors le parti de décamper et, après avoir réparé la brèche du fort, se dirigea sur Poissy dans l'espérance que l'ennemi l'y suivrait. En effet, le baron de Biron ayant investi cette ville, le duc de Mayenne accourut pour la secourir; mais la ville prise, malgré ses efforts, il ne songea plus qu'à se retirer en coupant les arches du pont pour se mettre à l'abri de toute poursuite.

Tandis que l'armée royale remportait ces avantages, le marquis d'Aligre faisait sur Rouen une tentative qui aurait eu les plus graves conséquences, si elle eût réussi.

Le peuple de Rouen était, comme celui de Paris, tout dévoué à la cause de l'Union, mais il y avait aussi dans la ville quelques bourgeois politiques qui, s'étant mis d'intelligence avec le marquis d'Aligre, commandant d'un petit corps d'armée dans les environs, lui avaient livré le château. Cette trahison faisait courir à la ville les plus grands dangers; mais elle demeura sans résultat, grâce à l'énergie du peuple, qui prit les armes et contraignit bientôt les soldats royaux à capituler.

Cependant, à la nouvelle de la prise du château, le roi et le duc de Mayenne s'étaient mis chacun de leur côté en marche sur Rouen; mais, ayant appris en route que cette échauffourée n'avait pas eu de suites, ils s'arrêtèrent. Le premier se dirigea sur Dreux, dont il se proposait de faire le siége, et le second prit le chemin de la Picardie pour aller au devant des secours que le roi d'Espagne lui envoyait.

Philippe II, en effet, s'était décidé à tenir une partie de ses promesses, et il venait de détacher de l'armée des Pays-Bas 1,500 lances et 500 arquebusiers à cheval, avec quelques troupes d'infanterie, sous le commandement du comte d'Egmont. Ces secours, si peu considérables qu'ils fussent, n'étaient pas à dédaigner; le duc de Mayenne s'empressa donc d'aller à leur rencontre et revint ensuite sur Dreux, dont l'ennemi n'avait pu réussir encore à s'emparer.

En apprenant l'approche de l'armée de l'Union, le roi, loin de s'en alarmer, en ressentit, au contraire, une grande joie, car cette marche en avant du duc de Mayenne lui faisait espérer qu'il était disposé à accepter enfin la bataille à laquelle il le conviait depuis si longtemps. C'est pourquoi, comme le lieu qu'il occupait en ce moment était peu favorable pour engager une affaire générale, il résolut de lever le siège, ordonna à ses troupes de décamper et se dirigea sur Nonancourt. Arrivé dans ce bourg, le lundi 12 mars, il eut un moment d'hésitation; d'après les renseignements qu'il recevait, le duc de Mayenne avait quelques milliers d'hommes de plus que lui, et il se demandait s'il était sage dès lors de jouer sa fortune dans une affaire si hasardeuse. Mais le maréchal de Biron lui ayant fait observer que s'il se retirait devant l'ennemi, il perdrait tous les avantages précédemment obtenus, il se détermina à suivre son premier dessein, et sans plus tarder il arrêta, de concert avec le maréchal, toutes les dispositions pour la bataille.

La plaine d'Ivry, située à peu de distance, large de plusieurs lieues et de forme circulaire, lui parut le lieu le plus favorable pour y rencontrer l'ennemi, et, dès le lendemain 13 mars, il alla y prendre position avec son armée, entre les villages de Fourcanville et de Saint-André.

De son côté, le duc de Mayenne, apprenant que le roi venait de lever

le siège de Dreux, avait pensé qu'il se retirait sous le canon de Verneuil ou de quelque autre place, et s'était porté dans cette direction pour le poursuivre; mais comme il passait près d'Ivry, il reçut avis que ce prince, loin de vouloir l'éviter, avait fait plus de la moitié du chemin pour venir à sa rencontre, et s'était saisi du lieu où lui-même avait dessein de camper ce jour-là. Dès lors, une bataille devenait inévitable; le duc de Mayenne ne pouvait la refuser sans compromettre la réputation de ses troupes et la sienne propre.

Ayant donc continué sa marche, il se trouva, dans la journée même du 13, en présence de l'armée royale.

La plaine d'Ivry était bordée d'un côté par un bois, la rivière d'Eure et les villages d'Anet et d'Ivry; de l'autre, par les villages de Fourcanville et de Saint-André. Le roi ayant pris position, comme nous l'avons dit, entre ces deux derniers villages, le duc de Mayenne dut se déployer dans la partie opposée de la plaine.

Les forces des deux armées étaient ainsi réparties : l'armée royale avait huit mille hommes de pied et deux mille chevaux, sans y comprendre un corps de six cents gentilshommes de Picardie, que les sieurs Duplessis, de La Trémoille et d'Humières lui amenèrent avant le commencement du combat. L'artillerie était composée de quatre canons et de deux coulevrines.

L'armée de la Ligue comptait douze à treize mille hommes de pied et quatre mille chevaux, mais elle n'avait que quatre pièces de canon. Ainsi elle était plus nombreuse en infanterie et en cavalerie que l'armée royale, mais elle avait moins d'artillerie. De plus, nous verrons qu'une partie de ses fantassins et de ses cavaliers devait lui faire défaut au moment décisif.

L'armée royale était rangée presque en ligne droite, les deux extrémités seules avançaient un peu vers l'ennemi. La cavalerie avait été partagée en sept escadrons, flanqués chacun d'un bataillon d'infanterie (1).

L'aile gauche était commandée par le maréchal d'Aumont, qui avait à peu de distance de lui le duc de Montpensier. Devant eux étaient le duc d'Angoulême et de baron de Biron avec la cavalerie légère et l'artillerie.

Le roi s'était réservé le commandement de l'aile droite, où il se trouvait à la tête de cinq rangs de gendarmes composés de l'élite de la noblesse. Il avait, en outre, plusieurs régiments suisses et, à son extrémité, un corps de deux cent cinquante reîtres à cheval avec des bataillons d'infanterie française.

(1) La manque de lances dans l'armée royale avait rendu nécessaire cette division par escadrons et par bataillons. La noblesse alors s'équipait et s'armait à ses frais et, comme l'usage de la lance était incommode, la plupart des gentilshommes y avaient renoncé. Or, des cavaliers armés de lances, ayant dans les premiers chocs surtout un grand avantage sur ceux qui n'ont que des épées, il fallait remédier par des mesures stratégiques à cette infériorité d'armement.

En avant se trouvait une troupe d'aventuriers appelés communément *enfants perdus*.

Enfin le maréchal de Biron se tenait en arrière, prêt à se porter partout où besoin serait. Son expérience militaire devait ainsi présider au combat et pourvoir à toutes les éventualités.

L'armée catholique occupait une éminence dans la partie opposée de la plaine; elle était disposée à peu près dans le même ordre que celle du roi, si ce n'est que, ses extrémités s'avançant davantage, elle avait plus la forme d'un croissant.

Le duc de Mayenne était à la tête de l'aile gauche qui faisait face à la droite de l'ennemi où se trouvait le roi de Navarre. Il avait sous ses ordres immédiats ses meilleures troupes et entre autres les douze ou treize cents lances du comte d'Egmont.

Son frère, le duc de Nemours, jeune officier plein de valeur, et le duc d'Aumale, à peine guéri d'une blessure qu'il avait reçue devant Meulan, commandaient le centre de l'armée.

A l'aile droite, se tenait le sieur de Rosne avec la cavalerie partagée en escadrons et flanquée de bataillons d'infanterie à peu près comme celle de l'ennemi.

Mais le sieur de Tavannes, chargé par le duc de Mayenne de mettre l'armée en bataille, avait commis une méprise qui devait avoir les conséquences les plus funestes. Ce seigneur avait la vue courte, et il n'avait pas bien calculé les distances. Il en résultait que les escadrons, trop rapprochés les uns des autres, ne pouvaient pas se replier, et devaient au premier choc mettre le désordre dans toute l'armée.

Les choses étant ainsi disposées, le 14 mars au matin, les deux armées se préparèrent au combat par la prière : les Catholiques entendirent la messe, et les Huguenots chantèrent leurs psaumes accoutumés.

Bientôt après, le roi de Navarre monté sur un cheval bai, armé de toutes pièces, le casque surmonté de panaches blancs, se mit à parcourir les rangs, excitant ses soldats de la parole et du geste : « Mes compagnons, leur dit-« il, si vous courez aujourd'hui ma fortune, je cours aussi la vôtre : je veux « vaincre ou mourir avec vous. Gardez vos rangs, je vous prie; si la cha-« leur du combat vous les fait quitter, prenez aussitôt votre ralliement, « c'est le gain de la bataille; vous le ferez entre les trois arbres que vous « voyez là haut à ma droite, et si vous perdez vos enseignes, cornettes ou « guidons, ne perdez pas de vue mon panache blanc : vous le trouverez tou-« jours au chemin de l'honneur et de la victoire (1). »

Entre les dix et onze heures, ayant remarqué que le vent lui était contraire et l'incommoderait par l'épaisse fumée des armes à feu, il fit tourner son armée à gauche et gagna ainsi le dessus du vent en avançant de quelques pas.

(1) *Péréfixe*, p. 90.

Le duc de Mayenne, ayant aperçu ce mouvement de l'ennemi, voulut l'empêcher, fit sonner les trompettes et donna ainsi le signal de la bataille. Son artillerie commença à tirer, mais avec peu de justesse; celle de l'armée royale, au contraire, dirigée par le sieur de la Guiche, produisit un tel effet que deux escadrons de reîtres furent bientôt mis en pleine déroute avec beaucoup de perte.

A la vue du ravage causé par l'artillerie, le comte d'Egmont s'élança à la tête de ses lances wallonnes et d'un escadron de reîtres pour s'emparer des pièces. Les reîtres semblaient d'abord vouloir charger avec vigueur; mais, lorsqu'ils furent à trente pas, ils tournèrent court sans combattre, « la « plupart, rapporte Sully, témoin oculaire peu suspect, tirant leurs pistolets « en l'air, d'autant qu'ils étaient quasi tous de la *religion* (1) ».

Cette défection inattendue jeta le trouble dans les rangs, mais n'empêcha pas cependant le comte d'Egmont d'avancer avec le reste de ses cavaliers, et il était sur le point de se rendre maître des canons, lorsque le maréchal d'Aumont et le baron de Biron accoururent pour les défendre. La mêlée dès lors devint générale, les gendarmes s'abordèrent corps à corps, et le baron de Biron fut grièvement blessé à la tête et au bras.

Sur d'autres points, des combats de cavalerie s'engagèrent avec le même acharnement. A l'avant-garde, le duc de Nemours attaqua le duc de Montpensier qui eut d'abord un cheval tué sous lui, mais qui, étant remonté sur un autre, soutint le choc avec vigueur à la tête de la noblesse de Normandie.

A l'arrière-garde, la lutte n'était pas moins vive entre le chevalier d'Aumale et le comte de Schomberg. Partout la noblesse française faisait des prodiges de valeur et se montrait digne de sa vieille renommée.

Cependant les escadrons, que l'artillerie royale avait d'abord mis en déroute, s'étaient repliés derrière les bataillons d'infanterie pour revenir à la charge; mais, par suite de la fâcheuse méprise du sieur de Tavannes qui n'avait pas mis assez d'intervalle entre les escadrons, les reîtres, en cherchant à prendre leur place, mirent le désordre dans tout le corps d'armée et particulièrement dans le régiment de lances que le duc de Mayenne menait en ce moment au combat.

Le roi, resté jusque là spectateur de la lutte à la tête de l'aile droite, jugea le moment venu de pousser en avant; donnant des éperons à son cheval, il s'élança dans la mêlée avec l'élite de la noblesse qui suivait sa cornette.

Le duc de Mayenne rallia aussitôt ses cavaliers et reçut le choc du roi avec beaucoup de fermeté; mais ses soldats, contraints de se défendre au lieu d'attaquer, ne purent faire usage de leurs lances, et perdirent ainsi le seul avantage qu'ils eussent sur l'ennemi. Toutefois, la lutte s'engagea

(1) *Œconomies royales*, t. 1, p. 76.

avec tant d'acharnement et de fureur, que pendant longtemps l'issue en fut douteuse. Un moment même, les gendarmes royaux parurent plier; un jeune seigneur ayant été tué avec son page, dont le panache blanc ressemblait à celui du roi, on crut des deux côtés que le Béarnais lui-même avait été frappé à mort, et il se fit un certain ébranlement parmi les escadrons. Mais bientôt, le prince ayant reparu plein de vie et combattant l'épée à la main au premier rang, la lutte reprit plus vive et plus disputée. Les gentilshommes de l'armée royale avaient un avantage sur les cavaliers de la Ligue, leurs armes étaient mieux trempées et plus propres à soutenir un combat corps à corps; aussi ils finirent par l'emporter et par rompre la cavalerie du duc de Mayenne, qui, malgré la rare intrépidité dont il avait fait preuve, se vit obligé de battre en retraite.

D'un autre côté, les reîtres, après avoir essayé vainement de reprendre leur rang, s'étaient dispersés, et avaient même abandonné le lieu du combat. Enfin, le duc de Nemours et le chevalier d'Aumale n'avaient pas été plus heureux que le duc de Mayenne sur les points où ils avaient combattu; ils n'avaient pu soutenir longtemps le choc du maréchal d'Aumont, du duc de Montpensier et du comte de Schomberg qui, réunissant leurs efforts, avaient fini par les accabler.

La cavalerie de la Ligue se trouvait donc rompue, ou du moins obligée de se retirer derrière le bois qui bordait la plaine.

Cependant tout n'était pas encore perdu. L'infanterie demeurait intacte; elle aurait pu, en tenant avec fermeté, donner le temps à la cavalerie de se rallier et de recommencer le combat; mais il ne devait pas en être ainsi.

L'infanterie de la Ligue était composée de régiments français, de Suisses et de lansquenets. Les régiments français comptaient un grand nombre de nouvelles recrues, peu aguerries, et ils ne purent arrêter l'élan de l'ennemi, déjà presque assuré de la victoire. Les Suisses semblèrent d'abord vouloir tenir bon; mais lorsqu'ils virent qu'on menait du canon pour les battre, soit lâcheté, soit trahison, ils envoyèrent des parlementaires vers le roi, qui s'empressa d'accepter leurs conditions, en leur donnant la vie sauve. Les lansquenets demandèrent également à capituler, mais leurs conditions furent repoussées : on savait que c'étaient les mêmes que Sancy avait été recruter en Allemagne et qui, à la suite de l'attaque du duc de Lorraine, avaient quitté le parti du roi dont ils avaient reçu l'argent, pour se mettre au service de la Ligue. Pour les punir de leur trahison, on les fit entourer et tailler en pièces. Les reîtres ne furent pas mieux traités; en vain ils essayèrent de se défendre derrière leurs chevaux, dont ils avaient coupé les jarrets pour faire de leurs corps des retranchements; quelques-uns seulement parvinrent à traverser la rivière; le plus grand nombre fut tué ou fait prisonnier.

L'armée entière de la Ligue était en pleine déroute. Le duc de Nemours,

le chevalier d'Aumale, Bassompierre, de Rosne, le vicomte de Tavannes firent retraite sur Chartres et le duc de Mayenne se dirigea sur Mantes, où il fut reçu le soir même par les habitants.

Ainsi l'armée royale venait de remporter une victoire complète et décisive. Alarmée d'abord au sujet de son chef qu'elle avait perdu de vue dans la mêlée, elle le salua des plus vives acclamations lorsqu'elle le vit reparaître, après le combat, à la tête de ses escadrons, tout couvert de sang et de poussière. Le prince s'occupa aussitôt de tirer parti de cet important succès en se mettant à la poursuite de l'ennemi; mais le pont d'Ivry avait été coupé, et il fut contraint d'aller chercher un gué du côté d'Anet pour passer la rivière. Plus de deux heures furent ainsi perdues; désespérant dès lors d'atteindre le duc de Mayenne, le roi s'en alla loger à Rosny, à une lieue de Mantes.

Les pertes de l'armée de la Ligue avaient été considérables; les historiens, d'ailleurs suspects, parce qu'ils sont tous favorables au parti royal, les portent à 6,000 hommes. Le comte d'Egmont, le duc de Brunswick et le seigneur de La Chataigneraie étaient au nombre des morts; plusieurs autres seigneurs de distinction avaient été faits prisonniers, parmi lesquels le sieur de Cicoigne, qui portait la cornette blanche du duc de Mayenne, le marquis de Menelay, le sieur de Bois-Dauphin; enfin 20 cornettes de cavalerie, 24 enseignes suisses, 60 drapeaux français, l'artillerie, tout le bagage et toutes les munitions de guerre étaient tombés au pouvoir du vainqueur.

Le nombre des morts dans l'armée royale n'avait été, au contraire, que de 500, dont les plus qualifiés étaient : le sieur de Clermont, capitaine des gardes, de Crenay, porte-cornette du duc de Montpensier, et le marquis de Nesle. On comptait, parmi les blessés, le baron de Biron, les comtes de Choisy et de Lude, le baron de Rosny (Sully) et le sieur de Lavergne.

L'honneur de la journée revenait à la fois au roi qui avait payé de sa personne comme un simple gendarme, et au maréchal de Biron qui avait présidé à l'ordre général de la bataille, sans avoir eu besoin de prendre part à la mêlée. De là cette parole que le maréchal adressa à son maître, et qui, sous la forme d'une flatterie, recélait peut-être une épigramme : « Sire, lui dit-il, vous avez fait aujourd'hui le devoir du maréchal de Biron, « et le maréchal de Biron a fait ce que devait faire le roi. »

Quoi qu'il en fût à cet égard, le prince était plein de joie du grand résultat qu'il venait d'obtenir et il s'empressa d'en rendre compte à ses amis du dedans et du dehors. « Nous avons à louer Dieu, écrivit-il dès le soir même « de la bataille au duc de Longueville; il nous a donné une belle victoire. « La bataille s'est donnée, les choses ont été en branle, Dieu en a déterminé selon son équité. Toute l'armée ennemie en route. L'infanterie « tant française qu'étrangère perdue. Les reîtres pour la plupart défaits. « Les Bourguignons bien écartés, la cornette blanche et le canon pris. La

« poursuite jusques aux portes de Mantes. Je puis dire que j'ai été bien « servi. Mais du tout évidemment assisté de Dieu, qui a montré qu'il lui « était égal de vaincre en petit ou en grand nombre..... et croyez, mon « cousin, que c'est la paix de ce royaume et la ruine de la Ligue, à laquelle « il faut convier tous les bons Français à courir sus (1) ».

Dans une lettre adressée à tous ses fidèles serviteurs et amis des provinces, il entrait dans de plus grands détails : « Il a plu à Dieu de m'ac- « corder ce que j'avais le plus désiré : d'avoir le moyen de donner une « bataille, ayant ferme confiance que, étant là, il me ferait la grâce d'en « obtenir la victoire comme il m'est advenu aujourd'hui.... Mardi, je vins « prendre les logis qu'ils voulaient pour eux, et où étaient déjà arrivés les « maréchaux des logis. Je me mis en bataille dès le matin en une fort belle « plaine, à une lieue de celle qu'ils avaient le jour précédent, où ils parurent « aussitôt avec toute leur armée, mais si loin de moi que je leur eusse donné « beaucoup d'avantages de les aller chercher si avant.... Ce jour d'hui « ayant fait de bon matin reconnaître leur contenance.... la bataille s'est « donnée, en laquelle Dieu a voulu faire connaître que la protection est « toujours du côté de la raison, car, en moins d'une heure, après avoir jeté « toute leur colère en deux ou trois charges qu'ils ont faites et soutenues, « toute leur cavalerie a commencé à prendre parti, abandonnant toute leur « infanterie qui était en très grand nombre; ce que voyant, leurs Suisses « ont eu recours à ma miséricorde et se sont rendus, leurs colonels, capi- « taines, soldats et tous leurs drapeaux. Les lansquenets et les *Français* « n'ont pas eu le loisir de prendre cette résolution, car il y en a été taillé « en pièces plus de douze cents des uns et *autant des autres* (2), le reste « prisonnier et mis en route dans le bois à la merci des paysans. De leur « cavalerie il y a de neuf cents à mille et de quatre à cinq cents démontés « ou prisonniers, sans leurs valets qui sont en grand nombre et ce qui s'est « noyé au passage de la rivière d'Eure qu'ils ont passée à Ivry. Le reste « des mieux montés s'est sauvé, mais je ne les ai pas abandonnés qu'ils « n'aient été près de Mantes où l'on me vint avertir qu'on leur avait fermé « les portes. Si cela est, ils ne demeureront pas là; j'espère que la victoire « sera entière; que c'est déjà, Dieu merci, une avance. Leur cornette « blanche m'est demeurée (3) ».

Les jours suivants, il fit part de sa victoire aux princes étrangers avec lesquels il était en relation d'amitié : au roi de Danemark, au doge de Venise, aux cantons suisses, aux princes allemands, etc. La reine d'Angleterre seule, on ne sait pourquoi, n'en reçut pas d'avis officiel, ce dont elle

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 252.

(2) Selon Péréfixe, le roi de Navarre aurait crié à la fin du combat : *Sauvez les Français et faites main basse sur l'étranger*. On voit que le prince lui-même dément ici les sentiments de générosité que son historien lui a prêtés.

(3) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 253.

se montra si courroucée, qu'elle exigea de son bon frère et allié une lettre d'excuse que celui-ci n'osa lui refuser.

Quant aux chefs et aux seigneurs de son armée, comme il avait peu de faveurs et de largesses à leur distribuer, il s'efforça d'y suppléer par des caresses et des paroles flatteuses, que nul d'ailleurs ne savait placer avec plus de grâce et d'à-propos. Le soir même de la journée d'Ivry, comme il soupait au château de Rosny, ayant été averti que le maréchal d'Aumont venait lui rendre compte de ce qu'il avait fait, il se leva pour aller au-devant de lui, et, l'ayant étroitement embrassé, il le fit asseoir à sa table, en disant « qu'il était bien raisonnable qu'il fût du festin, puisqu'il l'avait si « bien servi à ses noces ».

Les témoignages de la reconnaissance royale ne furent pas non plus sans doute épargnés au maréchal de Biron; toutefois, soit qu'il les jugeât insuffisants, soit qu'il sentît réellement le besoin du repos, le vieux maréchal parla de se retirer. « Je suis pour gagner deux mois, écrivait-il peu après « à un ami, pour m'aller reposer, et je crois que le meilleur serait pour « toujours, et aller prier Dieu, puisqu'il m'a fait cette grâce d'avoir vécu « si longues années avec grande réputation dedans et dehors le royaume... « Je suis été en six batailles, j'ai eu six arquebusades, j'ai vendu, sans les « bois, six mille livres de rente et servi six rois : il est temps de me reti- « rer; nous en deviserons plus amplement (1). »

De tels états de service donnaient droit assurément au maréchal de quitter la vie des camps; mais le roi avait trop besoin de ses services pour vouloir s'en passer, et il réussit à le retenir.

Tout d'ailleurs en ce moment arrivait à souhait à ce prince; le jour même de la bataille d'Ivry, deux de ses lieutenants avaient défait en Auvergne le comte de Rendan et lui avaient tué 2,000 hommes dans un engagement.

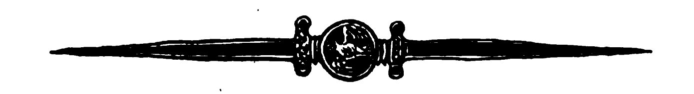
Vers le même temps, les seigneurs catholiques de son armée, qui avaient écrit au pape Sixte V pour lui demander s'ils pouvaient continuer à servir le roi sans manquer à leurs devoirs envers l'Église, en reçurent une réponse conçue en termes assez peu explicites pour que chacun pût se croire autorisé à suivre, comme précédemment, l'impulsion de sa conscience.

Les conséquences, en outre, de la victoire d'Ivry ne tardèrent pas à se faire sentir. La ville de Mantes, où le duc de Mayenne s'était d'abord retiré, envoya sa soumission; Vernon imita son exemple, et l'armée royale se trouva bientôt maîtresse de tout le cours de la Seine depuis Rouen jusqu'à Paris; elle eût poussé plus loin ses succès, si l'argent ne lui eût manqué pour payer les Suisses, qui réclamaient l'arriéré de leur solde.

Enfin, grâce à ces importants avantages, la situation était devenue telle, que le roi aurait mis un terme à la guerre s'il en avait profité pour faire

(1) *Histoire de France* du P. Daniel.

de justes concessions; mais le succès, d'ordinaire, est un mauvais conseiller. Oubliant qu'en une semblable querelle il s'agissait moins de vaincre avec l'épée que de donner satisfaction aux consciences, il voulut commander en maître, et provoqua ainsi contre lui dans la nation un mouvement universel de résistance qui devait retarder pour longtemps encore le triomphe de sa cause.



CHAPITRE XII

La nouvelle de la perte de la bataille d'Ivry est annoncée au peuple de Paris par les prédicateurs. — Enquête ordonnée contre les Seize. — Le cardinal Cajetan et l'ambassadeur espagnol vont trouver le duc de Mayenne à Saint-Denis pour conférer avec lui des mesures à prendre. — Entrevue du cardinal Cajetan et du maréchal de Biron. — Entrevue de Villeroi et de Duplessis-Mornay. — Villeroi va trouver le roi à Melun. — Commencement du siége de Paris. — Situation de la ville. — État de la population. — Attitude énergique des Parisiens. — Le duc de Mayenne reste à Soissons et nomme son frère, le duc de Nemours, gouverneur de Paris. — Mesures prises par le duc de Nemours pour la défense de la ville. — Forces militaires dont il dispose. — Maladie du roi Charles X. — Décision de la Sorbonne. — Mort du roi Charles X. — Opérations préliminaires du roi de Navarre. — Il s'empare des ponts de Charenton et de Saint-Cloud. — Attaque sur le faubourg Saint-Martin. — Courage des Parisiens. — Procession de la Ligue. — Sortie du duc d'Aumale, couronnée de succès. — Les vivres commencent à devenir rares. — Arrêt du parlement contre les Politiques. — Arrivée d'un convoi de vivres à Paris. — Combats heureux des Parisiens contre les troupes royales. — Guerre dans les provinces.



Lorsque la nouvelle du désastre d'Ivry était arrivée à Paris, les chefs de la ville avaient été remplis de trouble et d'anxiété. Ne sachant comment l'annoncer au peuple, ils chargèrent de ce soin les prédicateurs, dont la parole, en pareille circonstance surtout, devait avoir plus d'autorité.

Don Christin de Nysse étant donc monté en chaire le vendredi 16 mars, comme de coutume, prit pour texte de son sermon ces paroles de l'Écriture : *Quos ego amo, arguo et castigo,* les commenta et se mit à remontrer que le peuple de Paris, par là même qu'il avait été fidèle à la cause de la sainte Église, ne devrait pas s'étonner ni se décourager, si Dieu l'éprouvait encore par des revers. Lorsqu'il eut ainsi préparé son auditoire, il s'arrêta un moment, puis, se levant tout à coup, une lettre à la main, il s'écria, comme s'il venait de la recevoir, qu'il était fâché d'avoir fait l'office de prophète plutôt que de prédicateur, puisqu'il avait plu à Dieu d'avertir les Parisiens par sa bouche

de l'affliction qui leur devait arriver, et aussitôt il donna lecture de la lettre, où était annoncée la perte de la bataille.

L'évêque de Senlis, Guillaume Rose, le docteur Boucher, l'abbé Prévot et plusieurs autres prédicateurs allèrent ensuite remplir le même office dans les diverses églises de la capitale en s'efforçant de réconforter le peuple par leurs paroles; partout ils le trouvèrent ému, mais ferme et résolu à tout braver plutôt que de subir le joug de l'hérétique.

Un pareil événement toutefois ne pouvait manquer de jeter de fâcheuses alarmes dans les esprits, et les Politiques se mirent aussitôt en devoir d'en tirer parti.

Les Seize étaient naturellement ceux dont ils redoutaient le plus l'influence. En voyant leur abattement et celui de leurs amis, ils jugèrent le moment opportun pour essayer de les atteindre dans leur crédit moral sur le peuple. Non contents de les attaquer par des libelles, selon l'usage, ils osèrent les dénoncer au Parlement et à la Chambre des comptes, comme coupable d'excès de toutes sortes, de meurtre, de pillage, volerie et autres méfaits.

Malgré la source suspecte d'où partait l'accusation, les Cours souveraines, mal disposées à l'égard des Seize, accueillirent la dénonciation et ordonnèrent une enquête, en vertu de laquelle des commissaires, choisis, pour la plupart, parmi les ennemis des inculpés, se transportèrent dans chaque quartier et allèrent, de maison en maison, accueillir les plaintes des habitants. Mais le résultat de ces recherches tourna contre ceux qui les avaient provoquées. Aucun fait grave ne put être exhibé, il fut même constaté que beaucoup d'entre les Seize, loin de s'être enrichis, avaient, au contraire, perdu depuis les troubles une grande partie de leurs biens.

Cependant l'intérêt était ailleurs que dans les mesquines intrigues des Politiques, trop peu nombreux du reste pour pouvoir agir beaucoup sur l'opinion. Il s'agissait avant tout de conjurer les périls que les derniers événements faisaient courir à la cause même de l'Union.

Le duc de Mayenne, après avoir évacué la ville de Mantes, s'était retiré à Saint-Denis; le cardinal Cajetan, l'ambassadeur espagnol et l'archevêque de Lyon vinrent l'y trouver, pour se concerter avec lui sur les moyens de pourvoir aux circonstances. Il fut reconnu que le moment était venu de faire appel à toutes les forces du dedans et du dehors; qu'il convenait également d'ouvrir une négociation avec le roi, moins, il est vrai, dans l'espérance de rien conclure que pour gagner du temps. En conséquence, des courriers furent expédiés en toute hâte à Philippe II; le commandeur Marie eut ordre de se rendre auprès du duc de Parme, pour solliciter son intervention; le comte Jacques Coltate reçut mission d'aller en Allemagne faire une levée de lansquenets; d'autres officiers furent envoyés à Rome, en Lorraine et en Savoie. Puis le duc de Mayenne se rendit à Soissons pour y rallier les troupes de Picardie et de Champagne.

En même temps, des négociations furent ouvertes de divers côtés avec le roi. Le cardinal Cajetan, qui avait été chargé de remettre au maréchal de Biron le bref adressé aux seigneurs catholiques de l'armée royale, profita de cette occasion pour demander au maréchal une entrevue à Noisy, maison de campagne de l'évêque de Paris. Le maréchal se rendit à l'invitation du légat, mais la conférence n'eut aucun résultat : le cardinal se proposait moins de faire un traité de paix que de détacher le maréchal du parti royal, et il ne craignit pas de lui faire à ce sujet des ouvertures qui furent repoussées. Il ne réussit pas mieux dans la demande qu'il fit d'une trêve et de la convocation des états généraux, de telle sorte qu'après divers pourparlers on se sépara sans avoir rien arrêté.

Des tentatives plus sérieuses d'accommodement furent poursuivies par une autre voie. Villeroi et le président Jeannin, qui appartenaient à la fraction la plus modérée du parti de l'Union, en étaient aussi les agents les plus habiles. Tous deux avaient la confiance du duc de Mayenne, qui les chargea d'aviser aux moyens d'ouvrir une négociation.

Villeroi avait eu autrefois des relations de bon voisinage et d'amitié avec Duplessis-Mornay, principal conseiller du roi de Navarre; il jugea que cette circonstance le rendait plus propre à intervenir personnellement, et, de l'avis de son collègue, il se décida à demander à Duplessis une entrevue que celui-ci accepta, avec l'autorisation du roi. Les représentants des deux partis se rencontrèrent donc dans un village près de Mantes. Après les politesses d'usage, Villeroi prenant le premier la parole, pria Duplessis-Mornay de bien considérer avec lui le véritable état des choses. Le roi, lui exposa-t-il, avait sans doute remporté de grands et sérieux avantages; la bataille d'Ivry l'avait rendu maître de la campagne dans tous les pays autour de Paris, mais il ne devait plus s'exagérer l'importance de ces succès militaires. L'immense majorité des villes de France persistait à refuser de le reconnaître; il se trouvait donc encore dans la nécessité de faire siége sur siége pour devenir maître de son royaume, ce qui épuiserait ses forces et le rendrait odieux à la nation. Ce n'était pas d'ailleurs seulement la bourgeoisie qui lui était hostile, mais aussi une partie de la noblesse, laquelle ne consentirait jamais à servir un roi huguenot. De plus, et c'était là une considération importante, il ne fallait pas se dissimuler que le roi d'Espagne et le Pape allaient envoyer des secours que le duc de Mayenne était décidé à accepter, bien qu'il en coutât de se mettre à la merci des étrangers; l'arrivée d'une armée espagnole, trouvant concours et appui dans les habitants des villes et une partie de la noblesse, pouvait changer la face des affaires, et les chances de la guerre, en ce moment favorables, tourner tout à coup contre lui; dès lors, il était dans l'intérêt des deux partis d'entrer en composition et de traiter à l'amiable; quant aux conditions, n'ayant reçu aucune charge ni mission du duc de Mayenne, il n'avait rien à proposer; cependant il y avait lieu de penser que, si le roi

consentait à abjurer le protestantisme, il serait bientôt reconnu par toute la France et par le duc de Mayenne lui-même, qui n'entendait pas pousser les choses à l'extrême. Quant à lui personnellement, il désirait d'autant plus un arrangement de cette sorte, que, d'une part, sa conscience ne lui permettait pas de reconnaître pour roi un prince hérétique; de l'autre, il avait une telle horreur de la domination étrangère, que, si les Espagnols venaient en France, il était résolu de se retirer dans sa maison, et de ne plus prendre aucune part aux affaires publiques.

Ces sages considérations étaient assurément de nature à faire impression sur l'esprit de Duplessis-Mornay; mais il partageait les illusions de son maître et croyait toucher au moment où la Ligue serait forcée de déposer les armes. Il répondit donc à Villeroi qu'en effet la bourgeoisie des villes était jusqu'à ce jour restée fidèle à la Sainte-Union, mais la plus grande partie de la noblesse suivait les drapeaux du roi, et un prince brave et expérimenté comme il était, saurait bien, avec un tel appui, repousser les Espagnols s'ils se présentaient; Philippe II était un prince vieux et caduc, sur lequel la Ligue avait tort de compter; la justice et le droit étaient du côté du roi, légitime possesseur du trône de France; il ne fallait pas abuser de la magnanimité et de la douceur qu'il avait montrées en tant de circonstances; il était disposé à pardonner encore à ses ennemis, mais il avait droit aussi d'exiger l'obéissance de ses sujets, et il était résolu de les y contraindre par force, s'ils ne voulaient pas y entendre d'amitié; la religion n'était qu'un prétexte, puisque la meilleure partie de l'armée du roi était composée de seigneurs catholiques, dont l'attachement à la religion romaine était aussi sincère que celui des ligueurs, et qui ne croyaient pas manquer à leur conscience en servant leur roi légitime. Puis, arrivant à ce que Villeroi lui avait dit sur son désir de la paix et son dessein bien arrêté de ne jamais servir les Espagnols, il le félicita sur ces bons sentiments, et l'exhorta à y persévérer, en lui faisant observer toutefois que le meilleur témoignage qu'il pourrait donner à la droiture de ses intentions, serait d'engager son fils à remettre entre les mains du roi la ville de Pontoise, dont il était gouverneur. Enfin il lui signifia que le roi, malgré ses dispositions favorables à son égard, ne consentirait jamais à le recevoir, ni à entrer même en négociation avec lui, tant qu'il ne serait pas muni d'un plein pouvoir du duc de Mayenne pour traiter de la paix.

Villeroi déclara aussitôt qu'il était prêt à se rendre auprès du duc pour lui demander cette autorisation, ne voulant épargner ni labeur, ni démarche, dans l'accomplissement d'une si grande œuvre; mais il repoussa formellement l'insinuation faite au sujet de son fils, qui ne pouvait, dit-il, sans forfaire à l'honneur, livrer une place dont on lui avait confié la garde. Puis il prit congé de Duplessis, en le suppliant d'assurer le roi qu'il ne réduirait jamais les habitants de Paris ni d'aucune autre ville de France à le

reconnaître de bonne volonté, s'il ne donnait ordre au point de religion (1).

Avant de se rendre à Soissons, Villeroi passa par Paris pour rendre compte du résultat de la conférence au cardinal de Gondi, à l'archevêque de Lyon, ainsi qu'aux trois princesses, mère, sœur et femme du duc de Mayenne, après quoi il alla trouver le duc lui-même, accompagné du financier Zamet.

Le chef de l'Union se montra d'abord peu disposé à accéder à la demande qui lui était faite, car il craignait de se compromettre auprès des Espagnols dont il réclamait en ce moment les secours avec instance. Mais Villeroi lui ayant représenté avec force les succès de l'armée royale, le danger que courait la capitale menacée d'un siège, l'incertitude des secours étrangers, il finit par lui accorder les pouvoirs nécessaires pour traiter. Il fut convenu seulement que la chose demeurerait secrète, de peur d'éveiller les défiances, et surtout qu'on ne ferait aucune concession sur le point de religion.

Le roi était alors à Melun, dont il venait de s'emparer de vive force; Villeroi s'empressa de s'y rendre. Il fut reçu avec bienveillance, mais il ne tarda pas à reconnaître à l'attitude du prince qu'il avait peu à en espérer. Il fit toutefois bonne contenance. Après avoir déclaré au roi qu'il avait charge et mission du duc de Mayenne de traiter avec lui de la pacification de la France, il lui exposa que tout désormais dépendait du point de religion, car, s'il se voulait résoudre d'y pourvoir au contentement des Catholiques, le chef de l'Union offrait de le reconnaître aussitôt, ajoutant qu'il était d'autant plus urgent de le faire que le royaume était sur le point d'être envahi par les Espagnols, aux intrigues desquels il protesta de nouveau n'avoir jamais pris part, et dont il était résolu pour son propre compte de ne jamais subir la domination.

Le roi lui répondit qu'il lui savait beaucoup de gré de ces derniers sentiments, en lui avouant toutefois qu'il en était un peu surpris, car, d'après les rapports qui lui avaient été faits, il lui en supposait de tout différents. Puis, arrivant au point principal, il lui dit que le royaume lui appartenant par la grâce de Dieu et la succession légitime, personne ne pouvait le lui disputer justement, et moins encore ses sujets lui dénier l'obéissance; pour la religion, il ne pouvait approuver que le duc de Mayenne parlât au nom des catholiques quand il considérait ceux qui le servaient et qui avaient combattu avec lui depuis le décès du feu roi, lesquels étaient aussi bons catholiques que ceux de la Ligue, et s'étaient contentés cependant de la déclaration qu'il avait faite dès les premiers jours de son avènement; que ce n'étaient pas seulement des princes, des gentilshommes, des officiers du Parlement qui avaient eu foi en sa parole, mais des ecclésiastiques et des prélats en grand nombre; les autres devaient faire le semblable, et souffrir que toutes choses se fissent dignement à la gloire de

(1) *Mémoires d'État de Villeroi*, p. 151.

Dieu sans violence, ni précipitation; d'ailleurs il n'était *ni infidèle ni idolâtre*, il adorait et servait un même Dieu, et la religion, en laquelle il avait été nourri, *n'était si différente de l'autre qu'elle dût être incompatible;* en tels changements qui importaient à la conscience, Dieu y devait opérer et non les hommes; *toutefois il n'était pas opiniâtre*, voulant, au contraire, céder à la vérité et au désir de ses sujets; mais il fallait l'instruire et l'avoir autrement qu'à coups de canon.

Villeroi profita de cette ouverture pour lui conseiller d'appeler près de lui quelques prélats et docteurs de bonne vie, dont la science pourrait porter la conviction dans son âme, l'assurant que non seulement cela réjouirait et consolerait grandement la France, mais aussi lui acquerrait et confirmerait plus de villes et de serviteurs que toutes les prospérités du monde. Mais le roi, craignant de s'être trop avancé, rompit aussitôt l'entretien, et remit au lendemain pour rendre réponse.

Dans la seconde entrevue, le prince se montra encore moins disposé à faire des concessions. Dès le début, il déclara à Villeroi qu'il ne pouvait traiter plus avant avec lui parce qu'il n'était pas assez autorisé du duc de Mayenne; mais, si le dit duc lui envoyait des députés munis de pouvoirs suffisants pour ce faire, ils seraient les bienvenus et il donnerait peine de leur donner contentement. Villeroi observa que rien sans doute n'était plus juste, mais que le duc de Mayenne ne pouvait prendre sur lui de donner des pouvoirs si étendus, avant d'avoir consulté les principaux de son parti; par suite de la guerre, les chemins étaient interceptés, dès lors il était nécessaire que le roi délivrât des passeports à tous ceux dont le duc aurait besoin de prendre les avis. Sur cette demande, le roi partit de la main tout aussitôt, en disant que jamais il ne donnerait de tels passeports; qu'il continuerait et ne cesserait de faire la guerre, parce qu'il ne voulait pas laisser perdre le fruit de la victoire, ni donner le moyen audit duc de relever ses affaires et mieux dresser sa faction (1).

Villeroi, comprenant dès lors qu'il ne pourrait rien obtenir, n'insista pas davantage et prit congé. Toutefois, avant de quitter les quartiers du roi, il voulut faire une dernière tentative auprès du maréchal de Biron; mais il le trouva dans les mêmes dispositions que son maître, aussi confiant dans l'avenir et persuadé comme lui qu'avant peu on prendrait Paris, ainsi que toutes les autres villes du royaume, sans avoir besoin de composer avec le chef de l'Union.

Sa mission étant ainsi terminée, Villeroi retourna à Soissons rendre compte au duc de Mayenne de l'insuccès de ses efforts, en lui faisant part toutefois de la proposition que faisait le roi de recevoir des députés munis de ses pleins pouvoirs. Le duc de Mayenne, tout occupé de ses

(1) *Mémoires d'État de Villeroi*, p. 156.

préparatifs de guerre, et ne croyant pas d'ailleurs à la sincérité des offres du roi, répugnait à pousser plus loin la négociation. Cependant, sur les instances de Villeroi, il consentit à écrire aux principales villes de l'Union pour qu'elles envoyassent incessamment leurs députés à Paris, sans faire connaître néanmoins le véritable motif de la convocation, donnant seulement à entendre que c'était pour délibérer avec eux sur l'état présent des choses. Mais les circonstances vinrent bientôt mettre obstacle à la réalisation de ce projet, et les négociations se trouvèrent définitivement rompues.

On allait donc en appeler de nouveau à la force des armes pour vider le débat. Le roi, et c'était là ce qui le rendait si peu disposé à traiter, le roi avait vu continuer le cours de ses succès; la plupart des villes des environs de Paris, Corbeil, Melun, Lagny, Provins, Bray, Nogent, Montereau-sur-Yonne, étaient successivement tombées en son pouvoir. La ville de Sens seule avait résisté à ses attaques. Sommés de se rendre, les bourgeois, commandés par le sieur de Champvallon, avaient répondu qu'ils endureraient plutôt d'être mis en cendre avec leur ville, que d'ouvrir leurs portes à un prince qui n'était pas de la religion catholique; et, joignant les actes aux paroles, ils avaient énergiquement repoussé les deux assauts dirigés contre eux. Cet échec partiel avait assez vivement contrarié le roi qui s'était proposé d'établir à Sens son Conseil et sa Cour; il ne pouvait toutefois rien changer à l'ensemble du plan que le prince venait d'arrêter.

Or, c'était sur la capitale elle-même qu'il avait résolu de porter désormais tous ses efforts; il avait pensé que cette grande ville, dont il avait pris une partie des faubourgs l'année précédente en une seule journée, ne pourrait soutenir un long siège; s'il ne la prenait pas d'assaut, il lui serait facile du moins de la réduire par la famine; à l'aide des intelligences qu'il y entretenait, il mettrait la division parmi les habitants et, de manière ou d'autre, il la contraindrait bientôt à ouvrir ses portes; dans tous les cas, il convenait de risquer quelque chose pour obtenir un si grand résultat. Ayant donc réuni toutes ses troupes en un seul corps d'armée, il s'achemina vers Paris, et, le 25 avril, il prit ses cantonnements à Saint-Maur-les-Fossés, après s'être emparé du château et du pont sur la Marne.

Paris était alors divisé en trois parties principales : la Ville, la Cité, l'Université, subdivisées elles-mêmes en seize quartiers, sans compter les faubourgs qui étaient séparés de la ville par des murailles et par des portes.

La première partie, la Ville, ainsi appelée parce que l'Hôtel de Ville y était situé, s'étendait de la porte Saint-Antoine jusqu'aux Tuileries; la seconde partie, la Cité, composée de l'île même où Paris avait pris naissance, contenait Notre-Dame et le Palais de Justice où siégeait le Parlement.

Enfin la troisième partie, l'Université, s'étendait sur la rive gauche de la Seine, de la porte Saint-Jacques au faubourg Saint-Germain. Là se trouvaient d'abord les collèges, plus loin les riches hôtels de la noblesse.

La population, déjà fort considérable, s'élevait à près de 300,000 âmes. La crainte d'un siège l'avait un peu diminuée; une partie des familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie avait quitté la ville; mais, par le même motif, beaucoup de paysans des environs étaient venus s'y réfugier, de telle sorte qu'on pouvait y compter encore 280,000 âmes environ.

On comprend combien il était difficile de défendre une ville si étendue et si peuplée, d'y maintenir l'ordre, et d'y prévenir les défections au milieu des embarras et des souffrances de toutes sortes qu'un siège devait entraîner.

Cependant les habitants se montraient pleins de résolution; en présence du péril, toutes les dissidences avaient cessé. Il y avait dans le parti de la Sainte-Union, comme dans tout parti d'ailleurs, deux fractions distinctes, les modérés et les exaltés. Les modérés repoussaient le roi parce qu'il était hérétique, mais ils étaient disposés à le reconnaître dès qu'il aurait cessé de l'être et, au fond; ne désiraient rien tant que sa conversion. Les exaltés, au contraire, ne voulaient de ce prince à aucun prix, persuadés que, s'il venait à se convertir, ce ne serait que par ruse, et qu'une fois le maître il retournerait à l'hérésie. De cette différence d'appréciation résultaient des dissidences qui s'étaient déjà manifestées à plusieurs reprises; mais, en ce moment, disons-nous, le refus du prince d'accéder aux demandes de Villeroi, ayant prouvé qu'il entendait persister dans l'hérésie, les modérés se montraient aussi décidés que les exaltés à lui opposer une énergique résistance. Tous donc se préparaient avec une ardeur égale à défendre la ville.

Le duc de Mayenne était resté à Soissons parce que, désirant conserver l'entière direction de la guerre, il n'avait pas voulu s'enfermer dans les murs de la capitale, d'où, en cas de blocus, il n'aurait pu communiquer avec le dehors. Mais outre que, pour donner la confiance aux habitants, il leur avait laissé en garde sa mère, sa sœur, sa femme et ses enfants, il avait nommé, pour le suppléer dans le commandement militaire, son frère puîné, le duc de Nemours, prince jeune, actif, intelligent, et digne à tous égards de suffire à une telle mission.

Le duc de Nemours, ainsi investi du gouvernement de la ville, n'avait d'ailleurs sous ses ordres qu'un petit nombre de troupes régulières. Quelques compagnies de noblesse, 1,200 hommes d'infanterie française, 1,000 Suisses, 3,000 lansquenets, qu'on avait fait entrer depuis peu dans la ville, malgré la répugnance des Parisiens à recevoir dans leurs murs des soldats étrangers, composaient toute la garnison. Ces forces eussent

été évidemment insuffisantes, si elles n'avaient été soutenues par la garde bourgeoise.

Cette garde, forte de 50,000 hommes (1), divisée en compagnies, et commandée par des colonels et des capitaines qu'elle-même avait élus, était pleine d'ardeur et bien armée. Peu propre à prendre l'offensive et à faire la guerre au dehors, elle pouvait être d'une grande ressource pour repousser l'ennemi des murailles. Dans tous les cas, c'était sur elle, vu l'insuffisance de la garnison, que reposait le principal espoir de la défense; aussi, pour s'assurer davantage de son entier dévouement, le duc de Nemours avait pris soin de convoquer une assemblée générale des colonels et capitaines, où ils étaient venus jurer, en présence du Légat, revêtu de ses habits pontificaux, et des principaux magistrats, d'employer leur vie à la conservation et défense de la religion catholique et de la ville de Paris, de ne prêter jamais obéissance à un prince hérétique, et de révéler tout ce qui viendrait à leur connaissance au préjudice de la Sainte-Union. La formule de ce serment avait été ensuite répandue dans tous les quartiers par les colonels et capitaines, qui l'avaient fait jurer aux bourgeois de leurs compagnies.

Le duc de Nemours devait trouver, en outre, pour entretenir le zèle et le dévouement du peuple, d'utiles auxiliaires dans le cardinal Cajetan, l'ambassadeur espagnol, les Seize et les prédicateurs.

Le cardinal Cajetan, légat du Pape, était le représentant de la cause même qu'il s'agissait de défendre, et sa présence seule suffisait pour commander la confiance.

L'ambassadeur d'Espagne promettait les secours de son maître, et montrait la déclaration par laquelle Philippe II, faisant appel à tous les évêques de ses États, venait de prêcher une sorte de croisade contre les hérétiques, particulièrement contre ceux de France.

Les Seize avaient dans chaque quartier des émissaires qui leur rendaient compte de tout ce qui s'y passait, et par l'intermédiaire desquels ils exerçaient une action puissante sur la petite bourgeoisie et les hommes des métiers.

Enfin, les prédicateurs ne cessaient d'exciter le courage du peuple du haut de la chaire, en lui montrant le ciel pour récompense des généreux sacrifices qu'il ferait pour la cause de Dieu et de son Église.

Mais il ne suffisait pas de faire appel au concours populaire qui s'offrait de lui-même, il fallait pourvoir aux nécessités matérielles de la défense. Les remparts de la ville étaient en mauvais état, ruinés par le temps en beaucoup d'endroits; l'artillerie manquait; il n'y avait ni canon ni poudre; les vivres étaient peu abondants.

(1) C'est le chiffre donné par les auteurs contemporains, mais il nous paraît exagéré. Une population de 300,000 âmes, réduite à 280,000, peut difficilement fournir 50,000 hommes capables de porter les armes, même dans l'intérieur d'une ville.

Le duc de Nemours donna l'ordre de réparer les brèches des murailles, d'élever des terrasses et des cavaliers en divers lieux, de couvrir les portes de ravelins, de munir les faubourgs de retranchements, d'attacher des chaînes aux endroits où il n'y en avait pas, d'élever des barricades avec des tonneaux de terre, de boucher toutes les ruelles, de planter des barrières et des pieux à toutes les avenues. Par ses soins, 300 ouvriers furent employés à fabriquer de la poudre, 65 pièces de canon de gros et de petit calibre furent fondues et placées sur les remparts. Quelques maisons des faubourgs semblaient devoir gêner la défense, on les abattit; pour empêcher toute attaque du côté de la rivière, deux grosses chaînes de fer furent tendues, l'une du quai des Célestins à celui de la Tournelle, l'autre de la porte de Nesle à la Tour du Louvre. Elles étaient soutenues par des estacades de petits bateaux avec des corps de garde aux deux bouts, et un autre, au milieu, dans un grand bateau, sur lequel on avait ajusté deux pièces de canon.

Les compagnies bourgeoises furent exercées au maniement des armes, trois fois la semaine, sous le commandement de leurs capitaines. Chaque famille dut fournir, en outre, un homme valide, ou payer un ouvrier, pour travailler aux fortifications.

L'approvisionnement des vivres avait été fort négligé; une circonstance heureuse permit de suppléer en partie à ce qui manquait sous ce rapport. Le sieur de Givry, chargé par le roi d'intercepter l'arrivage des convois, se laissa séduire, et, moyennant une rançon de 10,000 écus, on parvint à faire entrer dans la ville 3,000 muids de grain et 10,000 de vin. Ce n'était pas assez pour nourrir une population si nombreuse; mais, avec ce qui existait déjà, il y avait de quoi suffire aux plus pressants besoins; il résulta d'un recensement qu'on avait du blé pour un mois à raison d'une livre chaque jour par personne, sans compter 1,500 muids d'avoine et 100 muids de fèves et autres légumes. Afin de mettre plus d'ordre dans la distribution et de pourvoir au soulagement des pauvres, on choisit en chaque quartier un boulanger auquel on délivra le blé à 4 écus par setier, à la charge qu'il ne vendrait le pain que 6 blancs la livre, ce qui, du reste, ne put pas durer plus de trois semaines. En même temps, ordre fut donné de mettre hors de la ville les bouches inutiles, les mendiants et les paysans des environs qui s'y étaient réfugiés, et dont le nombre s'élevait à près de 30,000. Mais cette mesure ne fut pas mise à exécution, et ceux au sujet desquels elle avait été prise eurent plus tard à la regretter; car un grand nombre d'entre eux moururent de faim ou de maladie.

Tandis que le duc de Nemours faisait, de concert avec les habitants, ces préparatifs de défense, une nouvelle grave arriva à Paris : le vieux roi Charles X venait de tomber malade dans sa prison, et sa vie était en danger. Or, en de pareilles circonstances, la mort de ce prince pouvait amener les plus fâcheuses complications. D'abord, le duc de Mayenne semblait devoir per-

dre son pouvoir de lieutenant-général par la mort de celui au nom duquel il l'exerçait. En second lieu, le trône devenant vacant, tous les prétendants à la succession royale allaient de nouveau faire valoir leur droits, ce qui ne pouvait manquer de faire naître des divisions. Enfin le roi de Navarre, étant incontestablement l'héritier du cardinal de Bourbon, joindrait désormais à son propre droit celui de son oncle, que la Sainte-Union avait implicitement reconnu.

Dès que l'on connut à Paris la maladie du vieux roi, le duc de Nemours, les Seize, l'ambassadeur d'Espagne, le légat se réunirent et résolurent de faire décider à l'avance la question par la Sorbonne, du moins en ce qui concernait l'exclusion absolue du prince de Béarn, afin que, l'événement prévu venant à se réaliser, l'opinion publique fût fixée et n'hésitât pas sur le parti à prendre. A cet effet, le prévôt des marchands, les échevins et plusieurs des principaux bourgeois présentèrent à la Faculté de théologie une requête qui contenait trois demandes principales, savoir : 1° si, advenant la mort du roi Charles X, ou qu'il cédât son droit à Henri de Bourbon, les Français seraient tenus ou pourraient reconnaître ce dernier pour roi, quand même il serait absous des censures qu'il avait encourues; 2° si celui qui poursuit ou promet de faire quelque paix avec ledit Henri, le pouvant empêcher, n'est pas suspect d'hérésie ou fauteur d'icelle; 3° si c'est chose méritoire de s'opposer audit prince, et y résistant jusqu'à la mort, si cela peut être appelé martyre.

La Faculté de théologie consultée ne tarda pas à rendre une réponse favorable, et tous les docteurs assemblés déclarèrent, le 17 mai : qu'il est, de droit divin, inhibé et défendu aux Catholiques de recevoir pour roi un hérétique ou fauteur d'hérésie et ennemi notoire de l'Église, et plus étroitement encore un relaps, notoirement excommunié du Saint-Siége, etc., et partant, puisque Henri de Bourbon est hérétique, fauteur d'hérésie, etc., et qu'il y aurait danger évident de feintise et de perfidie et ruine de la religion catholique, au cas qu'il vînt à obtenir *extérieurement* son absolution, *les Français sont tenus et obligés en conscience de l'empêcher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du royaume très chrétien, et de ne faire aucune paix avec lui nonobstant ladite absolution*, etc. (1).

Cette déclaration prévoyait tous les cas, même celui où le roi de Navarre abjurerait le protestantisme sans donner des gages suffisants de la sincérité de sa conversion. Elle fut imprimée aussitôt et envoyée à toutes les villes du royaume, avec une lettre où les bourgeois de Paris exhortaient de nouveau leurs frères des provinces à persévérer dans leur entreprise et à endurer le feu, le glaive, la famine et toute autre extrémité, plutôt que de se soumettre à un prince hérétique ou fauteur d'hérésie.

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 233.

Les appréhensions des chefs de la Ligue ne tardèrent pas d'ailleurs à se réaliser; car le jour même où la Faculté de théologie rendait sa décision, le vieux monarque rendait l'âme au château de Fontenay-le-Comte en Poitou, où il était détenu. Comme les esprits avaient été suffisamment préparés, le duc de Nemours ne craignit pas d'en donner la nouvelle au peuple, sur lequel elle ne parut faire qu'une faible impression. Un petit nombre avait pris au sérieux la royauté du cardinal, prince débonnaire et simple de son naturel, dit Palma Cayet, qui, sans avoir l'ambition du trône, s'était cependant laissé revêtir du titre de roi par les hommes de l'Union, et avait même préféré ensuite subir toutes les rigueurs de la captivité plutôt que d'y renoncer.

Cependant le roi était toujours plein de confiance dans le succès de son entreprise. Il ne pouvait croire à une résistance sérieuse de la part des Parisiens, et persistait à penser qu'il suffirait de quelque démonstration militaire, ou même de la menace d'un blocus, pour les contraindre à lui ouvrir leurs portes. Il ne tarda pas à être détrompé.

C'était le 25 avril qu'il était venu prendre position à Saint-Maur-les-Fossés. Son armée, forte de 15,000 hommes, fut bientôt portée à 25,000; ne pouvant encore, avec des forces si peu nombreuses, entourer Paris de tous les côtés, il se contenta d'occuper les points principaux d'où il pouvait dominer la ville et intercepter les routes. Il lui importait avant tout d'être maître du cours de la Seine en aval et en amont; dans ce but, il ordonna d'attaquer le pont de Saint-Cloud et celui de Charenton.

Cette double opération présentait peu de difficultés. Le pont de Saint-Cloud n'était défendu que par deux petits forts mal gardés qui capitulèrent à la première sommation. A Charenton, il n'y avait aussi qu'une petite tour où se trouvaient renfermés dix hommes commandés par un capitaine. Cette petite troupe toutefois, brave et résolue, résista pendant trois jours à toutes les attaques et ne succomba enfin que par suite d'une surprise. Le vainqueur ne sut pas respecter l'héroïsme de ces braves gens; irrité d'avoir été retenu si longtemps par un si faible obstacle, il les fit tous pendre. « J'ai « pris, écrivait-il peu après, j'ai pris les ponts de Saint-Maur et de Charen- « ton à coups de canon, et pendu tout ce qui était dedans (1) ».

La position de Charenton était importante, parce qu'elle permettait d'intercepter tous les convois de vivres par la rivière; le roi de Navarre y laissa 3,000 hommes, sous le commandement du sieur de Givry, lequel s'y retrancha avec grand soin et fit un pont de bateaux sur les deux rivières, au-dessus de Conflans, pour pouvoir communiquer avec les troupes logées du côté de l'Université. En même temps, le siège fut mis devant le château de Vincennes et la ville de Saint-Denis. Quant à l'autre côté de la rivière, on y plaça, de distance en distance, des corps de chevau-légers qui eurent ordre de battre la campagne nuit et jour.

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 193.

Ces dispositions prises, le roi résolut de tenter une attaque contre l'un des faubourgs. En conséquence, il fit placer, le 8 mai, sur les hauteurs de Montmartre et de Montfaucon, deux pièces d'artillerie qui tirèrent quelques coups de canon, comme pour saluer les Parisiens. Puis quatre jours après, le 12, il donna l'ordre au sieur de La Noue de s'avancer sur le faubourg Saint-Martin et de l'emporter. La Noue avait sous son commandement trois régiments d'infanterie soutenus de deux compagnies de chevau-légers placés en embuscade à Montfaucon, et 600 hommes d'armes tenus en réserve à Belleville.

L'artillerie commença l'attaque; deux batteries de trois pièces chacune se mirent à tirer, des hauteurs de Montfaucon et de Belleville, sur un retranchement où se tenaient les Ligueurs. Ceux-ci, ne voulant pas attendre que la brèche fût faite, s'élancèrent sur l'ennemi, ayant à leur tête le duc d'Aumale, suivi de plusieurs compagnies de Suisses et de lansquenets. Leur charge fut si impétueuse qu'ils renversèrent l'un des régiments royalistes, culbutèrent les chevau-légers et eussent pénétré dans le camp royal s'ils avaient eu de la cavalerie; mais, les chevaux leur manquant, ils durent se retirer en bon ordre derrière leurs retranchements.

Le sieur de La Noue revint à la charge; mais après trois attaques successives, dans la dernière desquelles il fut grièvement blessé à la cuisse, voyant qu'il ne pouvait entamer l'ennemi, il se décida à rentrer dans ses quartiers.

Cette première entreprise de l'armée royale avait donc entièrement échoué; le roi s'en vengea en brûlant tous les moulins des environs.

Les Parisiens, fiers de leur succès, redoublèrent d'ardeur et de vigilance. Le manque de cavalerie seul les avait empêchés de profiter de leur avantage et de mettre l'ennemi en pleine déroute; le duc de Nemours, comprenant par là que sans chevaux il ne pourrait jamais réussir dans les sorties et les escarmouches, écrivit au sieur de Vitry de lui amener sa belle compagnie de 150 hommes d'armes, en lui promettant, au nom de l'ambassadeur d'Espagne, 2,000 écus pour l'entretenir. Vitry se hâta de répondre à cet appel et, le 17 mai, il entra dans Paris à la tête de ses cavaliers.

En même temps, le gouverneur s'occupa de prendre dans la garde bourgeoise des hommes de bonne volonté, pour en former trois corps plus spécialement destinés à entrer en ligne avec l'ennemi : un corps d'infanterie, un corps de cavalerie et un autre d'artillerie. A cet effet, le prévôt des marchands et les échevins publièrent, le 26 mai, un règlement par lequel, après avoir reconnu le zèle et l'affection des bourgeois et habitants de la ville à la conservation de la sainte religion catholique et de l'État, et les avoir congratulés sur ce qui s'était dernièrement passé ès faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, d'où l'usurpateur n'avait rien emporté que la honte et la confusion, ils priaient messieurs les colonels de faire assembler tous les capitaines de leur colonelle pour en députer par leur quartier tel nombre qu'ils

aviseront, et rechercher parmi les bourgeois ceux qui voudront monter à cheval ou aller à pied, avec quelles armes et équipages; dont ils feront un rôle contenant les noms et les armes qu'ils se voudront servir pour marcher sous la charge de sages capitaines, nobles, gentilshommes ou autres, que M[gr] le duc de Nemours ou eux nommeront (1).

Les bourgeois s'empressèrent de répondre à l'appel et vinrent s'inscrire en grand nombre. Lorsque ces divers corps eurent été organisés, on assigna à chacun son poste. Les lansquenets avaient été mis dans l'Arsenal, les Suisses au Temple; la garde des portes et des murailles fut confiée aux compagnies bourgeoises; l'artillerie occupa les points de la ville d'où elle pouvait lancer avec le plus d'avantage ses feux sur l'ennemi. La municipalité régla elle-même l'ordre de service, et ses archives nous ont conservé un rôle du 7 juin, qui contient les dispositions suivantes : « Au « boulevard de la porte Saint-Antoine, y a deux pièces, auxquelles sont com- « mis : Pierre Guerin, menuisier, demeurant rue Saint-Antoine à l'enseigne « de la *Coupe;* et Sébastien Sevellier, aussi menuisier, demeurant de même « audit logis. A la plate-forme du Moulin-d'Ardoise, y a trois pièces sous « Guillaume Grerge, tailleur d'habits, demeurant rue Pastourelle; et Jean « Aubert, menuisier. Au boulevard de la porte du Temple, y a trois pièces, et « sont en nombre treize canonniers... Joignant la porte Saint-Martin, y a un « peu plus loin trois pièces, en sera transportée une au-delà les ponts; et pour « la garde des deux autres seront commis Rolland Paigières, menuisier, de- « meurant rue Beaubourg, et M. Antoine Lescuyer, demeurant naguère à « Melun. Sur la porte Saint-Denis, où y a une pièce, sera commis Pierre « Coulonges, bourgeois de Paris, demeurant rue Vieille-Monnaie. Vers la « porte Montmartre, etc. ».

Mais ce n'étaient pas les bourgeois seulement qui couraient aux remparts pour la défense de la cité; le clergé lui-même, les prêtres, les moines, les religieux prirent l'arquebuse et revêtirent la cuirasse; il sembla aux prédicateurs qu'il ne suffisait pas d'exhorter sans cesse le peuple à braver la mort, mais qu'ils devaient encore prêcher d'exemple en payant eux-mêmes de leur personne.

Il y eut donc le 14 mai (2) une revue ou monstre générale de tous les ecclésiastiques en armes. Rose, l'évêque de Senlis, raconte Lestoile, était à la tête comme commandant et premier capitaine, suivi des ecclésiastiques marchant de quatre en quatre. Après était le prieur des Chartreux avec ses religieux; puis le prieur des Feuillants avec ses religieux, les quatre ordres mendiants, les Capucins, les Minimes, entre lesquels il y avait des rangs d'écoliers (3).

(1) *Registres de l'Hôtel de Ville*, XII, fol. 589. Capefigue, p. 155.

(2) Lestoile place cette procession à deux dates différentes, mais il résulte même de ce qu'il dit qu'elle eut lieu le 14 mai.

(3) Il paraît que tous les ordres religieux ne prirent pas part à cette démonstration.

Les chefs, continue l'auteur du journal, tenaient d'une main un crucifix et de l'autre une hallebarde, et le reste portait des arquebuses, des pertuisanes, des dagues et autres diverses espèces d'armes que leurs voisins leur avaient prêtées. Ils avaient tous leurs robes retroussées et leurs capuchons abattus sur les épaules; plusieurs portaient des casques et des corselets. Hamilton, Écossais de nation, et curé de Saint-Cosme, faisait l'office de sergent, et les rangeait, tantôt en les arrêtant pour chanter des hymnes, tantôt les faisant marcher; quelquefois il les faisait tirer de leurs mousquets. Tout le monde accourut (c'est toujours Lestoile qui parle) à ces spectacles nouveaux, qui représentaient, à ce que disaient les zélés, l'Église militante. Le légat y vint aussi, et approuva par sa présence une monstre si extraordinaire et en même temps si risible; mais il arriva qu'un de ces nouveaux soldats, qui ne savait pas sans doute que son arquebuse était chargée à balle, voulut saluer le légat, qui était dans son carrosse avec Panigarol, le jésuite Bellarmin et autres, et tua un de ses ecclésiastiques, qui était son aumônier, ce qui fit qu'il s'en retourna au plus vite, pendant que le peuple criait tout haut que cet aumônier avait été fortuné d'avoir été tué dans une si sainte action (1).

Cette cérémonie, connue sous le nom de *procession de la Ligue*, excita la risée des Politiques, mais elle produisit une tout autre impression sur le peuple, ainsi que l'atteste la fin même du récit peu suspect de Lestoile. « Le peuple, dit-il, criait tout haut que cet aumônier avait été fortuné d'a« voir été tué dans une si sainte action ». Étrange spectacle sans doute que celui de ces religieux en armes et en cuirasses, que ce bizarre mélange de frocs et d'épées, de capuchons et de pertuisanes, de chapelets et d'arquebuses gauchement portées par les mains inhabiles de pauvres Minimes et de Frères Prêcheurs! Mais dans les grands périls tout devient grave et sérieux; l'ennemi était aux portes, menaçant la ville de meurtre, de pillage et d'incendie. Au lieu de sourire et de s'étonner, le peuple se sentit mu d'un pieux respect et d'une fraternelle sympathie, à la vue de ces religieux qui sortaient de leurs cloîtres pour prendre leur part de ses fatigues et de ses dangers.

Le même jour, 14 mai, le duc d'Aumale profita de l'élan de la population pour faire du côté de Saint-Antoine-des-Champs une sortie qui eut un plein succès : il força les ennemis à abandonner l'abbaye Saint-Antoine, leur tua une trentaine d'hommes et contraignit le reste à regagner en toute hâte le camp de Conflans.

Cependant, malgré les échecs essuyés par ses troupes depuis qu'il avait mis le siège devant Paris, le roi ne perdait rien de sa confiance. Il n'espérait plus, il est vrai, enlever la ville d'assaut, mais il ne doutait pas de la réduire bientôt par la famine. « Leur nécessité est grande, écri-

(1) *Journal de Lestoile*, t. II, p. 19.

« vait-il le 24 mai; faut que dans douze jours ils soient secourus, ou se « rendront (1) ».

La disette était, en effet, le plus grand danger dont Paris fût menacé. Les vivres commençaient à y être rares, et les difficultés de nourrir une population si nombreuse préoccupaient tous les esprits.

Dans un conseil, tenu le 1er juin, on décida de vendre tous les ornements d'or et d'argent des églises, hormis ceux qui étaient nécessaires au service divin, ainsi que les joyaux de la couronne. Le cardinal Cajetan fit vendre son argenterie, ne se réservant qu'une seule cuiller d'argent pour son usage particulier et distribua, en outre, 50,000 écus qu'il avait obtenus du Souverain Pontife. L'ambassadeur d'Espagne s'engagea à donner, chaque jour, pendant toute la durée du siège, six vingts écus tant aux pauvres honteux qu'aux autres de la ville.

L'évêque de Paris, le cardinal de Gondi, prélat pieux et charitable, qui, quoique peu favorable au parti de l'Union, avait cru du devoir de sa charge de rester au milieu de ses ouailles, ajouta aux abondantes aumônes qu'il avait coutume de distribuer.

Les princes et les princesses se dépouillèrent de tous les objets de luxe, vendirent leurs pierreries et leurs joyaux, et réduisirent leurs maisons au plus strict nécessaire. L'exemple des chefs fut imité par les bourgeois, et on vit des ménagères apporter à la ville leur batterie de cuisine pour fournir le cuivre propre à fondre les canons.

Tous, en un mot, hommes, femmes, princes, nobles, prêtres, bourgeois, peuple, firent leur devoir et se montrèrent décidés aux plus généreux sacrifices.

Les Politiques seuls, continuant leurs sourdes menées, cherchaient à jeter le découragement dans les esprits, en répandant de faux bruits et en parlant de capituler; plusieurs même correspondaient avec l'ennemi.

Pour couper court à ces criminelles manœuvres, le Parlement rendit un arrêt ainsi conçu : « Cejourd'hui, sur ce que le procureur général du roi (2) « a dit à la cour que, à l'occasion du siège mis devant cette ville par Henri « de Bourbon, quelques-uns affectés au salut public et à la conservation « de la religion catholique, veulent contre l'intention du peuple moyenner « quelque composition avec ledit Henri, etc. La cour a ordonné et ordonne « que nul, de quelque état, dignité, qualité et condition qu'il soit, ait à par- « ler d'aucune composition avec ledit Henri de Bourbon, à peine de la vie, « ains s'y opposer de tous les moyens sans y épargner aucune chose, voire « jusqu'à y exposer et épandre leur propre sang. En outre ordonne ladite « cour, que tous les habitants de ladite ville aient à obéir au sieur duc de

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 194.

(2) Cette dénomination est singulière; il n'y avait plus de roi, puisque le cardinal de Bourbon était mort et n'avait pas de successeur désigné. Du reste, il est digne de remarque que l'on continua de faire frapper les monnaies à l'effigie de ce prince plusieurs années après sa mort.

« Nemours, gouverneur de l'île de France, etc. Fait en parlement le 15e « jour du mois de juin l'an 1590. Du Tillet ».

Le dispositif de cet arrêt fut aussitôt appliqué à un procureur au châtelet Regnart et à un trompette et crieur juré Noiret, qui tous deux furent pendus, l'un comme coupable d'avoir trahi et conspiré contre la ville, l'autre pour avoir porté des lettres dans le camp royal. Un receveur de la ville, le sieur de Vigné, beau-frère du président Brisson, fut traité moins rigoureusement. Comme son procès paraissait devoir compromettre quelques personnages importants, on se contenta de l'exiler moyennant une rançon de 12,000 écus.

Cependant le duc de Mayenne s'occupait activement de venir au secours de la ville, et surtout d'y faire pénétrer des subsistances, ce dont elle avait le plus besoin. Demeuré maître de ses mouvements, il en avait profité pour aller trouver le duc de Parme à Condé, en avait obtenu à grand'peine 5 ou 6,000 hommes d'infanterie qu'il avait joints aux débris de son armée, et s'était mis en marche sur Paris. En apprenant son approche, le roi laissa aussitôt le commandement du siége à ses lieutenants, et courut lui-même avec 1,500 cuirasses, 300 reistres et 500 carabins à la rencontre du chef de l'Union. Mais celui-ci, dont l'intention était de ravitailler la capitale, non de livrer bataille, se retira sur Laon et fit mine de s'y enfermer avec toutes ses troupes; puis détacha secrètement le colonel de Saint-Paul avec 800 chevaux et quelque infanterie pour aller à Meaux prendre un grand convoi de vivres qu'il y avait fait préparer, et le conduire à Paris. A la nouvelle de la marche de Saint-Paul, le roi s'élança à sa poursuite; mais, malgré sa diligence, il ne put l'atteindre, ni l'empêcher de mener à bonne fin son entreprise. Saint-Paul, en effet, ayant pris le convoi de vivres à Meaux, l'escorta le long des rives de la Marne, en passant par la forêt de Livry, et le fit entrer en triomphe à Paris, le 17 juin, par la porte Saint-Antoine, après s'être emparé en outre d'un grand bateau tout chargé des munitions de l'armée royale.

Irrité de ce nouvel échec, le roi voulut s'en venger en faisant canonner la ville; mais son artillerie ne causa aucun dommage, sinon, dit Lestoile, de quelques cheminées qui furent abattues et d'un homme qui fut blessé aux jambes. Ceux du roi, continue-t-il, tirèrent à coup perdu sur Paris de deux pièces qu'ils avaient posées sur le mont des Martyrs de Montmartre, du boulet de l'une desquelles fut blessé le président Rebours, qui en eut la jambe rompue, comme il était dans la chambre de M. de Roissy devisant avec lui; et pour ce que ledit Rebours était tenu pour royal et *politique*, les prédicateurs, en leurs chaires, en faisaient une gosserie et disaient que les coups que tiraient les royaux allaient tout *à rebours*.

Le lendemain 18, la canonnade recommença, mais sans plus d'effet; les habitants en furent si peu émus que les marchands ne fermèrent pas leurs

boutiques, et que le cours de la justice, non plus que celui des classes de l'Université, ne furent interrompus.

Enfin le 19, le canon ayant grondé de nouveau dès le matin, le duc de Nemours résolut d'y mettre ordre, et, ayant dirigé avec précision le feu de son artillerie du côté de Montfaucon, il causa assez de dommage aux royaux pour faire cesser leur attaque.

Les Parisiens avaient donc le droit d'être fiers ; non seulement ils supportaient avec une noble fermeté toutes les privations, mais ils se montraient pleins d'intrépidité devant l'ennemi ; depuis deux mois déjà, ils tenaient tête aux troupes aguerries du Béarnais et avaient même eu sur elles l'avantage dans toutes les rencontres.

Ainsi encore, le 3 juin, le chevalier d'Aumale, dans une escarmouche du côté de Charenton, avait tué 400 hommes à l'ennemi et l'avait poursuivi jusque dans ses quartiers. Le duc de Nemours avait fait avec un égal succès une sortie du côté du faubourg Saint-Marceau. Enfin, la veille même du jour où Saint-Paul était entré dans Paris, le sieur de Vitry avait eu avec le sieur de Givry un engagement des plus vifs. Comme ces deux seigneurs étaient parents et assez intimement liés, quoique de parti différent, ils étaient allés d'abord à la rencontre l'un de l'autre en se donnant des marques réciproques d'amitié, mais pendant qu'il s'entretenaient, leurs soldats s'étant pris tout à coup de querelle, ils avaient été obligés de mettre l'épée à la main et, à la suite d'une lutte sanglante, le sieur de Givry avait dû battre en retraite, laissant sur le terrain bon nombre de ses soldats.

Mais la guerre n'était pas seulement sous les murs de Paris, elle se poursuivait dans le reste de la France, sinon avec le même intérêt, du moins avec une ardeur presque égale.

En sa qualité de capitale, Paris avait la prééminence, il était la tête et le cœur de la France ; mais s'il donnait l'impulsion, il ne prétendait pas imposer ses lois. La vie alors était partout, au centre comme aux extrémités ; ni les gentilshommes dans les châteaux, ni les bourgeois dans les villes, n'eussent été d'humeur à subir un joug que d'antiques privilèges leur donnaient le droit de repousser. Par les mêmes motifs, ils n'entendaient pas non plus laisser à la capitale seule le soin de défendre leur religion et leur liberté.

La guerre avait donc continué dans les provinces. Les royalistes l'emportaient dans quelques-unes, mais dans le plus grand nombre la Ligue avait l'avantage. Les grandes villes surtout, telles que Lyon, Toulouse, Rouen, Marseille se distinguaient par l'ardeur de leur zèle et semblaient tenir à honneur de ne le céder en rien à Paris pour le dévouement à la cause catholique. La noblesse aussi payait sa dette du sang comme toujours, quoique d'ailleurs elle agît sans ensemble. Chacun faisait la guerre à sa guise, livrant des combats, dressant des embuscades, prenant et repre-

nant les châteaux; mais il manquait une direction supérieure, capable d'utiliser les avantages obtenus.

Il serait trop long de rapporter ici en détail les péripéties diverses de ces luttes dans les provinces; il suffira d'en indiquer les traits principaux.

Au Nord, la Picardie et la Champagne étaient presque tout entières à la Ligue. Le roi n'y possédait que quelques places de peu d'importance; dans la noblesse même il ne comptait qu'un petit nombre de partisans, surtout dans la première de ces provinces où le duc de Mayenne était toujours sûr de trouver refuge et appui.

La Normandie était partagée : Rouen, le Havre et tous les pays environnants étaient à la Ligue; mais Caen, Dieppe, Alençon étaient au roi. La ville de Caen avait toujours suivi le parti royal, parce qu'il s'y trouvait un assez grand nombre de protestants. Les membres du Parlement de Rouen, qui n'avaient pas voulu adhérer à la Ligue, s'y étaient retirés et y rendaient des arrêts au nom du roi, comme faisaient à Tours et à Châlons les royalistes du Parlement de Paris.

La Bretagne tenait pour l'Union. Le duc de Mercœur, qui y commandait au nom du duc de Mayenne, était maître de presque tout le pays; toutefois le parti royal était parvenu l'année précédente à s'emparer de la ville de Rennes, d'où le prince de Dombes sortait de temps à autre pour faire des excursions, mais sans résultat important. La ville de Saint-Malo avait été aussi retenue d'abord sous l'obéissance du roi par son gouverneur Honoré du Breuil des Fontaines; mais les habitants, ayant surpris le château, s'étaient déclarés pour l'Union. Cependant, tout en reconnaissant l'autorité du duc de Mayenne, les Malouins, fiers de leur puissance et des richesses qu'ils tiraient de l'Océan, avaient refusé de recevoir aucune garnison étrangère, ét se chargeaient eux-mêmes de faire respecter leur indépendance.

Le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou étaient le théâtre de nombreux combats entre les gentilshommes des deux partis. Les principales affaires avaient eu lieu autour de Sablé, de Mayenne, de la Ferté-Bernard, de Meung et de Châteaudun.

Les gentilshommes catholiques s'étaient d'abord emparés, sous la conduite de Deschenays, de la petite ville de Sablé; mais, le château leur ayant résisté, ils avaient été obligés de se retirer devant les attaques des royalistes qui les avaient battus en plusieurs rencontres.

Lansac, l'un des chefs les plus actifs de la Ligue, n'avait pas été plus heureux; il n'avait pu se maintenir dans la ville de Mayenne dont il s'était d'abord emparé, et avait dû, à la suite de plusieurs échecs, se réfugier en Bretagne. Les villes de la Ferté-Bernard, de Meung, de Châteaudun étaient tombées au pouvoir du prince de Conti qui commandait au nom du roi dans ces provinces.

De ce côté, le parti royal avait donc l'avantage; il était maître de la cam-

pagne, et la plupart des villes se trouvaient de gré ou de force soumises à sa domination.

Dans le Berry, au contraire, la Ligue tenait presque tout le pays. En Auvergne, les troupes royales, depuis la mort du comte de Rendan, avaient repris le dessus et occupaient une moitié environ de la province.

Le Limousin était toujours retenu dans la neutralité par le duc d'Épernon, qui cependant se rapprochait de plus en plus du roi, mais sans vouloir prendre aucun engagement formel.

A l'Est et dans le Midi, la situation différait peu de celle du Nord et du Centre.

La Bourgogne tout entière, à l'exception des villes de Semur et de Flavigny, reconnaissait l'autorité du duc de Mayenne. Il en était de même du Lyonnais dont la capitale, Lyon, comptait toujours au nombre des villes les plus dévouées à la cause catholique.

Dans la Guyenne, le maréchal de Matignon maintenait la province dans l'obéissance du roi, mais avec peine, car la population avait des sentiments tout opposés. Les habitants de Bordeaux surtout avaient fait de nombreuses tentatives pour forcer le maréchal à se déclarer en faveur de la Sainte-Union.

En Languedoc, Antoine Scipion de Joyeuse, fils du maréchal de ce nom, soutenu de deux mille Allemands que le roi d'Espagne lui avait envoyés, tenait la campagne contre les royaux commandés par le duc de Montmorency.

A Toulouse, la population n'avait rien perdu de son ardeur et de son dévouement; les capitouls et le Parlement y exerçaient l'autorité au nom de la Sainte-Union.

Dans la Provence et le Dauphiné, la guerre était conduite avec plus de vivacité que partout ailleurs.

A Marseille, le peuple avait énergiquement réprimé la tentative de quelques gentilshommes qui avaient voulu y faire reconnaître le roi.

Le Parlement d'Aix avait été contraint de proclamer le protectorat du duc de Savoie qui était entré dans cette ville en triomphe, et les troupes de ce prince avaient eu avec celles de La Valette de nombreux engagements dans lesquels les succès et les revers s'étaient balancés. La comtesse de Saulx continuait d'ailleurs à être dans ce pays l'âme du parti catholique, au service duquel elle mettait son activité, ses richesses et son crédit.

Dans le Dauphiné, Lesdiguières, chef des Huguenots, avait obtenu d'importants avantages et s'était enfin rendu maître de la ville de Grenoble, dont la municipalité n'avait capitulé qu'à la condition que le culte de la religion prétendue réformée serait relégué dans les faubourgs.

La guerre était donc partout, au Nord, au Midi, à l'Est, à l'Ouest, et là même où les partis n'en venaient pas aux mains, la division était dans les cœurs et l'agitation dans les âmes, car l'issue du débat intéressait à un

trop haut degré la conscience de tous et de chacun, pour que nul y pût demeurer indifférent.

C'est ainsi que la nation entière continuait à payer, du prix de ses larmes et de son sang, le cruel égarement de ceux qui avaient introduit ou laissé s'introduire dans son sein le venin de l'hérésie, source première et presque unique de tant de troubles et de souffrances.



CHAPITRE XIII

Continuation du siège de Paris. — La disette commence à se faire sentir dans la ville. — Noble résignation du peuple. — Vœu fait à Notre-Dame-de-Lorette. — Expédition contre Senlis. — Le blocus de la ville devient plus étroit. — Famine dans Paris. — Enquête ordonnée à ce sujet. — Combat singulier entre deux seigneurs. — Manifeste du roi. — Réponse. — Le roi consent à laisser sortir de la ville un assez grand nombre d'hommes et de femmes. — Tumulte excité par les Politiques. — Attaque et prise des faubourgs. — Relations de Pierre Cornéo et de Lestoile. — Les chefs de la villle se décident à ouvrir une négociation. — Pamphlets des Politiques. — Arrivée du duc de Parme. — Dépit du roi. — Joie des Parisiens. — Le roi est contraint d'évacuer les faubourgs et de lever le siège de Paris. — Habile tactique du duc de Parme. — Le manque d'argent et de vivres force le roi à licencier son armée. — Délivrance des Parisiens. — Le duc de Parme retourne dans les Pays-Bas. — Mort du Pape Sixte V. — Élection de Grégoire XIV.



C'ÉTAIT le 25 avril que l'armée royale avait pris position devant les murs de la capitale; on touchait aux derniers jours de juin : plus de deux mois s'étaient écoulés depuis le commencement du siége. Le courage des habitants avait repoussé toutes les attaques de l'ennemi; mais le blocus continuait et, en se prolongeant, rendait de plus en plus difficile la situation des assiégés. Une enquête faite à la fin d'avril avait constaté que la ville était approvisionnée pour un mois. Depuis lors, le duc de Mayenne avait réussi à faire introduire par le colonel de Saint-Paul un important convoi de vivres; mais toutes ces ressources étaient épuisées, et la disette commençait à se produire sous les aspects les plus alarmants. Déjà le peuple ne mangeait plus que du pain d'avoine, et en petite quantité; les objets de première nécessité étaient hors de prix; le froment, la viande, le beurre, les œufs étaient devenus si rares que les plus riches seuls pouvaient s'en procurer.

On vit les chefs donner l'exemple, le duc de Nemours, la duchesse de Montpensier, les autres princes et princesses, les riches bourgeois se dépouiller au profit des pauvres et se réduire eux-mêmes au plus strict nécessaire. Le légat du pape, l'ambassadeur d'Espagne et l'évêque de Paris continuaient aussi à répandre des secours abondants. Cependant c'était surtout dans les inspirations de sa foi religieuse que le peuple trouvait la force nécessaire pour supporter de si cruelles épreuves.

A mesure que le danger augmentait, les prières publiques, les *ex voto*, les cérémonies pieuses se multipliaient. La foule se pressait autour des chaires des prédicateurs ou au pied des autels, pour y recevoir la nourriture de l'âme à défaut de celle du corps. Presque chaque jour quelque confrérie se rendait en procession, pieds nus, bannières en tête et les cierges allumés, à la châsse de sainte Geneviève, la patronne bien-aimée de la ville. Le Saint-Sacrement demeurait exposé jour et nuit à l'adoration des fidèles, et « se faisaient, rapporte Pierre Cornéo, des prières de huit « jours, où avec grande dévotion le Saint-Sacrement était mis sur l'autel en « chaque paroisse, et ainsi continuellement l'une après l'autre en faisaient « de même et là les nuits les oraisons continuaient comme de jour, ce qui « certainement a plus défendu la ville que les armes des habitants quelles « qu'elles fussent (1) ».

Entre tous les actes inspirés par la piété publique, on doit remarquer le vœu fait à Notre-Dame-de-Lorette. Le 1er juillet, le prévôt des marchands, les échevins, les colonels et capitaines de la garde bourgeoise se rendirent à l'église cathédrale, et là, au milieu d'un grand concours de peuple, s'engagèrent solennellement à consacrer une lampe et un navire d'argent pesant 300 marcs à Notre-Dame-de-Lorette, si le siège était levé.

En même temps, les chefs s'efforçaient de trouver quelques moyens de faire entrer des vivres dans la ville. La plupart des places des environs étant au pouvoir de l'ennemi, on manquait d'un point fortifié où l'on pût réunir un convoi, pour le diriger sur la capitale et là était la difficulté. Il parut au duc de Nemours que la ville de Senlis, située à peu de distance de la rivière de l'Oise et dans laquelle il entretenait des intelligences, pouvait être d'un grand secours et il résolut de faire une tentative pour s'en emparer. La conduite de cette entreprise fut confiée au sieur de Rosne qui se dirigea vers la ville à la tête de huit cents hommes, et essaya de s'y introduire par surprise, le 3 juillet au soir. Mais le gouverneur, Guillaume de Montmorency-Thoré, avait été prévenu, et les Ligueurs furent reçus de telle sorte qu'ils n'eurent qu'à se retirer au plus vite. Cette fausse attaque coûta la vie à 27 moines ou prêtres et à 12 soldats que le gouverneur royal fit pendre comme coupables de connivence avec l'ennemi.

Le duc de Nemours, n'ayant pu réussir à prendre Senlis, voulut du moins faire tous ses efforts pour sauver Saint-Denis que le roi tenait assiégé. Cette petite ville, à deux lieues de Paris, avait résisté jusque là à toutes les attaques; mais les habitants n'ayant plus ni vivres, ni munitions, ne pouvaient tenir plus longtemps. Le duc de Nemours résolut, malgré son propre dénûment, de leur envoyer quelques secours. Dans ce but, il choisit trente cavaliers bien montés, leur donna à chacun un sac de farine, pendu à l'arçon de leurs selles, et les fit sortir par une porte, tandis que lui-même

(1) *Relation du siége de Paris*, par Pierre Cornéo, ligueur. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 288.

dirigeait une attaque d'un autre côté, pour amuser l'ennemi. Plusieurs de ces cavaliers réussirent à pénétrer dans Saint-Denis, mais les autres ne purent passer. Ces quelques sacs de farine furent bientôt épuisés, et les habitants se virent contraints de capituler, dès le 9 juillet, aux conditions toutefois les plus honorables.

Vers le même temps, on apprit la capitulation du château de Dammartin. Ce château, bâti au temps des Romains, sur un cône élevé au milieu des plaines de la Brie qu'il dominait à plusieurs lieues à la ronde, avait une assez grande importance militaire. Le roi avait chargé le comte La Mark de Maulevrier d'en faire le siège, et ce seigneur, après avoir rencontré une vive résistance, venait enfin de s'en emparer.

A l'exception de Meaux et de Vincennes qui tenaient encore, toutes les places des environs se trouvaient donc au pouvoir de l'armée royale. Le blocus, devenu ainsi plus étroit, accrut encore la détresse des Parisiens. Non seulement les pauvres, mais ceux même qui avaient de l'argent ne trouvaient plus ni viande ni pain. Pour y suppléer, on faisait cuire dans de grandes chaudières de la chair de cheval, d'âne et de mulet, et des marmites, pleines de ces viandes bouillies, furent placées à tous les coins de la rue, où on se battit bientôt, dit Lestoile, à qui en aurait.

Pour mettre plus d'ordre dans la distribution des secours, on décida dans une assemblée générale des principaux bourgeois, des marguilliers des paroisses, et des ordres religieux réunis sous la présidence de l'archevêque de Lyon, de faire une visite générale dans toutes les maisons particulières et dans les couvents, afin que ceux qui avaient plus fussent contraints de donner à ceux qui avaient moins. L'exécution de cette mesure fit connaître d'abord qu'il y avait douze mille trois cents familles privées de toutes ressources; en second lieu, qu'il se trouvait encore quelques approvisionnements dans les communautés religieuses, entre autres dans celle des Jésuites. En conséquence, on arrêta, de concert avec le légat et le corps de ville, que pendant quinze jours les maisons ecclésiastiques distribueraient à manger une fois le jour aux pauvres nécessiteux pour rien, et donneraient aux autres une livre de pain par jour en échange d'un bon marqué aux armes de la ville.

Mais de tels expédients ne pouvaient que prolonger la lutte de quelques jours, sans remédier au mal lui-même, et le chef de l'armée royale, instruit de la détresse de la population parisienne, ne doutait pas qu'elle ne fût avant peu obligée de se rendre à merci. Ce qui ajoutait à son espoir d'un prochain triomphe, c'était l'affluence des seigneurs et des gentilshommes venant de tous les points de la France se ranger sous ses drapeaux. Le prince de Conti lui avait amené, après la prise de Châteaudun, le corps de troupes dont il avait le commandement. Le vicomte de Turenne, à peine relevé d'une longue maladie, s'était empressé d'arriver à la tête de 1,000 chevaux et de 4,000 hommes de pied; le sieur d'Humières avait envoyé trois régiments de Pi-

cardie et 300 chevaux. Enfin le duc de Nevers venait d'apporter au prince le concours de son épée et de la haute considération dont il jouissait.

La nouvelle répandue depuis quelques jours d'un traité conclu entre le duc de Mayenne et de Parme était de nature, il est vrai, à diminuer la confiance du roi; mais, habitué qu'il était à vaincre le chef de l'Union sur le champ de bataille, il ne pouvait craindre de l'y rencontrer de nouveau. Aussi ne paraît-il en concevoir aucune alarme. « Vous aurez ici », écrivait-il le 9 juillet au duc de Montmorency, « un petit mémoire de mes affaires où « vous verrez que, Dieu merci! elles vont prospérant. Nous sommes sur « l'attente d'une seconde bataille, de laquelle il n'y a apparence que d'en « espérer bon succès. Pour le moins, je puis vous dire qu'il y a peut-être vingt « et trente ans que l'on a vu en armée tant de noblesse française qu'il s'en « verra en celle-ci; car j'estime que, dans huit ou dix jours, il se trouva plus « de trois mille cinq cents gentilshommes; et Dieu ne permettra pas que « cette assemblée se fasse sans quelque bon effet (1) ».

Dans une autre lettre du même mois, à la comtesse de Grammont, il exprimait les mêmes sentiments : « Vous aurez bientôt de mes nouvelles par « La Vye... Saint-Denis et Dammartin se sont rendus. Paris est aux abois « de telle façon qu'il lui faut une bataille ou des députés. Les Espagnols « se joindront mardi prochain au gros duc (le duc de Mayenne était fort « replet); nous y verrons s'il a du sang au bout des ongles... Je vis des « dames hier qui venaient de Paris, qui me contèrent bien des nouvelles de « leurs misères (2) ».

Cependant le bruit de l'approche du duc de Mayenne à la tête d'une armée espagnole se répandait à Paris, et les habitants, encouragés par les prédicateurs dans l'espoir d'un prompt secours, se montraient plus que jamais résolus à la résistance. Ils trouvaient d'ailleurs en ce moment quelque soulagement à leur détresse dans les excursions faites en dehors des murailles pour enlever les blés qui couvraient la campagne. La moisson était mûre et très abondante cette année; le chevalier d'Aumale, le sieur de Vitry et les autres chefs en profitaient pour faire des sorties et engager avec l'ennemi de vives escarmouches, pendant lesquelles des hommes et des femmes allaient couper le blé au péril de leur vie, et le rapportaient dans la ville où il était broyé dans des moulins à bras construits exprès.

Ces combats, qui se renouvelaient sans cesse depuis le commencement du siège, donnaient lieu parfois à des rencontres particulières entre les gentilshommes des deux armées. Nous avons déjà vu comment les sieurs de Vitry et de Givry, après s'être abordés de la manière la plus courtoise, avaient fini par en venir aux mains. Une escarmouche, dirigée par le duc de Nemours, fut l'occasion d'un fait du même genre. « Le sieur de Mont-« glas, du parti royal, et le sieur baron de Contenant, de celui de la Ligue,

(1) *Lettres missives*, p. 213.
(2) *Idem, ibid.*.

« raconte Palma-Cayet, s'étant reconnus dans cette sortie comme amis « qu'ils étaient, et s'étant donné parole, se retirèrent seuls à part pour « causer de quelque accord ; mais Contenant, voyant un parti de royaux « s'approcher d'eux en courant, se retira vers les siens, et, en fuyant, « laissa tomber son chapeau ; quelques paroles contre l'honneur du sieur de « Montglas, qui furent dites et reportées, amenèrent ces deux gentilshom- « mes à terminer leur querelle en quatre coups, savoir : un de lance, un de « pistolet, et d'eux d'épée. Au jour fixé, il se fit une trève et un grand « nombre de personnes se trouvèrent tant d'un parti que d'autre pour les « voir combattre hors le faubourg Saint-Honoré. Leur combat fini, sans « avoir aucun avantage l'un sur l'autre, leurs parrains les séparèrent, et « incontinent la trève fut finie, que l'on signifia par un coup de canon tiré « de l'armée du roi (1) ».

Cette suspension d'armes, accordée d'un commun accord, par les chefs, pour donner à deux gentilshommes le moyen de vider leur querelle en champ clos, en présence des deux armées, montre assez l'esprit qui animait la noblesse française. Cette vieille race militaire demeurait fidèle au sang dont elle était sortie : la guerre était son élément et sa vie. Dans la lutte des partis, elle ne voyait guère qu'une occasion de manier l'épée ou de brandir la lance ; quoi qu'il advînt, le point d'honneur restait son principal mobile, et si, en ce moment, ils se trouvait plus de gentilshommes dans le camp du Béarnais que dans celui de la Ligue, c'est que le prince, par sa naissance et son caractère, répondait mieux à leurs instincts chevaleresques et militaires.

Mais ces brillantes rencontres dont les campagnes de Paris étaient chaque jour le théâtre, ne changeaient rien à la situation des choses, et le roi, si confiant qu'il fût ou voulût paraître, commençait à se préoccuper de ce qu'on lui rapportait de la marche du duc de Mayenne et des Espagnols, que le duc de Parme, disait-on, conduisait lui-même. En outre, il s'inquiétait des disputes qui s'élevaient sans cesse entre les gentilshommes catholiques et protestants de son armée, d'où pouvaient sortir de fâcheuses défections. Il pensait donc à tenter quelque accommodement, sans être disposé encore toutefois à faire de sérieuses concessions. Déjà il avait adressé plusieurs lettres aux Parisiens, qui n'en avaient tenu compte ; il crut devoir leur faire parvenir une nouvelle admonition par laquelle, tout en parlant sur le ton d'un vainqueur et d'un roi, il pressait les habitants de ne pas prolonger davantage leur résistance, en leur représentant les désastres qu'une prise d'assaut devait attirer sur eux et sur leurs familles, les assurait de ses bonnes dispositions à l'égard de la religion, et terminait, en s'efforçant de leur persuader qu'ils n'avaient rien à attendre de l'armée espagnole, dont les soldats, s'ils parvenaient à s'introduire dans

(1) *Palma-Cayet*, t. I, p. 240.

leur ville, ne manqueraient pas de la mettre au pillage selon leur coutume.

Non content de cette première démarche, le prince écrivit, le 20 juillet, au duc de Nemours lui-même une lettre ainsi conçue : « Mon cousin, vous « avez fait assez paraître votre valeur et générosité en la défense de Paris « jusqu'ici; mais de vous opiniâtrer davantage sous une vaine attente de « secours, il n'y a aucune apparence, et si vous me contraignez de tenter la « force, vous pouvez penser qu'il ne sera lors en ma puissance d'empêcher « qu'elle ne soit pillée et saccagée. Encore, quand le secours que vous at-« tendez viendrait, vous savez qu'il ne peut passer jusqu'à vous sans une « bataille, laquelle avant que de me donner ni présenter, votre frère se « souviendra de la dernière; et quand bien Dieu me défavoriserait tant pour « mes péchés que je la perdisse, votre condition serait encore pire (pour « n'avoir pas voulu reconnaître votre roi légitime et naturel) de tomber « sous la domination des Espagnols, les plus fiers et les plus cruels du « monde. Partant, je vous prie de vous souvenir de ce qui s'est passé et « jeter les yeux sur ce qui peut advenir, et me reconnaître pour tel que de-« vez, votre roi et bon ami (1) ».

Mais cette lettre au gouverneur de la ville ne reçut pas un meilleur accueil que le manifeste aux habitants. Ni les Parisiens, ni le duc de Nemours n'étaient disposés à céder à ces raisons. Le duc de Nemours fit seulement répondre au prince « qu'encore qu'il fût son serviteur, il l'était encore plus « de la religion catholique et de la foi qui ne lui permettait pas de le re-« connaître à cause de la prétendue religion; mais qu'embrassant la vraie « et se faisant catholique, il serait le premier qui travaillerait à le faire « reconnaître et à la paix, et que ceux de Paris lui ouvriraient les portes; « mais autrement qu'ils étaient délibérés de mourir plutôt tous, et lui avec « eux, que de contrevenir à ce qu'ils avaient tous promis ».

A la suite de cet échange de lettres, une négociation secrète s'ouvrit entre le marquis de Pisani, le légat du pape et le cardinal de Gondi; mais après une conférence à l'hôtel de Gondi, dans le faubourg Saint-Germain, on reconnut que, de part ni d'autre, on n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour traiter.

Peu de jours après, le roi consentit à laisser sortir de la ville un assez grand nombre d'hommes et de femmes qui vinrent se jeter à ses pieds pour le prier de leur donner du pain, ou de leur permettre de chercher un refuge dans la campagne. Déjà une fois il avait repoussé une pareille demande; mais considérant qu'il n'avait aucun intérêt à laisser ces pauvres gens périr inutilement de faim et que cet acte de condescendance serait d'un bon effet, il crut devoir se relâcher de sa première rigueur, et trois mille individus échappèrent ainsi aux angoisses de la famine, ou plutôt à la mort qui les menaçait (2).

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 295.

(2) La reine d'Angleterre lui ayant reproché plus tard cet acte d'humanité, le roi se défendit en

En même temps qu'il essayait d'agir sur l'esprit des habitants en témoignant de ses bonnes dispositions et de son désir de la paix, le roi s'efforçait de susciter des troubles et des divisions dans l'intérieur de la ville à l'aide des intelligences qu'il y entretenait. La chose paraissait facile, car la misère était portée à son comble. Tous les vivres étaient épuisés; les plus riches ne se nourrissaient plus que de pain d'avoine et de bouillie de son. Les mets les plus répugnants, les chiens, les chats, les rats, les souris, les herbes crues étaient le seul aliment des pauvres. Une mortalité effrayante, fruit des longues privations, sévissait dans tous les quartiers; on avait trouvé une femme, de la maison même de Mme de Montpensier, morte de faim dans sa chambre. Toutes les excitations des partisans du roi aboutirent à entraîner quelques hommes de la lie de la populace, qui se rendirent en troupe au palais pour demander du pain et susciter un tumulte, pendant lequel on devait s'emparer d'une des portes de la ville. Le duc de Nemours averti avait fait renforcer les corps de garde, et les perturbateurs, voyant leur petit nombre, durent renoncer à leur entreprise.

Le roi, jugeant alors qu'il n'obtiendrait rien des Parisiens que par la force, résolut de faire contre eux une démonstration énergique.

Son armée, ainsi que nous l'avons dit, s'était successivement accrue d'un grand nombre de gentilshommes et de corps de troupes amenés des provinces. Dernièrement encore il avait vu arriver à son camp le comte de Châtillon avec l'armée du Languedoc. Convaincu de pouvoir mener à bonne fin une entreprise de quelque importance, il ordonna de donner l'assaut à la fois à tous les faubourgs.

Le 27 juillet, dès trois heures du matin, les troupes royales, commandées par leurs principaux chefs, s'avancèrent contre les faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, les portes de Nesle et de Bucy, les faubourgs Saint-Germain et Saint-Jacques, etc., et poussèrent l'attaque avec tant d'élan et d'ensemble que toutes ces positions furent enlevées dans la même journée, sans que l'artillerie des assiégés, dont le feu était de peu d'effet dans les rues étroites et tortueuses, pût arrêter les assaillants. Peu s'en fallut même que la porte Saint-Honoré ne fût forcée; et elle serait tombée au pouvoir de l'ennemi sans la hâte du duc de Nemours à envoyer des secours.

C'était un succès important et de grave conséquence; les Parisiens se trouvaient désormais resserrés dans les murs d'enceinte de la ville, sans pouvoir en sortir ni faire des excursions dans la campagne, comme précédemment, car les troupes royales, après s'être emparées des faubourgs, s'y étaient établies et retranchées.

Dès lors, la situation de la capitale devenait telle qu'à moins d'un secours très prochain, la défense ne pouvait plus se prolonger. Les prédica-

lui représentant que ceux qui étaient sortis seraient morts de faim dans la ville sans profit aucun pour sa cause.

teurs, il est vrai, continuaient d'annoncer que le duc de Mayenne et les Espagnols étaient en marche, et qu'incessamment on les verrait arriver. Cet espoir, quoique toujours trompé, soutenait encore les courages; mais à tout il y a un terme, et il était évident que malgré l'admirable dévouement du peuple, la ville devait être avant peu contrainte de capituler. Les souffrances causées par la famine étaient arrivées à un degré que l'imagination a peine à concevoir. « Voilà donc », dit Pierre Cornéo, catholique zélé qui avait pris part au siège et en a laissé une relation, « voilà donc où en était cette « louable ville tant pressée de faim, que non-seulement les pauvres en mou- « raient, mais aux plus grandes maisons et plus riches, comme celles de « M. le légat, de l'ambassadeur d'Espagne, des princes et princesses, chaque « jour les gentilshommes n'y mangeaient que six onces de pain; en la plupart « des autres maisons on ne pouvait quasi rien donner aux serviteurs, et tout « le menu peuple endurait la même nécessité; la chair était fort chère; ...... « les pauvres mangeaient des chiens, des chats, des rats, des feuilles de « vignes et d'autres herbes qu'ils trouvaient, encore étaient-ils fort chers. « Entre autres, le gardien des Cordeliers m'a assuré qu'en trois semaines « on n'avait pas mangé en son couvent un morceau de pain et qu'ils n'a- « vaient qu'un peu de ces herbes crues, que nous avons dit, et de ces bouil- « lies faites de son d'avoine comme les autres. Et beaucoup de ceux qui « n'avaient de quoi acheter de ces petites choses mouraient par les rues « (qui doit bien tourner à la louange de la chrétienté et compassion de ce « pauvre peuple) et s'en trouvait quelques matinées cent, cent cinquante et « quelquefois jusqu'à deux cents, morts de faim par les rues, et de compte « fait il se trouve qu'en trois mois il est bien mort treize mille personnes « de faim (1). C'était là le changement de la gloire et triomphe de cette belle « ville, en laquelle au lieu de ces belles et riches tapisseries, vaisselle « d'argent, joyaux et pierres précieuses; au lieu des beaux carrosses, « coches et chevaux qui promenaient les gentilshommes et dames par la « ville, ne se voyait autre chose que chaudières de ces bouillies et herbes « cuites, dont ils mangeaient avec autant d'appétit comme ils eussent fait « des meilleures viandes du monde; le boire ne les soutenait guère da- « vantage, parce que (comme j'ai dit) les tavernes et cabarets de bon vin « s'étaient changés en trafic de je ne sais quelles eaux, comme tisanes mal « cuites et mal faites qui se vendaient par des carrefours. La musique qui « s'y entendait était les cris des pauvres, des vieilles gens, pauvres femmes « et petits enfants qui demandaient du pain sans que personne leur en pût « donner, ni les secourir. Et puis s'il fallait trouver un peu de pain blanc « pour un malade, il ne s'en pouvait trouver, ou bien c'était à un écu la livre. « Le beurre, qui était auparavant le commun manger des pauvres et se « donnait à quatre ou cinq sols la livre, valait deux ou trois écus; les œufs

(1) D'autres ont porté le nombre des morts à 30,000.

« se vendaient dix et douze sols la pièce; le septier de blé valait cent et « cent vingt écus, et toutes les autres choses à l'équipollent. J'ai vu manger « à des pauvres des chiens morts tout crus, par les rues (1); aux autres des « tripes qu'on avait jetées dans le ruisseau, et à d'autres des rats et des « souris que l'on avait semblablement jetés et surtout des os de la tête des « chiens moulus (chose quasi incroyable que la ville si abondante autrefois « fût venue à telle extrémité); car comme l'ambassadeur d'Espagne, peu « auparavant, eut conté en une compagnie qu'en une place du Grand-Turc, « assiégée par les Perses, on y avait mangé des os, mis en poudre, cela non-« seulement ne put être cru, mais fut mal interprété de plusieurs mal affec-« tionnés, sinistrement et en mauvaise part (2). Cela se pratiqua à la fin et « l'ai vu de mes propres yeux.

« Le bois ne faisait quasi pas moindre besoin que le reste, si bien que pour « brûler il fallait rompre tables, lits, chaises, bancs et même les couver-« tures des maisons, et les pauvres vendaient un peu de ce bois pour quel-« que morceau de pain d'avoine.

« Ces misères et calamités étaient suivies de plusieurs maladies, entre « autres d'enflures, dont tous les pauvres étaient tourmentés, comme l'hy-« dropisie. Mais la médecine qu'ils y faisaient était la patience de laquelle « ils étaient tellement armés qu'elle augmentait encore plus que le mal et ne « laissait-on de faire infinies processions avec les indulgences et pardons « que M. le légat leur donnait, qui se gagnaient en la plupart des églises avec « les sermons qu'ils oiaient, qui leur faisaient prendre tant de courage avec « tout ce qu'ils enduraient que les sermons leur servaient de pain, et quand « les prédicateurs les avaient assurés qu'ils seraient secourus dans huit « jours, ils s'en retournaient contents et s'entretenaient de cette espérance, « encore qu'on leur eût donné beaucoup de telles remises et dilations et ne « leur souvenait plus de ce qu'ils avaient enduré, si bien qu'il se peut dire « que les prédicateurs ont été la cause de la belle résolution de ceux de « Paris, comme monseigneur de Nemours l'a été de leur persévérance en « icelle et de tenir la main que personne ne se lâchât et principalement des « plus grands où il y avait plus de danger, ce qu'il fit avec tel soin, discré-« tion et diligence que fit jamais homme (3). »

(1) Pendant le siège de Paris 1870-1871, on observait que les transactions commerciales étaient suspendues pour tout ce qui touchait les œuvres d'art et les objets de luxe. L'intérêt se concentrait exclusivement sur les denrées alimentaires devenues rares, même pour les personnes aisées qui avaient négligé de faire des provisions; c'est ainsi que nous avons vu dans la rue de Bellechasse une dame du meilleur monde et très élégamment vêtue, retourner de la pointe d'une ombrelle une carcasse de poulet avec la visible préoccupation d'en tirer parti; elle avait fini par s'éloigner paraissant très désappointée de l'état de décomposition de quelques morceaux de chair qui adhéraient encore au squelette de l'animal. (A. C.)

(2) Pierre Cornéo veut sans doute démentir ici le bruit répandu que ce qu'on appelait le pain de Montpensier était fait avec des os de corps humains, déterrés au cimetière des Saints-Innocents.

(3) *Relation du siège de Paris*, par Pierre Cornéo, ligueur. *Mémoire de la Ligue*, t. IV, p. 286.

Ce récit, écrit sous l'impression même des événements, fait suffisamment connaître et les cruelles extrémités auxquelles se trouvait réduit le peuple de Paris, et le généreux mobile qui lui inspirait la force nécessaire pour les supporter. La *médecine* qu'ils y faisaient, y est-il dit, était la *patience* qu'ils allaient puiser dans les églises au pied des autels du Dieu crucifié. Sublime et touchant spectacle que celui de ces bourgeois, de ces nobles enfants des halles et des métiers qui, mettant la vie de l'âme bien au-dessus de celle du corps, souffraient et mouraient sans murmure, plutôt que d'accepter le joug d'un prince ennemi de leur foi.

Pierre Lestoile était loin de partager ces généreux sentiments : son froi scepticisme ne trouvait que matière à raillerie dans le dévouement de ce *so* peuple, comme il l'appelle en maint endroit. Mais le journal, dans lequel i relatait jour par jour ce qu'il avait vu et entendu, n'en dépose pas moin des mêmes faits et, sous ce rapport, mérite d'être cité.

« Le samedi 28 juillet, dit-il, je vis, près les Cordeliers à Paris, un pau
« vre homme qui mangeait de l'oing, de quoi on fait la chandelle ; et l
« ayant demandé s'il n'avait autre chose à manger, me dit que non,
« qu'il y avait plus de huit jours que cette viande lui servait de pain à lui
« à sa femme et à trois petits enfants qu'il avait ; dont m'étant fait enquéri
« trouvai qu'il était vrai, et qu'il y avait près de moitié des pauvres de
« ville qui s'en nourrissait au lieu de pain ; et toutefois, c'était plus d'
« mois avant la levée du siège, ce qui montrait bien la grande nécessité
« Paris (1) ».

« Le mardi, dernier jour du présent mois de juillet, M. Goharri, secr
« taire du roi, me montra un peu de pain blanc qu'il avait découvert pour
« sien ami malade, qu'il me jura d'avoir payé au prix d'un écu la livre.

« Ce jour j'achetai un minot de blé métail 8 écus, lequel je cachai so
« la fausse trappe de ma galerie (2) ».

« En ce temps, la mortalité causée par la famine répandait dans tous
« quartiers un grand nombre de morts ; et on ne pouvait aller dans les ru
« de Paris sans en trouver (3) ».

« La viande de cheval était aussi si chère, que les petits n'en pouvai
« acheter : si qu'ils étaient contraints de chasser aux chiens et les manger
« des herbes crues sans pain, qui était chose hideuse et pitoyable à voir (4

« Je vis un jour, près la croix Saint-Eustache, une pauvre femme
« mangeait la peau d'un chien ; nous étions ensemble, mon frère du Co
« drai et M. de Gland qui le vit comme moi, et me dit qu'il l'écrirait
« son registre.

« Ce jour fut vendue au marché la livre de beurre 4 francs, les œufs

(1) *Journal de Lestoile*, t. II, p. 23.
(2) *Idem*, t. II, p. 24.
(3) *Idem*, t. II, p. 21.
(4) *Idem*, t. II, p. 22.

« 9 sous la pièce. Un membre de mouton fut vendu 4 écus, et un septier de « blé 84 écus (1) ».

Enfin Lestoile rapporte un fait horrible, qu'il ne donne d'ailleurs que comme un bruit qui courait par la ville. « Le mercredi 25 juillet, dit-il, allant « à Saint-Eustache, on entendit aucuns deviser sur la mort d'une dame ri- « che de près de 30,000 écus; laquelle ne trouvant pas avec argent de quoi « vivre, et voyant deux de ses petits enfants morts de faim, les avait cachés « et fait saler par sa servante; et l'une et l'autre s'en sont nourries ».

On trouve le même fait rapporté dans d'autres relations du temps, à peu près dans les mêmes termes; mais il n'est affirmé nulle part, et Pierre Cornéo, dans son Journal, n'en dit rien.

D'ailleurs, comment croire qu'une mère pouvant se procurer d'autres moyens de subsistance, car elle était riche, et, si rares que fussent les vivres, il y en avait encore, ait été assez dénaturée pour préférer se nourrir de la chair de ses propres enfants? Ce n'est donc là évidemment qu'une de ces fables qu'invente la malveillance, et que répètent les imaginations troublées.

Mais cette fable, par là même qu'elle avait cours dans la ville et y rencontrait créance, montre à quelles horribles angoisses la population était en proie; les choses, en effet, en étaient arrivées à ce point, surtout depuis la prise des faubourgs, que les chefs du gouvernement crurent devoir se réunir en conseil pour en délibérer et examiner s'il n'y avait pas lieu, en une telle extrémité, de traiter de la paix.

Pour laisser entière la liberté des opinions, et afin que nul ne fût retenu par des scrupules de conscience, le légat du pape fit consulter trois théologiens, parmi lesquels était le jésuite Bellarmin, sur les questions suivantes : 1° Si on pouvait rendre la ville à un prince hérétique, lorsqu'on y était contraint par la famine, sans encourir l'excommunication; 2° si ceux qui se rendaient auprès du même prince, pour le convertir ou obtenir de lui des conditions meilleures, seraient frappés par la bulle d'excommunication du pape Sixte V?

La réponse des théologiens fut que la bulle d'excommunication n'était pas applicable aux cas proposés.

Ce premier point réglé, le duc de Nemours, le légat du pape, l'ambassadeur d'Espagne, le cardinal de Gondi, le chevalier d'Aumale, la duchesse de Montpensier, le prévôt des marchands, les conseillers du Parlement et tous les principaux habitants se réunirent en assemblée générale dans la chambre de Saint-Louis. Tous reconnurent la nécessité de traiter, si on n'était secouru dans un bref délai. Quelques-uns toutefois parlèrent de prolonger encore la résistance; mais, après une délibération de plusieurs jours, le plus grand nombre fut d'avis de députer l'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon vers le roi pour ouvrir avec lui une négociation.

(1) *Journal de Lestoile*, t. II, p. 28.

Des sauf-conduits aussitôt demandés et obtenus, les deux plénipotentiaires, accompagnés seulement de deux gentilshommes, se rendirent le si[x] août, entre midi et une heure, au lieu indiqué, à l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs. Le roi s'y trouvait déjà, entouré d'un grand nombre de seigneurs. Il fit aux deux prélats un accueil honorable, mais plus froid qu'il[s] ne s'y attendaient, puis les fit monter dans une salle haute du cloître pou[r] conférer avec eux.

L'évêque de Paris, dont les sentiments conciliateurs étaient connus, pri[t] le premier la parole. Après avoir représenté la détresse profonde de tout l[e] royaume et la nécessité de mettre fin à la guerre civile par une pacificatio[n] générale, il déclara au prince que, député vers lui par les bons habitants d[e] Paris, dont il était le pasteur, il venait lui demander un sauf-conduit pou[r] aller vers le duc de Mayenne, sans lequel aucun accord n'était possibl[e,] ajoutant que si au bout de quatre jours le duc ne donnait pas de réponse, l[es] Parisiens ne prendraient plus conseil que d'eux-mêmes. Le prince, ajout[a-]t-il, ne devait pas s'étonner si les bourgeois de Paris souffraient une grande faim pour leur religion, car ceux de Sancerre avaient fait de mêm[e] pour la leur.

Cette allocution terminée, le roi s'approcha des deux prélats, s'entreti[nt] familièrement avec eux, et se retira en leur disant qu'il allait en délibér[er] avec son conseil.

Le secrétaire d'État, de Revol, revint bientôt après demander de sa pa[rt] aux deux prélats les pouvoirs dont ils étaient munis. Ceux-ci lui remire[nt] immédiatement une délibération, couchée en forme d'arrêt, portant que l[es] députés assemblés en la chambre de Saint-Louis avaient ordonné que Me[s-]sieurs le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon iraient vers le roi, po[ur] le supplier d'entrer en une pacification générale du royaume, et iraient [au] duc de Mayenne pour l'engager à traiter de cette pacification.

Au bout de deux heures, le prince lui-même rentra dans la salle où se t[e-]naient les évêques. Prenant le premier la parole, il commença par contredi[re] la qualité de *roi de Navarre* qu'on lui donnait, remontrant que s'il n'av[ait] que ce titre, il n'avait que faire de pacifier Paris et la France; que toutefo[is,] sans s'amuser à cette formalité, pour le désir qu'il avait de voir s[on] royaume en repos, il passerait outre, encore que cela fût contre sa digni[té;] puis, arrivant au point principal, il leur dit :

« Je ne suis pas dissimulé, je dis rondement et sans feintise ce que j['ai]
« sur le cœur, j'aurais tort de vous dire que je ne veuille pas une paix g[é-]
« nérale. Je la veux, je la désire, afin de pouvoir élargir les limites de [ce]
« royaume et des moyens que j'en acquerrais pour soulager mon peuple, [au]
« lieu de le perdre et ruiner. Que pour avoir une bataille, je donnerais [un]
« doigt, et pour la paix générale, deux. Mais ce que vous demandez ne [se]
« peut faire; j'aime ma ville de Paris. C'est ma fille aînée, j'en suis jalo[ux.]
« Je lui veux faire plus de bien, plus de grâce et de miséricorde qu'elle n[e]

« demande. Mais je veux qu'elle m'en sache gré, et qu'elle doive ce bien à ma « clémence et non au duc de Mayenne, ni au roi d'Espagne; s'ils lui avaient « moyenné la paix et la grâce que je lui veux faire, elle leur devrait ce bien, « elle leur en saurait gré, elle les tiendrait pour libérateurs et non pas moi; « ce que je ne veux pas davantage. Ce que vous demandez, différer la capi- « tulation et reddition de Paris, jusqu'à une paix universelle qui ne se peut « faire qu'après plusieurs allées et venues, c'est chose trop préjudiciable à « ma ville de Paris, qui ne peut attendre un si long terme. Il est déjà mort « tant de personnes de faim, que si elle attend encore huit ou dix jours, il en « mourra dix ou vingt mille, qui serait une étrange pitié. Je suis le vrai « père de mon peuple. Je ressemble à cette vraie mère dans Salomon. J'ai- « merais quasi mieux n'avoir point de Paris que de l'avoir tout ruiné et « dissipé, après la mort de tant de pauvres personnes; ceux de la Ligue ne « sont pas ainsi. Ils ne craignent pas que Paris soit déchiré, pourvu qu'ils « en aient une partie. Aussi sont-ils tous Espagnols, ou espagnolisés. Il ne « se passe pas jour que les faubourgs de Paris ne souffrent ruine de la va- « leur de 50,000 livres par les soldats qui les démolissent, sans tant de « pauvres gens qui meurent. Vous, M. le cardinal, devez en avoir pitié. Ce « sont vos ouailles, de la moindre goutte de sang desquelles vous serez « responsable devant Dieu; et vous aussi, Monsieur de Lyon, qui êtes le « primat de par dessus les autres évêques; je ne suis pas bon théologien, « mais j'en sais assez pour vous dire que Dieu n'entend pas que vous trai- « tiez ainsi le pauvre peuple qu'il vous a recommandé, même à l'appétit et « pour faire plaisir au roi d'Espagne, et à Bernardin de Mendoze, et à M. le « légat. Vous en aurez les pieds chauffés en l'autre monde, et comment vou- « lez-vous espérer me convertir à votre religion, si vous faites si peu de cas « du salut de vos ouailles? C'est me donner une pauvre preuve de votre « sainteté. J'en serais trop mal édifié (1) ».

Sur ce, l'archevêque de Lyon s'étant excusé en disant qu'il n'était pas Espagnol, le prince reprit : « Je le veux croire ainsi, mais il faut que vous le « montriez par les effets. Au surplus, je vous montrerai une lettre par la- « quelle le roi d'Espagne mande qu'on lui conserve sa ville de Paris; car s'il « la perd, ses affaires vont très-mal (2) ».

Le cardinal de Gondi prit alors la parole et représenta au prince avec dignité que c'était précisément pour le salut des ouailles dont la garde lui était confiée qu'il demandait une paix générale sans laquelle elles n'éprouveraient qu'un soulagement momentané, car le duc de Mayenne et le roi d'Espagne ne manqueraient pas de venir bientôt à leur tour les assiéger. « D'ailleurs », observa-t-il, « si Paris était rendu sans une paix générale, les trois quarts « s'en iraient ». Sur ce, le roi reprit vivement en jetant les yeux sur la no-

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 318.
(2) *Id.*, *ibid.*

blesse : « S'il y vient, lui et tous ses alliés, par Dieu! nous les battron
« bien et leur montrerons que la noblesse française sait se défendre ». Pui
soudain se reprenant : « J'ai juré contre ma coutume, mais je vous dis en
« core que par le Dieu vivant nous ne souffrirons pas cette honte ». Enfi
il ajouta que « quant à la ville de Paris, si elle se dépeuplait d'aucuns mé
« chants, il la repeuplerait de cent mille hommes de bien des plus riche
« et nullement séditieux, et que partout où il irait il ferait un Paris... qu'a
« surplus il ne pouvait trouver bon que ladite ville de Paris fût si soigneus
« du bien du duc de Mayenne et du roi d'Espagne que de se vouloir rendr
« arbitre de la pacification d'entre eux et lui. Que si c'était une républiqu
« de Venise ou une autre ville franche, cela serait tolérable, mais qu'un
« ville sa sujette se voulût mêler d'être arbitre entre lui et ses ennemi
« c'était chose qu'il ne pouvait souffrir ».

L'archevêque de Lyon répliqua que les Parisiens ne demandaient un
paix générale que pour le bien de la France qui avait un si grand besoi
de repos. A quoi le prince tout soudain répondit : « Et vraiment, afin d
« vous ôter et à tout le monde l'opinion qu'on pourrait avoir que
« vous veuille trop presser, je me viens d'aviser d'un moyen, sans e
« avoir communiqué à mon conseil par lequel je vous rendrai satisfai
« Vous espérez secours du duc de Mayenne, je ferai un accord avec vous
« dressons les articles et conditions ». Et aussitôt il se mit à énumér
ce qu'il entendait concéder : les Parisiens auraient huit jours pour avis
aux moyens de faire la paix générale, et recevraient des sauf-condui
pour aller conférer avec le duc de Mayenne : « Voilà, ajouta-t-il, to
« ce que je vous puis accorder, ce que vous présenterez à ceux de Pari
« afin que chacun reconnaisse que je ne leur refuse pas la paix et q
« je la leur tends les bras ouverts, désirant leur salut plus qu'eux-même
« S'ils acceptent cette condition, dans huit jours ils seront en repos; s'i
« cuident attendre à capituler quand ils n'auront que pour un jour
« vivres, je les laisserai dîner et souper ce jour-là; le lendemain sero
« contraints se rendre la corde au col au lieu de la misérirorde que
« leur offre. J'en ôterai la misère et ils en auront la corde; car j'y ser
« contraint pour mon devoir, étant leur roi et leur juge, pour fai
« pendre plus de centaine d'eux, qui par leur malice ont fait mou
« plusieurs innocents et gens de bien de faim. Je suis débiteur de cet
« justice devant Dieu. Vous ferez donc entendre ceci à mon peuple,
« je vous somme et vous conjure d'ainsi faire, en présence de tous c
« princes et de toute cette belle noblesse, lesquels au cas que vous y fa
« liez, vous reprocheront tout le temps de leur vie, comme encore je fer
« votre infidélité envers votre patrie, si vous avez tu et célé à mes suj
« le désir que j'ai de leur donner la paix et mettre le royaume en repos;
« au surplus quand vous céleriez cela à mon peuple de Paris vous n'y g
« gnerez rien, car mes soldats qui sont aux faubourgs et parlent jour et n

« aux vôtres et à ceux de Paris le leur feront entendre à votre confusion (1) ».

Le roi continua quelque temps sur ce ton sévère et hautain, puis montra aux deux prélats une lettre de Bernardin de Mendoze, saisie la veille, et dans laquelle il se plaignait à son maître de ce que les Parisiens se fussent sitôt pressés de traiter avec le prince de Béarn, comme il l'appelait; leur dit qu'il avait nouvelle d'une défaite éprouvée par les Espagnols, de troubles excités en Aragon, et s'efforça en un mot de leur persuader qu'ils n'avaient rien à attendre du roi d'Espagne.

Enfin, après quelques paroles échangées encore avec aigreur de part et d'autre, le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon se retirèrent, promettant de faire part au peuple de Paris de ces propositions.

Le roi ne refusait pas de traiter, puisqu'il consentait à délivrer des sauf-conduits, mais la fierté de son langage pendant la conférence et la dureté de quelques-unes de ses paroles montraient assez qu'il était peu disposé à faire des concessions. Dans tous les cas, il n'entendait pas suspendre ses opérations militaires, ni se relâcher en rien de la rigueur du siège; et même, pour ne laisser aucun doute à cet égard, il fit dès le lendemain dresser en face la porte Saint-Germain une batterie de treize canons, qui eût fait brèche à la muraille, si le duc de Nemours n'eût élevé aussitôt de formidables retranchements pour la faire taire.

Les amis qu'il avait dans la ville crurent également le moment opportun pour tenter d'exciter de nouveau un mouvement populaire contre les chefs. Un certain nombre d'hommes de la populace, entraînés par eux arrivèrent au palais en criant : *Du pain ou la paix*. Le président Brisson et plusieurs autres membres du Parlement étaient du complot, et fort disposés à rendre un arrêt favorable à la paix, en ayant l'air de subir une violence. Mais le duc de Nemours, dont la vigilance était infatigable, déjoua encore l'entreprise, en envoyant des compagnies bourgeoises sur le lieu du tumulte. Il y eut toutefois une collision assez vive qui coûta même la vie au capitaine d'une des compagnies, le bourgeois Robert Legois. Les Seize, dont il était l'ami, demandèrent vengeance de sa mort, et obtinrent qu'on punît sévèrement les instigateurs de la sédition. Quelques-uns furent pendus; d'autres, tels que l'avocat Talon, le conseiller Allégrain et le président de Thou, durent payer une forte amende pour racheter leur vie et eurent ordre de sortir de la ville.

Ces rigueurs étaient suffisamment justifiées par le caractère des actes qu'elles avaient pour but de punir, et par la gravité des circonstances. Les Politiques, malgré leur petit nombre, ne cessaient de s'agiter; lorsqu'ils n'excitaient pas directement le peuple à la révolte, ils se plaisaient à répandre par la ville les bruits les plus alarmants, et se servaient de la liberté qu'on leur laissait, pour publier chaque jour de nouveaux pam-

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 318.

phlets, dénoncer les chefs de la ville à la haine et à la vengeance e tourner en ridicule le sublime dévouement du peuple lui-même. Il étai donc nécessaire de comprimer par un exemple sévère leur audace qui crois sait avec la misère publique.

Cependant le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon, ayant reç les sauf-conduits promis, s'étaient acheminés vers Meaux, où le duc d Mayenne venait d'établir son quartier général.

Nous avons vu comment, au mois de juin précédent, le chef de l'Unio ayant reçu un premier secours du duc de Parme, s'était avancé jusqu Laon, d'où il avait envoyé le colonel de Saint-Paul conduire un convoi d vivres à Paris. Depuis lors, son activité ne s'était pas ralentie. Il n'ava cessé d'insister auprès du roi d'Espagne, pour en obtenir une assistan plus efficace; il avait donné l'ordre à tous les chefs de corps répand dans les provinces de venir le rejoindre, s'était assuré du concours tous les gouverneurs des villes de la Picardie, auxquels il avait fait jur de ne traiter en aucun cas sans sa participation. Puis il s'était rapproc de la capitale et était arrivé à Meaux, où il avait eu la satisfaction d'a prendre que Philippe II avait enfin fait droit à ses demandes, et que duc de Parme était entré sur le territoire français à la tête d'une armée 13,000 hommes.

Le général espagnol, avant de prendre ce parti, avait longtem hésité. Les affaires de son maître dans les Pays-Bas étaient loin d'ê prospères. Le prince Maurice avait remporté contre lui d'importa avantages, et il lui paraissait peu prudent de dégarnir le pays de trou en un pareil moment. Mais il avait dû obéir aux ordres réitérés et pré de Philippe II, qui aimait mieux risquer de perdre quelques villes de côté, que de laisser le roi de Navarre entrer à Paris.

Lors donc que le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon arrivèr à Meaux, le duc de Mayenne ne doutait plus d'être avant peu en sure de délivrer la capitale. Toutefois, le prince de Parme ne faisait des marches lentes et circonspectes, ainsi qu'il convient à un sage c taine en pays étranger, ce qui mettait Mayenne dans la nécessité gagner du temps. Le chef de l'Union affecta de se montrer dispo négocier, et chargea même les deux prélats de retourner à Paris entretenir le roi de Navarre dans l'espoir d'une paix prochaine; mai même temps il écrivit secrètement au duc de Nemours pour l'informe véritable état des choses, et le prévenir qu'il ne devait pas ajoute au bruit qui allait courir de la paix, qu'elle ne se ferait pas; qu'il pou au contraire, assurer les Parisiens que le prince de Parme serait à M dans quatre jours, et que de là l'armée marcherait aussitôt à leur délivra

Le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon retournèrent do Paris pour faire part au roi des intentions conciliatrices du du Mayenne; mais en chemin ils eurent connaissance de la lettre qu

dernier écrivait à son frère, et ils se plaignirent hautement du rôle de dupes qu'on voulait leur faire jouer. Le cardinal fut même si blessé de ce procédé, qu'il renonça à se mêler davantage de la négociation, et se retira dans sa terre de Noisy.

L'archevêque de Lyon, plus attaché à la cause de l'Union, montra moins de susceptibilité, et consentit à se rendre de nouveau au camp royal.

Depuis les dernières conférences, la situation était bien changée. Le roi savait que le duc de Mayenne était à Meaux, à onze lieues de Paris, avec 12,000 hommes, et que le duc de Parme était en marche pour le rejoindre; il se repentait donc vivement de la hauteur qu'il avait d'abord montrée; aussi fit-il à l'archevêque de Lyon un accueil beaucoup plus amical que la première fois; mais celui-ci, à son tour, se tint davantage sur la réserve, sans toutefois repousser toute pensée de conciliation; car, d'une part, on ne savait encore d'une manière certaine quand le secours promis pourrait arriver et, de l'autre, l'état de la ville était tel qu'il ne pouvait se prolonger que de quelques jours. On ne rencontrait dans les rues que des spectres hâves et exténués de faim, la mort faisait chaque jour de nouvelles et nombreuses victimes. Les plus riches seuls pouvaient encore se procurer quelques vivres, qu'ils achetaient, non dans la ville, mais au dehors, des soldats de l'armée royale qui les leur vendaient à prix d'or, ou que les gentilshommes, leurs parents, leur faisaient passer malgré les injonctions sévères du roi (1). Mais ce n'était là que de bien faibles ressources, et pour un petit nombre seulement. De plus, les Politiques ne cessaient d'exciter les habitants à l'insurrection contre les chefs de la ville. « Ta vertu », ainsi s'exprimaient-ils dans un pamphlet, l'*Anti-Damoclès,* qu'ils répandaient chaque jour dans le peuple, « ta vertu, Brutus, est-elle anéantie? ne crois-tu la répu-« blique assez oppressée pour la sauver des dangers? ne crains point, je « t'en supplie, Brutus.... Eh quoi! tu n'as pas assez de courage pour « exterminer cinq ou six petits tyranneaux... Dire que nous n'avons plus « que la face et l'extérieur d'hommes... Paris, jadis appelé sans pair, « comme étant la plus belle ville du monde et la plus fameuse cité de « l'univers, gourmandé par un tas de coquins et de bélitres affamés, tu « tournes le couteau contre toi-même sans connaître celui qui te cause « tant de mal. Ah! pauvre peuple! tu mérites bien de souffrir, puisque « tu fais si peu d'état de ton aise et de ta liberté; tu laisses emporter « le beau joyau à un Mayenne qui, comme buffle, par le nez te mène; « vrai démon, ennemi de ton bien!... S'il advenait, ce que Dieu ne

(1) On a dit que ce prince, par commisération pour son peuple, tolérait ces distributions de vivres. Il est certain, au contraire, qu'il les défendait, mais il n'avait pas assez d'autorité pour se faire obéir. La chose d'ailleurs est invraisemblable. Comment supposer qu'il aidât les Parisiens à prolonger leur résistance, lorsque d'un autre côté il faisait tous ses efforts pour les contraindre à capituler?

« veuille, que pour remédier à tant de malaises et pauvretés, Brutus « n'ait pas le cœur assez mâle, je m'assure que pour suppléer au défaut, « Spartacus se trouve ressuscité (1) ».

La patience du peuple était admirable, mais on pouvait craindre de voir ces véhémentes excitations produire leur effet, dans un moment surtout où les lansquenets allemands commençaient à se livrer à toutes sortes d'excès et à inspirer une véritable terreur. Tant qu'il avait été possible de pourvoir à la nourriture de ces soldats mercenaires, on les avait maintenus dans la discipline; mais depuis qu'eux aussi manquaient de pain, on les voyait courir furieux par les rues, et chasser non plus aux chiens, mais aux enfants dont, si l'on en croit Lestoile, trois furent enlevés et dévorés par ces soldats affamés.

Dans un tel état de choses, il eût été peu prudent de rien risquer, et de rompre avec un prince dont on pouvait être contraint de subir d'un jour à l'autre les conditions. L'archevêque de Lyon se chargea donc d'entretenir la négociation. Pendant plusieurs jours, il se rendit au camp royal, portant des paroles de paix sans prendre d'engagement, jusqu'à ce qu'enfin ayant acquis la certitude de l'approche du duc de Parme, il déclara ouvertement au roi que rien désormais ne pouvait plus se faire sans l'assentiment du général espagnol.

Le prince de Parme était, en effet, arrivé le 22 août à Meaux, où il avait fait sa jonction avec le duc de Mayenne.

Cette nouvelle, répandue bientôt dans l'armée royale, y jeta le trouble et la consternation. Le roi surtout fut frappé de stupeur; tous ses calculs étaient déjoués. Il avait refusé jusque là de croire à une intervention sérieuse du roi d'Espagne : l'illusion n'était plus possible. Paris allait lui échapper au moment même où il pensait déjà en être le maître. Ses officiers essayaient de le rassurer, en lui disant qu'il ne s'agissait que de livrer une bataille, dont certainement il sortirait vainqueur; mais le prince connaissait les forces de l'ennemi, il les savait imposantes et commandées par un général habile et ne pouvait se dissimuler que, dans tous les cas, il serait obligé de lever le siége, perdant ainsi tous les fruits de ses efforts depuis six mois.

A Paris, au contraire, les prédicateurs annonçaient du haut des chaires que le prince de Parme était à Meaux, et la confiance et la joie avaient regagné tous les cœurs. Quelques-uns d'abord avaient refusé d'y croire se rappelant combien de fois de telles espérances avaient été déçues. Mais bientôt des nouvelles plus précises ne laissèrent plus aucun doute.

En effet, non seulement les ducs de Parme et de Mayenne étaient à Meaux, mais ils venaient de passer la Marne et étaient en marche sur Paris. Leur armée, dont le duc d'Aumale et le sieur de La Chatre com-

(1) *Capefigue*, p. 39.

mandaient l'avant-garde s'avançait lentement, mais dans le plus grand ordre; le colonel de Saint-Paul suivait avec 20 pièces de canon.

Le roi ne pouvait demeurer plus longtemps dans l'inaction; déjà il avait envoyé sa cavalerie en avant pour escarmoucher l'ennemi, mais il reconnut bientôt qu'il la compromettrait inutilement, s'il ne la faisait soutenir de son infanterie. Sans hésiter davantage, il ordonna à ses troupes d'évacuer les faubourgs, et se dirigea aussitôt à leur tête sur Chelles, pour essayer d'y arrêter au passage l'armée franco-espagnole.

Le bourg de Chelles, célèbre par son abbaye, est situé à quatre lieues de Paris, sur la route de Meaux; il semblait le point désigné à l'avance pour la rencontre des deux armées; en y arrivant, l'avant-garde de l'armée royale y trouva déjà établis les maréchaux de logis du duc de Parme, et engagea même avec eux une légère escarmouche.

Le lendemain, les deux armées se trouvèrent ainsi en présence l'une de l'autre dans la plaine qui est au-dessus de Chelles. Le duc de Parme avait établi son quartier général dans un château, au milieu d'un petit bois, et répandu ses troupes tout à l'entour, en ayant soin de les défendre par de forts retranchements.

Le roi occupait la partie opposée de la plaine, du côté de Paris; il avait disposé son armée à peu près dans le même ordre qu'à Ivry, chaque escadron de cavalerie étant flanqué d'un bataillon d'infanterie pour le soutenir. Ses troupes étaient excellentes et plus nombreuses même que celles de son adversaire. Outre l'infanterie, composée de soldats aguerris, de lansquenets, de Suisses et de quelques régiments français, il avait cinq mille gentilshommes des premières maisons de France : le tout s'élevait à vingt-cinq mille hommes; c'était beaucoup plus qu'à Ivry.

La journée du 1er septembre se passa sans démonstration de part ni d'autre. Le lendemain il y eut quelques escarmouches, mais sans importance. Le duc de Parme n'avait aucune raison pour se presser d'en venir aux mains, car il avait obtenu l'objet principal de ses désirs, à savoir la levée du siége de Paris, où de nombreux convois de vivres, préparés à l'avance dans la Beauce, venaient d'entrer au milieu des acclamations des habitants. Un *Te Deum* avait été chanté en grande pompe à Notre-Dame.

Le roi, au contraire, brûlait du désir d'engager le combat. « Je vous « écris ce mot le jour de la veille d'une bataille », écrivait-il à la comtesse de La Roche-Guyon (1); « l'issue en est en la main de Dieu...... Si je la « perds, vous ne me verrez jamais, car je ne suis pas homme qui fuie ou

(1) Antoinette de Pons, veuve du comte de La-Roche-Guyon; le prince en était devenu éperdûment amoureux l'hiver précédent, et lui avait promis de l'épouser, comme il faisait toujours en pareil cas; mais la comtesse avait repoussé ses offres suspectes. Il en conçut, du reste, une telle estime pour elle, qu'il la plaça plus tard à la tête de la maison de la reine Marie de Médicis, en disant qu'elle était vraiment *dame d'honneur*. C'est à tort qu'on l'a confondue avec Gabrielle d'Estrées, que le prince ne connaissait pas encore.

« qui recule. Bien vous puis-je assurer que si j'y meurs, ma pénultième « pensée sera à vous et la dernière à Dieu, auquel je vous recommande et « moi aussi! »

Le duc de Parme continuait à avoir d'autres pensées. Général habile et expérimenté, il avait dès l'abord atteint son but par la supériorité de sa tactique, et ne voulait rien abandonner au caprice de la fortune. Il demeurait donc immobile dans ses retranchements, refoulant seulement les cavaliers ennemis qui venaient le harceler de trop près. En vain, le roi espérant le piquer au vif, lui envoya des hérauts d'armes pour le défier au combat; il lui fit répondre que « quand le moment serait venu, il « saurait le contraindre à accepter la bataille, mais qu'il ne la recevrait « jamais de lui ».

Huit jours se passèrent ainsi dans une inaction dont le roi seul avait à souffrir; il n'avait pas eu le temps de faire des approvisionnements, et à son tour il manquait de vivres; aussi la désertion commençait à se mettre dans son armée. La noblesse murmurait; la plupart des gentilshommes, venus pour une seule campagne, étaient bien armés, mais presque sans bagage, et d'ailleurs peu habitués aux privations; voyant que la bataille ne se donnait pas, ils parlaient hautement de s'en retourner dans leurs châteaux, et le prince n'avait pas assez d'autorité pour les retenir. Déjà plusieurs avaient pris congé, lui-même était sans ressources, manquant de tout, ne sachant pas le matin où il pourrait prendre le soir son repas. La prise de Lagny vint encore aggraver cette situation.

Cette petite ville, située sur la Marne, en commandait le cours jusqu'à Paris. Il entrait dans les plans du prince de Parme de s'en rendre maître; le duc de Mayenne l'attaqua le 8 septembre, et la prit d'assaut malgré la vigoureuse résistance de la garnison.

Le roi eut recours alors à une tentative désespérée. Ayant pris quelques-uns de ses meilleurs régiments d'infanterie avec plusieurs escadrons de noblesse, il se dirigea, le 10 septembre au soir, sur Paris, pour y arriver le matin dès la pointe du jour, et tenter une escalade qui lui livrerait peut-être la ville sans défense et surprise. En même temps, il ordonna au reste de son armée de quitter la position de Chelles, et de se replier sur la plaine de Bondy, dans l'espoir que l'ennemi l'y suivrait, et qu'il pourrait enfin lui livrer bataille; mais ces deux prévisions devaient être également trompées.

L'avant-garde béarnaise, commandée par Chatillon, arriva, en effet, vers minuit à la hauteur du faubourg Saint-Jacques. Le bruit des armes et des pas des chevaux donna d'abord l'alarme aux sentinelles, et les bourgeois avertis, se rendirent en armes sur les remparts; il faisait nuit, et le bruit ayant cessé, on crut que c'était une fausse alerte, et chacun se retira. Les Pères Jésuites seuls, dont le collège était dans le voisinage, et quelques bourgeois moins confiants, entre autres le libraire Nicolas Nivel et l'avocat anglais Guillaume Balden, demeurèrent sur les murailles

faire la garde. Ces précautions n'étaient pas inutiles, car, sur les quatre heures du matin, les soldats royaux, profitant d'un brouillard épais, se glissèrent dans le fossé sans être aperçus, et y placèrent sept à huit échelles, à l'aide desquelles ils escaladèrent les murailles. Mais les Jésuites n'avaient pas quitté leur poste; ils repoussèrent les premiers assaillants à coups de hallebardes, et appelèrent au son du tocsin les bourgeois des corps de garde environnants, qui accoururent en toute hâte. Le roi, jugeant dès lors l'entreprise manquée, ne poussa pas plus avant, et reprit aussitôt le chemin de Bondy, où il trouva son armée rangée en bataille; mais, là aussi, son attente avait été déçue; le duc de Parme était demeuré dans ses retranchements, sans s'inquiéter du mouvement fait par l'ennemi.

Jamais général n'avait obtenu un si grand résultat à si peu de frais; par la supériorité seule de ses dispositions stratégiques, il avait contraint une armée aussi brave que la sienne, et plus nombreuse, à lever le siége de la capitale, l'avait tenue en échec devant lui pendant huit jours, et allait la forcer enfin à battre en retraite, sans avoir eu besoin même de livrer le moindre engagement.

Le roi ressentait profondément un tel affront; mais si grand que fût son dépit, il ne pouvait différer à prendre un parti. Attaquer le prince de Parme dans les positions fortifiées qu'il occupait, eût été s'exposer à un désastre presque certain; demeurer plus longtemps en sa présence n'était pas possible, car l'argent et les vivres manquaient également. La noblesse était mécontente, beaucoup de gentilshommes se retiraient sans même en donner avis, il ne restait plus au roi qu'à dissoudre une armée dont une partie faisait défection et dont l'autre allait se trouver sans moyens de subsistance.

Ayant donc transporté son quartier général à Gonesse, le roi exposa à son conseil la nécessité où il était de diviser ses troupes pour les faire vivre, et par suite d'en renvoyer une partie dans les provinces, dont aussitôt il distribua les divers commandements à ses principaux officiers. Le prince de Conti reçut l'ordre de regagner la Touraine; le prince de Montpensier, la Normandie; le duc de Longueville, de prendre le chemin de la Picardie; le duc de Nevers, de se rendre en Champagne, et le maréchal d'Aumont en Bourgogne. Le roi ne garda auprès de lui que le maréchal de Biron avec quelques corps d'infanterie et de cavalerie, pour continuer à tenir la campagne à ses risques et périls.

Ainsi fut consommée l'entière délivrance de la capitale; l'active sollicitude du duc de Mayenne et la savante tactique du duc de Parme, se jouant de toutes les forces de l'ennemi, venaient de les annihiler comme par enchantement; mais l'honneur principal en revenait aux Parisiens eux-mêmes, dont le courage et le dévouement avaient donné l'un des plus grands spectacles que l'histoire mentionne dans ses annales.

On avait vu une population de près de trois cent mille âmes, livrée à elle-même, presque sans garnison, résister à toutes les attaques de troupes

aguerries, et, chose plus difficile! supporter pendant quatre mois entiers toutes les tortures de la famine, sans autre mobile que celui de défendre sa foi religieuse menacée. Hommes des halles et des métiers, bourgeois, prêtres, gentilshommes, princes, tous avaient fait leur devoir. Au sein de la plus effroyable misère, pas un murmure ne s'était fait entendre, ou il avait été aussitôt étouffé sous le coup de l'unanime réprobation. Le plus grand ordre, le calme même n'avaient cessé de régner, aucun excès n'avait été commis, la ville s'était gardée et avait fait sa police elle-même. Les chefs, toujours obéis et respectés, s'étaient sentis si forts de l'assentiment général, qu'ils avaient dédaigné les attaques de leurs ennemis et laissé circuler librement chaque jour les écrits les plus violents contre leur autorité e leurs personnes; jamais, en un mot, il ne s'était produit un si grand exemple de ce que la foi peut inspirer d'énergie et de patience, de force et de sa gesse à un peuple qui combat pour sa cause.

Aussi la belle conduite des Parisiens arracha-t-elle des cris d'admiratio à leurs adversaires eux-mêmes, surtout lorsqu'ils la comparaient à celle de gentilshommes de l'armée royale si promptement découragés, au camp d Chelles, dès que les premières privations s'étaient fait sentir : « On ne p
« voir sans indignation, ainsi parle le Politique de Thou, tant de brav
« gens, la fleur de la noblesse française, décamper quatre jours après l'a
« rivée du prince de Parme devant Chelles, dans la crainte d'y être affamé
« tandis qu'on venait d'être témoin de la constance de tant de *misérabl*
« *vils restes de la lie du peuple, de porte-faix, d'artisans, de goujats,*
« *femmes même,* qui réduits à la nécessité la plus affreuse avaient soute
« avec fermeté un siége de six mois *sans se plaindre*, sans s'épouvanter
« sans se démentir le moins du monde de leur courage et de leur premi
« résolution (1) ».

Les appellations injurieuses de l'historien ne font ici que relever la leur de l'éloge et en garantir la sincérité.

Le protestant Michel Hurault ne porta pas un autre jugement, dans écrit publié peu de temps après. « Mais si faut-il avouer, que notre im
« tience, notre délicatesse, notre humeur française et légère, nous a
« recevoir devant Paris un grand et notable affront. Que des miséra
« coquins, sans honneur et sans valeur, des crocheteurs, des artisans,
« femmes, ayant demeuré six mois assiégés, réduits à une étrange né
« sité, aux angoisses d'une horrible famine, sans avoir jamais ouve
« bouche pour se plaindre, jamais jeté un mauvais cri, jamais fait seml
« d'avoir peur, ni de se vouloir rendre, et que tant de gentilshomme
« marque, tant de gens d'honneur ayent eu peur d'avoir faim, au quatr
« jour où ils furent campés à Chelles devant l'Espagnol. Français, vos
« eussent porté un an le bras en écharpe, eussent fait vœu de jeûner

(1) *Histoire de de Thou*, traduction, t. XI, p. 192.

« leur vie, pour avoir l'honneur de se trouver à un aussi beau jour; et « vous, pour un peu de nécessité, j'aime dire que ce soit cela que pis, n'avez- « vous point eu de honte d'avoir quasi vendu votre réputation à ce mar- « rans (1) ».

Cependant il ne suffisait pas d'avoir fait lever le siége de la capitale, il fallait encore en dégager les avenues, sans quoi la famine eût bientôt recommencé à y sévir. Quand l'armée royale eut été licenciée, les ducs de Parme et de Mayenne quittèrent leurs retranchements de Chelles et s'occupèrent de rendre libre le cours de la Marne et de la Seine, en s'emparant des places des environs, dont les garnisons ne leur opposèrent presque aucune résistance.

Enfin, quand les principales villes furent tombées en son pouvoir, le duc de Mayenne entra à Paris, où il fut reçu avec de grands témoignages de reconnaissance, mais sans pompe et sans éclat, parce qu'il n'était pas attendu. Il trouva d'ailleurs empreint sur tous les visages ce sentiment de tristesse calme que laisse dans les âmes le souvenir des longues souffrances. Les Parisiens n'étaient plus sous l'impression du premier mouvement de joie causé par la délivrance. Ils avaient à déplorer la perte de beaucoup de parents et d'amis morts de faim ou de maladie, et ils ne considéraient pas l'avenir sans anxiété; la guerre n'était pas finie, et de cruelles épreuves pouvaient encore leur être réservées.

Le prince de Parme vint aussi visiter Paris, mais il eut soin de garder l'incognito, afin de ne blesser aucune susceptibilité.

Il restait à réduire Corbeil, petite ville à sept lieues de Paris, qui commandait le cours de la Seine, et que, par cette raison, il importait de ne pas laisser au pouvoir de l'ennemi; le général espagnol la fit investir le 24 septembre, mais le gouverneur de la place, le sieur de Rigaud, opposa la plus vive résistance, et ce ne fut qu'après trois semaines de tranchée ouverte qu'elle put être prise d'assaut. Les Espagnols y perdirent plusieurs de leurs officiers et s'en vengèrent en commettant toutes sortes d'excès contre les habitants, quoique ces derniers fussent dévoués à la Ligue.

Après la prise de cette ville, qui dégageait entièrement les abords de la capitale, le duc de Parme considéra sa mission comme terminée. L'hiver approchait, des divisions avaient éclaté entre ses troupes et les régiments français; le duc de Mayenne ne voulait lui livrer aucune des places frontières; il savait que le prince Maurice avait continué le cours de ses succès dans les Provinces-Unies; toutes ces circonstances le déterminèrent à s'éloigner et, dès le mois de novembre, il reprit le chemin des Pays-Bas.

Arrivé à Coulommiers, il apprit qu'un des chefs de l'armée royale, le sieur de Givry, venait de reprendre Corbeil et de faire main-basse sur les Espagnols; un moment il hésita à revenir sur ses pas pour venger la mort de

(1) *Quatre excellents discours de l'état de la France*, 1 vol. in-18, p. 111.

ses soldats ; mais, il continua sa route, tant il avait hâte de rentrer chez lui.

Le roi, le voyant alors décidé à la retraite, se mit à le harceler avec le petit corps de troupes qu'il s'était réservé, mais sans pouvoir l'entamer, sinon dans une escarmouche où il lui prit quelques bagages. Enfin après plusieurs journées de marche, le général espagnol atteignit la frontière et se sépara du duc de Mayenne, auquel il laissa toutefois quelques régiments, en lui promettant de revenir l'année suivante, si les circonstances l'exigeaient.

Ainsi finit la campagne de l'année 1590. Le roi avait perdu pendant les derniers mois tout le fruit de ses succès antérieurs. Vainqueur à Ivry, maître de tout le pays autour de la capitale, il avait cru toucher au moment où il dicterait la loi à ses adversaires, et avait repoussé avec hauteur toute idée de conciliation. Mais la résistance des Parisiens et l'intervention du duc de Parme avaient entièrement changé la face de ses affaires. Contraint de lever le siége de Paris et de licencier son armée en présence de l'ennemi, il se voyait de nouveau réduit à battre la campagne en chef de partisans plutôt qu'en roi.

Ce n'était pas tout. En même temps que l'exemple des Parisiens avait réveillé dans toutes les âmes l'ardeur des sentiments catholiques et la haine de l'hérétique, l'entrée en France des Espagnols assurait pour l'avenir à la Sainte-Union l'appui qui, jusque là, lui avait le plus manqué : celui d'une armée brave et aguerrie.

Enfin un événement survenu au dehors, et indépendant de toutes les volontés, semblait devoir aussi tourner au détriment de la cause royale. Le pape Sixte-Quint était mort le 28 août. Sixte-Quint ne soutenait qu'à regret la cause de l'Union, et tout annonçait qu'il l'abandonnerait dès qu'il le pourrait faire sans manquer à ses devoirs de chef de l'Église. Ses dispositions à cet égard étaient si bien connues, qu'un curé de Paris, annonçant sa mort à ses paroissiens, se prit à dire que Dieu les avait délivrés d'un méchant pape et *politique*. Or le nouveau Pontife qui avait été proclamé à la place de Sixte, le 5 décembre, sous le nom de Grégoire XIV (1), manifestait des sentiments tout différents, et se disposait, au contraire, à prêter à la Ligue le plus sympathique concours.

L'ensemble de ces circonstances ne faisait pas que le chef de la maison de Bourbon dût perdre tout espoir de jamais l'emporter; mais le triomphe de sa cause était indéfiniment ajourné. Après deux années de combats il se retrouvait à peu près dans la position où il était à Saint-Cloud après la mort de Henri III, avec cette différence qu'instruit par l'expérience, il pouvait mieux apprécier le vrai caractère de la résistance qu'il rencontrait, ainsi que les moyens dont il devait faire usage pour la surmonter.

(1) Grégoire XIV n'était pas le successeur immédiat de Sixte-Quint. Le cardinal Castagna avait d'abord été élu sous le nom d'Urbain VII, mais il était mort après 13 jours de règne.

CHAPITRE XIV

Situation difficile de Paris. — Les vivres commencent de nouveau à y devenir rares. Le marquis de Belin est nommé gouverneur de la ville. — Tentative des Parisiens contre Saint-Denis. — Journée des farines. — Monitoire du nouveau pape Grégoire XIV contre le roi de Navarre et ses partisans. — Le roi révoque l'édit de juillet et y substitue celui de 1578. — Arrêts des parlements de Tours et de Châlons. — Contre-arrêt du parlement de Paris. — Mission du vicomte de Turenne en Angleterre, en Allemagne et en Hollande. — Embarras du duc de Mayenne. — Opposition des Seize. — Lettre des Seize au pape Grégoire XIV. — Réponse du pontife. — Le duc de Mayenne envoie Baudoin-Desportes à Rome et le président Jeannin au roi d'Espagne. — Guerre dans les provinces. — Le duc de Mayenne reçoit les secours promis par le pape et Philippe II. — Le roi, de son côté, reçoit les secours de l'Angleterre et des Allemands.



ONOBSTANT la levée du siége, la situation de la capitale était grave encore. Les maladies, suite des longues privations, continuaient à y faire de nombreuses victimes, et les vivres, un moment abondants, commençaient de nouveau à devenir rares, parce que les convois étaient souvent interceptés par les garnisons royales qui occupaient les places des environs. Il fallut même, le 30 décembre, rouvrir, sur la demande du peuple, les boucheries de viande de cheval.

Parmi les garnisons qui entravaient ainsi la circulation des vivres, celle de Saint-Denis était la plus proche; les chefs de la ville résolurent de faire une tentative pour s'emparer de cette place, et la confièrent au chevalier d'Aumale. On savait que le sieur de Vic, gouverneur de Saint-Denis, n'avait que 150 hommes de garnison, et que la porte touchant à l'abbaye était mal gardée. D'Aumale partit dans la nuit du 3 janvier à la tête de 1000 hommes de pied et de 200 chevaux. Comme le froid était très vif et que l'eau des fossés était gelée, il arriva sans difficulté au pied des bastions du côté indiqué, dressa les échelles, et pénétra dans la ville, suivi de deux capitaines et de 24 soldats. Se croyant assuré du succès, il fit ouvrir les portes et entrer la cavalerie, en donnant l'ordre de sonner les trompettes. Mais le gouverneur, averti, rassembla à la hâte un petit nombre de cavaliers, et se mit à charger les assaillants avec vigueur. Dans la mêlée,

le chevalier d'Aumale reçut un coup d'épée qui l'atteignit à la gorge et l renversa mort. Les soldats privés de leur chef perdirent courage, et san essayer de tenir davantage, battirent en retraite.

Cet échec avait par lui-même peu d'importance, mais la mort du cheva lier d'Aumale fut vivement ressentie par les Parisiens, qui perdaient en lu un de leurs plus intrépides défenseurs.

Le roi était alors à Senlis où il venait d'arriver des frontières de Flandre Ayant appris ce qui s'était passé à Saint-Denis, il envoya complimenter l sieur de Vic sur sa belle conduite, et l'en récompensa en lui donnant un riche abbaye dont le chevalier d'Aumale jouissait en qualité de chevalie de Malte. Puis, impatient de prendre une revanche des derniers revers, conçut la pensée de tenter contre la capitale une entreprise semblable celle qui venait d'échouer contre Saint-Denis.

Ayant donc mandé au duc de Nevers, au duc d'Épernon et à tous le commandants des garnisons voisines de venir le trouver, il s'achemina ver Paris. Son intention était de s'emparer de la porte Saint-Honoré à l'aid d'une ruse de guerre : soixante capitaines déguisés en paysans et charg de sacs de farine devaient se présenter à la porte, et demander aux gard de la leur ouvrir pour faire entrer des approvisionnements. Pendant ce temp le prince devait se tenir lui-même à peu de distance avec un corps de tro pes, prêt à faire irruption dans la ville dès que le pont-levis aurait é baissé.

Ce plan arrêté, douze des soixante capitaines déguisés se présentère dans la nuit du 23 janvier à la porte Saint-Honoré, et contrefaisant le la gage des gens de la campagne, demandèrent à entrer. Le sieur de Tre blecourt, préposé à la garde de la porte, était sur le point de se rend à leur demande, lorsque d'autres, mieux avisés, soupçonnant quelque ru de l'ennemi, répondirent aux prétendus paysans que la porte était terrass et qu'ils eussent à passer par la rivière où on les recevrait par un bate Les royaux déconcertés allèrent reporter au prince cette réponse, et cel ci, comprenant que son plan était déjoué, ordonna aussitôt à l'armée de d camper.

En apprenant, le lendemain, à quel danger ils avaient échappé, les ch de la ville firent chanter un *Te Deum* d'actions de grâces à Notre-Dame, décidèrent qu'on célébrerait tous les ans une fête en mémoire de cet évé ment qui fut désigné sous le nom de *journée des farines*. On avait d institué quatre fêtes du même genre : une en l'honneur des barricades, u que l'on appela la *journée du pain*, c'est-à-dire celle où le roi av retiré son infanterie des faubourgs, et deux autres en commémorati de la levée du siége et de la défense du faubourg Saint-Jacques. Tou ces fêtes continuèrent à être chômées jusqu'au jour de l'entrée du ro Paris.

Après cet insuccès, le roi, désireux d'utiliser le peu de forces dont il d

posait encore, résolut de faire une tentative contre Chartres, principal marché d'où Paris tirait ses approvisionnements de blé. Pour mieux tromper l'ennemi, il ordonna au maréchal de Biron de s'avancer vers cette ville avec un petit nombre de soldats, se porta de sa personne du côté de la Champagne avec le gros de son armée; ensuite, sur l'avis que la ville était investie dès le 9 février, il changea de route et alla rejoindre le maréchal.

La ville était presque entièrement dégarnie de troupes. Les bourgeois de Chartres, comme ceux de toutes les autres villes, considéraient alors comme un de leurs plus précieux privilèges de se garder eux-mêmes, et ils ne consentaient à recevoir de garnison qu'en cas de siége. Investis à l'improviste, ils n'avaient pas eu le temps de faire venir des troupes régulières, mais ils n'en étaient pas moins résolus à se défendre avec l'assistance du gouverneur, le sieur de la Bourdaisière, et de quelques gentilshommes qui se trouvaient par hasard dans la ville. Ils avaient aussi grande confiance en la protection de la Vierge dont la statue, consacrée autrefois, disait-on, par les Druides, à la Vierge-mère, *Virgini pariturœ*, était depuis de longs siècles l'objet de la vénération publique. Enfin ils se rappelaient avec orgueil que vingt-trois ans auparavant ils avaient déjà repoussé de leurs murs une armée de Huguenots, commandée par le prince de Condé.

La fermeté des bourgeois déconcerta le roi qui, ne pensant pas rencontrer de résistance sérieuse, n'avait pas amené d'artillerie et fut obligé d'en envoyer chercher dans le Perche. Avant de tenter un assaut, il fallut donc perdre beaucoup de temps en travaux préparatoires. On en vint même à regretter d'avoir commencé le siège, et les seigneurs s'en prirent au chancelier de Cheverny; celui-ci, disaient-ils, l'avaient conseillé dans un intérêt tout personnel, il avait dans les environs des propriétés considérables dont il ne touchait plus les revenus. Le roi n'aimait pas moins les plaisirs que les affaires; il se consola de ce contre-temps en donnant des fêtes; son camp devint bientôt une sorte de cour plénière où se rendaient en foule les gentilshommes des châteaux voisins. Ce fut là qu'il commença ses liaisons avec Gabrielle d'Estrées, amenée par sa tante Madame de Sourdis.

Cependant les habitants continuaient à se défendre avec la plus rare énergie; ils avaient repoussé deux assauts; et les assiégeants découragés se disposaient déjà à se retirer, lorsque le comte de Châtillon arriva au camp. Ce seigneur avait une grande connaissance de l'art des siéges, il inspecta les travaux et déclara au roi que, s'il le voulait, il serait maître de la place avant six jours. Sur ses indications, on se mit à construire une galerie souterraine pour miner les remparts. Le gouverneur de la ville, le sieur de la Bourdaisière, se décida alors à traiter, et s'engagea à rendre la place au bout de huit jours s'il n'était pas secouru. Il espérait que dans l'intervalle le duc de Mayenne viendrait le délivrer; mais cette attente fut trompée, et il capitula, le 18 avril, suivant les conventions.

La prise de Chartres avait été chèrement achetée; l'armée royale y avait

perdu mille à douze cents hommes et huit mestres de camp. De plus, ce succès fut presque aussitôt compensé par la perte de Château-Thierry, dont le duc de Mayenne s'empara avant l'arrivée des secours attendus.

Le moment était venu de prendre quelque repos; les armées se miren de part et d'autre en quartier pour se refaire des fatigues d'une campagn que l'hiver même n'avait pas interrompue; mais, au bout d'un mois, le roi dont l'activité ne se lassait pas, quitta Mantes où il s'était retiré, e se rendit à Vernon, pour y surveiller l'exécution d'une entreprise sur Lou viers.

Cette ville déjà importante par la richesse de son commerce, était a pouvoir de la Ligue. Les habitants, dévoués à la cause catholique, faisaien bonne garde et se montraient très résolus à se défendre en cas d'attaque on ne pouvait donc s'emparer de la place que par un siége en règle, ou pa surprise; c'est ce dernier moyen que le roi avait dessein d'employer.

Le sieur du Rolet, gouverneur de Pont-de-l'Arche, avait réussi à gagne un caporal de la ville, un prêtre et un marchand d'huile. Le prêtre, charg de faire le guet au clocher, promit de laisser avancer les troupes aussi pr che que l'on voudrait, sans sonner le tocsin, et les deux autres s'engagère à livrer la porte.

La chose s'exécuta le 6 juin. Quelques soldats déguisés, portant l' charpe noire qui était la couleur de la Ligue, se présentèrent à la porte où i se mirent à converser avec le caporal et le marchand, comme s'ils étaie du parti de l'Union. Pendant ce temps, le sieur du Rolet sortit de l'embu cade où il se tenait caché, se saisit de la porte, et fit main basse sur corps de garde. Toutefois, il rencontra dans la ville une résistance opiniât de la part des bourgeois accourus au bruit de la mousqueterie, et il eût é contraint de se retirer, si le baron de Biron, dont le corps d'armée était peu de distance, ne fût arrivé à son secours.

Devenus ainsi maîtres de la ville, du Rolet et Biron la mirent au pilla et laissèrent leurs soldats commettre toutes sortes d'excès. Le gouverne Fontaine Martel fut mis à mort, et l'évêque d'Évreux, Claude de Saintes, condamné à une réclusion perpétuelle; c'était un prélat plein de science de piété, connu pour son attachement à la cause de l'Union. Il mourut p de temps après dans sa prison.

Cette expédition terminée, le roi se rendit à Dieppe, où il reçut un co de 500 Anglais et des munitions que lui envoyait la reine Élisabeth. De il retourna à Mantes, pour y délibérer avec ses principaux officiers sur l tat de ses affaires.

On se rappelle que les seigneurs catholiques du parti royal avaient dép à Rome le duc de Luxembourg pour y justifier leur conduite, et que le pa Sixte V leur avait fait la réponse la plus favorable qu'ils pussent espérer, les laissant libres d'agir selon les inspirations de leur conscience. A la su de cette négociation, le duc de Luxembourg était revenu en France. Tou

fois, sachant que le nouveau pape, Grégoire XIV, était moins bien disposé pour eux que son prédécesseur, il avait cru devoir lui adresser un mémoire, pour le détourner de donner aucun secours à la Ligue et surtout d'appuyer l'élection d'un nouveau roi. Mais, loin de tenir compte de ces conseils, Grégoire XIV venait de lancer deux monitoires que le nouveau nonce Landriano, nommé en remplacement du cardinal Cajetan, avait charge de faire publier. Par le premier, le pape ordonnait à tous les ecclésiastiques, sous peine d'excommunication, de se séparer du roi de Navarre dans l'espace de quinze jours, les déclarant, s'ils n'avaient obéi dans ce délai, déchus de toutes leurs dignités et bénéfices. Par le second, qui n'était que comminatoire, il faisait le même commandement aux princes, aux seigneurs et, en général, à tous les catholiques du parti royal. En outres le Pontife promettait d'envoyer de prompts secours aux catholiques de la Ligue contre le roi, qu'il déclarait hérétique relaps, excommunié, privé de ses royaumes et de tous ses domaines.

Ces dispositions hostiles de la cour de Rome inquiétaient d'autant plus le roi, qu'en ce moment même un nouveau compétiteur à la couronne venait de se déclarer dans sa propre famille.

Le cardinal Charles de Bourbon, neveu du vieux cardinal de ce nom, mort dernièrement avec le titre de roi, s'était laissé séduire par l'appât du trône. Il était fils du prince de Condé tué à Jarnac, et ainsi le plus proche héritier de la couronne après le roi et le jeune prince de Condé son neveu, âgé de trois ans. Ce désir ambitieux lui avait été suggéré par quelques seigneurs du parti royal, mécontents de ce que le roi ne se convertissait pas, malgré ses promesses; et il n'avait pas su y résister. Sans oser encore déclarer ouvertement ses prétentions, il travaillait en secret à se former un parti, et comme rien ne pouvait se faire sans le concours du chef de l'Église, il lui avait député un homme de confiance, l'Italien Balboni, pour lui représenter combien il serait injuste de priver du trône toute la famille des Bourbons, à cause de l'indignité d'un de ses membres, et le supplier de le seconder dans les mesures qu'il allait prendre pour faire valoir son droit que tous les seigneurs catholiques, assurait-il, étaient disposés à soutenir.

Il arriva par hasard que Baudoin Desportes, envoyé vers le même temps à Rome par le duc de Mayenne, rencontra Balboni en chemin. Ils eurent ensemble quelques entretiens; Balboni s'ouvrit à Desportes de l'objet de son voyage; bientôt même, comme il pensait que le duc de Mayenne ne pourrait être que favorable à un pareil projet, il montra à Desportes ses instructions, et lui permit d'en tirer une copie que celui-ci envoya en double au duc par deux courriers différents. Malgré cette précaution, l'une des copies fut interceptée et remise au roi.

Ce prince, averti déjà des menées du cardinal, fut extrêmement troublé d'apprendre que l'affaire eût été poussée si avant, et surtout de l'adhésion du comte de Soissons et du duc de Longueville à la cause du nouveau préten-

dant. Il ne savait trop à quel parti s'arrêter. En usant des moyens de ri-
gueur, il risquait d'éloigner de lui bon nombre de seigneurs catholiques
d'un autre côté, il importait au plus haut degré de couper court immédiate-
ment à une telle entreprise. Après y avoir mûrement réfléchi, il ne trouv
rien de mieux que de mander le cardinal auprès de lui, sous prétexte qu'i
avait besoin, en ce moment, de l'avis de tous les membres de son conseil, e
il lui écrivit en ce sens. Le cardinal alarmé hésita d'abord à obéir; puis
songeant qu'il ne pourrait refuser sans se compromettre davantage, il s
rendit à Mantes où le roi lui fit le meilleur accueil, mais eut soin de fair
surveiller activement toutes ses démarches.

Aux inquiétudes que causait au roi la crainte de voir se former un nouvea
tiers-parti (1), se joignaient celles que lui inspirait l'attitude de plus e
plus menaçante de ses coreligionnaires. Les Huguenots se plaignaient no
seulement d'être délaissés par leur ancien chef, mais encore de voir exécu
ter contre eux les prescriptions sévères de l'édit de juillet, et de n'avoir rie
gagné à l'avènement d'un prince dont seuls, pendant longtemps, ils avaien
soutenu la fortune. Le plus considéré d'entre eux, celui qui, en même temp
avait le plus d'action sur le roi, Duplessis-Mornay lui avait adressé, a
mois de mars, un mémoire où il lui demandait formellement, au nom de so
parti, la révocation de l'édit de juillet, et la remise en vigueur de celui d
1577, accordant la liberté de conscience.

Une telle requête, adressée à un prince protestant, était trop modér
pour qu'il pût refuser d'y faire droit. Toutefois, comme il lui importait de n
pas mécontenter les Catholiques, il fit venir plusieurs archevêques et év
ques dont il connaissait les dispositions favorables, et ce ne fut qu'après s'
tre assuré de leur assentiment qu'il se décida à révoquer l'édit de juillet,
à y substituer celui de 1577.

Peu de temps après, il publia, de l'avis des mêmes prélats, un autre éd
déclarant nuls et non-avenus les deux monitoires que le pape avait lanc
contre les catholiques du parti royal.

L'occasion était trop belle pour les magistrats des parlements de Tou
et de Châlons (2); ils s'empressèrent de rendre un arrêt sur les bulles pon
ficales; mais, dans leur ardeur, ils ne surent pas même garder les convena
ces, et dépassant de beaucoup les intentions du roi, ils allèrent jusqu'à o
trager de la façon la plus odieuse la personne du souverain Pontife, et à
contester son autorité spirituelle. « Déclarons, disait l'arrêt du parleme
« de Tours, les bulles monitoriales, données à Rome le 1er jour de mars, n

(1) L'auteur du *Dialogue entre le Maheustre et le Manant* prétend que les partisans du ca
nal formèrent le projet de s'emparer de la personne du roi et des maréchaux de Biro
d'Aumont, et que le gouverneur de Rouen, Villars, fut même sollicité de venir les enlever; m
aucun autre document ne vient à l'appui de cette assertion.

(2) Ce dernier parlement n'était qu'une subdivision de celui de Tours, qui avait été s'établ
Châlons-sur-Marne, pour y expédier les affaires de cette partie de la France.

« les, abusives, séditieuses, damnables, pleines d'impiétés et impostures, « contraires aux saints décrets, droits, franchises et libertés de l'Église gal- « licane; déclarons Grégoire, *se disant pape* quatorzième de ce nom, en- « nemi de la paix, de l'union de l'Église catholique, apostolique et romaine, « du roi et de son État, *coupable du très-cruel, très-inhumain et très-dé- « testable parricide* proditoirement commis en la personne de Henri III, roi « de très-heureuse mémoire, très-chrétien, très-catholique ». Le parlement ordonnait que les bulles seraient lacérées par la main du bourreau, et que le soi-disant nonce dudit Grégoire serait appréhendé au corps.

Jamais des magistrats, aveuglés par la passion, n'avaient poussé si loin l'oubli de leur propre dignité; aussi le parlement de Paris, réuni sur la ré- quisition du procureur général, voulut-il rendre à son tour, toutes les cham- bres assemblées, un contre-arrêt qui déclara « ceux de Tours et de Châlons « nuls, exécrables, abominables, faits par des gens sans pouvoirs, schis- « matiques, hérétiques, qui avaient violé leurs serments, infidèles à Dieu, « dont ils avaient abandonné et trahi la cause »

Mais le soin qui préoccupait le plus le roi en ce moment c'était de recons- tituer son armée, dont il ne restait que des débris.

Toute armée se composait alors de trois éléments : des gentilshommes de la noblesse; des soldats mercenaires français et étrangers; des troupes auxiliaires que les puissances alliées pouvaient envoyer.

Or, la noblesse n'était tenue qu'à un service temporaire, qu'elle pou- vait abréger ou refuser même entièrement, lorsque le gouvernement royal n'était pas assez fort pour l'y contraindre (le roi en avait fait plus d'une fois la triste expérience). Ce n'était donc qu'à l'aide de beau- coup d'efforts et de bons procédés que le prince pouvait arriver à réunir un corps de noblesse capable de suivre une opération militaire de quelque importance; aussi il n'y épargnait rien, ni les menaces ni les caresses. Du reste, d'après les renseignements qu'il recevait, il avait lieu de compter sur le concours de bon nombre de gentilshommes pour la prochaine cam- pagne. Quant aux mercenaires, qu'on ne pouvait lever sans argent, et aux troupes auxiliaires, il s'était adressé à ses alliés du dehors; et jugeant avec raison qu'en une occasion si pressante il ne suffisait pas d'écrire, il avait envoyé le vicomte de Turenne en Angleterre, en Alle- magne et en Hollande.

En Angleterre, le vicomte de Turenne avait trouvé la reine Élisabeth assez mal disposée. Cette princesse égoïste et ambitieuse entendait profiter de l'état fâcheux des affaires du roi pour lui faire payer au plus haut prix les secours qu'elle lui enverrait. Elle avait mis pour première condition que la France rendrait la ville de Calais, enlevée plusieurs années auparavant à l'Angleterre par le duc de Guise, en observant que déjà elle avait fait pareille demande aux rois Charles IX et Henri III, et qu'elle ne pouvait penser que *son allié* et *son frère* (c'est ainsi qu'elle

avait coutume d'appeler le roi), refusât de la satisfaire sur un poi si juste, objet des réclamations incessantes de ses sujets. Le vicom de Turenne avait évité de faire une réponse qui pût l'engager, et s' tait contenté de remontrer à la reine qu'il serait peu sage d'exiger ce moment une telle concession du roi son maître; que la restitution Calais blesserait au vif le sentiment national en France, et aurait po résultat de détacher de son parti beaucoup de seigneurs catholiques; q dès lors l'intérêt bien entendu de la cause protestante, dont la reine ét le principal soutien en Europe, lui faisait un devoir d'ajourner ses pr tentions. Élisabeth avait insisté; mais sur les observations de l'envo français et de ses propres ministres, que le roi avait eu l'art de gagn elle avait fini par accorder sans conditions un emprunt de 100,000 éc pour lever des troupes en Allemagne et l'envoi d'un corps de 6000 A glais en Bretagne. De plus, elle avait député le Génois Pallavicini a États de Hollande et aux princes d'Allemagne, pour les exhorter à secou son allié. Enfin elle s'était engagée, dans le cas où le prince de Par reviendrait en France, à envoyer une armée en Hollande pour y faire diversion et forcer le prince à rentrer en Flandre.

Dans les Provinces-Unies, le vicomte de Turenne avait obtenu États la promesse d'un secours de 3000 hommes. Enfin, grâce 100,000 écus de la reine d'Angleterre et à d'autres ressources ven d'ailleurs, il était parvenu à faire en Allemagne une levée de 4000 ca liers et de 8000 fantassins, qui devaient être prêts à marcher dès commencement de l'été sous les ordres du prince Christian d'Analt, a l'artillerie et les munitions nécessaires.

Tandis que le roi travaillait ainsi, et non sans succès, à dominer divisions intérieures et à recruter des soldats, le duc de Mayenne, avait à lutter contre des difficultés de même nature, faisait les mê efforts dans l'intérêt de son parti. Il y avait, on le sait, dans le p de l'Union deux fractions distinctes, celle des modérés et celle exaltés.

Les modérés appartenaient en général à la haute bourgeoisie; avaient son esprit d'ordre, de calcul, de conservation; mécontents présent qui leur imposait de dures privations, ils se préoccupaient encore de l'avenir; ils continuaient à repousser le roi parce qu'il hérétique, mais ils étaient plus que jamais disposés à le reconnaître qu'il viendrait à se convertir. De même, s'ils consentaient à dema et à recevoir les secours du roi d'Espagne dont ils ne pouvaien passer, ils n'entendaient en aucune sorte s'engager vis-à-vis de lu surtout aliéner à son profit l'indépendance nationale; ils n'avaient d leurs d'autre chef que le duc de Mayenne lui-même dont le caractèr la position les mettait avec lui en communauté de sentiments, d'idé d'intérêts.

Les exaltés appartenaient presque tous, sauf quelques chefs, à la petite bourgeoisie et au peuple des halles et des métiers; ils en avaient l'élan généreux, mais aussi l'emportement et l'indiscipline; ils différaient des modérés surtout en ce qu'ils ne voulaient à aucun prix du roi de Navarre, même converti. Ils obéissaient à l'impulsion des Seize, qui eux-mêmes étaient sous l'influence des ministres de Philippe II.

Entre ces deux fractions d'un même parti, la lutte d'influence était inévitable.

En fait, depuis trois ans, ces deux forces s'étaient entr'aidées plutôt que combattues. L'influence principale avait passé tour à tour des exaltés aux modérés, et de ceux-ci aux exaltés, sans excès ni prédominance exclusive des uns sur les autres. Ainsi, au mois de mai 1588, les exaltés avaient pris l'initiative de l'insurrection des barricades; mais, après la victoire, ils avaient remis le pouvoir entre les mains du duc de Guise. A la suite du meurtre de Blois, il en avait été de même; les Seize avaient organisé la résistance, et constitué le conseil général de l'Union; mais ils avaient laissé ensuite le duc de Mayenne dissoudre ce conseil et prendre en main l'autorité souveraine.

Durant le siège, tout dissentiment avait cessé; les uns et les autres avaient concouru à la défense commune avec un zèle égal. Mais depuis la délivrance de la ville, les Seize tentaient de nouveau, à l'instigation des Espagnols, de reprendre la principale influence.

Les ministres de Philippe II étaient mécontents du duc de Mayenne, qui, peu reconnaissant du grand service que le duc de Parme venait de rendre à la cause de l'Union, avait refusé de lui livrer aucune place frontière, et se montrait toujours mal disposé en faveur de l'Infante; ils avaient donc engagé les Seize à lui retirer l'autorité souveraine, ou du moins à restreindre son pouvoir, en rétablissant le conseil général de l'Union.

Les Seize n'avaient pas eu de peine à se laisser persuader; le 12 février 1591, ils avaient fait entrer dans Paris, contrairement aux privilèges de la ville, 4,000 soldats étrangers, espagnols et napolitains, après quoi ils avaient adressé une requête au duc de Mayenne pour lui demander de rétablir le conseil de l'Union, tel qu'il était à l'origine.

Dans cette requête, tout en gardant certains ménagements vis-à-vis du chef de l'Union, ils attaquaient avec une grande hardiesse les principaux représentants du parti modéré, les princes, les seigneurs, les magistrats et même le corps de ville, dont ils dénonçaient la tyrannie, prête à ruiner l'autorité des ecclésiastiques et la liberté du peuple, si l'on n'y portait remède.

En terminant, ils demandaient le rétablissement du conseil général de l'Union; tous les habitants de Paris ayant favorisé d'une manière quelconque le parti du roi devaient être considérés comme hérétiques ou fau-

teurs d'hérétiques, et leurs biens confisqués; une chambre, composée d conseillers et d'avocats, serait instituée pour juger tant au criminel qu'a civil les hérétiques, ou fauteurs d'hérétiques; enfin toutes les villes étaien priées de renouveler le serment de l'Union, de se joindre à la ville d Paris et de faire un fonds commun pour subvenir aux frais de l guerre.

Peu de jours après avoir adressé ce manifeste au duc de Mayenn les Seize avaient écrit au pape Grégoire XIV pour solliciter ses secour et le conjurer de demander à Dieu pour eux un roi très chrétien, par q la religion pût être conservée en ce désolé royaume, et le pauvre peup catholique jouir du repos qu'il devait désirer pour servir à Dieu et à so Église. La lettre se terminait ainsi : « De votre Sainteté les très hun « bles, très dévots et très obéissants sujets et serviteurs, ceux du co « seil des Seize quartiers de la ville de Paris, qui ont prié huit d'ent « eux de souscrire pour toute la compagnie. Signé : Genebrard, Bouche « Aubry, de Launoy, de Bussi, de la Bruyère, Crucé, Senault ».

Ces deux mémoires n'avaient pas reçu le même accueil; le duc Mayenne s'était abstenu de faire aucune réponse. Le Pape Grégoire XI avait, au contraire, expédié un bref portant en tête : *Grégoire pape qu torzième, à nos fils bien-aimés, les gens du conseil des Seize quartie de la ville de Paris,* par lequel il leur promettait d'envoyer prompteme des secours en hommes et en argent.

Encouragés par une si haute adhésion, les Seize avaient rédigé un no veau mémoire beaucoup plus explicite que le premier, et avaient char deux d'entre eux, l'avocat Oudineau et le docteur Boucher, d'aller le pr senter au duc de Mayenne. Aux termes de ce mémoire : 1° le chef de l'Uni devait écrire au Souverain Pontife pour le prier de nommer un prélat com successeur de l'évêque de Paris qui avait déserté la cause de l'Union en retirant dans sa terre de Noisy; 2° le Parlement devait être épuré de to ses membres suspects; 3° le conseil d'État devait à l'avenir être établi da la ville de Paris, afin qu'en l'absence des rois, les citoyens n'eussent à al chercher la justice hors de leurs murs; 4° enfin, le duc de Mayenne ét prié d'avoir de la ville de Paris plus grand soin que par le passé, de donner autre secours qu'il n'avait fait jusque là, et particulièrement d'ent tenir les garnisons de la Bastille et du château de Vincennes, de raser châteaux des environs de Paris, afin que la ville n'en souffrît plus d'inco modité; enfin de faire la guerre au roi de Navarre, de ne jamais traiter a lui, mais le poursuivre et travailler, lui et ses partisans, comme ennemis Dieu et de son Église : le tout selon le serment et promesses de M. Mayenne, lesquelles il sera sommé et interpellé d'accomplir, etc.

Les deux députés, porteurs de ce mémoire, avaient trouvé le duc Mayenne en proie aux plus vives perplexités. Car ce n'était pas seulem contre les Seize qu'il avait à défendre son pouvoir; il rencontrait aille

encore des dispositions malveillantes ou peu sympathiques. Le duc de Nemours son frère, blessé de voir si peu récompensés les services qu'il avait rendus pendant le siège de Paris, tendait à se rendre indépendant dans le Lyonnais dont il était gouverneur. Le duc de Lorraine, mécontent de l'insuccès de la candidature du marquis de Pont son fils, s'était retiré et refusait tout concours. D'un autre côté, le duc de Savoie travaillait à établir sa domination dans la Provence et dans le Dauphiné. Enfin le roi d'Espagne, dont les services étaient nécessaires, se montrait de plus en plus exigeant.

Cependant le duc de Mayenne, dont la prudence égalait la fermeté, n'avait pas désespéré de faire face à ces difficultés; et, considérant que ses adversaires du dedans ne pourraient rien sans l'appui de ceux du dehors, il avait résolu d'agir d'abord auprès de ces derniers.

Il fit donc bon accueil aux députés des Seize, mais leur représenta ce qu'il y avait d'excessif dans leurs demandes, et finit par les congédier, sans rien promettre ni rien refuser. Puis, il fit partir le président Jeannin pour l'Espagne, et Desportes Baudouin pour Rome. Le premier avait charge de remontrer à Philippe II combien il était difficile en ce moment de faire accepter la royauté de l'infante par la noblesse, et que, s'il voulait l'imposer, il risquerait fort de faire perdre à la Ligue l'appui de ses principaux défenseurs. Toutefois Jeannin devait se garder de rien dire qui pût désespérer le roi d'Espagne; il avait ordre d'insister principalement sur la nécessité d'envoyer promptement des secours en hommes et en argent, et de prémunir le prince contre les menées des Seize. Desportes Baudouin avait reçu les mêmes instructions et devait assurer le pape Grégoire XIV de l'entier dévouement du duc de Mayenne à la cause catholique.

Les deux envoyés réussirent dans leurs missions; le Pape promit d'envoyer une armée en France dans le plus bref délai, et le roi d'Espagne s'engagea à fournir au duc de Mayenne dix mille écus par mois, outre la solde de l'armée qu'il destinait à la France. Le président Jeannin, il est vrai, avait trouvé Philippe II toujours si épris de l'idée de mettre l'infante sur le trône de France, qu'il n'avait osé le contredire sur ce point, et avait dû même lui laisser croire que le duc de Mayenne était disposé à accéder à ses désirs, en ayant soin toutefois d'éviter de prendre aucun engagement.

Le chef de l'Union avait donc réussi, comme le roi de Navarre, à s'assurer du concours de ses alliés du dehors; et si, à l'intérieur, les Seize continuaient à s'agiter, il espérait avoir facilement raison de leurs intrigues, dès qu'il serait devenu maître par les armes.

Le temps et les soins que les chefs des deux partis avaient consacrés à suivre ces négociations, les avaient empêchés de donner une grande attention aux opérations militaires; aussi, à l'exception de la prise de Noyon, dont le maréchal de Biron s'était emparé dans le courant d'août, ils n'avaient rien entrepris d'important pendant tout le cours de l'été.

Dans les provinces, au contraire, la lutte s'était continuée plus vive et plus ardente que par le passé.

En Poitou, depuis que la Ligue s'était rendue maîtresse de Poitiers, peu de temps avant la mort de Henri III, la noblesse avait été sans cesse à cheval, et les gentilshommes des deux partis s'étaient rencontrés dans une infinité de combats dont l'issue avait été le plus souvent à l'avantage du parti royal.

Le prince de Conti avait pris Chemillé, sur la frontière de l'Anjou; le duc de la Trémouille avait fait lever le siège de Bellac au vicomte de la Guierche, commandant pour la Ligue dans le Haut-Poitou, et s'était emparé de Montmorillon où 1,200 soldats ligueurs avaient été taillés en pièces, et plusieurs capitaines pris et pendus, en représailles de ce que le vicomte de la Guierche avait fait à la prise de l'abbaye Saint-Javin.

Dans le Lyonnais, le duc de Nemours avait pris diverses petites places, tant dans les environs de Lyon que dans la principauté de Dombes et dans le Bourbonnais; mais on ne savait encore quel usage ce prince ambitieux en comptait faire.

Du côté de la Bourgogne, le maréchal d'Aumont, qui y commandait pour le roi, avait fait une campagne peu heureuse. Il s'était vu obligé de lever successivement le siège d'Autun, après un assaut meurtrier, et celui du château de Chalon, où il avait également éprouvé de grandes pertes.

Dans la Normandie, le duc de Montpensier avait forcé Avranches à capituler après un long siège; mais, sur un autre point, le chevalier Crillon avait surpris Honfleur, ce qui était une perte sérieuse pour la cause royale.

En Limousin, le vicomte de Pompadour et le sieur de Montpesat, gouverneur du Périgord, avaient mis en pleine déroute un corps de gentilshommes du parti royal commandé par le comte de Larochefoucaud, qui lui-même avait été tué.

Dans le Quercy, les royaux avaient eu l'avantage. Le sieur de Thémines, sénéchal de cette province pour le roi, aidé du duc de Ventadour, du sieur de Noailles et d'autres gentilshommes du même parti, avait défait en deux combats le sieur de Montpesat et le marquis de Villars, son frère, du parti de l'Union.

Dans le Boulonnais, le duc d'Épernon s'était rencontré avec le duc d'Aumale, près la rivière de Somme, un peu au-delà de Montreuil, et l'avait forcé à la retraite; mais ayant voulu ensuite attaquer Pierrefonds, il avait été blessé à la joue d'une mousquetade, et s'était vu contraint de renoncer à l'entreprise.

Mais c'était en Bretagne et en Dauphiné que la guerre avait le plus d'importance.

La Bretagne était toute catholique, et les dissidents s'y seraient trouvés en trop petit nombre pour pouvoir s'y maintenir, si l'ambition jalouse des chefs ne leur était venue en aide. Le duc de Mercœur en avait été nommé

gouverneur par Henri III, et continuait à y commander pour la Ligue; mais ce prince de la maison de Lorraine était mû par un autre mobile que celui de servir la cause commune : il nourrissait en secret la pensée de se rendre indépendant dans la province, en mettant en avant les droits de sa femme, Marie de Luxembourg, héritière de la maison de Penthièvre, branche des anciens ducs de Bretagne.

De son côté, Philippe II, dont l'ambition insatiable convoitait tous les trônes et toutes les principautés, avait les mêmes vues sur cette province, non pour lui, mais pour sa fille l'infante, héritière, prétendait-il, par sa mère Élisabeth, de la couronne de France, et plus particulièrement du duché de Bretagne.

Ces prétentions du duc de Mercœur et du roi d'Espagne s'excluaient, mais, pour le moment, elles devaient se prêter appui et, dès l'année précédente, un traité avait été conclu entre les deux princes, en vertu duquel le roi d'Espagne avait envoyé 4,000 hommes en Bretagne, à la condition qu'ils seraient mis, aussitôt leur arrivée, en possession du port de Blavet (aujourd'hui Port-Louis).

Par là même que Philippe II paraissait porter un intérêt particulier à la Bretagne, la reine d'Angleterre avait cru devoir envoyer des secours directs au prince de Dombes, commandant des forces du parti royal dans cette province, et elle y avait fait débarquer 3,500 Anglais.

Le duc de Mercœur et le prince de Dombes se trouvaient ainsi à la tête de forces imposantes, et d'abord ils avaient songé à en venir aux mains dans une affaire générale; mais ensuite, craignant de compromettre leurs causes, ils s'étaient contentés de reprendre cette guerre de sièges et d'escarmouches, si dommageable pour les habitants, et si peu fructueuse pour le parti même qui triomphait accidentellement.

Dans le cours de la campagne de cette année, deux circonstances surtout doivent être mentionnées. Le duc de Mercœur avait remis, selon sa promesse, le port de Blavet aux Espagnols, et ceux-ci s'y étaient fortifiés d'une manière inquiétante pour l'indépendance du pays. Au siège de Lamballe, le capitaine Lanoue avait été blessé à la tête d'un coup d'arquebusade dont il était mort peu de jours après. Lanoue jouissait d'une considération méritée auprès de ses amis comme de ses adversaires; à de rares talents militaires il joignait un grand fonds de loyauté et d'honneur qui lui avait acquis l'estime générale. Sa mort privait le parti protestant et celui du roi d'un défenseur habile et éprouvé (1).

La Provence n'était pas moins dévouée à la cause catholique que la Bretagne, mais les rivalités ambitieuses des chefs y jouaient un rôle plus funeste encore.

(1) Lanoue a laissé un ouvrage intitulé : *Discours politiques et militaires*, qui annonce un homme de sens et de jugement.

Sous prétexte de porter secours à la Ligue, le duc de Savoie s'était fait reconnaître à Aix, en plein Parlement, comme gouverneur et lieutenant-général de Provence, et y avait convoqué les états pour le 22 janvier de cette année 1591.

Les états s'étaient réunis au jour fixé, et, à la suite d'un discours du duc, qui avait protesté de son entier désintéressement, ils avaient décidé que la province mettrait sur pied dix mille hommes d'infanterie à ses frais; que le duc se chargerait de l'entretien de la cavalerie et de l'artillerie, et qu'on députerait, tant à Rome qu'en Espagne, pour obtenir des secours. Ces résolutions avaient été aussitôt mises à exécution.

De son côté, le sieur de Lavalette, gouverneur de la Provence au nom du roi, avait convoqué à Riez une assemblée d'états, composée des députés du parti opposé; il y avait dénoncé les desseins ambitieux du duc de Savoie, dont les prédécesseurs avaient autrefois usurpé les comtés de Nice et de Barcelonnette, et le duc lui-même ne voulait-il pas, au marquisat de Saluces, ajouter la Provence et le Dauphiné? Le sieur de Lavalette avait, en conséquence, demandé aux députés de réunir des forces suffisantes pour empêcher cette nouvelle usurpation.

Telle était la situation des deux partis au commencement de la campagne. Les Ligueurs tenaient assiégé le fort de Berre, place assez importante à cause de sa position, sur le bord de la mer, entre Aix et Marseille. Le sieur de Lavalette, assisté de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, se dirigea vers le fort pour le délivrer, rencontra en chemin un corps de trois mille Savoyards et Espagnols, et le mit en pleine déroute à la suite d'un combat acharné. Mais peu de temps après, le duc de Savoie reprit l'offensive avec l'aide des secours reçus d'Espagne; il mit de nouveau le siège devant le fort de Berre et s'en empara le 22 août.

Ce succès toutefois devait être funeste au vainqueur et devenir même l'occasion de la ruine de ses affaires en Provence. La comtesse de Saulx qui avait tant contribué à les faire prospérer, se crut en droit de demander le gouvernement pour le sieur de Besaudan, qu'elle protégeait, et les salines qui en dépendaient pour elle-même. Le duc de Savoie refusa l'un et l'autre. La comtesse irritée résolut de s'en venger et, oubliant tout ce qu'elle avait fait jusque-là pour la cause catholique, traita secrètement avec le sieur de Lavalette, auquel elle tenta même de livrer la ville d'Aix. Elle échoua, il est vrai, dans cette dernière entreprise, mais se retira à Marseille, dont la population lui était dévouée, et mit ainsi une division funeste dans le parti de l'Union.

A cette défection de la comtesse de Saulx en Provence se joignirent de graves échecs, éprouvés par le duc de Savoie dans le Dauphiné. Un corps d'armée de 7 à 8,000 hommes, tant Espagnols que Savoyards, fut taillé en pièces par Lesdiguières, dans la vallée de Grésivaudan, près Grenoble. Les châteaux d'Avalon et de Bayard, les villes de Barcelonnette et de Digne

tombèrent successivement entre les mains des partisans du roi, et le duc de Savoie, qui avait essayé de reprendre la petite ville de Vinon, fut lui-même obligé de battre en retraite et de se réfugier à Aix.

Tandis que ces faits de guerre, qui ne pouvaient avoir qu'une médiocre influence sur l'état général des affaires, se passaient dans les provinces, les chefs des deux partis, le duc de Mayenne et le roi, se préparaient eux aussi, quoique tardivement, car on était déjà à une époque avancée de l'année, à entrer en campagne. L'un et l'autre avaient reçu de leurs alliés les secours promis.

L'armée que le Pape avait levée dans ses États était arrivée à la fin de septembre à Verdun. Elle se composait de 4,200 chevaux et de 2,000 fantassins italiens auxquels s'étaient joints en route 4,000 suisses des cantons catholiques; le propre neveu du Pape, le duc de Monte-Marciano, la commandait.

Le prince de Parme avait également envoyé 3,000 hommes sous les ordres du prince d'Ascoli, et se proposait de venir bientôt les rejoindre lui-même avec le reste de son armée.

Vers le même temps, les troupes allemandes, recrutées par le vicomte de Turenne avec l'argent de la reine d'Angleterre, avaient passé la frontière et s'étaient avancées, sous la conduite du prince d'Analt, jusqu'à Vendé sur l'Aisne. Ce corps d'armée comptait 16,000 hommes, tant reîtres que lansquenets, et avait plusieurs pièces de canon, dont quatre de gros calibre.

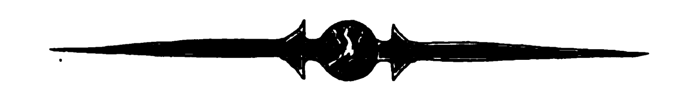
Le roi était allé à sa rencontre et, en passant à Sedan, avait définitivement arrêté le mariage du vicomte de Turenne, dont il récompensait ainsi les services, avec Charlotte de la Mark, dame de Sedan et de Bouillon (1), une des plus riches héritières de ce temps, que le duc de Montpensier avait recherchée pour son fils le prince de Dombes.

Après avoir fait sa jonction avec les Allemands, le roi se dirigea à leur tête sur Verdun, où le duc de Mayenne avait réuni toutes ses forces, et essaya de l'attirer au combat; mais, n'ayant pu y réussir, il prit le parti de se retirer en Normandie. Cette province lui offrait des avantages de diverses sortes : il y possédait plusieurs villes importantes, Caen, Dieppe, Alençon; il s'y trouvait près de la mer par où lui venaient les secours d'Angleterre, et à peu de distance de la capitale, dont une victoire pouvait lui ouvrir les portes; c'est pourquoi il avait résolu d'en faire le centre de ses opérations militaires pendant la prochaine campagne.

Ainsi, quoique l'on fût aux derniers mois de l'année 1591 et aux approches de l'hiver, tout annonçait qu'une lutte sérieuse allait de nouveau s'enga-

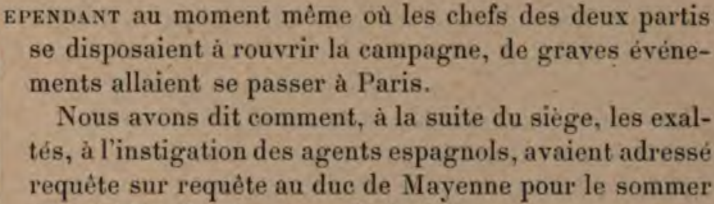
(1) Ce fut par suite de ce mariage que la maison de la Tour d'Auvergne fut mise en possession du duché de Bouillon. Charlotte de La Mark mourut sans enfants, laissant, pour unique héritier de tous ses biens, son mari, le vicomte de Turenne, qui eut, d'un second mariage avec la fille du prince d'Orange, deux fils, le duc de Bouillon et le grand Turenne.

ger. Les deux chefs étaient à la tête de forces imposantes tirées presque toutes de l'étranger, il est vrai, mais qui n'en étaient pas moins désireuses de combattre ; le chef de l'Union avait sous ses ordres des Espagnols et des Italiens ; le roi de Navarre, des Anglais et des Allemands : sous ce rapport, la partie était à peu près égale. Mais le duc de Mayenne avait toujours cet avantage, qu'il n'avait qu'à se défendre dans des villes dont la population lui était dévouée, tandis que le roi devait prendre l'offensive et faire siège sur siège pour obtenir quelque résultat dont sa cause pût profiter.



CHAPITRE XV

Les Seize continuent leurs intrigues contre le duc de Mayenne. — Le jeune duc de Guise s'échappe de sa prison. — Procès Brigard. — Constitution d'un conseil secret composé de dix membres. — Arrestation du président Brisson et des conseillers Tardif et Larcher. — Mort du président Brisson et de ses collègues. — Arrivée du duc de Mayenne à Paris. — Punition des coupables. — Édit qui ordonne la dissolution du conseil des Seize.



CEPENDANT au moment même où les chefs des deux partis se disposaient à rouvrir la campagne, de graves événements allaient se passer à Paris.

Nous avons dit comment, à la suite du siège, les exaltés, à l'instigation des agents espagnols, avaient adressé requête sur requête au duc de Mayenne pour le sommer de rétablir l'ancien conseil de l'Union, et comment le duc avait éconduit les deux députés sans paraître se préoccuper beaucoup de leurs demandes. Loin de se laisser arrêter par les refus un peu hautains du duc de Mayenne, les Seize avaient travaillé avec d'autant plus d'ardeur à ruiner son autorité dans la ville, tantôt l'accusant dans des libelles de trahir la cause catholique et d'être de connivence avec le roi de Navarre, tantôt faisant annoncer par un prédicateur de leur parti que, si le peuple ne se hâtait d'y aviser, le prince de Béarn serait bientôt maître de la ville. « Ce méchant, disait le curé de Saint-« André, ce méchant relaps et excommunié, qui nous ôtera notre religion, « notre sainte messe, nos belles cérémonies, nos reliques, fera de nos « belles églises des étapes à ses chevaux, tuera nos prêtres, et fera de nos « ornements et chappes des chausses et des livrées à ses pages et la-« quais (1) ».

Une circonstance était venue encore les encourager dans leur entreprise : le jeune duc de Guise s'était échappé, le 15 août, de la prison de Tours, où le roi le retenait enfermé. La nouvelle de sa délivrance avait causé une grande joie au peuple de Paris, et les Seize avaient profité de cette disposi-

(1) *Lestoile*, t. II, p. 9.

tion des esprits, non seulement pour désigner le jeune prince comme le roi futur sur lequel ne manqueraient pas de se porter les suffrages de la nation, mais pour demander publiquement qu'il fût substitué au plus tôt, dans le gouvernement de l'Union, à son oncle le duc de Mayenne.

Bien plus, ils n'avaient pas craint d'adresser à Philippe II un mémoire dans lequel ils s'exprimaient ainsi : « Nous pouvons assurer Votre Majesté « que les vœux et souhaits de tous les Catholiques sont de vous voir, Sire, « tenir le sceptre de cette couronne de France. Car nous espérons tant de « la bénédiction de Dieu sur cette alliance que, ce que jadis nous avons reçu « de cette grande et très chrétienne princesse Blanche de Castille, mère « de notre très chrétien et religieux roi saint Louis, nous le recevrons, « voire au double, de cette *grande et vertueuse fille de Votre Majesté,* « laquelle par ses rares vertus arrête tous nos yeux à son objet, y resplen- « dissant l'union du sang de France et d'Espagne, pour en alliance perpé- « tuelle faire fraterniser les deux grandes monarchies sous leurs roys, à « l'advancement de la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ, splendeur de « son Église, et union de tous les habitants de la terre sous les enseignes « du christianisme (1) ».

Cependant, pour arriver à l'accomplissement de leurs desseins, les Seize avaient à surmonter des résistances de plusieurs sortes, dont la principale était celle du Parlement. Le Parlement n'était pas seulement un corps judiciaire, jouissant déjà à ce titre d'une grande considération; il était aussi un corps politique joignant au droit de remontrance celui de refuser l'enregistrement des édits, lorsqu'il les croyait contraires aux lois ou au bien public. Avec de telles prérogatives, le Parlement, sans prendre une part directe au gouvernement, exerçait, à certains moments surtout, une haute influence sur les affaires. A la suite des événements de Blois, la cour avait subi une première épuration, mais son esprit dominant n'était pas celui de la faction exaltée; plusieurs magistrats même, tels que le président Brisson et d'autres, passaient pour être favorables au parti royal; c'est pourquoi les Seize n'épargnaient à la compagnie tout entière ni les attaques, ni les menaces. Dernièrement encore ils avaient dénoncé à la Faculté de Théologie l'arrêt rendu par la cour au sujet des monitoires du Souverain Pontife; et la Sorbonne, faisant droit à leur requête, avait cru devoir en censurer le dispositif comme ne parlant pas assez respectueusement des droits du Saint-Siège.

Après avoir ainsi battu en brèche pendant plusieurs mois le gouvernement du duc de Mayenne, ainsi que toutes les influences qui le soutenaient, la faction exaltée n'attendait plus que le moment favorable pour engager ouvertement la lutte. Un procès politique vint lui offrir l'occasion qu'elle cherchait, et elle s'empressa d'en profiter.

Le procureur de ville Brigard, un des Ligueurs naguère les plus ardents

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 323.

qui même avait joué un des principaux rôles dans l'insurrection des barricades, fut accusé de trahison ; on avait intercepté une lettre qu'il écrivait à son oncle à Saint-Denis, et où on avait cru reconnaître les indices d'un complot contre la ville. Brigard fut arrêté pour ce fait par Bussy-Leclerc, et déféré au Parlement. Bientôt cette affaire devint l'objet d'une polémique très vive entre les partis ; on publia des mémoires pour et contre ; les prédicateurs s'en mêlèrent et, du haut de la chaire, sommèrent les magistrats de ne pas épargner un homme considéré comme un traître et un parjure. Cependant le Parlement, trouvant les charges insuffisantes contre l'inculpé, ou refusant de frapper un homme dont il partageait les sentiments, acquitta Brigard et ordonna sa mise en liberté.

Les Seize ne voulurent voir dans cet arrêt qu'un déni de justice, ou même une sorte de défi, et ils se réunirent aussitôt pour en délibérer.

Le conseil des Seize n'était pas, nous avons déjà eu occasion de le remarquer, un pouvoir public revêtu d'un caractère officiel ; ce n'était qu'une association privée tenant sa mission d'elle-même, et tirant toute son importance des écrits qu'elle répandait dans le peuple, de la parole des prédicateurs qui lui étaient dévoués, et surtout des rapports qu'elle entretenait avec les chefs de chaque quartier. Mais pour être extra-légale, l'action de ce conseil n'en était que plus redoutable ; car, outre que tout se passait dans le secret, les plus ardents avaient fini par avoir le dessus, comme il arrive d'ordinaire dans des réunions de cette sorte.

Le 2 novembre, le conseil des Seize s'assembla donc chez le sieur de Boursier, rue de la Vieille-Monnaie, sous la présidence du sieur de Launay. La discussion fut d'abord calme et mesurée ; on y parla des nouveaux impôts que le duc de Mayenne venait d'établir. Mais bientôt le sieur Cromé, changeant tout à coup de sujet et de ton, se mit à dire : « Il ne faut « pas s'arrêter à choses si légères ; vous disputez *de laxâ caprenâ ;* il se « présente à présent des choses de plus grande importance auxquelles il est « besoin de remédier, car vous savez l'injustice qui a été faite au procès « Brigard, que la cour de Parlement a absous en haine de nous ». Cette sortie causa une vive émotion dans l'assistance ; les uns demandèrent qu'on prît immédiatement une décision, les autres furent d'avis qu'on différât de quelques jours. « Messieurs, s'écria alors l'un des membres les plus fou« gueux, le curé de Saint-Jacques, Pelletier, Messieurs, c'est assez connivé, « il ne faut jamais espérer avoir justice ni raison de la cour de Parlement ; « c'est trop enduré ; il faut jouer des couteaux (1) ». Et comme plusieurs manifestaient leur étonnement d'un tel langage, il se leva en disant : « Mes« sieurs, je suis averti qu'il y a des traîtres en cette compagnie ; il faut les « chasser et en jeter à la rivière ». Sur ces paroles, la délibération fut rompue et remise au 5 du même mois.

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 324.

Dans l'intervalle, un incident vint encore accroître l'irritation des esprits. Le procureur général Molé, averti que le sieur Cromé préparait un mémoire sur l'affaire Brigard, envoya deux huissiers pour en saisir les exemplaires chez l'imprimeur. Cromé étant survenu au même moment, se jeta sur les officiers du parlement, leur arracha des mains la copie qu'ils avaient prise et les contraignit de se retirer, sans rien emporter que le procès-verba constatant la violence qui leur était faite. Puis il alla quérir quelques arquebusiers de la compagnie Crucé et les établit dans la maison de l'imprimeur, où il fit continuer sous leur garde l'impression du mémoire. Cet act de rébellion contre l'autorité du Parlement montrait assez quelle confianc les Seize avaient dans le succès de leur entreprise.

Le 5 novembre, ils se réunirent de nouveau, ainsi qu'il avait été convenu au logis du sieur de La Bruyère père. Le sieur de Launay prit le premie la parole en ces termes : « Messieurs, il nous faut délibérer sur deux point « très nécessaires : le premier d'élire dix bourgeois de cette compagni « bien assurés et bien affidés, pour le conseil secret desquels l'on avouer « les actions et déportements, après toutefois les avoir communiqués à l « compagnie, si besoin est. L'autre point est de réitérer le serment d « l'Union plus que jamais, attendu la nécessité des affaires et le nomb « effréné des traîtres, desquels le parlement fait si peu de cas de faire jus « tice, témoin le gouverneur de cette ville, auquel on devrait avoir tou « confiance, et lequel néanmoins à la dernière sortie qui fut vers Sain « Denis, en la présence de tous les étrangers, alla embrasser le sieur « Grillon en pleine campagne, reconnu toutefois ennemi de cette ville, ain « qu'il le fit paraître le jour des barricades ».

Tout le plan des conjurés se trouvait renfermé dans ce discours; il co sistait, on le voit : 1° à organiser un conseil secret de dix membres q serait revêtu d'un pouvoir dictatorial et auquel tous seraient tenus d'obéi 2° à s'assurer de l'appui du plus grand nombre possible de bourgeois, leur faisant renouveler le serment d'Union; 3° à mettre en suspicion et dénoncer aux défiances du peuple les amis du duc de Mayenne, particuli rement le gouverneur de Paris, le sieur de Belin, dont l'autorité pouvait plus les inquiéter dans l'accomplissement de leurs projets.

Les propositions du sieur de Launay furent immédiatement adoptées. décida d'élire, dès le lendemain, les dix membres du conseil secret : chac apporterait, à cet effet, un billet sur lequel seraient inscrits dix noms, l'élection aurait lieu à la majorité des suffrages. On résolut également d' viter dans le plus bref délai les membres de la confédération à réitérer serment en la façon accoutumée, et plus étroitement même si faire se p vait. Nous verrons bientôt ce que les chefs entendaient par là.

Le lendemain, l'assemblée se tint sous la présidence des sieurs de L nay et Martin dans la maison de Boursier, où l'on procéda à l'élection a la plus grande régularité; lorsque chacun eut déposé son bulletin da

l'urne, le scrutin fut dépouillé en présence de tous par un nommé Lochon qui servait de greffier; et les sieurs Sainction, Legresle, Dubois, Hameline, Louchard, Thuault, Borderel, Rosny, Durideau, Rainsant et Besançon ayant réuni le plus de voix, furent proclamés membres du conseil des Dix.

L'élection terminée, on se mit aussitôt à délibérer sur l'affaire Brigard. Tous les membres présents étaient d'accord sur la manière d'apprécier la conduite du Parlement, mais partagés sur les mesures à prendre. Ne pouvant s'entendre, ils remirent le soin d'en décider au nouveau conseil auquel furent adjoints les curés de Saint-Jacques et de Saint-Côme, les sieurs de Launay, Martin et enfin Cromé déjà instruit de l'affaire. Ce dernier choix était d'un sinistre augure, car comme quelques-uns, en se retirant, recommandaient de procéder avec les plus douces voies que l'on pourrait: « Non, « non, s'écria Cromé, nous avons de bons bras et de bonnes mains pour « venger l'injustice qu'on nous a faite ».

Il restait, avant d'agir, à s'assurer du plus grand nombre d'adhésions possible; dans ce but, une assemblée fut annoncée pour le 8 novembre au logis de Labruyère père, où tous les amis des Seize furent appelés.

Au jour indiqué, Bussy-Leclerc alla dès le matin s'établir à la tête de sa compagnie dans la maison du sieur Labruyère et en fit fermer toutes les issues. Les autres membres ne tardèrent pas à arriver, montèrent dans une salle haute, et s'occupèrent de rédiger la formule du serment; mais ayant reconnu que les articles qu'ils voulaient y insérer pourraient en effrayer beaucoup, dont cependant ils désiraient avoir la signature, ils eurent recours au stratagème suivant : Bussy-Leclerc descendit dans la salle, tenant un papier blanc à la main, et le montrant à l'assemblée, il dit : « Messieurs, nous serions trop longtemps à rédiger par écrit les articles du « serment, et craindrions que la compagnie s'ennuyât; mais s'il vous plaît « signer ce papier, après moi et après plusieurs autres gens de bien qui « signeront les premiers tout présentement, ce sera autant de temps de « gagné ».

La plupart adhérèrent à cette proposition; un seul osa faire observer qu'il était peu raisonnable de signer un papier sur lequel il n'y avait rien d'écrit, et que l'on pourrait bien attendre, car il ne fallait pas plus de deux heures pour rédiger la formule du serment; mais de Launay lui répondit aussitôt : « Si vous avez peur et entrez en défiance, ne signez pas; toutefois « vous n'en devez faire difficulté après tant de gens de bien ». En même temps, le conseil fit mettre deux hommes à la porte de la salle, afin qu'aucun ne pût sortir. Puis Labruyère apporta un missel, sur lequel chacun dut jurer et promettre de garder et observer inviolablement les articles qu'il allait signer pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine.

Comme beaucoup n'avaient pu venir, une seconde assemblée fut convoquée pour le dimanche suivant dans la maison d'un chanoine de Notre-

Dame. Bon nombre de bourgeois s'y rendirent, et Bussy-Leclerc, qui s' était installé avec sa compagnie comme la première fois, présenta enco un papier blanc sur lequel chacun apposa sa signature, en prêtant se ment sur l'Évangile. Quelques-uns de ceux qui avaient signé à la réuni précédente, voyant que la formule du serment n'avait pas encore été r digée, en exprimèrent tout haut leur étonnement, et conçurent dès lors d appréhensions que l'événement ne devait que trop justifier.

A peine, en effet, le conseil des Dix eut-il arraché par la fraude ces a hésions illusoires, qu'il résolut aussitôt de faire usage d'un pouvoir do sans droit aucun, il venait de s'investir lui-même.

Le président Brisson et quelques autres magistrats étaient plus partic lièrement suspects de royalisme; ce fut contre eux qu'on décida de dirig les premiers coups. La motion en fut faite dans un conseil tenu le s même du 11 novembre et immédiatement adoptée. Les deux jours suivar on délibéra sur les moyens de la mettre à exécution et, le 14, les dernièr mesures furent définitivement arrêtées.

Tout avait été conduit dans le plus grand secret, pour ne pas donner l veil au gouverneur, ni aux autres chefs de la ville. Toutefois, en dépit d soins pris par les conjurés pour cacher leurs desseins, le président Briss fut averti de divers côtés de se mettre sur ses gardes; mais il n'en vou tenir aucun compte. Le 14, il rencontra près du collège de Navarre l'al de Sainte-Geneviève, qui lui dit : « Monsieur, songez à vous : Pocquart, « dînant avec moi, m'a assuré que l'on entreprendrait sur votre vie ». soir du même jour, le curé de Saint-Séverin, Jean Prévot, vint le trouver p l'avertir que les Seize avaient pris les armes et qu'ils parlaient non seu ment d'emprisonner, mais encore de pendre les Politiques et les chefs Parlement. « Je crois bien, répondit le Président, une partie de ce que v « me dites, mais non pas tout : je connais les Seize..... et pour mon rega « je sais qu'ils m'en veulent. Mais avant de commencer cette besogne, il « penseront à deux fois ». Il promit néanmoins de saisir la Cour de c affaire dès le lendemain. On rapporte aussi qu'un nommé Lévêque, cha par le conseil des Dix de le mettre à mort, vint se dévoiler à lui en offr s'il le voulait, de le conduire sain et sauf à Saint-Denis; mais le présid soit qu'il suspectât la sincérité de cet homme, soit pour tout autre m avait refusé de quitter Paris.

Quoi qu'il en soit de cette dernière circonstance, l'heure fatale du dén ment approchait. Dans la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 novembre, le c seil des Dix se réunit plus nombreux que de coutume chez le curé de Sa Jacques. Des hommes armés entouraient la maison; sur le matin, dè pointe du jour, on en vit sortir le curé de Saint-Jacques, le sieur bruyère et quelques autres qui allaient donner des ordres aux capitai des troupes espagnoles et napolitaines. Au même moment, Bussy-Lecl Louchard, Lenormand, Anroux, accompagnés de plusieurs de leurs ami

dirigeaient du côté du pont Saint-Michel. C'était l'heure à laquelle le président Brisson avait coutume de se rendre au palais. Ils ne tardèrent pas, en effet, de le voir arriver. Dès qu'il fut proche, Lenormand et Anroux s'avancèrent vers lui et, le saisissant au collet sans lui dire une parole, le conduisirent au Petit-Châtelet, où tout avait été préparé à l'avance par les soins des conjurés.

Une sorte de tribunal secret s'y était constitué dans la chambre du conseil; les sieurs Cromé et Cochery en faisaient partie. Dès que le président eut été amené devant eux, Cromé se mit aussitôt à l'interroger. Il lui demanda d'abord s'il était vrai qu'il eût écrit depuis peu de temps au roi de Navarre, et lui eût envoyé sa vaisselle d'argent. Le président répondit négativement sur ces deux points. Cromé l'interpella ensuite sur le procès du sieur Brigard, lui reprochant de ne l'avoir pas condamné. « Je n'ai pas été « son juge, se contenta de répliquer Brisson, il a été renvoyé absous par « arrêt de la cour ». Alors Hameline s'approcha de lui et, le frappant sur l'épaule, lui dit : « Le Seigneur t'a aujourd'hui touché de lui rendre l'âme, « et as une grande faveur que tu ne mourras pas en public comme traître à « la ville ».

Tandis que le président Brisson subissait cet interrogatoire, deux autres magistrats, le conseiller à la cour, Larcher, et le conseiller au Châtelet, Tardif, avaient été également arrêtés, le premier comme il se rendait au palais, par un clerc de la cour des aides, Choulier; le second, dans sa propre maison par le curé de Saint-Côme lui-même. Tous deux furent aussi amenés au Petit-Châtelet.

Il ne s'agissait ni d'une instruction judiciaire, ni d'une sentence à prononcer; l'espèce de tribunal qui venait de s'installer au Petit-Châtelet n'avait pas même le caractère d'une de ces juridictions exceptionnelles que les partis triomphants imposent aux vaincus. Ce n'était, nous l'avons dit, qu'une réunion de conspirateurs qui profitaient de l'absence du chef du gouvernement et de l'impéritie de ceux qui le suppléaient pour se faire justice à eux-mêmes et imprimer la terreur à leurs adversaires.

Il leur importait donc de ne pas perdre de temps; déjà Crucé avait envoyé quérir l'exécuteur public, Jean Rozeau. Lorsqu'il fut arrivé, on lui fit examiner les lieux, et on lui demanda si la chambre du conseil, dans laquelle on se trouvait, était propre à une exécution. Rozeau ayant répondu affirmativement, le sieur Cromé prenant la parole, lui dit : « Allez donc prendre « dans cette chambre le président Brisson et l'y allez pendre. — Je ne sau- « rais le faire, s'écria Jean Rozeau stupéfait, si vous ne me montrez un ju- « gement ou ordonnance de justice. — Si tu ne le fais promptement, lui « fut-il répondu, on te pendra toi-même ». L'exécuteur, voyant qu'il ne pouvait refuser plus longtemps son office, se mit à dire : « Je n'ai point « de cordes, il faut que j'en aille quérir ». — « Va, lui dit-on, et n'arrête pas ». Mais Crucé se ravisant, lui défendit de sortir, dans la crainte qu'il

n'allât les dénoncer, et il envoya chercher des cordes par un geôlie

Lorsque tout fut ainsi préparé, on fit descendre le président Brisson de chambre haute où il était enfermé. L'infortuné magistrat n'avait pu croi jusque là qu'on en voulût à sa vie; mais quand, passant dans la salle d écrous, il eut remarqué les figures sinistres des conjurés, enveloppés da leurs manteaux, il ne douta plus du sort qui lui était réservé, et se mit dire : « Hélas! mes amis, où me voulez-vous mener? Laissez-moi en « chambre où j'étais, et me baillez des gardes à mes dépens, si vous av « peur que je m'en aille; je n'ai garde, je ne me sens coupable de rien ».

Mais déjà son arrêt de mort était prononcé; à peine fut-il entré dans chambre que l'exécuteur se saisit de lui, lui lia les mains, et lui présenta croix de bois qu'on avait coutume de donner aux patients lorsqu'on les c duisait au supplice. « Non, non, s'écria alors le président indigné, cette cr « est pour des malfaiteurs, ouvre-moi mes boutons, j'ai une croix pendu « mon col; qui est contre ma chair, laquelle est de la vraie croix que j « dore, c'est celle-là que je veux baiser ». L'exécuteur obéit, et, tirant ce croix de dessous les vêtements de Brisson, il la lui donna. Brisson l'appro de ses lèvres et la baisa par plusieurs fois. Ensuite il demanda à parler à avocat nommé d'Alençon pour l'entretenir de l'ouvrage qu'il faisait imprir en ce moment et, comme on refusait de plus rien entendre : « Je vous « donc, dit-il, de lui recommander que mon livre ne soit pas brouillé, « est une tant belle œuvre ». Puis faisant un dernier retour sur lui-mê il s'écria : « O Dieu, que tes jugements sont grands! » et répéta en lat *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum*. Peu d'instants après, il a cessé de vivre, et le corps du premier magistrat du Parlement de Paris dait inanimé à une des poutres de la chambre du conseil.

Ainsi périt, victime du plus lâche attentat, le président Brisson, magis intègre, esprit cultivé, de mœurs pures, mais d'un caractère faible, avait flotté indécis entre les partis contraires, sans avoir su détermine ligne de conduite qu'il devait suivre. A la journée des barricades, il a paru se ranger du côté du peuple contre Henri III, et avait ainsi mérité tre mis à la tête du Parlement par la Ligue triomphante; plus tard, il s'é rapproché des Politiques, et était soupçonné, non sans raison peut-être correspondre secrètement avec le roi. Sa mort indigna les cœurs honnê mais elle ne suscita pas ces longs et sympathiques regrets qui s'attac au souvenir des généreux dévouements et des grands caractères no ment soutenus.

Les deux autres magistrats arrêtés avec lui subirent aussitôt après le m sort. Amené dans la chambre où était encore suspendu le corps du présid Larcher s'écria : « Ah! Monsieur, êtes-vous donc là! je n'ai plus de re « de mourir, puisque je vois la cruauté qui s'est exercée contre un si d « homme, et si homme de bien »; et incontinent il fut exécuté. Ta arrivé le dernier, s'évanouit à la vue des deux cadavres, et il était

demi-mort, lorsque l'exécuteur, se saisissant de lui, l'attacha au gibet.

Cependant la nouvelle de ces sanglantes exécutions ne tarda pas à se répandre dans la capitale en jetant partout la stupéfaction et l'effroi. Beaucoup ignoraient encore jusqu'à l'existence du Conseil des Dix; et le caractère mystérieux du nouveau pouvoir qui se révélait tout à coup par le crime, ajoutait encore à l'épouvante. Plusieurs refusaient de croire à tant d'audace et mettaient en doute que, sans droit, sans cause connue, sans jugement préalable, on eût mis à mort clandestinement le premier magistrat du Parlement. Mais les coupables prirent soin eux-mêmes de faire cesser toute incertitude, en essayant de provoquer aussitôt une manifestation populaire en leur faveur.

En effet, dès le lendemain samedi, ils firent transporter à la place de Grève les cadavres des victimes, qu'on suspendit à trois potences, avec des écriteaux qui portaient : *Barnabé Brisson, l'un des chefs des traîtres, et hérétique; Claude Larcher, l'un des traîtres et politique; Tardif, l'un des ennemis de Dieu et des princes catholiques*. Ils pensaient que la multitude ne manquerait pas d'applaudir au supplice de ceux qu'ils lui dénonçaient comme des traîtres qui voulaient livrer la ville à l'ennemi. Mais cet odieux calcul devait être trompé. Le peuple se montra silencieux et douloureusement ému; en vain, les émissaires du Conseil des Dix allaient répétant dans la foule que les *Politiques* avaient vendu la ville à l'hérétique et déjà livré l'une des portes; en vain, Bussy-Leclerc parcourait les groupes en disant : « Je vous avertis qu'ils vous couperont la gorge, car leurs chefs, que « vous voyez là pendus, nous ont tout décelé l'entreprise, et que nous étions « tous morts et pendus, si nous ne les prévenions dès aujourd'hui ». Ces paroles de provocation demeuraient sans écho; aucune marque d'adhésion ne fut donnée, aucun cri ne se fit entendre. Les bourgeois, au contraire, et les hommes des métiers, regardant ces pauvres corps en pitié, s'éloignaient en silence, étant plus émus à miséricorde qu'à sédition. Même il y eut quelques pauvres gens et quelques femmes battus par les Seize et satellites de Bussy, pour ce qu'elles ne purent se tenir de dire tout haut que c'était grand'pitié (1).

Le Conseil des Dix fut d'autant plus troublé de ce désaveu éclatant de la population parisienne, que les chefs de la garnison espagnole ne se montraient pas mieux disposés à leur égard, quoique l'ambassadeur de cette nation eût été l'un des complices et peut-être le principal instigateur de l'attentat. Mais il n'était plus permis aux coupables de reculer dans la voie où ils venaient d'entrer; le sang versé criait vengeance contre eux, et ils ne pouvaient échapper au châtiment qu'en payant d'audace et en prévenant toute résistance par la terreur. Ils décrétèrent donc l'établissement immédiat d'une chambre ardente de justice, qui connaîtrait du fait des hérétiques,

(1) *Lestoile*, t. II, p. 68.

fauteurs et adhérents, traîtres et conspirateurs contre la Religion, l'État e la ville de Paris. En même temps, ils firent circuler une liste de proscriptio appelée *papier rouge*, sur laquelle étaient inscrits les noms des principau Politiques et même de plusieurs Ligueurs modérés. Chaque nom était pr cédé d'une de ces trois lettres initiales : P. D. C., qui voulaient dire *pendu dagué, chassé*.

Mais en vain les conjurés tentaient d'avoir recours à l'intimidation; confiance qu'ils affectaient était plus apparente que réelle. Lorsqu'on ava su au vrai leur petit nombre, le courage était revenu aux plus timides. L chambre ardente ne put être constituée, parce que ceux qui avaient ét désignés pour en faire partie refusèrent de siéger. Bientôt les partisans le plus éprouvés de la cause catholique se déclarèrent avec énergie contre le hommes qui, sous prétexte de la défendre, l'avaient souillée par le crim et l'avocat du roi, d'Orléans, dont le zèle pour la sainte Union ne pouva être suspecté, leur fit entendre publiquement les plus sévères paroles. U des chefs de la garde bourgeoise, le colonel d'Aubray, proposa même a gouvernement de la ville d'aller à la tête d'une compagnie de 400 homm mettre la main sur les coupables. Le gouverneur n'osa, il est vrai, accept une telle offre, mais cette démarche seule montrait combien peu on éta disposé à subir la domination tyrannique qui menaçait de s'élever. Les che du conseil des Dix ne perdaient pas encore néanmoins tout espoir de l'e porter, lorsque le bruit se répandit tout à coup que le duc de Mayen approchait de la capitale.

Quand il avait appris à Laon les scènes du 15 novembre et l'espèce terreur qui s'en était suivie, le lieutenant-général de l'Union s'était aussi dirigé à marche forcée sur Paris, et dès le 28 il arrivait à la tête de 700 ch vaux et de 1,500 hommes de pied devant la porte Saint-Antoine.

A cette nouvelle, le conseil des Dix se réunit en toute hâte pour avis aux mesures à prendre. Les plus compromis demandèrent que les port fussent fermées et l'entrée de la ville interdite au duc de Mayenne; qu ques-uns parlèrent même de le faire poignarder; mais le plus grand nomb fut d'avis de lui envoyer une députation pour entrer en composition avec l et le docteur Boucher qui, absent de Paris lors des derniers événements, r avait pas pris part, fut chargé de cette mission. Les moments pressaie car le duc était déjà entré dans la ville; Boucher courut au-devant de lui l'ayant rencontré à la hauteur du petit Saint-Antoine, il l'aborda en dis qu'il désirait l'entretenir, au nom de plusieurs bons bourgeois, sur ce s'était passé le 15 novembre à Paris; mais le duc, sans s'arrêter, lui répo dit : « Monsieur notre maître, ce sera pour une autre fois, adieu ».

Cet accueil sévère acheva de terrifier les membres du Conseil et ils séparèrent pour ne plus songer qu'à mettre leurs personnes en sûreté.

Toutefois le duc de Mayenne, dont le caractère circonspect répugnai rien précipiter, voulait, avant de sévir, s'instruire des faits et étudier l'é

des esprits. Les chefs du parti modéré, les colonels de la garde bourgeoise, les magistrats du Parlement le pressaient de faire une prompte et exemplaire justice; mais l'ambassadeur espagnol tenait un tout autre langage, et le duc, qui connaissait l'influence que les Seize exerçaient encore sur la population des halles et des métiers, craignait d'exciter par des mesures de rigueur une sédition, que peut-être les troupes espagnoles et napolitaines favoriseraient, au lieu d'aider à la comprimer.

Cependant la justice, l'humanité, l'honneur de son parti, le sien propre, lui commandaient de ne pas laisser impunis de si odieux attentats, et, après s'être consulté pendant plusieurs jours, il se décida enfin à agir.

Un procès criminel devant le Parlement ou tout autre tribunal eût pu causer une fâcheuse émotion qu'il importait de prévenir. L'exécution du président Brisson et des deux autres magistrats avait eu lieu clandestinement et en dehors de toutes les formes juridiques; on se crut autorisé à user du même procédé à l'égard des coupables et à leur appliquer la peine du talion. Dans la nuit du 4 décembre, le sieur de Vitry fit arrêter en leurs maisons, par ordre du duc de Mayenne, quatre des principaux membres du conseil des Dix, Anroux, Émonot, Hameline et Louchart, qui furent aussitôt conduits au Louvre et pendus dans une des salles de ce palais par le même exécuteur, Jean Rozeau. Plusieurs autres, le chanoine Sanguin, les sieurs Thiérée, Poteau, Régis, Lamothe, Renault, furent mis en prison. De Launay, Cromé et Cochery, avertis à temps, réussirent à s'échapper et à gagner les Flandres. Crucé fut pris; mais, sur les instances du docteur Boucher, on lui fit grâce et il fut relâché.

Il restait à s'assurer de la Bastille et de son gouverneur Bussy-Leclerc, qui, depuis plusieurs jours, n'en sortait plus, dans la crainte de quelque surprise. Le duc de Mayenne le fit sommer de rendre la citadelle; effrayé par l'exemple fait sur ses complices, Bussy consentit à en remettre les clefs à la condition qu'il aurait la vie sauve et qu'on lui permettrait d'emporter ses meubles : ce qui lui fut accordé. Toutefois, quelques jours après, la maison dans laquelle il s'était retiré ayant été pillée par des soldats, il crut prudent de quitter Paris et se réfugia à Bruxelles, où il reprit son ancienne profession de prévôt de salle d'armes.

Ainsi fut vengée la mort du président Brisson et de ses collègues. Quatre des principaux coupables avaient payé leur crime de la vie, douze ou quinze autres étaient condamnés à l'exil ou à la prison. Ce châtiment sévère, mais juste, n'excédait en rien les bornes. L'honneur et le salut de la sainte Union faisait un devoir de ne pas laisser de tels excès impunis. Pour en empêcher le retour, le duc de Mayenne prononça la dissolution du conseil des Seize et lui défendit de s'assembler de nouveau, sous peine de la vie et du rasement des maisons dans lesquelles les réunions auraient lieu. Le gouverneur de Paris, le Procureur général, le prévôt des marchands et les échevins furent chargés de veiller à l'exécution de l'édit publié à

cette occasion et qui fut enregistré le 10 décembre par le Parlemei

Mais, en même temps, pour calmer les inquiétudes, un autre décret décl rait que, à l'exception du conseiller Cromé, d'Adrien Cochery, et de ce qui leur avait servi de greffier, nul ne pourrait à l'avenir être recherc pour le fait du 15 novembre, parce que, disait-on, plusieurs avaient pu laisser aller par simplicité et ardeur de zèle, estimant bien faire, sans sav au vrai les causes d'une telle violence.

Par ces sages mesures, à la fois fermes et conciliantes, le duc de Mayer avait rendu l'ordre à la cité et tellement raffermi son pouvoir un mom ébranlé, qu'il put quitter Paris peu de jours après et retourner à Laon oï rappelaient les nécessités de la guerre.



CHAPITRE XVI

Siège de Rouen. — Situation de la ville. — Moyens de défense. — Le fort Sainte-Catherine. — Lettre du roi. — Réponse des habitants. — Recensement fait dans la ville pour assurer une égale répartition des vivres. — Procession générale. — Les officiers des garnisons environnantes laissent pénétrer des vivres dans la ville moyennant rançon. — Anecdote à ce sujet, racontée par Sully. — Complot des politiques. — Entrée du duc de Parme en France. — Le roi va à sa rencontre. — Il reçoit une blessure. — Villars fait une sortie dans laquelle il détruit tous les travaux des assiégeants. — Le roi reprend les travaux du siège. — Combats divers. — Villars appelle à son secours les ducs de Mayenne et de Parme. — Le roi est contraint de lever le siège. — Le duc de Parme est blessé devant Caudebec. — Prise de Caudebec. — Combats divers. — L'armée franco-espagnole passe la Seine. — Désappointement du roi.



On se rappelle qu'après avoir été recevoir l'armée allemande aux frontières, et s'être dirigé ensuite du côté de Verdun pour provoquer le duc de Mayenne à une bataille que celui-ci n'avait pas voulu accepter, le roi était revenu en Normandie, dont il comptait faire le théâtre principal de ses opérations dans la campagne qui allait s'ouvrir. Il y possédait déjà plusieurs places importantes : Dieppe, Caen, Alençon ; mais beaucoup d'autres, telles que le Havre, Honfleur, Rouen, étaient au pouvoir de l'Union. Cette dernière ville était la capitale et la clé de la province du côté de Paris ; le roi devait se trouver ainsi arrêté dans tous ses mouvements ; il était donc d'un haut intérêt pour lui d'en être le maître : c'est pourquoi, jugeant qu'il ne pouvait faire un meilleur emploi des forces considérables dont il disposait en ce moment, il ordonna au maréchal de Biron d'aller l'investir, ce que celui-ci exécuta dès le 11 novembre.

L'entreprise présentait de sérieuses difficultés. La ville avait pour la défendre une population ardente et une garnison aguerrie, que commandait un officier brave et habile, Villars de Brancas.

Le peuple Rouennais était d'autant plus fermement attaché à la cause catholique qu'il avait depuis plus longtemps lutté et souffert pour elle.

L'histoire de ses épreuves et de ses combats remontait à l'année 1562. A cette époque, des sectaires calvinistes avaient réussi à se rendre maîtres

de la ville par surprise, et y avaient maintenu leur domination par la terreur pendant près de six mois, dévastant et saccageant les églises, chassant les prêtres et les magistrats, interdisant le culte catholique, commettant en un mot de tels excès qu'il avait fallu envoyer une armée royale pour y mettre fin. Mais cette armée elle-même avait fait payer à la ville le secours qu'elle lui apportait, car elle l'avait mise au pillage.

Lorsqu'enfin la population catholique était redevenue maîtresse, elle avait réagi à son tour contre les auteurs des maux qu'elle avait soufferts, et on avait dû même, en 1563, licencier la garde bourgeoise et la désarmer, pour arrêter le cours des actes de représailles auxquels elle se livrait. Depuis lors, cet état de lutte violente avait cessé, grâce à la surveillance active que la municipalité exerçait sur les menées des hérétiques, contraints, pour la plupart, de quitter la ville.

Après le meurtre du duc de Guise à Blois, les Rouennais s'étaient empressés de répondre à l'appel des Parisiens; et, comme ils avaient rencontré quelque opposition de la part du gouverneur, ils avaient eu, le 4 févrie 1589, leur journée des barricades, à la suite de laquelle ils avaient institu un conseil de gouvernement dont les conseillers-clercs de Mouchy et Pericard étaient les chefs. Ainsi la situation de Rouen était en tout point semblable à celle de Paris; les mêmes sentiments, les mêmes passions y agitaient les esprits; les mêmes moyens d'action étaient mis en usage. Là également, les écrits des pamphlétaires et les sermons des prédicateurs, entr lesquels se distinguait le docteur Dadrée, entretenaient l'enthousiasm populaire. Là aussi, il y avait, indépendamment d'un petit nombre de Poli tiques, deux partis en présence : les Ligueurs modérés et les exaltés, qui s disputaient l'influence, mais étaient prêts à réunir leurs efforts dès qu'u grand danger menacerait la cause commune.

Quant à la ville, elle était en bon état de défense. Les murailles, bâti en pierres de taille, avec un large terre-plein par derrière, n'avaient poin de bastions, mais elles étaient défendues par des fossés très profonds. Ver l'ouest, entre les portes Bouvreul et Cauchoise, étaient deux châteaux-forts dont l'un, appelé le Vieux-Palais, dominait la rivière et le port. Enfin, e dehors des murs, il y avait, sur la montagne Sainte-Catherine, du côté d nord, un fort qui enfilait la ville dans toute sa longueur. Ce fort était un position militaire très importante, car, de même qu'il devait être un de principaux éléments de la défense, il pouvait devenir, s'il tombait entre le mains de l'ennemi, un moyen d'attaque très redoutable.

Dès qu'il s'était vu menacé d'un siège, le gouverneur Villars de Branca avait fait les plus habiles préparatifs de défense, de concert avec le sieur d La Londe, maire de la ville, homme de tête et de main, qu'il s'était chois pour lieutenant. Il avait mis dehors tous les gens suspects et s'était ample ment pourvu de munitions de guerre et de soldats. En moins de quinze jours il avait réuni cinquante pièces d'artillerie, tant de fer que de fonte, avec d

la poudre et des boulets pour les servir. Six cents cuirasses, trois cents argoulets à cheval, douze cents hommes d'infanterie française, trois cents lansquenets, des Suisses et bon nombre de gentilshommes de la noblesse formaient, avec la garde bourgeoise armée et divisée en compagnies, un ensemble de force, très respectable.

Il y avait donc à Rouen, tant à cause des sentiments sympathiques des habitants que des ressources militaires dont les chefs disposaient, tous les éléments d'une longue et énergique résistance.

Au premier aspect des lieux, le maréchal de Biron avait reconnu que le fort Sainte-Catherine était le point dont il fallait avant tout s'emparer. En conséquence, il avait établi ses quartiers à Darnetal, bourg peu éloigné du fort, et commencé aussitôt les travaux de tranchée pour le battre en brèche; mais Villars, qui se tenait sur ses gardes, réussit à détruire ces premiers ouvrages; de plus, il parvint à faire entrer dans la ville de nouveaux défenseurs, savoir : 500 chevaux, commandés par Henri de Lorraine, fils du duc de Mayenne, et 1,200 hommes d'infanterie.

De son côté, le maréchal de Biron ne tarda pas à recevoir les renforts qu'il attendait et, à la fin de novembre, l'armée assiégeante se trouva portée à près de 35,000 hommes, la plupart étrangers. On y comptait à peine 4,000 hommes d'infanterie française et 5 ou 6,000 gentilshommes de la noblesse des différentes provinces; le reste se composait de Suisses, d'Allemands, de Hollandais, dont il y avait deux régiments, et surtout d'Anglais, au nombre de 6,000, commandés par le comte d'Essex, l'un des favoris de la reine Élisabeth.

Le roi n'était pas encore arrivé : il était resté avec l'arrière-garde en son camp de Vernon, d'où il crut devoir adresser, le 1er décembre, aux habitants de Rouen une lettre par laquelle il les sommait de rendre à leur roi légitime l'obéissance qui lui était due, et les menaçait de sa vengeance en ces termes :

« Autrement, si vous me contraignez de tenter la force, il ne sera pas « en ma puissance d'empêcher que la ville ne soit pillée et saccagée. Le « secours du duc de Parme, que vous attendez, ne vous servira de guère; « car il ne pourra passer jusques à vous sans une bataille, laquelle devant « que de me présenter, les Ligueurs se souviendront de celle d'Ivry; l'évé- « nement vous en fera sages, et vous fera connaître la misérable condi- « tion de vos rébellions. Vous feriez beaucoup mieux de me rendre ma « ville que de vous exposer aux pertes qui vous sont toutes certaines, etc. ».

Cette lettre portée par un héraut d'armes aux échevins, fut lue en séance publique de l'Hôtel de Ville; mais loin d'intimider les bourgeois, elle ne fit que provoquer leur dédain et leurs sarcasmes : « Est-ce que le Béarnais se « moque de nous? répondirent-ils, est-ce qu'on ne connaît pas ses déporte- « ments? Croit-il que nous ayons oublié la prise d'Étampes et de Louviers « où furent faits de si cruels carnages, et de Vendôme, où il fit décoller M. de

« la Maille-Bernard et pendre un cordelier, docteur de Sorbonne? Aux « ongles nous connaissons le lion. Nous n'avons rien à faire d'un tel hoste. « Il nous reproche de servir l'étranger! Est-ce que lui-même ne remplit pas « le royaume d'Allemands et d'Anglais, lesquels, outre l'hérésie, sont en- « nemis conjurés du royaume de France? Allez donc, monsieur l'héraut, « porter notre résolution de mourir plutôt que de reconnaître l'hérétique « pour roy ».

Ces propos, rapportés au roi avec la réponse du gouverneur qui exprimait les mêmes sentiments, ne lui laissèrent plus de doute sur les redoutables obstacles que son entreprise devait rencontrer.

Tous les habitants, en effet, gouverneur, maire, bourgeois, clergé, soldats, peuple, comme animés de la généreuse émulation d'imiter l'exemple des Parisiens, étaient unanimes dans la résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Un des points les plus importants était d'assurer le service des subsistances. Dans ce but, on convoqua, le jeudi 5 décembre, une assemblée générale pour faire la recherche de tous les grains qui se trouvaient dans la ville. Il fut constaté qu'il y avait 4,000 muids de blé froment, et 1,500 muids de seigle, orge, avoine et légumes. Les échevins décidèrent qu'on en distrairait 500 muids pour les soldats et 1,500 pour les pauvres, auxquels les boulangers seraient obligés de vendre le pain à 1 sol 8 deniers la livre. Le lendemain, on fit un recensement de tous les habitants, et on dressa un état de ceux qui pouvaient porter les armes et de ceux qui étaient propres à travailler aux fortifications. Quant aux paysans des environs et aux étrangers, on les renvoya pour n'avoir pas à nourrir des bouches inutiles. Il fut reconnu que moyennant toutes ces mesures, la ville serait en état de soutenir un siège de six mois.

Enfin, pour appeler les bénédictions de Dieu sur la cité et répondre aux sentiments de foi des habitants, une procession générale fut ordonnée pour le dimanche suivant. La cérémonie se fit avec la plus grande solennité. Trois cents bourgeois marchaient en tête, pieds nus, avec des cierges allumés; ils étaient suivis de 1,500 enfants vêtus de blanc; venaient ensuite les paroisses et les monastères avec les reliquaires des saints; puis le gouverneur, le Parlement, la cour des aides, la chambre des comptes, le maire et les échevins, enfin l'évêque de Bayeux qui célébra la grand'messe, à la suite de laquelle le docteur Dadrée, pénitencier de Rouen, monta en chaire.

Son texte était : *Nolite jugum ducere cum infidelibus;* il le développa avec son éloquence accoutumée; et, après avoir fait jurer au peuple de plutôt mourir que de reconnaître Henri de Bourbon pour roi de France, il l'exhorta, en terminant, à jeûner au pain et à l'eau les mercredi, vendredi et samedi de la semaine suivante, et à se confesser pour recevoir le dimanche d'après, le saint Sacrement de l'autel; vraies et assurées armes contre les hérétiques.

Ces pieuses prescriptions furent religieusement observées : les bourgeois et les soldats se présentèrent en si grand nombre dans les églises, que les prêtres furent occupés tout le long de la semaine à ouïr les confessions et à administrer la sainte communion ; « de sorte que, dit une relation du siège, on ne pensait pas qu'il y pût tant avoir de communiants à Pasques ».

En même temps que les habitants se préparaient ainsi à la lutte par le jeûne, la prière et les sacrements, les travaux du siège se poursuivaient. Dès le 6 décembre, le maréchal de Biron avait fait entourer la ville par son armée et, le jour même où la procession générale avait parcouru les rues, une batterie avait été dressée contre la porte Saint-Hilaire. Au bruit de l'artillerie, les bourgeois étaient accourus aux murailles et, exécutant une sortie par la porte Cauchoise, ils avaient tué 200 hommes à l'ennemi, tandis qu'ils n'avaient perdu que 50 des leurs.

Plusieurs escarmouches eurent encore lieu les jours suivants ; les assiégés y déployèrent le même courage, et presque toujours aussi remportèrent l'avantage.

Le 13 décembre, le roi arriva enfin de Vernon prendre lui-même la direction du siège et imprima aux opérations une nouvelle activité. Le prince alla se loger au quartier général à Darnetal, près le fort Sainte-Catherine.

Ce fort était toujours le point principal contre lequel le maréchal de Biron dirigeait ses attaques. Déjà le brave capitaine de Gessens, chargé de le défendre, avait été tué. Le capitaine Boisrosé, appelé à lui succéder dans le commandement, voulut le venger, et fut lui-même grièvement blessé. Ayant fait une sortie à la tête de 500 hommes, il était parvenu à chasser les assiégeants des tranchées, et à les repousser même l'épée dans les reins jusqu'à leurs canons. Mais le baron de Biron étant accouru à sa rencontre, une lutte très vive s'était engagée. La tranchée avait été regagnée par l'ennemi, puis reprise après beaucoup d'efforts. Mais Boisrosé, ayant reçu dans la mêlée un coup de mousquet à la jambe, avait été obligé de battre en retraite, et il dut, à cause de la gravité de sa blessure, résigner le commandement du fort entre les mains du chevalier Picart, que Villars désigna pour le remplacer.

Une autre affaire plus importante eut lieu quelques jours après. Dans le but de protéger le fort Sainte-Catherine contre les attaques de l'armée royale, Villars avait fait pratiquer le long de la montagne une tranchée, à l'abri de laquelle ses soldats faisaient de fréquentes sorties contre les assiégeants et détruisaient leurs travaux. Le roi résolut d'emporter ce poste, dont il était fort incommodé ; une nuit qu'il était de tranchée, ayant pris avec lui 300 gentilshommes armés de hallebardes, soutenus de 400 soldats d'élite, il alla attaquer la redoute, s'en empara au bout d'une demi-heure de combat, et en laissa la garde aux Anglais du général Roger Willems. Le lendemain matin, Villars, en apprenant ce hardi coup de main, ne put s'empêcher de s'écrier : « Pardieu, ce prince-là, pour sa valeur, mérite mille « couronnes, et suis marri que par sa croyance il nous donne sujet de lui

« débattre la sienne ». Toutefois, désireux de réparer au plus tôt cet échec, il alla dès la nuit suivante, à la tête de 800 hallebardiers, attaquer la tranchée et parvint à en chasser les Anglais. Mais ceux-ci, à leur tour, honteux de s'être laissé enlever le poste qui leur avait été confié, sollicitèrent du roi la faveur d'être chargés de le reprendre et réussirent à s'emparer de nouveau de la redoute, où ils s'établirent si bien, qu'il ne fut plus possible de les en déloger.

Malgré ce succès, si vivement disputé, le roi commençait à concevoir de sérieuses inquiétudes sur le résultat du siège. Son armée était devant la place depuis plus d'un mois déjà, et il n'avait pu encore gagner un poste de quelque importance. Il ne lui était pas même permis de compter sur le manque de vivres pour forcer la ville à capituler, car il savait que, grâce aux sages dispositions de Villars, les habitants avaient des provisions pour longtemps encore. En vain, le maréchal de Biron avait détourné le cours du Robecq, petite rivière qui faisait aller onze moulins dans l'intérieur de la ville : on y suppléait par des moulins à bras que le gouverneur avait eu soin de faire construire à l'avance. De plus, les ordres que le roi avait donnés pour intercepter les convois de vivres étaient mal exécutés. Les chefs des garnisons voisines les laissaient passer moyennant un droit dont ils tiraient de gros bénéfices, et les officiers chargés de les surveiller ne se montraient guère moins accessibles à l'appât du gain. Sully raconte à ce sujet une plaisante anecdote. Parmi ceux qui se livraient à ce genre de spéculation se trouvait, rapporte-t-il, un gentilhomme attaché à son service, le sieur de Fourges. Averti que celui-ci devait revenir bientôt avec un bateau chargé de marchandises qu'il avait vendues à l'ennemi et qu'on évaluait à 50,000 écus, Sully se met au guet, arrête le bateau au passage, près de Meulan, et enjoint au sieur de Fourges de lui remettre toutes les sommes qui se trouvaient dedans. De Fourges, sans s'émouvoir, lui répond, en lui montrant quelques ballots de bobines de soie, d'or et d'argent, que c'était là tout ce qu'il avait, le surplus ayant été soldé en lettres de change montant à 36,000 écus. Peu satisfait de cette réponse, Sully s'emporte contre l'officier et menace même de le faire mettre en prison. Mais voilà que, pendant cette altercation, les chausses du sieur de Fourges, pour être trop chargées ou mal cousues, s'entr'ouvrent par le derrière, d'où il sort une traînée d'écus qui s'épandent sur le plancher de la chambre, et Sully de s'écrier : « Allons, « allons, monsieur de Fourges, marchez, car je vois bien qu'il y aura plus de « plaisir et de profit à vous faire promener qu'à vous faire asseoir ». On croit peut-être que le rigide Sully s'empressa d'aller déposer aux pieds du roi son maître la somme qu'il venait de saisir; il n'en fut rien. « Ces « 7,000 écus d'or, conclut-il naïvement, vinrent fort à propos pour attendre « la vente de mes bleds de Bontin, de mes foins et bois de Rosny (1) ».

(1) *Économies royales*, t. Ier, p. 88. Pour apprécier justement la conduite de Sully et des autr

Étant si mal servi par ses lieutenants les plus dévoués, le roi ne devait guère espérer pouvoir jamais réduire la ville par la famine. Quant à l'emporter d'assaut, il pouvait encore moins y songer, et cependant le bruit commençait à se répandre que le duc de Parme était entré ou allait entrer en France, à la tête d'une armée espagnole.

A ces légitimes alarmes sur sa situation militaire se joignaient celles que lui inspiraient les dispositions de l'esprit public. Les Catholiques de son parti continuaient de plus en plus à se plaindre de ce qu'il ne tenait pas sa promesse de conversion, et plusieurs membres du haut clergé venaient en ce moment même de faire une démarche auprès de lui à ce sujet. Un assez grand nombre d'évêques royalistes (1) s'étaient réunis à Chartres et y avaient publié une sorte de consultation dont le prince n'avait eu qu'à se féliciter, car ils y déclaraient les monitoires du Souverain Pontife nuls et sans effet, et les Catholiques libres de soutenir, en sûreté de conscience, la cause du chef de la maison de Bourbon. Mais trois mois après, au mois de décembre, les mêmes prélats avaient cru devoir envoyer au camp royal le cardinal de Bourbon avec les évêques du Mans et de Beauvais, pour demander en leur nom : 1° que le prince se convertît à la religion catholique; 2° qu'il trouvât bon que le clergé s'entremît de la paix; 3° qu'il permît aux prélats de députer vers le Pape.

Le roi fut fort troublé de cette démarche, car il ne voulait pas accéder aux demandes des évêques, et cependant il avait besoin de les ménager. Sur le premier point, il fit sa réponse accoutumée, à savoir : qu'il était toujours prêt à recevoir instruction, qu'il priait Dieu tous les jours, s'il était en erreur, de le redresser, espérant qu'il lui ferait la grâce, s'il avait du repos, de terminer les différends de l'Église. Sur le second point, il se contenta de déclarer qu'il ne désirait rien tant que la paix. Enfin, sur le troisième, il remontra qu'il n'était pas d'usage que les évêques intervinssent dans les affaires d'État, et que les Parlements ne le souffriraient pas.

Il avait exprimé ces refus péremptoires en termes aussi bienveillants que possible, mais non sans laisser percer quelque chose de l'irritation qu'il ressentait et qui allait chaque jour croissant; car la nouvelle de l'entrée en France du duc de Parme s'étant confirmée, il se voyait menacé d'être contraint de lever le siège de Rouen, comme l'année précédente celui de Paris.

officiers sous ce rapport, il convient d'observer que les gentilshommes faisaient alors la guerre à leurs dépens, moyennant une indemnité qui souvent n'était pas payée, et qu'ils pouvaient dès lors se croire autorisés à en tirer des profits personnels. C'est ainsi que nous avons déjà vu le sieur de Givry, l'un des meilleurs officiers du roi, et des plus dévoués, laisser pénétrer un convoi de vivres dans Paris, moyennant rançon. Au point de vue administratif, c'était un usage détestable, mais il ne faudrait pas juger trop sévèrement la moralité de ceux qui se livraient à ce genre de trafic.

(1) Nous avons déjà eu occasion d'observer que le haut clergé était en général peu favorable à la Sainte Union; il n'y avait dans tout l'épiscopat que 12 à 15 évêques qui y eussent formellement adhéré; les autres, par divers motifs s'étaient abstenus ou même avaient reconnu le roi de Navarre.

Il était résolu néanmoins de tout tenter plutôt que de subir ce nouve échec; c'est pourquoi, ne pouvant prendre la ville par la force, il eut recour à l'artifice et à la ruse. Il essaya d'abord de séduire Villars, en lui faisan les plus belles promesses, et ne tarda pas à reconnaître qu'il n'avait rien attendre de ce côté. Il tenta ensuite de tirer parti des intelligences qu'i entretenait dans l'intérieur de la ville, mais ce moyen ne lui réussit pa mieux.

Le capitaine du Rolet, gouverneur de Louviers, traita par ses ordres ave le sieur de Langonne, qui s'engagea à lui livrer le château-fort placé a bout du pont de pierre. Mais Langonne n'avait voulu qu'attirer du Rol lui-même dans le piège et, lorsque celui-ci se présenta au jour indiqué, l 27 décembre, Langonne se jeta sur lui avec des soldats qu'il avait caché dans des caves et le fit prisonnier.

Une autre entreprise sur la porte Cauchoise n'eut pas plus de succè Plusieurs bourgeois Politiques, entre autres un huissier des comptes, u procureur et un sergent avaient promis de livrer cette porte à l'arm royale; mais Villars, dont la vigilance n'était jamais en défaut, en ayant avis, pratiqua un avocat, nommé Mauclerc, qui se mit du complot, et l coupables, dénoncés par lui au moment où ils allaient exécuter leur proje furent arrêtés et pendus.

Afin de prévenir de semblables tentatives, le Parlement rendit, le 7 janvie un arrêt ordonnant de planter sur toutes les places publiques et les carr fours de la ville des potences, pour y punir ceux qui seraient assez ma heureux que d'attenter contre leur patrie. En outre, tous les habitan étaient invités à renouveler chaque mois le serment d'union dans u assemblée générale qui se tiendrait à cet effet dans l'abbaye de Saint-Oue

Dans les premiers jours de janvier 1592, on annonça une flotte holla daise amenant au roi 3,000 hommes, envoyés par les états des Province Unies; ce fut l'occasion d'une nouvelle attaque contre le fort Sainte-Cath rine et de quelques démonstrations contre la ville; mais ces efforts fure encore sans résultat.

Cependant le duc de Parme avait, en effet, franchi la frontière, le 21 d cembre, et, à la fin du même mois, il avait fait, sa jonction à Guise avec le d de Mayenne. Mais, avant d'aller plus loin, le général espagnol avait vou arrêter avec le chef de l'Union les conditions auxquelles il prêterait s concours, et cette négociation avait retardé sa marche de plusieurs jours.

Philippe II entendait se faire payer le service qu'il avait rendu quin mois auparavant en envoyant une armée à la délivrance de Paris, et, com il n'en avait encore retiré aucun profit, il exigeait que le duc de Mayer prît vis-à-vis de lui certains engagements; il y tenait d'autant plus que pape Grégoire XIV était mort le 15 octobre, et que son successeur, Inn cent IX, semblait vouloir suivre une politique beaucoup moins favorable a desseins du roi d'Espagne.

Le duc de Parme avait donc charge de demander trois choses : d'abord que le duc de Mayenne reconnût les droits de l'infante à la couronne de France; 2° qu'il convoquât les états généraux dans le plus bref délai et fît en sorte que les députés élus fussent favorables aux prétentions de Philippe II; 3° enfin qu'il cédât quelques places aux Espagnols pour y tenir garnison.

Le duc de Mayenne était résolu à l'avance à n'accorder aucun de ces trois points; toutefois, comme il devait garder beaucoup de ménagements, il parut d'abord entrer dans les vues du roi d'Espagne et ne contredit formellement aucune de ses prétentions; mais ensuite il représenta qu'il n'était pas le maître de disposer à son gré de la couronne de France, ni même d'aucune partie du territoire national, et finit par consentir seulement à convoquer les états généraux et à autoriser les Espagnols à mettre leur grosse artillerie et leurs munitions de guerre dans la ville de La Fère avec une garnison, à la condition, d'une part, qu'il y aurait aussi une garnison française; de l'autre, que le duc de Parme retirerait ses soldats de la place à mesure qu'on enlèverait les munitions. De cette sorte, La Fère n'était pas une place remise entre les mains des Espagnols, mais un simple magasin de dépôt à leur usage.

Le duc de Parme ne se méprenait pas sur le peu de valeur des engagements pris par le chef de l'Union; et, dans une lettre adressée à Philippe II, il lui exposait en ces termes le résultat de la négociation : « Ores, lui disait- « il, je vois bien que pour parvenir à notre intention se présenteront une « milliasse de difficultés, et telles que ce sera plutôt une grâce de Notre- « Seigneur de les vaincre que non d'industrie humaine, et par ainsi il sem- « ble que la crainte surmonte l'espérance d'y pouvoir parvenir (1) ».

Mais le général espagnol n'aurait su reculer sans compromettre plus gravement encore la cause de son maître; il se décida donc à poursuivre sa marche et, traversant la Picardie, il s'avança vers Rouen.

La ville continuait à opposer la plus énergique résistance, les habitants n'avaient rien perdu de leur première ardeur et ils ne cessaient de faire des sorties que les assiégeants avaient souvent peine à repousser.

Le 23 janvier eut lieu un combat important presque à l'égal d'une bataille rangée; 300 cavaliers et 1,000 fantassins sortirent dès le matin par la porte Cauchoise et se divisèrent en deux parties. Les uns allèrent attaquer le quartier du régiment des gardes à Darnetal; les autres, suivant le lit desséché de la petite rivière de Robecq, se portèrent sur le bois de Turinge où se tenaient les Anglais. On commença à escarmoucher vers midi, d'abord avec peu de vivacité; mais bientôt les chefs de la noblesse, tels que le baron de Biron, François de Montmorency, le mestre de camp Grillon, étant survenus dans la mêlée à la tête de leurs escadrons, le combat s'engagea avec beaucoup de vigueur.

(1) *Palma Cayet*, p. 354.

Villars voyant ses troupes qui, pour s'être trop avancées, commençaient flêchir, sortit lui-même de la place à la tête de nouvelles forces. Le ro accourut de son côté, suivi de quelques cavaliers et, selon sa coutume, com battit au premier rang. Enfin, après une lutte meurtrière qui dura jusqu' la nuit, les deux partis se retirèrent, laissant sur le terrain bon nombre d blessés et de morts, sans que d'aucun côté on pût s'attribuer la victoire Villars avait perdu cinq capitaines et cent soldats environ, il avait eu u cheval tué sous lui et avait failli être fait prisonnier. La perte des royau était plus considérable encore : cent cinquante des leurs avaient été tués le baron de Biron était blessé au visage et le mestre de camp Grillon a bras.

Le lendemain les escarmouches recommencèrent; la contre-escarpe d fort Sainte-Catherine, emportée par les assiégeants, fut reprise, puis perdu de nouveau; enfin elle retomba quelques jours après au pouvoir des Roue nais. L'ardeur de ces derniers était telle que Villars fut obligé de défendr sous les peines les plus sévères, aux commandants des postes, de faire au cune attaque sans son ordre exprès.

Tandis que ces combats avaient lieu, le duc de Parme continuait à s'ava cer avec le duc de Mayenne à la délivrance de la ville, marchant à petit journées, mais dans le plus grand ordre. Son armée, forte de 30,000 hor mes, dont 24,000 d'infanterie et 6,000 de cavalerie, était, comme celle roi, composée en grande partie d'étrangers, d'Espagnols, de Wallon d'Italiens, de Suisses et de reîtres allemands. On y comptait seulement 4,0 hommes d'infanterie française et 2,000 cavaliers de la noblesse; le jeu duc de Guise commandait l'avant-garde.

A mesure que l'armée franco-espagnole approchait, les perplexités roi allaient croissant : « Il n'y a remède, disait-il à Sully, il n'y a reméd « je vois bien, mon ami, que nous serons contraints de lever ce siè « comme celui de Paris ». Mais avant de subir une telle extrémité, il rés lut de tenter encore la fortune et d'aller de sa personne avec quelqu troupes à la rencontre de l'ennemi, pour essayer de l'arrêter dans sa marcl pendant que le maréchal de Biron continuerait le siège.

Il partit donc, le 29 janvier, accompagné des ducs de Nevers et de Lo gueville et de plusieurs escadrons de cavalerie. Il ne tarda pas à renco trer l'ennemi qu'il cherchait, car, en arrivant à Folleville, non loin de Ne châtel, il apprit que l'armée de la Ligue passait en ce moment même peu au dessous dans la plaine. Aussitôt il donna l'ordre au capitaine Rambures d'aller la reconnaître à la tête de 1,500 chevau-légers, détach droite le grand écuyer, et à gauche Laverdin avec quelques gentilshomm tandis que lui-même s'avançait pour considérer de plus près l'ordre suivaient les ennemis.

Bientôt les escadrons wallons ayant aperçu le corps de Laverdin se rent à le charger; mais, après une assez vive escarmouche, le roi, voy

qu'il n'avait pas assez de forces pour tenir plus longtemps, ordonna la retraite et revint coucher le soir à Berteville.

De là, il se dirigea sur Aumale, où il arriva le 4 février. Cette petite place, située sur la rivière qui sépare la Picardie de la haute Normandie, lui offrait un refuge en cas de revers : il y logea la plus grande partie de ses troupes sous le commandement des ducs de Longueville et de Nevers. Puis, prenant les archers de la garde, 200 chevau-légers et 300 gentilshommes d'élite, il alla de nouveau reconnaître lui-même la route que suivait l'armée de la Ligue.

Après avoir traversé une campagne couverte de vignes très fourrées, il gravit une montagne sur le plateau de laquelle se trouvait une vaste plaine. Il se croyait encore à une grande distance de l'ennemi, lorsqu'il aperçut tout à coup des coureurs qui venaient à lui; comme ils étaient en petit nombre, il ne s'en émut pas, et ordonna de charger; mais bientôt après il découvrit l'armée entière du duc de Parme, qui se déployait rangée en bataille. La position devenait périlleuse; il n'avait pour échapper à un désastre certain qu'à se retirer à la hâte et en bon ordre. Mais le général espagnol ne lui en laissa pas le temps, et à l'instant même il se vit enveloppé par deux escadrons d'arquebusiers à cheval qui firent pleuvoir sur lui une grêle de balles. En vain, il voulut faire bonne contenance : les premières décharges avaient tué plusieurs des gentilshommes qui l'entouraient et il lui fallut redescendre la montagne à toute bride. Dans cette retraite précipitée, comme il continuait de combattre à l'arrière-garde pour soutenir le courage des siens, il reçut un coup d'arquebuse au-dessous des reins. Cette blessure acheva de mettre le désordre dans les rangs; les hommes et les chevaux tombaient à chaque pas, arrêtés par les échalas et les ceps de vigne. Presque tous les archers de la garde et un grand nombre de gentilshommes périrent ainsi sous les coups des carabins. Le baron de Givry, d'Aubigné, Rambures, Laverdin, voyant le péril extrême que courait le roi, firent de nouveaux efforts pour arrêter le choc des ennemis, mais eux-mêmes furent bientôt blessés ou désarçonnés. Enfin tout eût été perdu si le duc de Nevers, averti de ce qui se passait, ne fût accouru d'Aumale à la tête de deux escadrons, et n'eût fait croire, par la fermeté de son attitude, qu'il avait derrière lui tout un corps d'armée pour le soutenir. Le prince de Parme, en effet, ne pouvant supposer que le roi se fût si témérairement engagé sans autre motif que de pousser une simple reconnaissance, redouta quelque embûche, et, comme il connaissait mal le pays, il fit sonner la retraite. Le général espagnol perdit ainsi l'occasion de mettre fin à la guerre, car s'il n'eût pas arrêté le combat, il aurait inévitablement fait le roi prisonnier. Son extrême prudence lui fut vivement reprochée par les officiers français, lorsque le lendemain la vérité fut connue; mais il se défendit en disant : *qu'il avait cru avoir affaire à un général d'armée, non à un capitaine de chevau-légers.*

La blessure du roi d'ailleurs était légère, la balle n'avait pénétré que peu avant dans les chairs, et, après un premier pansement fait dans un bois, le prince fut en état de gagner Neufchâtel, place assez bien fortifiée pour le mettre à l'abri d'un coup de main. Le duc de Nevers, auquel il devait son salut, vint bientôt l'y rejoindre avec le reste de ses troupes. Retiré dans cette place, le prince hésita quelque temps sur le parti à prendre, ne sachant trop s'il devait abandonner la ville ou y rester. Dans le premier cas, il découvrait la route de Rouen; dans le second, il risquait d'être assiégé et peut-être fait prisonnier. Le dévouement du baron de Givry le tira d'embarras; ce brave officier, quoique grièvement blessé lui-même, offrit de demeurer dans la ville et de la défendre à ses risques et périls. La proposition fut agréée et le roi prit le chemin de Dieppe avec le baron de Biron laissant à Givry 300 cuirasses et 400 arquebusiers à cheval pour défendre la place.

Le duc de Parme ne tarda pas à se diriger, ainsi qu'on l'avait prévu, sur Neufchâtel, pour ne pas laisser derrière lui une place forte d'où les royaux pourraient l'inquiéter, et finit par s'en emparer; mais Givry lui avait opposé une résistance assez vive pour l'arrêter pendant quelques jours.

Ce retard laissa au roi le temps de se rétablir; ce prince infatigable rentrant aussitôt en campagne, se mit de nouveau à escarmoucher l'armée franco-espagnole, contre laquelle il exécuta même quelques charges heureuses; mais il ne put ni l'entamer, ni l'arrêter dans sa marche et, dès le 27 février, les ducs de Parme et de Mayenne, ayant tourné la forêt de Bellencombre, se trouvèrent en vue de Rouen; déjà même ils se disposaient à attaquer l'armée royale, lorsqu'ils apprirent dans la soirée que Villars avait détruit la veille, dans une sortie, tous les travaux des assiégeants, et n'avait plus besoin, en ce moment, d'aucun secours.

L'intrépide gouverneur de Rouen, tenant à honneur de ne devoir qu'à lui-même sa délivrance, venait, en effet, d'exécuter une entreprise qui avait été couronnée du plus brillant succès. Il en devait d'ailleurs l'idée première à un autre qu'à lui-même.

Le capitaine Boisrosé, retenu au lit par une blessure reçue en défendant le fort Sainte-Catherine, dont il était commandant, avait employé ses loisirs à s'enquérir de l'état des cantonnements ennemis, et il avait appris que, depuis le départ du roi, la garde des tranchées se faisait avec beaucoup de négligence. De ces renseignements il avait conclu qu'il était possible, avec un peu d'élan et d'audace, de forcer les royaux dans leurs retranchements, et de leur prendre leurs canons. Dans la journée du 25 février, il était venu communiquer son projet à Villars, qui d'abord s'était mis à en rire comme d'une chose impraticable. Mais Boisrosé ayant insisté et lui ayant exposé le plan dans tous ses détails, Villars avait fini par prendre la chose au sérieux, et, malgré l'opposition de son conseil d'officiers, il s'était décidé à la mettre à exécution.

Le lendemain matin, Villars avait donc ordonné aux bourgeois de prendre les armes pour faire la garde des remparts sous le commandement du maire de la ville, Lalonde; puis, ayant disposé ses troupes et assigné à chacun son rôle, il avait donné le signal de l'attaque par un coup de canon. Aussitôt le colonel Boniface était sorti du fort Sainte-Catherine, les autres capitaines s'étaient également élancés hors des remparts, et, en peu d'instants, les gardes des tranchées, pris en tête et en queue, avaient été tués ou mis en pleine déroute. En vain, le maréchal de Biron était accouru avec 4,000 Suisses et Allemands pour défendre les retranchements, il n'avait pu empêcher les assaillants d'enclouer une partie de l'artillerie, de jeter l'autre dans les fossés et de briser les machines et les instruments de guerre. Le désastre eût été plus grand encore, si l'infanterie française et anglaise, s'étant enfin ralliée, n'avait forcé les assiégés à rentrer dans la place.

Le résultat de la journée avait ainsi dépassé l'attente même des chefs de l'entreprise. Presque tous les travaux des assiégeants étaient détruits, leur artillerie perdue; 800 de leurs meilleurs soldats tués, et le maréchal de Biron lui-même grièvement blessé, tandis que la perte des Rouennais ne s'élevait pas au-delà de 40 hommes.

En apprenant cet important succès, le prince de Parme délibéra avec le duc de Mayenne sur la conduite à tenir. Sa première pensée fut de poursuivre son chemin et de contraindre les royaux, même au prix d'une bataille, à lever le siège. Mais le duc de Mayenne émit un avis différent, et représenta que la ville n'ayant plus rien à craindre, pendant quelques semaines du moins, il valait mieux se retirer que de courir les chances toujours incertaines d'une bataille; il connaissait assez la noblesse française pour être assuré qu'avant peu elle se lasserait d'un siège qui durait depuis si longtemps; il suffirait d'attendre pour voir l'armée du roi se dissiper d'elle-même, comme lors de la première campagne. Le duc de Parme, naturellement porté à la temporisation, se rendit facilement à ces raisons, et l'on convint qu'après avoir jeté quelques secours dans la place, on reprendrait le chemin de la Picardie, sans s'éloigner beaucoup toutefois, afin d'être en mesure de revenir promptement s'il était nécessaire.

Aussitôt le duc de Parme fit entrer dans la ville un corps de 800 Wallons et ramena le reste de son armée vers la Somme qu'il repassa. Pour mieux dissimuler ses desseins, il alla même mettre le siège devant Saint-Esprit-de-Rue, sur les frontières de Picardie.

Le roi avait peine à pénétrer les motifs de cette retraite de l'armée de la Ligue; il se hâta de retourner devant Rouen pour en presser le siège. Il avait beaucoup à réparer; car, depuis l'affaire du 26 février, presque toute son artillerie et son matériel de guerre étaient hors de service; mais précisément il lui arriva en ce moment des vaisseaux hollandais chargés de pièces de canon, d'une grande quantité de munitions et de 3,000 fantassins sous les ordres du comte Philippe de Nassau.

Un tel secours ne pouvait venir plus à propos; les hommes, l'artillerie les munitions, furent aussitôt débarqués, et les vaisseaux eurent ordre d parcourir la Seine en aval et en amont pour arrêter les convois; quelques uns même vinrent s'embosser devant la ville, au-dessous du pont, pour l canonner; mais Villars ayant fait pointer contre eux trois coulevrines leur causa un tel dommage qu'ils durent se retirer.

La lutte recommençait donc plus vive que jamais sous les murs de Rouen Le roi avait fait rouvrir les tranchées, élever de toutes parts des redoute hâtant et encourageant par sa présence les travaux, qui se poursuivaie jour et nuit, et auxquels prenaient part les seigneurs et les princes eux-m mes; de telle sorte qu'en peu de temps tous les nouveaux ouvrages fure achevés. On ne put réussir toutefois à reprendre les canons qui avaient é jetés dans les fossés. Les assiégés parvinrent à les enlever à l'aide d'u machine construite à cet effet, et à les faire arriver, malgré le feu conti des assiégeants, sur le bastion du Vieux-Fort, d'où ils les transportèrent triomphe dans la ville et les déposèrent à l'Archevêché, résidence du go verneur.

L'attitude de la population rouennaise était toujours la même; elle tro vait la force de supporter les rigueurs du siège dans les inspirations de foi, que ravivaient sans cesse les prières, les processions et les sermons d prédicateurs. Le dévouement des bourgeois semblait même s'accroître av les périls; ils se mêlaient à toutes les sorties et rivalisaient de courage av les soldats.

Dans un de ces combats qui se renouvelaient chaque jour autour des m railles, et dont les succès se balançaient, le maire Lalonde reçut une bl sure grave, et un ecclésiastique, le curé de Goville, dont l'intrépidité av été remarquée pendant tout le siège, fut tué. Une autre fois, il y eut, du c du faubourg Saint-Sever, une mêlée si furieuse, que les royaux, comman par le comte de Soissons, furent chassés de leur redoute, et le baron Givry, venu pour les soutenir, fut remporté demi-mort dans les qu tiers.

Malgré ces héroïques efforts, la situation de la ville devenait de nouv difficile; les vivres y étaient rares, on avait fait des provisions pour mois, et le siège en avait déjà duré près de cinq. La garnison avait pe bon nombre de ses meilleurs officiers et de ses plus braves soldats. L'arm assiégeante, il est vrai, avait encore plus souffert, ses pertes étaient p considérables; en outre, beaucoup de gentilshommes quittaient le camp se retiraient dans leurs foyers; mais, malgré ces défections, le roi avait core assez de ressources pour continuer le siège avec succès.

Le 24 mars, une circonstance malheureuse vint encore ajouter aux di cultés de la défense; un pan de la muraille, entre la porte Cauchoise et couvent des Dominicains, s'écroula de lui-même; les habitants s'empres rent d'accourir pour réparer la brèche avec de la terre et des fascines; m

le roi, en ayant été averti, fit placer de ce côté plusieurs pièces de campagne, qui tuèrent aux Rouennais plus de monde qu'ils n'en avaient perdu depuis le commencement du siège.

Villars dut dès lors reconnaître que ses seuls efforts ne pourraient suffire à protéger la ville; il se décida à mander au duc de Mayenne que, s'il ne recevait des secours avant le 20 avril, il craignait d'être contraint de capituler.

Le duc de Mayenne et le prince de Parme n'attendaient que cet avis pour se mettre en marche; ils levèrent aussitôt le siège de Saint-Esprit-de-Rue, qu'ils n'avaient entrepris que pour mieux tromper l'ennemi, se pourvurent de vivres, repassèrent la Somme à Blanquetagne, et en six marches ils se retrouvèrent devant Rouen.

La nouvelle de leur soudaine arrivée remplit le roi de dépit et de colère; il ne pouvait se dissimuler qu'il n'était pas en état de leur résister. Une partie de la noblesse s'était déjà retirée, ainsi que l'avait prévu le duc de Mayenne; de 10,000 chevaux, il ne lui en restait plus que 5,000. L'infanterie était épuisée de fatigues et incapable de soutenir les labeurs d'une nouvelle campagne. Les maladies avaient fait de grands ravages parmi les Allemands et les Anglais, et la désertion s'était mise dans les régiments français. Dans une telle situation, il n'était pas même permis au prince de courir les hasards d'une bataille. Aussi, sans plus tarder, et pour éviter de plus grands malheurs, il ordonna au corps d'armée qui bloquait le faubourg Saint-Sever de repasser la Seine, rappela la cavalerie de Darnetal, et fit prendre à toute son armée la route de Pont-de-l'Arche, où il comptait établir ses quartiers. Il détacha quelques gendarmes seulement pour contenir l'ennemi et le tenir à distance.

Le jour même (20 avril) où le roi exécutait ce mouvement de retraite, les ducs de Parme et de Mayenne faisaient leur entrée dans la ville au milieu des acclamations du peuple, que cette heureuse délivrance rendait ivre de joie. Les Rouennais avaient eu moins à souffrir que les Parisiens dix-huit mois auparavant, mais ils ne s'étaient montrés ni moins intrépides ni moins dévoués. Le général espagnol leur en témoigna son admiration et complimenta Villars sur la belle défense qu'il avait opposée pendant plus de cinq mois à une armée nombreuse et aguerrie. Un *Te Deum* solennel d'actions de grâces fut chanté dans la cathédrale en présence du peuple, du corps de ville et de la garnison, et dès le soir du même jour le duc de Parme allait prendre ses cantonnements hors de la ville.

Il restait à décider quel parti on tirerait de cet important avantage. Le duc de Parme inclinait à poursuivre l'armée royale et à la forcer dans ses derniers retranchements. Le duc de Mayenne et les autres officiers français tenaient, au contraire, ce parti pour périlleux, car le roi, encore maître de toute la Basse-Normandie, pouvait y tenir longtemps la campagne, tandis que l'armée de la Ligue aurait peine à vivre dans un pays où elle possédait peu de

places fortes. Ces raisons, appuyées de l'autorité d'hommes connaissant le lieux, l'emportèrent et, au lieu de se diriger sur Pont-de-l'Arche, on décid d'aller assiéger Caudebec, d'où les royaux pouvaient gêner les approvisio nements de Rouen.

Après avoir détruit les tranchées et les autres ouvrages que les assi geants avaient construits autour de la ville, l'armée franco-espagnole de cendit la Seine et, dès le 24 avril, elle se trouva en vue de Caudebec.

Caudebec est une petite ville située dans une vallée sur la rive droite la Seine, au pied de collines verdoyantes. Elle était alors entourée de m railles assez fortes, mais sans terre-pleins ni ouvrages extérieurs. Le col nel d'infanterie française Lagarde et l'Italien Pausanias Braccio Duro avaie été chargés de la défendre. Dès qu'ils connurent l'approche des Ligueur ces deux officiers allèrent à la tête de quelques troupes pour les arrêter passage; mais ils furent promptement repoussés et refoulés dans la ville p les Wallons du comte de Bossu. Ceux-ci, à leur tour, furent contenus p l'artillerie de la flotte hollandaise, qui causa d'abord de grands ravag dans leurs rangs; mais le duc de Parme, ayant fait placer plusieurs pièc de canon sur une hauteur, canonna si vivement les vaisseaux qu'ils dure se retirer pour éviter d'être coulés bas.

Dès le soir, l'armée prit ses cantonnements et, le lendemain matin, duc de Parme alla reconnaître la place avec son fils le prince Farnè Pendant qu'il examinait tout avec attention, et au moment où il t çait lui-même l'emplacement d'une batterie, une balle, tirée des guéri des remparts, l'atteignit au bras droit. Le prince, sans s'émouvoir changer de visage, continua à donner ses ordres; mais lorsqu'il rentré dans son logement, les médecins reconnurent que la balle av pénétré dans les chairs et que la blessure serait d'une guérison diffic La fièvre, en effet, le prit bientôt, et il fut obligé de garder le lit. suite de ce fâcheux accident, le commandement de l'armée passa en les mains du duc de Mayenne, et celui des corps espagnols fut plus s cialement confié au prince Farnèse.

L'attaque toutefois n'en fut pas moins continuée, et un grand pan muraille étant tombé sous le feu des premiers coups de canon, la v capitula dès le 26. L'armée en prit aussitôt possession et s'y établit p dant quelques jours pour se reposer de ses fatigues.

Tandis que l'armée catholique travaillait ainsi à se rendre maître du cours de la Seine pour assurer l'entière délivrance de Rouen, le retiré à Pont-de-l'Arche, s'occupait de rallier ses forces. Il avait env à toutes les garnisons environnantes l'ordre de venir le rejoindre, fait à la noblesse des provinces un nouvel appel auquel beaucoup gentilshommes s'étaient empressés de répondre. Le baron d'Humiè était accouru de Picardie avec 200 chevaux; Sourdis, de Chartres a 50; de Hertré, d'Alençon avec 200; le comte de Montgommery et

Colombière avec 300. Le colonel Saint-Denis avait amené 600 arquebusiers à cheval; enfin le duc de Montpensier était arrivé au camp suivi de 800 gentilshommes, de 200 chevau-légers et de 400 arquebusiers. L'armée s'était trouvée ainsi portée en peu de jours à 26,000 hommes, dont 18,000 d'infanterie et 8,000 de cavalerie, sans compter les Hollandais qui servaient sur la flotte.

En voyant toutes ces forces réunies, le roi avait recouvré l'espérance et s'était décidé à reprendre aussitôt l'offensive. La position occupée par le duc de Parme semblait d'ailleurs lui offrir l'occasion d'une belle revanche de la levée du siège de Rouen.

Le pays de Caux, dans lequel l'armée franco-espagnole s'était engagée, forme un carré long fermé à l'Ouest par la mer, au Sud par la Seine, au Nord par la Somme, et ouvert seulement du côté de l'Est. Or, c'était précisément de ce côté que le roi devait arriver et il lui était d'autant plus facile d'enfermer l'ennemi dans cette espèce de parallélogramme, qu'il avait de fortes garnisons à Dieppe et à Eu. Le plan de campagne du roi se trouvant ainsi tout tracé, il n'avait qu'à marcher en avant, en resserrant ses lignes le plus possible, pour barrer le passage au général espagnol.

Dès les derniers jours d'avril, l'armée royale se mit en marche et arriva le 30 en vue de l'armée catholique, qui avait quitté Caudebec pour venir camper à Yvetot.

Une circonstance, que le roi n'avait pas assez observée, faillit lui être funeste. Le pays qu'il avait à traverser était couvert de châteaux et de grands parcs, de telle sorte que son armée ne pouvait s'y déployer, et était obligée de marcher en serre-file. Lorsqu'elle commença à déboucher près d'Yvetot, les Ligueurs le remarquèrent et allèrent en avertir le duc de Parme, que la fièvre et les douleurs de sa blessure retenaient au lit. Le duc, sous l'impression de la maladie, répondit que pour combattre il fallait des corps vivants, et non des cadavres épuisés; néanmoins il donna l'ordre au duc de Mayenne et au prince Farnèse de charger l'ennemi, et lui-même se fit transporter sur un brancard pour mieux diriger l'attaque. Mais il n'était plus temps; déjà l'armée royale presque tout entière était passée, et avait pris position dans la plaine.

Dès le soir donc, les deux armées se trouvèrent campées à un quart de lieue de distance l'une de l'autre, séparées seulement par un bois assez épais, qui devint, les jours suivants, le théâtre de combats vifs et sanglants.

Le 1er mai, il y eut divers engagements entre le jeune duc de Guise et le baron de Biron, le sieur de Rosne et le duc de Bouillon, le sieur de Montigny et le baron de La Châtre. Le 3, le roi alla lui-même, à la tête des Anglais, des Allemands et d'un bataillon français, pousser une reconnaissance du côté du bois, et tenter d'en déloger les ennemis; mais

le duc de Mayenne et le prince Farnèse lancèrent contre lui les Wallons et les carabins, qui le contraignirent à rétrograder, et faillirent même le forcer dans ses propres retranchements.

Cependant le roi, qui se proposait avant tout de resserrer de plus en plus l'armée de la Ligue dans l'espèce de presqu'île où elle se trouvait acculée, résolut de s'emparer du bourg d'Yvetot, occupé par l'avant-garde, que commandait le duc de Guise. Dans ce but, il changea de position et, se campant sur la droite le long du bois, il se rendit maître d'une colline où il plaça sept pièces de canon qui battirent le bourg en flanc et forcèrent le duc de Guise à l'évacuer. Les jours suivants, les escarmouches continuèrent avec des succès divers. Le 12 mai, le roi fit une nouvelle tentative pour se rapprocher du camp ennemi et rendre plus étroit encore le cercle dans lequel il prétendait l'enfermer. Mais le duc de Mayenne et le prince de Farnèse lui opposèrent une si vive résistance que l'action fût devenue générale, si des deux côtés on n'avait eu un intérêt égal à l'éviter. Le prince Farnèse fut blessé et eut un cheval tué sous lui; le duc de Parme son père, croyant qu'on allait en venir à une bataille, avait quitté le lit malgré son état de faiblesse, et s'était fait monter à cheval. La nuit seule put mettre fin au combat, qui fut sans résultat.

Le lendemain, le roi, dont l'ardeur ne se lassait pas, fit une nouvelle attaque et parvint à forcer dans ses retranchements un poste de cavalerie légère qu'il savait privé en ce moment de ses chefs.

Le duc de Parme, accablé par la maladie, sujet à des syncopes longues et douloureuses, voyait avec inquiétude ces escarmouches incessantes auxquelles il ne pouvait présider lui-même, et qui ne laissaient pas un seul jour de repos à ses troupes. Pour sortir d'une situation si périlleuse, il résolut de se rapprocher de la Seine et de se mettre à couvert sous le canon de Caudebec. Le 16 mai donc, au matin, il profita d'un brouillard très épais suivi d'une pluie abondante pour décamper sans bruit et aller s'établir à une demi-lieue de Caudebec, entre deux collines, vis-à-vis desquelles s'étendait une vaste plaine. Afin de mieux dérober ce mouvement à l'ennemi il avait donné l'ordre à son fils, le prince Farnèse, de se porter en avant et de simuler une attaque; le jeune prince s'était si bien acquitté de cette mission que l'armée avait pu prendre ses nouveaux cantonnements sans avoir été inquiétée.

Cette retraite, qu'il n'avait su ni prévoir ni empêcher, causa d'abord au roi quelque dépit; mais ensuite ayant considéré que, loin de déranger son plan, elle en faciliterait, au contraire, l'exécution puisque l'armée ennemie n'avait fait que se rapprocher de la Seine, il se rassura et se mit aussitôt en devoir d'en tirer parti. En conséquence, il prit possession du camp que les Ligueurs venaient d'abandonner, donna l'ordre au duc de Montpensier de se porter sur la droite à la tête de l'avant-garde et de se mettre en com

munication avec la garnison de Dieppe, au duc de Bouillon, commandant de l'arrière-garde, d'aller à gauche occuper et fermer le chemin qui conduit du pays de Caux à Rouen. Quant à lui, il s'établit avec son principal corps d'armée sur le grand chemin de Picardie.

Par suite de ces diverses dispositions, l'armée franco-espagnole se trouvait cernée de toutes parts, car les vaisseaux hollandais, retirés à Quillebœuf, commandaient le cours de la Seine. Dès lors, le roi se crut sur le point de tirer une éclatante vengeance des humiliants échecs que lui avait fait subir par deux fois son habile adversaire.

Cependant le duc de Parme méditait l'exécution d'un dessein dont son mouvement de retraite sur Caudebec n'avait été que le prélude, et qui devait déjouer tous les calculs du Béarnais. Retenu au lit par la fièvre, il abandonnait à ses lieutenants la partie active du commandement, mais se réservait la haute direction des opérations militaires; il s'était fait rendre compte de l'état des choses et des lieux; il savait que la disette commençait à se faire vivement sentir, et qu'il ne pouvait, sous peine de la voir périr, laisser son armée plus longtemps dans une telle situation. Or, pour l'en faire sortir, il n'y avait que deux partis à prendre : ou forcer les lignes ennemies et gagner la Picardie; ou traverser la Seine, et mettre ce fleuve entre les deux armées. Dans le premier cas, il fallait livrer bataille et, outre que l'ennemi avait le plus grand intérêt à la refuser, on devait, si on parvenait enfin à l'y contraindre, avoir contre soi tout le désavantage de la position. Dans le second cas, les difficultés et les périls n'étaient pas moindres : comment, en effet, opérer le passage d'un fleuve large de plus d'un quart de lieue, comme est la Seine en cet endroit, sous le feu de l'artillerie royale et peut-être de celle de la flotte hollandaise, qui pouvait arriver de Quillebœuf en quelques heures? C'était cependant à ce dernier parti que le général espagnol s'était arrêté. Lorsqu'il en avait parlé pour la première fois au duc de Mayenne, celui-ci avait repoussé la chose comme impossible. Mais le duc de Parme n'en avait pas moins persisté dans son projet et s'était occupé aussitôt de le mettre à exécution. Par ses ordres, huit compagnies d'infanterie étaient successivement passées sur la rive gauche de la Seine et y avaient élevé un petit fort dont les bastions dominaient le cours de la rivière. En même temps, un autre fort, dont les batteries étaient tournées du côté de Caudebec pour foudroyer les royaux s'ils se présentaient, fut bâti sur la rive droite. Ces deux ouvrages, d'une construction légère, mais suffisante pour l'usage qu'on en voulait faire, furent terminés en peu de jours; le duc de Parme fit venir de Rouen un grand nombre de barques et de navires marchands dont il forma un pont de bateaux (1); puis, le 20 mai au soir, tout étant préparé dans le plus grand secret, il envoya le prince

(1) Selon Davila, l'armée ne serait pas passée sur un pont de bateaux, mais sur des barques détachées; il y a désaccord sur ce point entre les historiens. Au fond, il importe peu.

Farnèse amuser l'ennemi par des escarmouches, et donna l'ordre au duc d'Aumale de traverser aussitôt le fleuve avec la cavalerie, l'infanterie et l'artillerie. Le passage s'effectua comme il l'avait prescrit et, le lendemain matin, l'armée presque entière se trouvait déjà sur l'autre bord, lorsque le roi, étonné de voir si peu de monde dans le camp des Ligueurs, envoya le baron de Biron reconnaître les choses de plus près et apprit ainsi que les ennemis passaient la rivière. Il accourut aussitôt avec sa cavalerie, mais le feu du fort le tint à distance, et le prince Farnèse eut le temps de regagner l'autre rive avec le reste de son armée, avant qu'on eût pu prendre aucune mesure sérieuse pour l'en empêcher. Ce jeune prince déploya dans cette journée la plus rare intrépidité; ayant laissé quelques pièces de canon en arrière, il retourna les reprendre sous le feu des royaux, et réussit non seulement à sauver tout son matériel, mais encore à rompre le pont de bateaux lorsqu'il fut arrivé sur l'autre côté du fleuve.

Une manœuvre si hardie, qu'un général consommé dans l'art de la guerre avait pu seul concevoir et exécuter, équivalait à la plus éclatante victoire. Du haut des collines où il avait assis ses quartiers, le roi voyait cheminer sur l'autre rive, à l'abri de ses attaques, l'armée qu'il se croyait à la veille de forcer dans ses derniers retranchements et de détruire. Sa première pensée fut de courir à Pont-de-l'Arche pour lui couper le passage, mais il rencontra chez ses officiers et ses soldats une résistance qui l'obligea à renoncer à ce projet. L'armée franco-espagnole put donc, sans être inquiétée, continuer sa route, se dirigeant sur Paris.

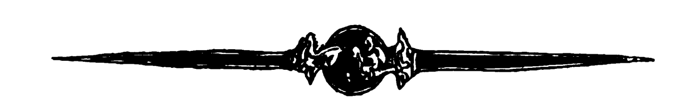
Le duc de Parme considérait désormais sa mission comme terminée : il avait fait lever le siège de Rouen et réduit à l'impuissance toutes les forces de son adversaire. Épuisé d'ailleurs par les souffrances d'une blessure dont il ne devait jamais guérir, il avait hâte de regagner les Pays-Bas. Aussi, lorsqu'il fut arrivé à Saint-Cloud, au lieu d'entrer à Paris, où la désertion aurait pu se mettre dans ses troupes, il longea la rive gauche de la Seine, repassa le fleuve à Charenton et ne s'arrêta que lorsqu'il eut gagné Château-Thierry.

Le roi ne tarda pas à se mettre à sa poursuite avec le peu de forces qui lui restaient. Ce prince avait vu se dissoudre d'elle-même son armée que le découragement avait prise, dès qu'elle avait vu l'armée ennemie lui échapper. Les Anglais et les Hollandais avaient refusé de passer la Seine, sous le prétexte que le temps de leur engagement était terminé, et avaient demandé à être reconduits à Dieppe pour s'y embarquer. Les Suisses et les Allemands, dont la solde n'était pas payée, avaient fait le même refus, et la noblesse ne s'était pas montrée mieux disposée. Ce n'était donc qu'avec les 7 ou 800 hommes qu'il avait pu retenir auprès de lui, que le roi se donnait la satisfaction de reconduire de nouveau l'armée espagnole en la harcelant par des escarmouches. Il essayait ainsi de couvrir un nouvel échec, ressenti d'autant plus vivement qu'il était dû non au hasard, mais à la force même des choses,

et semblait le convaincre de la stérilité de ses efforts dans le présent comme dans l'avenir.

Le duc de Parme du reste se montra peu ému de l'approche des bandes béarnaises; avec la supériorité d'un vainqueur qui dédaigne les vaines attaques d'un adversaire dont il sait n'avoir rien à redouter, il continua sa marche sans se hâter, et ne repassa la frontière qu'au temps et au jour qu'il avait marqués.

Un événement funeste termina cette campagne déjà si malheureuse pour la cause du chef de la maison de Bourbon. Le maréchal de Biron étant allé mettre le siège devant la ville d'Épernay, y fut tué par un boulet de canon, le 26 juillet, au moment où il visitait un des bastions. Le maréchal était considéré à juste titre comme un des plus habiles hommes de guerre de ce temps; il avait en diverses circonstances, et particulièrement à Ivry, rendu au roi de Navarre d'éminents services dont il ne se trouvait pas suffisamment récompensé; il le faisait sentir avec une certaine hauteur dont le prince avait eu à souffrir; mais sa mort n'en était pas moins une grande perte pour le parti royal qu'elle privait de son chef militaire le plus expérimenté.



CHAPITRE XVII

Continuation de la guerre dans les provinces. — Négociations entre Villeroi et Duplessis-Mornay. — Les esprits sont de toutes parts disposés à la paix. — Réaction à Paris en faveur du parti modéré. — Conciliabules pour aviser à traiter de la paix. — Arrivée du duc de Mayenne à Paris. — Conférences entre les Ligueurs modérés et les exaltés. — Réaction en faveur des modérés dans les provinces. — Le roi envoie à Rome le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani. — Accueil fait par Clément VIII au cardinal. — Paroles favorables du Pape. — Mort du duc de Parme.



EPENDANT, si la Normandie avait été cette année le théâtre principal de la guerre, parce que les chefs s'y étaient trouvés en présence, la guerre n'en avait pas moins continué, comme par le passé, dans les autres provinces.

En Bretagne, les princes de Conti et de Dombes commandaient, pour le roi de Navarre, une armée composée presque tout entière d'Anglais envoyés par Élisabeth, de même que le duc de Mercœur, gouverneur pour la Ligue, comptait parmi ses soldats plus d'Espagnols que de Français.

Vers la fin de mai, les chefs des deux partis s'étaient rencontrés près de la ville de Craon et, à la suite d'un combat vivement disputé, l'armée royale avait été mise en pleine déroute. Un grand nombre de gentilshommes avaient été tués, 1,000 à 1,200 soldats faits prisonniers; toute l'artillerie, le bagage et la plupart des cornettes ou enseignes étaient tombés au pouvoir du duc de Mercœur.

Le maréchal d'Aumont, envoyé au secours des deux princes, n'avait pas été plus heureux. Il avait pris la ville de Mayenne et investi celle de Rochefort; mais le duc de Mercœur l'avait contraint à se retirer, après un siège de deux mois et demi.

Ces succès n'empêchèrent pas le duc de Mercœur de se montrer favorable à un arrangement avec le roi de Navarre. Il avait reconnu que, d'une part, les gentilshommes bretons étaient peu enclins à soutenir les droits qu'il prétendait avoir, par sa femme, sur le duché; que, de l'autre, le roi d'Espagne, lui envoyant plus de soldats que d'argent, ne cherchait qu'à

s'assurer du port de Blavet, pour de là étendre sa domination sur toute l province. Il avait donc chargé le sieur de Talouet d'ouvrir avec Duplessis Mornay une négociation, dont la base était sa renonciation à la souve raineté sur la Bretagne dont on lui donnerait seulement le gouvernement Mais l'affaire devait en rester là longtemps encore avant de se conclure.

Dans le Languedoc, le duc de Joyeuse, chef du parti catholique, ava d'abord remporté quelques avantages; mais ensuite s'étant laissé surpren dre, le 10 octobre, par le maréchal de Montmorency, il avait eu 2,000 hom mes tués ou mis hors de combat, avait perdu tout son bagage, 22 enseigne 5 pièces de canon, et lui-même, en cherchant à échapper à l'ennemi par fuite, s'était noyé dans le Tarn.

En Provence et dans le Dauphiné, les affaires du duc de Savoie n'avaie pas plus prospéré que l'année précédente. Le sieur de La Valette, chef parti royal, avait été tué, le 11 février, d'un coup de mousquet devant la vil de Roquebrune dont il faisait le siège; mais la ville n'en avait pas moins é obligée de capituler, et, dans le courant de mai, Lesdiguières était arri du Dauphiné à la tête de 1,500 hommes d'infanterie et de 1,000 chevaux. terreur que son nom inspirait avait suppléé au petit nombre de ses soldat En peu de temps, Beines, Ginaversi, Aups, Bariols Draguignan et quelqu autres petites places avaient dû reconnaître l'autorité du roi. Les troup de la Ligue, commandées par le chevalier d'Aiglon et Châteauneuf, avaie en outre, éprouvé un assez grave échec près de Pignon.

Lesdiguières eût poussé plus loin encore le cours de ses succès et fo peut-être les partisans de la Ligue à mettre bas les armes, si une diversi faite par le duc de Nemours du côté du Dauphiné ne l'avait contraint retourner avec la meilleure partie de ses troupes.

Le duc d'Épernon n'avait pas tardé à le remplacer. Ce seigneur, nom commandant de toutes les forces royales en Provence, y était entré, au m d'août, à la tête de 10,000 hommes, et y avait reçu des officiers et des s dats l'accueil sympathique que devait en attendre le frère de La Valet Plusieurs gentilshommes de la Ligue s'étaient même aussitôt ralliés à et la comtesse de Saulx, aussi ardente désormais pour la cause roy qu'elle l'avait été naguère pour celle de la Ligue, lui avait présenté sieur de Créqui, son fils, en le priant de lui permettre de servir sous ordres.

D'Épernon avait profité de ces bonnes dispositions pour ouvrir aussi la campagne, s'était emparé de plusieurs villes, particulièrement de ce d'Antibes et de Cannes, et avait obtenu en peu de temps de tels avanta que le roi, redoutant l'ambition de cet ancien favori de Henri III, s'en é alarmé. D'Épernon, en effet, non content de prendre des villes, élevait places fortes où il mettait des garnisons dont les commandants lui étai personnellement dévoués, et semblait agir dans l'intention de se ren indépendant.

Tandis que ces choses s'étaient passées en Provence, Lesdiguières avait préparé dans le Dauphiné l'entreprise la plus hardie qu'il eût encore exécutée.

Le duc de Savoie avait été jusque-là l'agresseur, et sans beaucoup de risques pour lui, dans la guerre qu'il faisait depuis plusieurs années. Le roi pensa avec juste raison que, pour le rendre plus circonspect à l'avenir, il fallait l'inquiéter sur ses propres possessions et porter la guerre dans ses états. Par ses ordres donc Lesdiguières avait passé les Alpes, s'était emparé de Pignerol et de Château-Dauphin et avait soumis les vallées d'Angragne, de La Luzerne et de La Pérouse. De plus, il avait forcé la ville de Cahours à capituler, malgré les efforts du duc de Savoie qui s'était vu contraint à la retraite.

Après cette brillante excursion sur le territoire ennemi, Lesdiguières avait repris le chemin du Dauphiné où le rappelaient la saison avancée et les courses du marquis de Tréfort, qui s'était jeté dans le Grésivaudan et portait le ravage jusqu'aux portes de Grenoble. A son arrivée, les troupes savoyardes s'étaient retirées, et chacun avait pris ses quartiers d'hiver, les uns en deçà, les autres au delà des Alpes.

Les chances de la guerre dans les provinces s'étaient donc à peu près également balancées entre les deux partis : dans l'Est et le Midi, les royaux l'avaient emporté ; dans l'Ouest et au Centre, les Ligueurs avaient eu l'avantage ; d'aucun côté on n'avait obtenu de résultat décisif.

Ainsi, depuis trois ans, la situation générale n'avait pas changé, et la question demeurait posée dans les mêmes termes : il y avait toujours, d'une part, la nation qui refusait de reconnaître pour roi un prince protestant ; de l'autre, le chef de la maison de Bourbon qui, invoquant son droit héréditaire, persistait à revendiquer le trône par la force des armes. Les incidents de la lutte même avaient peu varié ; le roi remportait d'abord quelques succès, suivis bientôt de revers qui lui en faisaient perdre tout le fruit. Un tel état de choses indiquait assez que la guerre seule ne pouvait suffire à mettre fin au débat, et des deux côtés on le comprenait chaque jour davantage.

Le duc de Mayenne ne se dissimulait pas que les succès obtenus dans les deux dernières campagnes étaient dus à l'intervention des Espagnols. Or, cet appui étranger lui pesait à divers titres ; inquiet de ce qu'il y avait de menaçant pour l'indépendance nationale dans le protectorat intéressé de Philippe II, il était personnellement blessé des exigences et des intrigues du roi d'Espagne, qui, depuis quelque temps, semblait même vouloir lui susciter un rival dans la personne de son neveu, le jeune duc de Guise. Pour ces divers motifs, le duc de Mayenne était disposé à reprendre avec le roi des négociations, qui, d'ailleurs, n'avaient jamais été entièrement abandonnées.

Le roi, de son côté, avait trop de perspicacité pour ne pas comprendre

que, dans cette lutte d'un homme contre un peuple, la partie n'était pas égal et qu'il risquait d'y épuiser en de stériles efforts tout ce qu'il avait d'inte ligence, de courage et d'énergie. Sans parler des derniers échecs qu' venait d'éprouver, il avait lieu d'être sérieusement alarmé de l'état génér de ses affaires.

La noblesse catholique, qui faisait sa force principale, manifestait de pl en plus son mécontentement. Lorsque, trois années auparavant, elle av consenti, au camp de Saint-Cloud, à le reconnaître pour roi de Franc elle y avait mis pour condition qu'il se convertirait; or, il n'avait pris depu lors aucun souci de tenir sa promesse, et les seigneurs les plus influen tels que les ducs de Nevers et de Longueville, ne lui cachaient pas qu'ils pourraient, sans manquer à leur conscience, continuer longtemps encor servir la cause d'un roi hérétique; de plus, ils mettaient de nouveau avant la candidature du cardinal de Bourbon. Les gentilshommes prot tants n'étaient pas assez nombreux pour soutenir seuls sa fortune et continuaient à se plaindre de l'ingratitude de leur ancien chef.

Le prince n'était pas plus rassuré sur les dispositions de ses alliés dehors. Il n'avait pu obtenir qu'à grand'peine de la reine d'Angleterre derniers secours qui lui avaient permis de faire le siège de Rouen. Ses a bassadeurs, le vicomte de Turenne et Duplessis-Mornay, avaient eu à suyer toutes sortes de procédés humiliants à la cour de Londres. Élisab se lassait de ses sacrifices et ne craignait pas de le faire sentir à son ro protégé; elle ne lui épargnait ni les récriminations, ni les paroles amèr se permettait de lui reprocher avec dureté les moindres fautes, et al jusqu'à se plaindre de ce qu'il ne ménageait pas assez la vie des sold qu'elle lui envoyait. Il est vrai qu'en ce moment sa tendresse était tenue alarme au sujet du comte d'Essex, son favori, commandant des forces glaises au service de France, et qu'au dépit politique de la reine se gnaient les anxiétés de cœur de la femme.

Les princes allemands, malgré les instances réitérées du roi, ne avaient jamais envoyé que de faibles secours; les reîtres et les lansquer à son service étaient des mercenaires dont il payait la solde de ses pro deniers ou de ceux de ses alliés; il en était de même des cantons suis protestants.

La république de Venise montrait au roi du bon vouloir, mais elle n avait donné et ne pouvait encore lui promettre que des témoignages de sy pathie. Il ne lui était pas permis d'espérer davantage de la Turquie, qu qu'il eût écrit dans les termes les plus humbles une lettre au très magnan et invincible prince le grand Empereur des Musulmans, pour le p d'*avoir regard de ne pas laisser opprimer un roi et royaume dont l'am avait toujours été chère à lui et à ses prédécesseurs.* Le chef des croya était trop loin pour pouvoir appuyer utilement, l'eût-il voulu, les arme roi.

Le concours sincère des états généraux de Hollande lui était seul assuré, mais les états se trouvaient eux-mêmes engagés dans une lutte trop sérieuse avec l'Espagne pour pouvoir distraire beaucoup de leurs forces à son profit.

De toutes ces circonstances, le roi devait conclure qu'il était temps de prendre un parti, sous peine de rendre à jamais impossible son avènement au trône de France. Il n'en était pas d'ailleurs à reconnaître la nécessité de sa conversion plus ou moins tardive à la religion catholique. S'il avait différé jusque-là, c'était moins par scrupule de conscience que par point d'honneur. Il lui en coûtait peu d'abjurer de nouveau le protestantisme, mais il ne voulait point paraître subir la loi de ses ennemis, ni sacrifier ses croyances à l'appât d'une couronne. Il ne s'agissait donc au fond pour lui que de préparer les voies à une abjuration qu'il pût couvrir de prétextes honorables. Or, comme pour atteindre ce résultat il devait avoir recours non à la guerre, mais aux négociations, il était aussi bien disposé que le duc de Mayenne à essayer d'une conciliation.

Villeroi, qui s'était entremis dès l'origine entre les chefs des deux partis, quoique sans succès, conservait le même zèle pour arriver à conclure une affaire de si haute importance.

Dès le commencement de l'année 1592, il avait renoué un commerce de lettres et de conférences avec Duplessis-Mornay; mais, le siège de Rouen tenait alors tout en suspens, et les conditions proposées avaient paru si exorbitantes à Duplessis-Mornay, qu'il les avait absolument repoussées.

Après la levée du siège et le licenciement de l'armée royale, Villeroi, jugeant les circonstances plus favorables, se remit de nouveau à l'œuvre; il vint trouver le duc de Mayenne à Rouen, et reçut de lui la mission de négocier aux conditions suivantes : il devait se rendre le plus secrètement possible auprès du roi de Navarre, lui représenter « qu'il se trompait étrange-« ment s'il espérait avoir la paix, et que ceux de la Ligue le reconnussent « jamais avant qu'il fût catholique et réconcilié à l'Église, étant certain « que, quand le duc de Mayenne se dispenserait d'en user autrement, il « serait suivi de si peu de gens, que les misères publiques en augmente-« raient plutôt qu'elles ne finiraient ensuite »; lui proposer de s'en remettre : 1° en ce qui touchait la religion, à la décision du Souverain Pontife, auprès duquel on députerait de part et d'autre; 2° en ce qui concernait la succession au trône, à la décision des états généraux, que le duc avait l'intention de convoquer dans le plus bref délai.

Ces instructions du duc de Mayenne témoignaient assez de son désir de la paix; il s'abstenait de rien stipuler quant aux avantages particuliers auxquels il pouvait prétendre et ne demandait rien que de légitime; il voulait qu'on se mît d'accord sur le point principal avant de discuter les intérêts secondaires qui seraient alors faciles à régler.

Villeroi s'occupa aussitôt d'avoir une entrevue avec le roi. Le prince lui

donna rendez-vous à Gisors, où la conférence eut lieu pendant la nuit pour garder la chose secrète.

Le roi se montra animé des sentiments les plus conciliants, et lorsque Vil leroi lui eut fait part des instructions dont il était porteur, il ne fit pas dif ficulté de déclarer qu'il était prêt à y souscrire en disant que : « Puisqu « M. de Mayenne ne voulait continuer à traiter que le Pape n'eût parlé et qu' « n'en eût communiqué avec ses partisans, il ferait partir au plus tôt M. l « cardinal de Gondi et le marquis de Pisani, et qu'il ne serait rien omis d « sa part pour contenter le Pape et les Catholiques qui affectionnaient so « instruction; qu'il y marchait de très bon pied, non par crainte de ses e « nemis ou pour mieux avancer ses affaires, mais pour le désir qu'il ava « de contenter ses sujets, les délivrer de la guerre, et mettre son âme e « repos, comme il ferait voir par effet »; quant à la convocation des état « le duc de Mayenne devait prendre garde que l'assemblée qu'il prétenda « faire, fût composée principalement de personnes de qualité et d'honneu « autrement il prévoyait qu'il s'y prendrait des résolutions très périlleus « pour le royaume et pour lui-même; qu'il se contentait d'en donner avi « estimant que M. de Mayenne en serait averti et qu'il y pourvoirait comn « chose qui lui importait autant ou plus qu'à nul autre (1) ».

Après avoir ainsi formulé son adhésion aux conditions proposées, prince eut soin d'ajouter que : « si le duc de Mayenne se voulait accord « avec lui, il s'en trouverait très bien, car il le contenterait d'honneurs et « bien plus qu'il n'en tirerait jamais d'autre et même des Espagnols (2) Puis il pria Villeroi de lui continuer ses bons offices et de lui faire sav au plus tôt la réponse et volonté du duc de Mayenne.

La grande querelle depuis si longtemps pendante paraissait donc enfin ava cer vers une solution; la négociation du moins avait fait un grand pas : d deux côtés, on s'était expliqué nettement, et on s'était arrêté au parti le pl sage, à celui de remettre le litige à l'arbitrage du Pape et d'une assembl d'états; du Pape qui seul, en ce qui concernait la religion, avait autori suffisante pour décider sur les intérêts de la foi et rassurer les conscience d'une assemblée des états, qui seule aussi pouvait prononcer souveraineme sur la question de la succession au trône. Des deux côtés également, le dés d'un rapprochement était sincère; le duc de Mayenne avait fait les premièr avances et Henri de Béarn avait tenu à Villeroi, rapporte ce dernier, « « langage d'une telle franchise et de si bonne façon qu'il crut certaineme « qu'il parlait selon son cœur, lui faisant paraître qu'il avait non seuleme « goûté ses raisons, mais aussi qu'il avait volonté de contenter les Cath « liques (3) ».

Mais ce qui devait plus encore donner l'espoir d'une prochaine concili

(1) *Mémoires d'État de Villeroi*, p. 198.
(2) *Id.*, p. 199.
(3) *Id.*, p. 199.

tion c'était la disposition générale des esprits qui se prononçaient ouvertement en faveur de la paix, même à Paris.

Depuis la répression sévère de l'attentat commis contre le président Brisson, l'influence du parti ligueur modéré s'était accrue de jour en jour dans la capitale. On se rappelle que le duc de Mayenne avait, au mois de décembre 1591, rendu un édit défendant aux Seize de se réunir et de s'assembler sous peine de la vie.

Cet acte d'autorité avait produit ses effets; les Seize avaient jugé prudent de renoncer à la lutte, pour le moment du moins, et les modérés en avaient profité pour rallier et unir leurs forces.

Dès les premiers jours de janvier de cette année 1592, un certain nombre de bourgeois, magistrats, ecclésiastiques, officiers de la maison de ville, colonels et capitaines de la garde bourgeoise, avaient conçu la pensée de former une sorte d'association offensive et défensive contre la domination des Seize. Dans ce but, ils avaient fait appel aux bonnes familles et aux gens d'honneur pour les inviter à se reconnaître et se joindre ensemble afin d'être les plus forts; ils s'adressaient en particulier aux colonels de la garde bourgeoise, les engageant à user de leur influence pour se rendre maître des élections afin d'éloigner les Seize des charges de la ville.

Presque tous les membres du parlement et des autres cours souveraines, treize colonels sur seize, tous les quarteniers à l'exception de quatre, beaucoup de capitaines et de bourgeois, s'étaient empressés de répondre à cet appel des chefs du parti modéré.

Rien n'était assurément plus légitime que ce mouvement de réaction, mais à la condition de le contenir dans de justes bornes. Or c'est ce qui n'eut pas lieu.

D'abord les modérés, forts de l'appui qu'ils trouvaient dans les dispositions de l'esprit public, se mirent à user de représailles contre les Seize, dont quelques-uns furent déférés au Parlement et payèrent de leur vie des crimes vrais ou supposés.

Mais ce ne fut pas tout : non contents de manifester leur désir de la paix, ce qui était fort naturel après les cruelles épreuves qu'on venait de traverser, ils eurent recours aux intrigues et presque aux complots pour en précipiter la conclusion au risque de tout compromettre. Bientôt même, à l'instigation des Politiques qui ne pouvaient manquer de prendre part au mouvement, on en vint à parler de traiter directement avec le roi et, dans une assemblée tenue vers la fin de septembre chez l'abbé de Sainte-Geneviève, connu pour ses sentiments royalistes, on décida de constituer quatre comités pour aviser aux moyens de faire la paix, car il n'y avait plus d'autre chance de salut et de repos.

Le triomphe du parti modéré était donc devenu presque aussi menaçant pour la cause de l'Union que naguère celui des exaltés.

L'arrivée du roi aux abords de la capitale vint encore aggraver cet état

de choses. Après la prise d'Épernay, qui avait coûté la vie au maréchal de Biron, ce prince avait jugé qu'il n'avait rien de mieux à faire que de se rapprocher de Paris, non pour en recommencer le siége, ce que l'état de ses forces ne lui permettait pas, mais pour en gêner les approvisionnements et jeter l'alarme parmi les bourgeois.

En conséquence, il s'était avancé jusqu'à Saint-Denis, et avait fait élever à Gournay un fort qui devait le rendre maître du cours de la Marne, comme il l'était déjà de celui de la Seine.

L'entrée de Paris se trouva ainsi fermée de presque tous les côtés, et les vivres ne purent plus y entrer qu'avec la permission des gouverneurs royaux, qu'il était facile d'ailleurs d'acheter à prix d'argent.

Les partisans de la paix ne pouvaient manquer de tirer parti d'une circonstance aussi favorable. Ayant donc convoqué les principaux bourgeois dans une assemblée générale, ils leur rappelèrent les longues souffrances de la population pendant le siège; leur représentèrent l[e] danger où on était de voir se renouveler bientôt les horreurs de la famine et leur proposèrent de députer en commun vers le roi à Saint-Denis, no[n] sans doute encore pour traiter de la paix, mais pour lui demander qu'en at[-]tendant la tenue des états-généraux, il accordât le trafic et le commerc[e] libre, tant pour la ville de Paris que pour les autres bonnes villes d[u] royaume.

La moindre conséquence d'une pareille démarche eût été de mettre le[s] chefs de la bourgeoisie en relation directe avec le roi. Le danger était ma[-]nifeste : le duc de Mayenne informé aussitôt se hâta d'accourir à Paris. L[e] duc désirait sincèrement la paix; en ce moment même, nous l'avons vu, [il] la négociait et en jetait les bases de concert avec le roi; mais il ne pouvai[t] permettre, dans l'intérêt même de la cause dont il était le chef, de traite[r] prématurément sans lui et contre lui.

Toutefois, fidèle à ses principes de prudence, il ne voulut rien précipite[r]. Arrivé le 24 octobre à Paris, il se mit à étudier l'état des esprits, observ[a] les progrès alarmants de la cause royale, reconnut que beaucoup d'an[-]ciens Ligueurs s'étaient laissés circonvenir par les Politiques, dont ils sui[-]vaient désormais la direction; et après s'être ainsi assuré de l'imminenc[e] du péril, il se décida à agir. Ayant donc convoqué, le 6 novembre, les princ[i-]paux bourgeois, les colonels, à l'Hôtel de Ville, il leur signifia sa ferme ré[-]solution de ne laisser porter aucune atteinte à son autorité et de réprime[r] tous les complots, de quelque côté qu'ils pussent venir : « Messieurs, leu[r] « dit-il, j'ai été averti qu'il s'était fait ici quelques propositions d'envoye[r] « vers le roi de Navarre pour traiter avec lui, ce que j'ai trouvé fort étrang[e] « pour être chose fort contraire à ce que nous avons juré. Toutefois je n[e] « l'impute pas à aucune mauvaise volonté qu'aient ceux qui l'ont propos[é] « ains à la très grande nécessité que chacun de vous peut avoir. Mai[s] « vous savez tous que j'ai délibéré de faire assembler les états dans c[e]

« mois pour pourvoir au général des affaires et au particulier de votre ville. « Vous savez combien de princes, seigneurs et villes se sont mis avec vous, « desquels nous ne pouvons ni ne devons honnêtement nous départir ; aussi « votre condition serait beaucoup plus mauvaise de faire vos affaires sans « eux. J'espère que tous ensemble prendront quelque bonne résolution, pour « laquelle exécuter, sans avoir aucune considération de mon intérêt parti- « culier, j'exposerai, comme j'ai fait ci-devant, pour votre conservation « très librement mon sang et ma vie.

« Mais cependant je prie ceux qui ont fait telle proposition de s'en vou- « loir départir, et s'ils ne le faisaient, j'aurais occasion de croire qu'ils « sont mal affectionnés à notre parti, et traiterais avec eux comme avec en- « nemis de notre religion (1) ».

Ce discours n'était pas seulement un avertissement sévère à l'adresse des Politiques et des Ligueurs modérés, qui faisaient cause commune avec eux ; il renfermait tout le plan de conduite que le duc de Mayenne se proposait de suivre.

Le duc annonçait la tenue prochaine des états-généraux, retardée jusque-là par divers motifs, mais qu'il désirait maintenant réunir, pensant trouver dans l'assemblée un utile point d'appui pour tenir en échec les Espagnols et les partisans du roi. De plus, il faisait un appel indirect aux Seize. Quoique, par politique et part empérament, il eût toujours incliné du côté des modérés, il avait eu soin cependant de ne pas rompre avec les Seize, chez lesquels il savait devoir trouver dans les jours difficiles un dévouement plus absolu à la cause de l'Union, et si, l'année précédente, il avait sévi contre quelques-uns d'entre eux, c'est que l'honneur et l'intérêt du parti tout entier lui en faisaient un devoir. Mais les circonstances étant changées, et le péril venant désormais des modérés, il ne pouvait hésiter à se tourner du côté des Seize ; ceux-ci le comprirent sans qu'il eût besoin de s'expliquer davantage, et s'empressèrent d'en tirer parti. Toutefois, comme ils n'osaient encore enfreindre ouvertement l'édit qui leur défendait de se réunir sous peine de la vie, ils se contentèrent de proposer aux Ligueurs modérés d'entrer en conférence avec eux pour discuter en commun leurs différends et s'efforcer de les concilier.

Cette offre fut d'abord repoussée, puis acceptée : les Seize représentaient encore une force qu'il eût été imprudent de traiter avec dédain. En conséquence, des commissaires furent désignés de part et d'autre.

La première conférence se passa en propos et en récriminations, peu propres à avancer l'œuvre de conciliation ; chacun maintenait ses prétentions et refusait de rien céder. Toutefois, comme on ne voulait pas rompre immédiatement, on décida de confier le soin de la négociation à un conseil d'ecclésiastiques pris dans les deux partis. L'archevêque d'Aix, Genebrard, l'évê-

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 394.

que de Senlis, Rose, le curé de Saint-Benoît, Boucher, et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, Cœuilli, furent choisis par les Seize ; l'abbé de Sainte-Geneviève, le doyen de l'Église de Paris, Séguier, le curé de Saint-Eustache, Benoist, le curé de Saint-Sulpice, Chavagnac, par les modérés. Mais le membres du clergé ne réussirent pas non plus à s'entendre.

Le prévôt des marchands et le gouverneur de Paris crurent dès lors de voir intervenir pour essayer de rapprocher les esprits, et, après de nombreu pourparlers, ils obtinrent qu'on nommerait une commission, non plus d'ec clésiastiques, mais de magistrats et d'officiers de la garde bourgeoise, qu le prévôt fut chargé de désigner lui-même.

Dès que cette nouvelle commission, composée des colonels d'Aubray L'Huillier, Passart, Marchand et Pigneron, pour les modérés ; et des sieur Acarie, Legresle, Senault, Alrequin et Bordereuil-Rosny, pour les Seiz eut été constituée, le prévôt des marchands la réunit sous sa présidence, l'hôtel du gouverneur de Paris. Les esprits étaient fort animés des de parts, plus peut-être même du côté des modérés, qui, se croyant les pl forts, étaient moins disposés à faire des concessions.

Le colonel Marchand prit le premier la parole pour se plaindre des préd cateurs, qui annonçaient en chaire que les premières avances étaient v nues des modérés et non des Seize, tandis qu'on savait bien que le contrai était le vrai. Acarie, Legresle, Sénault, répliquèrent vivement sur ce poin et dirent que, dans tous les cas, le seul moyen de mettre fin aux divisio était de déclarer qu'on ne reconnaîtrait jamais le roi de Navarre mên s'il se faisait catholique. Lors le colonel d'Aubray se leva et dit : « Me « sieurs, je ne vois pas qu'on ait parlé de ce pour quoi on nous a fait entend « que nous étions assemblés. Quant à nous, nous sommes tous demeurés « l'Union de la ville, en l'obéissance de M. de Mayenne, de la cour de Pa « lement, de M. le gouverneur et des magistrats. Si vous autres (s'adre « sant aux Seize), qui vous êtes joints avec le Pape et l'Espagnol, voul « entrer en notre Union, nous interviendrons pour vous auprès de M. « Mayenne, de la cour de Parlement et des magistrats, pour qu'ils vous « reçoivent, et n'est besoin d'autre réconciliation pour mon particuli « n'ayant de querelle avec personne ».

Les députés des Seize répliquèrent avec la même hauteur qu'ils n'avaie aucune grâce à demander aux modérés, ni rien à recevoir d'eux ; qu' avaient plus que tous les autres concouru à établir la sainte Union, et qu' en étaient encore les défenseurs les plus fidèles et le plus éprouvés.

Le colonel d'Aubray s'en prit de nouveau aux prédicateurs, qu'il accu d'invectiver publiquement dans les chaires contre plusieurs homm d'honneur justement considérés, et reprocha à tout le parti des Seize refuser de se soumettre à la juridiction du Parlement.

Pour couper court à ces discussions irritantes, le prévôt des marchan rédigea par écrit quelques articles dont il donna lecture et proposa l'ado

tion. Ils portaient d'abord qu'on prierait monseigneur le légat d'intervenir auprès des prédicateurs pour les engager à modérer leur langage; en second lieu, que l'on s'abstiendrait à l'avenir des dénominations de *Politiques* et de *Seize;* troisièmement, enfin, que la cour de Parlement serait priée d'oublier le passé et de ne plus faire aucune recherche au sujet des délits ou attentats antérieurement commis.

Sur le premier point, il n'y eut pas de difficulté; sur le second, Acarie, Legresle et les autres observèrent que le nom de *Seize* était un nom honorable, et que l'on ne faisait aucun déshonneur à ceux qui en étaient de les appeler ainsi; que toutefois, si, pour éviter les noises et les contentions, on le voulait oublier, on y pourrait consentir, mais que si on le voulait éteindre par ignominie, ils ne le pourraient souffrir et voulaient le conserver.

L'article qui concernait le Parlement souleva des réclamations plus vives encore. « Il n'est aucunement nécessaire, dirent les représentants des Seize, « de supplier la cour de Parlement d'oublier les choses passées; sur cette prière « d'oblivion, elle se voudrait prévaloir et dire que nous ne pouvons plus nous « pourvoir contre ses arrêts. Or, la récusation est de droit, car il ne serait rai- « sonnable qu'un qui se prétendrait offensé d'avoir été emprisonné, comme « toute la cour le prétend avoir été par les Seize, fût le juge de celui qui « l'aurait mené en prison ou qui y aurait prêté aide et conseil (1). — Eh quoi! « reprit le colonel L'Huillier, vous ne voulez donc pas reconnaître la Cour? ni « qu'on fasse justice? Qui seront donc vos juges? » Acarie, Senault et les autres répliquèrent avec chaleur et ne voulurent rien concéder sur ce point important.

Le jour suivant, il y eut chez le prévôt des marchands une nouvelle réunion qui n'eut pas plus de résultat. Les conférences continuèrent ainsi entre les deux partis sans qu'aucun rapprochement pût avoir lieu. Les Seize persistaient à refuser de reconnaître la juridiction des magistrats qu'ils considéraient comme leurs ennemis déclarés, et demandaient, en outre, qu'on s'engageât à ne jamais faire d'accord avec le roi de Navarre. Les modérés repoussaient avec énergie de semblables prétentions. L'irritation allait toujours croissant; dans une discussion, le colonel d'Aubray s'emporta jusqu'à dire en s'adressant aux Seize : « C'est trop disputé, nous nous faisons grand tort « de parler à vous autres; qui êtes-vous? » Et en parlant ainsi, il leur montrait l'édit rendu contre eux l'année précédente. « Voilà votre reproche « sur le front, vous êtes par là réprouvés, désavoués et diffamés, gens « sans chef et sans aveu, auxquels défenses sont faites de vous nommer les « Seize; et néanmoins vous prenez ce mot à grand honneur : nous ne de- « vrions pas seulement parler à vous ». Le colonel L'Huillier appuya cette sortie véhémente en lisant tout haut l'édit qui défendait aux Seize de se réunir. Legresle, Acarie et les autres se levèrent alors indignés : « Nous

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 398.

« sommes gens de bien, s'écrièrent-ils, et n'avons que faire de cette aboli-
« tion, ni nous ni tous les nôtres, et ne nous peut telle abolition apporter
« aucune infamie; si vous avez autre opinion, vous vous montrez vous-
« mêmes désobéissants et contrevenants à ce qu'elle porte, parce qu'il y a
« défense de s'en souvenir, et vous nous en faites reproches ».

De tels débats n'étaient pas de nature à amener une conciliation, et le président Jeannin, ayant essayé à son tour de s'interposer, n'eut pas plus de succès que le prévôt des marchands et le gouverneur de Paris.

Les Seize, on le voit, commençaient à reprendre le dessus; ils sentaient que le duc de Mayenne avait besoin de leur appui et ne voudrait rien entreprendre contre eux en ce moment. Bientôt même, renonçant à ces conférences avec les modérés, qui ne pouvaient aboutir, ils résolurent de s'adresser au duc de Mayenne lui-même et lui présentèrent, non en leur nom, il est vrai, mais au nom des prédicateurs, que leurs immunités ecclésiastiques mettaient à l'abri de toutes recherches, un mémoire où ils formulaient leurs prétentions avec une grande liberté de langage. « Depuis le désastre adve-
« nu en la ville de Paris, disait le préambule, par la mort violente d'aucuns
« bons bourgeois catholiques, le 5 décembre dernier... l'audace des enne-
« mis de la Religion catholique et partisans du roi de Navarre s'est du tout
« augmentée, et leur pratique tant advancée dans la ville, où ils entrent,
« sortent, traitent, parlent et font ce qu'ils veulent, que l'on ne peut attendre
« qu'une ruine évidente de la Religion et l'établissement de l'hérésie, si
« Dieu, par sa toute bonté, ne prévient les desseins de nos ennemis, et
« que de brief l'on y pourvoie, etc. ».

Suivaient les demandes auxquelles le duc de Mayenne était supplié de faire droit. Les principales étaient : défense de parler d'accord ou composition avec le roi de Navarre, hérétique relaps et excommunié; convocation des états généraux à Paris, sans plus différer, pour procéder à l'élection d'un roi très chrétien et catholique; enfin épuration du Parlement dont il fallait chasser les « partisans du roi de Navarre,
« ensemble les magistrats de la ville, colonels et capitaines qui ont adhéré
« et adhèrent à l'ennemi, et en leur lieu y établir et commettre de bons ca-
« tholiques, et le plus tôt que faire se pourra ».

En présentant ce mémoire sous le couvert des prédicateurs, les Seize se proposaient moins encore d'intimider leurs adversaires que de mettre le duc de Mayenne en demeure de s'expliquer. Mais celui-ci n'eut garde de tomber dans le piège.

Le chef de l'Union avait atteint son but; il voulait contenir les modérés en leur opposant les Seize, mais il n'entendait nullement se mettre à la merci de ces derniers. Il se contenta donc de faire publier, le 12 décembre, un avis du conseil d'État dont la signification était aussi peu explicite que possible : le conseil faisait droit aux demandes des Seize sur quelques points, mais sur d'autres il opposait des refus absolus. En ce qui concernait le point

important, à savoir, la *défense de parler d'accord ou composition avec le roi de Navarre*, il n'y avait d'autre réponse que celle-ci : « *Ce sont paroles* « *vaines, qui ne méritent y avoir égard ni en faire cas* ». Toutefois, la promesse de convoquer les états généraux dans le délai d'un mois était formellement renouvelée.

Mais ce n'était pas seulement à Paris que les deux fractions du parti de l'Union étaient en présence ; la même lutte avait lieu dans les provinces. Partout la lassitude de la guerre avait entraîné une portion des anciens Ligueurs à se rapprocher des Politiques, mais partout aussi la réaction royaliste avait rencontré une sérieuse opposition. Les gouverneurs des villes, en effet, avaient reçu l'ordre du duc de Mayenne d'user à l'égard des deux partis de la même politique que lui-même suivait à Paris, c'est-à-dire de les dominer en les opposant l'un à l'autre.

Du reste, ce n'était pas dans l'intérêt de son ambition personnelle, mais dans celui même de la cause dont il était le chef, et pour prévenir les excès, que le duc de Mayenne agissait ainsi. « Car, dit Palma Cayet, si les gou- « verneurs n'eussent usé de cette prudence par commandement dudit sieur « duc, ce n'eût été dans toutes les grandes villes que meurtres, massacres « et exils, et la faction la plus forte eût exécuté sa passion sur l'autre avec « telle animosité qu'il s'en fût ensuivi la perte générale de la monarchie « française ».

A Orléans, la lutte avait été très vive au sujet de l'élection du maire et des échevins. Ceux du Cordon (c'était le nom qu'on donnait à Orléans aux exaltés), avaient été longtemps les maîtres dans la ville ; mais, là comme ailleurs, les modérés, en s'unissant aux Politiques, avaient depuis quelque temps repris la principale influence, et le gouverneur, le sieur de la Châtre, qui les favorisait, avait fait nommer une municipalité composée d'hommes de leur parti. Bientôt les Politiques, voulant mettre à profit des circonstances si favorables, avaient noué des intelligences avec le roi pour lui livrer la ville ; mais le gouverneur, instruit de leurs menées, avait fait fermer les portes ; de sorte que, quand le prince s'était présenté, il avait été obligé de rebrousser chemin.

Cependant, s'il saisissait avec empressement toute occasion qui s'offrait à lui de prendre quelque nouvelle ville, le roi était surtout préoccupé en ce moment du soin de mener à bonne fin les négociations commencées pour une pacification générale.

On se rappelle qu'il était tombé d'accord avec le duc de Mayenne sur deux points principaux, savoir : 1° de députer vers le Pape ; 2° de réunir une assemblée des états généraux. Il n'avait concédé ce dernier point qu'avec répugnance et en faisant des réserves, car il prévoyait bien que, dans une assemblée des états, les passions depuis longtemps soulevées contre lui ne manqueraient pas de se faire jour et finiraient peut-être par prendre le dessus ; mais par là même qu'il avait beaucoup d'appréhensions de

ce côté, il n'en avait que plus de hâte de poursuivre la négociation avec Rome, de laquelle il espérait davantage. Aussi le cardinal de Gondi et l marquis de Pisani, qui devaient être ses représentants auprès du Saint-Sié-ge, avaient déjà reçu ordre de se mettre en route.

Le cardinal de Gondi était un prélat pieux, modéré, ami de la paix, in-clinant vers le parti du roi, comme d'ailleurs la plupart des membres d haut clergé, mais sans méconnaître les services rendus à l'Église par l sainte Union. Il était resté à Paris jusqu'à la fin de l'année 1590; on l'avai vu pendant le siège soulager par d'abondantes aumônes les souffrances d peuple, s'entremettre ensuite activement pour amener un traité de paix; ce n'était qu'après avoir échoué dans tous ses efforts qu'il avait quitté s ville épiscopale pour sa maison de campagne de Noisy, où il attendait dan la retraite des temps plus calmes.

Le Pontife vers lequel il était envoyé était Clément VIII, nouvellemen élu en remplacement d'Innocent IX, mort après deux mois de règne. Anim des intentions les plus droites, Clément VIII désirait ardemment mettre f à la guerre cruelle qui déchirait la France, sans oublier toutefois ses devoi de chef de l'Église, dont il devait avant tout sauvegarder les droits et l intérêts. Dans un bref adressé, le 15 avril précédent, au cardinal de Pla sance, son légat à Paris, au sujet de la prochaine convocation des états g néraux et de l'élection royale qui devait s'ensuivre, il avait formulé ses in tructions en ces termes : « Vous devrez faire en sorte, que, dans cette gran « affaire, tous les gens de bien déférent, d'un consentement unanim « la souveraine puissance à celui qui paraîtra l'avoir méritée par des ve « tus dignes du trône et par la science du gouvernement (1) ». Un tel lang ge montrait assez qu'il n'entendait exclure personne, pas même le roi Navarre, qui, pour satisfaire aux conditions proposées, n'avait qu'à abjur l'hérésie ; aussi ce prince ne doutait-il pas des bonnes dispositions du Pa à son égard, dès qu'il lui aurait donné des gages suffisants d'un procha retour à la religion catholique.

Pour mieux le prévenir en sa faveur, il avait rendu, quelques jou avant le départ du cardinal de Gondi, un édit pour réformer plusieu abus qui s'étaient introduits dans la discipline ecclésiastique du roya me. Depuis quelque temps, et par suite de la rupture des relatio avec la cour de Rome, le conseil du roi avait institué des économes s rituels qui nommaient aux bénéfices vacants, sans en référer à auc autre autorité. Cet état de choses avait inspiré à quelques prélats ambitie l'idée d'établir en France un patriarcat, dont la juridiction remplacerait ce du Souverain Pontife. On avait accusé le cardinal de Lenoncourt, mort d nièrement à Blois, d'avoir aspiré secrètement à cette haute dignité; et l' chevêque de Bourges, Renauld de Beaune, successeur de Jacques Am

(1) De Thou, t. XXI, p. 509

dans la charge de grand aumônier, était encore soupçonné d'avoir les mêmes prétentions. Le Saint-Siége s'en était ému, et c'était pour le rassurer que le roi de Navarre venait de supprimer par son édit les économats spirituels, auxquels il avait substitué un conseil d'évêques, ce qui excluait toute arrière-pensée de patriarcat.

Le cardinal de Gondi s'était donc mis en route pour Rome vers la fin d'octobre, avec le marquis de Pisani. D'abord il eut lieu de craindre un insuccès; car, à peine arrivé à Florence, il reçut la visite d'un religieux jacobin, qui vint lui intimer défense, au nom du Pape, d'entrer sur les terres de l'Église. Mais le grand duc de Florence étant intervenu en sa faveur, il obtint bientôt la permission de continuer sa route jusqu'à Rome, où le Souverain Pontife consentit à lui donner audience.

Admis en présence du Pape, le cardinal commença par justifier sa conduite passée; témoignant de son désir de la paix et de la cessation de la guerre civile, il déclara que ces considérations seules l'avaient déterminé à quitter sa ville épiscopale; puis, venant à l'objet spécial de sa mission, il affirma que l'intention du roi était de se convertir à la religion catholique. Après quoi, pour sonder plus avant les dispositions du Pontife, il lui dit : « Mais, « Père Saint, voyant la soumission très dévote du roi, quelle difficulté faites-« vous? N'avez-vous pas la puissance de le recevoir? » Le Pape lors lui répondit : « Qui en doute? mais il est requis que je laisse frapper à ma porte plus « d'une fois, afin de connaître mieux si l'affection est telle qu'elle doit être ». Le cardinal ayant encore insisté pour qu'il lui plût de recevoir dans le sein de l'Église son fils premier-né, le Pape reprit : « Je le ferai quand il sera « temps (1) ».

Le cardinal de Gondi s'empressa de mander au roi les paroles par lesquelles Clément VIII venait de révéler ses sentiments secrets, mais en même temps il ne lui cacha pas qu'il prévoyait plus d'une difficulté à l'encontre de la négociation. Le Pape, en effet, avait laissé entendre qu'il ne pourrait rien accorder avant que la tenue des états généraux lui eût fait connaître les dispositions de l'esprit public en France.

Ainsi tout semblait présager la prochaine cessation de la guerre civile. Les peuples étaient las de s'entredéchirer, et les chefs prêts à s'entendre. Le roi, et c'était là le point principal, annonçait l'intention sérieuse d'abjurer l'hérésie; le duc de Mayenne négociait avec lui; le Pape enfin se montrait disposé à faire toutes les concessions compatibles avec les intérêts de l'Église.

Seul Philippe II, qui ne pouvait renoncer au désir ambitieux de placer sa fille sur le trône de France, se préparait à envoyer une nouvelle armée; mais il allait en être empêché par la mort du général qui devait la commander.

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 403.

Le duc de Parme avait continué à souffrir de la blessure reçue devant Caudebec ; il était allé prendre les eaux de Spa, dans l'espérance qu'elles pourraient le rétablir. Au retour, bien qu'encore languissant, il s'était rendu à Arras pour y présider les états d'Artois, et prendre ensuite le commandement des troupes destinées à l'expédition de France. Chaque jour, malgré son extrême faiblesse, il montait à cheval, comme pour tromper ses soldats et peut-être se tromper lui-même sur l'état de sa santé. Mais ses forces allaient toujours déclinant et, le 2 décembre, au retour d'une de ces promenades, il se trouva si affaibli qu'il fut contraint de se mettre au lit, et mourut le même jour, à l'âge de 46 ans.

Le duc de Parme n'avait ni le génie entreprenant ni le hardi coup-d'œil des grands capitaines; mais il possédait à fond l'art de la guerre et, dans ses deux campagnes de France, il avait déployé tous les talents d'un tacticien consommé ; nouveau Fabius, il triomphait de ses adversaires par la temporisation, et avait le secret de les réduire à l'impuissance par la combinaison savante de ses marches et de ses campements.

La mort d'un tel général était dans les circonstances présentes un nouveau gage de paix. Privé du secours de son épée, Philippe II dut dès lors se résoudre à agir par la voie de ses ambassadeurs, plus que par la force des armes. Il espérait d'ailleurs beaucoup de l'assemblée des états généraux qui, selon la promesse faite par le duc de Mayenne, allait enfin se réunir à Paris.



CHAPITRE XVIII

États généraux. — But et importance de la nouvelle assemblée. — Édit du duc de Mayenne. — Lettre du Légat. — Protestations du roi. — Usages suivis dans les assemblées d'états. — Division en trois ordres. — Mode d'élection. — Ouverture des états. — Proposition des seigneurs royalistes. — Entrevue à Soissons entre le duc de Mayenne et le duc de Féria. — Communion générale des députés des états à Notre-Dame. — Réponse à la proposition des seigneurs royalistes. — Prise de Noyon. — Entrée du duc de Féria à Paris. — Le duc de Féria est reçu par les états. — Discours des ministres espagnols. — Réponse du cardinal Pellevé. — Conférence de Suresnes. — Le duc de Féria demande l'élection de l'Infante. — Réponse énergique de l'évêque de Senlis.



ÈS les premiers temps de la monarchie, les rois avaient coutume de convoquer les principaux de la nation dans des assemblées générales où ils les consultaient sur les affaires de l'État. La forme et le nom de ces assemblées avaient changé; elles s'étaient appelées successivement assemblées du *Champ de Mai*, du *Champ de Mars*, *Parlement*, *États généraux* (1). Cette dernière dénomination était celle qui avait fini par prévaloir.

Les droits et les attributions de ces assemblées n'avaient jamais été nettement définis. Dans la constitution politique de l'ancienne France, il y avait des usages plutôt que des lois, et ces usages variaient selon les temps, les lieux, les circonstances.

Depuis Philippe le Bel, les états généraux, sans être périodiques, avaient été réunis à des intervalles fort rapprochés. Leur influence sur la marche des affaires, difficile à déterminer au premier abord, était cependant très réelle. Dans l'ordre civil, ils avaient préparé par leurs travaux le plan des plus sages ordonnances. Dans l'ordre politique, en déposant aux pieds du trône les griefs et les vœux de la nation, ils avaient dénoncé le mal et signalé le remède, ce qui est le véritable rôle des assemblées politiques. Les assemblées délibèrent, mais n'agissent pas; filles de l'opinion, elles en ont la puis-

(1) Les *assemblées des notables* n'étaient que des états généraux au petit pied.

sance prestigieuse, mais aussi l'instabilité; elles en expriment les tendance légitimes, aussi bien que les écarts et les injustices. Le pouvoir doit tou jours leur prêter une oreille attentive, même lorsqu'il croit de son devoir d leur résister.

Dès le but de la guerre funeste que l'introduction de l'hérésie protestant avait fait éclater en France, les états avaient été consultés. En 1560, il avait eu une première assemblée des notables; en 1561, deux assemblé d'états, l'une à Orléans, l'autre à Pontoise. A cette époque, le pouvoir éta aux mains de Catherine de Médicis et du chancelier de l'Hospital; la nobles et une portion de la bourgeoisie, cédant à l'attrait de la nouveauté, incl naient vers les idées de réforme religieuse; les états avaient reproduit cet disposition des esprits, et, sans se prononcer ouvertement, avaient lais entrevoir des penchants secrets pour les réformateurs.

En 1577, les choses étaient bien changées; la nation, promptement dés busée, s'était rattachée plus fermement que jamais au tronc de ses vieill croyances. Les premiers états de Blois avaient manifesté avec éclat ce mouv ment de retour, sans que l'indigne prince alors régnant voulût en tenir auc compte. Onze ans après, en 1588, les seconds états de Blois avaient mis nouveau Henri III en demeure de se prononcer nettement pour ou con la religion catholique. On sait comment il avait répondu.

L'ouverture de la succession royale au profit du roi de Navarre, en gravant la situation, l'avait cependant simplifiée. La lutte s'était engag entre le chef de la maison de Bourbon, soutenu d'une portion de la noble tant protestante que catholique, et le reste de la nation qui, sans confian en ses vagues promesses, avait déclaré d'une voix presque unanime jamais elle ne permettrait à un prince hérétique de s'asseoir sur le trône France. Trois années de combats mêlés de succès et de revers avai démontré aux deux partis leur impuissance réciproque à mettre fin au dé par la force des armes, et ils en appelaient, d'un commun accord, voies de conciliation.

Un haut intérêt s'attachait donc à la réunion d'une assemblée qui n'ay pas les moyens de trancher la question par elle-même, pouvait et devait pendant en amener la solution, en faisant connaître quels étaient les vo et les désirs de la nation.

Conformément à son engagement, le duc de Mayenne avait rendu mois de décembre un édit à l'effet de convoquer les états généraux à P pour le 17 janvier 1593.

Cet édit, enregistré et publié à son de trompe, le 5 janvier, était préc d'une déclaration, par laquelle le chef de l'Union exposait avec beaucoup netteté les motifs de la convocation.

Il commençait par rappeler le droit public de la France qui ne permet pas à un prince hérétique de monter sur le trône, et les conséquences de dérogation à cette loi pour les intérêts de la religion mis en péril, « car

« sujets suivent volontiers la vie, les mœurs et la religion même de leurs « rois, pour avoir part à leurs bonnes grâces, honneurs et bienfaits ; de telle « sorte que les princes, après avoir corrompu les uns par faveur, ont tou- « jours moyen de contraindre les autres avec leur autorité et pouvoir ». Il remontrait ensuite que le roi de Navarre avait refusé jusqu'à ce jour de se convertir, nonobstant les promesses réitérées qu'il en avait faites et les nombreuses démarches déjà tentées pour le ramener dans le giron de l'Église.

C'est pourquoi il priait « les princes, pairs de France, prélats, seigneurs et « députés du Parlement, et des villes et des communautés des deux partis, « de se réunir à Paris pour ensemblement choisir, sans passion et sans « respect de l'intérêt de quoi que ce soit, le remède qu'ils jugeront en leurs « consciences devoir être le plus utile pour la conservation de la religion « et de l'État ».

Ce manifeste fut suivi d'une lettre du cardinal de Plaisance, légat du Pape, aux seigneurs royalistes, où, après leur avoir vivement reproché de soutenir la cause de l'hérésie, il leur déclarait qu'il s'agissait désormais d'aviser à l'établissement d'un roi vraiment très chrétien, tel que Dieu fera la grâce aux états de le pouvoir nommer, et tel que ne fut jamais et ne peut être un hérétique (1).

Le roi de Navarre, on se le rappelle, avait adhéré à la convocation des états, mais non sans faire des réserves pour le cas où les députés élus lui seraient contraires. Dans cette crainte, il crut devoir protester aussitôt contre l'édit du duc de Mayenne, tout en s'abstenant de rien dire de la lettre du légat, par égard pour la cour de Rome, qu'il avait le plus grand intérêt à ménager.

Son langage était plein d'amertume ; il récriminait avec aigreur contre le chef de l'Union, qu'il accusait d'entretenir la révolte parmi ses sujets. Il faisait remarquer que le duc n'avait pas craint d'apposer sur son édit le grand sceau de l'État, ce qui était un privilège exclusif de la souveraineté royale. D'ailleurs, il déclarait de nouveau, comme il l'avait déjà fait plusieurs fois, qu'il n'avait *aucune opiniâtreté pour sa religion*, qu'il était toujours disposé *à se faire instruire*, et que le temps seul jusque-là lui avait manqué. Il déclarait en terminant « l'assemblée des états tenue ou à tenir en la « ville de Paris entreprise contre les lois, le bien et le repos du royaume, et « tout ce qui y est ou y sera fait, dit, traité et résolu, abusif, de « nul effet et valeur ; défendait à toutes personnes, de quelque condition « ou qualité qu'ils soient, d'y aller, ou y envoyer ; remettait néanmoins « toute peine à quiconque, y étant allé, se retirerait et rentrerait dans ses « foyers ».

Cependant cette protestation était plus pour la forme que pour le fond,

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 304.

car le prince devait bientôt reconnaître lui-même, directement du moins, la légitimité des états en entrant en relation avec eux. Rien d'ailleurs ne pouvait désormais arrêter le grand mouvement de la nation essayant de mettre fin à ses longues dissensions par une assemblée réunie dans le but désiré par tous. Déjà même, lorsque parut le manifeste du roi, l'ouverture des états avait eu lieu à Paris.

Nous avons dit que les droits et les attributions des états généraux n'avaient jamais été nettement définis; cependant certains usages avaient généralement prévalu. Ainsi, depuis Philippe le Bel, les états se divisaient en trois ordres, à savoir : le clergé, la noblesse et le tiers-état, qui délibéraient tantôt séparément tantôt en commun.

Quant au mode d'élection, voici comment le plus souvent les choses se passaient : le clergé et la noblesse de chaque bailliage nommaient directement leurs députés; pour le tiers-état, au contraire, il y avait deux et même trois degrés d'élection.

Dans les campagnes, les électeurs se réunissaient le dimanche au son de la cloche à l'issue de la messe ou des vêpres, par devant le juge, le procureur général ou fiscal, ou même devant le notaire du lieu. Ils rédigeaient en commun un cahier de leurs vœux et doléances, et nommaient ensuite des députés, ordinairement au nombre de deux, qui allaient porter ce cahier à l'assemblée du bailliage supérieur.

Si le village relevait sans intermédiaire du bailliage principal, son cahier y était porté immédiatement par ses députés; mais s'il dépendait d'un bailliage du second ordre, on y refondait en un seul tous les cahiers des différents villages, et on y nommait d'autres députés pour le porter à la ville siége du bailliage ou de la sénéchaussée.

Les villes ne députaient pas aux états comme villes, mais comme chefs-lieux de bailliage ou de sénéchaussée. Il y avait exception en faveur de Paris, La Rochelle et Marseille; et encore Paris seul avait deux voix aux états : l'une comme ville, l'autre comme sénéchaussée (1).

Nous ne possédons pas les procès-verbaux des élections dans les provinces pour les présents états de 1593, mais nous avons ceux de la prévôté de Paris, qui nous montrent qu'un système analogue à celui des provinces était en usage dans la capitale (2).

Le 14 janvier, le prévôt des marchands convoqua en assemblée générale à l'Hôtel de Ville les échevins, conseillers et quarteniers, savoir : deux officiers et deux des plus notables bourgeois, ainsi que les membres des cou

(1) Ces détails sont empruntés en grande partie au savant travail de M. Rathery, couron par l'Académie des sciences morales et politiques, et publié sous le titre d'*Histoire des ét généraux*; 1 vol. in-8°, 1845.

(2) Les *Procès-verbaux des états de* 1593, publiés pour la première fois en 1842, par M. Augu Bernard, dans les *Documents inédits de l'Histoire de France*, nous permettront de présen l'histoire de cette assemblée sous un jour entièrement nouveau. Jusqu'ici on ne la connaiss guère que par la parodie burlesque des auteurs de la *Satire Ménippée*.

souveraines, des corps, collèges, communautés, pour s'entendre avec eux sur les candidats à élire. Il leur proposa : 1° de confirmer les quatre députés élus deux ans auparavant pour les états qu'il avait été question de réunir à Reims en 1591 ; 2° d'en désigner six nouveaux; puis il ajouta que « comme « il s'agissait du plus grand et important affaire qui fût oncques traité en ce « royaume, et que l'affaire concernait un chacun, il était de conséquence « aussi que la députation fût faite par un chacun et en la plus grande com- « pagnie que faire se pourrait ; que dès lors il convenait que les dizaines de « chaque quartier fussent assemblées pour élire deux personnes, lesquelles « se trouveront au logis du quartenier, pour en après par ceux qui seront « dénommés par les dizaines, faire élection de quatre notables personnes « de chaque quartier pour se trouver en l'assemblée de ville, afin de déli- « bérer et résoudre sur ce qui a été maintenant proposé ».

Sur quoi la compagnie ayant opiné, il fut trouvé bon *pour cette fois* et pour la conséquence de l'affaire, que les députés qui auraient à se trouver en cette assemblée de ville fussent nommés en la forme susdite (1).

En conséquence, dès le lendemain, 15 janvier, toutes les dizaines furent assemblées et élurent d'abord chacune deux personnes notables choisies dans leur sein. Ces deux notables de chaque dizaine se rendirent chez le quartenier, chef de toutes les dizaines du quartier, et là élurent à leur tour quatre d'entre eux, savoir : deux officiers de ville et deux bourgeois, lesquels devaient être les électeurs directs des députés.

Le lendemain, samedi 16 janvier, tous ces notables, ainsi élus au nombre de cinq par quartier, en y comprenant le quartenier, qui était électeur de droit, se rendirent à l'Hôtel de Ville avec les représentants des cours souveraines et des communautés, et y procédèrent, sous la présidence du prévôt des marchands, à l'élection des députés.

Les candidats qui réunirent la majorité des suffrages furent : L'Huillier, maître des comptes, prévôt des marchands ; de Neuilly, président au Parlement ; Lemaître, président au Parlement ; de Masparault, maître des requêtes de l'Hôtel ; Boucher, sieur d'Orsay, président au grand conseil ; Bailly, président à la chambre des comptes ; du Vair, conseiller au Parlement ; d'Orléans, avocat général au Parlement ; Langlois, échevin de Paris ; Thiélement de Guyencourt, greffier du grand conseil ; d'Aubray, secrétaire du roi ; Roland, grand-audiencier à la chancellerie. Le prévôt des marchands les proclama aussitôt députés du tiers-état.

Rien n'était plus sage, on le voit, que ce mode d'élection. Dans une réunion préparatoire, le prévôt des marchands avait dressé, de concert avec les notables, une liste de candidats. Ensuite tous les bourgeois, convoqués dans leurs dizaines, avaient nommé des électeurs du premier degré ; ceux-ci à leur tour avaient nommé au chef-lieu du quartier des électeurs du

(1) *Procès verbaux des états de* 1593, p. 692.

second degré, lesquels, faisant un choix entre les candidats présentés avaient élu les députés. C'était une élection à trois degrés qui, tout er laissant à chaque opinion le moyen de se produire, prévenait, autant qu possible, les surprises et les entraînements de parti.

Du reste, le résultat déposait de la sincérité de l'élection, car les candi dats qui l'avaient emporté représentaient fidèlement les opinions de la cité Il s'y trouvait quelques Politiques royalistes et quelques Ligueurs exaltés mais le grand nombre se composait de Ligueurs modérés, qui étaient auss ceux qui comptaient dans la ville le plus d'adhérents. Il en fut de même dan les provinces, où, comme nous l'avons dit, l'élection avait lieu égalemen à trois degrés, ou à deux seulement lorsque le village relevait directemen du bailliage supérieur.

La nouvelle assemblée se trouvait ainsi divisée, comme la France ell même, en trois partis. Les Politiques représentaient la cause royale, e sous ce rapport, ils étaient appelés, malgré leur petit nombre, à jouer r rôle important. Les Ligueurs exaltés représentaient la cause catholiqu mais ils repoussaient toute pensée de conciliation avec le roi, et étaie soumis à l'influence des ministres espagnols. Les Ligueurs modérés, t nant le milieu entre les uns et les autres, et de beaucoup les plus nombreu représentaient la cause catholique pure; résolus à empêcher l'avèneme au trône du chef de la maison de Bourbon, tant qu'il serait hérétique, i appelaient de leurs vœux le moment où, le prince s'étant converti, ils pou raient le reconnaître pour roi. Ils obéissaient à la direction du duc Mayenne, qui devait ainsi exercer la principale influence sur les délibér tions de l'assemblée. Toutefois, comme il y avait, parmi les modérés, bea coup de nuances diverses, il était impossible encore de déterminer sûr ment de quel côté se porterait la majorité.

Le nombre des députés était de 49 pour le clergé, de 24 pour la nobless et de 55 pour le tiers-état; en tout de 138, réduits à 128 par suite de 10 él tions doubles. Toutes les provinces étaient représentées, mais non pas to les bailliages, car les désordres de la guerre et les difficultés d'arriver Paris avaient empêché de faire les élections en plusieurs lieux.

Enfin, tout étant ainsi préparé, l'ouverture solennelle des états eut lieu mardi 16 janvier, dans la grande salle du Louvre (1), sous la présidence duc de Mayenne.

La salle avait été décorée avec magnificence. « Sur un grand parquet c « et fait exprès de bois de charpenterie et de menuiserie, s'élevait un d « de drap d'or, et sous icelui une chaire couverte de velours, et une au « semblable à main droite ».

Autour des chaires se trouvaient plusieurs bancs couverts de tapisser destinés aux députés des états. A droite, contre la muraille, était dress

(1) C'est dans cette même salle, dont les dispositions, il est vrai, avaient été changées, Louis XVIII faisait l'ouverture des chambres dans les dernières années de son règne.

une loge où mesdames de Nemours et de Montpensier, ainsi que d'autres personnages de distinction, devaient prendre place.

A l'heure indiquée, le sieur de Renaulde, capitaine du château du Louvre, qui remplissait les fonctions de maître des cérémonies, donna l'ordre au héraut d'armes de faire l'appel nominal des députés.

L'archevêque de Lyon, l'archevêque d'Aix, les évêques de Riez et de Senlis, l'évêque élu de Digne, et enfin tous les autres députés, tant du clergé que de la noblesse et du tiers-état, entrèrent successivement dans la salle.

Lorsque chacun d'eux eut pris place sur les bancs préparés, on annonça l'arrivée du duc de Mayenne, qui entra accompagné du cardinal de Pellevé et de son fils Emmanuel de Lorraine, précédé de ses gardes et gentilshommes, et suivi du gouverneur de Paris, le sieur de Belin, du sieur de Villeroi, du président Jeannin, du président Lemaistre et de plusieurs autres membres du conseil d'État.

Le duc alla s'asseoir sur l'une des chaires de velours placées au-dessous du dais, l'autre chaire resta vacante; il avait à sa droite le cardinal de Pellevé, à sa gauche son fils Emmanuel, et derrière, ses capitaines des gardes. En face de lui, étaient les députés des états. Il les salua avec émotion et aussitôt il leur adressa une harangue dont le texte a été perdu, mais qui était conçue, dit le procès-verbal du tiers-état, en termes exquis, français, et dans laquelle il exposait la cause et occasion de l'assemblée, rappelait tout ce qui s'était passé depuis les derniers états de Blois, et priait les députés d'aviser de ce qui était à faire pour l'avenir, avec protestation d'employer de sa part non seulement ses moyens, mais sa propre vie, pour la manutention de la sainte Religion catholique et le salut commun de tous.

Le cardinal de Pellevé prit ensuite la parole, et prononça également en français un discours long et assez diffus, qui exprimait d'ailleurs à peu près les mêmes sentiments.

Ces deux harangues achevées, le duc de Mayenne se leva, et le cardinal, se tournant vers les députés, leur dit à haute voix : « Messieurs, voilà « maintenant la première séance, que nous continuerons demain, Dieu ai- « dant ». Sur ces paroles, tous se retirèrent.

Le lendemain 27 janvier, les états se réunirent de nouveau, ainsi qu'il avait été annoncé, dans la salle du Louvre. On commença par prononcer l'admission de quelques députés de la noblesse qui n'étaient point présents à la séance de la veille; puis le duc de Mayenne, prenant la parole, annonça à l'assemblée que Mgr l'évêque de Plaisance, cardinal-légat du Saint-Siége apostolique en France, désirait grandement de la venir voir et se trouver en icelle, et demanda aux députés ce qu'il leur en semblait.

Cette proposition excita d'abord une assez vive émotion; on se demandait s'il ne s'agissait pas d'admettre le légat comme membre de l'assemblée; or,

cette admission était contraire aux lois et constitutions du royaume. Pour
prévenir tout débat à ce sujet, le cardinal de Pellevé s'empressa de déclarer
que le légat désirait seulement venir voir l'assemblée, pour lui bailler sa saint
bénédiction, mais qu'il n'y aurait aucune voix délibérative ni consultative.

Ces paroles calmèrent les esprits; il ne restait plus qu'à régler le céré
monial pour la réception du légat, en conciliant le respect dû au représen
tant du Saint-Siège avec la dignité de l'assemblée. Le sieur de Hacqueville
président au Parlement, observa que, quand messieurs les légats étaien
reçus à la cour, ils laissaient toujours leur croix et leurs masses à l'entré
de la grand'chambre. L'archevêque de Lyon, le président d'Ormesson, l
sieur de Vitry, prirent successivement la parole et, enfin, il fut décidé que l
légat serait admis dans l'assemblée pour la voir et la bénir, qu'il serait ac
compagné de deux évêques seulement; que la croix demeurerait néanmoin
au bas de la salle, sans entrer aucunement, sinon lorsque la bénédictio
serait donnée; et que, pour honorer et remercier ledit sieur légat, le duc d
Mayenne, assisté de trois des principaux du clergé, trois de la noblesse
quatre du tiers-ordre, iraient le recevoir à son arrivée et le ramener a
pied des grands degrés de la salle (1).

La troisième séance eut lieu le jeudi 4 février, jour fixé pour la réceptio
du cardinal de Plaisance. Elle commença encore par la vérification des po
voirs de plusieurs députés nouvellement arrivés, entre autres de l'évêq
d'Autun, de MM. de Vaux et de Thoyne, d'Étienne Bernard, avocat
Parlement de Dijon, lequel avait déjà joué un rôle assez important da
les états de 1588.

Bientôt on vint annoncer que Mgr le légat approchait; le duc de Mayen
s'empressa de quitter la salle et descendit les degrés du Louvre pour all
à sa rencontre, selon le cérémonial arrêté. Il le reçut au bas de l'escalier, l'i
troduisit dans l'assemblée, et le fit asseoir sur un fauteuil à la droite du dai

Le cardinal-légat salua, en ôtant son bonnet, le duc de Mayenne d'abor
puis tous les députés; et, son bonnet remis, il remercia l'assemblée en fo
beau et élégant latin de la réception qui lui était faite, après quoi il s'arrêt
fit signe à son porte-croix d'approcher; et, s'étant levé, il donna sa bén
diction, que le duc de Mayenne et tous les députés reçurent à genoux. E
suite il récita encore quelques prières et oraisons, remit son bonnet, et po
suivit sa harangue.

(1) Selon le Journal de Lestoile, le légat aurait essayé ce jour-là même de faire prêter à plusie
députés qu'il avait réunis à cet effet, le serment de repousser à tout jamais le roi de Navarre
trône; ce qui aurait été rejeté grâce aux remontrances de l'archevêque de Lyon et des aut
membres du conseil. Plusieurs historiens, et entre autres le P. Daniel, ont été plus loin, et
dit que cette proposition avait été faite dans le sein même de l'assemblée : or, rien n'est mo
exact, car les procès-verbaux des trois ordres n'en font aucune mention; le légat ne vint
même à l'assemblée ce jour-là, puisqu'on y délibérait encore sur la réception qui lui se
faite. Si donc la démarche dont parle Lestoile a eu lieu, ce qu'il nous est impossible de vérif
ce n'a été, dans tous les cas, que dans une réunion particulière et sans aucun caractère offic

Lorsqu'il eut fini, le duc de Mayenne lui répondit en français pour le remercier, et le cardinal de Pellevé en latin, au nom de toute l'assemblée. Puis il fut reconduit par le duc de Mayenne et les prélats dans le même ordre que précédemment.

Cette cérémonie terminée, le duc de Mayenne rentra dans la salle de l'assemblée, en fit sortir toutes les personnes étrangères admises pour assister à la réception du légat, puis, les portes closes, il annonça aux députés qu'il avait à leur faire une communication importante : un trompette venait de lui apporter une proposition des princes, prélats, officiers de la couronne, principaux seigneurs catholiques, tant du conseil du roi de Navarre que autres étant près de sa personne, à l'effet de s'entendre avec lui et avec l'assemblée sur les moyens de parvenir au repos tant nécessaire au royaume pour la conservation de la religion catholique et de 'État.

Afin de mieux informer les états, le duc fit donner lecture du mémoire des seigneurs royalistes par Baudoin Desportes, son secrétaire; et, s'adressant aux députés, il leur demanda s'il était expédient d'y faire réponse, et laquelle? Par cette communication, les états se trouvaient dès l'abord saisis du point principal du débat; car si les seigneurs royalistes ne parlaient qu'en leur propre nom, il était bien évident que la proposition émanait du roi de Navarre lui-même; en réalité, la négociation allait s'engager avec le prince. Une vive agitation se manifesta donc dans tous les rangs de l'assemblée. Les députés se levèrent aussitôt pour prendre conseil entre eux, et le clergé demanda à se retirer dans une chambre voisine, pour pouvoir y discuter avec plus de liberté. Les deux autres ordres restèrent dans la salle avec le duc de Mayenne, qui s'approcha familièrement des députés, parla à chacun d'eux, et, se tournant plus particulièrement vers ceux du tiers-état, leur dit : « Messieurs, vous voyez de quoi il est question : *res maxima re-* « *rum agitur*. Je vous prie de y bien adviser, et faire en sorte que les « adversaires n'aient aucun pied ni advantage sur nous. Toutefois, je veux « tenir ce que je leur ai promis (1) ».

Ces paroles résumaient toute la pensée du duc; il voulait une réponse qui permît d'entretenir la négociation et de la mener ensuite à bonne fin, mais qui n'engageât pas dès l'abord sa liberté d'action.

Bientôt les membres du clergé revinrent trouver leurs collègues, et d'un commun accord l'affaire étant jugée de trop haute importance pour être résolue immédiatement, on remit la délibération à un autre jour; en attendant, une copie collationnée de la déclaration du duc de Mayenne pour la convocation des états, et du mémoire des seigneurs royalistes fut distribuée à chaque membre des états, afin que tous pussent en prendre connaissance et éclairer leurs consciences.

(1) *Procès-verbal du tiers-état*, p. 29.

Au moment où on allait se retirer, le cardinal de Pellevé demanda la parole et fit à l'assemblée deux propositions : la première était d'envoyer à la Sorbonne une copie du mémoire des royalistes pour en faire examiner l'orthodoxie; la seconde était de désigner dix ou douze notables personnages, tant docteurs en théologie qu'en droit civil et canonique; on les chargerait de rechercher ceux qui parlaient contre la religion et d'adresser un rapport aux états qui prendraient ensuite des mesures pour contenir le peuple en son devoir L'assemblée ne pouvait s'arrêter à cette motion intempestive et visiblement contraire aux prérogatives des états. On répondit au cardinal que le députés avaient fait serment de demeurer fidèles à la religion catholique aussi bien que de maintenir intactes leurs prérogatives, et qu'ils ne pouvaien aucunement se départir de leur premier avis. Sur quoi, la séance fut levée

Cependant Philippe II ne demeurait pas inactif; ce prince demandai depuis longtemps la convocation des états; voyant enfin son désir exauce il ne devait rien négliger pour en tirer tous les avantages qu'il s'en promettait Malheureusement pour lui, et heureusement pour la France, il n'était pa en mesure de faire autant qu'il aurait voulu. Il venait de perdre son génér le plus habile, le duc de Parme, au moment où la guerre des Pays-Bas (les troubles d'Aragon lui prenaient la meilleure partie de ses soldats et d ses trésors. Il était résolu toutefois à faire tous les sacrifices que comporta l'état de ses forces ; il nomma le duc de Féria ambassadeur extraordinai auprès des états, lui allouant une somme de 1,500,000 écus, et ordonna a comte de Mansfeld d'entrer en France à la tête d'un petit corps d'armée d 4 à 5,000 hommes.

En apprenant que le duc de Féria et le comte de Mansfeld venaient d passer la frontière, le duc de Mayenne se hâta d'aller à leur rencontre, afi de prévenir toutes les intrigues, et d'empêcher surtout que le duc de Guis son neveu, ne fît avec eux quelque accord secret. Pour ne pas perdre, pe dant son absence, la haute direction des états, il eut soin, avant de quitte Paris, de s'entendre avec les principaux députés, pour faire ajourner tout délibération importante jusqu'à son retour.

Arrivé le 9 février à Soissons, il y trouva le duc de Féria assisté de d Inigo de Mendoza et de Jean-Baptiste Taxis. Dès la première entrevue, comprit de quoi il allait être question.

Philippe II était mal instruit du véritable état des choses et se faisa d'étranges illusions sur ses chances de succès. Il croyait qu'après l grands services rendus par lui à la Ligue, les députés des états ne pou raient rien lui refuser. Ses représentants, trompés par les apparence étaient imbus des mêmes idées; ils déclarèrent donc au duc de Mayenne q le roi d'Espagne comptait sur lui pour faire procéder immédiatement l'élection de l'Infante; que rien désormais ne pouvait plus la retarder; q les états, en proclamant reine la fille de Philippe II, ne feraient que reconna tre ses droits à la couronne comme étant la plus proche héritière du de

nier roi par sa mère Élisabeth de France. En même temps, ils firent au duc de Mayenne les plus belles promesses, lui disant que Sa Majesté Catholique voulait le combler d'honneurs, faire de lui le plus puissant seigneur du royaume et que déjà elle avait ordonné au comte de Mansfeld de mettre les troupes espagnoles sous son commandement.

Le duc de Mayenne savait trop bien à qui il avait affaire pour se laisser prendre à ce décevant langage. Il était informé d'ailleurs que l'armée du comte de Mansfeld dont on lui parlait, ne comptait que 5,000 hommes, et les ambassadeurs ne lui apportaient que 25,000 ducats, somme tout à fait insuffisante pour subvenir aux besoins de la guerre. Il répondit donc au duc de Féria que l'élection de l'Infante était chose plus difficile qu'on ne semblait le croire; les Français étaient attachés à la loi salique, et, pour les contraindre à accepter la royauté d'une princesse étrangère, il faudrait des forces infiniment plus considérables que celles dont le roi d'Espagne pouvait disposer.

Étonnés de cette réponse, les ambassadeurs répliquèrent que, si le roi leur maître n'avait pas envoyé une armée plus nombreuse, c'était qu'il en avait été empêché par la mort du duc de Parme et les troubles de l'Aragon; mais, du moment où l'Infante aurait été élue par les états, il mettrait à sa disposition toutes les forces nécessaires pour maintenir les droits de la reine.

Le duc de Mayenne leur représenta qu'il ne pouvait suffire de faire des promesses pour l'avenir, et que, sans la présence d'une armée nombreuse, on n'obtiendrait jamais des états l'élection de l'Infante.

Don Inigo de Mendoza, de plus en plus déconcerté de cette attitude du chef de l'Union, changea de ton et se laissa emporter jusqu'à faire des menaces. « Nous savons bien, lui dit-il, que les états sont disposés à reconnaître l'Infante, et que c'est vous seul qui vous y opposez; mais, ajouta-t-il, nous n'avons pas besoin de votre consentement, et nous vous le montrerons bientôt en donnant le commandement de l'armée au duc de Guise, votre neveu ».

A ces paroles, le duc de Mayenne ne put à son tour se contenir; il répartit avec colère « qu'ils étaient dans une étrange erreur s'ils pensaient pouvoir se passer de lui; que, s'il le voulait, il armerait toute la France contre eux et les chasserait du royaume en huit jours; qu'au reste, ils ne devaient pas songer à le traiter comme leur sujet; qu'il ne l'était pas encore et ne pensait pas le devenir jamais de gens qui lui avaient fait une telle injure »; puis il se retira avec toutes les marques de la plus vive indignation.

Le lendemain, Jean-Baptiste Taxis, effrayé des conséquences d'une pareille rupture, se rendit auprès du duc pour essayer de le calmer; mais le chef de l'Union lui répondit sans détour que, si les Espagnols en usaient déjà avec lui de la sorte, il pouvait bien prévoir qu'il aurait tout à en redouter lorsqu'ils seraient les maîtres; et il refusa de rien entendre de plus.

Toutefois, quelques jours après, jugeant imprudent de rompre ouverte-ment avec les Espagnols, il se laissa vaincre par les instances d'un agen du légat qui se trouvait à Soissons, et consentit à entrer de nouveau e conférence avec le duc de Féria et don Inigo de Mendoza. Ceux-ci s'efforcèren de réparer leur tort en lui donnant des explications qu'il parut agréer, et s'ensuivit une sorte de réconciliation. On arriva même à se faire de part d'autre des promesses. Le duc de Mayenne laissa entendre qu'il appuiera l'élection de l'Infante auprès des états. Les ministres espagnols, à leur tou lui assurèrent, au nom de la princesse, dans le cas où elle serait élue, gouvernement de la Picardie sa vie durant, le titre et l'autorité de lieutenan général du royaume, ainsi que le paiement de toutes ses dettes; de plu ils lui déférèrent immédiatement le commandement des troupes du com de Mansfeld. Mais, à part la dernière condition qui fut aussitôt exécutée, n'y avait rien de sérieux dans ces conventions. Les ministres espagno étaient pleins de méfiance à l'égard du duc; celui-ci se considérait comme peu engagé vis-à-vis d'eux, qu'il écrivit au président Jeannin de prier l états de reprendre, sans plus tarder, la délibération au sujet de la propos tion des seigneurs royalistes, et de leur faire réponse.

Depuis le départ du duc de Mayenne, les états avaient continué à réunir, mais ne s'étaient occupés que de travaux préparatoires. Ils avaie vérifié les pouvoirs, nommé les présidents de chaque ordre, écrit dans l provinces pour presser l'arrivée des députés en retard, fait défense expres à ceux qui étaient présents de quitter Paris, et décidé qu'aucune question pourrait être traitée devant un ordre sans l'être aussi devant les de autres. Rien n'empêchait d'accéder au désir du duc de Mayenne.

Avant de commencer la discussion sur un point de si haute importanc l'assemblée voulut appeler la bénédiction divine sur ses travaux, et tous l membres des états furent invités à faire une communion générale à Notr Dame. Les députés des trois ordres se rendirent, le 21 février, au nomb de quatre-vingt-neuf, à l'église cathédrale, où ils furent reçus par le car nal-légat, qui devait présider la cérémonie.

Après la messe solennelle, l'archevêque d'Aix Génébrard, député de Par monta en chaire et prêcha sur l'évangile du jour, non sans y mêler des lusions politiques et faire, selon le goût du temps, des emprunts à l'h toire sainte et profane. C'est ainsi que, pour montrer qu'il ne fallait p faire d'accord avec le roi avant qu'il ne fût converti, il cita le passage Tacite qui rapporte que personne ne pouvait communiquer avec le me bre de la tribu sur lequel les druides avaient jeté l'anathème.

La prédication finie, le cardinal-légat, revêtu de ses habits pontificau entonna le *Veni Creator*, qui fut continué par toute l'assistance, et célé une messe basse, à laquelle il distribua la sainte communion, d'abord cardinal de Pellevé puis à tous les autres députés, en suivant l'ordre d provinces.

Après la messe, le cardinal-légat chanta les litanies, qui furent répondues par les états à genoux; et chacun ensuite se retira.

Cette pieuse cérémonie inaugurait dignement les travaux de l'assemblée, qui demeura toujours fidèle aux saints engagements qu'elle venait de prendre devant les autels.

Quatre jours après, le 25 février, les trois ordres se réunirent au Louvre, chacun dans sa salle selon la coutume, et la délibération commença.

Le mémoire des seigneurs royalistes était conçu en termes modérés; les seigneurs y parlaient en leur nom propre, non en celui du roi de Navarre, qu'ils déclaraient d'ailleurs reconnaître pour leur roi légitime, et dont ils se disaient autorisés. Évitant avec soin de récriminer sur le passé, ils représentaient la triste situation des affaires, la dissipation et ruine imminente de l'État, et par suite de la Religion catholique dans le royaume ; la nécessité d'obvier à de tels malheurs par une bonne réconciliation entre ceux que la guerre avait divisés et armés à la destruction les uns des autres. C'est pourquoi, tout en protestant contre la convocation de l'assemblée, qui, selon eux, ne pouvait qu'aggraver le mal et enflammer davantage la guerre, ils proposaient au duc de Mayenne et aux députés des états d'entrer en conférence et communication avec eux sur les moyens propres à assoupir les troubles, et leur demandaient de députer quelques bons et dignes personnages pour s'assembler en tel lieu qui pourrait être choisi entre Paris et Saint-Denis, déclarant qu'ils y enverraient et feraient trouver de leur part au jour convenu, pour recevoir et apporter toutes les bonnes ouvertures qui se pourraient excogiter pour un si bon effet (1).

Dans la chambre du clergé, quelques-uns furent d'avis de ne pas faire de réponse : 1° parce qu'on ne devait pas communiquer avec les hérétiques ou fauteurs d'hérétiques; 2° parce que la proposition n'était signée que par un secrétaire du conseil du roi de Navarre, Révol, et que rien ne prouvait que les seigneurs au nom desquels elle était faite y eussent pris aucune part. Ceux qui émettaient cette opinion s'appuyaient sur une récente délibération de la Sorbonne, déclarant la proposition des royalistes hérétique, blasphématoire et schismatique.

D'autres, en plus grand nombre, représentèrent qu'il y aurait un grave danger à repousser des offres de conciliation, et qu'on mettrait ainsi les torts de son côté; l'inconvénient de paraître entrer en communication avec un hérétique pouvait être évité par une déclaration expresse que la négociation serait faite avec les seigneurs catholiques du parti du roi de Navarre et non avec lui. Ce dernier avis prévalut et fut adopté à la presque unanimité des suffrages.

La même décision fut prise par la noblesse et le tiers-état, et les trois ordres, après s'être communiqué le résultat de leurs délibérations et en

(1) *Procès-verbaux*, p. 41.

avoir conféré avec le cardinal-légat, rédigèrent, le 4 mars, une répons dont la suscription était : *Réponse du duc de Mayenne, lieutenant-généra de l'État et couronne de France, des princes, prélats, seigneurs et dé putés des provinces assemblés à Paris, à la proposition de MM. les prin ces, prélats, officiers de la couronne, seigneurs et autres catholique étant du parti du roi de Navarre.*

Le texte de la réponse elle-même était aussi ferme que modéré.

Après s'être excusés auprès des royalistes de n'avoir pas répondu plu tôt, en observant que pour le faire ils avaient dû attendre l'arrivée de tou leurs collègues, les députés des trois ordres commençaient par déclare qu'ils avaient tous promis et juré à Dieu, en recevant son précieux Corp par les mains de Mgr le légat, que le but de leurs conseils, le commence ment, le milieu et la fin de toutes leurs actions seraient d'assurer et d conserver la religion catholique, apostolique et romaine, en laquelle i voulaient vivre et mourir. Puis ils continuaient ainsi : « Étant délivrés d « accidents et périls que les gens de bien prévoient et craignent, à cau « du mal que l'hérésie produit, nous ne rejetterons aucun conseil qui puis « aider à amoindrir ou faire finir nos misères ; car nous reconnaissons ass « et nous sentons trop les calamités que la guerre civile produit, et n'avo « besoin de personne pour nous montrer nos plaies. Mais Dieu et les hon « mes savent qui en sont les auteurs..... Nous jugeons, comme vous, q « notre réconciliation est très nécessaire ; nous la désirons aussi de cœur « d'affection ; nous la recherchons avec une charité et bienveillance vra « ment chrétiennes, et vous prions et adjurons, au nom de Dieu, de no « l'octroyer. Ne vous arrêtez pas aux reproches et blâmes que les hérétiqu « nous mettent sus. Quant à l'ambition qu'ils publient être cause de n « armes, il est en votre pouvoir de nous voir au dedans et découvrir si « religion nous sert de cause ou de prétexte. Quittez les hérétiques que vo « suivez et détestez tout ensemble. Si nous levons lors les mains au ci « pour en rendre grâces à Dieu, si nous sommes disposés à suivre to « bons conseils, à vous aimer, honorer, rendre le respect et service à q « nous le devons, louez-nous comme gens de bien qui ont eu le courage « la résolution de mépriser tous périls pour conserver leur religion..... Si « contraire advient, accusez notre dissimulation, et nous condamn « comme méchants. Vous mettrez, en ce faisant, la terre et le ciel cont « nous.....

« C'est aussi une calomnie de nous accuser que nous introduisons l « étrangers dans le royaume. Il faut souffrir la perte de la religion, « l'honneur, de la vie et des biens, ou opposer la force aux hérétique « auxquels rien ne peut plaire que votre ruine. Nous sommes contrain « de nous en servir, puisque vos armes sont contre nous. C'est le Sai « Père qui a envoyé à notre secours... C'est le roi Catholique, prin « allié et confédéré de cette couronne, seul puissant aujourd'hui po

« maintenir et défendre la religion, qui nous a assisté de ses forces et « moyens, sans autre loyer ni récompense que de la gloire que ce bon « œuvre lui a justement acquise. Nos rois en pareille nécessité et contre la « rébellion des mêmes hérétiques avaient eu recours à eux...

« Représentez-vous plutôt que les Anglais, qui vous aident à établir l'hé-« résie, sont les anciens ennemis du royaume et portent encore le titre de « cette usurpation (1), et ont les mains teintes du sang innocent d'un nom-« bre infini de catholiques, qui ont constamment enduré la mort et la « cruauté de leur reine pour servir à Dieu et à son Église.

« Cessez aussi de nous tenir pour criminels de lèse-majesté pour ce que « nous ne voulons obéir à un prince que vous dites être notre roi naturel, « et prenez garde qu'en baissant les yeux contre la terre pour y voir les « lois humaines, vous ne perdiez la souvenance des lois qui viennent du « ciel ».

Les états terminaient leur réponse en adhérant à la proposition des royalistes dans les termes suivants : « Pour venir donc à cette si sainte et si né-« cessaire réconciliation, nous acceptons la conférence que vous demandez, « pourvu qu'elle soit entre catholiques seulement, et pour aviser aux moyens « de conserver notre religion et l'État. Et pour ce que vous désirez qu'elle « soit faite entre Paris et Saint-Denis, nous vous prions avoir pour agréa-« ble le lieu de Montmartre, de Saint-Maur ou de Chaillot, en la maison de « la reine, et d'y envoyer, s'il vous plaît, vos députés dans la fin de ce mois, « à tel jour qu'adviserez, dont nous advertissant, ne faudrons d'y faire trou-« ver les nôtres, et d'y apporter une affection sincère et exempte de toute « mauvaise passion, avec prière à Dieu que l'issue en soit si bonne que « nous y puissions trouver tout ensemble la conservation de notre religion « catholique, celle de l'État, un bon, assuré et durable repos, etc. ».

Ce langage, si digne et si chrétien, révélait clairement quels sentiments animaient les états. Profondément dévoués à la cause catholique, ils entendaient ne rien concéder qui pût en compromettre les intérêts ; mais ils désiraient la paix, et se montraient disposés à traiter avec le roi, si ce prince consentait à se convertir.

Tel fut le premier acte de l'assemblée ; il avait une haute signification, car il indiquait nettement dans quelle voie elle prétendait marcher. Les ministres espagnols, comme il était naturel, s'en émurent et s'en irritèrent ; le duc de Mayenne, au contraire, qui l'avait inspiré, s'en réjouit comme d'un triomphe.

Du reste, si le chef de l'Union désirait la paix, il la voulait à des conditions honorables ; pour les obtenir, il devait s'efforcer d'amoindrir, autant qu'il était en lui, la position militaire de celui avec lequel il voulait traiter. Jugeant donc qu'il n'avait aucun besoin de revenir à Paris, où tout allait selon

(1) Les rois d'Angleterre prenaient le titre de roi de France.

ses vœux, il se décida à profiter de la présence de l'armée espagnole, amenée par le comte de Mansfeld, pour aller mettre le siége devant Noyon.

Le roi était à Saumur quand il apprit cette attaque imprévue ; il ordonna à l'amiral de Biron, fils du maréchal, de repasser la Loire et de se rapprocher de Paris. Mais ces mesures tardives furent inutiles; la place n'était pas en état de tenir longtemps, et elle fut contrainte de capituler le 30 mars, avant l'arrivée des secours.

Après la prise de Noyon, le comte de Mansfeld alla encore mettre le siége devant quelques places dont il s'empara, puis il regagna la frontière.

Cette retraite du général espagnol eut lieu du consentement du duc de Mayenne et du duc de Féria, qui l'avaient donné, il est vrai, par des motifs tout différents. Le premier était bien aise de voir s'éloigner une armée dont les ministres de Philippe II auraient pu se servir pour intimider les états, tandis que le second espérait voir les Parisiens, privés de secours, en devenir plus favorables à l'élection de l'Infante.

L'attention publique du reste se préoccupait peu de ces opérations militaires sans grande importance, mais bien plus de ce qui se passait dans le sein de l'assemblée, et surtout du résultat des négociations qui allaient s'ouvrir entre les deux partis.

Dès avant la réunion de l'assemblée, les Politiques, qui la redoutaient, s'étaient efforcés de répandre contre elle dans le public des préventions défavorables, faisant courir le bruit que bon nombre de députés étaient vendus au roi d'Espagne; l'assemblée avait d'abord méprisé ces indignes attaques, mais, voyant qu'elles faisaient impression sur quelques esprits simples ou mal disposés, elle résolut d'y mettre fin, et, sur la motion d'un membre de la noblesse, les députés des trois ordres déclarèrent solennellement, en prêtant serment sur les saints évangiles, qu'ils n'avaient ni intelligence, ni pension, ni bienfaits du roi de Navarre, ni d'autres princes tant du dedans que du dehors, et qu'ils ne recevraient et ne feraient jamais faveur aucune auxdits princes français ou étrangers contre le devoir de leurs consciences.

Cette déclaration n'était pas nécessaire : les états avaient déjà montré et devaient montrer plus encore par la suite leur entière indépendance à l'égard des princes et des partis ; mais, lorsque des bruits calomnieux prennent de la consistance, il est du devoir des pouvoirs publics de s'en défendre et d'en démontrer l'injustice.

Loin d'être servile, l'assemblée montrait, au contraire, une juste susceptibilité pour le maintien de ses droits et de sa dignité. Ainsi, dans la discussion même qui avait précédé le vote sur la réponse aux seigneurs royalistes, comme le clergé avait mis sur sa copie ces mots : *Avec la permission de M. le légat,* les députés du tiers-état les avaient fait rayer, en disant qu'en

core qu'on déférât à Mgr le légat et au Saint-Siége, si n'en fallait-il en rien diminuer la majesté et autorité des états.

Les questions politiques du reste n'absorbaient pas les députés au point de les empêcher de porter aussi leur sollicitude sur l'administration intérieure. C'était à eux que revenaient toutes les plaintes, ils les accueillaient et en écrivaient à qui de droit pour faire cesser les abus.

Les désordres des gens de guerre excitaient surtout les doléances du peuple; les députés adressèrent à ce sujet des remontrances au duc de Mayenne, qui s'empressa de publier aussitôt des lettres patentes, défendant aux gouverneurs de villes, châteaux, places et forteresses, de prendre ou exiger dorénavant aucuns deniers, ni faire ou faire faire aucune levée sur les villes, bourgs et bourgades.

A la suite de la conférence qui avait eu lieu à Soissons entre le duc de Mayenne et le duc de Féria, celui-ci s'était dirigé sur Paris. En apprenant l'approche de l'ambassadeur de Philippe II, quelques députés proposèrent aux états d'aller en corps à sa rencontre, mais cette proposition fut repoussée comme contraire à la dignité de l'assemblée. On décida seulement d'envoyer pour le saluer à son arrivée une députation de quatre membres de chaque ordre.

Le corps de ville ne montra pas plus d'empressement : il invoqua d'anciens usages et refusa, malgré les instances du président de Neuilly, d'aller à la rencontre de l'envoyé espagnol. Pour éviter un fâcheux éclat, le prévôt des marchands L'Huillier consentit seulement à se rendre, accompagné des échevins et des conseillers de ville, au logis du trésorier Roland, où le duc de Féria devait descendre. Enfin, la population elle-même ne fit pas preuve à son égard de sentiments plus sympathiques. Il fut, dit Lestoile, salué de peu; quand il passa par la rue Saint-Antoine, personne ne mit la main à son bonnet; ce qui fut remarqué.

Cette froide réception annonçait assez combien on était peu disposé, à Paris, à subir la domination espagnole. Aussi les Seize, qui tiraient désormais leur principale force de leurs relations avec les ministres du roi d'Espagne, s'efforcèrent-ils par tous les moyens de ramener l'opinion à d'autres sentiments; et les prédicateurs, comme les libellistes de leur parti, ne craignirent pas de s'en prendre au duc de Mayenne lui-même, qu'ils essayèrent de compromettre dans l'esprit du peuple.

Le prieur des Carmes, rapporte Lestoile, prêchant le carême à Saint-André, osa un jour appeler le duc de Mayenne *fainéant*, en mots tellement peu couverts, que chacun l'entendit, et il ajouta qu'il y avait longtemps que les Parisiens eussent été hors de leurs maux, si les grands eussent voulu, mais qu'il n'y avait en tout leur fait que de l'ambition.

Guarinus, qui prêchait à Saint-Jacques de la Boucherie, en dit autant et encore pis.

D'autres annoncèrent que le Béarnais allait de nouveau faire le siége

de Paris, et que, pour s'en sauver, il fallait rompre les intelligences qu'il avait dans la ville et la purger des *Politiques* et *simonneux*, autrement que Paris était perdu (1).

Ces attaques violentes produisaient peu d'impression, et une cérémonie qui eut lieu le dimanche 14 mars devint l'occasion, pour la garde bourgeoise, de manifester à son tour ses sentiments à l'égard des Espagnols.

Comme tous les colonels et capitaines de cette garde se trouvaient réunis dans l'église des Augustins, pour y entendre une messe solennelle célébrée à leur intention, on leur donna lecture d'une lettre par laquelle le duc de Mayenne leur offrait une somme d'argent pour récompense de leurs services et pour subvenir aux fatigues et frais de la guerre. Ils se montrèrent d'abord disposés à accepter, mais lorsqu'ils surent que les quittances devaient être délivrées au nom du roi d'Espagne, ils refusèrent tous à l'exception de trois, déclarant que ce qu'ils avaient fait n'avait été pour espoir de telles récompenses; au contraire, qu'ils avaient voulu conserver le nom de vrais Catholiques français, n'ayant d'autre but que la défense de la ville, de l'État et de la religion. Le colonel d'Aubray, entre autres, parla fort librement, disant qu'il ne pouvait tenir pour gens de bien, ni bons Français ceux qui avaient pris de l'argent de cette façon ou en prendraient à l'avenir. Un marchand, le gantier Rabusseau, appuya l'opinion du colonel, et discourut, continue Lestoile, en homme de son métier, c'est-à-dire en petit étourdi, et en autant zélé Politique qu'il avait été zélé Ligueur, jurant d'aller tuer dans leurs maisons tous ceux qu'il pourrait découvrir en avoir pris.

En arrivant à Paris, le duc de Féria trouva donc la situation tout autre qu'il ne l'avait pensé, et il s'expliqua dès lors le langage que le duc de Mayenne lui avait tenu à Soissons. D'autres circonstances devaient bientôt achever de l'éclairer.

Il avait fait son entrée dans la capitale le 14 mars et, quinze jours après, il n'avait pu encore être admis officiellement au sein des états; les députés ne refusaient pas de le recevoir, mais ils ne voulaient pas lui accorder un droit de préséance dont il pourrait plus tard se prévaloir.

Le cérémonial en pareil cas n'est pas chose futile, et l'étiquette prend une signification sérieuse lorsqu'il s'agit de rapports à établir avec une puissance étrangère.

Les membres du clergé avaient demandé que, pour donner plus d'éclat à la séance où le duc de Féria serait reçu, tous les évêques présents à Paris et tous les membres des cours souveraines fussent invités, au nom des états, à y assister; en outre, tous les députés devraient aller à la rencontre de l'ambassadeur dont le siége serait à la droite au-dessous du dais; et son discours devant être prononcé en latin, on lui répondrait dans la même langue.

(1) *Lestoile*, t. II, p. 122.

Ces dispositions déplurent au tiers-état et à la noblesse ; ces deux ordres virent dans la concession de tels privilèges d'honneur à l'envoyé de Philippe II une dérogation à leur propre dignité ; et ils députèrent deux d'entre eux à la chambre du clergé pour lui représenter que, le lieu le plus honorable étant au côté droit au-dessous du dais, il appartenait au cardinal de Pellevé, non à l'ambassadeur d'un prince étranger ; que la réponse au discours devait être faite non en latin, mais en français, dans la langue nationale ; que sans contester l'opportunité de la convocation des cours souveraines, l'invitation devait être faite par le duc de Mayenne, non par les états ; enfin pour les membres de l'assemblée, n'était-ce pas déroger à leur dignité d'aller au-devant du duc et de se tenir debout quand il entrerait et celui-ci ne devait-il pas être suffisamment honoré par une députation chargée de le recevoir ?

La chambre du clergé ne se rendit pas d'abord à ces observations ; mais le tiers-état et la noblesse persistèrent dans leur opinion et rappelèrent qu'il était d'usage que, lorsque deux ordres étaient d'accord sur un point, le troisième se conformât à leur avis ; le clergé finit donc par accéder au cérémonial arrêté par les deux autres ordres ; on convint seulement que le cardinal de Pellevé, après avoir fait un premier discours en français, pourrait en faire un second en latin.

Les choses ainsi réglées, le duc de Féria se rendit, le 2 avril, dans la grande salle du Louvre où siégeait l'assemblée. Le Parlement et les autres cours souveraines y avaient été convoqués par le gouverneur de Paris. Le duc fut reçu au bas des degrés par une députation, puis introduit dans la salle avec toute sa suite. Il alla prendre place à gauche au siége indiqué, salua les députés, et commença aussitôt sa harangue en latin.

Oubliant trop devant quelle assemblée il parlait, le duc de Féria se mit à rappeler avec affectation les services rendus à la France et à la religion par les rois d'Espagne, et surtout par son maître Philippe II, ne craignant pas de reprocher aux Français, ou du moins à leurs derniers rois, François II, Charles IX et Henri III, de n'avoir répondu à ces bienfaits que par l'ingratitude ; il termina en requérant les états de pourvoir au plus tôt à l'élection d'un roi, non seulement bon catholique, mais ayant puissance de les défendre contre leurs ennemis.

Après ce discours, il présenta au cardinal de Pellevé la lettre de Philippe II qui l'accréditait auprès des états ; le secrétaire de l'assemblée la prit des mains du cardinal et la lut à haute voix.

Elle portait en suscription : *A nos révérends, illustres, magnifiques et bien-aimés les députés des états généraux de France, Don Philippe, par la grâce de Dieu roi d'Espagne, des Deux-Siciles, etc.* Elle était conçue dans le même esprit que le discours du duc de Féria. On y lisait : « Or, « puisque je fais en ceci ce que l'on voit, la raison veut que ne laissiez par « delà escouler cette raison et opportunité, et que par ce moyen j'aie le con-

« tentement de tout ce que je mérite à l'endroit de votre royaume, en rece-
« vant une satisfaction, laquelle, quoiqu'elle vise purement à votre bien,
« j'estimerai néanmoins être fort grande pour moi-même ».

Ce langage, où se manifestait avec hauteur la pensée ambitieuse de Philippe II, excita une vive agitation dans l'assemblée, et le cardinal de Pellevé, bien que tout dévoué aux intérêts espagnols, ne put s'empêcher de relever avec quelque vivacité ce qu'il avait de blessant pour le sentiment national. Il commença par faire en langue française une courte réponse ainsi conçue : « Nous voyons, Messieurs, l'honneur que le roi catholique
« d'Espagne fait à toute la France en général, et à nous en particulier, par
« la remontrance en langue latine de M. le duc de Féria, son ambassadeur,
« auquel je désirerais répondre en français en votre nom, selon la charge
« qu'il vous plaît me donner, pour témoigner l'honneur de ce royaume et de
« notre langue, n'était que ledit sieur duc m'a provoqué et convié à lui
« répondre en la même langue latine, ce que je vous supplie humblement
« trouver bon ». Puis, continuant en latin, il remontra au ministre de Philippe II que, si, dans ces derniers temps surtout, l'Espagne avait beaucoup fait pour la France, la France avait rendu à l'Espagne et à la religion des services plus signalés encore; et, remontant jusqu'à l'origine de la monarchie, il rappela Childebert, fils de Clovis, passant deux fois les Pyrénées pour arrêter les progrès de l'arianisme; Charles Martel détruisant les Sarrasins à Poitiers; Charlemagne allant au secours des chrétiens d'Espagne contre les Maures; Duguesclin chassant du trône Pierre le Cruel pour y mettre à sa place Henri de Transtamare. Du reste, après avoir encore cité quelques exemples des bons procédés des rois de France à l'égard de l'Espagne, le cardinal s'empressa de reconnaître que la France avait trouvé dans Philippe II un sauveur et un libérateur, et finit en exprimant au duc de Féria des sentiments qui étaient plutôt les siens propres que ceux de l'assemblée.

Cette harangue terminée, l'ambassadeur espagnol se retira en suivant le même cérémonial qu'à son entrée. A peine était-il sorti, qu'on donna lecture aux députés d'une lettre des seigneurs royalistes qui les invitait à envoyer, le 16 avril, dans un lieu qu'on indiquerait ultérieurement, des commissaires pour entrer en conférence avec eux.

Cette communication arrivait à propos; elle offrait aux états l'occasion de se venger de l'imprudent discours de l'envoyé de Philippe II; ils s'empressèrent d'en profiter, et les trois ordres se mirent, sans plus tarder, à rédiger en commun une réponse aux seigneurs royalistes, dans les termes les plus bienveillants. « Messieurs, leur disaient-ils, vous demandez que notre conférence soit
« remise jusqu'au 16 de ce mois : *nous eussions plutôt désiré de l'advan-*
« *cer*, tant nous l'estimons nécessaire pour le bien commun des Catholi-
« ques; mais puisqu'il ne se peut faire autrement, nous attendrons votre
« commodité et le temps qu'avez pris, *pourvu que ce soit sans plus différer*

« *comme nous vous en prions de toute notre affection*. Nous députerons « douze personnes d'honneur et de qualité, qui ont de l'intégrité, du juge- « ment aux affaires, et sont très-désireuses de voir la religion catholique, « apostolique et romaine en sûreté, et le royaume en repos..... *Ne languis-* « *sons plus, Messieurs, en l'attente de ce bien*, mais jouissons-en tôt s'il « doit arriver; ou, si le contraire advient, que le blâme en demeure à ceux « auxquels il devra être imputé. Nous prions Dieu cependant qu'il vous con- « serve et *nous fasse la grâce que l'issue de cette conférence soit telle que* « *tous les gens de bien désirent* ».

L'empressement des députés à répondre, le désir de la paix qu'ils exprimaient en termes si explicites, dénonçaient clairement la pensée qui les avait inspirés. Les ministres espagnols ne s'y méprirent pas et ne purent cacher le dépit qu'ils en ressentaient.

Du reste, si les états se montraient animés du désir de traiter avec les chefs du parti royal, ils entendaient ne rien céder de leurs avantages et maintenir intacte leur position; ils le firent voir peu après, à l'occasion de la demande de secours que leur adressèrent les bourgeois d'Orléans.

A la suite de la fausse attaque qu'il avait naguère dirigée contre cette ville, le roi de Navarre avait envoyé un corps d'armée pour en faire le siége. Les bourgeois, quoique désireux de la paix, étaient trop attachés à la cause catholique pour ne pas opposer une énergique résistance aux attaques de l'ennemi; mais leurs forces commençaient à s'épuiser, et, voyant approcher le moment où ils seraient contraints de se rendre, ils avaient député vers l'assemblée pour lui en donner avis.

Les états, saisis de leur requête, mandèrent aussitôt au duc de Mayenne d'envoyer au plus tôt des troupes à la défense de la ville; ils adressèrent en même temps une lettre aux habitants pour les encourager à persévérer dans leur résistance : « Les lettres que vous avez écrites, leur disaient-ils, « du 15 de ce mois, ont été lues et considérées dans toutes nos chambres. « Il n'y a celui de nous qui n'ait connaissance et regret des incommodités « et méhaises que vous endurez il y a si longtemps, et qui ne loue votre « généreuse et constante résolution et persévérance à les repousser et souf- « frir autant que vos forces et moyens le peuvent permettre. . . . .

« . ... Cependant continuez courageusement en vos bonnes et saintes « résolutions, vous remettant devant les yeux que après avoir tant et si « longuement enduré, si vous veniez à vous lâcher, lorsque nous commen- « çons à découvrir le port de salut, non seulement vous perdriez la gloire « de vos actions passées, mais vous pourriez être blâmés à l'avenir d'avoir « eu faute de cœur, lorsque vous vous deviez plus raidement bander contre « toutes adversités, etc. (1) ».

(1) *Procès-verbaux*, p. 93.

Ce noble langage fut entendu, et les bourgeois d'Orléans continuèrent longtemps encore à repousser les attaques de l'armée royale.

Cependant la conférence avec les seigneurs royalistes ayant été acceptée de part et d'autre, il ne restait plus qu'à fixer le lieu où elle se tiendrait. Ce fut l'objet de quelques pourparlers; on désigna d'abord Saint-Denis, puis Aubervilliers; enfin on se décida pour Suresnes qui, étant proche de l'abbaye de Longchamps, parut la position la plus convenable.

Avant de procéder à l'élection des commissaires, l'assemblée eut à examiner une question préjudicielle, celle de savoir sous quel nom se présenteraient les commissaires; on observa que, s'ils prenaient le titre de députés des états généraux, les seigneurs royalistes, ne pouvant leur reconnaître une telle qualité sans s'avouer eux-mêmes en état de rébellion, il était à craindre que la négociation ne se trouvât arrêtée dès le premier pas. Ce point était délicat, car il touchait à la dignité même de l'assemblée. Cependant elle passa outre et, avec une sagesse bien rare chez les corps politiques, elle décida que, pour cette circonstance, elle prendrait le titre d'*Assemblée de Paris*.

On s'occupa ensuite de déterminer la nature des pouvoirs qui seraien[t] donnés aux commissaires ; après quelques débats de peu d'importance, i[l] fut arrêté que leur mission consisterait à entendre les ouvertures et propositions qui seraient faites par le parti contraire, à y répondre comme l[a] leur suggèrerait la prudence, et à faire aussi de leur part toutes autre[s] ouvertures utiles à la réunion des Catholiques, conservation de la religion bien et repos de l'État, sous la condition qu'ils feraient sur le tout un rapport à l'assemblée, qui prendrait la résolution la plus propre, utile et convenable.

Il n'y avait plus dès lors qu'à nommer les commissaires qui seraient envoyés à Suresnes. Les états avaient la sage et religieuse coutume de place[r] leurs travaux d'une manière plus spéciale sous la protection de Dieu lors qu'ils avaient à prendre une résolution de quelque importance. Le vendre[di] donc, 23 avril, jour fixé pour l'élection, les trois ordres allèrent entendre, dan[s] la chapelle Bourbon, une messe du Saint-Esprit après laquelle ils se rend[i]rent dans leur salle de délibération et nommèrent au scrutin douze commis[s]aires, à savoir : Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, député du Lyon[n]ais; François Péricard, évêque d'Avranches, député de Normandie; Geo[f]froy de Billy, abbé de Saint-Vincent de Laon, député du Vermandois; d[e] Villare, amiral de France, gouverneur de Normandie; le comte de Beli[n] gouverneur de Paris; Pierre Jeannin, président au Parlement de Dijon Louis de Pontarlier, député de Bourgogne; Louis de Montigny, député d[e] Bretagne; Nicolas de Pradel, député de Champagne; le président de Bou[r]gogne ; Honoré du Laurens, avocat général au Parlement d'Aix, député d[e] Provence. On leur adjoignit, en outre, le sieur de Villeroi, qui était alo[rs] absent de Paris.

Le choix de ces commissaires était une nouvelle indication de l'esprit qui régnait dans l'assemblée; ils appartenaient presque tous au parti ligueur modéré; quatre d'entre eux, l'amiral de Villars, le comte de Belin, le président Jeannin et Villeroi, n'étaient pas membres des états et pouvaient être considérés comme les représentants du duc de Mayenne.

L'ouverture de la conférence, d'abord indiquée pour le 16 avril, avait été définitivement fixée au jeudi 29 du même mois. Le matin de ce jour, les douze députés élus se rendirent chez le légat du pape, qui célébra la messe à leur intention dans la chapelle de la reine. Le saint sacrifice achevé, le légat leur donna sa bénédiction et les exhorta en peu de mots à avoir toujours devant les yeux l'honneur de Dieu et le salut du royaume. Le cardinal de Pellevé, qui était présent, ajouta ensuite quelques recommandations particulières. Puis l'archevêque de Lyon remercia le légat, au nom de ses collègues, de la faveur qu'il leur avait faite, ainsi que de la bonne opinion qu'il avait d'eux, et promit qu'ils s'acquitteraient de leur charge à l'honneur, service et conservation de la religion catholique et pour le repos du royaume.

Au moment où ils se disposaient à partir, le comte de Belin reçut une lettre où le gouverneur de Saint-Denis, le sieur de Vic, avisait que les commissaires choisis par les seigneurs royalistes étaient : Monsieur l'archevêque de Bourges, Messieurs de Chavigny, de Bellièvre, de Rambouillet, de Schomberg, de Pontcarré, d'Émeric, de Thou et de Révol, tous membres du Conseil d'État, lesquels devaient se trouver le même jour à Suresnes, à trois heures, ainsi qu'il avait été convenu.

Les députés de l'Union sortirent de la ville par la porte Neuve au milieu d'un grand concours de peuple, venu pour les voir passer et se trouvèrent à deux heures au logis assigné pour la conférence, où, de leur côté, les commissaires royalistes ne tardèrent pas à arriver. Ils s'entre-saluèrent les uns les autres et s'embrassèrent avec beaucoup de courtoisie et de bon accueil, au grand contentement de ceux qui étaient présents, aucuns desquels, dit la relation, on voyait jeter larmes des yeux de joie et d'espoir de quelque heureuse issue.

Cette première entrevue tout amicale se passa en propos et devis de peu d'importance. Cependant l'archevêque de Lyon et ses collègues prirent à part chacun des députés royalistes, pour leur faire observer qu'ils voyaient avec peine parmi eux le sieur de Rambouillet, fortement soupçonné d'avoir été complice de l'attentat de Blois contre le duc de Guise.

Ceux-ci répondirent qu'ils ne pouvaient contraindre le sieur de Rambouillet, nommé au même titre qu'eux, à s'abstenir; mais qu'ils s'efforceraient d'arranger cette affaire.

On monta ensuite dans la salle où devaient se tenir les séances; on vérifia les pouvoirs; on convint que, pour arrêter toute contestation, les députés ne prendraient aucun titre; on se donna de mutuelles sûretés, et on promit d'aviser aux moyens de faire au plus tôt une suspension d'armes.

Le lendemain, les députés des états, qui étaient revenus coucher à Paris, retournèrent à Suresnes et demandèrent quelle satisfaction leur serait donnée au sujet du sieur de Rambouillet. Celui-ci se chargea de répondre, et exposa fort longuement qu'il n'avait en aucune façon participé au crime dont on l'accusait, et qu'il était prêt à donner satisfaction à cet égard à Madame de Guise. Les députés répliquèrent qu'ils ne désiraient rien tant que de le voir entièrement justifié, mais qu'ils devaient à Madame de Guise de ne point conférer avec lui, tant qu'elle ne se serait pas déclarée satisfaite. Le sieur de Schomberg fit observer, au nom des royalistes, qu'ils ne pouvaient de leur autorité exclure un de leurs collègues; et les choses en restèrent là pour le moment. On s'occupa de nouveau de la vérification des pouvoirs, et les députés royalistes, qui passaient la nuit à Suresnes, tandis que les autres retournaient à Paris, demandèrent qu'on leur donnât des gardes pour leur sûreté, ce qui leur fut accordé.

Le dimanche 2 mai, les états furent convoqués en assemblée générale pour entendre le rapport de l'archevêque de Lyon. A l'issue de la messe célébrée dans la chapelle Bourbon, l'archevêque exposa brièvement ce qui avait été dit et fait dans les deux premières entrevues. Les états, satisfaits des bonnes dispositions des seigneurs royalistes, donnèrent leur entière approbation à la conduite des commissaires, et les engagèrent à poursuivre leur œuvre de conciliation.

Mais ce n'était pas seulement au dedans de l'assemblée qu'on se préoccupait de la conférence; au dehors, l'opinion publique n'en était pas moins vivement émue, quoique dans des sens opposés.

Les modérés ne cachaient pas leurs espérances. Le jour où les commissaires avaient quitté Paris pour se rendre à Suresnes, les cris de : *Paix! Paix!* s'étaient fait entendre dans le peuple, et un grand nombre de bourgeois avaient allumé des feux devant leurs maisons en signe de réjouissance.

D'un autre côté, les Seize, alarmés des progrès que faisait le royalisme, s'efforçaient de raviver les passions populaires. Des placards injurieux pour les états étaient affichés pendant la nuit; on y remontrait que tout traité avec l'hérétique aurait pour résultat immédiat la ruine de la religion; on y dénonçait les Politiques, et leurs nouveaux amis les modérés, comme des traîtres qui conspiraient contre la ville et contre l'Église. Les prédicateurs, quelques-uns du moins, car d'autres s'étaient prononcés en faveur de la conférence, faisaient retentir les chaires des mêmes invectives.

Ces démonstrations du parti exalté avaient pris même un caractère assez grave pour jeter l'alarme parmi les députés; ceux-ci y voyaient les intrigues des ministres espagnols, et craignaient un soulèvement de la multitude, qui pourrait compromettre leur propre indépendance. Afin de parer à ce danger, l'assemblée crut devoir en donner avis au duc de Mayenne, et le prier de revenir promptement à Paris. Le duc, déjà instruit par ses

agents de l'état des choses, se hâta d'obtempérer au désir des députés, et, dès le 6 mai, il était de retour dans la capitale.

Cependant la conférence de Suresnes suivait son cours. La troisième séance eut lieu le lundi 3 mai; l'archevêque de Lyon, retenu au lit par la goutte, ne put y venir; mais ses collègues le suppléèrent et prirent, de concert avec les royalistes, une résolution importante au sujet de la suspension d'armes.

Les commissaires des deux partis eussent désiré faire une trève générale pour tout le royaume; mais leurs pouvoirs ne les y autorisant pas, ils durent se contenter d'arrêter une convention provisoire; les articles portaient que, pour ôter toute occasion d'inquiéter les membres de la conférence en quelque façon que ce fût, il y aurait surséance d'armes et de toute hostilité pendant dix jours, non seulement pour leurs personnes, leurs gens, train, suite et bagage, mais aussi pour toutes autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, à quatre lieues à l'entour de Paris et autant à l'entour de Suresnes. Les villages de Chelles, Vaujour, Gonesse, Sarcelles, Montmorency, Argenteuil, Choisy, Longjumeau, Juvisy, Villeneuve-Saint-Georges, Sussy, Amboile, Noisy formaient les limites de la circonscription où la trève devait avoir lieu.

Ce premier acte de la conférence était d'un heureux augure; il fut accueilli avec joie par la population parisienne; elle y voyait un gage de paix pour l'avenir et un soulagement immédiat de ses souffrances; car la continuation de la guerre rendait toujours les vivres rares et chers dans la capitale.

A la quatrième séance, qui eut lieu le 5 mai, les chefs des deux députations, l'archevêque de Bourges d'une part, et l'archevêque de Lyon de l'autre, commencèrent la discussion sur le fond même du débat. Tous deux étaient dignes, par leurs talents et leur connaissance des hommes et des affaires, de la délicate mission qui leur était confiée.

Le premier, Renaud de Beaune, prélat de cour, semblait, il est vrai, plus préoccupé des intérêts de la politique que de ceux de la religion; mais il avait du crédit et de l'habileté, et mettait son honneur à faire réussir la négociation (1).

Le second, Pierre d'Espinac, était l'un des chefs les plus éprouvés de la cause catholique; emprisonné à Blois avec le cardinal de Guise, qu'il avait vu mettre à mort à ses côtés, il ne s'était pas laissé ébranler par la menace du supplice; du reste, à la fermeté il alliait la modération, et se montrait aussi animé du désir sincère de la paix (2).

(1) De Thou était son ami intime, et cet historien fait de lui le plus grand éloge; deux circonstances qui sont de nature à rendre suspect un archevêque.

(2) De Thou rapporte dans la première partie de son histoire, que des insinuations fort graves avaient été portées contre les mœurs de ce prélat; mais ensuite, dans l'article nécrologique qu'il lui consacre, il n'en parle plus, ce qui prouve que lui-même n'y croyait pas. Il lui reproche

L'archevêque de Bourges prit le premier la parole, et, se mettant à exposer la triste situation où la guerre civile avait réduit la France, il montra la noblesse, qu'on avait vue si puissante et si bien unie, aujourd'hui si affaiblie et diminuée, qu'elle s'en allait perdue du tout; la justice, autrefois tant honorée et redoutée, et exercée avec l'admiration des nations étrangères, méprisée parmi les armes et ne pouvant exercer ses fonctions; les villes riches et opulentes désertes, tout commerce et toute marchandise y cessant; cette belle et grande ville de Paris montrant, par la seule ruine de ses faubourgs, combien sa face était pitoyable à voir, tous les ordres y périssant et étant du tout abolis, même cette Université tant renommée, et la jeunesse, faute d'instruction, abandonnée à tous vices et débordements; le tiers-état, naguère abondant en commodités, et les laboureurs, heureux lorsqu'ils jouissaient du fruit de leurs labeurs, aujourd'hui exposés à l'insolence et cruauté des gens de guerre et réduits au désespoir; la religion s'en allant perdue, les églises démolies, les autels profanés; enfin la plus belle et florissante monarchie de la terre menacée de destruction. D'où le prélat fut naturellement amené à conclure que le seul moyen de se relever de ces misères était une bonne paix, vraie source du repos et soulagement du peuple.

L'archevêque de Lyon répondit, au nom de ses collègues : ils n'apportaient de leur part aucune passion, mais une pure et sincère volonté pour trouver quelque bon et salutaire conseil à la conservation de la religion et de l'État ; il n'était besoin de représenter les malheurs et extrêmes afflictions de la France qu'ils n'expérimentaient que trop; l'on n'avait que trop reconnu par l'exemple des plus florissants empires et par l'expérience propre que l'hérésie en était la source et origine, laquelle avait allumé le feu des troubles dont le royaume était embrasé; c'était l'hérésie qui ne cessait depuis trente ans d'ébranler ses fondements, excitant les orages de rébellion, de conjuration et perturbation dont il était horriblement agité. Quant à la paix, c'était une chose si sainte et le seul nom si doux et si agréable qu'elle n'avait besoin d'autre louange, et bien que les députés des provinces ne fussent venus en intention de traiter et conférer, et que sur leurs cahiers et instructions on ne trouvât aucun article de paix, toutefois ils aimaient trop le repos du royaume pour rejeter les ouvertures qui seraient faites, mais ils ne pouvaient dissimuler et taire que, pour jeter les fondements d'une heureuse et solide paix, les Catholiques devaient être unis de volonté et de conseil pour maintenir et assurer leur religion, et pour s'opposer aux armes et desseins de l'hérésie; c'était là le but où les Catholiques devaient viser tous leurs

seulement son ambition, dont il ne donne aucune preuve. Ce qui est certain, c'est que l'archevêque de Lyon mourut en 1599 sans avoir rien demandé à Henri IV devenu roi. Sully, son adversaire politique et religieux, en parle en ces termes : « Il mourut cette année (1599), dit-il, plusieurs personnes de qualité en France, comme l'archevêque de Lyon, d'Espinac, homme de grand esprit, qui avait éprouvé en sa vie toutes sortes de fortunes, bonnes et mauvaises ».

labeurs et sollicitudes, comme un vrai chemin pour acquérir bientôt une ferme et assurée tranquillité, pour faire revivre l'ancienne gloire et réputation de cette nation très chrétienne, et c'était le fruit qu'ils attendaient de la conférence (1).

Après ces deux harangues, les commissaires se retirèrent un moment dans leurs chambres, puis rentrèrent bientôt en séance. L'archevêque de Bourges, prenant de nouveau la parole, dit qu'il n'avait parlé jusque là de la paix qu'en termes généraux; ce n'était pas assez, et il fallait venir aux moyens; sur quoi, entrant en matière, il représenta que la paix n'était autre chose que l'ordre bien établi en l'État et une conformité d'esprits et de volontés entre les hommes; que cet ordre ne se pouvait dresser que par la mutuelle concorde des sujets et reconnaissance d'un chef et souverain.

Le chef ne pouvait être autre que celui qui était donné de Dieu et de la nature, et qui avait le droit par l'ordre de la succession et les lois anciennes du royaume; cette reconnaissance des puissances ordonnées de Dieu était recommandée en l'Écriture sainte, et les premiers chrétiens avaient toujours embrassé l'obéissance de leurs princes souverains, quoiqu'ils fussent païens et idolâtres, ennemis et persécuteurs de leur foi et religion; après tant d'enseignements et exemples, il ne fallait pas faire difficulté de rendre obéissance au roi légitime, lequel n'était point un prince idolâtre ou faisant profession de la loi de Mahomet, mais, par la grâce de Dieu, chrétien et croyant avec les Catholiques un même Dieu, une même foi, un même symbole, et séparé d'eux seulement par quelques erreurs touchant les sacrements (2); s'il n'était tel qu'on le désirait, il le fallait inviter et poursuivre de l'être, et l'on avait beaucoup d'occasion d'espérer ce qu'on demandait de lui; il en avait fait les promesses à son avènement à la couronne, et par après beaucoup de fois réitérées; à présent, on voyait sa bonne volonté, laquelle il avait témoignée par plusieurs conjectures et démonstrations; la légation du cardinal de Gondi et du marquis de Pisani par devers le Saint-Père en faisait assez foi avec la permission qu'il avait donnée de venir à la conférence; dernièrement, se trouvant à Mantes, voyant de la fenêtre la procession passer, il avait levé son chapeau et s'était tenu longuement découvert; en somme, le prince était par la grâce de Dieu déjà tout disposé et ne restait plus que d'avancer un si grand bien et s'employer tous ensemble à l'accomplissement de cette belle action; cela le toucherait au cœur, quand il verrait ses bons sujets l'en requérir et supplier d'un commun accord, et comme il aurait ce contentement de recevoir d'eux

(1) *Discours de la conférence de Suresnes*, Lyon, 1593. Ces discours, que nous abrégeons, ont été, ainsi que les suivants, recueillis par les secrétaires de la conférence et publiés dans le cours de cette même année 1593.

(2) Ce langage étrange dans la bouche d'un archevêque explique la grande estime que de Thou faisait de lui.

le devoir auquel ils étaient obligés, aussi leur voudrait-il donner cette satisfaction de se résoudre promptement et se fléchir à leurs prières, et d'autant plus qu'il jugerait une telle résolution nécessaire pour la tranquillité de son royaume.

Lorsque le prélat eut terminé, les commissaires des états se retirèrent pour se consulter, et ayant mûrement délibéré sur la réponse à faire, ils arrêtèrent d'un avis unanime les points suivants : 1° quant à la reconnaissance du roi de Navarre, tant qu'il ne serait pas converti, ils n'en voulaient pas ouïr parler, et protestaient mourir plutôt que d'obéir à un prince hérétique; 2° pour l'invitation de rentrer dans le sein de l'Église que l'on proposait de lui adresser, on ne pouvait ni devait la faire. L'archevêque de Lyon fut chargé d'exposer les motifs de leurs résolutions et ils rentrèrent en séance.

L'archevêque de Lyon, prenant la parole, commença par reconnaître et confesser qu'en effet la paix et prospérité des États dépendaient de l'obéissance au prince et de la concorde des sujets; mais il ajouta aussitôt que précisément cette concorde ne se pouvait faire s'il y avait diversité de religion, car l'expérience depuis trente ans avait assez montré qu'elle n'apportait que troubles et remuements; elle rompait le lien de toutes sociétés les plus saintes et inviolables, faisait ouverture à l'athéisme et comblait l'État public de toutes sortes de désordres et de confusions.

Pour tirer cet État du péril où il était, il fallait premièrement y établir le royaume de Dieu et assurer la religion : par après, toutes autres choses seraient surabondamment ajoutées.

Quant à la reconnaissance d'un roi, tous la désiraient; c'était le vœu des provinces, des cahiers et mémoires des députés : pourvu que ce fût un roi très chrétien, de nom et d'effet, digne de la piété de ses ancêtres; mais reconnaître et avouer un hérétique pour roi en ce royaume très chrétien, l'aîné de l'Église et ancien ennemi des hérésies, c'était chose contraire à tout droit divin et humain, aux canons ecclésiastiques et conciles généraux, à l'usage de l'Église et aux *lois primitives et fondamentales de l'État.*

Après avoir doctement établi par les textes de l'Écriture, les décrets des conciles, les coutumes et traditions de la monarchie, que les lois religieuses et civiles s'opposaient également à la reconnaissance d'un roi hérétique, le prélat continua, en montrant les dangers qu'il y aurait à se soumettre à la domination d'un prince de contraire religion; car, dit-il, tenant la sienne pour vraie, il ne manquerait pas de s'employer par tous moyens à l'anéantissement de celle qui serait contraire; l'autorité royale lui fournissait mille moyens pour l'exécution de tels desseins; les sujets se laissant facilement aller à l'imitation, et surtout les Français que l'on disait être singes de leurs rois.

Les princes avaient la force et l'autorité d'avancer aux honneurs, digni-

tés et charges publiques ceux qu'il leur plaisait, et les obliger par ce moyen de dépendre de leur volonté et de déprimer par la terreur ceux qu'ils n'avaient pu corrompre par faveurs et bienfaits; ce qui s'était passé en Allemagne et en Angleterre le prouvait assez; ayant tant d'exemples devant les yeux, ils ne pouvaient être si lâches et si peu jaloux d'un joyau si cher et si précieux que la religion, de la vouloir engager au pouvoir d'un hérétique et lui mettre cette haute et absolue autorité comme un glaive en main pour la détruire; ils étaient résolus, avec la grâce de Dieu, de tenter plutôt toutes sortes de conseils, pour extraordinaires qu'ils pussent être, jusques à leur propre vie qu'ils ne pouvaient sacrifier pour un plus saint et honorable sujet.

Enfin, arrivant au second point, c'est-à-dire à l'invitation et sommation de se convertir qu'on leur demandait de faire au roi de Navarre, l'archevêque de Lyon remontra qu'ils n'y pouvaient entendre par plusieurs raisons très pertinentes : premièrement, la conversion à la foi était une œuvre de Dieu, à laquelle on ne parvient point par sommation et protestation; d'ailleurs les premiers états de Blois avaient déjà fait semblable démarche auprès de ce prince; après la mort du défunt roi, il avait promis aux seigneurs de son parti de se faire catholique dans six mois; il ne l'avait voulu faire pour eux, encore moins le ferait-il pour ses ennemis; M. de Mayenne lui en avait fait parler par des personnes d'honneur et d'autorité qui n'y avaient pu rien avancer. Les indices de sa future conversion étaient fort faibles et sans apparences : la légation du cardinal de Gondi était faite sous un autre nom que le sien; s'il avait levé le chapeau à la procession, ce n'était pas pour faire honneur à la croix et aux saints, ni reconnaître les cérémonies de l'Église, mais plutôt pour saluer les princes, seigneurs et dames qui y étaient; il y avait dans le reste de sa conduite des indices tout contraires, à savoir : les promesses de ne jamais abandonner sa créance; les faveurs accordées aux hérétiques et les places les plus importantes mises entre leurs mains; les gages donnés aux ministres; la confirmation des édits de juillet et de janvier; les lettres de l'ambassadeur d'Angleterre dernièrement saisies, etc.

En terminant, l'archevêque exhorta les députés royalistes à se séparer de la société des hérétiques, à prendre le salutaire conseil donné par Dieu à Moïse et aux enfants d'Israël : *Recedite a tabernaculis impiorum, ne involvamini peccatis eorum*, et à se réunir tous pour le maintien de la gloire de Dieu, de la religion catholique, apostolique et romaine, et repos de l'État.

Ce discours produisit une si vive impression sur les royalistes, que l'un d'eux, le comte de Chavigny, demanda à répondre aussitôt, pour se justifier de favoriser l'hérésie : « Nous avons toujours défendu la religion ca-
« tholique, dit-il, sans y épargner même nos vies; nous combattons, il est
« vrai, pour l'État contre ceux qui voudraient l'usurper, mais nous ferons

« bien en sorte qu'avec l'aide de Dieu la religion ne se perde pas en « France ».

L'archevêque de Bourges essaya ensuite de répliquer, article par article, à son collègue l'archevêque de Lyon, mais sans réussir à détruire la force de son argumentation : il restait toujours ce qui faisait le fond même du débat, que l'avènement d'un roi hérétique sur le trône de France ne pouvait manquer de faire courir à la religion les plus graves périls, sinon de la ruiner entièrement.

Les commissaires des deux partis se réunirent encore le jeudi 6 mai et le lundi 10, sans pouvoir rien arrêter. La discussion porta sur les mêmes points, entre autres sur les lettres de l'ambassadeur d'Angleterre, récemment interceptées, d'où il résultait que le roi de Navarre n'était pas sincère dans les promesses de conversion faites aux Catholiques. Les royalistes, sans oser nier nettement l'authenticité de ces lettres, insinuaient qu'elles pouvaient avoir été fabriquées par des ennemis de Sa Majesté, pour calomnier ses droites intentions.

Il semblait donc que la conférence ne pût amener aucun résultat. D'un part, on persistait à demander que le roi fût reconnu immédiatement pa l'Union, ou du moins qu'il fût officiellement invité à se convertir, ce qui eû été une reconnaissance de son droit. De l'autre, on refusait toujours de reconnaître ce prince pour roi, tant qu'il serait hérétique, et même d'entre en relation avec lui, sous n'importe quel prétexte.

Dans l'impossibilité de s'entendre avant d'avoir reçu de nouvelles instructions, les commissaires se décidèrent à ajourner leurs réunions et con vinrent seulement que la trève serait prolongée de dix jours, ce qui montrai qu'ils n'avaient aucune intention de rupture.

Tandis que ces tentatives de conciliation se poursuivaient à Suresnes, le ministres du roi d'Espagne ne demeuraient pas inactifs à Paris. Ils avaien vu avec le plus vif dépit des relations s'établir entre les seigneurs royalistes et les députés des états ; n'ayant pu les empêcher, ils voulurent du moin en atténuer les effets, en saisissant l'assemblée d'une proposition contraire en conséquence, dès les premiers jours de mai, le duc de Féria fit savoir a duc de Mayenne qu'il avait une communication importante à faire aux états

Saisi de cet avis, le duc de Mayenne se rendit, le 10 mai, dans la grand salle du Louvre, où les trois ordres se trouvaient réunis en séance géné rale, pour entendre le rapport de l'archevêque de Lyon sur les résultats d la conférence de Suresnes. Lorsque le prélat eut achevé d'exposer où e était la négociation avec les seigneurs royalistes, le duc de Mayenne prit l parole, commença par remercier l'archevêque de ses efforts pour amene la paix ; puis, se tournant vers l'assemblée, il lui annonça que les ministre de Sa Majesté Catholique avaient plusieurs choses à lui proposer, au non du roi d'Espagne et de la sérénissime Infante : c'est pourquoi ils lui demandaient audience au jour qu'il lui plairait d'indiquer.

Cette communication fut reçue avec une froideur et un embarras visibles par les députés, qui comprirent de suite de quoi il s'agissait. Toutefois, sur la proposition du duc de Mayenne, ils se retirèrent dans leurs chambres respectives, pour désigner les commissaires qui se rendraient auprès du duc de Féria, lui demander les motifs pour lesquels il sollicitait audience. Le clergé nomma l'archevêque de Lyon et l'évêque de Senlis; la noblesse, les sieurs de La Châtre et Montholin; le tiers-état, les sieurs Bernard et La Chapelle-Marteau.

Le surlendemain était le 12 mai, jour anniversaire de l'insurrection des barricades, qu'il était d'usage depuis lors de célébrer comme une fête nationale. Les Espagnols et les Seize se proposaient d'en profiter pour essayer de réveiller l'enthousiasme populaire en leur faveur.

Il y eut donc une procession générale, à laquelle assistèrent tous les princes, le légat du Saint-Père, les députés des états et les membres des cours souveraines. On y porta en grande pompe les plus saintes reliques qui se trouvaient alors dans les églises de Paris. Trois archevêques et neuf évêques soutenaient sur leurs épaules les châsses des saints martyrs Denis, Rustique et Éleuthère; treize conseillers du parlement, la châsse du roi saint Louis; derrière, marchaient nu-pieds deux religieux de Saint-Denis, portant le bois de la vraie croix sous un riche poêle que tenaient les principaux de la noblesse.

Après la procession, le cardinal de Pellevé célébra la messe dans l'église Notre-Dame, et le docteur Boucher prononça un discours dont la violence de mauvais goût était peu en rapport avec les dispositions d'esprit de son auditoire. Il avait pris pour texte ces paroles : *Eripe me de luto*, et, faisant allusion au nom de famille du roi de Navarre, il s'écria qu'il fallait se débourber (se débourbonner). Puis, il se mit à parler de la journée des barricades, qu'il appela la plus sainte et la plus fameuse qui fût jamais. Enfin, s'adressant à ceux qui se montraient disposés à reconnaître le roi de Navarre, s'il se faisait catholique : « Comment, Messieurs, dit-il, voudriez-vous « bien faire épouser la couronne de France à un gibet? Car celui qu'on « vous demande est un relaps, hérétique, excommunié, qui n'est bon qu'à « jeter dans un tombereau pour le mener au gibet ». Lestoile, qui rapporte ces paroles pour les avoir entendues de ses oreilles, ajoute qu'un des principaux députés de Bourgogne, et des plus catholiques, ne put s'empêcher de s'écrier, en se tournant vers un de ses collègues : « Par le vrai Dieu, « voilà un maître fou! » Et, en effet, le temps n'était plus où de tels excès de langage pouvaient être accueillis avec quelque faveur, surtout par un auditoire composé des membres des états et des cours souveraines.

Dans son ensemble, la cérémonie était loin d'avoir produit l'effet que les Seize en attendaient. Le peuple y était venu en foule comme toujours; il avait montré le même respect, la même foi, mais aucun enthousiasme. Les hommes des halles et des métiers commençaient, eux aussi, à désirer

la paix. On avait entendu un crocheteur crier sur le pont Saint-Michel : *Da pacem, Domine*, et un savetier, rapporte encore Lestoile, fut arrêté et conduit au duc de Mayenne pour avoir maudit et envoyé à tous les diables, en homme de son métier, ceux qui empêchaient la paix et avaient envie de faire la guerre.

Ce fut le lendemain de cette fête populaire que les six commissaires élus par l'assemblée se rendirent, ainsi qu'il avait été convenu, auprès de l'ambassadeur d'Espagne, dans son logis de la rue de la Plâtrière. Ils étaient accompagnés du duc de Mayenne, de MM. d'Aumale et d'Elbeuf, et du cardinal de Pellevé.

Après les salutations d'usage, les députés dirent au duc de Féria qu'ils étaient envoyés vers lui par leurs collègues, pour s'enquérir de l'objet de sa proposition aux états. Le duc de Féria, entouré des autres ministres espagnols, répondit que Philippe II et sa fille l'Infante étaient toujours animés des mêmes sentiments d'affection et de dévouement, dont ils avaient donn tant de preuves au royaume de France; nonobstant les grands sacrifices que son maître avait déjà faits, lesquels ne montaient pas à moins de si millions d'écus, il était prêt à en faire de plus grands encore; il se disposai à envoyer prochainement 12,000 hommes d'infanterie et 2,000 chevaux avec l'artillerie, munitions et attirail nécessaires pour une telle armée, e 1,200,000 écus pour les frais de la guerre; pour toutes ces choses, il n demandait aucune récompense, mais, sachant et connaissant que par l mort de Henri III la droite succession était faillie, et que la loi *saliqu* était une loi imaginaire, il demandait que l'Infante fût, du consentement de états, déclarée reine, comme fille d'Élisabeth, fille aînée de France par so père Henri II, et, par conséquent, principale héritière du royaume, attend même que, quand on voudrait continuer la succession en la maison de Bour bon, cela ne pouvait ni devait se faire, considéré que le roi de Navarre étai hérétique, relaps et tous ses parents fauteurs d'hérésie et, par conséquent exclus du trône; par ces raisons, n'y ayant aucun parent, le titre de rein ne pouvait être dénié à l'Infante, tant par droit de succession que d'é lection (1).

A peine le ministre de Philippe II avait-il fini d'exposer ces raisons, qu l'évêque de Senlis, sans même avoir consulté ses collègues, lui répondi vivement. La France, dit-il, s'était conservée douze cents ans sous la domi nation de ses rois, selon la loi salique et coutume du royaume; si on rompai cette loi ou si par l'élection on nommait une fille, elle se pourrait marie avec un prince étranger, à quoi les Français ne voudraient jamais consen tir. Puis il ajouta qu'à la vérité les *Politiques* avaient bon nez, et avaien bien senti, quand ils disaient qu'il y avait de l'ambition mêlée avec la reli gion; que lui et ses compagnons avaient longtemps soutenu le contraire

(1) *Revue rétrospective*, 2e série, t. XI. — *Journal de la Ligue*, p. 52.

mais que, si le roi d'Espagne persistait en ses prétentions, il deviendrait politique lui-même.

Cette sortie véhémente émut d'autant plus les ministres espagnols qu'ils s'y attendaient moins. L'évêque de Senlis était l'un des chefs les plus ardents du parti de l'Union; nul n'avait jeté du haut de la chaire plus d'anathèmes contre le Béarnais, et ce revirement soudain était un nouvel indice des graves modifications qui s'étaient opérées dans l'opinion publique.

Le duc de Mayenne s'efforça d'en atténuer l'effet en représentant aux ambassadeurs que le prélat était sujet à ces sortes d'intempérances de langage, mais qu'on le faisait facilement revenir à d'autres sentiments. Le duc de Féria crut devoir se contenter de cette explication et remontra de nouveau aux députés les avantages que la France retirerait de l'élection de l'Infante; son collègue don Inigo de Mendoza lui vint en aide en essayant d'établir, par des arguments de droit, que la loi salique n'avait pas l'autorité et la valeur qu'on voulait lui attribuer. Enfin, les ministres de Philippe II demandèrent explicitement à être admis au sein de l'assemblée pour lui donner communication officielle de la proposition du roi leur maître. Sur quoi, les députés se retirèrent en promettant de mander, dans le plus bref délai, au duc de Féria, le jour où les états pourraient le recevoir en séance publique.



CHAPITRE XIX

Perplexités du roi. — Entretien de ce prince avec Sully. — Il se décide à appeler des évêques et des docteurs pour se faire instruire. — Le duc de Mayenne communique à l'assemblée la proposition des ministres espagnols. — Protestation du procureur général Molé. — Lettre du roi aux évêques. — Conférence de la Roquette. — Les députés se montrent vivement blessés des prétentions des ministres de Philippe II. — Conférence de la Villette. — Agitation dans Paris. — Dissidence entre les trois ordres au sujet de la trêve. — Ils remettent le soin d'en décider au duc de Mayenne.



TANDIS que les ministres espagnols se préparaient à saisir officiellement l'assemblée de la proposition d'élire pour reine la fille de Philippe II, le roi attendait, à Mantes, dont il faisait depuis quelque temps sa résidence habituelle, l'issue des conférences de Suresnes. L'anxiété de ce prince était toujours la même; il ne savait encore à quel parti se résoudre; personnellement il ne répugnait pas à se faire catholique; mais il tenait à garder les dehors et à ne point paraître céder trop manifestement aux exigences de la politique, et n'était pas entièrement rassuré sur les conséquences que pourrait entraîner pour lui une pareille détermination. Qu'adviendrait-il si, même après sa conversion, les hommes de l'Union refusaient de le reconnaître ? il se trouverait abandonné par les Protestants et les Catholiques, sans appui ni au dedans ni au dehors. D'un autre côté, il ne pouvait se dissimuler que, s'il demeurait huguenot, il risquait fort de ne jamais monter sur le trône; car, sans parler des Ligueurs qui occupaient encore presque toutes les villes de France, les seigneurs catholiques de son propre parti menaçaient de plus en plus de l'abandonner s'il ne tenait pas ses promesses, et il savait que quelques-uns continuaient à mettre en avant la candidature du cardinal de Bourbon, qu'ils parlaient même de marier avec l'Infante d'Espagne.

Au milieu de ces incertitudes, il demandait conseil à ses amis et n'en recevait le plus souvent que des réponses contradictoires : les uns lui représentaient qu'il ne pourrait, sans manquer à tout son passé, abjurer le pro-

testantisme; d'autres, quoique fort attachés aussi au nouveau culte, se montraient de plus facile composition. Au nombre de ces derniers était, le baron de Rosny, qui commençait à entrer en faveur. Un jour, le prince, l'ayant pris à part, lui exposa en ces termes les périls de sa position : « Je vois, lui dit-il, tant d'épines de tous côtés, qu'il sera bien difficile « que quelques-unes d'icelles ne me piquent bien serré, car d'une part « vous savez que mes cousins les princes du sang et Messieurs de Nevers, « de Longueville, Biron, d'O, Rieux, Manou, Châteauvieux, Sourdis et « beaucoup d'autres, mais surtout Épernon (qui fut si hardi que de me dé- « clarer tout haut qu'il ne reconnaîtrait jamais pour roi un prince qui fût « d'autre religion que la sienne), me pressent incessamment de me faire « catholique, ou qu'ils formeront un tiers-parti et se joindront à la Ligue; « d'autre part, je sais de certain que Messieurs de Turenne, de la Tré- « moille et leur séquelle sollicitent journellement de tous côtés afin que, si « je me fais catholique, il soit demandé une assemblée pour ceux de la re- « ligion réformée, pour faire nommer un protecteur et un établissement de « conseils subsistants par les provinces, toutes lesquelles choses je ne « saurais supporter; et s'il me fallait leur déclarer la guerre pour l'empê- « cher, ce me serait le plus grand ennui et déplaisir que je ne saurais ja- « mais recevoir, mon cœur ne pouvant souffrir de faire mal à ceux qui ont « si longtemps couru ma fortune, et employé leurs biens et leur vie pour « défendre la mienne ».

Sur ces dernières paroles, Sully se jeta aux pieds du roi son maître pour le remercier des sentiments qu'il venait d'exprimer en faveur de ses coreligionnaires; puis, se relevant, il lui donna son avis en ces termes : « Il m'a « toujours semblé, dit-il, que vous ne parviendriez jamais à l'entière pos- « session et paisible jouissance de votre royaume que par deux seuls ex- « pédients et moyens; par le premier desquels, qui est la force des ar- « mes, il vous faudra user de fortes résolutions, sévérités, rigueurs et « violences, qui sont toutes procédures entièrement contraires à votre hu- « meur et inclination, et vous faudra passer par une milliasse de difficultés, « fatigues, peines, ennuis, périls et travaux, avoir continuellement le cul « sur la selle, le harlecret sur le dos, le casque en tête, le pistolet au poing « et l'épée en la main, mais qui plus est, dire adieu repos, plaisirs, passe- « temps, amours, maîtresse, jeux, chiens, oiseaux et bâtiments, car vous « ne sortirez de telles affaires que par multiplicité de prises de villes, quan- « tité de combats, victoires signalées, et grande effusion de sang.

« Au lieu que par l'autre voie, qui est de vous accommoder touchant la « religion à la volonté du plus grand nombre de vos sujets, vous ne ren- « contrerez pas tant d'ennuis, peines et difficultés en ce monde; et quant à « l'autre, je tiens pour infaillible qu'en quelque sorte de religion dont les « hommes fassent profession extérieure, s'ils meurent en l'observation du « Décalogue, créance au Symbole, aiment Dieu de tout leur cœur, ont

« charité envers leurs prochains, espèrent en la miséricorde de Dieu, et « d'obtenir salut par la mort, le mérite et la justice de Jésus-Christ, qu'ils « ne peuvent faillir d'être sauvés, pour ce que dès lors ne sont-ils plus « d'aucune religion erronée, mais de celle qui est la plus agréable à Dieu; « de quoi j'ai autrefois discouru avec quatre ou cinq de vos ministres, les- « quels se trouvaient bien empêchés de blâmer cette opinion.

« Que s'il vous plaisait de la prendre, vous résoudre de la mettre en pra- « tique tout le temps de votre vie et que Dieu vous en fît la grâce, je ne « douterais point de votre salut, quelque profession extérieure que vous « fassiez de la religion catholique (1) ».

En exposant cette facile et commode théologie, Sully savait bien qu'il ne faisait qu'exprimer la pensée de son maître, heureux d'entendre de tels conseils sortir de la bouche d'un homme qui passait pour être fort attaché à la religion réformée et qui, en effet, ne l'abandonna jamais.

Le roi était en proie à ces luttes intérieures, lorsque deux des commissaires de Suresnes, les sieurs de Révol et Schomberg, arrivèrent à Mantes pour lui annoncer que les députés des états refusaient définitivement de traiter avec lui tant qu'il ne serait pas catholique. Jugeant dès lors qu'il ne pouvait tarder plus longtemps à prendre un parti, il réunit son conseil et lui déclara que son intention était d'appeler auprès de lui dans le plus bref délai un collège d'évêques et de docteurs, pour recevoir d'eux l'instruction.

A cette déclaration du prince, exprimée en termes trop formels pour qu'il pût désormais s'en dégager, les sieurs de Révol et Schomberg se hâtèrent de revenir à Suresnes en faire part à leurs collègues, qui en furent remplis de joie, et mandèrent aussitôt aux commissaires des états qu'ils étaient prêts à reprendre la négociation.

Une nouvelle conférence eut donc lieu le 17 mai, sept jours après celle où tout avait failli être rompu.

L'archevêque de Bourges prit le premier la parole; après avoir rappelé en peu de mots le point où en était la négociation, il déclara aux commissaires de l'Union que les sieurs de Révol et Schomberg venaient de leur apporter une heureuse nouvelle, à savoir, que le roi était désormais résolu à appeler auprès de lui un conseil d'évêques et de docteurs pour se faire instruire, ainsi qu'une assemblée de princes et de seigneurs, pour rendre plus solennel l'acte de son instruction et de sa conversion. « Ainsi, « Messieurs, ajouta le prélat, ce que nous avons ci-devant dit que nous « espérions concernant ladite conversion, nous osons et le pouvons à pré- « sent assurer, comme le sachant par si exprès, qu'il ne peut plus nous « demeurer aucune occasion d'en douter, y étant Sa Majesté résolue, non « comme à chose qui dépend du succès et événement de cette conférence,

(1) *Économies royales*, t. I, p. 109.

« mais pour avoir connu et jugé être bon de le faire. Nous sommes très « aises de vous pouvoir donner cette nouvelle, croyant que vous la rece« vrez pour bonne, selon ce que nous avons connu de vos cœurs et inten« tions, et espérons aussi que vous ne ferez plus de difficultés de traiter « des conditions et moyens de la paix ».

L'archevêque termina en disant que le roi proposait une trève de deux ou trois mois.

Les députés des états se retirèrent un moment pour délibérer sur cette communication importante, chargèrent l'archevêque de Lyon de faire une réponse aussi brève et circonspecte que possible, de manière à ne pas engager l'assemblée dont ils n'étaient que les mandataires, et rentrèrent en séance. L'archevêque commença par témoigner au nom de ses collègues le plaisir et le contentement qu'ils éprouvaient de la résolution prise par le roi de Navarre, mais en même temps il crut devoir observer que des faits graves et récents étaient de nature malheureusement à faire suspecter la sincérité de sa conversion; qu'ainsi le prince avait expédié, tout dernièrement encore, des lettres patentes portant assignation de six vingt mille écus pour gages des ministres huguenots et des écoliers en théologie qui se trouvaient ainsi soutenus et encouragés par l'État.

Les royalistes essayèrent d'expliquer le fait, et même de le révoquer en doute; mais on leur répliqua qu'on avait lu la veille dans l'assemblée des états les propres originaux des patentes, scellées du grand sceau par le chancelier Potier. Ne pouvant rien répondre à une allégation si précise, ils furent contraints de confesser que la conduite du roi en cette circonstance avait été digne de blâme, mais en conclurent qu'il fallait d'autant plus presser une conciliation dont le résultat serait dans l'avenir d'empêcher des actes si regrettables.

Les sieurs de Vic et Berlin parlèrent ensuite de la trève; après quoi, on se sépara sans avoir rien arrêté, sinon qu'on rédigerait par écrit les discours tenus de part et d'autre.

Les commissaires de l'Union ne pouvaient aller plus loin sans consulter l'assemblée. Dès le surlendemain 19 mai, l'archevêque de Lyon se rendit au Louvre où les états avaient été convoqués en séance générale, leur exposa dans un rapport étendu tous les faits antérieurs, leur donna connaissance de la dernière communication des seigneurs royalistes, et leur posa en terminant les trois questions suivantes : « Vous avez, Mes« sieurs, leur dit-il, trois points à examiner : le premier est la conversion « du roi de Navarre; le second, si en attendant nous pouvons et devons « traiter avec les princes catholiques, sauf le cas où le roi ne se fera pas « catholique, que cela ne sortira aucun effet; le troisième est touchant la « cessation d'armes ».

Les députés ne pouvaient faire une réponse immédiate. Ils avaient besoin, avant de prendre une décision sur une affaire si grave, d'interroger

l'opinion du dehors, et de se consulter entre eux; ils s'ajournèrent donc sans même fixer le jour où ils en délibéreraient.

Une question assez grave de préséance divisait en ce moment l'assemblée; le légat du pape ayant exprimé l'intention d'assister à la séance où les ministres espagnols devaient venir faire leur proposition, il s'agissait de savoir quel rang il y occuperait. Le duc de Mayenne prétendait, comme lieutenant-général du royaume, avoir la première place, c'est-à-dire le siège à la droite du dais. Le légat, au contraire, revendiquait la préséance, en sa qualité de représentant de Sa Sainteté, ainsi que cela avait eu lieu à la séance d'ouverture.

Le tiers-état soutenait les prétentions du duc de Mayenne, le clergé celles du légat; la noblesse hésitait. De nombreux pourparlers eurent lieu à ce sujet entre les trois ordres; enfin la noblesse se rallia à l'avis du clergé et le tiers-état à son tour se laissa entraîner. Toutefois le légat, blessé de l'opposition qu'il avait rencontrée, jugea plus convenable pour sa dignité de s'abstenir d'assister à la séance.

Ces dissidences entre les trois ordres se renouvelaient assez fréquemment; mais, moyennant des concessions réciproques, tout se terminait bientôt à l'amiable, non cependant sans exciter parfois de vifs débats, surtout lorsqu'il s'agissait de prérogatives propres à chaque ordre. Citons-en quelques exemples.

Les membres de l'assemblée avaient l'usage d'aller avant la séance entendre, dans la chapelle Bourbon, la messe suivie d'un *Veni Creator* et d'un sermon. Un jour, le cardinal de Pellevé, ayant remarqué le petit nombre de députés présents, en fit tout haut l'observation. Cette admonition publique émut le tiers-état et, le lendemain, sur la demande de son président L'Huillier, il décida de faire des remontrances au cardinal qui, n'étant président que de la chambre du clergé, usurpait une autorité qu'il n'avait pas, en faisant la police de toute l'assemblée.

Une autre fois, un député du tiers-état s'étant échappé à dire qu'il avait pris l'avis de la chambre du clergé *tamquam a superioribus*, il fut repris aussitôt par sa compagnie pour avoir tenu un tel langage, « d'autant « qu'elle ne reconnaissait pas lesdits sieurs du clergé pour *supérieurs*, « ains pour *frères* seulement ».

Cependant, la difficulté au sujet de la place à assigner au légat ayant été résolue comme nous l'avons rapporté, le duc de Mayenne vint demander aux états d'admettre enfin le duc de Féria au sein de l'assemblée, et fit donner lecture de la proposition que les Espagnols lui avaient remise par écrit.

Ce document était assez longuement motivé; les ministres de Philippe II y établissaient en termes précis les droits de l'infante et promettaient des secours importants pour les soutenir. « Sa Majesté, y était-il dit, désirant « de voir assuré le fait de la religion en France et l'État réintégré et ré-

« duit à sa pristine splendeur, ayant de près pensé aux moyens plus « propres pour y parvenir, n'en trouve *qu'un seul et sur lequel il entend* « *qu'avec toute justice il peut et doit jeter les yeux* : qu'il plut à Dieu lui « donner de la feue reine Isabeau sa femme, fille aînée du feu roi Henri se- « cond de heureuse mémoire, madame l'infante, dona Isabella, sa fille « aînée; et comme il n'a plu à Dieu de conserver aucun légitime héritier « mâle dudit roi Henri, par ainsi IL EST TOUT CLAIR QUE, SELON DROIT DE « NATURE, DIVIN ET COMMUN, MADAME L'INFANTE EST LÉGITIME REINE DE « CE ROYAUME. Sa Majesté dit que l'on joigne à ce l'élection *s'il est besoin*, « et que l'on déclare sadite fille reine de ce royaume ».

Quant aux promesses de secours, elles étaient aussi très explicitement formulées : « Dedans un mois après la conclusion de ce qui se traite, l'on « fera venir une armée composée de 8000 hommes de pied et 2000 chevaux; « avec suffisant équipage d'artillerie et vivres pour entreprendre chose « d'importance, etc.

« Et outre tout ceci, le roi aidera toujours sa fille, quand elle sera reine, « de tout ce dont elle pourra avoir besoin de lui, comme à celle qu'il aime « uniquement, trop mieux qu'il a, sans aucune obligation particulière, « aidé jusques à présent à maintenir le général de ce parti catholique et « plusieurs membres d'icelui comme sont la Bretagne, le Languedoc et « Provence, de façon qu'ils se sont conservés.

« TOUT CECI A CONDITION QUE MADAME L'INFANTE POUR SON DROIT, OU PAR « ÉLECTION, OU BIEN PAR CES DEUX CAUSES CONJOINTES, SOIT DÉCLARÉE REINE « DE FRANCE INCONTINENT (1) ».

Il n'était pas possible de s'exprimer avec plus de clarté. Le roi d'Espagne demandait aux états de conclure avec lui un contrat synallagmatique à des conditions très nettes ; d'une part, les états éliraient l'infante pour reine de France, ou plutôt la reconnaîtraient, car elle avait des droits antérieurs par sa naissance; d'autre part, Philippe II, aussitôt après cette élection, enverrait aux états tous les secours nécessaires en hommes et en argent, et ne déposerait pas les armes avant d'avoir mis sa fille en paisible possession du trône.

Le procureur général du Parlement Molé, présent à la séance, ne put entendre sans protester la lecture d'une telle proposition. Il se leva aussitôt et déclara que, la demande des ambassadeurs de Sa Majesté Catholique étant notoirement répugnante et contraire aux lois du royaume inviolablement observées depuis le premier établissement de la monarchie, il était résolu de s'y opposer et de requérir Messieurs du Parlement de faire le semblable. Le président Lemaître, les conseillers d'Amours et du Vair appuyèrent la protestation de leur collègue; mais l'archevêque de Lyon coupa court à la contestation en faisant observer au sieur Molé qu'il n'é

(1) *Procès-verbaux*, p. 213.

tait pas appelé et n'assistait pas à l'assemblée comme procureur général, qu'il ne pouvait y parler à ce titre, et que les députés ne permettraient pas, surtout dans une circonstance si solennelle, une telle dérogation à leurs prérogatives.

Le procureur général n'insista pas; mais cet incident devint l'occasion d'un débat fort grave qui dura plusieurs jours. Les membres du Parlement avaient jusque-là pris part aux travaux de l'assemblée, mais sans titre bien déterminé. Or, au moment où la question même de l'élection d'un roi allait être portée devant les états, il importait de décider quels seraient ceux qui participeraient au vote.

Le duc de Mayenne, sachant que les membres des cours souveraines lui étaient favorables pour la plupart, demanda pour eux voix délibérative, s'appuyant sur l'exemple des états tenus en 1557, sous Henri II, où les cours de Parlement avaient été convoquées et avaient pris part aux votes.

Mais les députés, toujours jaloux de leurs prérogatives, se montrèrent peu disposés à admettre une telle prétention; quelques-uns proposèrent d'adjoindre les princes du sang à la chambre de la noblesse, les prélats à celle du clergé, enfin, les membres du Parlement au tiers-état; d'autres parlèrent de former une quatrième chambre; mais le grand nombre repoussait ces transactions et refusait d'admettre aucun membre étranger à prendre part aux votes de l'assemblée.

« Les états, disaient les députés, ont toujours été représentés par les « trois ordres sans y admettre autres personnes que celles qui étaient dé- « putées par les provinces. Nous ne sommes aucunement d'avis d'altérer « cette façon ancienne observée invariablement du temps de nos rois...

« Vouloir changer cette forme et permettre que pendant *cet interrègne* la « liberté d'une si notable assemblée, qui *prétend être par-dessus les rois,* « soit diminuée et amoindrie par des personnes inférieures aux rois, ce « serait chose de très mauvais exemple et de grave conséquence; partant « nous sommes d'avis de garder inviolablement les formes anciennes et la « dignité des états (1) ».

Le duc de Mayenne, voyant les trois ordres fermement résolus à ne pas laisser empiéter sur leurs droits, car le clergé, la noblesse et le tiers-état étaient d'accord sur ce point, jugea prudent de ne point insister, et se contenta de demander que, lorsque Messieurs des états auraient opiné, le lieutenant-général du royaume eût le droit de prendre l'avis de Messieurs des cours et successivement de son conseil, non pour avoir voix résolutive, mais par forme d'avis seulement.

Cette proposition, trop modérée pour n'être pas accueillie, mit fin au différend qui menaçait de s'envenimer.

(1) *Procès-verbaux*, p. 485.

Le 29 mai, les états se réunirent donc en assemblée générale dans la grande salle du Louvre pour donner audience aux ambassadeurs espagnols. Le duc de Féria et ses collègues se firent un peu attendre, non par manque d'égard pour les états, mais parce que le duc de Mayenne ne les avait fait prévenir que le matin même du jour où ils pourraient être reçus. On observa le même cérémonial que lors de la première réception. Le duc de Mayenne et le cardinal de Pellevé allèrent avec une députation à la rencontre des ambassadeurs, et les introduisirent dans la salle. Le duc de Mayenne prit place sur le siége au milieu du dais, comme chef et président de toute l'assemblée. Il avait à sa droite le cardinal de Pellevé, à sa gauche le duc de Féria. Le légat du Saint-Père n'était pas présent.

Don Jean-Baptiste Taxis, l'un des ministres d'Espagne chargé de prendre la parole au nom de ses collègues, reproduisit dans un discours en langue française la proposition lue la veille dans l'assemblée. Mais, comme il connaissait les dispositions peu favorables de beaucoup de députés, il s'occupa surtout de répondre aux objections et, en même temps, il fit des réserves afin de se laisser les moyens de modifier, s'il était nécessaire, la première demande. « Considérez, dit-il aux états, que l'aide dont avez « besoin pour la conservation de la religion, doit être très grande ; l'ou- « vrage est tel, il faut que les moyens y correspondent; il faut qu'il soit « assuré et durable..... Cependant Sa Majesté n'est pas accoutumée, en « négociations qu'elle fait avec ses amis, contraindre personne ; il veut « que regardiez et jugiez vous-mêmes ce qui vous est le plus convenable, « et *si vous trouvez qu'en nos offres il y ait quelque chose moins large « de ce qu'il convient*, s'il vous plaît le faire entendre à M. le duc de Fé- « ria, il essaiera vous rendre satisfaits et contents.....

« Je vous supplie, dit en terminant le ministre de Philippe II, je vous « conjure, au nom de Dieu, d'y penser sérieusement ; prions Dieu qu'il « vous inspire de ce qu'il convient le plus pour son service. M. le duc de « Féria et nous, nous offrons à nous employer avec toute bonne volonté en « tout ce qui conviendra pour la sûreté de la religion. Elle est, comme il « se voit, au bord de sa fosse ; il n'y a rien qui la puisse sauver que de « résoudre incontinent sur l'élection d'un roi catholique ; remède qui a été « de longtemps jugé et tenu pour seul et unique en ce fait, tant de Sa « Sainteté, de Sa Majesté et de tous les gens de bien de ce royaume (1). »

Don Inigo de Mendoza prit ensuite la parole et s'efforça d'établir, dans une longue dissertation en latin, les droits de l'Infante à la couronne de France. Après ce second discours, les ambassadeurs furent reconduits avec le cérémonial accoutumé, et la séance fut levée.

Ainsi la situation prenait chaque jour un caractère plus décidé. Les états se trouvaient saisis de deux propositions contraires, entre lesquelles ils

(1) *Procès-verbaux*, p. 243.

étaient appelés à faire un choix. La légitimité de leur mandat, d'abord contestée par les royalistes, était désormais reconnue, sinon en droit, du moins en fait, par l'un et l'autre parti, car c'était devant eux que le roi de Navarre comme le roi d'Espagne venaient de porter le débat. Jamais, depuis l'origine de la monarchie, assemblée politique n'avait été investie d'une si haute mission. Mais si l'œuvre était grande, les difficultés à vaincre pour l'accomplir n'étaient pas moindres.

Il fallait observer d'un œil calme et ferme la marche des événements, tenir en échec les prétentions rivales, n'en désespérer aucune, ne rien précipiter, et savoir enfin se prononcer pour le parti qui concilierait le mieux les intérêts sacrés de la religion avec ceux de l'État.

Telle était la ligne de conduite que les états avaient dès l'abord adoptée, et dans laquelle plus que jamais ils entendaient persévérer, sans se laisser ébranler par les intrigues ni par les menaces.

Cette politique était aussi celle du duc de Mayenne, dont le crédit devenait de plus en plus prépondérant au sein de l'assemblée, particulièrement auprès du tiers-état et de la noblesse; car le clergé, sans lui être hostile, inclinait davantage vers le parti de l'Infante.

Mais, tout en s'abstenant de prendre en ce moment aucune résolution définitive, l'assemblée devait, sous peine de manquer le but, entretenir les négociations ouvertes avec les deux partis, et, comme la proposition des seigneurs royalistes était la première en date, elle se mit à en délibérer, dès le 31 mai.

Il y avait trois points à examiner : 1° que dirait-on au sujet de la nouvelle promesse de conversion faite par le roi de Navarre? 2° En attendant cette conversion, continuerait-on de traiter avec les seigneurs royalistes? 3° Que déciderait-on quant à la trêve?

Pour s'éclairer sur la réponse à faire à ces trois questions, les députés n'avaient pas seulement à consulter le rapport que leur avait lu onze jours auparavant l'archevêque de Lyon, ils devaient encore tenir compte d'un document non moins important, la lettre écrite par le roi aux évêques pour les prier de venir à Mantes procéder à son instruction, et dont il avait eu soin d'envoyer plusieurs copies à Paris. Dans cette sorte de manifeste, le prince prenait des engagements très explicites, mais cachait mal la pensée qui l'animait, car il n'alléguait que des raisons d'État : « Monsieur, disait-« il, le regret que je porte des misères où ce royaume est constitué... et le « désir que j'ai de reconnaître envers mes bons sujets catholiques la fidé-« lité qu'ils ont témoignée et continuent toujours à mon service, m'ont « fait résoudre, pour ne leur laisser aucun scrupule, s'il est possible, à « cause de la diversité de religion, en l'obéissance qu'ils me rendent, de « recevoir au plus tôt instruction sur les différends dont procède le schisme « qui est en l'Église, comme j'ai toujours fait cognoître et déclaré que je ne « la refuserai et n'eustant tardé d'y vacquer sans les empêchements qui

« m'y ont été continuellement donnés, et combien que l'état présent des « affaires m'en pourrait encore justement dispenser, je n'ai voulu toutefois « différer davantage d'y entendre. Ayant à cette fin avisé d'appeler un « nombre de prélats et docteurs catholiques, par les bons enseignements « desquels je puisse avec repos et satisfaction de ma conscience, être « éclairé de difficultés qui nous tiennent séparés en l'exercice de la reli- « gion... A cette cause, je vous prie de vous rendre près de moi en cette « ville le 15e jour de juillet où je mande aussi à aucuns autres de votre « profession se trouver en même temps, pour tous ensemble rendre à l'effet « de votre devoir et vocation, vous assurant que vous me trouverez disposé « et docile à tout ce que doit un roi très chrétien qui n'a rien plus vive- « ment gravé dans le cœur que le zèle du service de Dieu, manutention de « la vraie Église ».

Ce langage laissait trop voir que le prince obéissait aux inspirations de la politique plus qu'à celles de la conscience, et il avait produit une impression peu favorable. On s'en aperçut dès les premières discussions qui s'élevèrent dans l'assemblée.

Plusieurs députés proposèrent tout d'abord d'abandonner la négociation, en alléguant que les actions passées du roi de Navarre étaient de nature à faire concevoir les plus légitimes défiances; c'était un stratagème de guerre pour vaincre l'ennemi, de prendre sa casaque et son écharpe afin de se pouvoir fourrer pêle-mêle sans être reconnu, et la maxime était depuis longtemps reçue et pratiquée; les royaumes s'acquéraient comme on pouvait, et se gouvernaient comme on voulait; il n'était nécessaire de rappeler les exemples des Anastase, des Basilique, des Julien; il suffisait de jeter les yeux sur l'Angleterre, et voir ce que Henri VIII, et cette Jézabel (Elisabeth) y avaient fait, laquelle avait dissimulé deux ans entiers pour s'établir, en la tyrannie qu'elle exerçait à présent.

Les mêmes députés ajoutèrent que la plupart des villes ne voulaient pas entendre parler de la reconnaissance du roi de Navarre, et l'un d'eux lut la lettre que les habitants de Reims venaient d'adresser à ce sujet aux états (1).

D'autres, se plaçant à un point de vue moins exclusif, proposaient, au contraire, d'accepter l'offre de traiter des conditions qui seraient faites à la

(1) « Nos Seigneurs, disaient les bourgeois, vous avez été choisis de toutes les provinces de « ce très chrétien royaume pour nous pourvoir d'un bon roi, très chrétien, très catholique, et « nullement suspect d'hérésie; si, par une constance vraiment chrétienne et un vrai zèle à la « religion et à l'État, vous nous donnez tel, vous serez cause que Dieu en sera loué éternellement, « et vous nous obligerez et nous et toute la postérité à jamais, pour en recevoir en ce monde « et en l'autre une gloire mémorable: mais aussi, si, par quelque respect humain, vous nous « mettez en danger de perdre la religion, vous attirerez sur vous et sur nous la malédiction de « Dieu..... Partant, Nos Seigneurs, nous vous prions d'y bien penser et de considérer que ce que « l'ennemi en fait est pour nous dissiper, sans taire aucune conclusion sur le fait pour lequel « vous êtes assemblés » (*Procès-verbaux*, p. 503).

religion catholique, dans le cas où le prince viendrait à se convertir, parce que ce serait le meilleur moyen de toucher du doigt la vérité ou la feintise de la conversion.

La délibération continua ainsi pendant plusieurs jours; le duc de Mayenne et le légat du Saint-Père furent tour à tour consultés; enfin la première opinion prévalut, et les trois ordres arrêtèrent d'un commun accord les réponses suivantes : 1° quant à la conversion du roi de Navarre, on ne pouvait que s'en réjouir, mais c'était une affaire qui concernait le Souverain Pontife, lequel seul pouvait l'absoudre et le recevoir dans le sein de l'Église; 2° quant aux sûretés à accorder à la religion catholique, c'était une question qui dépendait de la solution donnée à la première; 3° enfin on ne pouvait rien décider sur la trève, tant que les deux premiers points ne seraient pas réglés.

Toutefois, comme il importait d'éviter une rupture, les députés, en même temps qu'ils exprimaient ce refus de traiter, rédigèrent une note où ils exposaient les motifs de leur détermination en ces termes : « Messieurs, « vous nous avez dit et depuis écrit que le roi de Navarre se doit faire « instruire et rendre bon et vrai catholique..; Cette proposition nous est « autant agréable que celle que vous fîtes à l'entrée de notre conférence « nous fut déplaisante et ennuyeuse...

« Nous ne pouvons toutefois vous céler que ne voyons encore rien en « lui qui nous puisse donner cet espoir...

« Nous nous étonnons de ce que vous avez dit et répété si souvent qu'il « était catholique en son âme dès longtemps, quand nous considérons « quelles ont été ses actions du passé.....; il vaudrait mieux dire qu'il ne « l'était lors tel...., mais que Dieu lui donne aujourd'hui le mouvement et « la volonté.... et ce discours nous satisferait davantage que de mettre « encore en avant, comme vous faites, qu'il est fléchi à la prière des siens. « Car les considérations temporelles et les raisons humaines peuvent bien « changer l'extérieur; mais notre âme ne peut être rendue capable de cette « doctrine que par la grâce du Saint-Esprit.....

« C'est donc ce que nous pouvons répondre sur l'ouverture que vous « nous avez faite de la conversion, que la désirons vraie et sincère. Mais « qu'elle se doit faire avec l'autorité et consentement de Notre Saint Père : « qu'il se doit adresser à lui et non à nous. *Tout ce que nous y pourrions « apporter davantage serait d'envoyer de votre part vers Sa Sainteté,* « pour lui représenter l'état déploré et misérable de ce royaume, le besoin « qu'il a d'un bon et assuré repos, et néanmoins que nous sommes « délibérés de souffrir tout plutôt que de laisser notre religion en « péril.....

« Avant que cette conversion soit advenue et qu'elle soit ainsi reçue et « approuvée, nous vous prions de prendre en bonne part, si nous différons « de traiter avec vous. Car nous ne le pouvons faire sans approuver dès

« maintenant cette conversion, dont le jugement doit néanmoins être « remis à Sa Sainteté...... (1) ».

Un tel langage montrait assez que l'assemblée ne voulait qu'ajourner et non pas rompre la négociation. On convint d'ailleurs que cette note explicative ne serait pas présentée au nom des états; que seulement un des commissaires pourrait, s'il le jugeait opportun, la produire comme venant de lui et en la prenant sous sa responsabilité personnelle. La chambre du clergé avait même demandé qu'elle ne fût remise à aucun titre.

Cette résolution prise, l'archevêque de Lyon écrivit aux seigneurs royalistes pour les inviter à une nouvelle conférence, et les commissaires des deux partis se rencontrèrent, non plus à Suresnes comme précédemment, mais à la Roquette, maison de campagne près la porte Saint-Antoine.

L'archevêque de Lyon commença par excuser ses collègues et lui-même du retard qu'ils avaient mis à répondre, en alléguant la nécessité de conférer avec beaucoup de personnes dont ils avaient dû recueillir les avis, et protesta qu'ils n'avaient voulu ni les offenser, ni se séparer d'eux en aucune façon. Après quoi, il exposa la réponse qu'il avait charge de leur faire : quant à la conversion du roi de Navarre, on désirait la voir vraie et sans aucune fiction, mais il dirait librement qu'on ne pouvait guère l'espérer; qu'on avait, au contraire, grande raison de croire et juger certainement que ce n'était que simulation et feintise; car, si elle procédait de sincérité, on n'eût recherché tant de dilations et remises; dans tous les cas, ce n'était pas à eux d'approuver ou d'improuver ladite réduction, mais ils en laissaient le jugement au Saint-Père, qui seul avait autorité d'y pourvoir et le remettre au sein de l'Église.

A l'égard des traités de paix et des sûretés de la religion, ils ne pouvaient s'en occuper pour plusieurs grandes considérations, et surtout parce que ce serait donner ouverture, directement ou indirectement, à la reconnaissance du prince.

Quant à la trêve, ils leur feraient réponse après avoir été satisfaits sur les deux premiers points.

L'archevêque de Bourges répliqua, au nom de ses collègues; il reconnaissait la bonne volonté des députés de Paris pour le bien de l'État, et leur contentement de la conversion du roi, comme c'était chose dont dépendait le bien universel de ce royaume et le seul moyen de le mettre en repos car cet insigne et remarquable exemple en devait ramener beaucoup à son imitation; on pouvait être assuré que le roi ne manquerait pas à sa promesse, étant prince franc, libre, qui n'avait aucune dissimulation, et ne l'eût dit s'il n'en eût eu la volonté.

Quant aux craintes qu'ils avaient manifestées sur le peu de sincérité de cette conversion, en raison des effets si contraires, il les priait de considérer

(1) *Discours et rapports de la Conférence*, p. 215.

que Sa Majesté avait affaire avec beaucoup de personnes qu'elle désirait contenter, si faire se pouvait, tant dedans que dehors le royaume, avec ses amis et alliés; en un acte si important, le roi ne voulait pas être mené par force ou par précipitation, mais voulait apprendre, être instruit, et, après avoir ouï les raisons, faire sa déclaration publique et solennelle; au surplus, il avait délibéré de se retirer à Sa Sainteté et désirait lui donner toute satisfaction, rendre tout respect et soumission, et prêter l'obéissance qu'avaient coutume les princes chrétiens, voire plus ample, si besoin était. Mais, en ce qui concernait l'État, si Sa Sainteté cuidait y toucher aucunement pour la capacité ou incapacité du royaume, il les croyait trop bons Français pour prétendre que les étrangers s'en pussent aucunement mêler, contrairement aux lois du royaume et libertés de l'Église gallicane; — sur leur refus d'entrer en traité de paix et sûreté pour la conservation de la religion, il les priait de leur pardonner s'il leur disait librement qu'il ne voyait aucune raison ou scrupule de nature à les empêcher; d'abord le roi avait résolu et donné parole d'être catholique, ensuite ce n'était pas avec le roi qu'ils conféreraient, mais avec eux, qui étaient catholiques et envoyés de la part des princes catholiques, et si quelque scrupule les arrêtait, M. le légat leur en pouvait bailler dispense pour n'empêcher l'avènement d'une si bonne œuvre; — quant à la trêve, il s'en remettait à eux, car elle était fort préjudiciable aux affaires du roi, qui ne l'avait fait proposer que pour faciliter les traités de paix et témoigner son affection au soulagement du peuple.

Après cette réponse, dont les termes modérés indiquaient le désir extrême des royalistes de ne pas rompre la négociation, l'archevêque de Lyon prit de nouveau la parole et insista principalement sur les points suivants : tout ce qu'on avançait sur l'espoir et promesse de conversion du roi n'était que raisons humaines et considérations d'État, qui n'étaient moyens capables de recevoir la foi et grâce de Dieu; d'ailleurs il trouvait bonne l'offre de rendre le respect et soumission à Sa Sainteté, mais ce devait être d'une vraie humilité chrétienne et filiale obéissance, remettant entièrement la conversion à son jugement, non avec les conditions et modifications proposées, qui étaient les ouvertures d'un schisme pernicieux et dangereux; sans doute, en ce qui était du pur temporel, cette couronne ne dépendait que de Dieu seul et ne reconnaissait autre; comme Français et nourri à la connaissance des lois du royaume, il savait ce qui était de la dignité et souveraineté d'icelui, mais là où il était question de la foi et religion, comme d'être réconcilié à l'Église, d'être absous des censures ecclésiastiques et excommunications et ce qui en dépendait, c'était au pasteur de l'Église universelle d'en connaître, comme celui auquel Jésus-Christ avait commis le gouvernement de son Église, qui peut lier et délier, et qui a cette divine prérogative *re fides ejus unquam deficiat.*

Ce point de doctrine sur les rapports du pouvoir spirituel avec le tempo-

rel devint l'objet d'un débat assez vif entre les deux prélats. Enfin, l'archevêque de Bourges, faisant l'application de ses principes, exposa comment à son avis les choses devraient se passer par rapport au point en question : le prince se ferait d'abord absoudre *ad futuram cautelam*, enverrait ensuite une ambassade à Rome pour demander la bénédiction du Pape et lui faire l'obédience accoutumée, mais il devrait réserver ses droits au trône et ne jamais consentir, pour parler librement, à engager sa couronne par-delà les monts. On lui répondit que les évêques ne pouvaient ni révoquer ni rétracter les jugements du Saint-Siège, les canons de l'Église étaient formels à cet égard et aucune exception n'existe pour les princes; au contraire, comme il y avait plus de doute et de danger, on y devait apporter plus de caution et de prévoyance.

« Que ferons-nous donc ? s'écria alors l'archevêque de Bourges. Trou-« vez-nous quelque moyen, assurez-nous, joignez-vous avec nous, prions « le Pape qu'il fasse ce bien à la France. M. de Mayenne nous y peut « beaucoup aider, se rendre garant envers Sa Sainteté de la bonne « volonté du roi, et moyenner qu'elle mande un bref à M. le cardinal « de Plaisance qui aime tant le bien de ce royaume qu'il voudra avec nom-« bre de prélats ecclésiastiques s'employer à une si sainte et si bonne « œuvre ».

L'archevêque de Lyon répliqua sur le champ; ce n'était point à eux qu'il fallait s'adresser pour telle affaire, ils ne pouvaient et ne devaient y toucher; M. de Mayenne était trop bien informé de ce qu'il devait à l'Église et à Sa Sainteté pour entreprendre chose qu'elle pût trouver mauvaise, ou apporter quelque préjugé à son intention en affaire de telle importance qui regardait la religion et l'état de la chrétienté.

Ces paroles donnèrent naissance à une discussion si vive qu'on faillit tout rompre; au point que l'archevêque de Bourges dit : « Messieurs, nous « nous retirerons donc avec vos congés ».

Toutefois, au moment de se séparer, le sieur de Bellièvre fit observer qu'il ne fallait pas se quitter ainsi et abandonner une si bonne œuvre ; il fut décidé que le comte de Schomberg retournerait à Mantes prendre l'avis du roi, et une nouvelle conférence fut indiquée pour le vendredi suivant : en outre, on consentit à prolonger de trois jours la surséance d'armes.

En se retirant, les royalistes demandèrent copie de la réponse qu'on venait de leur faire; les commissaires des états firent d'abord quelques difficultés, puis, comme on insistait, le président Jeannin se décida à remettre la note explicative dont il a été parlé plus haut, ayant soin de déclarer qu'il la donnait, en son nom propre, non en celui des états.

Ainsi, quoiqu'on eût pris jour pour une nouvelle conférence, la négociation semblait indéfiniment suspendue, puisque les commissaires des états refusaient de prendre aucun engagement, tant que le roi de Navarre n'aurait pas reçu l'absolution du Saint-Père. Le 10 juin, l'archevêque de Lyon rendit

compte à l'assemblée de la conférence avec les royalistes et son rapport fut pleinement approuvé. Quelques membres du clergé seulement se plaignirent de la remise de la note explicative.

Au premier abord, la conduite de l'assemblée pouvait paraître rigoureuse, mais il ne lui était pas permis d'en tenir une autre. Au fond, elle ne rompait pas la négociation, elle ne faisait que l'ajourner, et elle eût risqué de tout compromettre, si elle eût voulu conclure immédiatement.

Du reste, fidèle au plan qu'elle s'était tracé, elle usait de la même politique vis-à-vis des Espagnols. Douze jours déjà s'étaient écoulés depuis que le duc de Féria avait fait sa proposition en audience solennelle, et les états n'en avaient pas même encore délibéré; ce ne fut que le 10 juin, sur les instances réitérées de l'ambassadeur qui se plaignait hautement d'un si long retard, que toutes les chambres réunies commencèrent pour la première fois à s'en occuper.

Le ministre espagnol avait demandé, on se le rappelle, que l'Infante fût tout d'abord déclarée reine de France, avec la seule condition des secours à envoyer ultérieurement. Les états étaient résolus à repousser absolument une proposition ainsi formulée.

Aussi la chambre du clergé, qui était la mieux disposée en faveur des Espagnols, crut devoir prendre les devants et faire aux deux autres ordres la proposition suivante : Avant d'entrer en délibération sur la réponse à faire au duc de Féria, on le priera de déclarer si l'intention du roi son maître est de marier l'infante à un prince français.

Cette manière de poser la question était habile; elle modifiait profondément la proposition première et lui enlevait surtout ce qu'elle avait de blessant pour le sentiment national. Un prince français, de la maison de Lorraine, par exemple, marié à l'infante, et partageant le trône avec elle, était une solution qui pouvait être sérieusement discutée; le tiers-état et la noblesse s'empressèrent d'y adhérer, en mettant toutefois pour condition que cette réponse préliminaire n'engagerait pas les états quant à la question principale, celle de l'élection d'un roi.

Le duc de Mayenne fut chargé de communiquer la résolution de l'assemblée d'abord au légat du Saint-Père, à titre d'hommage seulement, et non pour lui demander son approbation, ce que les députés du tiers-état surtout ne jugeaient pas nécessaire, et ensuite d'en faire part au duc de Féria lui-même.

L'ambassadeur ne parut pas s'émouvoir beaucoup de cette communication; il exprima seulement le désir d'avoir la réponse par écrit des états; mais le duc de Mayenne lui représenta que cette manière de procéder serait peu convenable pour la dignité du roi son maître, comme pour celle des états, et l'on convint que les ambassadeurs espagnols se rendraient de nouveau dans l'assemblée pour lui donner les explications demandées.

Le dimanche 13 juin, les états se réunirent en séance générale et ex-

traordinaire, et les ministres furent introduits dans la grande salle du Louvre, selon le cérémonial accoutumé. Lorsque tous eurent pris place, sur un signe du duc de Mayenne, Don Jean-Baptiste Taxis se leva, salua les princes ainsi que toute la compagnie, puis, s'étant rassis, commença son discours en ces termes : « Messieurs, nous attendions de vous tout autre « réponse que celle que vous nous avez baillée hier. Si la première propo- « sition que nous vous avons faite ne vous plaisait, il eût été à propos, ce « nous semble, qu'il vous eût plu de nous en faire une autre. A quoi sert « de nous faire des demandes sur une femme, si n'en voulez point, et « *êtes si fort attachés à votre loi salique* que n'en voulez démordre au- « cunement? Ce sont des pertes de temps très dangereuses; il se faut hâter « à faire un roi catholique, le danger de la religion ne presse que par trop, « et croyez que le prince de Béarn, par sa feintise, vous en ôtera les « moyens si vous tardez beaucoup ».

Après cet exorde hautain, qui montrait le vif désappointement des Espagnols et les étranges illusions qu'ils nourrissaient encore, don Taxis continua : « Or, pour toujours y apporter de notre part ce que nous pou- « vons, nous venons vous proposer à cette heure un autre moyen en rien « contredisant à vos lois que appelez fondamentales. Élisez, s'il vous plaît, « pour roi l'archiduc Ernest, premier frère de l'empereur; le roi Catho- « lique l'aidera et l'assistera tout ainsi et par les mêmes moyens qu'il a « offerts pour l'Infante. Ce que l'on promettra pour lui sera inviolablement « gardé, comme si ce fût pour elle, et afin qu'en puissiez demeurer tant « plus assurés, il se contentera de la marier avec lui. C'est le gage le plus « cher qu'il y ait en ce monde, et en quoi il entend de faire pour vous « tout ce qu'il peut de plus ».

L'ambassadeur se mit ensuite à vanter les grandes qualités du nouveau prétendant et à remontrer tous les avantages que la France devait retirer d son élection.

Cette seconde proposition n'était pas de nature à être mieux accueilli que la première; elle ressemblait même à un défi jeté aux états. Les députés avaient exprimé le désir que l'Infante fût tenue à épouser un princ français; on leur répondait en proposant l'élection d'un prince étranger entièrement inconnu, qu'aucun service ne recommandait. L'Infante seule sans conditions, était encore après tout un parti préférable. L'excessiv présomption des Espagnols les aveuglait au point de les rendre malhabiles.

La conduite que tenait le roi en ce moment même était toute différente e bien plus propre à amener le triomphe de sa cause. Ce prince était allé dès le 5 juin, mettre le siège devant Dreux, en même temps qu'il ordonnait à ses commissaires de se rendre à la conférence pour y proposer au députés des états une trêve générale. Par le premier de ces actes, il montrait qu'il ne craindrait pas d'en appeler de nouveau aux armes, s'il étai

besoin; par le second, il témoignait de son désir de la paix, puisque, écartant tout débat sur le fond, il demandait préalablement une suspension d'hostilités. Il espérait jeter ainsi l'incertitude et la division parmi ses adversaires, car il n'ignorait pas combien à Paris surtout on était las de la guerre.

Conformément aux instructions reçues, les seigneurs royalistes se rendirent, le vendredi 11 juin, à la Villette, lieu choisi d'un commun accord, où les commissaires des états ne tardèrent pas à les rejoindre.

L'archevêque de Bourges déclara tout d'abord que ses collègues et lui n'entendaient plus désormais discuter, qu'ils étaient venus seulement pour remettre un écrit, rédigé par ceux dont ils étaient les mandataires; on y exposait tout ce qui avait été dit et fait de part et d'autre, et on y proposait de nouveau aux membres de l'assemblée siégeant à Paris, une trêve, que non seulement on leur accordait, mais qu'on les requérait de faire.

L'archevêque de Lyon répondit qu'on était mal venu à parler de paix, lorsque le roi de Navarre venait tout récemment de renouveler la guerre en assiégeant la ville de Dreux, et il refusa de recevoir l'écrit des royalistes, objectant qu'il s'y trouvait plusieurs inexactitudes. Cependant, comme ceux-ci insistaient, les commissaires des états se décidèrent à le prendre sur la table où il avait été déposé.

Ce mémoire n'était qu'une reproduction des arguments déjà allégués en faveur du roi et n'avait d'importance que par la sommation faite par les royalistes d'accepter la trêve.

« Au demeurant, disaient-ils, la ruine que nous voyons en ce royaume « et souffrons tous avec infini regret des gens de bien, et que nul bon « Français ne peut regarder à yeux secs, doit faire chercher tous moyens, « autant qu'il est au pouvoir des hommes, de hâter les remèdes pour em- « pêcher la totale ruine de notre patrie. C'est à cette fin que Sa Majesté « nous a fait dire sa bonne résolution touchant la trêve, à laquelle si vous « ne voulez entendre, Dieu, qui est le juge des uns et des autres, fera que « tout ce royaume connaîtra et verra clairement d'où vient et à qui devra « être imputé le retardement du bien et soulagement qui adviendrait par le « moyen de la dite trêve qui nous pourrait avec l'aide de Dieu achemi- « ner à une bonne et durable paix ».

Ainsi les états étaient mis en demeure d'accorder une surséance d'hostilités, sinon d'assumer sur eux la responsabilité de toutes les conséquences de la guerre.

La demande des royalistes ne tarda pas à être connue à Paris, car un grand nombre de bourgeois avaient accompagné les commissaires à la Villette, pour savoir plus tôt le résultat de la conférence; elle produisit dans toute la ville une extrême agitation.

(1) *Procès-verbaux*, p. 256.

Les prévisions du roi se réalisèrent; non seulement les Politiques, mais bon nombre de Ligueurs modérés se prononcèrent ouvertement pour la paix. Les états eux-mêmes, que les propositions arrogantes des Espagnols avaient profondément blessés, s'y montrèrent disposés.

Bientôt l'entraînement devint si général que les chefs s'en alarmèrent et purent craindre d'être contraints de signer, malgré eux, une trêve dont en pareil moment le roi devait recueillir tous les bénéfices.

Effrayé du péril que courait la cause même de la Sainte-Union, le cardinal-légat crut devoir intervenir, et, le 13 juin, il adressa à l'assemblée une lettre menaçant de quitter immédiatement Paris si on accordait la paix aux royalistes : « Je proteste, écrivait-il, pour mon particulier, qu'étant « légat du Saint-Père, en ce royaume, je n'approuverai jamais aucune « chose qui répugne tant soit peu aux saintes intentions de notre Saint- « Père, mais plutôt me retirerai incontinent de cette ville et de tout le « royaume où l'on traiterait ci-après avec l'hérétique de paix ou de trêve, « ou d'autre chose qui lui puisse porter avantage, car il n'y a danger au- « quel je ne puisse exposer ma personne, plutôt que de demeurer en un « lieu où l'on fasse devant mes yeux des traités qui mettent la religion « catholique en un danger tout évident d'être perdue en ce royaume (1) ».

L'agitation n'en continua pas moins dans la ville. Deux jours après, les bourgeois s'assemblèrent en grand nombre sur la place de l'Hôtel-de-Ville et députèrent l'un d'eux, le sieur Aubert, avocat du roi à la cour des Aides, auprès du prévôt des marchands, pour le prier d'intervenir et de prendre leur défense, comme père du peuple. Le prévôt L'Huillier, dont les sentiments modérés étaient connus, promit d'aller dans l'après-dînée porter au duc de Mayenne l'expression des doléances publiques. Satisfaits de cette réponse, les bourgeois se retirèrent; mais le soir la foule se porta au logis du duc de Mayenne, où devaient se réunir le légat, le duc de Féria et les autres princes. L'attitude des bourgeois était calme, mais ils ne cachaient pas leurs sentiments à l'égard des Espagnols, et ne craignirent pas de les manifester hautement devant le maréchal de La Châtre et le duc d'Elbœuf, qui passaient dans la cour pour entrer chez le duc de Mayenne.

Cependant, comme le prévôt des marchands n'arrivait pas, les bourgeois envoyèrent vers lui quatre des leurs pour le presser de venir. Le magistrat fit aux députés un accueil amical et les assura de ses sentiments favorables à la paix; mais, en même temps, il leur représenta qu'il lui semblait peu convenable de faire la démarche qu'ils demandaient tant que la foule serait ainsi rassemblée autour du logis du duc de Mayenne, et les congédia en leur promettant d'aller dès le lendemain chez le duc, et de leur transmettre sa réponse, à la condition toutefois qu'ils ne viendraient la recevoir qu'en petit nombre.

(1) *Procès-verbaux*, p. 261.

Le prévôt des marchands se rendit, en effet, le lendemain 16 juin, avec le gouverneur de Paris chez le duc de Mayenne, mais celui-ci les engagea à s'adresser au légat, qu'ils allèrent aussitôt trouver en son hôtel, accompagnés d'un député de la ville d'Orléans. Introduits auprès du cardinal de Plaisance, ils lui exposèrent la triste situation de la capitale et le désir de la paix qui se manifestait dans tout le royaume. Le député d'Orléans lui montra même une lettre des habitants de cette ville, par laquelle ils annonçaient que, réduits à la dernière extrémité, ils se verraient avant peu contraints de capituler. Mais le légat avait de trop graves motifs de persister dans sa première résolution pour céder à leurs instances, et leur déclara qu'il ne consentirait jamais, quant à lui, à une trêve dont le résultat serait de livrer le royaume à un prince hérétique.

Cette réponse était peu propre à calmer l'émotion publique, et la lutte se poursuivit plus vive que jamais entre les deux partis, qui se renvoyaient les pamphlets et les attaques les plus violentes. Les prédicateurs, comme toujours, prirent part aux débats; les uns, même parmi les plus ardents défenseurs de la cause de l'Union, se mirent à conseiller la paix, les autres continuèrent à prêcher la guerre. Au nombre de ces derniers était le curé de Saint-André-des-Ars. « On nous dit, s'écria-t-il un jour, qu'il (le roi de « Navarre) sera catholique et qu'il ira à la messe, eh! mes amis, les chiens « y vont bien, et si vous dirai davantage que, s'il y va une fois, la reli- « gion est perdue...

« On me dira là-dessus que je n'appelle pas la conversion de l'hérétique, « mais sa mort. Au contraire, je la souhaite et désire, et n'empêche point « qu'il soit reçu pour pénitent en l'Église, mais pour roi, je l'empêche, et « plus de cent mille avec moi. Badauds que vous êtes, qui ne connaissez « pas que ce vieil loup fait le regnard seulement pour entrer et manger les « poules! Car d'être jamais autre qu'hérétique, il n'est et ne le sera; même « dimanche dernier et jeudi encore il fut au prêche et le sais de ceux qui l'y « ont vu. Mais quoi! nos bons Politiques qui contrefont tant ici avec nous « les bons catholiques aiment ce *ventre-saint-gris;* c'est un luron qui leur « plaît parce que ce sont pourceaux à qui ce loup promet de remplir la « panse, qui est tout ce qu'ils cherchent. De moi, mes amis, je ne puis « croire que nos princes entendent jamais à aucun accord, et ne puis croire « ce qu'on en dit... Que s'il était question de faire la paix, voilà cinq ans « que nous souffrons; pourquoi a-t-on tant attendu? Que ne l'a-t-on faite « plus tôt, sans nous faire tant languir? Ah! pauvre peuple, pensez-y, ne « l'endurons pas; mes amis, plutôt mourir. Prenons les armes; ce sont « armes de Dieu, encore qu'elles soient matérielles (1) ».

Les prédicateurs Rose, Cœuilli, Feuardant, Guarinus, tenaient à peu près le même langage. Au contraire, le Père Commolet, jésuite, les curés

(1) *Lestoile*, t. II, p. 134.

de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Gervais, de Saint-Merry, se montraient partisans de la paix. L'un d'eux, Lincestre, curé de Saint-Gervais, naguère ardent ligueur, s'exprima un jour devant ses paroissiens en ces termes : « Je vous dis, répéta-t-il « plusieurs fois, que ceux qui l'empêchent sont méchants, qui preschent le « contraire et s'y opposent, et ceux qui pour le regard mettent empêche- « ment à une paix et trêve ne sont point enfants de Dieu; je vous le dis. « J'ai le rolle et le dénombrement de ceux de la Ligue, de laquelle je suis « pour la manutention de la religion, mais non pour autre chose. Et si ne « suis point allé à Saint-Denis comme les autres qu'on y a refusés, qui y « étaient allés pour s'insinuer en grâce (1) ».

Cette polémique ardente des partis avait d'ailleurs son utilité ; les choses étaient désormais assez avancées pour qu'on pût parler ouvertement de la paix, et pas assez pour pouvoir encore la conclure. Les modérés en la proposant, les exaltés en la repoussant, servaient donc également la cause commune.

C'était à ce point de vue du moins que se plaçait le duc de Mayenne, qui, évitant de se prononcer ouvertement dans un sens ou dans l'autre, intervenait seulement pour réprimer les désordres. Ainsi, des placards injurieux contre le légat du Saint-Père, le duc de Féria et le cardinal de Pellevé, ayant été affichés jusque sur les murs de leurs hôtes, le chef de l'Union intima l'ordre au lieutenant Labruyère de rechercher les coupables et de les punir sévèrement.

Cette affaire de peu d'importance en elle-même donna lieu à un grave conflit. Obéissant aux ordres qu'il avait reçus, le lieutenant Labruyère chargea deux commissaires, les sieurs Jacques et Bazin, d'informer contre ceux qui avaient parlé ou parleraient mal à l'avenir de Sa Sainteté, de son légat et de M. de Mayenne.

Or comme Jacques et Bazin étaient connus pour l'exaltation de leur opinion et soupçonnés même d'avoir été les complices de l'attentat contre le président Brisson; comme, en outre, la commission qui leur était confiée embrassait toutes sortes de délits et laissait beaucoup à l'arbitraire, on se récria de tous côtés contre une pareille mesure, et quelques-uns allèrent jusqu'à dire qu'on voulait établir l'inquisition à la manière espagnole.

Le Parlement, toujours jaloux de ses prérogatives, et d'ailleurs ennemi déclaré des Seize, résolut de frapper dans son germe cette juridiction exceptionnelle qui menaçait de s'élever à côté de la sienne.

L'occasion s'en présenta bientôt. Un quartenier, nommé Bouvard, fut poursuivi par les nouveaux commissaires comme coupable d'avoir été à la Villette le jour de la dernière conférence, et de s'être adressé aux Royalistes pour leur demander la paix. Le quartenier ne trouva rien de mieux que de présenter une requête au Parlement. La Cour, saisie de l'affaire,

(1) *Lestoile*, t. II, p. 147.

ordonna une instruction, et manda à sa barre le lieutenant Labruyère, pour savoir de lui pourquoi il avait informé contre Bouvard. Le lieutenant ne put refuser d'obtempérer aux ordres du Parlement; il comparut devant les magistrats et déposa que, le jour de la Saint-Barnabé, plusieurs bourgeois s'étaient rendus à la Villette, lieu de la conférence, et avaient demandé la paix aux députés du parti contraire, disant qu'*on mourait de faim à Paris* et tenant d'autres propos séditieux; que Bouvard était au nombre de ces bourgeois, et que le duc de Mayenne avait ordonné de procéder contre lui.

Le président Lemaître, qui avait pris part à la conférence de la Villette en qualité de commissaire des états, demanda alors quels propos Bouvard avait tenus. Il aurait dit, répliqua Labruyère : *Je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous veuille bien inspirer, et que puissiez faire quelque chose de bon pour le bien et soulagement du peuple.* « Eh bien! reprit le président, « y a-t-il là quelque chose pour le faire pendre? ce sont bourgeois affligés « et misérables qui demandent secours; ils nous le voulaient demander, « nous étions entrés; ils s'adressèrent aux premiers venus, ignorant qui ils « étaient et ne se souciant à qui ils parlaient, pourvu qu'ils se déchar- « geassent ».

Après avoir ainsi justifié l'inculpé autant qu'il était en lui, le président Lemaître s'en prit au lieutenant Labruyère, et lui demanda où était sa commission pour informer. Le lieutenant répondit qu'elle lui avait été donnée verbalement. Sur ce, le magistrat le réprimanda vertement de ce qu'en vertu d'une simple commission verbale il avait délégué, pour instruire contre les bourgeois, des hommes tels que Jacques et Bazin, dont les mains étaient encore teintes du sang de feu M. Tardif, conseiller au Châtelet.

Ensuite la Cour se retira pour délibérer et rendit un arrêt par lequel les informations commencées devaient être portées devant le procureur général, et défense était faite au lieutenant particulier Labruyère, ainsi qu'aux commissaires Jacques et Bazin, de continuer les poursuites. Deux conseillers eurent, en outre, charge de se transporter auprès du duc de Mayenne pour lui donner communication de l'arrêt qui venait d'être rendu (1).

L'émotion, si grande dans la ville, n'était pas moindre au sein des états. Jamais l'assemblée n'avait été en proie à de si vives perplexités : elle avait à prendre une décision immédiate sur un point capital, qui était l'objet de la préoccupation passionnée de tous. Elle devait ou accepter la trêve proposée par les royalistes, en dépit des périls qu'elle pouvait faire courir à la cause même de l'Union et de la protestation expresse du légat, ou assumer la responsabilité de la continuation de la guerre.

Les trois ordres n'étaient pas d'accord; la noblesse s'était prononcée pour la paix par la résolution suivante : « Considérant les afflictions et né-

(1) *Procès-verbaux*, p. 277.

« cessités générales de ce royaume, l'état auquel nous nous trouvons main-
« tenant et le soulagement que le peuple pourra prendre par une trêve et
« suspension d'armes, la noblesse est d'avis que la trêve se fasse et résolve
« promptement pour tel temps et telles conditions que M. de Mayenne
« trouvera bon ».

La chambre du clergé, au contraire, avait déclaré « que les états ne
« pouvaient se départir des saintes exhortations et admonitions de M. le
« légat, et que, suivant icelles, on ne pouvait aucunement consentir à la
« trêve, ni à aucun traité avec l'hérétique ».

Le tiers-état hésitait et s'excusait presque de prendre un parti, alléguant que cette affaire ne le concernait pas directement, et était de la compétence de la noblesse et du duc de Mayenne. Cependant il émit, le 18 juin, un avis ainsi conçu : « Sur le rapport, etc., la chambre du tiers-état conclut qu'elle
« députera par devers mon dit sieur de Mayenne, pour déclarer qu'elle
« avoue et agrée qu'il soit traité de la dite trêve, remettant à sa prudence
« d'en conférer avec M. le légat et les ambassadeurs de Sa Majesté ca-
« tholique ».

Cet avis moyen finit par prévaloir, et les deux autres ordres, ne pouvant s'entendre, remirent également au duc de Mayenne le soin d'en décider.

Au fond, c'était le parti le meilleur : il s'agissait avant tout de gagner du temps ; or le duc de Mayenne était beaucoup plus en mesure que les députés d'obtenir des délais successifs sans rien compromettre. En faisant ainsi, l'assemblée avait donné une nouvelle preuve de prudence et de sagesse.

Le duc de Mayenne, en effet, une fois investi des pleins pouvoirs des états, reprit la négociation en son nom personnel et nomma de nouveaux commissaires qui, s'étant mis en rapport avec les royalistes, travaillèrent activement à faire prolonger la trêve partielle, en attendant qu'on pût conclure une trêve générale pour tout le royaume.



CHAPITRE XX

Le duc de Féria demande l'élection de l'Infante, avec promesse qu'elle épouserait un prince français. — Discours du maréchal de La Châtre. — Rapport de l'archevêque de Lyon. — Vote solennel des états au sujet de la loi salique. — Arrêt du Parlement de Paris. — Les commissaires des états continuent à conférer avec les ministres espagnols. — Bruits qui courent à ce sujet. — Le duc de Mayenne repousse définitivement les offres des Espagnols. — Abjuration solennelle du roi à Saint-Denis. — Conséquences de cette abjuration. — Le duc de Mayenne signe une trêve de trois mois avec le roi. — L'assemblée des états se proroge pour trois mois, et les députés quittent Paris. Jugement porté sur les états.



PRÈS avoir remis au duc de Mayenne le soin de suivre la négociation avec les royalistes, les états reprirent la délibération sur la proposition des Espagnols.

La candidature de l'archiduc Ernest n'avait rien de sérieux et ne pouvait être l'objet d'un long examen. Mais les ministres de Philippe II tenaient en réserve une autre combinaison plus acceptable et, par là même, plus dangereuse. En prévision de ce péril, le duc de Mayenne vint lui-même proposer aux états un projet de réponse, dans lequel, à la suite du refus formel d'élire l'archiduc, on insinuait que les états éliraient volontiers un prince français, lequel se marierait ensuite avec l'Infante; « que « s'il plaisait à Sa Majesté Catholique d'avoir pour agréa- « ble le choix qui sera fait de l'un de nos princes français pour être roi et « l'honorer de tant, pour le bien de la chrétienté et salut de ce royaume, « que de lui donner en mariage la Sérénissime Infante sa fille, nous lui au- « rons infinies obligations et pourrons espérer par ce remède, moyennant « la grâce de Dieu, de mettre quelque fin à nos misères, etc. ».

Il est évident que les ministres espagnols ne donneraient pas les mains, du moins immédiatement, à une proposition qui repoussait à la fois l'élection de l'archiduc et celle de l'Infante, laquelle, dans ce cas, ne serait plus reine que comme femme du roi élu, et non de son propre chef, ainsi que l'avait toujours entendu Philippe II.

La première partie de ce projet de réponse, relative au refus d'élire l'archiduc, fut adoptée sans difficulté; mais le paragraphe concernant l'élection d'un prince français rencontra une vive opposition; plusieurs répugnaient à prendre un engagement, si peu explicite qu'il pût être. Un, entre autres, le sieur du Vair, député de Paris et conseiller au Parlement, protesta avec énergie contre une résolution qui lui semblait dépasser ses pouvoirs, déclara qu'il ne voterait pas et demanda même qu'on lui donnât acte de son abstention. Mais la majorité des états, pensant avec raison que l'offre ne serait pas acceptée, passa outre, et adopta le projet du duc de Mayenne en son entier.

Ce vote eut lieu le 20 juin et, le même jour, avis en fut donné au duc de Féria, qui se rendit aussitôt au Louvre avec les autres ministres ses collègues pour entendre la lecture de la réponse dont copie lui fut délivrée. L'ambassadeur ne fit aucune observation et demanda seulement à l'assemblée de lui donner audience le lendemain, parce qu'il avait à lui faire une nouvelle communication.

Le lundi 21, il y eut donc une séance générale à laquelle assistèrent les princes, les dignitaires de l'État, le Parlement, les cours souveraines et le légat lui-même, qui, depuis le débat au sujet de la préséance, n'avait pas voulu reparaître à l'Assemblée.

Les ambassadeurs furent reçus selon le cérémonial accoutumé, et lorsque tous eurent pris place, don Taxis s'exprima ainsi : « Messieurs, comme « le but principal du roi notre maître en ses actions a toujours été de ne laisser périr la religion que l'on voit sur le point de se perdre par la fiction « continue du prince de Béarn, à quoi l'on ne saurait remédier que par « l'élection d'une royauté catholique qui à l'instant puisse couper la queue « à ce venin; Sa Majesté, nonobstant qu'elle se voie tellement destombée « de vos bonnes grâces, que vous n'ayez été disposés de lui donner, parmi « le soin qu'il a de vous sauver, aucun particulier contentement, préférant le service de Dieu à toute autre chose de ce monde, dit et déclare « que moyennant que incontinent vous fassiez *rois propriétaires* de cette « couronne et *in solidum* comme l'on dit, la Sérénissime Infante Isabelle « sa fille aînée et celui des princes français, y compris toute la maison de « Lorraine, que *Sa Majesté voudra choisir*, il sera tenu, dès cette « heure comme pour lors, de la marier avec lui, et où il vient à avoir « faute, ce que dès à présent aurez fait en faveur de Madame l'Infante « sera nul...

« M. le duc de Féria s'oblige en ceci, au nom de Sa Majesté Catholique, « et quant au secours, il offre le même qu'il a fait par le passé, à savoir que « trente jours après la déclaration de la royauté, vous aurez la première « armée, et deux mois après la seconde, etc.

« Ensemble qu'il vous plaise, Messieurs, résoudre sur ce fait promptement et nous en faire entendre votre volonté, afin qu'étant la résolution

« bonne, comme se doit espérer, l'on puisse aussitôt mettre la main à ce « qu'il conviendra pour le bien des affaires (1) ».

Après ce discours, le duc de Féria se retira avec ses collègues, et le légat, ayant demandé la parole, prononça en italien (2) une harangue où il formula son adhésion formelle à la nouvelle proposition des Espagnols, et engagea les états à l'accepter, offrant ses services pour lever les difficultés, s'il s'en présentait.

Ainsi, les ministres espagnols en étaient déjà à leur troisième proposition. Ils avaient d'abord demandé l'élection pure et simple de l'Infante, sans conditions, puis celle de l'archiduc Ernest avec l'Infante, et enfin celle de l'Infante avec un prince français, qui partagerait avec elle la souveraineté et serait choisi ultérieurement par Philippe II.

Cette dernière combinaison répugnait moins que les précédentes au sentiment national, mais ne fut guère mieux accueillie par l'assemblée, dont la dernière proposition était toute différente. Les états avaient parlé d'élire un prince français, qui se marierait ensuite avec l'Infante; les Espagnols demandaient qu'on élût d'abord l'Infante, qui se marierait ultérieurement avec un prince français. Dans les deux cas, il devait y avoir un prince français et l'Infante sur le trône de France, mais, dans la première hypothèse, c'était le prince français qui, tenant ses droits de l'assemblée seule, consentait à partager le pouvoir avec l'Infante, tandis que, dans la seconde, c'était l'Infante qui, tenant ses droits de sa naissance et de l'élection, devait appeler un prince français à régner avec elle.

On voit que la dissidence portait sur une question de principes, et on ne pouvait guère aboutir à une entente, à moins de rabattre beaucoup des prétentions de part et d'autre; or, les états étaient peu disposés à rien céder, car ils ne voulaient que gagner du temps. Toutefois, pour éviter une rupture, ils nommèrent, le 12 juin, une commission qui fut chargée d'entrer directement en rapport avec le duc de Féria.

La chambre du clergé désigna le cardinal de Pellevé, l'archevêque de Lyon, les évêques d'Amiens et de Senlis; la chambre de la noblesse, les sieurs de La Châtre, d'Urfé, de Vitry et de Montigny; celle du tiers-état, enfin, les sieurs de Masparault, Bernard, Le Barbier et Martin.

Ces douze députés se mirent à l'œuvre sans plus tarder. Pendant plusieurs jours, de nombreux conseils furent tenus tant chez le duc de Féria que chez le légat. On proposa diverses modifications successivement, mais plus on avançait, plus on avait peine à se mettre d'accord; les Espagnols exigeaient avant tout l'élection de l'Infante; les commissaires des états voulaient, au contraire, commencer par la désignation du prince français.

(1) *Procès-verbaux*, p. 286.

(2) Depuis les guerres d'Italie, et surtout depuis l'alliance de la famille royale avec les Médicis, l'italien était généralement parlé à Paris, où les prédicateurs même prêchaient quelquefois en cette langue.

La dissidence sur ce point était d'autant plus grave, qu'elle dénonçait une méfiance réciproque encore envenimée par la discussion. Les commissaires des états savaient encore se contenir en présence du duc de Féria, mais ils ne gardaient plus aucun ménagement lorsqu'ils se trouvaient seuls entre eux chez le duc de Mayenne. « Monsieur », s'écria un jour dans un de ces conseils particuliers le maréchal de La Châtre, en s'adressant au duc de Mayenne, dont il était l'ami, et de qui il venait de recevoir le bâton de maréchal de France, « Monsieur, je vous ai ci-devant dit que je trouvais la « proposition de ces gens captieuse et pleine d'artifice; maintenant je suis « encore plus confirmé en cette opinion par l'opiniâtreté en laquelle je les « vois, rejetant toutes les raisons qu'on leur présente et les conditions que « nous leur offrons, n'en voulant recevoir nulle que celle qu'ils proposent « de nommer présentement l'Infante pour reine.

« Cette proposition est la même que celle qu'ils nous firent le 14 de ce « mois, et reconnaissant qu'elle nous fut amère et de dure digestion, ils y « ont voulu mettre un petit peu de sucre pour l'adoucir, par la promesse « qu'ils nous font de la marier à un prince français, dont toutefois ils se « réservent du temps pour le déclarer et nous pressent avec toute instance « de nous avancer à faire ladite nomination, ou nous menacent de nous « abandonner, au cas que nous n'accordions ce qu'ils veulent.

« Je dis donc que j'estime l'intention de ces gens-là mauvaise, et que si « elle était bonne et pour nous sauver, comme souvent ils nous le disent, « ils accepteraient les offres que nous leur avons faites, et s'accommode-« raient avec nous, sans nous proposer et presser de faire des choses non « seulement comme impossibles, mais je dirai aussi déshonnêtes que peu « sûres pour nous.

« Je suis donc d'avis, et vous conseille, Monsieur, de vous bien garder « d'entrer à ces conditions et de vous y soumettre et nous aussi, et qu'en « cas qu'ils continuent en leur opiniâtreté, que vous demeuriez ferme en « l'offre que vous leur avez faite et qui a été si prudemment et si docte-« ment débattue dans la journée d'hier par Monsieur de Lyon...

« Quelques-uns ont opiné qu'ils ne se pouvait plus trouver de salut « qu'avec eux, n'étant licite à un homme d'honneur de traiter avec le roi de « Navarre. Je crois à la vérité que ceux qui favorisent leur dessein leur « persuadent cela même. Mais je ne suis pas de cette opinion. Quant à moi, « je n'ai jamais été ni en volonté, ni désireux de traiter avec le roi de Na-« varre demeurant hérétique; mais quand il sera catholique, je dis qu'au « cas que ces gens nous voulussent précipiter au péril imminent, comme il « semble qu'ils tendent, il se peut trouver de la sûreté avec le roi de Na-« varre et plus d'honneur qu'avec eux (1) ».

En tenant ce langage empreint d'une franchise toute militaire, La Châtre

(1) *Procès-verbaux*, p. 726.

n'avait fait qu'exprimer l'opinion de ses collègues et celle du duc de Mayenne lui-même. Aussi fut-il décidé dans ce même conseil de faire à l'assemblée un rapport pour faire ressortir l'impossibilité de s'entendre avec les Espagnols et lui demander son avis.

En conséquence, le lendemain 27 juin, les états furent convoqués en séance extraordinaire, et l'archevêque de Lyon, que son zèle et ses talents faisaient choisir pour rapporteur de toutes les affaires importantes, exposa aux députés réunis « qu'après plusieurs conférences avec les ministres es- « pagnols et le cardinal de Plaisance, les douze commissaires, choisis par « l'assemblée, s'étaient de nouveau transportés la veille au logis du légat « du Saint-Siège, où, en présence des ministres espagnols, ils avaient ex- « primé que les états se sentaient infiniment redevables à Sa Majesté Ca- « tholique du secours qu'elle leur avait donné jusque là pour la conserva- « tion de la Religion et de l'État, mais que de vouloir maintenant donner « sa fille en mariage à un prince français et consacrer son sang pour leur « salut, cela surpassait toutes autres obligations; toutefois *qu'en matière « de mariage, signamment entre princes, il fallait que les conditions « fussent égales; qu'en la proposition du duc de Feria ils ne reconnais- « saient rien de semblable,* d'autant qu'ils demandaient une royauté pré- « sente sous l'espérance d'un mariage futur; *à quoi ils ne voulaient en- « tendre, nonobstant le présent péril;* que seulement ils pourraient, après « la consommation du mariage ou à l'instant d'icelui, les déclarer roi et « reine ensemblement. Joint que de vouloir présentement déclarer une « reine étant encore incertain d'un roi, CE SERAIT ROMPRE LA LOI SALIQUE, « LOI FONDAMENTALE DE L'ÉTAT ET TELLEMENT ENGRAVÉE ÈS CŒURS DES FRAN- « ÇAIS QU'ILS NE S'EN DÉPARTIRONT JAMAIS. . . . .
« . . . .
« que d'ailleurs les états ne pouvaient goûter que le roi d'Espagne se ré- « servât le droit de donner un roi à la France; qu'il pouvait bien se faire « un gendre à sa volonté, MAIS QUE DE CONSTITUER UN ROI SUR EUX, CELA « DÉPENDAIT DE LEUR POUVOIR ET AUTORITÉ, ET NON DE PRINCE ÉTRAN- « GER.

« Qu'à ces sages représentations, les ambassadeurs avaient répondu « que si les états désiraient une égalité aux affaires, ils la devaient pareil- « lement observer dans leurs propositions; or, que de dire que les états « déclareraient roi un prince français et reine la Sérénissime Infante « après la consommation du mariage, c'était les mettre, eux ministres de « Sa Majesté Catholique, dans la même absurdité, que comme les états « appréhendaient d'établir une royauté sans mariage, ainsi craignaient-ils « une consommation de mariage sans royauté.

« Qu'enfin, pour couper court à cette difficulté, on avait eu recours à un « expédient et proposé de donner pouvoir au duc de Mayenne d'envoyer à « Madrid quatre princes français entre lesquels le roi d'Espagne choisirait

« un gendre, et qu'aussitôt qu'il aurait fait connaître sa volonté le prince « préféré et la Sérénissime Infante seraient déclarés roi et reine au nom des « états; mais que cette offre, si raisonnable cependant, avait été repous- « sée par les Espagnols qui avaient déclaré ne pouvoir y adhérer au nom « de leur maître ».

Ce rapport de l'archevêque de Lyon, écouté avec une religieuse attention, confirmait les députés dans la pensée que le moment était venu de repousser purement et simplement la demande des Espagnols. Après une mûre délibération, ils décidèrent donc, d'accord avec le duc de Mayenne, qu'il ne serait plus désormais question ni du mariage, ni de l'élection d'un roi. Toutefois, pour éviter une rupture déclarée, ils arrêtèrent en même temps la nomination de nouveaux commissaires chargés de s'entendre avec les ministres de Philippe II sur les conditions et conventions préliminaires, pour le cas où plus tard on en viendrait à prendre un parti.

Ce vote solennel des états impliquait le refus péremptoire d'élire un roi, et plus particulièrement l'Infante d'Espagne. Aussi, dès le lendemain 28 juin, le duc de Féria envoya ses deux collègues, don Taxis et don Diégo, au Louvre, où les états se trouvaient encore rassemblés, pour leur présenter des observations et essayer de les faire revenir à d'autres sentiments; mais les députés ne se laissèrent pas ébranler, et, sans délibérer davantage, les trois ordres déclarèrent persister dans leur résolution première.

Cependant ce même jour, 28 juin, tandis que les états se prononçaient de nouveau avec une si intelligente fermeté contre les prétentions du roi d'Espagne, un fait grave se passait au sein du Parlement, et menaçait de compliquer encore la situation.

Les magistrats du Parlement de Paris, d'abord Ligueurs modérés, s'étaient peu à peu rapprochés des Politiques; la plupart désiraient ardemment une réconciliation avec le roi, et n'attendaient pour se déclarer qu'une occasion favorable; quelques-uns même correspondaient déjà secrètement avec ce prince.

Toutefois, naturellement timides, ils craignaient de se compromettre vis-à-vis du duc de Mayenne, sous la protection duquel ils s'étaient placés, et dont ils respectaient d'ailleurs le caractère sage et modéré.

Telles étaient les dispositions du grand nombre des magistrats, lorsque, le 22 juin, un conseiller de la chambre des enquêtes, le sieur de Marillac, représenta à sa compagnie qu'on traitait en ce moment à l'assemblée des états de plusieurs choses de grande conséquence, en particulier d'une trêve avec les Royalistes et de l'élection d'un roi, et qu'il y avait lieu pour la Cour d'ouvrir les yeux et d'aviser à ce qu'il serait bon de faire.

Cette proposition du conseiller surprit d'abord et embarrassa ses collègues; il leur paraissait dangereux et peu utile d'intervenir en ce moment dans une affaire de cette nature; cependant, comme il insistait, ils dési-

gnèrent deux d'entre eux pour aller en conférer avec les magistrats des autres chambres.

Ceux-ci, tout aussi étonnés, ne firent pas d'abord un meilleur accueil à la proposition; néanmoins, enhardis par ce qu'ils entendaient dire des dispositions des états, ils se décidèrent à convoquer la Cour en assemblée générale.

Par suite de cette résolution, toutes les chambres se réunirent, le vendredi 25 juin, pour délibérer sur l'état présent des affaires; mais le président Vétus étant venu les prier, au nom du duc de Mayenne, de surseoir, en représentant que la trêve serait bientôt signée, elles consentirent à se séparer, non toutefois sans déclarer que, si la trêve n'était pas signée, elles s'assembleraient de nouveau le lundi suivant.

Ainsi il n'était encore question, du moins en apparence, que de la trêve; mais bientôt les choses changèrent de face. Les états ayant décidé, le dimanche 27, par un vote solennel, qu'ils ne s'occuperaient plus ni du mariage de l'Infante, ni de l'élection d'un roi, les magistrats crurent qu'ils pouvaient sans danger, et peut-être avec quelque utilité, donner leur avis sur un point si important.

La Cour, s'étant donc réunie le lundi 28 dès le matin, rendit, après une délibération de plusieurs heures, un arrêt ainsi conçu : « Sur la remontrance « ci-devant faite à la Cour par le procureur général du roi. . . . .

« La Cour, toutes les chambres d'icelle assemblées, n'ayant, comme elle « n'a jamais eu, d'autre intention que de maintenir la religion catholique, « apostolique et romaine en l'État et couronne de France, sous la protec- « tion d'un roi très chrétien, catholique et français, a ordonné et ordonne « que remontrances seront faites cette après-dîner par M. le président « Lemaître, assisté d'un bon nombre de la dite Cour, à M. le lieutenant « général de l'État et couronne de France, à ce qu'aucun traité ne se fasse « pour transférer la couronne en la main des princes et princesses étran- « gers; que les lois fondamentales de ce royaume seront gardées, et les « arrêts rendus par la dite Cour pour la déclaration d'un roi catholique « et français soient exécutés, et qu'il ait à employer l'autorité qui lui est « commise pour empêcher que, sous prétexte de la religion, la couronne « ne soit transférée en main étrangère, contre les lois du royaume, et pour « venir plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, et néan- « moins dès à présent a déclaré et déclare tout ce qui s'est fait et se fera « ci-après pour l'établissement d'un prince ou princesse étranger nul et de « nul effet et valeur, comme *fait au préjudice de la loi salique et autres* « *lois fondamentales du royaume* (1) ».

Cet arrêt, dit Lestoile, peu suspect lorsqu'il s'agit du Parlement, cet arrêt surprit tous les partis; et, en effet, il était difficile, au premier abord,

(1) *Procès-verbaux*, p. 546.

d'en bien saisir la signification. Quelques-uns ne voulurent y voir, en premier lieu, qu'un acte d'adhésion pure et simple au vote émis la veille par l'assemblée, car le Parlement n'avait fait que reproduire, en termes moins explicites même, ce que les états avaient déjà proclamé au sujet du maintien de la loi salique; mais le grand nombre ne tarda pas à y reconnaître un appel à l'opinion publique, et une sommation indirecte adressée au duc de Mayenne pour le contraindre à traiter immédiatement avec le roi.

Considéré à ce point de vue, qui était le véritable, l'arrêt du Parlement méritait un blâme sévère. Au point où en étaient les choses, il n'y avait plus à craindre de voir les états livrer jamais la couronne de France à l'ambition de Philippe II; il y avait, au contraire, un grave danger à traiter prématurément avec le roi de Navarre. En essayant de forcer la main au chef de l'Union, les magistrats avaient donc manqué à leur devoir, car ils ne pouvaient par là que donner un aliment nouveau à des passions déjà trop excitées (1). Aussi le duc de Mayenne ne leur cacha pas son extrême mécontentement, lorsque le lendemain le président Lemaître se rendit à son hôtel pour lui faire les remontrances ordonnées par la Cour : « Messieurs, dit-il « au président et aux conseillers qui l'accompagnaient, Messieurs, vous « vous seriez bien passés de donner un arrêt de si grande importance sans « m'en communiquer ni à moi, ni aux princes et pairs de France, lesquels « cependant font partie du corps de la Cour. Quant à ce qui concerne le « soulagement du peuple par la trêve générale, vous savez que j'y apporterai toute la commodité que je pourrai; mais je ne veux rien entreprendre sans l'assentiment de M. le légat de Sa Sainteté ».

Le président Lemaître eut encore à essuyer une réprimande fort vive de l'archevêque de Lyon qui lui représenta comme au moins inutile la demande du maintien de la loi salique, lorsque les états venaient de déclarer, sur son rapport, qu'elle était loi *fondamentale de l'État et tellement engravée ès cœurs des Français qu'ils ne s'en départiraient jamais*, et qu'en procédant ainsi, la Cour leur avait fait un vilain affront. De quoi le président s'excusa le mieux qu'il put, disant que la Cour savait faire droit et justice et maintenir les lois, mais quelle ne savait ce que c'est que d'affronter grand ni petit.

Cependant, ni les états, ni le duc de Mayenne ne pouvaient rester sous le coup d'un arrêt qui semblait un défi jeté à leur pouvoir et ils saisirent la première occasion qui se présenta de montrer qu'ils entendaient n'en tenir aucun compte : ils avaient décidé qu'ils n'éliraient pas l'Infante, mais ils

(1) Les historiens ont célébré à l'envi cet arrêt comme un acte d'initiative hardie et de sage politique, par lequel le Parlement de Paris avait mis fin à la guerre et rétabli la royauté. On voit qu'il n'en est rien; c'était l'assemblée des états qui la première avait déclaré, le 27 juin, que la loi salique était une loi fondamentale de l'État, qu'il n'était point permis de violer; au fond, le Parlement n'avait fait en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, que se mêler intempestivement de ce qui ne le concernait pas directement.

n'en avaient pas fait la déclaration officielle aux ministres espagnols. Le 2 juillet, le duc de Mayenne vint lui-même proposer un projet de réponse ainsi conçu : « Messieurs, était-il dit aux envoyés de Philippe II, les états « tiendront toujours à très grand honneur et obligation infinie, s'il plaît à « Sa Majesté de donner en mariage la sérénissime Infante à un prince « français sous des conditions qui seront trouvées justes et raisonnables...

« Mais sur la proposition qui a été faite par M. le duc de Féria de créer « et établir présentement une royauté, les dits états estiment qu'il serait « non seulement *hors de propos, mais encore périlleux et pour la religion « et pour l'État de faire cette élection et déclaration* en un temps où « nous sommes si peu fortifiés et d'hommes et de moyens.

« Mais continuant en la volonté qu'ils ont ci-devant déclarée de donner « en cela à sa dite Majesté tout le contentement qu'ils pourront avec justes « et légitimes conditions, ils se réservent d'en délibérer plus avant lorsqu'ils « verront une armée prête, etc. ».

Ce projet de réponse ne changeait rien à la résolution première des états, mais il la formulait en termes moins explicites et s'abstenait surtout de parler du maintien de la loi salique; il équivalait donc à un désaveu de l'arrêt du Parlement; il fut adopté sans modification, et lu, le 4 juillet, dans une séance générale en présence des ministres espagnols qui exprimèrent leur regret de ce que l'on ajournait indéfiniment l'élection de l'Infante, promirent toutefois de nouveaux secours, et demandèrent en se retirant que du moins l'assemblée annulât le dernier arrêt du Parlement de Paris.

Ainsi les états persistaient à refuser d'élire un roi quant à présent, mais ils n'engageaient pas l'avenir; et afin même d'éviter une rupture avec Philippe II dont ils pouvaient encore avoir besoin, ils chargèrent les nouveaux commissaires nommés par eux d'entretenir une négociation avec les ministres espagnols.

Les conférences entre le duc de Féria, le duc de Mayenne et les commissaires des états furent donc continuées, et, comme les réunions n'étaient pas publiques; comme, en outre, les états ne s'assemblaient plus, aucune séance n'ayant eu lieu du 5 au 17 juillet, les bruits les plus contradictoires se mirent à circuler par la ville.

Tantôt on disait que Sa Sainteté venait de mander à son légat qu'ayant appris l'intention du roi d'embrasser la religion catholique, il convenait de s'abstenir de rien entreprendre contre ce prince jusqu'à nouvel avis; tantôt on prétendait, au contraire, que le Pape avait fait choix du jeune duc de Guise pour être élu et nommé roi de France et épouser l'Infante, aux offres faites et à faire par le duc de Féria; ou bien encore on assurait que la trêve avait été enfin signée avec les Royalistes à Saint-Denis.

Mais le bruit le plus généralement répandu était celui de l'élection simultanée du duc de Guise et de l'Infante; on affirmait que le duc de Mayenne

avait été contraint d'y donner son consentement; que l'Infante arriverait dans quatre mois avec une armée de 30,000 hommes et 3,000,000 d'écus; qu'en attendant, la garnison ordinaire de Paris serait augmentée de 2,000 hommes; que l'armée du comte Charles, qui était à la frontière, serait portée à 17,000 hommes et s'approcherait de la capitale.

Ce qui contribuait à donner créance à cette dernière combinaison, c'était le langage des prédicateurs du parti exalté, qui ne cessaient depuis quelque temps de faire l'éloge du jeune duc de Guise et de l'exalter, dit Lestoile, jusqu'au tiers ciel. Ainsi, le curé de Saint-André, prêchant devant ses paroissiens, s'était pris un jour à dire : « Qu'il savait bien qu'on disait « que le duc de Guise était jeune et qu'il n'avait ni force ni grande appa- « rence, mais que c'était ce petit bergerot de David, duquel on en disait « autant. On ne savait qui il était; il était caché, il n'avait ni force, ni ap- « parence; et toutefois c'était celui que Dieu avait choisi. Au surplus, qu'il « était de bonne race, qu'il n'avait jamais dévoyé de la foi, et qu'il fallait « beaucoup mieux avoir un roi jeune, qui fût sage et bon catholique, que « non pas un vieil fol d'héritique, tel que les Politiques le deman- « daient (1) ».

Cependant les choses étaient loin de ce que voulaient faire croire les amis des Seize et de ce que répétait la rumeur populaire. Les ministres espagnols, que rien ne pouvait décourager, avaient, il est vrai, formellement proposé l'élection du duc de Guise, mais le duc de Mayenne avait encore su déjouer leurs calculs, non toutefois sans avoir eu à surmonter de sérieux embarras.

En effet, convaincu que les ministres étaient sans pouvoir pour faire une pareille offre, le duc s'était avancé jusqu'à leur déclarer, dans un conseil tenu chez le légat le 10 juillet, qu'il était prêt à souscrire à l'élection de son neveu, si on lui présentait un pouvoir de Philippe II qui l'autorisât; sur quoi le duc de Féria, le prenant au mot, avait aussitôt exhibé une pancarte où se trouvait le consentement du roi d'Espagne.

Déconcerté et surpris, le lieutenant-général avait eu peine d'abord à contenir son émotion; toutefois, se remettant bientôt, il avait fait observer que, si grand que fût l'honneur qu'en dût recevoir sa maison, il ne pouvait rien conclure sans en référer au duc de Lorraine, son aîné, et avait demandé huit jours pour faire réponse.

Le duc de Féria avait dû se contenter de cette défaite, et, au bout du délai fixé, le duc de Mayenne lui avait fait remettre, de concert avec l'archevêque de Lyon et le duc de Guise, une note par laquelle il remerciait Sa Majesté Catholique de ses bonnes intentions, mais déclarait qu'on ne pouvait procéder à l'élection d'un roi en un moment où on ne voyait aucune force présente pour résister à l'ennemi, ni aucuns moyens pour sou-

(1) *Lestoile*, t. II, p. 158.

tenir une royauté qui ne se pouvait établir sans une puissante armée (1).

Ainsi toute élection était définitivement ajournée; le duc de Mayenne ne voulait plus en entendre parler, et le jeune duc de Guise lui-même avait la sagesse de ne pas prendre au sérieux une candidature que Philippe II ne lui offrait qu'en désespoir de cause.

Quant aux états, ils ne pouvaient qu'approuver une conduite à laquelle, d'ailleurs, leurs commissaires avaient déjà adhéré; aussi lorsque, le 19 juillet, l'assemblée reprit le cours de ses séances, un moment interrompues, les députés, loin de renouveler le débat, ne parlèrent que de se proroger et de retourner dans leurs provinces, comme si leur mission eût été désormais terminée.

Tandis que ces choses se passaient à Paris, le roi s'occupait activement de son côté de mener à bonne fin le plan de conduite qu'il avait arrêté.

On se rappelle que, pour intimider ses adversaires et leur montrer qu'au besoin il serait prêt à reprendre la guerre si on l'y contraignait, il avait été mettre le siège devant Dreux. La ville avait fait peu de résistance, et était tombée en son pouvoir le 8 juillet. Ce succès, quoiqu'il ne fût pas sans importance, n'avait toutefois que la valeur d'une démonstration et d'une menace. D'ailleurs ce n'était pas d'opérations militaires que le prince était préoccupé en ce moment, mais bien de préparer le grand acte de sa conversion, de manière à satisfaire les Catholiques, sans exciter une trop vive irritation parmi ses coreligionnaires tant du dedans que du dehors.

Il avait poursuivi ses négociations avec le Saint-Père, par l'intermédiaire du cardinal de Gondi, et, d'après les nouvelles qu'il recevait, il ne désespérait pas d'obtenir un heureux résultat. A l'intérieur, il se montrait conciliant et modéré ; la conférence de Suresnes avait été rompue, et les nouveaux commissaires nommés par le duc de Mayenne reculaient chaque jour la conclusion de la trêve; mais il avait défendu à ses capitaines de rouvrir les hostilités dans les environs de Paris, pour ne pas irriter les esprits.

Il usait de plus de ménagement encore vis-à-vis des Protestants; il avait chargé Sully, que son attachement à l'hérésie mettait à l'abri de tout soupçon, d'être son répondant auprès d'eux. Pour mieux témoigner de ses bonnes intentions à leur égard, il venait d'accorder par un édit une subvention annuelle et fixe aux ministres et à leurs écoliers en théologie; de plus il continuait à aller au prêche.

Il avait eu soin également d'écrire à sa bonne sœur la reine d'Angleterre, aux États de Hollande pour leur faire entendre l'extrême pénurie de ses

(1) *Mezeray* (édit. de 1830), t. XVII, p. 17. D'après le procès-verbal d'Odet Soret, il y aurait eu une assemblée générale des états dans laquelle le duc de Mayenne aurait rendu compte aux députés de la nouvelle proposition des Espagnols, en les engageant à n'y pas faire droit à cause de la nécessité où l'on était de faire une trêve avec les Royalistes. Mais les autres procès-verbaux ne font pas mention de cette séance. Dans tous les cas, il est bien certain que le duc de Mayenne agissait d'accord avec les états.

affaires, son manque d'hommes et d'argent, l'obstacle presque insurmontable qu'il rencontrait dans le sentiment national contre l'hérésie, la nécessité enfin où il allait se trouver de traiter avec ses ennemis, et, sans s'expliquer encore ouvertement, il avait laissé entrevoir sa prochaine résolution.

Une seule chose, il faut bien le dire, semblait jusqu'ici l'avoir peu préoccupé, et c'était la principale, à savoir de mettre ordre à sa conscience, et de s'instruire du moins des motifs qui seuls pouvaient justifier à ses propres yeux le changement qu'il méditait. Il avait bien eu çà et là des entretiens avec plusieurs docteurs catholiques, particulièrement avec Duperron, évêque nommé d'Évreux, dont le savoir avait pu jeter quelque lumière dans son esprit; mais il y avait mis peu de suite, et on ne trouve dans sa correspondance de cette époque aucune trace de préoccupations de ce genre, rien qui dénonce le travail intérieur d'une âme en quête de la vérité et qui, près de l'étreindre, livre à l'erreur son dernier combat.

Cependant le moment était venu de tenir son engagement solennel. Par sa lettre circulaire du 18 mai, le prince avait fixé au 15 juillet l'époque à laquelle les évêques devraient venir à Mantes pour commencer son instruction. Mais le siége de Dreux l'ayant forcé de retarder de quelques jours, il ne put arriver que le 23 juillet à Saint-Denis, ville dont il avait fait choix de préférence à Mantes parce qu'elle était plus près de Paris. Il entra, ce même jour, pour la première fois en conférence avec les évêques, ainsi que nous l'apprend une lettre adressée à Gabrielle d'Estrées : « Je commence ce matin, lui dit-« il, à parler aux évêques, outre ceux que je vous mandai hier... L'espé-« rance que j'ai de vous voir demain retient ma main de vous faire plus « longs discours. Ce sera dimanche que je ferai le *saut périlleux*. A « l'heure que je vous écris, j'ai cent importuns sur les épaules qui « me feront haïr Saint-Denis comme vous faites Mantes... Venez demain « de bonne heure, car il semble qu'il y ait déjà un an que je vous ai « vue (1) ».

Le 23 juillet donc, après avoir écrit cette lettre, le roi manda dès le matin dans son cabinet l'archevêque de Bourges, les évêques de Nantes et du Mans, l'évêque nommé d'Évreux, Duperron, et commença à s'entretenir avec ces quatre prélats de la grande affaire de sa conversion. Il leur exposa que touché de compassion de la misère et calamité de son peuple, connaissant aussi que plusieurs excellents personnages en doctrine et piété contredisaient aux opinions qui le tenaient séparé de l'Église, touché et inspiré de l'esprit de Dieu, il avait désiré depuis longtemps pouvoir, avec sûreté de conscience, *contenter ses sujets;* que pour cet effet, étant entré diverses fois en discours avec plusieurs docteurs catholiques, il avait été confirmé par eux que l'Église catholique, apostolique et romaine était la

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 731.

véritable Église; que dès lors il était résolu de se réunir à elle; que déjà des prélats et des personnes ecclésiastiques lui avaient expliqué plusieurs parties importantes de la doctrine et de la constitution de l'Église, plus particulièrement le sacrement de l'Eucharistie, duquel il était presque entièrement instruit; toutefois qu'il avait le désir d'en être plus à plein enseigné, comme aussi des autres points dont il n'était pas encore assez éclairci, et voulait entendre d'eux l'exposé de la doctrine catholique pour l'assurance de sa conscience, sans laquelle il ne voudrait, pour quatre royaumes tels que le sien, se départir de la religion en laquelle il avait été nourri.

Les évêques ne pouvaient que s'empresser de satisfaire aux désirs du prince, et ils lui présentèrent un exposé de la doctrine catholique, en s'efforçant de dissiper les doutes qui lui restaient et de le confirmer dans son adhésion aux points déjà résolus. La conférence se prolongea ainsi pendant cinq heures, après quoi le roi déclara être suffisamment convaincu, et prêt à signer la profession de foi qu'il plairait aux évêques de lui soumettre.

Le soir du même jour, il y eut un conseil de tous les évêques et docteurs présents à Saint-Denis. On y comptait, outre les quatre prélats ci-dessus nommés, le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, les évêques de Séez, de Chartres, du Mans, l'évêque nommé de Bayeux, le doyen de l'église cathédrale de Paris, Louis Seguier, les curés de Saint-Sulpice, de Saint-Gervais et de Saint-Merry, des religieux de l'abbaye de Saint-Denis, etc.

On commença par rédiger la formule de la profession de foi, qui, présentée au roi, fut signée par lui, sauf quelques modifications qu'il fit faire et que le conseil adopta à l'unanimité. On examina ensuite si l'archevêque de Bourges avait les pouvoirs nécessaires pour donner l'absolution à un prince hérétique relaps, excommunié par une bulle du Saint-Siège. Après une courte délibération, on conclut que, « pour plusieurs grandes considéra-
« tions, mesmement pour la nécessité du temps, le péril ordinaire de mort,
« la difficulté d'envoyer à Rome, et pour ne laisser une si belle occasion et
« tant importante à l'Église de la réunion d'un si grand prince à icelle,
« l'absolution lui serait donnée par Mgr l'archevêque de Bourges, primat
« d'Aquitaine et grand-aumônier, selon la forme contenue au Pontifical, et
« ce à la charge que Sa Majesté enverrait vers notre Saint-Père, sitôt que
« commodément faire se pourrait, pour le reconnaître, et qu'elle promet-
« trait obéir au mandement juste et raisonnable de l'Église, le tout suivant
« la disposition du droit ».

Le lendemain, tous les prélats et docteurs se rendirent dans la chambre du roi; le prince leur fit l'accueil le plus affectueux, et, renouvelant en leur présence sa profession de foi, il leur déclara d'une voix ferme qu'il était désormais résolu de vivre et de mourir en l'union de l'Église ca-

tholique, apostolique et romaine, d'assujettir sa foi et créance à la doctrine enseignée en icelle, et que, le salut de son âme lui étant plus cher que toute autre chose, il désirait se présenter dès le lendemain à l'Église pour y être reçu.

Il ne restait plus dès lors qu'à procéder à l'acte public de l'abjuration; dès le lendemain matin, dimanche 25 juillet, tout fut préparé pour la cérémonie. Sur les neuf heures, le roi sortit à pied de son hôtel, accompagné des princes du sang, des seigneurs et officiers de la couronne, d'un grand nombre de gentilshommes, de la garde suisse, des gardes du corps, tant Écossais que Français, précédé des tambours et trompettes.

Le prince était vêtu de blanc, à la manière des catéchumènes; il portait un pourpoint, des chausses, des bas et des souliers de satin blanc, son chapeau seul était noir. Il se dirigea, ainsi habillé et escorté, à travers les rues de la ville, tapissée et jonchée de fleurs. Sur son passage, une grande foule de peuple et de bourgeois, venus de Paris pour voir la cérémonie, le salua des cris répétés de : *Vive le Roi!*

Arrivé devant le grand portail, il s'arrêta. L'archevêque de Bourges l'attendait sur le seuil de l'église, assis sur une chaise de damas blanc, ayant autour de lui le cardinal de Bourbon et les autres évêques et docteurs. Le prélat, s'adressant au prince, lui demanda qui il était : — « Je suis le roi », reprit-il. — « Que demandez-vous? » — « Je demande à être reçu « au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine ». — « Le vou- « lez-vous? » — « Oui, je le veux et le désire ». Et à l'instant, se mettant à genoux, il fit sa profession de foi, en disant : « Je proteste et je jure de- « vant la face de Dieu tout-puissant, de vivre et mourir en la Religion ca- « tholique, apostolique et romaine, de la protéger et défendre envers « tous, au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes hérésies ». Puis il donna à l'archevêque la formule de cette déclaration écrite et signée de sa main.

Cela fait, demeurant toujours à genoux à l'entrée de l'église, il baisa l'anneau, et, ayant reçu l'absolution et la bénédiction de l'archevêque, il fut relevé et conduit par tous les prélats dans le chœur, où, s'agenouillant de nouveau, il réitéra son serment et sa protestation sur les saints Évangiles.

Pendant ce temps, le peuple était entré en grand nombre dans l'église, avait envahi jusqu'aux fenêtres et aux voûtes et faisait retentir la vieille basilique des cris de : *Vive le roi!*

Le prince se releva derechef, s'avança au milieu du chœur, fit le signe de la croix, puis se retira derrière le grand autel, où l'archevêque de Bourges l'entendit en confession. En même temps, on entonna le *Te Deum* d'actions de grâces, qui fut chanté en grande musique et accompagné des acclamations populaires.

La confession terminée, le roi, conduit par l'archevêque de Bourges et le cardinal de Bourbon, alla s'asseoir sous un dais de velours brodé de

drap d'or, et la grand'messe commença. A l'élévation, il se prosterna les mains jointes en se frappant la poitrine; à l'*Agnus Dei*, il baisa la paix, que le cardinal lui présenta. A la communion, il s'abstint de s'approcher de la table sainte, soit qu'il n'en eût pas été jugé digne, soit par respect pour la bulle d'excommunication qui le frappait.

Après la messe, des chants et des exclamations se firent de nouveau entendre, puis le royal converti sortit de l'église et retourna à son logis avec le même cortège que le matin, au bruit des tambours, des trompettes et de l'artillerie qui tonnait sur les remparts.

Le soir, il se rendit encore à l'église pour entendre les vêpres et un sermon prêché par l'archevêque de Bourges.

Ainsi s'accomplit, dans la petite ville de Saint-Denis, l'abjuration solennelle du chef de la maison de Bourbon, tant de fois promise et si souvent différée (1). Ce grave événement causa dans toute la France une joie

(1) La résistance opposée par la ligue à Henri IV perd sa raison d'être au jour de son abjuration; aucun historien ne le conteste. Il n'en va pas de même pour la période qui s'écoule entre la mort de Henri III et le retour de Henri IV à la religion catholique. Dans la 1re édition et pendant cette période, l'auteur de ce livre avait appelé Henri IV : *le roi de Navarre.* Dans cette nouvelle édition, au cours de la correction des épreuves et à partir de la page 180, nous avons appelé Henri IV simplement : *le Roi*, sans prendre parti contre la dénomination *de roi de Navarre.* Aux termes de l'édit de Juillet 1588, Henri III renouvelait le serment du sacre en rappelant le serment « par nous fait, en notre sacre, de vivre et de mourir en la religion « catholique, apostolique et romaine, et employer de bonne foi toutes nos forces pour extirper « de notre royaume, sans épargner notre propre vie, tous schismes et hérésies condamnés « par les saints conciles; voulons et ordonnons que tous nos sujets, princes, seigneurs, « tant ecclésiastiques, gentilshommes, habitants des villes et plats pays, qu'autres, de quelque « qualité et condition qu'ils soient, s'unissent et joignent en cette cause avec nous et fassent « pareil serment d'employer avec nous toutes leurs forces et moyens jusqu'à leurs propres vies « pour l'extermination des dits hérétiques ».

Cet édit de Juillet 1588, sanctionné par les états généraux réunis à Blois le 18 octobre de la même année, figure dans le *recueil général des lois françaises* de 420 à 1789 et a pu très justement être considéré comme loi fondamentale du royaume jusqu'au jour de son abrogation en 1789; les termes du serment de Henri III ne diffèrent pas de ceux du serment de Louis XVI à son sacre; ils étaient donc de tradition et de formule écrite dans la monarchie. Charles VII n'avait encore prêté aucun serment lorsque Jeanne d'Arc s'avança vers *le Roi*, modestement, mais sans hésitation : « Gentil *Dauphin*, dit-elle, j'ai nom Jehanne la Pucelle, et vous mande le Roi des « Cieulx par moy, que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims et que vous « serez le lieutenant du Roy des Cieulx, qui est le vrai roi de la France ».

Les paroles de Jeanne d'Arc ont toujours porté en elles le caractère d'un sens droit et l'expression d'une pensée juste, ainsi qu'en témoignent les pièces de son procès; certes, elle n'avait consulté aucun texte; mais en appelant Charles VII : *le Dauphin*, bien qu'il fût déjà roi par hérédité, elle restait, sans le savoir peut-être, dans les traditions du pays qui l'avait vue naître, où depuis les mérovingiens, le roi mis sur le pavois, n'était le roi *très chrétien* qu'après avoir été sacré. N'y a-t-il pas identité dans les situations respectives de Henri IV *roi de Navarre* et de Charles VII *Dauphin*, rois de France l'un et l'autre par droit de naissance, et attendant le jour du sacre pour être revêtus de *tous* les caractères de la royauté ?

La plupart des historiens ont cependant appelé Henri IV, dès l'ouverture de son droit de succession au trône, non pas : *le roi de Navarre*, mais simplement *le Roi;* ils trouveront la justification de leur opinion dans la lettre suivante écrite à l'auteur en juin 1854 par M. Augustin Thierry :

« Monsieur,

« J'ai lu avec un vif intérêt le volume que vous avez eu la bonté de m'envoyer et je ne suis pas

universelle, car il semblait le gage assuré d'une prochaine pacification. Il donnait également raison aux catholiques des deux partis : aux Royalistes, dont il justifiait la confiance en la parole du prince ; à ceux de l'Union, puisqu'en se décidant enfin à confesser leur Symbole, le roi venait de rendre à la légitimité de leur résistance la plus haute sanction qu'elle pût recevoir.

Cependant il importait de ne rien précipiter; car, pour que cette conversion eût les effets qu'on était en droit d'en attendre, elle devait avant tout être sincère et durable : ce dont il était encore permis de douter.

Le fils de Jeanne d'Albret n'était assurément ni un fourbe hypocrite, ni un impie contempteur des choses saintes; mais ses croyances avaient toujours été aussi légères que ses mœurs. On l'avait vu passer tour à tour de la messe au prêche et du prêche à la messe, sans que sa conscience en parût fort inquiétée. On le savait préoccupé avant tout du soin de mettre la couronne de France sur sa tête, et chacun avait de lui l'opinion que Chicot, son bouffon, lui avait un jour exprimée en ces termes : « Monsieur « mon ami, de moi je tiens pour assuré, qu'au besoin tu donnerais Huguenots et Papistes aux protonotaires de Lucifer, et que tu fusses paisible roi de France ». Les circonstances de sa conversion n'étaient pas de nature à dissiper les appréhensions sur ce point. D'abord officiellement annoncée sous le coup de la menace, dès les premiers jours de son avénement, elle avait été ensuite indéfiniment ajournée, puis reprise, et accordée

tout à fait d'accord avec vous sur le sens des événements que vous racontez; je trouve dans votre récit avec beaucoup de talent d'écrire, un caractère d'études approfondies, de sincérité, de justice et de modération très remarquable. Vous avez senti les grandes difficultés du point de vue où vous vouliez vous placer, vous n'en avez dissimulé aucune et, si vous ne les avez pas toutes surmontées, c'est que la chose était impossible. Si le fond de notre histoire est, comme je le crois, la monarchie héréditaire, Henri IV doit être appelé roi de France à la mort de Henri III; ajourner pour lui ce titre jusqu'après son abjuration, c'est quitter la théorie du droit monarchique pour celle du droit théocratique ou du droit républicain, ou d'un droit mixte, formé de tous les deux. Or, je pense que dans l'état présent des choses, cela est plus périlleux que jamais. Si nous sommes Français avant tout, attachons-nous à l'idée simple et nette de la royauté nationale provenant de l'hérédité sans autre condition d'aucun genre et, si, avant tout, nous sommes chrétiens, tenons-nous en à cette parole : *reddite Cæsari quæ sunt Cæsaris et Deo quæ sunt Dei.*

« Pardonnez-moi, Monsieur, ce peu de controverse qui laisse entière mon estime pour votre travail historique; je n'en connais pas de meilleur au fond sur la suite et l'enchaînement des grands faits du seizième siècle; j'aimerais beaucoup à causer avec vous de cela et de vos autres études, etc., etc... »

Il nous semble que de cette controverse, se dégage pour chacun, avec la faculté de conclure selon son propre sentiment, une liberté entière d'appréciation.

Si, au point de vue de la consécration du droit par le peuple, on considère comme vrai le vieil adage : *Vox populi vox Dei*, nous nous trouvons en présence du droit moderne et de l'expression de la loi populaire par le suffrage universel. Les Parisiens du siège de 1590 manifestaient à leur manière; mais, au fond, n'est-ce pas toujours un peu la même chose? à savoir : l'opinion prédominante qui triomphe, à la suite d'un entraînement général de la nation imposant sa volonté.

A. C.

comme de guerre lasse. Les motifs que le prince avait publiquement fait valoir ne devaient pas rassurer davantage. Il avait beaucoup parlé du désir de donner la paix à son peuple, fort peu des dispositions de son propre cœur. Enfin, si on pénétrait dans sa vie intime, ses mœurs licencieuses, dont il avait porté le scandale jusqu'aux lieux de son abjuration, achevaient de dénoncer en lui un politique qui transige et fait acte de conciliation, beaucoup plus qu'un néophyte convaincu et repentant.

En outre, et ceci était de sérieuse conséquence, l'absolution donnée par l'archevêque de Bourges ne pouvait être tenue pour suffisante. Sans parler de la protestation que le cardinal-légat avait faite à Paris dès le 25 juillet, il était évident, malgré la décision des évêques et docteurs réunis à Saint-Denis, qu'un hérétique relaps, excommunié par une bulle spéciale du Saint-Siége, ne pouvait être relevé de la peine portée contre lui que par l'autorité même qui l'avait prononcée.

Ces motifs obligeaient les catholiques de l'Union à maintenir leur position et à ne pas se hâter de déposer les armes; l'intérêt sacré de leur cause et le respect dû au Souverain Pontife leur en faisaient également un devoir.

Toutefois le débat venait d'entrer dans une phase nouvelle, et plus que jamais il s'agissait de négocier et de gagner du temps plutôt que de combattre.

Les chefs le comprirent, et, dès les premiers jours d'août, la trêve fut signée par le duc de Mayenne sans aucune opposition du légat, ni des ministres espagnols.

Elle s'étendait à tout le royaume et devait durer trois mois; elle portait que chaque parti conserverait la position qu'il occupait en ce moment, laisserait les garnisons dans les villes et châteaux en son pouvoir, continuerait à lever les impôts et à rendre la justice là où il était le maître; que les prisonniers seraient rendus, moyennant une modique rançon pour les officiers; que la libre circulation serait rétablie; que le commerce et l'agriculture seraient partout protégés.

Ce traité de pacification entre les *chefs des deux partis* (c'était la dénomination qui avait été donnée au roi et au duc de Mayenne) avait cela de remarquable qu'il reconnaissait comme deux gouvernements coexistant l'un à côté de l'autre, ayant chacun leur délimitation et leur juridiction propre, et traitant d'égal à égal.

Il était d'ailleurs tout à l'avantage de l'Union, dont l'autorité était encore reconnue dans la capitale et la plus grande partie de la France, tandis que le gouvernement royal ne possédait qu'un petit nombre de places fortes et quelques parties de provinces.

Une suspension d'armes, conclue à des conditions si favorables, ne pouvait que recevoir l'entière approbation des états, qui d'ailleurs ne pensaient plus guère qu'à se proroger et à quitter Paris, où leur présence n'était plus nécessaire.

Cependant, si impatients que fussent désormais les députés de retourner dans leurs provinces, dont ils étaient éloignés depuis près de huit mois, ils tenaient à honneur de remplir dignement leur mandat jusqu'à la fin, et de ne rien faire qui pût compromettre la cause qu'ils avaient jusque là si bien servie.

Dans ce but, ils décidèrent, après en avoir conféré avec le duc de Mayenne et le cardinal-légat, que l'assemblée délibérerait encore sur trois points, à savoir : 1° sur la demande si souvent faite, de recevoir purement et simplement le concile de Trente; 2° sur l'opportunité de renouveler le serment de l'Union; 3° sur les conditions de la prorogation.

L'évêque de Senlis et le docteur Dadrée de Rouen furent chargés de porter devant l'assemblée la première proposition, celle qui concernait la réception du concile de Trente. Ils motivèrent leur demande sur la nécessité de donner ce gage à la religion catholique en un moment où l'on voyait une *vraie hypocrisie*, voire plutôt une *momerie ou singerie* contre l'honneur de Dieu (voulant désigner par là la récente conversion du roi).

Les états, saisis de cette question dès les premiers jours de leur réunion, avaient nommé une commission pour l'examiner. Lors donc qu'elle fut de nouveau mise à l'ordre du jour, les députés de Paris et de l'Ile-de-France, chez lesquels dominaient les idées parlementaires et gallicanes, demandèrent lecture du rapport que le président Lemaître et l'avocat général d'Orléans avaient élaboré en commun, afin de permettre à l'assemblée de se prononcer en connaissance de cause.

Rien en soi n'était plus naturel, mais on avait hâte d'en finir; la question d'ailleurs n'était pas nouvelle : elle avait été, depuis vingt ans et plus, l'objet de débats contradictoires et chacun pouvait se croire suffisamment éclairé : c'est pourquoi les trois ordres passèrent outre et adoptèrent, sans discussion aucune, la résolution proposée.

Les jours suivants, on discuta la question de la prorogation et celle du serment de l'Union. On tomba facilement d'accord sur la première. On décida que l'assemblée se prorogerait pour trois mois, mais une commission composée d'un certain nombre de députés devait demeurer à Paris, à l'effet de pourvoir aux mesures les plus urgentes, et tous les membres des états s'engagèrent par serment à revenir, soit à Paris, soit dans toute autre ville qu'on désignerait, à l'expiration du délai fixé.

Quant au serment, il n'y eut de débat que sur la rédaction de la formule. Le projet proposé contenait ces mots : « Jurons et promettons de garder « inviolablement l'édit fait au mois de juillet 1588 pour l'union des Catho- « liques ». Or, précisément cet édit de juillet avait été rendu contre le roi de Navarre, et il paraissait peu opportun de le rappeler au moment où on venait de signer une trêve avec ce prince. On supprima donc le paragraphe et la rédaction suivante fut adoptée : « Nous, Charles de Lorraine, etc., les « députés des provinces *faisant et représentant le corps des états géné-*

« *raux de France* assemblés à Paris pour *aviser aux moyens de défen-*
« *dre et conserver la religion*, etc.; jurons et promettons de demeurer unis
« ensemble pour un si bon et si saint effet, et de ne consentir jamais, pour
« quelque accident et péril qui puisse arriver, que aucune chose soit faite à
« l'avantage de l'hérésie et au préjudice de notre religion (1) ».

Ces points ainsi réglés par chaque chambre séparément, reçurent une ratification solennelle dans une séance des trois ordres réunis.

Le dimanche 8 août, les états s'assemblèrent à cet effet dans la grande salle du Louvre, sous la présidence du duc de Mayenne, entouré des ducs d'Aumale et de Guise, des grands officiers de la couronne et des membres du conseil d'État.

La formule du serment ci-dessus rapportée fut d'abord lue à haute voix par un des secrétaires, puis le duc de Mayenne et le cardinal de Pellevé se levèrent, s'avancèrent les premiers en se tenant la main, et jurèrent, sur le livre des saints Évangiles ouvert devant eux, de demeurer fidèles à la Sainte-Union. Les ducs de Guise et d'Aumale s'approchèrent ensuite, enfin les évêques et tous les membres des états.

Cette première cérémonie terminée, on passa à la réception du concile de Trente; le légat avait été invité à venir la consacrer par sa présence. Le secrétaire Miot lut la teneur de la résolution ainsi conçue :

« A ces causes, d'un même avis et consentement, avons dit, statué et
« ordonné, disons, statuons et ordonnons que le dit saint et sacré concile
« universel de Trente sera reçu, publié et observé purement et simplement
« en tous lieux et endroits de ce royaume, comme présentement en corps
« d'états généraux de France, nous le recevons et publions, et pour ce
« exhortons tous archevêques, évêques et prélats, enjoignons à tous autres
« ecclésiastiques d'observer et faire observer, chacun en ce qui dépend de
« soi, les décrets et constitutions du dit saint concile; prions toutes cours
« souveraines et mandons à tous juges, tant ecclésiastiques que séculiers,
« de le faire publier et garder en tout son contenu, selon sa forme et teneur,
« et sans restrictions ni modifications quelconques.

« Fait et publié en l'assemblée générale des états tenue à Paris, en pré-
« sence du révérendissime cardinal de Plaisance, légat du Saint-Siége
« apostolique, le 8 août 1593 (2) ».

Après cette lecture, le duc de Mayenne se leva et, se tournant vers le légat, lui dit qu'en plaçant les décrets du saint concile de Trente au nombre des lois de l'État, l'assemblée avait voulu donner au Saint-Père un nouveau témoignage de son dévouement à la cause de l'Église.

Le légat lui répondit en italien, félicita avec effusion les députés des deux saintes résolutions qu'ils venaient de prendre, et finit en appelant sur eux

(1) *Procès-verbaux*, p. 342.
(2) *Procès-verbaux*, p. 345.

la bénédiction du Ciel pour leur zèle et leur saint attachement à la foi catholique.

Le cardinal de Pellevé prit ensuite la parole au nom des états et, dans un discours rempli d'allusions pieuses tirées de l'évangile du jour, la *Transfiguration*, il loua Dieu de ce qu'il était venu au secours de son Église française, avant que sa ruine fût entièrement consommée. « Je savais bien, dit-il, qu'en « ce qui concernait la foi et la doctrine, les Français catholiques n'avaient « jamais fait de difficulté, mais seulement appréhendé le changement de quel- « ques coutumes et abolition de privilèges qu'ils s'imaginaient plutôt par « une vaine appréhension, que pour être appuyé sur aucun fondement de « vérité; mais se soumettant aux ordonnances de l'Église par une vraie « obéissance, comme vrais et légitimes enfants, ils peuvent à bon droit re- « vendiquer le titre de très chrétiens; ce qui me fait concevoir l'espérance « que ce sera ici un bon commencement pour la restauration de l'État et « rétablissement entier de la religion de Dieu (1) ».

Ces harangues achevées, les états, ayant à leur tête le légat et le duc de Mayenne, se rendirent en corps à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où l'on chanta un *Te Deum* solennel d'actions de grâces.

Le lendemain, la plupart des députés prirent leurs congés et s'en retournèrent dans leurs provinces. Un petit nombre seulement demeura et forma, ainsi qu'il avait été convenu, une commission qui continua à siéger au Louvre, mais qui n'exerça plus du reste aucune influence sur la marche des affaires.

Ainsi furent définitivement clos les états de 1593; car les circonstances ne devaient plus leur permettre de se réunir de nouveau.

Douze provinces avaient envoyé leurs députés à Paris, et l'assemblée avait été aussi nombreuse qu'elle pouvait l'être en ce temps de guerre civile où les communications étaient difficiles et peu sûres. A l'exception des Protestants qui avaient dû s'abstenir, tous les partis s'y trouvaient représentés dans la juste proportion de leur force et de leur importance dans le pays.

Lorsque les états s'étaient réunis pour la première fois le 26 janvier, le désir de la paix était dans tous les cœurs, et la mission que les députés avaient reçue de leurs commettants était moins en réalité d'élire un roi que de mettre fin à la guerre en sauvegardant les deux grands intérêts de la religion et de la monarchie engagés dans le débat, tâche difficile et délicate que les députés avaient su remplir avec autant d'intelligence que de fermeté.

Résolue avant tout à faire triompher la cause catholique, mais ayant à se prononcer entre deux prétentions contraires, l'assemblée avait su discerner dès d'abord de quel côté elle devait faire pencher la balance. Un

(1) *Procès-verbaux*, p. 349.

de ses premiers actes avait été de se mettre en relation avec les seigneurs catholiques du parti royal et de leur faire entendre qu'elle ne traiterait jamais avec le chef de la maison de Bourbon tant qu'il demeurerait dans l'hérésie; mais que du jour où il serait rentré dans le sein de l'Église, elle ne mettrait plus d'obstacle à sa reconnaissance. Ce langage, qui était celui de la raison et du droit, et dont elle ne s'était plus départie, avait été compris; le prince, cédant au vœu national, venait enfin d'accomplir le grand acte de son abjuration.

Vis-à-vis des Espagnols, l'assemblée, au contraire, s'était toujours montrée froide sinon hostile, tout en évitant avec soin une rupture qui pouvait tout compromettre. Elle avait opposé délai sur délai aux instances des ministres de Philippe II et refusé de se prononcer jusqu'au jour où, se sentant assez forte, elle leur avait solennellement déclaré qu'elle n'élirait pas l'Infante, parce que, la loi salique étant une loi fondamentale de l'État, elle ne consentirait jamais à l'abroger.

Il était impossible de tenir, en de telles circonstances, une plus sage conduite et de mieux préparer une solution plus satisfaisante. Lorsqu'en effet, les états se séparèrent après une session de près de huit mois, le point capital était gagné et il ne restait plus qu'à régler les conditions auxquelles l'entière pacification de la France devait s'achever.

Que si on demande pourquoi la royauté, après son triomphe, se montra si peu reconnaissante envers une assemblée qui l'avait cependant si bien servie, il est facile de répondre. Tout pouvoir veut être incontesté; non content de l'être dans le présent, il voudrait l'avoir toujours été, et le souvenir des résistances qu'il a eu à vaincre dans le passé lui est importun. Or, si les états de 1593 avaient, en fait, déterminé le triomphe du chef de la maison de Bourbon, ce n'avait pas été sans y mettre des conditions; il n'en fallut pas davantage pour que la royauté fût peu soucieuse d'en perpétuer la mémoire. Mais l'heure de la justice devait venir et les procès-verbaux authentiques des séances de l'assemblée, exhumés enfin de la poussière des bibliothèques, suffiront désormais pour la réhabiliter devant l'histoire, en montrant que, par la fermeté et la juste mesure qu'elle sut mettre dans tous ses actes, elle n'a pas moins bien mérité de la France que de la Religion.



CHAPITRE XXI

Mesures ordonnées pour contenir les partisans de la paix. — Arrestation de l'abbé de Sainte-Geneviève. — Le duc de Mayenne renoue des négociations avec Philippe II. — Complot contre la vie du roi. — Le roi écrit au Pape et députe vers lui le duc de Nevers. — Négociation du roi avec Duplessy-Mornay. — Négociation du roi avec Philippe II. — Prolongation de la trêve. — Soulèvement des paysans dans quelques provinces. — Plusieurs seigneurs aspirent à se rendre indépendants. — Agitation à Paris. — Il n'y a plus que deux partis en présence : le parti royaliste et le parti ligueur. — Polémique ardente. — Écrits et pamphlets. — Le *Banquet du comte d'Arête* et le *Dialogue du Maheustre et du Manant*. — La *satire Ménippée*.



L'ABJURATION de Saint-Denis et la trêve qui s'en était suivie imposaient aux chefs de l'Union de nouveaux et difficiles devoirs. Non seulement les Royalistes demandaient ouvertement la paix, mais beaucoup d'anciens ligueurs, trompés par l'apparence, s'étonnaient qu'on différât encore de conclure une pacification définitive; et cependant les chefs de l'Union, ainsi que nous l'avons déjà observé, ne pouvaient ni ne devaient consentir à reconnaître le roi avant qu'il eût donné des gages suffisants de la sincérité de sa conversion et reçu l'absolution du Souverain Pontife. Les chefs avaient donc à lutter contre les entraînements irréfléchis de la foule et, chose toujours délicate, à lui faire comprendre que, si ce qu'elle demandait était juste en soi, il n'était pas encore temps de l'accorder.

Les prédicateurs, il est vrai, s'efforçaient de leur venir en aide en montrant aux fidèles que la conversion du prince de Béarn n'était qu'une vaine hypocrisie à laquelle il ne fallait ajouter nulle créance; le docteur Boucher, entre autres, avait, dès les premiers jours d'août, prêché dans l'église de Saint-Merry une suite de sermons (1) où il établissait d'abord que toutes les circonstances de la conversion du roi de Navarre prouvaient qu'elle était feinte et simulée; en second lieu, que l'absolution donnée par l'archevêque de Bourges était nulle pour le fond comme pour la forme, car l'ar-

(1) Ces sermons ont été imprimés sous le titre de : *Sermons de la simulée conversion*.

chevêque était sans droit pour absoudre un hérétique relaps, excommunié par une bulle du Saint-Père.

Cette argumentation du docteur ne manquait à certains égards ni de force ni de solidité; mais, outre que sa parole était suspecte, parce qu'il était l'un des chefs du parti exalté, le désir du repos, porté chez plusieurs jusqu'à la passion, empêchait d'écouter les avis les plus sages, et les bourgeois n'en continuaient pas moins de se rendre en foule à Saint-Denis pour y voir le roi, lorsqu'il se rendait à la messe, et même pour s'y entretenir avec lui quand l'occasion s'en présentait.

Un tel état de choses ne pouvait se prolonger sans compromettre la sûreté de la ville; le duc de Mayenne le comprit et résolut d'y pourvoir. Il commença par rendre diverses ordonnances par lesquelles : 1° il défendait d'entrer et de sortir de la ville sans être muni d'un passeport; 2° enjoignait aux hôteliers de porter tous les jours aux échevins le nom des personnes qu'ils logeaient, et aux bourgeois de faire pareille déclaration, si quelqu'un de leurs amis venait demeurer chez eux; 3° prescrivait de visiter soigneusement les voitures et chariots qui entraient dans la ville; 4° recommandait aux capitaines qui avaient la garde des portes, d'envoyer le matin reconnaître la campagne avant de baisser le pont-levis; 5° interdisait enfin de tenir aucun propos au désavantage de l'Union et en faveur du parti contraire.

De plus, afin de montrer qu'il était décidé à réprimer tous les complots, de si haut qu'ils pussent venir, il fit arrêter l'abbé de Sainte-Geneviève, dont on avait intercepté une correspondance secrète avec les royalistes. Une commission composée de juges ecclésiastiques, et présidée par le légat, fut même nommée pour instruire l'affaire. Mais le prélat en ayant appelé comme d'abus devant le Parlement, le duc de Mayenne jugea prudent de le faire relâcher, sous prétexte qu'il était malade, et se contenta de lui intimer l'ordre de quitter Paris, à la condition de se représenter à la première réquisition.

En même temps qu'il montrait ainsi sa ferme intention de faire respecter son autorité dans la ville, le duc de Mayenne chercha à renouer des relations avec les ministres espagnols. Il avait trop formellement refusé l'élection de son neveu le duc de Guise, pour pouvoir y revenir; il fit donc proposer celle de son propre fils, qui, dans ce cas, se marierait avec l'Infante. Il n'y avait rien de sérieux au fond dans un tel projet; le duc ne l'avait pas mis en avant lorsqu'il avait le plus de puissance et de crédit, il ne pouvait espérer le faire réussir en ce moment; mais c'était un expédient à l'aide duquel il voulait entretenir les espérances des ministres de Philippe II, pour être en droit de réclamer leurs secours, s'il venait à en avoir besoin.

De son côté, le roi était vivement préoccupé du soin de recueillir de son abjuration tous les résultats qu'il était en droit d'en attendre. Un com-

plot formé contre sa vie par un ancien soldat nommé Barrière (1), et découvert vers ce temps, sans qu'il y eût eu, il est vrai, de commencement d'exécution, ne pouvait qu'accroître son désir d'arriver à une conciliation générale.

Dès le 9 août, il avait écrit de sa main au Souverain Pontife pour lui annoncer sa conversion, lui exprimer sa ferme résolution de persévérer désormais dans la foi catholique, et lui faire savoir que, pour en donner un plus assuré témoignage, il lui députerait avant peu une ambassade solennelle composée de personnages de noble et haute qualité.

L'ambassade annoncée n'avait pas tardé, en effet, à se mettre en route. Le duc de Nevers en était le chef; Claude d'Angennes, évêque du Mans, Louis Séguier, doyen du chapitre de Paris, et un religieux de l'abbaye de Saint-Denis l'accompagnaient.

Le choix du duc de Nevers était le plus heureux que l'on pût faire. Ce seigneur, l'un des premiers de la cour de France, réunissait toutes les qualités qui semblaient devoir assurer le succès d'une telle mission. Son attachement à la foi catholique ne pouvait être mis en doute, et il était un de ceux qui avaient, en dernier lieu, le plus contribué à la conversion du roi, en menaçant de le quitter s'il ne tenait pas sa promesse (2).

De plus, étant Italien de naissance, il avait des relations d'amitié avec les princes d'Italie et la plupart des cardinaux. Cette dernière circonstance seule le rendait plus propre qu'aucun autre à triompher des obstacles que la négociation devait rencontrer.

On se rappelle que, dès l'année précédente, le roi avait député le cardinal de Gondi à Rome; le Pape, après avoir d'abord refusé de le recevoir, avait fini cependant par lui accorder audience et même lui avait fait entendre que, si le prince se convertissait, il serait disposé à l'absoudre et à le reconnaître.

Depuis lors, un gentilhomme nommé Laclielle était parvenu également à se faire présenter au Souverain Pontife et à lui remettre une lettre du roi avec les instructions dont il était porteur.

En outre, un homme d'un grand mérite, Arnauld d'Ossat, secrétaire du cardinal d'Est, avait, en son nom propre, rédigé un mémoire où il réfutait l'opinion de ceux qui prétendaient que l'on ne devait pas accorder au roi l'absolution; et ce mémoire, mis sous les yeux du Pape, avait paru faire sur son esprit une impression favorable.

(1) Barrière arrêté avait déclaré avoir renoncé à son projet; mais, comme on avait trouvé sur lui un couteau long et fraîchement aiguisé, il n'en avait pas moins été condamné à mort et exécuté.

(2) Le duc de Nevers était le troisième fils de Frédéric II, duc de Mantoue. Amené fort jeune en France, il avait été élevé à la cour de Henri II et s'était marié avec Henriette de Clèves, héritière des duchés de Nevers et du Réthelois. En possession de biens considérables, il en faisait le plus noble usage. C'est ainsi que, par un acte de 1573, confirmé en 1588, il avait fait une fondation à perpétuité pour marier tous les ans soixante jeunes filles pauvres de ses domaines.

Le caractère d'ailleurs de celui qui devait juger garantissait que la décision serait rendue avec maturité et sagesse.

Clément VIII joignait à la plus tendre piété un esprit ferme et élevé. Tout entier aux devoirs de sa charge, les exercices multipliés de dévotion auxquels il se livrait ne l'empêchaient pas de vaquer à un travail assidu. Il prenait connaissance par lui-même de toutes les affaires et ne laissait à aucun autre le soin de les diriger. Lié d'une étroite amitié avec saint Philippe de Néri, il s'inspirait de ses conseils comme de ses vertus. Son zèle pour la cause de l'Église était aussi ardent qu'éclairé; s'il étendait sa sollicitude à tous les pays de la chrétienté, il se sentait plus particulièrement touché des longues souffrances de l'Église de France et ne désirait rien tant que d'y mettre un terme.

Il s'était fait rendre un compte exact du véritable état des choses; loin de s'en tenir aux rapports que lui adressait de Paris son légat le cardinal de Plaisance, il avait interrogé tous ceux dont il pouvait tirer d'utiles renseignements. Il n'ignorait pas que la cause royale avait désormais le plus de chances de triompher; mais il savait aussi que les catholiques de France n'étaient pas tous encore disposés à reconnaître le chef de la maison de Bourbon; il ne pouvait lui convenir de leur faire violence, lui-même n'étant pas assez édifié sur la sincérité du nouveau converti pour se hâter de prendre un parti.

Enfin la prudence l'obligeait à tenir compte des représentations du roi d'Espagne et à ne pas irriter un prince puissant qui s'était fait, depuis près d'un demi-siècle, le défenseur de la cause catholique en Europe, dont on pouvait suspecter le désintéressement, mais dont, par cette raison-là même, on ne devait pas froisser les sentiments.

Ceux donc qui étaient informés des vrais sentiments du Saint-Père prévoyaient que, s'il n'accordait rien en ce moment, il se garderait du moins d'opposer des refus capables de décourager pour l'avenir.

Le duc de Nevers, en quittant la France, avait fait route par la Suisse et le pays des Grisons. Lorsqu'il fut arrivé à Peschiano, dans la Valteline, il y trouva le P. Antoine Possevin, jésuite, qui se présenta à lui avec un bref, ou plutôt une lettre de créance du Souverain Pontife. Le duc ayant lu la lettre, le religieux lui dit qu'il avait charge de lui déclarer qu'il ne pourrait être reçu à Rome que comme Louis Gonzague, duc de Nevers, non comme ambassadeur du roi, en prenant soin d'ailleurs d'ajouter que Sa Sainteté se réjouissait de la conversion du prince son maître, et suppliait Dieu qu'elle fût « telle qu'elle devait être (1) ».

Le duc, sans se laisser déconcerter par ces paroles, remontra au religieux l'importance de l'affaire et l'engagea à retourner à Rome en le priant de se charger des lettres qu'il écrivait au Pape et au cardinal de Saint-

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, t. II, p. 406.

Georges, son neveu, pour leur exposer les raisons qui devaient déterminer le Souverain Pontife à le recevoir comme ambassadeur du roi. Puis, ayant pris congé de Possevin, il continua sa route et se dirigea sur Mantoue.

Arrivé dans cette ville, il vit de nouveau se présenter à lui le P. Possevin, avec une lettre du cardinal de Saint-Georges (25 octobre), par laquelle ce dernier lui mandait que le Pape, persistant dans sa résolution, ne voulait pas le recevoir comme ambassadeur, quoique d'ailleurs il se pût assurer d'être *bien aimé* de Sa Sainteté.

Le duc, pénétrant la pensée du Saint-Père, et voyant bien que le refus qu'il faisait n'était pas absolu, prit le parti de continuer son voyage. Il n'était plus qu'à cinq journées de Rome lorsque le P. Possevin se présenta encore à lui avec une nouvelle lettre du cardinal de Saint-Georges, lui faisant savoir que, dans le cas où il persisterait à vouloir venir à Rome, il devrait y entrer avec le moins d'appareil possible et n'y pas prolonger son séjour au delà de dix jours. Il eut avis, en même temps, que les cardinaux avaient défense de recevoir ses visites et de lui en faire.

Le duc, quoique blessé de ces marques de défiance, se détermina à poursuivre sa route et arriva à Rome le dimanche 21 novembre. Toutefois, pour se conformer, autant qu'il était en lui, aux vœux du Saint-Père, il y entra à la nuit tombante, en carrosse, et accompagné seulement de cinquante gentilshommes, par la porte *Angelica*, près de laquelle était son hôtel de la Rovère, non par la porte *del Popolo*, où la foule l'attendait.

Dès le soir même de son arrivée, il obtint une audience, et introduit auprès du Pape, il lui demanda tout d'abord la permission de prolonger son séjour au delà de dix jours, et de voir les cardinaux, pour plusieurs desquels il avait des lettres du roi. Le Pape se contenta de répondre qu'il y aviserait. Ensuite l'entretien tomba sur les affaires de France et sur la conversion du roi ; le Pape déclara qu'il ne croyait pas pouvoir lui donner l'absolution, même dans le for de la conscience, *etiam in foro conscientiæ*.

Le duc ne releva pas cette parole, mais, continuant ce qu'il avait commencé à dire au sujet des fausses informations envoyées de Paris, il supplia Sa Sainteté de lui donner audience en présence de l'ambassadeur d'Espagne, des agents de la Ligue et des cardinaux, déclarant qu'il se faisait fort de confondre les ennemis du roi et de les convaincre de mensonge sur beaucoup de faits qu'ils avaient publiés à Rome. Le Pape ne pouvait accéder à une telle proposition, mais il lui promit de le recevoir le mardi suivant et de lui accorder une plus longue audience.

Le duc, profitant du temps qui lui était donné pour exposer au Pape dans tous les détails l'état des affaires de France, s'efforça de lui remontrer que le triomphe du roi était désormais assuré : il avait pour lui les trois quarts de la noblesse et plusieurs Parlements; beaucoup de villes étaient

prêtes à se déclarer en sa faveur; la capitale était entourée de tous côtés par les troupes royales et n'avait pas les moyens de soutenir un second siége; le duc de Mayenne était presque sans armée; il ne fallait pas compter sur les Espagnols, dont la France d'ailleurs ne consentirait jamais à subir le joug. Ensuite il observa que Sa Sainteté devait se défier des rapports du cardinal de Plaisance, dont la partialité était manifeste. Enfin, il termina en disant que les catholiques du parti du roi s'étaient engagés par serment à soutenir la couronne, et s'y sentaient d'autant plus obligés maintenant, que Dieu, ayant exaucé leurs prières et leurs larmes, avait daigné ramener le roi en son Église, et « qu'à bonne et juste cause ils se« raient blâmés s'ils l'abandonnaient entre les mains de ceux de la Ligue, « ses cruels ennemis, le voyant entre les bras de l'Église catholique ».

Le Pape, ému de ces dernières paroles, répondit aussitôt : « Ne dites « pas que votre roi est catholique; je ne croirai jamais qu'il soit bien con« verti, si un ange du ciel ne vient me le dire. Quant aux Catholiques qui « ont suivi son parti, je ne les tiens pas pour déserteurs et désobéissants « de la Religion et de la couronne, mais ils ne sont qu'*enfants bâtards « et fils de la servante*. Au contraire, ceux de la Ligue sont les vrais en« fants légitimes, les vrais arcs-boutants, et même les vrais piliers de la « Religion catholique ».

Ce blâme infligé à la conduite des Catholiques du parti royal, cette haute et sympathique approbation donnée à ceux de la Sainte-Union, offensèrent le duc de Nevers, qui répliqua au Pape avec quelque vivacité, sans manquer toutefois au respect qu'il lui devait.

Avant de se retirer, le duc demanda que les prélats venus avec lui, l'évêque du Mans, le doyen Louis Seguier et dom Gobelin, fussent admis à l'audience de Sa Sainteté, pour lui exposer les motifs de la mission dont ils étaient chargés. Mais le Pape lui répondit qu'il ne pourrait les recevoir que lorsqu'ils se seraient présentés d'abord devant le cardinal de Sainte-Séverine, chef de l'Inquisition. Le duc considéra cette exigence comme injurieuse pour ses collègues et ne voulut pas les y soumettre.

Ce fut là le sujet de difficultés nouvelles; pendant plusieurs jours, de nombreux pourparlers eurent lieu à cette occasion entre le duc et les cardinaux; mais on ne put s'entendre et les prélats français se virent obligés de quitter Rome à la hâte, en laissant leurs bagages, que l'on mit sous scellés.

Cependant le duc de Nevers demanda une nouvelle audience qui lui fut accordée. Catholique sincère, il ne voyait dans le Pontife que le Père commun des fidèles, de qui il avait à solliciter un pardon pour le roi son maître; il ne craignit donc pas d'avoir recours aux supplications et aux prières. Il se jeta aux pieds du Pape et le conjura par les plus puissants motifs de recevoir dans le giron de l'Église un roi pénitent, prêt à se soumettre à toutes les satisfactions qu'il plairait au vicaire de Jésus-Christ de lui imposer, pourvu qu'il obtînt l'absolution.

Le Pape le releva avec bonté et le fit s'asseoir; mais en même temps, il lui remontra de nouveau qu'il ne pouvait, sans manquer à ses devoirs, lui accorder sa demande. Le duc alors lui remit, les larmes aux yeux, une lettre du roi, dont il était porteur, avec un mémoire où se trouvaient reproduits tous les motifs qu'il avait fait valoir; puis, se retirant, il supplia le Pape d'en prendre lecture et de lui faire enfin connaître sa dernière résolution.

Le terme de dix jours était expiré, et le duc se préparait à quitter la ville, lorsqu'il reçut l'avis qu'il pourrait prolonger son séjour jusqu'au commencement de janvier; il en profita pour faire de nouvelles démarches et parvint à se rendre favorables quelques cardinaux qui ne craignirent pas d'exprimer tout haut leurs sentiments. Le Pape en ayant été informé, fit taire les discours qui se tenaient à ce sujet, et ayant convoqué un consistoire le 20 décembre, il y justifia sa conduite en remontrant qu'il n'avait agi que selon les règles de la sagesse et de la prudence.

Le duc de Nevers désespéra dès lors du succès de sa mission; il eut encore toutefois une dernière entrevue avec le Pape, mais sans plus de succès que précédemment et, au bout de peu de jours il, quitta Rome pour se retirer à Venise où il attendit de nouvelles instructions.

Ainsi la réconciliation du roi avec le Saint-Siége se trouvait encore ajournée. Le prince ne s'en montra pas ému outre mesure, ou du moins il sut contenir l'expression de son mécontentement. Plein de fougue sur le champ de bataille, il était patient dans le conseil, et la politique de temporisation lui avait trop bien réussi pour qu'il voulût s'en départir; il se résigna donc dans l'espoir que les circonstances ne tarderaient pas à devenir plus favorables. Le grand point pour lui désormais était de gagner du terrain en France, c'est-à-dire de réunir sous son obéissance le plus de villes et de provinces qu'il pourrait; dans sa pensée, le Pape voulait surtout attendre l'effet de sa conversion sur les esprits.

En même temps qu'il sollicitait à Rome son absolution, le roi s'efforçait de calmer l'irritation des chefs du parti protestant dont l'attitude menaçante continuait à l'inquiéter. Duplessis-Mornay, l'un des plus considérables d'entre eux, avait été longtemps son secrétaire et son principal conseiller; mais, trop attaché au protestantisme pour voir avec indifférence la conversion de son ancien maître, il s'était retiré depuis quelque temps. En vain, le prince lui avait adressé lettre sur lettre pour l'engager à revenir; il s'obstinait à garder le silence. « Monsieur Duplessis, lui écrivait-il, « le 18 août, je suis las de vous écrire toujours une même chose, je désire « infiniment de vous voir, même avant la venue des députés, pour des rai- « sons que je ne puis vous écrire. Venez, venez, venez, si vous m'ai- « mez (1) ».

(1) *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. V, p. 527.

Duplessis se décida enfin à répondre, mais sa lettre était pleine d'amertume et de reproches; il osait rappeler au prince qu'il devait sa couronne aux Protestants ses anciens coreligionnaires, *qui l'avaient tiré des montagnes du Béarn pour le porter sur le trône de France* et que cependant il venait d'abandonner dans un intérêt politique; il ne lui cachait pas les craintes que sa conversion avait inspirées, l'intention que plusieurs manifestaient d'élire un nouveau chef : « Je ne puis vous céler, lui disait-il en « terminant, que les esprits sont agités, passent de l'espoir du bien à l'at- « tente du mal, de la longue et inutile patience en la recherche du remède. « Et vous, sire, nous le savons bien, vous n'êtes sans alarme, vous ne « prendrez plaisir de leur voir prendre un protecteur, vous seriez jaloux « s'ils s'adressaient ailleurs qu'à vous.

« Sire, voulez-vous bien leur ôter l'envie d'un protecteur? ôtez-en la né- « cessité. Soyez-le donc vous-même; continuez sur eux ce premier soin, « cette première affection, etc. ».

Sans être une déclaration de guerre, c'était au moins une menace qui mettait le prince dans un embarras d'autant plus grand qu'il ne pouvait accorder aux Protestants leurs demandes sans se compromettre auprès des Catholiques. Pour se tirer de ce pas difficile, il autorisa les églises protestantes à s'assembler et à élire des députés qui devaient lui faire connaître leurs doléances et leurs vœux et, en effet, vinrent le trouver à Mantes le 12 décembre. Il leur fit un accueil plein de caresse; il leur dit qu'il avait désiré les réunir autour de lui, d'abord pour les assurer que sa conversion n'avait rien diminué de son affection pour eux, ensuite parce que, devant bientôt peut-être traiter avec les chefs de l'Union, il voulait connaître les vœux des Protestants, afin de ne rien faire à leur préjudice; enfin parce qu'ayant entendu dire que plusieurs d'entre eux se plaignaient, il tenait à leur montrer qu'il serait toujours disposé à les satisfaire.

A la suite de cette conférence, il nomma une commission composée de Catholiques et de Protestants, sur l'avis conforme de laquelle il ordonna : 1° que des lettres de jussion seraient envoyées à tous les Parlements pour vérifier de nouveau l'édit de Poitiers; 2° que l'exercice de la religion prétendue réformée aurait lieu dans les villes et autres lieux que les Calvinistes avaient pris depuis le commencement des troubles jusqu'à la trêve faite par Henri III; 3° que l'exercice de la religion catholique serait rétabli dans tous les endroits où il avait cessé. Ces conditions, qui n'avaient d'ailleurs rien de définitif, ne satisfirent pas entièrement les Calvinistes; mais, pour le moment, ils durent s'en contenter.

Le roi poursuivait aussi en ce moment une négociation avec Philippe II. La chose pouvait surprendre. Le roi de Navarre et le roi d'Espagne étaient, en effet, des adversaires dont les prétentions semblaient à jamais inconciliables. De plus, Philippe II avait toujours affecté de parler du prince de Béarn avec un dédain injurieux. C'était de lui cependant qu'étaient venues

les premières ouvertures. Philippe II ne pouvait renoncer au projet de placer sa fille sur le trône de France; il avait voulu d'abord la faire élire reine seule et sans conditions, puis conjointement avec un prince français ou étranger. Ces diverses combinaisons ayant échoué, il pensait maintenant à la marier au roi de Navarre lui-même devenu roi de France, et il avait fait au prince des propositions en ce sens. Celui-ci (1), sans se faire illusion sur le peu de solidité d'une pareille offre, n'avait pas voulu la repousser, et il avait chargé un de ses agents de se rendre en Espagne pour suivre l'affaire de plus près. « C'est peut-être », avait-il dit au sieur de La Varenne en donnant ses instructions, » c'est peut-être une ruse « du roi d'Espagne pour tenir en suspens ceux qu'il estime être prêts de « l'abandonner en France; néanmoins il n'y a pas de mal que vous écoutiez « tout ce qu'il vous dira, et puis sur cela nous jugerons de ce qu'il faudra « faire ».

La Varenne était donc parti pour l'Espagne, où il avait eu plusieurs entrevues avec Philippe II, et même avec l'Infante; mais il n'avait pas tardé à reconnaître qu'il n'obtiendrait rien, et bientôt il était revenu en France.

L'affaire en devait rester là; mais elle s'ébruita. La Varenne, désireux de se donner de l'importance, n'avait pas su s'en taire, et les Protestants en conçurent d'assez vives alarmes. « Je vous disais, écrivait Duplessis-« Mornay au duc de Bouillon, le 18 septembre, je vous disais que, pour « s'en échapper, on proposerait le mariage d'Espagne. C'était alors devi-« nation, maintenant histoire; car La Varenne a passé par ici s'allant « embarquer à La Rochelle pour passer en Espagne, conduit par un gen-« tilhomme de Bernardin de Mendoza, qui même a fait cette ouverture. Il « a charge de *rapporter le portrait de l'Infante*, la voir de la part du roi, « proposer qu'un grand y soit envoyé, si le roi d'Espagne le trouve bon (2), etc ».

Les princes alliés du roi de Navarre se montrèrent aussi fort offensés. « Cela, dit Sully, pensa causer de grandes altercations du côté d'Angle-« terre, des Provinces-Unies et des princes d'Allemagne alliés de la France, « et y eut grande peine à les dissuader qu'en ce voyage le roi n'eût eu des-« sein de traiter, sans eux ni leur sceu, quelque chose avec le roi d'Espa-« gne sur le point de la catholicité, afin de se séparer d'eux après, et de les « abandonner (3) ».

Cette tentative de rapprochement, symptôme du sentiment général qui portait les esprits à la conciliation, était au fond peu sérieuse.

La conclusion de la trêve entre les deux partis, prorogée ensuite d'un

(1) Le roi était marié avec Marguerite de Valois, mais outre qu'il n'en avait jamais eu d'enfants et ne vivait plus avec elle, on savait qu'il y avait eu dans la célébration de son mariage des irrégularités qui pouvaient en entraîner la nullité, et qui, en effet, le firent casser quelques années plus tard.

(2) *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. V, p. 563.

(3) *Économies royales*, t. I, p. 121.

commun accord jusqu'au 1er janvier 1594, avait eu pour résultat de suspendre les hostilités dans toutes les provinces. Mais pendant la première partie de l'année, la guerre s'y était continuée, d'ailleurs sans incidents remarquables, sauf en Périgord, en Limousin et en Poitou. Dans ces dernières contrées, elle y avait pris presque le caractère d'une guerre sociale. Les paysans, à l'instar de ceux de Normandie, quatre années auparavant, s'y étaient soulevés et avaient commis toutes sortes d'excès.

Les hommes de la campagne, demeurés pour la plupart fermement attachés à la foi cathtolique, s'étaient peu mêlés à la lutte des partis, mais leurs souffrances n'en avaient pas été moins vives; leurs champs étaient sans cesse exposés aux ravages des gens de guerre, et souvent ils avaient vu périr, en un seul jour, le fruit des labeurs de toute une année. Les seigneurs et les gouverneurs de châteaux les rançonnaient à merci, lorsqu'ils avaient besoin d'argent ou de vivres; leur longue patience avait fini par se lasser et ils s'étaient levés en grand nombre, déclarant qu'ils ne voulaient plus payer l'impôt; mais, comme il arrive toujours, au lieu de se contenter de demander justice, ils s'étaient laissés emporter à tous les désordres, massacrant ceux qu'ils considéraient comme les auteurs de leurs maux et pillant leurs châteaux. On les appelait *croquants*, parce qu'ils *croquaient*, c'est-à-dire mangeaient et buvaient tout ce qu'ils trouvaient dans les maisons des gentilshommes. Ces ravages se prolongèrent pendant plus de deux années, et il fallut que la noblesse rassemblât toutes ses forces pour réduire les rebelles. Beaucoup périrent dans des combats acharnés; les autres se soumirent, et profitèrent de l'amnistie qui fut plus tard accordée.

Ailleurs, la continuation de la guerre avait inspiré à plusieurs seigneurs la pensée ambitieuse de distraire à leur profit une partie du territiore national.

En Provence, le duc d'Épernon servait moins la cause royale que la sienne propre, et aspirait ouvertement à s'y créer une principauté indépendante.

Instruit de ses menées, le roi avait chargé Lesdiguières d'agir contre lui. Lesdiguières ayant accepté la mission, avait gagné les gouverneurs en leur montrant des lettres du roi qui lui donnaient tout pouvoir, obtenu même le concours des chefs de la Ligue, qui le lui avaient prêté par haine de d'Épernon, et avait enfin si bien mené l'affaire qu'à un même jour, le 20 novembre, toutes les villes avaient mis dehors les garnisons gasconnes du duc d'Épernon aux cris de : *Vive le roi! vive la liberté!* Mais la fin n'avait pas répondu au commencement. Au lieu d'interdire l'entrée de la Provence au duc dépossédé, ainsi qu'il eût été facile de le faire, on l'avait laissé pénétrer de nouveau dans le pays à la tête d'une armée, et bientôt il s'était senti assez fort pour aller mettre le siège devant Aix. Nous verrons ce qu'il en advint l'année suivante.

De son côté, le duc de Nemours, gouverneur du Lyonnais pour la Ligue,

travaillait également à s'y rendre indépendant; mais le peuple de Lyon ne s'était pas montré non plus disposé à le tolérer.

Divers actes du duc de Nemours avaient suffisamment révélé ses desseins; il avait destitué arbitrairement les magistrats pour en nommer d'autres à sa dévotion, avait fait élever des retranchements dans l'intérieur de la ville, fait venir de nouvelles troupes, appelant de préférence les gentilshommes étrangers à la province, s'était rendu maître des principaux postes et parlait même de bâtir deux citadelles qui domineraient la cité.

Avertis par toutes ces circonstances, les bourgeois se tenaient sur leurs gardes. Lors donc que dans le courant de septembre le duc, jugeant le moment opportun, avait tenté de mettre ses projets à exécution, les bourgeois s'étaient levés en armes, avaient dressé des barricades dans toutes les rues et fait le duc lui-même prisonnier.

Du reste, loin de vouloir abuser de leur triomphe, les bourgeois avaient aussitôt remis le pouvoir entre les mains de l'archevêque, et publié un manifeste dans lequel, après avoir exposé tous les actes de tyrannie du duc de Nemours, ils déclaraient en terminant : « Que ce qu'ils « avaient fait était pour demeurer plus fermes que jamais en la défense de « leur religion, pour s'unir comme auparavant à la Sainte-Union, *pour ne « se démembrer du corps de cette belle et puissante monarchie,* pour « rétablir l'honneur et la dignité des lois fondamentales du royaume, pour « retrancher et réformer les abus et les excès qui s'étaient glissés en la « police, pour faire respirer leur ville après tant d'oppression, bref pour le « service de la Religion et de l'État et, par conséquent, pour rendre à « M. de Mayenne, en leur ville et province, la puissance et l'autorité « qu'il y devait avoir, en attendant qu'il plût à Dieu leur donner un roi « vraiment catholique, agréable au Pape et aux États du royaume (1) ».

A Paris, l'agitation allait croissant chaque jour. Il n'y avait plus désormais que deux partis en présence, le parti de la paix et celui de ceux qui, se déclarant satisfaits par la conversion du roi, voulaient qu'il fût immédiatement reconnu, et le parti de ceux qui, à l'exemple du duc de Mayenne et des autres chefs, refusaient de déposer les armes avant que le prince eût été relevé de l'excommunication prononcée contre lui par le Saint-Siége. Les anciennes dénominations même avaient changé; on était Royaliste ou Ligueur sans nuance intermédiaire, et nul ne pouvait éviter de se prononcer, car la question était partout discutée et débattue dans les conciliabules des bourgeois, dans les chaires des églises, sur les places publiques et jusque dans les halles. On parlait peu, il est vrai, d'en appeler de nouveau à la force des armes, mais la polémique par la voie des écrits ou de la parole était vive et ardente comme à la veille d'une crise, dont tous pressentaient le prochain dénoûment. Les partisans du roi gagnaient du

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 510.

terrain, mais les Ligueurs le leur disputaient pied à pied. Les libelles succédaient aux libelles, et, pour rendre compte de l'état de l'opinion, nous ne pouvons mieux faire que nous arrêter un moment sur quelques-uns des écrits qui furent publiés pendant les derniers six mois de cette année 1593; nous y trouverons l'écho parfois éloquent de tout ce qui se pensait et se disait alors des deux parts.

Parmi les écrits que les hommes de l'Union publièrent pour la défense de leur cause, deux surtout, le *Banquet du comte d'Arête* et le *Dialogue du Maheustre et du Manant*, excitèrent à un haut degré l'attention, parce qu'ils renfermaient à la fois une justification de tout ce qui s'était fait dans le passé, et une discussion approfondie des motifs que l'on pouvait mettre encore en avant pour refuser de reconnaître la royauté du chef de la maison de Bourbon.

L'auteur du *Banquet du comte d'Arête* était Louis d'Orléans, avocat général au Parlement de Paris depuis l'établissement de l'Union. Longtemps lié avec les Seize, il s'était séparé d'eux lors de l'attentat contre le président Brisson, qu'il avait énergiquement flétri. Nommé ensuite député aux États, il avait été de ceux qui s'étaient montrés peu disposés à traiter avec le roi. L'abjuration de Saint-Denis ne l'avait pas convaincu, et il avait pris la plume pour établir : 1° que la conversion du prince n'était pas sincère; 2° que l'absolution qu'il avait reçue de l'archevêque de Bourges était nulle. Nous n'essaierons pas de reproduire son argumentation qui différait peu de celle du docteur Boucher dans ses sermons de la *simulée conversion;* nous en transcrirons seulement quelques traits, pris çà et là dans l'ouvrage.

L'auteur supposait que des seigneurs, des dames et quelques prélats, réunis à la campagne dans un château du *comte d'Arête,* devisaient ensemble sur la conduite que les Catholiques devaient tenir à l'égard du roi de Navarre. Le cadre était ingénieusement tracé, et la grâce enjouée de la forme tempérait la sévérité du fond, sans nuire à l'enchaînement de la pensée. Les vers s'y mêlaient à la prose.

Parmi les personnages mis en scène, se trouvait une jeune fille de dix à douze ans qui entrait en chantant le refrain suivant :

Je suis bien jeune et plus tendrette
Que n'est le bois de la coudrette,
Mais je vous dis sans fiction
Que celui qui n'aura envie
Pour la Ligue espandre sa vie
N'aura pas mon affection.

Sans elle le peuple de France
Gémissait sous la violence
Et perdions la religion.
Celui donc qui n'aura envie
Pour la Ligue espandre sa vie
N'aura pas mon affection.

Puis, un des interlocuteurs, prenant la parole, énumérait successivement les raisons qui rendaient suspecte la foi du nouveau converti, parmi lesquelles il n'oubliait pas de mentionner celles tirées de ses mœurs licencieuses et de ses changements antérieurs de religion. « Ceux de son parti, ainsi « s'exprimait-il, le tiennent pour un perfide, pour un écervelé, pour un ta- « quin, pour un méchant, pour un athée, pour un homme perdu de tous « vices, pour un vrai diable, et vous le louez et en faites un saint par-dessus « saint Louis! Je voudrais bien leur demander comment la religion est assu- « rée en sa main; car il y a trente-six ans et plus que toujours il cherche « de la dévorer. Il était baptisé catholique, et depuis il s'est fait hérétique; « il redevint catholique à la Saint-Barthélemy; le voilà aujourd'hui catholi- « que; ne sera-t-il pas demain hérétique?

« De quel étroit lien tiendrons-nous arrêtée l'inconstante façon de ce nouveau Protée? Je ne puis que je vous dise un quatrain qu'on m'a donné sur « ce sujet et que je ne vous fasse part de la réponse qui est à propos de « mon discours, car les Politiques disaient :

La couronne appartient à Henri de Bourbon,
Il n'y a qu'à tenir, il n'est plus hérétique,
Qu'en dites-vous, ligueurs vous n'avez pas du bon
Il faut ployer sous lui puisqu'il est catholique.

Réponse.

Si catholique il est? jamais nul de nos rois
Ne le fut tant que lui, non pas saint Louis même,
Car ils ne l'ont été chacun d'eux qu'une fois,
Et Henri de Bourbon l'est jà pour la troisième.

La justesse de l'épigramme en faisait la force. La facilité avec laquelle le prince avait si souvent changé de religion n'était pas, en effet, le motif le moins sérieux allégué par les Catholiques pour justifier leur résistance.

L'auteur du *Dialogue du Maheustre et du Manant*, Rolland, conseiller aux Monnaies et l'un des Seize (1), s'était placé à un point de vue plus général et plus élevé : il n'examinait pas seulement la question de la récente conversion du roi de Navarre, il embrassait tout le mouvement religieux et politique des dernières années, en exposait les principes et en racontait l'histoire, jugeant avec impartialité, autant du moins qu'il se pouvait en un pareil moment, les hommes et les choses, sans dissimuler les fautes de son propre parti.

La discussion, conduite avec art et méthode dans un style ferme et précis, était inspirée toujours par un sentiment profond de foi catholique.

La forme même que l'auteur avait choisie, lui permettait d'user d'une

(1) Quelques-uns ont attribué cet écrit à Cromé.

grande liberté dans l'appréciation des personnes et des faits. Il supposait qu'un gentilhomme royaliste le *Maheustre*, et un bourgeois de la Ligue le *Manant*, s'étant rencontrés se mettaient à disserter sur les affaires. Le dialogue commençait ainsi :

« Le Maheustre (*le royaliste*). Qui vive ?

« Le Manant (*le ligueur*). Qu'est-ce à dire, Qui vive ? Je n'entends point « ce langage.

« Le Maheustre. Réponds à ce que je te demande : Qui vive, de quel « parti es-tu ?

« Le Manant. Je suis catholique.

« Le Maheustre. Mais es-tu parti du roi, ou des princes de Lorraine ?

« Le Manant. Vous me demandez trop de qualités ; je ne saurais dire « autre chose, sinon que je suis catholique, vivant en la religion de mes « pères.

« Le Maheustre. Si faut-il que tu parles français et que je sache quel parti tu tiens.

« Le Manant. Je ne sais quel parti vous voulez que je vous déclare : je « dis que je suis catholique, est-ce pas assez vous déclarer quel je suis ? Il « n'y a que deux partis au monde, l'un de Dieu, l'autre du diable, tellement « que vous disant que je suis catholique, c'est vous dire que je suis du « parti de la cause de Dieu.

« Le Maheustre. Tout le monde dit qu'il est catholique, mais les uns « suivent le roi et lui obéissent comme vrai héritier de la couronne de « France, les autres se sont ligués, au contraire, et suivent les princes de « Lorraine ; de quel côté es-tu rangé ?

« Le Manant. Cette question est trop haute pour moi ; expliquez-vous « amplement, afin que je vous entende, et me dites quel parti vous suivez, « et puis je vous dirai ce qu'il m'en semble.

« Le Maheustre. Tu es un ligueur, parle à l'ouvert.

« Le Manant. Je suis ligueur de la Ligue en laquelle j'ai été baptisé, « nourri, et enseigné par l'Église catholique, apostolique et romaine, en « laquelle je veux vivre et mourir moyennant la grâce de mon Dieu.

« Le Maheustre. Ce n'est pas répondre à ce que je demande, savoir si « tu suis le parti du roi, ou celui des princes de Lorraine.

« Le Manant. Je suis ma religion et les princes qui en sont, et qui la « soutiennent.

« Le Maheustre. Tu es un vrai manant de ligueur.

« Le Manant. Et vous, vous êtes Maheustre.

« Le Maheustre. Tu m'injuries, moi qui suis gentilhomme et homme « d'honneur.

« Le Manant. Or, Monsieur, puisque vous dites que vous êtes gentil- « homme, devisons honnêtement et sans injure ce que nous sommes, et « parlons sans passion.

« LE MAHEUSTRE. Je le veux bien, tu me sembles assez honnête homme.

« LE MANANT. Je suis trop honnête et profitable pour vous autres, mes-
« sieurs les gentilshommes, je voudrais bien ne vous être si agréable de la
« façon que vous le prenez.

« LE MAHEUSTRE. Laissons les plaintes, venons aux partis. Pourquoi
« n'obéissez-vous pas au roi?

« LE MANANT. Parce qu'il ne peut être légitime roi, étant, comme il est,
« hérétique, sacramentaire, relaps et excommunié (1) ».

Le caractère essentiellement catholique de la Ligue ainsi nettement déterminé, l'auteur prenait soin, avant d'entrer dans le débat, de bien poser la question et de montrer que les catholiques n'étaient pas les agresseurs, qu'ils ne faisaient, au contraire, que se défendre et avaient, pour parler le langage du droit, l'action possessoire.

« LE MANANT. Moi, je ne suis pas demandeur, je ne fais que défendre
« mon droit et la possession de ma religion.

« LE MAHEUSTRE. Si vous n'êtes demandeurs, pourquoi vous êtes-vous
« ligués et pris les armes contre votre roi, et criez incessamment après
« nous et nous injuriez?

« LE MANANT. Nous sommes en possession d'être catholiques, et d'avoir
« un roi chrétien catholique et fils aîné de l'Église, et de ne reconnaître
« pour roi aucun qui soit hors d'icelle, et pour ce, nous avons pris les
« armes pour défendre notre religion, empêcher la tyrannie, et garder
« notre possession.

« LE MAHEUSTRE. Vous êtes donc demandeurs pour chasser, ce dites-
« vous, l'hérésie et la tyrannie?

« LE MANANT. Ce n'est pas se rendre demandeur, que de repousser une
« entreprise d'hérésie et tyrannie, c'est se défendre du mal pour soutenir
« la *liberté honnête qui de tout temps nous est acquise*, tant à la conser-
« vation de la religion que de nos franchises et privilèges : c'est l'héré-
« tique, c'est l'athéiste, c'est l'ambitieux, c'est le tyran, c'est l'hypocrite,
« qui sont les vrais demandeurs, car ils veulent entreprendre contre l'éta-
« blissement des choses saintes, lois civiles et liberté du peuple; c'est
« doncques à vous à dire ce que vous demandez, et à moi à vous répondre
« et m'en défendre.

« LE MAHEUSTRE. Pourquoi faites-vous difficulté de découvrir votre in-
« tention, et faire votre demande?

« LE MANANT. Parce que je ne demande rien et ne fais que défendre ce
« que mes pères m'ont acquis (2) ».

Le *Maheustre* se décide donc à prendre le premier la parole, et il expose que le parti royaliste a pris les armes : 1° parce que le roi est légitime héritier du trône de France, en vertu de son droit de naissance; 2° pour

(1) *Preuves de la Satire Ménippée*, t. III, p. 367, édit. de 1726.
(2) *Id.*, t. III, p. 377, édit. de 1726.

empêcher une violence populaire qui veut détruire la noblesse et fonder une démocratie; 3e pour chasser l'Espagnol.

Le débat s'engage sur ces trois points. Le *Manant* oppose d'abord que le roi de Navarre est hérétique, l'abjuration de Saint-Denis étant nulle à ses yeux et que le peuple a le droit de refuser de le reconnaître, car la royauté en France est élective autant qu'héréditaire.

« LE MANANT. On vous dit qu'un hérétique (1) sacramentaire, par les « lois générales de la chrétienté, et spécialement de France, est inhabile « à succéder, et que, par son crime, il a fait aliénation du droit qu'il pou- « vait avoir à hériter en tous royaumes et souverainetés. Cette maxime a « été observée : que tant s'en faut qu'on introduise un idolâtre ou un hé- « rétique pour dominer sur le peuple de Dieu et son Église, au con- « traire, pour leurs vices particuliers, on les chasse et on les dépossède; à « plus forte raison l'on ne peut les introduire..... D'autant que les couron- « nes et royaumes chrétiens ne sont héréditaires, mais électifs, selon les « constitutions divines et humaines, et le royaume de France n'est acquis « par succession, *ains par la force de la loi du peuple, qui l'élit et le* « *donne au premier mâle capable de la couronne et habile au sacre;* « mais, outre cela, il ne suffit, pour approuver un roi, qu'il soit seulement « le plus proche de la lignée pour y succéder, mais qu'il *soit de la qualité* « *et condition nécessaires à cet effet.* Car nous en avons vu plusieurs qui « étaient les plus proches à succéder à la couronne, qui toutefois n'y ont « succédé pour leur incapacité et indignité..... Tellement qu'il ne suffit « d'alléguer la proximité du lignage, mais faut qu'il en soit capable, au « moins qu'il *ne soit pas contraire aux fondamentales* : la première des- « quelles est que le roi soit très-chrétien et catholique, et qu'il jure de « conserver l'Église catholique, apostolique et romaine jusqu'à son sang. « Or, est que le roi de Navarre est un hérétique relaps et excommu- « nié, etc. ».

Le *Manant* s'exprime ailleurs (2), sur le même sujet en ces termes :

« LE PEUPLE FAIT ET CRÉE LES ROIS POUR LEUR OBÉIR EN CHOSES SAINTES, « CIVILES ET RAISONNABLES, selon qu'eux-mêmes jurent et promettent à « leur peuple; et n'avons jamais pris plus grand plaisir que d'obéir à nos « rois, prier pour eux et les honorer; mais s'ils se convertissent en héré- « tiques, hypocrites ou tyrans, nous ne les connaissons pas pour rois, « mesmement quand il y va du hasard de la religion et de l'honneur de « Dieu, que nous préférons à toutes autres puissances humaines, telles « qu'elles soient. Nous OBÉISSONS AUX ROIS ET NON AUX TYRANS, et vous « autres vous soutenez la tyrannie, parce qu'elle vous fait vivre et nous « détruit ».

Quant au second reproche que le *Maheustre* adressait aux Ligueurs de

(1) *Preuves de la Satire Ménippée*, p. 380.
(2) *Id.*, t. III, p. 409, édit. de 1726.

vouloir détruire la noblesse pour fonder une démocratie, le *Manant* s'en défendait et déclarait que s'il avait plus de sympathie pour le peuple que pour la noblesse, c'était parce que le peuple avait, mieux que la noblesse, pris la défense de la cause catholique.

Sur le troisième chef, à savoir : que les Ligueurs voulaient soumettre la France au roi d'Espagne, le Manant répondait que si l'Union avait reçu le secours des Espagnols, le roi de Navarre avait eu celui des Anglais, qui étaient les anciens ennemis de la France : « Les Espagnols et Italiens, di- « sait-il, n'ont jamais été anciens ennemis de la France, ains les Anglais « et leurs semblables hérétiques, qui sont ennemis de l'âme et des biens « et veulent ruiner la religion et envahir l'État (1) ».

Dans le cours de la discussion, l'auteur faisait l'éloge des Seize, mais traitait assez sévèrement le duc de Mayenne; c'était, il est vrai, dans la bouche du Maheustre qu'il mettait les attaques dirigées contre le chef de l'Union, mais le Manant semblait y adhérer : « Dieu, disait-il, se vengera « de telles impiétés. Notre secours est en Dieu, et malgré toutes les in- « ventions, subtilités, déguisements et malice des hommes, sa volonté « s'accomplira ».

Enfin, l'auteur du *Dialogue* terminait (2), comme il avait commencé, par une profession de foi catholique, et en remettant sa cause entre les mains de Dieu.

« Le Maheustre. Quel appui pensez-vous avoir, ni quelle assurance en « vos brouilleries d'affaires? Quel chef avez-vous?

« Le Manant. Dieu.

« Le Maheustre. Quel secours avez-vous ou espérez-vous en avoir?

« Le Manant. Dieu.

« Le Maheustre. En qui avez-vous créance et fiance pour vous déli- « vrer?

« Le Manant. En Dieu.

« Le Maheustre. Qui estimez-vous qui vous sauvera des mains et puis- « sance du roi?

« Le Manant. Dieu.

« Le Maheustre. Comment pensez-vous faire quelque bon établisse- « ment! Qui le soutiendra?

« Le Manant. Dieu.

« Le Maheustre. Comment pensez-vous avoir un roi, vu la contradic- « tion de vos princes? Qui vous le donnera?

« Le Manant. Dieu, etc. ».

Ce livre, vive et éloquente expression des sentiments des Catholiques restés fidèles à l'Union, servit mal cependant la cause à la défense de laquelle il était consacré. L'auteur, écoutant trop ses propres ressentiments,

(1) *Preuves de la Satire Ménippée*, t. III, p. 560, édit. de 1726.
(2) *Id.*, t. III, p. 584, édit. de 1726.

n'avait pas craint d'inculper la conduite du duc de Mayenne; et il ajouta ainsi aux divisions intestines dans le moment où le parti de la résistance avait le plus besoin d'unir et de rallier ses forces.

Le duc de Mayenne, irrité qu'on eût osé s'attaquer à sa personne, fit saisir chez les libraires les exemplaires mis en vente, et ordonna, le 13 décembre, de mettre les scellés sur toutes les imprimeries; ce qui, remarque Lestoile, est une vraie procédure pour ne rien trouver, comme savent tous ceux qui sont du métier.

Le livre, en effet, n'en fut lu qu'avec plus d'avidité, même par les Royalistes; car Lestoile rapporte qu'ayant acheté un exemplaire un écu chez un libraire de la rue Saint-Jacques, il le revendit le lendemain à une dame trois écus, et certains furent payés jusqu'à dix écus.

Le Parlement voulut aussi se venger des attaques que l'auteur du *Dialogue* avait dirigées contre lui, et, le 19 décembre, il rendit une ordonnance en vertu de laquelle les deux imprimeurs, Rolin-Thierry et Lyon-Cavelat, furent appréhendés au corps.

Cette arrestation arbitraire causa dans la ville une extrême émotion, et le surlendemain, 21 décembre, les prédicateurs profitèrent de la fête de saint Thomas pour protester dans les chaires contre la conduite du Parlement. A Saint-Jacques de la Boucherie, Guarinus s'écria : « que c'était la « procédure la plus inique et tyrannique qu'on eût jamais vue; qu'on « n'avait gardé aucune forme de justice à leur emprisonnement, encore « que ce fussent des plus gens de bien et des meilleurs catholiques de la « ville; qu'il n'y avait plus de justice; que ce n'était que violence et tyran- « nie, etc. »

Le P. Commolet, jésuite, parla dans le même sens, mais avec plus de ménagement, et se contenta d'inviter à prier Dieu de toucher les cœurs des juges pour qu'ils rendissent bonne et briève justice.

Bientôt l'affaire prit des proportions plus considérables. L'Université, toute dévouée à la cause de l'Union, voulut intervenir, et se rendit en corps, accompagnée du légat et du duc de Feria, auprès du duc de Mayenne pour lui demander la liberté des prisonniers.

Le duc, qui commençait à regretter d'avoir donné naissance au débat en faisant saisir l'ouvrage, déclina toute responsabilité dans le fait de l'arrestation, et s'excusa d'intervenir, en déclarant qu'il n'osait ni ne devait toucher à ce qui était du ressort de la justice.

L'embarras du chef de l'Union était extrême; il voulait ménager le Parlement, et désirait plus encore contenter les Seize, dont l'appui lui était nécessaire. Pour calmer l'irritation de ces derniers et leur donner des gages de sa fermeté à défendre leur cause, il se décida à prendre quelques mesures contre les Royalistes.

En conséquence, il fit publier et crier à son de trompe sur les places publiques que, vu la cessation de la trêve, qui devait expirer avant peu, ceux

du parti royal auraient à vider la ville dans trois jours, hormis les marchands. De plus, il envoya des billets d'exil au colonel d'Aubray et à quelques-autres des plus compromis d'entre les Royalistes.

Mais ces mesures de rigueur rencontrèrent une vive opposition. Le temps n'était plus où les partisans de la paix craignaient de manifester leurs sentiments. Plusieurs capitaines de la garde bourgeoise, accompagnés de bon nombre de la même garde, se rendirent en corps au logis du lieutenant-général pour lui demander la révocation de l'ordre d'exil du colonel d'Aubray, et le duc se vit obligé de faire signifier aux bourgeois que, s'ils ne se retiraient pas, il agirait contre eux par la force.

Le Parlement, de son côté, se prononça en faveur du colonel et de ses amis; toutes les chambres de la Cour furent convoquées pour prendre une délibération à ce sujet, et le président Lemaître qui, depuis l'arrêt du mois de juin dernier, ne laissait échapper aucune occasion de montrer son zèle royaliste, fit entendre des paroles menaçantes.

Le duc de Mayenne parvint pour le moment à conjurer l'orage; il exprima aux magistrats du Parlement son regret de sévir contre des hommes qu'il estimait, mais il leur représenta en même temps la nécessité où il était de donner cette satisfaction au parti opposé. Le Parlement se rendit à ces raisons et n'insista pas davantage, et le colonel d'Aubray, Passart et quelques autres se virent contraints de quitter Paris, selon l'ordre reçu.

Les Royalistes, du reste, ne laissaient pas sans réponse les attaques de leurs adversaires. Parmi les écrits qu'ils publièrent vers ce temps, la Satire Ménippée fut celui qui eut le plus de succès (1). Ce libelle, dont les premiers feuillets commencèrent à circuler peu après l'abjuration de Saint-Denis, renfermait une critique vive et mordante de la derniere assemblée des États. Les discours des principaux chefs de l'Union y étaient parodiés avec beaucoup de verve et d'esprit. Nul n'était épargné; chaque personnage posait à son tour; le duc de Mayenne, le cardinal de Pellevé, le légat, etc. Les bruits, vrais ou faux, répandus contre eux, y étaient soigneusement recueillis et habilement exploités. On ne s'en prenait pas seulement aux personnes, c'était la cause même de l'Union, celle de tout le parti catholique, dont l'histoire, depuis l'origine, était à dessein travestie et les actes livrés au ridicule. A quelques observations justes et vraies se mêlaient beaucoup d'assertions fausses et calomnieuses. En même temps qu'on prodiguait l'injure aux catholiques, on célébrait les vertus de leurs adversaires et celles du roi, dont on allait jusqu'à justifier les mœurs licencieuses.

Les auteurs supposaient d'abord qu'il y avait eu une procession générale

(1) La *Satire Ménippée* était l'œuvre collective de plusieurs royalistes, qui, après en avoir arrêté le plan, s'en étaient distribué les différents rôles. Un chanoine de Rouen, Leroy, paraît en avoir tracé le cadre, et Pierre Pithou en a revu l'ensemble. Nicolas Rapin, Passerot et Florent Chrétien y avaient travaillé avec eux. Elle parut successivement et par morceaux détachés.

pour l'inauguration de la tenue des États, et en donnaient une description burlesque; puis ils mettaient en scène les principaux personnages.

Le duc de Mayenne, comme de raison, prenait le premier la parole :

« Messieurs, disait-il en commençant (1), vous serez tous témoins que « depuis que j'ay pris les armes pour la sainte Ligue, j'ay toujours eu ma « conservation en telle recommandation que j'ay préféré de très bon cœur « mon intérêt particulier à la cause de Dieu qui saura bien se garder sans « moi et se venger de tous ses ennemys; même je puis dire avec vérité « que la mort de mes frères ne m'a point tant outré, quelque bonne mine « que j'aye faict, que le désir de marcher sur les erres (errements) que « mon père et mon oncle le cardinal m'avaient tracées, et dedans lesquelles « mon frère le Balafré était heureusement entré. Vous savez qu'à mon re- « tour de mon expédition de Guyenne, que les Politiques appellent incaga- « de, je n'effectuai pas dans cette ville ce que je pensoy, à cause des trais- « tres qui avertissoient le tyran leur maître; et je retiray aucun fruit de « mon voyage que la prise de l'héritière de Caumont, que je destinoy pour « femme à mon fils; mais le changement de mes affaires m'en fait à pré- « sent disposer autrement.

Il continuait longtemps, sur ce ton, à rendre compte de sa conduite; parlant de son attaque contre Tours, il disait : « Je dressay ceste puissante « et glorieuse armée de vieux soldats aguerris, tous fraîchement esmou- « lus, que je menai avec un grand ordre et discipline tout droit à Tours, « où je cuidai dire comme un César catholique : *Je suis venu, j'ay vu, j'ay « vaincu*. Mais ce fauteur d'hérétiques feit venir en poste le Biarnois, le- « quel je ne voulus attendre de trop près, ny le voir en face, de peur d'être « excommunié; et puis vous savez que la levée du siége de Senlis, où « mon cousin cy présent a bien faict parler de luy, jointe à la défaicte de « Saveuse, me donnèrent couverture de tourner visage. Ce que je feis aussi « volontiers que vous, Messieurs de Paris, le désiriez, et m'en requériez « ardemment........ Je ne puis, Messieurs, je ne puis parler de cette ren- « verse de fortune sans soupirs et sans larmes; car je seroy maintenant « tout à fait, vous savez bien quoy (roi); au lieu qu'il me fallut aller quérir « et mendier un maistre en Flandres, et ce fut là que je changeay ma cou- « verture française en cape à l'espagnole, et donnay mon âme aux démons « méridionaux, etc ».

Venait ensuite le cardinal de Pellevé, sur lequel on se plaisait surtout à jeter le ridicule : « Monsieur le lieutenant, disait-il en s'adressant au duc « de Mayenne, vous m'excuserez si, pour contenter cette docte assemblée « et garder le décorum et la dignité du rang que je tiens en l'Église par la « présidence de vous et des vôtres, je fais quelque discours en langage « latin, auquel vous savez qu'il y a longtemps que j'étudie, et en sçai

(1) *Satire Ménippée* (édit. Charpentier), p. 40.

« presque autant que mon grand-père, qui fut un bon gendarme et un bon « fermier, quant et quant soubs le roi Charles huitième; mais quand j'en « aurai dit trois mots, je reviendrai à vous et à vos affaires : je m'adresserai « donc à vous, hommes illustres : *Atque ex tota Galliarum colluvie electis-* « *simi, ut vobis intelligere faciam multa quæ gallica lingua satis non* « *possunt exprimari*, etc.

« Je retournerai donc à vous, Monsieur le lieutenant, et vous diray que « si j'eusse trouvé en France les affaires avoir réussi selon les pratiques et « intelligences que j'ay menées depuis vingt-cinq ans avec les Espagnols « à Rome, je verrais maintenant feu Monsieur votre frère en ce trône « royal, et aurions occasion de chanter, avec le bon Patriarche : *Nunc di-* « *mittis;* mais puisque ce n'a pas été la volonté de Dieu qu'ainsi fust, pa- « tience; assez va qui fortune passe, etc ».

Après les harangues de l'archevêque de Lyon et de l'évêque de Senlis venait celle du sieur de Rieux, représentant de la noblesse, qui demandait, en finissant, la couronne de France pour lui-même : « Enfin, Messieurs, « disait-il, j'ai charge de la noblesse de vous remontrer qu'il faut rabattre « l'insolence de ces hoches brides et avaleurs de frimas, et faire vos affaires « pendant que le temps est beau... Si la loi salique est entretenue, je crains « que M. le légat s'en fâche, et que l'Infante soit en danger d'être tondue; « mais je m'en rapporte à M. le lieutenant, qui saura bien rompre le coup et « faire la barbe à son neveu sans rasoir. Au demourant, s'il faut élire un « roi, je vous prie vous souvenir de moy et de mes mérites. On m'a fait « croire qu'il s'en est fait autrefois de pires que moi. Les Lydiens (comme « on dit, car je ne sais quelles gens ce sont) en firent un qui menait la « charrue. Les Flamands firent un duc qui estait brasseur de bière; les « Normands un cuisinier; les Parisiens un escorcheur : je suis plus que « tous ceux-là; car mon grand-père était maréchal en France, ou de France, « et s'il a gagné enfer (en fer), je gagnerai paradis. Voilà M. de Saint-Paul, « maintenant comte de Rethélois, maréchal de l'Union et archevêque de « Reims, qui a bien son père, naguère demourant en une cahuette couverte « de chaulme près de Nangy... A ce compte vous pouvez bien me faire roy, « et ferez bien, car je vous laisserai faire tout ce que vous voudrez. J'abo- « lirai toutes ces mangeries de justice; je supprimerai tous les sergents, « procureurs, chiquaneurs, commissaires et conseillers, excepté ceux qui « sont de nos amis; mais il ne se parlera plus d'ajournements ny de saisies, « criées et exécutoires, ny de payer ses dettes : vous serez tous comme rats « en paille, et me suffira que m'appeliez : Sire; vous y adviserez : pour le « moins je sais bien que j'en vaux bien un autre et vous en diroy davan- « tage, sinon que suis pressé d'aller excécuter mon entreprise sur Noyon (1), « etc. ».

(1) *Satire Ménippée*, p. 122.

Le représentant du tiers-état, le sieur d'Aubray, prenait la parole le dernier. Son discours était le plus long et le plus habilement tissu, le seul d'ailleurs où la question fût sérieusement traitée. Pierre Pithou en était l'auteur; il avait mis à dessein en scène un député de la capitale, qui semblait ainsi parler au nom de toute la bourgeoisie parisienne.

Dans ce plaidoyer en faveur de la cause royale, d'un style ferme et nerveux, parfois éloquent, l'auteur traçait rapidement à son point de vue toute l'histoire de la Sainte-Union, qu'il prenait dès son origine et suivait pas à pas, ne se faisant faute de calomnier les intentions et de dénaturer les actes des Catholiques, attribuant tout le mal à la seule ambition des princes lorrains, du roi d'Espagne et des autres chefs. Surtout il se complaisait à peindre les longues souffrances du peuple.

Après un court préambule, il s'exprimait ainsi : « O Paris! qui n'es plus « Paris, mais une spélonque de bêtes farouches, une citadelle d'Espagnols, « Wallons et Neapolitains; un asyle et seure retraite de voleurs, meur- « triers et assassinateurs, ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité, et te « souvenir qui tu as été, au prix de ce que tu es? Ne veux-tu jamais te « guarir de cette frénésie qui, pour un légitime et gracieux roy, t'a engen- « dré cinquante roytelets et cinquante tyrans?..... Tu n'as peu supporter « ton roy si débonnaire, si facile, si familier, qui s'était rendu comme con- « citoyen et bourgeois de ta ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de « somptueux bâtiments, accrue de forts et superbes remparts, ornée de « privilèges et exemptions honorables (1). Que dis-je? peu supporter? c'est « bien pis : tu l'as chassé de sa ville, de sa maison, de son lit. Quoi chassé? « tu l'as poursuivy. Quoi poursuivy? tu l'as assassiné, canonisé l'assassi- « nateur, et fait des feux de joye de sa mort. Et tu vois maintenant combien « cette mort t'a prouffité; car elle est cause qu'un autre est monté en sa « place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui « saura bien te serrer de plus près, comme tu as à ton dam déjà expéri- « menté.....

« .....Mais je ne puis en discourir qu'avec trop de regret de veoir les « choses en l'état qu'elles sont, au prix qu'elles étaient lors : chacun avait « encore en ce temps-là du blé en son grenier et du vin en sa cave; chacun « avait sa vaisselle d'argent et sa tapisserie, et ses meubles; les femmes « avaient encore leur demi-ceint (parure des Parisiennes); les reliques « étaient entières; on n'avait point touché aux joyaux de la couronne : mais « maintenant qui se peut vanter d'avoir de quoi vivre pour trois semaines, « si ce ne sont les voleurs, qui se sont engraissés de la substance du peuple « et qui ont pillé à toutes mains les meubles des présents et des absents? « Avons-nous pas consommé peu à peu toutes nos provisions, vendu nos « meubles, fondu notre vaisselle, engagé jusques à nos habits pour vivoter

(1) D'Aubray, dans la bouche duquel on mettait ces paroles, n'aurait pas dû s'exprimer ainsi, car lui-même avait été ligueur et avait pris parti à ce titre contre Henri III.

« bien chétivement? Où sont nos salles et nos chambres tant bien garnies, « tant diaprées et tapissées? Où sont nos festins et tables friandes? Nous « voilà réduits au laict et au fromage blanc, comme les Suisses; nos ban- « quets sont d'un morceau de vache pour tout mets : bien heureux qui n'a « point mangé de chair de cheval et de chien, et bien heureux qui a toujours « eu du pain d'avoine et s'est peu passer de bouillie de son, vendue au « coing des rues, aux lieux qu'on vendait jadis les friandises de langues, « caillettes et pieds de mouton, et n'a pas tenu à monsieur le légat et à « l'ambassadeur Mendosse que n'ayons mangé les os de nos pères, « comme font les sauvages de la Nouvelle-Espagne (1)..... Où est l'honneur « de notre Université? Où sont les collèges? Où sont les écholiers? Où sont « les leçons publiques, où l'on accourait de toutes les parts du monde? Où « sont les religieux étudiant aux couvents? ils ont pris les armes, les « voilà tous soldats débauchés. Où sont nos châsses, où sont nos précieuses « reliques?..... Où est la majesté et gravité du Parlement, jadis tuteur des « rois et médiateur entre le peuple et le prince, etc. (2)? »

Ces misères sans doute n'étaient que trop réelles, mais devait-on en rendre responsable les Catholiques de l'Union, lesquels ne faisaient que défendre leur religion; ou les Protestants et leur chef, le roi de Navarre, qui menaçaient de la détruire? Là était toute la question. Lorsqu'une guerre éclate, c'est à l'agresseur qu'il est juste de demander compte de tous les maux qu'elle entraîne.

Le passage le plus remarquable de l'écrit était celui où d'Aubray, appelant de ses vœux le rétablissement de la royauté, en donnait la définition suivante :

« Nous aurons un roy qui donnera ordre à tout et retiendra tous ces « tyranneaux en crainte et en devoir; qui châtiera les violents, punira les « réfractaires, exterminera les voleurs et pillards... fera contenir un cha- « cun aux limites de sa charge, et conserver tout le monde en repos et « tranquilité. Enfin, nous voulons un roy pour avoir la paix; mais nous ne « voulons pas faire comme les grenouilles qui, s'ennuyant de leur roy « paisible, eslurent la cigogne, qui les dévora toutes. Nous demandons « un roy et chef *naturel*, non *artificiel;* un roy déjà fait, non à faire, et « n'en voulons prendre conseil des Espagnols, nos ennemis invétérés... « Le Roy que nous demandons est déjà fait par la nature, né au vrai par- « terre des fleurs de lis de France, jetton droit et verdoyant du tige de « saint Louis. Ceux qui prêchent d'en faire un autre se trompent et ne « sauroyent en venir à bout; on peut faire des sceptres et des couronnes, « mais non pas des roys pour les porter; on peut faire une maison, mais « non pas un arbre ou un rameau verd, il faut que la nature le produise,

(1) Le bruit qui avait couru que l'on avait fait du pain pendant le siège avec les os des morts déterrés au cimetière des Innocents, se trouve ici formellement démenti.

(2) *Satire Ménippée* (édit. Charpentier), p. 130.

« *par espace de temps*, du suc et de la moelle de la terre, qui entretient « le tige en sa sève et vigueur. On peut faire une jambe de bois, un bras « de fer et un nez d'argent, mais non pas une teste; aussi pouvons-nous « faire des maréchaux à la douzaine, des pairs, des amiraux, et des secré- « taires et conseillers d'État, mais de roy point, il faut que celui seul « naisse de lui-même, pour avoir vie et valeur (1) ».

Enfin Pierre Pithou, auteur de cette partie du pamphlet, et qui devait devenir bientôt procureur général du Parlement de Paris, ne craignait pas, pour mieux s'assurer des bonnes grâces du nouveau roi, de justifier jusqu'à ses mauvaises mœurs : « Il faut concéder aux princes, disait-il, quel- « ques relasches et récréations d'esprit, après qu'ils ont travaillé aux « affaires sérieuses qui importent notre repos, et après qu'ils se sont lassés « aux grandes actions des sièges, des batailles.... Les roys, pour être « roys, ne laissent pas d'être hommes, sujets aux mêmes passions que leurs « subjects; mais il faut confesser que cestuy-cy en a moins de vicieuses « qu'aucun de ceux qui ont passé devant lui, et s'il a quelque inclination à « aymer les choses belles, il n'ayme que les parfaites et les excellentes, « comme il est excellent en jugement et à cognoître le prix et la valeur de « toutes choses, etc. (2) ».

Nous ne pousserons pas plus avant ces citations; elles suffisent pour faire apprécier le caractère de l'ouvrage et en expliquer le succès. Inférieur, quant à la force de la pensée et à l'élévation des sentiments, au *Dialogue du Maheustre et du Manant*, il était plus dans le sens du courant de l'opinion, et eut dès lors sur elle beaucoup plus de prise et d'action. Sous une forme, grave parfois, plus souvent plaisante, burlesque même, il offrait aux partisans de la paix, et le nombre en devenait chaque jour plus considérable, des motifs plus ou moins plausibles de quitter le parti de l'Union et de se rallier à celui du roi; beaucoup cédèrent à l'entraînement. On ne saurait accorder à un livre de cette sorte assez d'importance pour supposer qu'il ait déterminé les événements qui suivirent, mais on ne peut méconnaître qu'il n'ait contribué à y prédisposer les esprits.

(1) *Satire Ménippée*, p. 215.
(2) *Id.*, p. 223.



CHAPITRE XXII

Le roi se décide à faire des traités particuliers avec les gouverneurs des villes. — La ville de Meaux se déclare la première. — Agitation dans Paris. — Arrêt du Parlement contre le duc de Mayenne. — Orléans, Bourges et plusieurs autres villes font leur soumission au roi. — Lyon fait également sa soumission. — Sacre du roi à Chartres. — Entrée du roi à Paris. — Divers incidents de la journée. — Décret d'amnistie. — Attitude hostile d'une portion du clergé et de l'Université. — Le Parlement est reconstitué. — Arrêt qu'il rend contre le duc de Mayenne et ses partisans. — Billets d'exil envoyés à 120 des principaux ligueurs. — L'Université se décide enfin à reconnaître le roi. — Soumission de Rouen. — Réduction de plusieurs autres villes.



INQ mois s'étaient déjà écoulés depuis l'abjuration de Saint-Denis, et le roi n'en avait encore retiré presque aucun fruit. Le nombre de ses partisans s'était beaucoup accru à Paris et dans les provinces; mais pas une ville n'avait fait encore sa soumission, et les nouvelles de Rome ne lui permettaient pas d'espérer une absolution immédiate. Le débat même, sous ce rapport, semblait renfermé dans une sorte de cercle vicieux. Les Catholiques de l'Union déclaraient ne pouvoir reconnaître le roi tant qu'il n'aurait pas été absous à Rome, et le Pape, de son côté, paraissait attendre pour se prononcer, que les Catholiques lui eussent manifesté leurs sentiments.

Cependant il fallait à tout prix sortir d'une telle situation, et comme il n'était pas au pouvoir du roi de contraindre le Pape à l'absoudre, c'était à gagner du terrain en France qu'il devait porter tous ses soins.

Or, deux moyens s'offraient à lui pour atteindre ce dernier résultat; ou conclure un traité général avec le duc de Mayenne, ou faire des traités particuliers avec les gouverneurs et les bourgeoisies des villes.

Le premier de ces moyens était d'un succès fort douteux, et même dans le cas où il réussirait, avait le grave inconvénient de donner une importance excessive au duc de Mayenne, qui, tout en se soumettant, demeurait encore, aux yeux du grand nombre, le représentant et le défenseur de la cause catholique dans le royaume.

Le second moyen semblait, au contraire, d'une exécution assez facile ; car, dans l'état présent des choses, il suffisait de gagner les gouverneurs militaires des villes, qui ne pouvaient manquer, selon toute apparence, d'entraîner à leur suite des populations désormais flottantes et indécises. C'était aussi à ce dernier plan que le prince s'était arrêté. Le succès ne devait pas tarder à le justifier.

Vers la fin de décembre, au moment même où le duc de Mayenne, pour donner satisfaction aux Seize, envoyait des billets d'exil à quelques chefs royalistes, une grave nouvelle arrivait à Paris. La ville de Meaux venait de faire sa soumission au roi. Les circonstances qui avaient accompagné cet événement ajoutaient encore à son importance. Meaux était une des villes qui avaient montré le plus d'ardeur pour la défense de la cause catholique, et son gouverneur, l'Hospital-Vitry, comptait au nombre des lieutenants les plus dévoués du duc de Mayenne. Cependant c'était sur sa proposition que les bourgeois avaient arboré l'écharpe blanche le jour de Noël.

Le 24 décembre, Vitry, qui négociait depuis quelque temps avec le roi, avait mandé près de lui les magistrats de la ville, et leur avait anoncé que, tant que le roi avait été hérétique, il l'avait combattu, mais que la conversion du prince lui imposait d'autres devoirs, et qu'il était décidé désormais à se replacer sous son obéissance, ajoutant du reste que, pour ne point tromper la confiance que le duc de Mayenne avait mise en lui, il allait quitter la ville avec la garnison, et laisserait les habitants libres de prendre le parti qui leur conviendrait.

Les magistrats, surpris d'une telle ouverture, avaient hésité d'abord sur la conduite qu'il devait tenir, et avaient même laissé Vitry se retirer avec ses soldats ; mais le lendemain ils l'avaient rappelé et s'étaient déclarés avec lui en faveur de la cause royale.

Nous avons vu précédemment qu'en juillet 1590 la capitulation de Saint-Denis avait été suivie de celle du château de Dammartin. Bâti du temps des Romains, ce château couronnant le sommet du cône qui lui servait de base, dominait les plaines de la Brie et avait une grande importance militaire. Il avait opposé une vive résistance au roi, qui pour le réduire, avait dû recourir à un de ses meilleurs capitaines le comte La Mark de Maulevrier.

Huit jours après la déclaration de Vitry, le roi, quittant le château de Dammartin resté en sa possession et qu'il habitait alors, se rendit à Meaux où il entra au milieu des acclamations des bourgeois fort satisfaits des conditions qu'il venait de leur concéder par un édit rendu la veille. L'exercice de toute autre religion que la catholique devait être interdit dans la ville ; les privilèges, franchises et libertés des bourgeois étaient maintenus ; le peuple exempté de tout impôt pendant neuf années ; les ecclésiastiques déchargés du paiement du décime jusqu'au mois d'octobre ; les charges et les bénéfices confirmés à ceux auxquels le duc de Mayenne

les avait conférés. La ville ne devait recevoir d'autre garnison que la compagnie de chevau-légers du sieur de Vitry, laquelle devait être payée par le roi.

Quant à Vitry lui-même, il n'avait pas été moins bien partagé. Il devait être maintenu dans sa place de gouverneur; la survivance en était assurée à son fils, et il devait, en outre, recevoir une assez forte somme en argent. Le roi avait adhéré à tout ce qui lui avait été demandé et n'eut garde de manquer à des engagements que la politique, aussi bien que la foi jurée, lui faisaient un devoir de tenir.

L'année 1594 s'ouvrait donc sous des auspices favorables pour la cause royale; la soumission de Meaux n'ajoutait pas seulement une ville de plus au domaine du prince; elle révélait le secret de la situation, en montrant comment et par quelles voies il pouvait rentrer successivement en possession de tout son royaume.

Aussi ce premier succès excita-t-il à Paris une émotion dont les Royalistes ne manquèrent pas de tirer parti. Ils s'empressèrent d'abord de publier à un grand nombre d'exemplaires la lettre que les bourgeois de Meaux avaient adressée aux Parisiens, pour justifier leur conduite et les engager à l'imiter. Ils firent également circuler, en la commentant, la déclaration par laquelle le roi dénonçait la fin de la trêve, menaçant la capitale d'un nouveau siège, si elle ne se soumettait pas; et comme, en effet, les hostilités avaient recommencé dès les premiers jours de janvier, comme la cherté des vivres se faisait de nouveau sentir, l'agitation des esprits prit bientôt des caractères alarmants. Chaque jour, on voyait des groupes de bourgeois se rendre à l'Hôtel-de-Ville, pour demander au prévôt des marchands d'aviser aux moyens de mettre fin à un état de choses si douloureux. Le prévôt L'Huillier, royaliste secret, s'efforçait de les calmer, tout en laissant entrevoir qu'au fond il partageait leurs sentiments.

Les Seize. de leur côté, réagissant contre cette disposition des esprits, faisaient entendre des paroles de menace; et le duc de Mayenne lui-même, effrayé des symptômes de défection qui se manifestaient de toutes parts, crut devoir prendre quelques mesures de répression.

De nouveaux billets d'exil furent envoyés à quelques-uns des principaux royalistes; le gouverneur de Paris, le sieur de Belin, devenu suspect, fut destitué et remplacé par le comte de Brissac. Enfin, sur la demande du duc de Feria et du légat du pape, une garnison de troupes espagnoles et napolitaines entra dans Paris.

Ces actes du duc de Mayenne décelaient plus de frayeur que de véritable force; ils irritèrent les royalistes sans les intimider, et le Parlement ne craignit pas d'entrer ouvertement en lutte contre celui dont naguère encore il réclamait la protection.

Le 10 janvier, toutes les chambres s'assemblèrent sous la présidence de Lemaître, et rendirent un arrêt par lequel « la Cour, ayant vu le mépris

« que le duc de Mayenne faisait de ses remontrances, protestait, d'un com-
« mun accord, de s'opposer aux mauvais desseins des Espagnols et de ceux
« qui les voulaient introduire en France; ordonnait que les garnisons étran-
« gères sortiraient de la ville de Paris, et déclarait son intention être d'em-
« pêcher de tout son pouvoir que le sieur de Belin abandonnât la ville ni
« aucuns bourgeois d'icelle, et plutôt sortir tous ensemble avec le sieur de
« Belin ».

Le duc de Mayenne manda aussitôt auprès de lui le président Lemaître et les autres chefs du Parlement, s'efforça de les ramener à des sentiments plus modérés; mais il ne put rien obtenir, et les magistrats se retirèrent en déclarant que la Cour entendait maintenir son arrêt dans son entier.

Le duc cependant ne pouvait reculer; il maintint de son côté toutes les mesures ordonnées. La garnison espagnole demeura à Paris, et le sieur de Belin dut quitter la ville avec les bourgeois auxquels on avait envoyé les billets d'exil.

Le nouveau gouverneur, le comte de Brissac, entra aussitôt en fonctions. Il avait été désigné par le duc de Feria qui, se rappelant le rôle que ce seigneur avait joué dans la journée des barricades de 1588, croyait pouvoir compter sur son dévouement plus que sur tout autre.

Dans les provinces, l'agitation n'était pas moindre qu'à Paris, et tout annonçait que l'exemple de défection donné par les bourgeois de Meaux ne tarderait pas à être imité.

Dès les premiers jours de janvier, le sieur d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, avait fait sa soumission, d'après les conseils de son père le sieur de Villeroi, qui venait également d'écrire au duc de Mayenne qu'il quittait définitivement le parti de l'Union.

Cette adhésion à la cause royale d'un des principaux conseillers du duc de Mayenne avait une sérieuse signification. Politique habile, esprit sage et prévoyant, Villeroi était incapable de trahir une cause, non de l'abandonner lorsqu'il la jugeait perdue. Il représentait les sentiments de cette portion de la bourgeoisie qui, par sa connaissance des affaires et la nature du rôle intermédiaire qu'elle est appelée à jouer, exerce sur les événements une influence toujours considérable, parfois décisive. En se retirant de l'Union, Villeroi ne la privait pas seulement de l'appui de ses conseils et de son expérience, il semblait en pronostiquer la fin prochaine.

En Picardie, les villes de Péronne, Montdidier et Roye venaient aussi d'adhérer à la cause royale, en vertu d'un traité fait avec le sieur d'Estourmel. Des défections plus importantes se préparaient encore.

Un des principaux seigneurs de l'Union, La Châtre, gouverneur de Bourges et d'Orléans, élevé l'année précédente à la dignité de maréchal de France par le duc de Mayenne, songeait également à tirer avantage de la haute position qu'il occupait dans son parti. Ayant vainement réclamé des Espagnols le paiement des avances qu'il avait faites, il s'était cru autorisé

à s'adresser au roi, dont il avait lieu d'espérer un meilleur traitement. Il avait donc fait savoir à ce prince, par l'entremise de l'archevêque de Bourges, qu'il serait disposé à le reconnaître, si le roi s'engageait à le confirmer dans sa dignité de maréchal de France, ainsi que dans ses gouvernements de Bourges et d'Orléans, dont la survivance serait assurée à son fils, le baron de Maison. Le roi s'était empressé d'accéder à ces conditions, qui étaient à peu près les mêmes que celles faites à Vitry, et La Châtre ne s'était plus occupé dès lors que d'entraîner dans sa défection les villes dont il avait le commandement militaire. Il y eût difficilement réussi par la force, il préféra employer la persuasion.

A Orléans, le parti du Cordon, qui répondait à celui des Seize à Paris, était encore puissant; cependant les Royalistes, qu'on appelait les *francs bourgeois*, avaient depuis quelques mois fait là, comme ailleurs, de grands progrès dans l'opinion. La Châtre, qui connaissait cet état de choses, comprit qu'il devait d'abord se mettre en relation avec l'évêque et se ménager des intelligences auprès des principaux bourgeois; ce qu'ayant fait, il put sans peine mener à fin son entreprise.

A la demande de l'évêque, l'un des prédicateurs qui avaient jusque là défendu avec le plus de zèle la cause de l'Union, le théologal Burlat consentit à monter en chaire le dimanche 13 février dans l'église de Sainte-Croix, pour engager les habitants à se soumettre par esprit d'union au gouvernement du roi, dont la conversion donnait désormais des garanties suffisantes à la religion catholique.

Les paroles du théologal produisirent une assez vive émotion parmi le peuple; ceux du Cordon en murmurèrent et La Châtre en profita pour expulser de la ville les plus ardents. Puis, le jeudi suivant, il convoqua l'évêque, le maire, les échevins avec les principaux bourgeois, et leur exposa les motifs qui devaient les déterminer à reconnaître l'autorité royale. Il commença par leur représenter qu'il avait été lui-même pendant longtemps l'un des plus fermes soutiens de la Sainte-Union; s'il avait aujourd'hui d'autres sentiments, c'était que la conversion du roi lui imposait d'autres devoirs; une plus longue résistance ne profiterait qu'aux Espagnols qui se serviraient des divisions intestines des Français, pour asseoir leur domination dans le royaume; quant à lui, il était décidé à se ranger sous l'obéissance du roi, et, s'ils ne voulaient pas l'imiter, il quitterait aussitôt la ville avec la garnison.

Le maire et les bourgeois, instruits d'ailleurs que le roi avait promis de ne pas les traiter moins favorablement que les habitants de Meaux, adhérèrent unanimement à la proposition de La Châtre, et bientôt toute la ville arbora les couleurs royales.

Les conditions accordées par le roi aux bourgeois étaient de nature à ne pas les faire repentir de leur décision.

Elles portaient que l'exercice de la seule religion catholique serait permis

en tout le baillage et la ville d'Orléans, excepté aux lieux et ainsi qu'il était porté par les édits de 1577; les habitants seraient conservés en tous leurs privilèges, franchises et libertés; ils seraient exempts de tout impôt pendant trois ans; le roi ne ferait bâtir aucune citadelle dans la ville; les ecclésiastiques seraient exemptés du décime jusqu'au mois d'octobre; tous les officiers de justice et autres, qui avaient été nommés par le duc de Mayenne, seraient maintenus dans leurs charges; ceux qui avaient été obligés de sortir de la ville y rentreraient; il ne serait fait aucune recherche sur le passé.

A Bourges, les choses se passèrent à peu près de la même manière; seulement le traité portait que le roi mettrait une garnison de cent hommes dans la forteresse de la ville.

Ainsi la nouvelle politique, qu'une saine appréciation de l'état des choses avait suggérée au roi, portait ses fruits. Distribuer avec largesse, aux gouverneurs militaires des villes, de l'argent et des dignités; assurer aux bourgeois l'exercice exclusif de la religion catholique, le maintien de leurs libertés et franchises municipales, l'exemption des impôts pendant un temps plus ou moins long, l'amnistie pour le passé, tels étaient les moyens qui, mieux que la force des armes, devaient le mettre en pleine possession de son royaume. Il allait bientôt en faire une expérience plus décisive encore.

La seconde ville du royaume, Lyon, cité toute catholique, était aussi très attachée à ses franchises municipales; l'oppression, de quelque côté qu'elle lui vint, lui était odieuse. Réunie depuis deux siècles et demi seulement à la couronne, elle jouissait, sous le gouvernement paternel de ses archevêques, d'une sorte d'indépendance dont elle était fière et qu'elle n'entendait pas abdiquer. Une des premières, entre les villes de France, elle avait pris parti pour la Sainte-Union, et s'était mise en rapport avec le conseil des Seize de Paris, pour en recevoir des avis, non des ordres. Au plus fort de la guerre, elle avait accepté pour gouverneur le duc de Nemours, que recommandait sa belle conduite au siège de Paris; mais, lorsque ce seigneur, abusant de son autorité, avait voulu se rendre maître absolu dans la ville, les Lyonnais ne l'avaient pas souffert, et nous avons vu comment, non contents de lui retirer son pouvoir, ils l'avaient fait prisonnier. En agissant ainsi, toutefois, ils n'avaient entendu que se soustraire à un joug devenu intolérable, non abandonner le parti de l'Union.

Dès le commencement de l'année 1594, le bruit s'était répandu dans la ville que le marquis de Saint-Sorlin, frère du duc de Nemours, faisait des tentatives pour le délivrer, qu'il s'était concerté à ce sujet avec les Espagnols, et voulait introduire dans la ville un régiment de 1,200 Suisses qui la domineraient.

Que ce bruit fût fondé ou non, il avait produit une vive émotion parmi les bourgeois; parmi eux se trouvaient quatre échevins, qui avaient suscité

le dernier mouvement contre le duc de Nemours; ils avaient pris l'alarme et jugé que, pour parer au péril, le parti le meilleur était de faire la paix avec le roi, de qui il était facile, dans les circonstances présentes, d'obtenir de bonnes conditions pour la religion et l'indépendance de la cité.

Les échevins s'étaient donc décidés à écrire au colonel d'Ornano, lieutenant général pour le roi dans le Dauphiné, que, s'il voulait s'approcher de la ville avec toutes ses troupes, ils se faisaient fort, quant à eux, de la faire déclarer pour la cause royale. Le colonel d'Ornano s'était empressé de répondre à cette ouverture, et, le jour de l'exécution ayant été fixé au 7 février, il se trouva dès le 8 au soir au faubourg de la Guillotière.

Le lendemain, instruits de l'arrivée du colonel, les chefs de l'entreprise, Jaquet, de Lierge et de Sève, suivis de bon nombre de leurs amis en armes, se jetèrent à l'improviste sur le corps de garde de l'Herberie où commandait un zélé ligueur, Thierry, et s'en emparèrent après un engagement assez vif.

Le bruit des arquebusades ayant donné l'alarme dans la ville, les Royalistes, qui étaient du complot, en profitèrent pour faire dresser partout des barricades, Cependant le grand nombre ne savait encore de quoi il s'agissait; le peuple croyait à l'irruptiou de Suisses qui avait été annoncée, et les seuls cris qu'il faisait entendre, dans les divers quartiers, étaient ceux de : *Vive la liberté française!*

L'archevêque, Pierre d'Espinac, étonné de cette soudaine prise d'armes, mais en soupçonnant bien les motifs, se rendit à l'Hôtel de Ville pour essayer de calmer les esprits ; il harangua les bourgeois qui s'y trouvaient et les engagea à garder la neutralité; mais voyant que sa voix était peu écoutée, il prit le parti de se retirer.

Toutefois le mouvement n'avait pas encore de caractère bien déterminé; le soir seulement, les Royalistes se saisirent de l'arsenal et firent arrêter sept membres de la municipalité, ainsi que quelques bourgeois connus pour leur dévouement à l'Union. Mais, pendant la nuit, les chefs du complot, jugeant qu'il ne fallait pas laisser plus longtemps les esprits dans l'incertitude, résolurent de brusquer le dénouement et envoyèrent des émissaires à tous leurs amis les engager à prendre, dès le lendemain, les couleurs royales. Cet ordre fut fidèlement exécuté; dès le matin , on vit bon nombre de bourgeois descendre dans les rues avec des écharpes blanches; bientôt les indécis, comme il arrive toujours, les imitèrent, et en peu de temps il n'y eut plus assez de taffetas ni de crêpes blancs pour tous ceux qui en demandaient. Sur les deux heures, le colonel d'Ornano, qui attendait aux portes depuis l'avant-veille, fit son entrée à la tête d'une troupe de seigneurs et de gentilshommes du pays ; les cloches sonnèrent, le *Te Deum* fut chanté dans les églises, et toute la ville se trouva replacée sous l'autorité royale, sans aucune résistance sérieuse.

Cette réduction de Lyon, semblable, à certains égards, à celles que nous avons déjà rapportées, en différait cependant en ce point, qu'elle était due entièrement à l'initiative de la bourgeoisie, car le rôle du colonel d'Ornano avait été purement passif. Il s'ensuivit qu'elle ne coûta rien au roi qui n'eut à distribuer ni places ni argent. Il dut seulement envoyer aux Lyonnais un traité de paix par lequel il leur garantissait, comme il avait fait aux autres villes, l'exercice exclusif de la religion catholique, le maintien des libertés et franchises municipales, la confirmation des offices à tous ceux qui en étaient déjà en possession ; quant à la garnison, elle devait être de 600 Suisses ; mais il était stipulé qu'on ne bâtirait, sous aucun prétexte, ni forteresse, ni citadelle dans l'intérieur de la ville.

Pendant ce temps, le roi, heureux de voir le succès dépasser même ses espérances, préparait un acte qui ne pouvait qu'accélérer le mouvement en sa faveur.

La négociation, que le duc de Nevers avait été chargé de suivre à Rome, avait définitivement échoué. A défaut de l'absolution pontificale, qu'il ne pouvait encore obtenir, le prince songeait à se faire sacrer. Il pensait avec raison que rien ne serait plus propre à lui concilier l'esprit du peuple, surtout à le convaincre de la sincérité de ses sentiments, puisqu'en prenant, selon l'usage, dans le sacre l'engagement de combattre l'hérésie, il y renouvellerait par là même solennellement son abjuration.

Une difficulté, il est vrai, se présentait dans l'exécution. La ville de Reims, où les rois avaient coutume de se faire sacrer et où était déposée la sainte ampoule, se trouvait encore au pouvoir de l'Union. Mais cette difficulté n'était pas insurmontable. En interrogeant l'histoire, le passé offrait des précédents qui justifiaient le choix d'une autre ville ; ainsi Louis le Gros avait été sacré à Orléans par un archevêque de Sens, et quant à la sainte ampoule de Reims, on pouvait y substituer celle de saint Martin, vénérable et précieuse relique, conservée dans l'abbaye de Marmoutiers, près de Tours, qui avait échappé, comme par miracle, en 1562, au pillage des huguenots.

Le sacre fut donc décidé, on choisit la ville de Chartres et le roi s'occupa de donner à la cérémonie le plus de pompe et d'éclat possible.

De grands préparatifs furent aussitôt ordonnés, des lettres d'invitation furent adressées aux princes du sang, aux grands officiers de la couronne, aux évêques, aux seigneurs et aux magistrats des cours souveraines. En même temps, la vieille basilique de Notre-Dame de Chartres se couvrit de tentures de velours et de drap d'or, de baldaquins, d'estrades, et de tout ce qui pouvait contribuer à l'ornement de l'édifice.

L'évêque de Chartres fut désigné par le roi pour être le prélat consécrateur, honneur que lui avait vainement disputé l'archevêque de Bourges, en arguant de sa qualité de primat d'Aquitaine.

Enfin tout étant ainsi disposé, on fit venir de Marmoutiers la sainte am-

poule qui fut transportée processionnellement à Chartres par les religieux de l'abbaye, sous la conduite de M. de Souvray, gouverneur de Touraine.

Le sacre avait été fixé au dimanche 27 février. La veille de ce jour, le roi alla entendre un sermon sur la divine institution du sacre et onction des rois de France, ouït la messe et les vêpres, et le soir se confessa à l'évêque nommé de Troyes, Benoît, ancien curé de Saint-Eustache, et l'un des témoins de son abjuration.

Le lendemain, dès le matin, il se rendit en grande pompe à l'église cathédrale, où il fut reçu par l'évêque de Chartres, assisté des évêques de Nantes, de Digne, de Maillezais, d'Orléans et d'Angers; il y trouva déjà réunis les princes du sang et les pairs de France, le prince de Conti, le comte de Soissons, le duc de Montpensier, les ducs de Piney-Luxembourg, de Rais et de Ventadour. Des estrades avaient été réservées pour les princesses et pour les dames; le reste de l'église était occupé par la foule des seigneurs, des magistrats et du peuple.

On observa en tous points le cérémonial accoutumé; le moment, où le roi debout, la main sur l'Évangile, prononça le serment des rois de France, fut surtout remarqué par les assistants.

« Je promets, dit-il, au nom de Jésus-Christ, ces choses aux chrétiens « à moi sujets :

« Premièrement, je mettrai peine que le peuple chrétien vive paisible- « ment avec l'Église de Dieu. Outre, je tâcherai de faire qu'en toutes va- « cations cessent rapines et toutes iniquités.

« Outre, je commanderai qu'en tous jugements l'équité et miséricorde « ayant lieu, à cette fin que Dieu miséricordieux fasse miséricorde à moi « et à vous.

« Outre, je tâcherai, à mon pouvoir, en bonne foi, de chasser de ma juri- « diction et terres de ma sujétion *tous hérétiques dénoncés par l'Église*, « promettant par serment de garder tout ce qui a été dit. Ainsi Dieu « m'ayde et ces saints Évangiles de Dieu (1) ».

Ensuite l'évêque de Chartres prit de l'huile de la sainte ampoule avec une aiguille d'or, dont il oignit et sacra le roi en sept parties du corps : sur la poitrine, entre les deux épaules, sur l'épaule droite, sur l'épaule gauche, et aux jointures des deux bras.

Puis le prélat ayant appelé successivement tous les pairs, tant laïcs qu'ecclésiastiques, prit sur l'autel la grande couronne, la plaça seul à deux mains sur la tête du roi, et incontinent tous les pairs y mirent la main pour la soutenir; lors l'évêque, la tenant à la main, la bénit, et, s'adressant au roi, il lui dit en latin : « Maintenez et conservez désormais ce rang que « jusqu'ici vous avez tenu de vos aïeux, et qui vous est délégué en vertu

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 557.

« de votre droit héréditaire, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par nous, « par tous les évêques de votre royaume et par les autres serviteurs de « Dieu. En considérant le clergé si près des saints autels, souvenez-vous « de lui rendre tous les honneurs qui lui sont dus, puisque le médiateur « entre le ciel et les hommes vous constitue médiateur entre le ciel et vo- « tre peuple (1) ». Belles paroles qui donnaient à la monarchie chrétienne sa signification la plus auguste, en l'élevant à la hauteur d'un sacerdoce.

Après la messe, le roi récita à genoux et à haute voix le *Confiteor*, reçut l'absolution de l'évêque et communia, selon l'usage, sous les deux espèces du pain et du vin.

La cérémonie terminée, le prince se retira au palais épiscopal au milieu des acclamations populaires, et le soir il y eut un grand repas magnifiquement servi, où furent conviés les évêques, les princes du sang et les grands officiers de la couronne.

Le lendemain, le roi se rendit de nouveau à l'église cathédrale pour y recevoir le collier de l'ordre du Saint-Esprit et y prêter sur les saints Évangiles, comme chef et souverain grand-maître de l'ordre, le serment ainsi conçu : « Nous, Henri, roi de France et de Navarre, jurons et vouons « solennellement en vos mains, à Dieu le créateur, de vivre et de mourir « en la sainte foi et religion catholique, apostolique et romaine, comme à un « bon roi très-chrétien appartient, et plutôt mourir que d'y faillir ; de main- « tenir à jamais l'ordre du Saint-Esprit, etc. ».

Lorsqu'il eut ainsi pris solennellement possession du trône de France, car dans l'ancienne monarchie le sacre avait ce caractère, lorsqu'il eut à deux fois renouvelé au pied des autels, en présence du clergé, de la noblesse et du peuple, le serment de vivre et de mourir dans le sein de l'Église catholique, Henri de Bourbon, quatrième du nom, quitta Chartres, et se mit aussitôt en devoir de retirer de ce grand acte tous les avantages qu'il en attendait.

C'était sur Paris qu'il avait désormais les yeux fixés. Cette ville n'exerçait pas alors sur les provinces la domination absolue qu'elle s'est depuis arrogée, mais elle avait déjà une importance considérable ; elle était la capitale du royaume, la résidence de tous les grands corps de l'État, et un prince, tant que les portes lui en étaient fermées, ne semblait être roi de France qu'à demi.

Dans la situation présente, il ne pouvait être question d'y entrer de vive force. Les Parisiens étaient bien loin d'avoir l'enthousiasme des premiers jours ; beaucoup d'entre eux, le plus grand nombre même peut-être, désiraient le retour de la royauté ; mais les Seize et leurs amis étaient en mesure, avec l'aide de la garnison espagnole (laquelle n'était pas dans la ville lors du siège de 1590), d'opposer une sérieuse résistance, et rien n'as-

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 559.

surait, pour peu qu'elle se prolongeât, qu'une autre armée, envoyée par Philippe II, ne viendrait pas encore délivrer la cité rebelle.

Il ne pouvait donc s'agir que de faire pour Paris ce que l'on avait fait pour les autres villes, c'est-à-dire de pratiquer des intelligences avec les chefs. Or, la chose n'était pas sans difficultés.

Les premiers magistrats de la cité, le prévôt des marchands, les échevins, les membres du Parlement étaient, il est vrai, bien disposés en faveur de la cause royale; mais que pouvaient-ils contre le duc de Mayenne et le gouverneur de Paris, commandant à des forces imposantes et soutenues d'une partie de la population? Il était évident que, sans le concours de ces deux chefs, ou du moins de l'un d'eux, on ne devait tenter rien de sérieux.

Par divers motifs, le roi répugnait à entamer en ce moment une négociation avec le duc de Mayenne. Restait le comte de Brissac qui, pendant de fréquentes absences du chef de l'Union, était seul chargé du commandement militaire de la ville.

Brissac était, nous l'avons dit, l'un des seigneurs les plus anciennement attachés au parti de l'Union; mais on le savait ambitieux, et on pouvait le croire aussi sensible que Vitry, La Châtre et les autres, à l'appât des grands avantages qu'on pouvait lui offrir.

Le roi pesa toutes ces circonstances, reconnut que le meilleur parti à prendre était de s'assurer du concours du gouverneur de Paris, et il résolut de l'acheter à tout prix. Il avait précisément parmi les seigneurs de son armée le baron de Saint-Luc, beau-frère de Brissac. Il le chargea d'ouvrir avec ce dernier une négociation que sa parenté lui permettrait de suivre sans éveiller les soupçons.

Du reste, il recevait de la capitale les nouvelles les plus favorables; si les Seize continuaient à dénoncer avec colère les entreprises des royalistes, ceux-ci, loin de se laisser intimider par leurs menaces, leur répondaient avec la même vivacité. On commençait même déjà à parler publiquement de la reddition de la ville. Une lettre publiée par le cardinal-légat pour conjurer le peuple d'attendre la sentence du Souverain Pontife avait produit peu d'impression sur les esprits. Mais ce qui devait surtout donner au roi bon espoir dans le succès de son plan, c'était que le duc de Mayenne, désespérant de maîtriser l'effervescence des partis contraires, venait de quitter Paris. Le chef de l'Union avait annoncé cette résolution le 5 mars au prévôt des marchands, aux échevins et aux colonels de la garde bourgeoise, alléguant la nécessité de se rendre à Soissons pour y prendre le commandement d'un corps d'armée espagnol récemment arrivé à la frontière, et le lendemain il était parti, emmenant avec lui sa femme et son fils, qu'il avait d'abord promis d'y laisser comme gages de sa confiance en la population parisienne.

Ce départ précipité avait causé dans la ville la plus vive émotion; autant les royalistes s'en étaient réjouis, autant les ligueurs en avaient montré

d'indignation, accusant hautement le duc de les abandonner à l'heure du péril.

On avait essayé en vain de réveiller le zèle populaire; une procession générale à la Montagne-Sainte-Geneviève avait eu lieu le dimanche 13 mars, mais l'effet en fut manqué. Le Parlement avait consenti à y assister, la foule aussi y était venue, nombreuse encore, mais froide et indécise.

Cependant le baron de Saint-Luc, se conformant aux ordres du roi, s'était mis dès les premiers jours de mars en relation avec le comte de Brissac, son beau-frère. Sous prétexte d'un règlement d'affaires de famille, il lui avait assigné, dans une maison de campagne proche de Paris, un rendez-vous que celui-ci avait accepté. On avait amené des deux parts des avocats, comme s'il se fût agi de débattre une question d'intérêt privé. Saint-Luc avait charge d'offrir, au nom du roi, le bâton de maréchal de France, une somme de 300,000 livres d'argent comptant et une pension de 30,000 écus sa vie durant. Séduit par de si belles promesses, Brissac avait fait peu de résistance et bientôt avait consenti à tout.

Le marché conclu sur ces bases, le gouverneur de Paris profita de l'absence du duc de Mayenne pour le mettre aussitôt à exécution.

Afin de mieux détourner les soupçons de sa personne, Brissac, si l'on en croit Lestoile, au sortir de son dernier entretien, se rendit, avec Saint-Luc, le 14 mars, chez le légat, et se jeta à ses pieds en lui demandant humblement pardon d'avoir communiqué avec un hérétique, disant que c'était à son grand regret, mais qu'il y avait été contraint par la nécessité et le grand intérêt qu'il y avait.

En apprenant cette démarche, l'ambassadeur d'Espagne, qui avait conçu quelques défiances, fut entièrement rassuré, et se prit même à dire au légat : « Qu'après tout c'était un bon homme que M. Brissac, qu'il l'avait « toujours connu comme tel; même, ajouta-t-il, pour vous montrer quel « grand homme d'affaires c'est, une fois que nous tenions le conseil séant, « au lieu de songer à ce que l'on disait, il s'amusait à prendre des mou- « ches contre la muraille ».

La vérité était, continue Lestoile, que le bonhomme, comme ils l'appelaient, ce qui vaut à dire en français un sot, était plus avisé et plus fin qu'eux tous; car il les affina à la fin et se moqua d'eux (1).

Quoi qu'il en soit de ces détails, toujours est-il que le gouverneur de Paris mena l'affaire avec tant de dextérité et sut si bien couvrir ses démarches, qu'il réussit à tromper la vigilance des Seize et celle de l'ambassadeur d'Espagne.

Le prévôt des marchands L'Huillier, les échevins Martin et Langlois et quelques colonels de la garde bourgeoise étaient les seuls qu'il eût mis dans le secret du complot.

(1) *Lestoile*, t. II, p. 212.

L'Huillier appartenait à cette fraction du parti de l'Union dont le duc de Mayenne avait été longtemps le chef; c'était par l'influence de ce dernier qu'il avait été élu prévôt des marchands et député de Paris aux États de 1593, où il avait voté pour toutes les mesures de conciliation.

Depuis l'abjuration de Saint-Denis, le désir de la paix l'avait rapproché du parti du roi, et il en était venu à correspondre directement avec ce prince. Lors donc que Brissac lui avait fait part de son projet, il n'avait pas hésité à lui promettre son concours. Il paraît, du reste, qu'il agit dans cette circonstance avec désintéressement, et que, si plus tard, il fut récompensé par le roi, il n'avait rien stipulé à l'avance. On peut en dire autant de l'échevin Langlois: comme L'Huillier, c'était un ancien ligueur, rallié au parti du roi depuis sa conversion, et dirigé dans sa conduite par les mêmes mobiles.

Enfin tout étant arrêté de concert, et le jour de l'exécution fixé au 22 mars, le roi, qui les jours précédents avait fait des excursions jusqu'aux portes de la capitale, se retira tout à coup à Senlis, afin de mieux tromper l'ennemi.

Cependant, s'il était essentiel de garder le secret, il devenait nécessaire au dernier moment de le révéler à plusieurs de ceux qui étaient connus pour leur dévouement à la cause royale. Le succès, en effet, dépendait en grande partie de l'attitude que prendrait la population; car, pour peu qu'elle se montrât hésitante, les Seize pouvaient la rallier à eux et faire manquer l'entreprise. Il fallait donc avertir tous les bourgeois, sur lesquels on pouvait compter, les avertir au signal donné de descendre dans la rue, et entraîner le peuple dans le mouvement.

Pour s'assurer le concours sans divulguer le secret, le prévôt des marchands et l'échevin Langlois, attendirent la soirée du lundi 21 mars, vers les neuf heures, pour réunir plusieurs colonels et capitaines de la garde bourgeoise et leur faire part du projet qui devait s'exécuter le lendemain; encore prirent-ils soin de leur recommander de n'envoyer les billets d'avis à leurs amis qu'après minuit. Ces billets, signés par L'Huillier et Langlois, portaient « qu'un accord ayant été fait entre le roi et le duc de Mayenne, tous les « partisans de la paix étaient invités à s'armer pour prêter main-forte à l'in- « troduction des députés qui sé présenteraient le lendemain dès le matin ».

Malgré ces précautions et l'extrême prudence avec laquelle on avait conduit l'affaire, les ministres d'Espagne, le duc de Feria et don Diego d'Iberra, furent avertis qu'il se tramait quelque chose contre la ville, et ils envoyèrent quérir Brissac, auquel ils firent part de leur crainte. Celui-ci joua l'étonnement, leur dit qu'il ne pouvait croire à ce complot; toutefois qu'il y veillerait, et allait faire la ronde autour des murailles.

Les ambassadeurs, dont l'attitude de Brissac n'avait pas entièrement dissipé les soupçons, car il leur avait était dénoncé lui-même comme complice de l'entreprise, lui donnèrent pour l'accompagner quelques capitaines espagnols qui avaient ordre de le tuer au premier bruit qu'ils entendraient

au dehors. Brissac se mit donc à parcourir les différents quartiers et à visiter les remparts avec les Espagnols; mais n'ayant rien vu, ni rien entendu, il revint avec eux vers les deux heures du matin au logis de l'ambassadeur où, quelqu'un lui ayant encore parlé des bruits d'attaque qui couraient par la ville, il se contenta de répondre en secouant la tête : *Son palabras de mugeres :* « Ce sont propos de femmes ». Puis, afin de n'avoir plus rien à craindre de ce côté, il donna l'ordre, en se retirant, à un corps de garde de troupes françaises, placé près du logis de l'ambassadeur, de tirer sur les Espagnols s'ils faisaient mine de sortir. Déjà la veille il s'était débarrassé de quelques compagnies commandées par Jacques Ferrarais, officier fort dévoué à l'Union, qu'il avait fait sortir de Paris, en lui donnant commission de saisir au passage un convoi d'argent qu'on devait, avait-il dit, mener au roi de Ruel à Saint-Denis.

De leur côté, les Seize qui, eux aussi, avaient eu vent de l'entreprise, se tenaient sur leurs gardes et avaient veillé en armes pendant une partie de la nuit. Mais, sur les trois heures du matin, voyant que tout était tranquille, ils s'étaient retirés; de telle sorte que la ville se trouva abandonnée aux royalistes qui, précisément, vers la même heure, sortaient de leurs maisons, et allaient, selon l'avis reçu, prendre position dans les divers quartiers.

Il était convenu que l'armée royale entrerait dans Paris à trois heures du matin par trois portes différentes. Le premier corps d'armée, conduit par le roi lui-même, devait se présenter à la Porte-Neuve, le second à la porte Saint-Honoré; le troisième à la porte Saint-Denis. C'était donc de ces trois points qu'il importait surtout de se rendre maître. L'échevin Langlois fut envoyé à la porte Saint-Denis; un bourgeois nommé Néret, à la porte Saint-Honoré; Brissac et le prévôt L'Huillier se rendirent de leurs personnes à la Porte-Neuve.

La Porte-Neuve était placée près de la Seine, sur la rive droite (1), un peu en deçà des Tuileries qui, à cette époque, se trouvaient hors des murailles de la ville. C'était par cette porte que Henri III avait pris la fuite, à travers les arquebusades des bourgeois le lendemain de la journée des barricades; c'était par cette porte aussi que son successeur se proposait d'entrer après un interrègne de six années.

Le comte de Brissac et le prévôt des marchands L'Huillier se tenaient donc là, avec quelques hommes armés, attendant dans le silence l'arrivée du roi. Ils avaient eu soin de faire déblayer la porte et enlever le terre-plain qui la bouchait.

Cependant quatre heures étaient sonnées, et rien ne paraissait encore, ni le roi, ni personne pour lui; Brissac commençait à concevoir de l'inquiétude. Le mauvais temps causait ce retard; la nuit avait été pluvieuse et

(1) En face et à peu près à la hauteur de la rue de Beaune.

les routes défoncées. Enfin le signal convenu fut donné; trois fusées partirent du côté des Tuileries; Brissac sortit aussitôt une torche à la main, car il faisait encore nuit; Saint-Luc fut le premier qui se présenta à lui; l'ayant reconnu et salué il rentra et fit baisser le pont-levis; les royaux s'y précipitèrent et sautèrent par-dessus les barrières sans attendre même qu'elles fussent ouvertes. Une fois introduit de cette sorte dans la ville, Saint-Luc, qui commandait la première division de l'armée royale, plaça immédiatement cent hommes en haie, le long du quai, près de la porte dont il confia la garde au capitaine Favas, soutenu d'un détachement d'arquebusiers.

En outre, les pièces de canon, qui étaient sur les remparts, furent retournées du côté de la ville, de manière à enfiler les grandes rues et à saluer ceux qui voudraient remuer.

Ces premières précautions prises, Saint-Luc s'avança à la tête de 400 hommes du côté de Saint-Thomas du Louvre, et alla prendre position au carrefour de la croix du Trahoir (1).

Une seconde division, conduite par Charles d'Humières, se dirigea sur le pont Saint-Michel, en maintenant ses communications avec Saint-Luc, de manière à pouvoir être soutenue par lui, si elle venait à être attaquée dans cette partie plus avancée de la ville.

François d'O, gouverneur de l'Ile de France, alla à la tête d'un troisième corps de troupes prendre possession de la porte Saint-Honoré, où l'attendait le bourgeois Néret entouré de ses fils.

Enfin une quatrième division, conduite par le maréchal de Matignon, se porta sur l'école Saint-Germain; ce fut la seule qui rencontra quelque résistance. Un poste de lansquenets allemands qui se trouvait là ayant refusé de crier : *Vive le roi!* le maréchal les chargea à la tête du régiment de la garde et, en peu de temps, les dispersa; trente furent tués et à peu près autant jetés dans la rivière.

Lorsque ces divers corps de troupes eurent ainsi pris les positions qui leur avaient été assignées, selon un plan combiné à l'avance, le comte de Brissac et le prévôt des marchands allèrent au-devant du roi qui venait d'arriver aux Tuileries.

Il était environ six heures du matin. Brissac en abordant le roi lui fit hommage d'une belle écharpe en broderie; le roi la reçut, lui remit en échange l'écharpe blanche qu'il portait, et l'embrassant, le salua du titre de maréchal de France. Le prévôt des marchands, à son tour, présenta au prince les clefs de la ville qu'il lui prit des mains avec les témoignages d'une vive satisfaction.

Comme on lui avait dit que ses capitaines ne rencontraient nulle part de résistance, le roi n'avait pas pris ses armes, mais lorsqu'il entendit les

(1) Aux environs de Saint-Germain-l'Auxerrois.

coups d'arquebusades qui se tiraient du côté de l'école Saint-Germain, il se fit apporter son épée, sa cuirasse et sa salade, prêt à soutenir, si on l'y forçait un combat de rues et de barricades, comme il en avait déjà tant livré en rase campagne.

Heureusement il apprit bientôt que l'engagement avec les lansquenets n'avait eu de suite, et que tout été terminé. Il se dirigea alors vers la porte Saint-Honoré et fit sa jonction avec Vitry, qui arrivait par la porte Saint-Denis que l'échevin Langlois lui avait livrée.

Tandis que le roi parcourait le quartier Saint-Honoré, les bourgeois qui avaient reçu des billets d'avis pendant la nuit, arrivèrent de tous les points de la ville, et le saluèrent des cris répétés de *Vive le roi! Vive la paix!* Le prince répondit courtoisement à leurs acclamations; toutefois il n'était pas tellement rassuré par l'attitude des bourgeois qu'il ne songeât aux Espagnols dont pas un encore n'avait paru, mais qui pouvaient tout-à-coup surgir, rallier leurs partisans et mettre en question le sort de la journée.

Afin de prévenir ce péril, il chargea Brissac d'aller trouver le duc de Féria et de l'engager, en son nom, à sortir immédiatement de la ville avec ses troupes, lui promettant que la garnison aurait la vie sauve et même les honneurs de la guerre, si elle ne tentait pas de faire usage de ses armes. Brissac, obéissant à cet ordre, se rendit aussitôt auprès de l'ambassadeur.

Le duc de Féria qui connaissait mal encore les événements, fut surpris d'une telle demande et refusa d'abord d'y obtempérer; cependant, désireux de s'instruire du véritable état des choses, il dépêcha vers le roi un de ses officiers auquel le prince dit aussitôt : « J'ai été appelé à Paris par le gou« verneur, le Parlement, le prévôt des marchands et les échevins. Comme « roi je ne demande pas la guerre, mais la paix. Assurez l'ambassadeur « que ni lui, ni ceux de sa nation n'éprouveront aucune vengeance, aucune « insulte; il peut donc sortir librement, je lui en donne ma parole (1) ».

Ce discours, rapporté au duc, le décida à ne pas tenter de résistance. et il accorda toutes les demandes de Brissac.

Assuré que toute la rive droite de la Seine, depuis la Porte-Neuve jusqu'à l'Arsenal, ainsi que la Cité, était en son pouvoir, le roi jugea qu'il devait tout d'abord aller rendre à Dieu de solennelles actions de grâces pour un succès si inespéré, et, avant même d'entrer au Louvre, il se dirigea à la tête de tous ses officiers vers Notre-Dame pour y entendre la messe et y chanter un *Te Deum*.

Le chapitre de la cathédrale, averti quelques moments seulement avant son arrivée, se réunit à la hâte, et alla le recevoir à la porte de l'église. En l'absence de l'évêque de Paris, l'archidiacre Dreux fut chargé de le haranguer. La mission était délicate : l'archidiacre sut s'en acquitter avec

(1) *Archives de Simancas*, Capefigue, p. 330.

mesure et convenance. Sans feindre un faux enthousiasme, ni omettre non plus les félicitations d'usage, il insista sur les devoirs que le roi avait à remplir envers Dieu et envers son peuple.

« Sire, lui dit-il, vous devez bien louer et remercier Dieu de ce que, vous « ayant fait naître de la plus excellente race des rois de la terre, vous ayant « conservé votre honneur, il vous rend enfin votre bien.

« Vous devez donc en ces actions de grâces avoir soin de votre peuple, « à l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ duquel vous voyez ici l'i- « mage et pourtrait, comme il a eu du sien, afin que, par le soin que pren- « drez de lui, en le défendant et le soulageant, l'obligiez d'autant plus à « prier Dieu pour votre prospérité et santé, et que vous rendant bon roi « vous puissiez avoir un bon peuple ».

Le prince répondit : « Je rends grâces et loue Dieu infiniment des biens « qu'il me fait dont je me ressens être comme indigne, les reconnaissant « en si grande abondance que je ne sais véritablement comme je l'en pour- « rai assez remercier, mais principalement depuis ma conversion à la reli- « gion catholique, apostolique et romaine et profession que j'en ai der- « nièrement faite, en laquelle je proteste, moyennant son aide, de vivre et « de mourir.

« Quant à la défense de mon peuple, j'y emploierai toujours jusques à « la dernière goutte de mon sang et dernier soupir de ma vie; quant à son « soulagement, j'y ferai tout mon pouvoir et, en toutes sortes, dont j'ap- « pelle Dieu et la Vierge sa mère à témoins (1) ».

Ces paroles dites, le roi baisa la croix, et s'achemina jusque devant le grand autel, où s'étant mis à genoux sur un coussin et pupitre couvert d'un tapis dressé exprès, il se signa du signe de la croix et fit sa prière.

Cependant l'église n'était encore remplie que des officiers du roi et d'un certain nombre de bourgeois accourus à la suite. Le peuple n'avait pas pris part au mouvement; son attitude demeurait calme, mais indécise; sur tous les visages étaient peints l'étonnement et une vague inquiétude; les boutiques même restaient fermées. Le moment, en un mot, était venu de donner l'élan et d'entraîner les irrésolus, sinon tout le succès de la journée pouvait être compromis.

Tandis donc que le roi chantait le *Te Deum* à Notre-Dame et que le bourdon et les cloches sonnaient à toute volée, le gouverneur de Paris Brissac, le prévôt des marchands L'Huillier, et l'échevin Langlois se mirent à parcourir les différents quartiers, accompagnés de quelques gens à cheval, de hérauts et de trompettes, annonçant de rue en rue à haute voix : Grâce et pardon au peuple; commandant que l'on prit des écharpes blanches, et semant par milliers des billets imprimés dès la veille à Saint-Denis, où on lisait ce qui suit :

(1) *Palma Cayet*, p. 566.

« De par le roi. Sa Majesté désirant de réunir tous ses sujets et les faire « vivre en bonne amitié et concorde, notamment les bourgeois et habitants « de sa bonne ville de Paris, veut et entend que toutes les choses passées « et advenues depuis les troubles soient oubliées, défend à tous les pro- « cureurs généraux d'en faire aucune recherche à l'encontre de quelque « personne que ce soit, même de ceux que l'on appelle vulgairement les « Seize, selon que plus à plein est déclaré par les articles accordés à ladite « ville; promettant sa dite Majesté, en foi et parole de roi, vivre en la « religion catholique, apostolique et romaine, et de conserver tous lesdits « sujets et bourgeois de ladite ville en leurs biens, privilèges, états, di- « gnités, offices et bénéfices. — Donné à Senlis 20me jour de mars, l'an de « grâce 1594, et de notre règne le cinquième.

« *Signé* HENRI ».

Les paroles encourageantes de Brissac et du prévôt des marchands, les billets imprimés que l'on se passait de mains en mains, le bruit qui courait que le roi était à Notre-Dame, le son joyeux des cloches ne tardèrent pas à produire l'effet attendu. Beaucoup reprirent confiance, et bientôt le peuple, accourant des divers quartiers de la ville, se porta en foule sur la place du Parvis et dans les rues environnantes, de sorte que, quand le roi sortit de l'église, il fut salué de nombreuses acclamations. Sur son passage, les boutiques se rouvrirent; les rues, les fenêtres et jusques aux toits des maisons se couvrirent d'hommes, de femmes et d'enfants, empressés de le voir; et les cris de *Vive le roi! Vive la paix! Vive la liberté!* le suivirent jusqu'au Louvre, où il alla se reposer un moment des fatigues de la nuit et de la matinée.

Sur la rive gauche de la Seine toutefois l'élan n'avait pas été le même et des symptômes de résistance s'étaient manifestés sur plusieurs points.

A la porte Bucy, le colonel des Napolitains, qui en avait la garde, avait refusé de la livrer et fait mine de s'y défendre; un ordre formel du duc de Féria avait pu seul le déterminer à se retirer.

Dans le quartier de l'Université, les Seize avaient rallié bon nombre de leurs amis et envoyé des émissaires, de porte en porte, pour ordonner de prendre les armes. Au carrefour Saint-Ives, on avait commencé à dresser des barricades, et, sans l'arrivée d'un détachement de cavaliers et la fermeté du ministre des Mathurins qui s'était opposé à ce qu'on touchât aux maisons appartenant à sa communauté, un centre de résistance, qu'auraient appuyée les écoliers, s'y fût bientôt organisé.

Au pont Saint-Michel, un marchand quincailler avait trois fois couché en joue, avec son arquebuse de chasse, un des hérauts chargés de répandre les billets en faveur du roi, et trois fois l'amorce seule de l'arquebuse avait pris feu, sans quoi peut-être une collision sanglante s'en fût suivie.

Du carrefour Saint-Ives, où il n'avait pu réussir à faire des barricades,

le capitaine Crucé s'était dirigé à la tête de douze ou quinze hommes, armés de mousquets, vers la porte Saint-Jacques pour s'en emparer ; mais Brissac, les ayant rencontrés en route, les avait dispersés. Désespérant dès lors de pouvoir engager la lutte, ces derniers et intrépides champions d'une cause désormais perdue s'étaient retirés, l'indignation dans l'âme, en s'écriant : *Nous sommes vendus !*

Une des premières pensées du roi en arrivant au Louvre avait été de députer l'évêque nommé d'Évreux, Duperron, vers le cardinal légat pour le saluer et le prier de venir conférer avec lui. Mais le cardinal s'excusa en disant qu'il ne pouvait avoir de relations avec un prince dont le Souverain Pontife n'avait pas voulu recevoir les ambassadeurs, et, malgré de vives instances, il quitta Paris et la France quelques jours après.

Le roi avait aussi envoyé Saint-Luc vers les duchesses de Nemours et de Montpensier, pour les engager à rester à Paris, en les assurant qu'elles ne seraient pas inquiétées ; afin même de donner aux princesses plus de sécurité, il eut l'attention de faire placer, à la porte de leur hôtel, un détachement d'archers de la garde.

Du reste, le serment qu'il avait fait prêter à ses officiers avant d'entrer à Paris, avait été religieusement gardé ; aucun excès ne s'était commis ; la vie et la propriété des habitants avait été partout respectées.

Bientôt il y eut au Louvre grande affluence de personnages de qualité, fort empressés, comme toujours, de se mettre dans les bonnes grâces du nouveau maître. Le prince fit à tous un accueil bienveillant, sauf à quelques-uns dont il avait eu plus particulièrement à se plaindre. Il refusa même de recevoir le président de Neuilly ; et au président de Hacqueville il dit ces mots : « Monsieur le président, je suis bien aise de vous voir ; je sais les « bons offices que m'avez faits ici ; je vous en remercie. Toutefois, quand il « était question de quelque affaire qui importait à mon service, vous étiez « ordinairement malade. Je suis d'avis que vous vous retiriez à votre « grand conseil (1) ».

Ayant ensuite avisé dans la foule le secrétaire Nicolas, le roi, qui aimait à rire et à gausser, se prit à lui demander qui il avait suivi pendant les troubles. Ce à quoi le bonhomme répondit qu'il avait à la vérité quitté le soleil et suivi la lune. « Mais, que veux-tu dire de me voir ainsi à Paris comme « j'y suis ? — Je dis, Sire, qu'on a rendu à César ce qui appartenait à César, « comme il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. — Ventre-saint-« gris ! s'écria le roi, on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas « rendu, à moi ; on me l'a bien vendu ». Cela, dit-il, en présence de M. de Brissac, du prévôt des marchands et autres vendeurs qu'il appelait (2).

Sur les deux heures de l'après-midi, le roi sortit du Louvre, et monta à cheval pour aller, à la porte Saint-Denis, voir passer la garnison espagnole

(1) *Lestoile*, t. II, p. 219.
(2) *Idem, ibid.*

qui devait quitter Paris, selon la convention arrêtée le matin avec le duc de Féria. Comme la pluie tombait avec abondance, il se plaça à une fenêtre qui était au-dessus de la porte, et de là il assista au défilé de toutes les troupes napolitaines, espagnoles et wallonnes, dont le nombre s'élevait à 3,000 hommes. Lorsque le duc de Féria et les autres ministres passèrent devant lui, entourés de leurs officiers, il les salua courtoisement et leur dit : *Recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus.*

La garnison étrangère ayant ainsi évacué Paris, le roi se trouva entièrement maître de la ville, à l'exception de la Bastille qui tenait encore. Le capitaine Dubourg, gouverneur de cette forteresse, brave et loyal officier, entendait ne la rendre qu'à celui qui la lui avait confiée, c'est-à-dire au duc de Mayenne; lors donc qu'on était venu le sommer de la livrer, il avait répondu en tirant le canon. Entreprendre de l'attaquer de vive force eût été chose périlleuse, et qui eût entretenu dans la ville une fâcheuse agitation; le roi préféra attendre, pensant avec raison que Dubourg ne pourrait tarder beaucoup à capituler à l'amiable. L'arsenal d'ailleurs, qui touchait à la Bastille, était en son pouvoir; deux de ses capitaines, partis de Corbeil la veille par ses ordres, s'en étaient emparés dès le matin.

Pour mieux témoigner de ses sentiments de conciliation, le roi alla dans l'après-dîner rendre visite aux duchesses de Nemours et de Montpensier, dont le zèle pour la Ligue avait été si ardent, et fit même avec elles une partie de jeu. La conversation fut vive et enjouée; le roi demanda aux princesses si elles n'étaient pas bien étonnées de le voir en tel lieu, et surtout qu'il y fût venu sans qu'aucun désordre ni excès n'eussent été commis : « Que dites-« vous de cela, ma cousine? se prit-il à dire, en se tournant vers Madame « de Montpensier. — Sire, lui répondit-elle, nous n'en pouvons dire autre « chose, sinon que vous êtes un très grand roi, très bénin, très clément « et très généreux ». A quoi le roi souriant lui dit : « Je ne sais si je dois « croire que vous parliez comme vous pensez. Une chose sais-je bien, c'est « que vous voulez bien du mal à Brissac; est-il pas vrai? — Non, Sire, « dit-elle; pourquoi lui en voudrais-je? — Si faites, si faites, répondit le « roi; je le sais trop bien. Mais quelque jour que vous n'aurez que faire, « vous ferez votre paix. — Sire, elle est toute faite, puisqu'il vous plaît. « Une chose eussai-je désirée seulement en la réduction de votre ville de « Paris : c'est que M. de Mayenne, mon frère, vous eût abaissé le pont pour « y entrer. — Ventre-saint-gris! repartit le roi; il m'eût fait possible at-« tendre longtemps; je n'y fusse pas arrivé ce matin (1) ».

Le soir, lorsqu'il fut rentré au Louvre, le roi ne put retenir l'expression de la joie et de l'étonnement où il était encore du résultat de la journée. « Eh quoi! M. le chancelier, s'écria-t-il en s'adressant à Cheverny, dois-je « croire à votre avis que je sois là où je suis? — Sire, lui répondit le ma-

(1) *Lestoile*, t. II, p. 219.

« gistrat, je crois que vous n'en doutez. — Je ne sais, dit le roi, car tant « plus j'y pense, et plus je m'en étonne; je trouve qu'il n'y a rien de « l'homme en tout ceci : c'est une œuvre de Dieu extraordinaire, voire des « plus grandes ».

Le prince avait lieu, en effet, de se réjouir de la promptitude et de la facilité avec laquelle s'était accomplie la soumission de la capitale, surtout lorsqu'il songeait que, le matin encore, la ville avait dans ses murs, pour la défendre, 3,000 soldats étrangers, 5,000 hommes du peuple, vivant des aumônes de l'Espagne, sans compter bon nombre de bourgeois et d'écoliers, fort peu disposés à le recevoir; la sagesse du plan d'attaque et la vigueur de l'exécution avaient pu seules prévenir un conflit et, par suite, l'effusion du sang.

Mais il ne suffisait pas d'avoir pu occuper militairement la capitale, où pendant toute la journée les troupes avaient campé comme dans une ville prise d'assaut, il fallait y établir l'ordre et y organiser le siège du gouvernement royal, qui existait encore à peine, car jusque-là Henri de Bourbon avait été moins un roi, qu'un prétendant et un chef de parti.

Il y avait, avant tout, à prendre des mesures de police et de sûreté. On sait quelle avait été la licence des écrits publiés depuis plusieurs années de part et d'autre. Le gouvernement de l'Union s'était montré à cet égard plein de tolérance; s'il avait fait publier des libelles contre le roi, il avait aussi laissé circuler en pleine liberté les pamphlets royalistes dirigés contre lui. Le roi jugea qu'il ne pouvait user de la même condescendance, et, dès le lendemain de son arrivée, le lieutenant civil Séguier ordonna à tous les libraires et imprimeurs de supprimer tous les livres séditieux et hostiles à la cause royale qu'ils pouvaient avoir en leur possession, et leur défendit d'en publier d'autres à l'avenir, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens.

En même temps, le chancelier de Cheverny chargea l'avocat Pierre Pithou de compulser soigneusement les registres du Parlement, et de déchirer tout ce qu'il y trouverait de contraire à l'autorité royale dans les arrêts rendus depuis le commencement des troubles. Pierre Pithou n'était pas homme à s'acquitter de cette besogne à demi; esprit étroit et haineux, il poursuivait dans la Sainte Union, moins un fait de rébellion contre l'autorité royale, que la grande pensée religieuse qui l'avait produite.

L'Hôtel de Ville de Paris avait été longtemps le principal centre de la résistance contre l'autorité royale : un autre esprit, il est vrai, régnait maintenant parmi les chefs; le prévôt des marchands et plusieurs échevins avaient concouru à la réduction de la ville, mais il se trouvait encore dans le conseil d'anciens Ligueurs qu'il eût été dangereux d'y laisser; ils furent remplacés par des hommes dont le dévouement était connu, et, afin de prévenir toute opposition ultérieure, il fut défendu aux nouveaux conseillers de se réunir sans une autorisation spéciale.

La corps de ville, ainsi reconstitué, se rendit au Louvre auprès du roi pour le féliciter de son heureux retour, et prit, au nom des bourgeois, une délibération ainsi conçue : « Ayant plu au roi, en sa bonté et clémence, « nous vouloir conserver en nos biens, charges et états, jurons et attestons, « devant Dieu et sur les saints Évangiles, que nous reconnaissons de « cœur et d'affection pour notre roi et prince naturel et légitime Henri IV, « roi de France et de Navarre, à présent régnant; promettons à Sa Ma-« jesté, etc. ».

Cette formule de serment fut ensuite jurée par tous les conseillers, en présence du sieur d'O, envoyé à cet effet à l'Hôtel de Ville.

Cependant trois jours déjà s'étaient écoulés depuis l'entrée du prince à Paris, et la Bastille tenait encore. Cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps; une nouvelle sommation fut faite, le samedi 26, au capitaine Dubourg, qui, n'espérant plus désormais recevoir aucun secours, consentit à se rendre, à la condition de sortir avec les honneurs de la guerre, et de pouvoir aller rejoindre le duc de Mayenne avec tous ses soldats. Ces conditions lui furent accordées et Dubourg se retira sans avoir rien demandé ni rien reçu : noble exemple de loyauté et de désintéressement que bien peu surent imiter. Le même jour, le château de Vincennes avait capitulé.

Lorsque toute inquiétude eut disparu sur la paisible possession de la capitale et des environs, le roi se décida à publier l'édit d'abolition qu'il avait promis. Il était semblable à peu près à tous ceux qu'il avait déjà accordés à Meaux et aux autres villes réduites en son pouvoir. Il décrétait l'abolition générale de toutes les choses advenues dans la ville de Paris, à l'occasion et durant les présents troubles; dans ladite ville et faubourgs à dix lieues à la ronde, l'exercice de la seule religion catholique, apostolique et romaine serait permis; pour le témoignage de l'amour et affection que Sa Majesté portait à la ville, il la réintégrait en tous les anciens privilèges, franchises et immunités qui lui avaient été accordés par les feus rois; nul des habitants, à l'avenir, ne serait recherché de ce qui s'était fait, géré et négocié, tant en public qu'en particulier, durant les troubles, etc.

Telles étaient les principales dispositions de cet édit, qui ne différait guère des précédents qu'en ce qu'il n'y était pas fait mention de l'exemption de l'impôt, qui devait continuer à être perçu comme par le passé.

Il fut enregistré et vérifié le lundi 28 mars, au Palais, en présence du chancelier, des grands officiers de la couronne et des pairs du royaume.

Le même jour fut aussi enregistré l'édit de réorganisation du Parlement, par lequel il était fait remise de toute peine aux magistrats qui étaient restés à Paris depuis l'année 1588, à la seule condition de prêter serment entre les mains du chancelier; de plus, il leur accordait plein pouvoir de continuer à exercer leur juridiction à Paris, sans même attendre le retour des magistrats de Tours et de Châlons.

La publication de ce dernier édit avait rencontré une assez vive opposi-

tion. Depuis près de six années, le Parlement de Paris se trouvait divisé en trois fractions, l'une siégeant à Tours, l'autre à Châlons, la troisième et la plus nombreuse à Paris; les deux premières rendant la justice au nom du roi, la dernière au nom de la Sainte-Union. Les royalistes zélés avaient demandé qu'on attendît du moins l'arrivée des magistrats de Tours et de Châlons pour reconstituer la Cour, alléguant qu'on devait ce témoignage de déférence à leur fidélité; mais le roi, qui désirait concilier les esprits et craignait d'indisposer les magistrats de Paris, dont il avait eu d'ailleurs beaucoup à se louer dans les derniers temps, avait passé outre et publié l'édit.

Les magistrats se montrèrent reconnaissants, et dès le surlendemain, 30 mars, ils rendirent un arrêt par lequel tous les décrets, arrêts, ordonnances et serments donnés, faits et prêtés depuis le 29 décembre 1588, au préjudice de l'autorité des rois et lois du royaume, étaient déclarés nuls et extorqués par violence, et comme tels abolis et supprimés; le pouvoir donné au duc de Mayenne, sous la qualité de lieutenant-général du royaume, était révoqué, avec défense à toutes personnes, de tout état et condition, de le reconnaître en cette qualité; tout ce qui avait été fait, arrêté et ordonné par les prétendus députés de l'assemblée tenue en la ville de Paris, sous le nom d'États généraux du royaume, était cassé et révoqué comme nul et fait par personnes privées choisies et pratiquées pour la plupart. Enfin, l'arrêt ordonnait de faire à perpétuité, le vingt-deuxième jour de mars, une procession générale en la manière accoutumée, où assisterait la Cour en robes rouges, en mémoire et pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse délivrance et réduction de ladite ville en l'obéissance du roi.

Cette dernière disposition de l'arrêt consacrait pour l'avenir ce qui s'était déjà fait la veille. Le mardi 29 mars, il y avait eu une procession générale en commémoration de l'entrée du roi accomplie huit jours auparavant. Le roi y avait assisté, ainsi que le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides; pour donner plus de pompe à la cérémonie, on y avait porté le bois de la vraie croix, la sainte couronne, le chef du roi saint Louis, et beaucoup d'autres précieuses reliques appartenant aux divers églises et monastères de Paris.

Le prince avait saisi avec empressement cette occasion de paraître en public dans une cérémonie religieuse, et de donner au peuple un témoignage extérieur de sa foi, qu'il savait être toujours suspecte à plusieurs.

L'attitude d'une portion du clergé et de bon nombre de bourgeois commençait même à le préoccuper vivement. Les prédications avaient cessé dans toutes les églises; les chaires, naguère si bruyantes, restaient muettes, et ce silence calculé équivalait à une protestation. Dans la plupart des paroisses, on s'était abstenu, et on avait refusé de reprendre l'ancien usage de prier pour le roi. Dans quelques-unes, à la Madeleine par exemple, on avait, au contraire, recommandé publiquement aux prières des fidèles les

bons princes catholiques, ainsi que *tous ceux qui avaient été affligés pour la journée du mardi* (jour de l'entrée du roi). Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois avait même osé faire entendre, à deux pas du palais du roi, des paroles offensantes pour son gouvernement. L'Université ne montrait pas des sentiments plus sympathiques; aucun de ses chefs n'avait encore paru au Louvre. De leur côté, les bourgeois restés fidèles à l'Union se réunissaient en conciliabules, où se tenaient toutes sortes de propos injurieux ou menaçants pour l'autorité royale.

On ne pouvait sans doute s'étonner beaucoup, après une si longue lutte, de la persistance des anciens ressentiments, mais c'était là un germe et un levain d'opposition qu'il eût été dangereux de laisser se développer. Aussi, bien qu'il lui en coûtât de violer sitôt l'édit d'abolition, par lequel il s'était engagé à n'exercer aucune recherche pour le passé, le roi se décida à faire dresser une liste de tous ceux qui, dans chaque quartier, passaient pour lui être le plus hostiles, en leur intimant l'ordre de quitter immédiatement la capitale.

Cette liste comprenait environ cent vingt noms, en tête desquels se trouvaient ceux de neuf curés de Paris, à savoir : les curés de la Madeleine, de Saint-Leu, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-aux-Bœufs, de Saint-Jacques, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-André-des-Arts, de Saint-Côme et de Saint-Benoît. Venaient ensuite le recteur de l'Université, Antoine de Vincy ; l'évêque de Senlis, Guillaume Rose ; un chanoine de Notre-Dame, Bérault ; le prieur des Carmes, et le P. Bernard, jésuite. Quelques autres membres du clergé, tels que le P. Varade et le docteur Boucher avaient déjà quitté Paris volontairement. Boucher s'était retiré à Beauvais, où il continuait à prêcher contre le roi.

Parmi les bourgeois, les principaux proscrits étaient le président de Neuilly, l'avocat général d'Orléans, Sénault, les deux Labruyère père et fils, Rolland, Crucé, le maître des comptes Acarie (1).

Les autres étaient des hommes de tous états et de toutes conditions, avocats, médecins, notaires, huissiers, magistrats, sergents, marchands, imprimeurs, serruriers, couvreurs, un épicier dit *Jambes de bois*, et plusieurs capitaines de la garde bourgeoise.

En même temps qu'il sévissait contre les anciens Ligueurs, dont la présence à Paris lui semblait menaçante pour son autorité, le roi récompensait ceux qui l'avaient aidé à rentrer dans sa capitale. Le comte de Brissac fut confirmé dans la dignité de maréchal de France, le président Lemaître dans la charge de président au Parlement qu'ils tenaient de la Ligue. L'Huillier fut nommé président à la chambre des comptes et l'échevin Langlois maître des requêtes.

Au nombre des cent vingt suspects qui avaient reçu des billets d'exil,

(1) Ce dernier était le mari de la sainte femme que l'on honore aujourd'hui sous le nom de la bienheureuse Marie de l'Incarnation et qui avait, lors du siège, fait de sa maison un hôpital où elle soignait les blessés.

nous avons nommé le recteur de l'Université Antoine de Vincy. Cette mesure n'était pas dirigée seulement contre sa personne, elle s'adressait à toute la corporation dont il était le chef. Le roi était déjà depuis plus de dix jours à Paris, et l'Université délibérait encore sur la question de savoir s'il était ou non permis de reconnaître un prince hérétique relaps. Le 2 avril seulement, le nouveau recteur, Jacques d'Amboise, nommé en remplacement d'Antoine de Vincy, se décida à venir au Louvre accompagné de plusieurs docteurs. Le roi leur fit le meilleur accueil, les entretint longuement et s'efforça de leur remontrer d'abord qu'il n'était pas hérétique relaps, car sa conversion à la Saint-Barthélemy lui avait été arrachée par la force; ensuite de les convaincre qu'il était désormais fermement résolu à vivre et à mourir dans la religion catholique. Jacques d'Amboise et ses collègues n'eurent garde de rien contester, et se retirèrent en assurant le prince de leur dévouement et de leur fidélité.

L'Université toutefois ne considérait cette démarche de ses chefs que comme un simple hommage, et ce ne fut que le 22 avril, un mois après la reddition de Paris, que la Sorbonne, unie aux autres facultés, consentit enfin à faire acte d'adhésion officielle au gouvernement royal.

Dans l'intervalle, on avait célébré les fêtes de Pâques, et le roi n'avait rien omis de ce qui pouvait donner entière satisfaction à la piété publique. On l'avait vu assister avec dévotion aux exercices de la Semaine Sainte, se conformant en tout aux usages de ses prédécesseurs. Ainsi le dimanche de Pâques fleuries, il avait rendu le pain bénit à Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, et suivi la procession une branche de rameau à la main.

Le Jeudi Saint il avait fait au Louvre la cérémonie accoutumée du lavement des pieds, et était allé ensuite à l'Hôtel-Dieu où il avait distribué à chacun des pauvres malades une aumône de sa propre main.

Le lendemain Vendredi Saint, il avait visité les prisons, s'était fait conduire avec un flambeau dans les cachots, avait fait grâce à un pauvre criminel condamné à mort, rendu la liberté aux prisonniers détenus pour dettes, ou pour non-paiement des impôts; de là, il s'était fait transporter aux Filles-Dieu, aux Filles repenties, à celles de l'*Ave-Maria*, laissant partout des secours abondants : toutes œuvres pies, lesquelles, observe Lestoile, ne coûtaient guère à faire au roi, et cependant ne lui servaient pas peu à l'endroit du peuple.

Rassurée par tous ces actes et entraînée d'ailleurs par la force même des circonstances, l'Université rendit un décret obligeant le recteur, les doyens des Facultés, le grand-maître du collège de Navarre, l'ancien du collège de Sorbonne, le syndic et tous les autres membres de la corporation à prêter, le 22 avril, serment de fidélité au roi en présence de l'archevêque de Bourges, du gouverneur de Paris et du lieutenant civil (1).

(1) *Palma Cayet*, p. 572.

Voici la formule de ce serment : « Nous, recteur, doyens, théologiens, dé-« crétistes, médecins, artiens, moines séculiers, réguliers, conventuels et « généralement tous écoliers, officiers et autres susdits, faisons et jurons ser-« ment d'obéissance et fidélité au roi très chrétien Henri IV, avec submis-« sion, révérence et hommage jusques à ne point épargner notre propre sang « à la conservation de cette couronne et État de France, etc. Avons renoncé « et renonçons à toutes ligues, associations et prétendues unions, tant de-« dans que dehors le royaume, et avons confirmé et confirmons tout ce que « dessus, mettant, l'un après l'autre, la main sur les saints Évangiles, et « ajoutant chacun de nous sa signature manuelle et les sceaux de la dite « Université ».

Tandis qu'à Paris le gouvernement royal triomphait ainsi peu à peu de toutes les résistances, le mouvement en sa faveur se propageait dans les provinces ; plusieurs villes importantes, entre autres Rouen, Abbeville, Montreuil, Agen, Sens, avaient fait leur soumission.

Rouen s'était déclaré dès la fin de mars, à la suite d'une négociation laborieuse qui se poursuivait depuis près de deux mois, et avait failli plusieurs fois être rompue.

Le gouverneur de Rouen était ce même Villars Brancas qui l'avait si glorieusement défendu, deux années auparavant, contre les attaques de l'armée royale, mais qui ne songeait plus désormais, comme tant d'autres, qu'à retirer le plus haut prix possible de sa défection.

Le baron de Rosny avait été dépêché vers lui dans le courant de janvier. D'un caractère rude et altier, Sully avait eu peine d'abord à s'entendre avec un homme dont l'humeur n'était guère plus accommodante que la sienne ; mais, grâce à d'anciennes relations d'amitié, grâce surtout au désir que l'un et l'autre avaient de mener à bien la négociation, ils avaient fini par tomber d'accord.

Dès la première entrevue, Villars avait porté si haut ses prétentions que Sully les avait repoussées, et avait même écrit à son maître pour le dissuader de les accepter. Mais le roi, désireux avant tout de gagner une ville de si grande importance, avait aussitôt répondu à Sully de conclure avec Villars, quoique celui-ci pût demander. « Mon ami », lui écrivait-il en lui exposant tout son plan politique, « mon ami, vous êtes une bête d'user de tant « de remises, et apporter tant de difficulté et de ménage en une affaire de « laquelle la conclusion m'est de si grande importance, pour l'établisse-« ment de mon autorité et le soulagement de mes peuples ».

« Ne vous souvient-il plus des conseils que vous m'avez tant de fois « donnés, m'alléguant pour exemple celui d'un certain duc de Milan (Fran-« çois Sforce) au roi Louis XI, au temps de la guerre nommée du *bien pu-« blic,* qui était de séparer, par intérêts particuliers, tous ceux qui étaient « ligués contre lui sous des prétextes généraux, qui est ce que je veux es-« sayer de faire maintenant, aimant beaucoup mieux qu'il m'en coûte deux

« fois autant, en traitant séparément avec chaque particulier, que de parve-
« nir à mêmes effets par le moyen d'un traité général fait avec un seul chef
« (comme vous savez que bien des gens me le voulaient persuader) qui
« pût, par ce moyen, entretenir toujours un parti formé dans mon État.

« Partant ne faites plus tant le respectueux pour ceux dont il est ques-
« tion, lesquels nous contenterons d'ailleurs, ni le bon ménager, ne vous
« arrêtant à de l'argent, car nous paierons tout des mêmes choses que l'on
« nous livrera, lesquelles, s'il fallait prendre par la force, nous coûteraient
« dix fois autant. Comme donc je me fie du tout en vous, et vous aime
« comme un bon serviteur, ne doutez plus à user absolument et hardiment
« de votre pouvoir, que j'autorise encore par cette lettre, en tant qu'il pour-
« rait avoir besoin, et concluez au plus tôt avec M. de Villars; mais assu-
« rez si bien les choses qu'il ne puisse y avoir d'altération, et m'en man-
« dez promptement des nouvelles, car je serai toujours en doute et en
« impatience jusques à ce que j'en aie reçu; puis, lorsque je serai roi pai-
« sible, nous userons des bons ménages dont vous m'avez tant parlé, et
« pouvez assurer que je n'épargnerai travail, ni ne craindrai péril pour
« élever ma gloire et mon État en plus grande splendeur. Adieu, mon
« ami (1) ».

Muni de ces instructions, Sully s'était rendu de nouveau auprès du gouverneur de Rouen, pour lui annoncer que le roi lui accordait toutes ses demandes. Mais Villars venait précisément de découvrir un complot formé contre sa vie par un officier arrivé à Rouen à la suite de Sully, et il soupçonnait celui-ci d'être complice de la trahison. Lors donc qu'il le vit venir, ne pouvant contenir sa colère, il lui arracha le traité des mains, le déchira en cent pièces, et le jeta au feu, en s'écriant hors de lui : « Allez,
« jereniebieu! allez, voilà vos beaux articles en feu et ne m'en parlez ja-
« mais d'un seul, si vous ne voulez pas que je vous fasse un si mauvais
« tour qu'a desservi la trahison que vous avez essayé de me jouer. M'avoir
« voulu assassiner, terrebieu! m'avoir voulu ôter l'honneur et la place,
« parbieu! c'est trop... Mais je vous le rendrai bien et à votre prince de
« Béarn aussi, qui, sous ombre de traiter avec moi, fait faire des pratiques
« contre ma vie et contre mon honneur; car dans demi-heure je conclurai
« avec Simon Antoine et Lachapelle-Marteau (2), et me mettrai en état que
« toutes les forces de votre maître ne nous feront ni peur, ni mal (3). »

Cependant Sully, sans trop s'émouvoir de l'accusation portée contre lui, remontra à Villars qu'il était complètement étranger (ce qui etait vrai) au complot formé contre lui; qu'il ne connaissait même pas l'officier qui s'en était rendu coupable, et parvint si bien à le convaincre de son innocence,

(1) *Économies royales*, t. I, p. 136.
(2) Antoine Simon et La Chapelle-Marteau étaient des agents du duc de Mayenne, qui s'efforçaient de retenir Villars dans le parti de l'Union en lui faisant les plus belles promesses.
(3) *Économies royales*, t. I, p. 137.

que les négociations furent reprises, et le traité bientôt conclu. Les conditions en étaient extrêmement avantageuses pour Villars; il devait être nommé amiral de France, gouverneur de Rouen et du Havre, ainsi que des bailliages de Rouen et de Caux, et recevoir en outre une très forte indemnité en argent. Pour pouvoir faire de si larges concessions, le roi avait dû obtenir d'un de ses plus anciens serviteurs, le baron de Biron, fils du maréchal tué à son service, qu'il se démît de sa charge d'amiral, et du duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, qu'il abandonnât Rouen, Le Havre et le pays de Caux.

Ce traité demeura d'abord secret, et ce ne fut que quelques jours après la reddition de Paris, que Villars, assisté du président du Parlement et des principaux bourgeois, arbora publiquement l'écharpe blanche aux cris de *Vive le roi!* en présence du peuple assemblé sur la place Saint-Ouen. Il avait eu soin auparavant de faire entrer dans la ville un petit corps de troupes, afin d'être en mesure de comprimer toute résistance.

La soumission de Rouen, qui entraînait celle du Havre, de Montivilliers, de Harfleur, de Pont-Audemer et de Verneuil, coûta au roi 3,477,800 livres, données soit à Villars, soit à d'autres seigneurs dont il avait fallu acheter la défection. Le résultat était important mais obtenu à un prix exorbitant; Paris lui-même n'avait coûté que 1,695,400 livres. Du reste, comme nous l'avons vu, le roi, quoique naturellement économe et ménager, ne regardait pas en ce moment à l'argent, parce qu'il savait qu'une fois devenu le maître, il rentrerait, et au delà, dans les avances.

La réduction d'Abbeville, de Sens et d'Agen, que nous avons déjà mentionnée, avait eu lieu à peu près de la même manière : les gouverneurs avaient traité à prix d'argent, et les bourgeois ensuite avaient adhéré, soit de gré, soit de force, à la capitulation.



CHAPITRE XXIII

Situation nouvelle des partis. — Prise de La Capelle par les Espagnols. — Prise de Laon et de Honfleur par l'armée royale. — Procès de l'Université contre les jésuites. — Mort du cardinal de Bourbon. — Le duc de Lorraine et le duc de Guise font leur soumission au roi. — Mouvement insurrectionnel dans le Périgord. — Voyage du roi en Picardie. — Exécution de Jean Châtel. — Condamnation et exécution du P. Guignard. — Procession à la montagne Sainte-Geneviève. — Mouvement des Protestants. — Le roi rend un édit en leur faveur. — Opposition que rencontre cet édit dans le Parlement.



UELQUES mois avaient suffi pour changer entièrement la face des affaires. Le prince, que le peuple de Paris appelait naguère encore par dérision le « Biarnois », était maintenant au Louvre, obéi et respecté de tous. Maître de la capitale, où il avait établi le siège de son gouvernement, il voyait, rangées sous ses lois, la plupart des autres villes du royaume.

Ce grand résultat était dû à une seule circonstance : le prince avait abjuré l'hérésie. Relevé dès lors de l'incapacité qui le frappait, il était rentré dans la plénitude de ses droits, et son triomphe semblait d'autant mieux assuré qu'il était moins le sien propre, que celui de la nation elle-même, puisque, par sa conversion, il avait reconnu implicitement la légitimité de la résistance qu'elle lui avait jusque là opposée.

Cependant de sérieux obstacles lui restaient encore à surmonter. Tous les catholiques n'étaient pas convaincus de la sincérité de son retour à la vraie foi; plusieurs craignaient qu'une fois devenu le maître il ne revînt à l'hérésie, ou que, sans y revenir, il ne pactisât en secret avec ses anciens coreligionnaires. Dans tous les cas, ils jugeaient convenable d'attendre que le Saint-Père eût prononcé.

De là les oppositions latentes ou déclarées qui persistaient; de là surtout le refus que continuait à faire le duc de Mayenne de déposer les armes.

Le duc ne répugnait pas à la paix; si même il n'eût consulté que ses penchants et ses intérêts propres, il se fût empressé de la conclure, car il y était naturellement porté, et pouvait en retirer de grands avantages personnels. Mais il considérait que, comme chef de l'Union, et représentant

de la cause catholique en France, il était de son devoir et de son honneur de ne pas traiter encore, afin de laisser au Souverain-Pontife toute sa liberté d'action.

Ainsi la lutte n'était pas terminée; la guerre même était sur le point de reprendre avec quelque vivacité sur les frontières du Nord. Mais, outre que l'issue dernière n'en paraissait plus douteuse, quant au point principal, elle avait changé de caractère, et les rôles même des deux partis se trouvaient désormais intervertis. Au lieu d'attaquer, comme il avait fait jusque là, le roi n'avait plus qu'à se défendre; c'était maintenant au duc de Mayenne, et aux Espagnols de prendre l'offensive.

Du reste, Philippe II semblait résolu à faire cette année d'énergiques efforts pour essayer de regagner le terrain perdu. Déjà, par ses ordres, le comte de Mansfeld était entré en Picardie à la tête de 10,000 hommes, et avait mis le siège devant La Capelle. Le duc de Mayenne, qui venait de signer un traité d'alliance avec l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas, ne tarda pas à venir joindre ses forces à celles du général espagnol.

En présence du renouvellement des hostilités, le roi ne pouvait demeurer inactif; il ordonna aux maréchaux de Biron et de Matignon de rassembler son armée, et partit lui-même pour la Picardie.

Ayant appris à son arrivée à Chauny que La Capelle avait capitulé, il se mit, sans plus tarder, en devoir de former quelque autre entreprise pour réparer cette perte, car il lui importait de ne pas laisser ternir l'éclat de ses derniers succès.

Pour mener plus sûrement l'exécution de son dessein, le roi eut recours à la ruse; il s'avança du côté de La Capelle comme s'il voulait combattre l'armée espagnole; puis, pendant qu'il engageait avec elle quelques escarmouches, il envoya l'arrière-garde, commandée par Biron, investir Laon, et, dès le lendemain matin, il arriva lui-même devant la place, accompagné du duc de Nevers.

Il s'occupa d'abord de fermer le chemin aux secours qui pouvaient venir de divers côtés, et se trouva ainsi en mesure d'arrêter le duc de Mayenne et le comte de Mansfeld lorsqu'ils se présentèrent. De plus, il réussit à intercepter successivement deux convois de vivres, dirigés sur la ville pour la ravitailler, de telle sorte que le gouverneur de la place, pressé de toutes parts et sans espoir d'être secouru, se décida à capituler le 1er août, à des conditions honorables.

La prise de Laon avait été précédée de celle de Honfleur. Depuis la reddition de Rouen, Honfleur était la seule ville de Normandie qui fût encore au pouvoir de la Ligue. Le duc de Montpensier, gouverneur de la province pour le roi, était allé mettre le siège devant ses murs à la tête de forces considérables, et s'en était emparé peu de temps après.

Vers le même temps, Amiens, Aix, Poitiers, firent leur soumission,

d'autres villes se disposaient à les imiter, car le mouvement de retour vers l'autorité royale devenait général et irrésistible.

Mais si les anciens partis consentaient à se rapprocher, toutes les passions qui les avaient animés n'étaient pas éteintes. Les Catholiques conservaient leurs sentiments de défiance; les Protestants, leurs craintes; les Politiques, leurs prétentions ambitieuses; et ce n'était pas là un des moindres soucis du nouveau roi. Ne poursuivant qu'un seul but, le rétablissement de son autorité qu'il entendait asseoir sur des bases solides et durables, sans passion comme sans rancune, Henri IV eût voulu voir ses sujets oublier leurs querelles passées comme il les oubliait lui-même, prêt à rendre justice à chacun, sans faire acception, ni de Protestants, ni de Ligueurs, ni de Politiques; mais, malgré tous ses efforts, il avait peine à y réussir. C'est ainsi qu'il n'avait pu arrêter le cours d'une affaire qui agitait vivement les esprits en ce moment dans la capitale; nous voulons parler du procès de l'Université contre les Jésuites.

L'Université, on se le rappelle, avait pris une part très active au mouvement de la Sainte-Union. Dès la journée des barricades, ses *gallochiens* avaient paru au premier rang des soldats de l'insurrection. Depuis lors, ses docteurs, comme ses écoliers, n'avaient cessé de compter au nombre des plus ardents défenseurs de la cause catholique. C'était dans son quartier que s'étaient produites les dernières tentatives de résistance; et elle n'avait consenti à reconnaître le roi qu'un mois après l'entrée du prince à Paris, ce qui avait valu un billet d'exil à son recteur, Antoine de Vincy. Son successeur Jacques d'Amboise voulant faire oublier le passé, avait cru devoir introduire une instance devant le Parlement contre les Jésuites, et demander leur expulsion du royaume, en les accusant d'être les fauteurs des Espagnols et les ennemis du roi.

Ce n'était là évidemment qu'un vain prétexte que, moins que tout autre, le chef de l'Université avait le droit de mettre en avant. Au fond, il ne voulait que montrer son zèle royaliste, et en même temps se faire bien venir de sa corporation, en exploitant le sentiment de rivalité jalouse, dont elle était animée depuis longtemps à l'égard d'un institut qui enseignait aussi bien, et peut-être mieux qu'elle, car elle lui avait emprunté plusieurs de ses méthodes. On sait, en effet, que, dès que les Jésuites avaient commencé à ouvrir des écoles à Paris, l'Université avait voulu les faire fermer et les avait dénoncées au Parlement; cette dénonciation n'eut pas d'effets et le Parlement malgré son peu de sympathie pour le nouvel institut n'avait pas cru pouvoir faire droit à de si injustes prétentions.

Jacques d'Amboise avait donc déposé une requête ainsi conçue : « Supplient humblement les recteur, doyens des Facultés, procureurs des « nations, suppôts et écoliers de l'Université de Paris, disant que dès « longtemps ils se sont plaints à la Cour du grand désordre advenu en « ladite Université par certaine nouvelle secte qui a pris son origine, *tant*

« *en Espagne* qu'ès environs, prenant la qualité ambitieuse de la Société « du nom de Jésus, laquelle de tout temps, et nommément depuis ces der- « niers troubles, s'est totalement rendue partiale et *fautrice de la faction* « *espagnole,* à la désolation de l'État, tant en cette ville de Paris que par « tout le royaume de France et dehors, etc.

« Ce considéré, nos dits sieurs, il vous plaise ordonner que cette secte « sera exterminée non seulement de ladite Université, mais de tout le « royaume de France, requérant à cet effet l'adjonction de M. le procu- « reur général du roi, et vous ferez bien (1) ».

Mais le zèle du recteur l'avait égaré; lorsque sa requête eût été rendue publique, ses collègues, qu'il n'avait pas consultés, le désavouèrent. La Sorbonne s'empressa d'abord de déclarer, par un décret du 9 juillet, qu'elle entendait demander seulement que les Jésuites fussent soumis à la discipline de l'Université, et non qu'ils fussent expulsés du royaume. La Faculté des arts et celle de médecine s'unirent à la même protestation; enfin la Faculté de décret déclara qu'elle s'abstiendrait entièrement.

Quelques curés de Paris, qui avaient jugé opportun de joindre une requête à celle du recteur, ne furent pas mieux soutenus par leurs collègues, car, sur quarante ou cinquante curés, il n'y en eut que trois ou quatre, qui consentirent à être parties au procès.

Cependant, malgré ces éclatants désaveux, la cause fut portée au rôle, et, après plusieurs remises, appelée le 12 juillet. Sur la demande des Jésuites, les débats eurent lieu à huis clos, afin de laisser plus de liberté à la défense. Maître Antoine Arnauld plaida pour l'Université, maître Louis Dolé pour les curés de Paris, et maître Claude Duret pour les Jésuites.

Maître Arnauld (2), en sa qualité de demandeur, eut le premier la parole au nom du recteur de l'Université, et se mit à développer ses moyens.

Il exposa que le principal vœu des Jésuites était d'obéir *per omnia et in omnibus* à leur général et supérieur, qui était toujours Espagnol et choisi par le roi d'Espagne; — leur institution n'avait d'autre but que l'avancement des affaires d'Espagne, aussi n'étaient-ils à rien plus étroitement obligés qu'à prier Dieu nuit et jour pour la prospérité des armes espagnoles, tellement que plusieurs personnes d'honneur assuraient les avoir ouïs prier dans Paris *pro rege nostro Philippo.* On n'avait pas entendu parler de sectes qui eussent de si étranges vœux qu'avaient les Jésuites; ils appelaient les maximes de France et libertés de l'Église gallicane, abus et corruptèles; par suite, une partie des gens d'Église s'était trouvée avoir sucé cette doctrine; Bellarmin, jésuite, soutenait que les papes

(1) *Palma Cayet,* p. 591.

(2) Antoine Arnauld, dont il est ici question, est le père d'Arnauld d'Antilly, de la mère Angélique et de celui qu'on a appelé le grand Arnauld. On voit que l'esprit de secte et d'hostilité contre l'Église était traditionnel dans cette famille. Jansenius venait de naître, il avait à peine 10 ans à cette époque et déjà ses futurs disciples étaient tout prêts à recevoir sa doctrine.

ont puissance de destituer les rois et princes de la terre, en alléguant pour raison des attentats et entreprises tyranniques. Durant les derniers troubles, les assemblées les plus secrètes des cardinaux Cajetan et de Plaisance et des ministres d'Espagne avaient été tenues dans leur collège, rue Saint-Jacques, et dans leur église de la rue Saint-Antoine, et les Seize y avaient aussi bâti leurs conspirations. C'était la pure doctrine des Jésuites de dire qu'il faut tuer les rois, Alin, principal du collége du séminaire à Reims, en avait même fait un livre exprès, et Annibal Codreto, jésuite, avait donné conseil à Guillaume Parri de tuer la reine d'Angleterre. Les PP. Bernard et Commolet avaient appelé le roi : *Holopherne*, *Moab*, *Néron*, soutenant que le royaume de France était électif, et que c'était au peuple d'établir les rois, alléguant le passage du Vieil Testament : *Eliges fratres tuum in regem;* que ces mots *fratres tuum* se devaient entendre, non pas de même lignage ou de même nation, mais de même religion comme le grand roi Catholique, le grand roi des Espagnes. La dernière résolution d'assassiner le roi avait été prise, au mois d'août 1593, dans le collège des Jésuites à Paris; la déposition de Barrière, exécuté à Melun, était sur cela notoire, et Varade, principal des Jésuites, avait exhorté et encouragé le meurtrier. Depuis l'an 1564, les Jésuites avaient contrevenu directement aux conditions de l'avis de Poissy, qui était la seule approbation qu'ils avaient en France, surtout en ce qu'ils avaient retenu le nom de Jésuites qui leur était expressément défendu. Les Jésuites étaient riches; ils avaient en France un grand nombre de maisons et plus de deux cent mille livres de rente. Bref, il ne fallait pas hésiter à les chasser de France, puisque dès l'an 1554, par décret de la Sorbonne, ils avaient été préjugés très dommageables et très pernicieux pour l'État et pour la religion : L'édit d'abolition du mois d'avril dernier n'était applicable qu'à ceux qui renonceraient à toutes ligues et associations, ce que ne pouvaient faire les Jésuites, puisque leur principal vœu était d'obéir en toutes choses à leur général, et au pape.

Lorsque Maître Arnauld eut achevé ce plaidoyer, dans lequel se trouvaient beaucoup d'autres accusations calomnieuses qu'il n'osa pas reproduire dans le mémoire imprimé, l'avocat des curés de Paris, maître Louis Dolé, demanda à être entendu.

Après avoir d'abord acquiescé à ce qu'avait dit son confrère, il insista principalement sur ce point : Que les Jésuites avaient perverti la discipline ecclésiastique, s'étaient érigés en curés universels, et avaient tellement entrepris sur la charge des pasteurs ordinaires, sans y être appelés, qu'ils en avaient débauché les paroissiens, lesquels ne pensaient pas être bien confessés s'ils n'allaient aux Jésuites. Ensuite il remontra les inconvénients qu'il y avait à laisser les sacrements administrés par d'autres que par les curés, cita les décisions de plusieurs conciles à l'appui, et termina en demandant, comme l'avocat de l'Université, que les Jésuites fussent contraints de vider

et de quitter la France dedans quinze jours, sous peine d'être déclarés coupables du crime de lèse-majesté.

Enfin l'avocat des Jésuites, maître Claude Duret, ayant obtenu à son tour la parole, se leva pour répondre. Il divisa sa plaidoirie en deux parties : d'abord il opposa plusieurs fins de non-recevoir; puis, prenant une à une les accusations portées contre ses clients, il en démontra la fausseté.

Ses fins de non-recevoir étaient les suivantes : en ce qui concernait l'Université, les conclusions du recteur avaient été désavouées par sa Compagnie, qui demandait seulement que les Jésuites fussent soumis à la discipline de l'Université; en ce qui regardait les curés de Paris, trois ou quatre d'entre eux, non autorisés par leur évêque, ne pouvaient prétendre se porter parties pour tous leurs confrères, qui avaient refusé de se joindre à eux.

Il représenta, en outre, que l'institut des Jésuites avait été reçu et approuvé par l'Église au concile de Trente, et par l'Église de France à l'assemblée de Poissy, ainsi que par des lettres-patentes des rois Henri II, François II, Charles IX, et Henri III. Ses clients s'étaient offerts et s'offraient de faire toutes les soumissions requises au roi Henri IV. Ils s'étaient offerts et s'offraient de faire toutes les soumissions requises aux lois et statuts de l'Université, garder l'ordre et la discipline d'icelle, d'obéir au recteur, lequel ils suppliaient bien instamment de les y recevoir et incorporer.

Puis, arrivant au fond même du procès, il réduisit les accusations portées par Arnauld à quatre chefs, à savoir que les Jésuites étaient : 1° particulièrement affectés au Pape; 2° Espagnols; 3° séditieux; 4° tueurs et massacreurs des rois et des princes.

Quant au premier chef, il remontra que si les Jésuites étaient jugés affectés et adonnés au Pape, pour le reconnaître pasteur universel et œcuménique, successeur de saint Pierre, chef de l'Église, auquel Notre-Seigneur avait donné les clefs du ciel, ils confessaient qu'ils étaient tels avec tous les chrétiens et catholiques; mais s'ils étaient accusés de reconnaître le Pape temporellement comme leur prince et seigneur, ils niaient d'être en cette façon aucunement sujets au Pape; car, comme ils tenaient et soutenaient pour article de foi la primauté et souveraine puissance et autorité spirituelle du Pape en l'Église, ils n'admettaient point comme véritable l'opinion de quelques canonistes, peu nombreux, qui lui avaient attribué une puissance temporelle sur tous les royaumes et principautés, étant la dite opinion rejetée du reste des canonistes et de tous les théologiens. Bellarmin, dans le passage dont on avait argumenté, parlait des pays de l'État du Pape comme la Romagne, et non des autres États des princes de la chrétienté.

Quant au second chef, les Jésuites étaient Français et non Espagnols, plusieurs d'entre eux même étaient unis par des liens de parenté à divers magistrats du Parlement de Paris; saint Ignace lui-même n'était pas Espagnol, mais Navarrais; leur ordre et société n'était pas né en Espagne,

ains avait pris son commencement et jeté sa première racine dans l'Université de Paris, par le moyen de dix maîtres ès arts de la dite Université; ils ne priaient pas pour Philippe II, et on ne trouvait en aucune messe oraison couchée en ces termes : *Oremus pro rege nostro Philippo;* il n'espagnolisaient pas la jeunesse, mais tâchaient bien de ne la rendre ni espagnole, ni huguenote, pour ce que ni l'un ni l'autre ne valaient rien pour la France; durant les troubles, ils avaient rendu à la jeunesse le grand service de continuer leurs cours, tandis que l'Université avait suspendu les siens.

Quant au troisième chef, d'être séditieux, maître Claude Duret remontra que cette accusation était pleine de sévérité, mais non de vérité; il y avait plus de quarante ans que les Jésuites étaient en Italie, où ils n'avaient jamais été accusés de sédition; en Allemagne, Pologne et Flandres jamais aucun roi ni prince ne s'était plaint d'eux comme perturbateurs du repos public; en Espagne et Portugal, on ne les avait tenus pour tels; en France, ils avaient vécu sous les rois très chrétiens, Henri II, François II, Charles IX, qui les avaient toujours chéris comme paisibles et obéissants aux lois et aux rois; Claude Mathieu, un de leurs supérieurs, avait, il est vrai, travaillé à fortifier l'Union catholique, comme beaucoup d'autres de toutes sortes d'états, mais il n'en était ni l'auteur, ni l'inventeur; d'ailleurs au moment même où le P. Mathieu défendait la cause de la Ligue, le P. Edmond Auger, de leur Compagnie, avait soutenu le parti du roi en ses prédications; en aucune partie de la France les Jésuites n'avaient été les premiers, ni les principaux fauteurs de la Ligue; à la journée des barricades ils n'étaient pas sortis de leur maison; lors des troubles de janvier, après les États de Blois, ils n'avaient point pris l'initiative, mais avaient été emportés par le torrent du soulèvement et trouble général, et ce, pour le seul zèle de la religion, et non pour autre respect ou passion humaine; à Toulouse, lors du massacre du président Duranti, il ne s'en était fallu de rien qu'au même instant la populace ne se ruât sur la maison et les personnes des Jésuites; les PP. Bernard et Commolet n'avaient jamais été du conseil des Seize; à la vérité, le P. Pigenat en avait fait partie, mais il avait été choisi par le duc de Mayenne précisément pour modérer la fougue de ce conseil, et empêcher les mesures violentes qu'il pouvait être disposé à prendre; le P. Commolet avait pu excéder en chaire, mais que c'était en particulier, et cependant il n'avait point prononcé les paroles qu'on lui prêtait, ni loué le fait de Jacques Clément; ni les cardinaux Cajetan et de Plaisance, ni les Seize n'avaient tenu de conseils secrets en leurs maisons, mais n'y étaient venus que pour ouïr la messe et faire leurs dévotions; la résolution de faire plutôt mourir de faim les habitants de Paris n'avait point été prise chez eux, qu'au contraire Bellarmin et Tyrius, deux des principaux de l'ordre, avaient été d'avis qu'il était loisible de traiter avec le roi.

Quant au quatrième et dernier chef, d'être tueurs et massacreurs des rois et princes; si cela était vrai, il ne se pourrait trouver supplice duquel ils ne fussent dignes, mais ils n'étaient et n'avaient jamais été tels; leurs généraux ne leur commandaient rien qui fût contre Dieu, comme était indubitablement tuer les princes et rois, auxquels la sainte Écriture commandait de porter honneur et obéissance; c'était une pure calomnie, fraîchement et naguère inventée par ceux de la religion prétendue réformée de Flandres, de dire qu'un Jésuite avait voulu de nouveau tuer le prince Maurice; Guillaume Criton, jésuite, avait, par une lettre, dissuadé Parri de l'entreprise qu'il avait faite de tuer la reine d'Angleterre, et Annibal Codreto n'avait jamais non plus donné un tel conseil à Parri; les Jésuites n'avaient jamais été soupçonnés de la mort du feu roi Henri III, et c'était chose aussi notoirement fausse de dire qu'ils avaient confessé Jacques Clément, vu qu'on savait bien que les Jacobins ne se confessaient pas hors de leur ordre; finalement, quand il serait vrai que le père Varade, de l'ordre des Jésuites, aurait conseillé à Barrière de tuer le roi, il n'était pas raisonnable d'en faire porter la peine aux autres Jésuites, innocents de ce crime personnel, pour la faute d'un seul, qu'ils n'avaient pu prévoir et empêcher de faire souffrir toute la communauté; toutefois on savait bien que Varade avait toujours protesté qu'il n'avait jamais donné tel conseil à Barrière, et il s'était senti si innocent de ce fait qu'il était demeuré plusieurs jours à Paris après l'entrée du roi, sans se cacher aucunement.

Ensuite abordant le reproche fait aux Jésuites par les curés de Paris, de troubler la discipline ecclésiastique, maître Claude Duret représenta que le Pape était chef de la hiérarchie et de toute juridiction dans l'Église; les Jésuites avaient reçu de lui le pouvoir d'administrer les sacrements, toutefois ils n'en usaient qu'avec le congé et la permission des évêques dans leurs diocèses, et des curés dans leurs paroisses, dans le temps de Pâques ils s'abstenaient de donner la communion selon la défense de l'Église; les curés, pour la plupart, étaient bien aises d'être aidés dans une œuvre à laquelle ils ne pouvaient suffire; d'ailleurs cette querelle n'était pas nouvelle, mais avait été faite de tout temps aux autres ordres religieux; quant à leur avarice, la plupart d'entre eux avaient quitté les biens qu'ils possédaient qui n'étaient pas petits pour suivre Notre-Seigneur pauvre en pauvreté; leur ordre, loin d'avoir deux cent mille livres de revenu en France, comme on le disait, n'en avait pas soixante mille en 24 ou 25 maisons, où ils nourrissaient de 5 à 600 personnes.

Enfin, par tous ces motifs, il conclut à ce que ses clients fussent renvoyés absous des demandes des parties adverses, et que le recteur et les curés fussent condamnés envers eux à réparation d'honneur, pour n'avoir point prouvé et vérifié les faits injurieux par eux mis en avant.

Toutes les plaidoiries pour et contre étant terminées, la Cour se mit à

en délibérer et rendit un arrêt par lequel la cause fut de nouveau appointée, c'est-à-dire indéfiniment ajournée.

Ce moyen terme n'était pas toute la justice que les Jésuites avaient le droit d'attendre du Parlement. Le désaveu de la Sorbonne et des autres Facultés, ainsi que celui de la plus grande partie des curés de Paris, suffisait seul pour montrer combien étaient peu fondées les accusations dirigées contre eux. De plus, à considérer même les choses au point de vue politique, il était certain que les Jésuites, loin d'avoir été les principaux promoteurs de la Ligue, y avaient pris une part beaucoup moindre que l'Université, au nom de laquelle on les accusait.

Tout faisait donc un devoir aux magistrats de repousser purement et simplement les conclusions du recteur. En se contentant de prononcer un ajournement, le Parlement laissait la société de Jésus tout entière sous le coup d'inculpations calomnieuses, et donnait à ses adversaires le moyen de reprendre l'instance dans un moment plus opportun qui, comme nous le verrons, ne tarda pas à se présenter, et dont ils surent habilement profiter.

Vers ce temps (le 27 juillet) mourut le cardinal de Bourbon. Jeune encore, et n'ayant pris aucun engagement religieux, il avait aspiré en secret au trône de France et avait eu même un parti parmi les seigneurs du parti royal. Depuis la conversion du roi, il avait reconnu sans hésiter les droits du chef de sa maison; mais, comme il ne manquait pas d'ambition, on pouvait craindre, si les circonstances devenaient difficiles, qu'il ne fît revivre ses anciennes prétentions. Sa mort faisait disparaître toute appréhension à cet égard.

Cependant la guerre continuait avec le chef de l'Union et les Espagnols. Après la prise de Laon, le duc de Mayenne s'était rendu de nouveau à la cour de l'archiduc pour s'entendre avec lui sur les moyens d'arrêter, s'il était possible, les progrès de la cause royale; le gouvernement des Pays-Bas s'était efforcé de l'amener à se mettre entièrement au service du roi d'Espagne, mais sans pouvoir y réussir, et il avait consenti à traiter avec lui aux conditions suivantes :

Le duc de Mayenne conservait le titre de lieutenant-général de l'État et couronne de France, et continuait à recevoir, comme par le passé, dix mille écus par mois; il gardait le droit de faire la guerre où bon lui semblait, et particulièrement en Bourgogne; on lui promettait des troupes, tant d'infanterie que de cavalerie; il devait garder toutes les conquêtes qu'il ferait pour les remettre ultérieurement au roi qui serait élu du consentement des ligueurs français, du Saint-Siège et du roi d'Espagne; Philippe II s'obligeait à augmenter les armées du Dauphiné de la Picardie et de la Bretagne; les villes prises devaient être confiées à des gouverneurs français jusqu'à l'élection d'un roi; enfin le duc de Mayenne s'engageait à exhorter les ducs de Lorraine et de Guise, ainsi que les autres chefs de l'Union, à continuer la guerre.

Ce nouveau traité, qui différait peu des précédents, réservait tous les droits et ne portait aucune atteinte à l'indépendance nationale. C'était beaucoup dans la situation difficile où se trouvait le duc de Mayenne. Quant à l'élection d'un roi, dont on faisait encore mention, ce n'était évidemment que pour couvrir les dehors; car, au fond, on savait bien, de part et d'autre, que la question ne pouvait plus être sérieusement posée en ces termes.

Ces conventions arrêtées, le duc de Mayenne profita de la clause, qui lui permettait de faire la guerre partout où il le jugeait convenable, pour se rendre en Bourgogne, dont il avait depuis longtemps le gouvernement, et où les esprits commençaient fort à s'agiter.

Le roi, de son côté, avait envoyé le maréchal de Biron dans cette province pour travailler à réduire, soit par la force, soit par des traités, le plus grand nombre de villes qu'il pourrait.

Déjà le maréchal, s'étant mis en relation avec le maire de Dijon, Jacques Verne, avait obtenu de lui la remise de la ville; mais, le complot découvert, Jacques Verne fut arrêté avec son complice le capitaine Gua, et tous deux eurent la tête tranchée. Quelques jours après, le duc de Mayenne entra dans la ville, terrifiée par cette exécution sanglante, que la gravité des circonstances expliquait, sans la justifier.

De Dijon, le duc se rendit à Beaune, dont il fit abattre les faubourgs, alla visiter toutes les places dont il était maître, les mit en bon état de défense, et parvint ainsi à contenir la province.

Mais tous ses efforts ne pouvaient empêcher le mouvement en faveur de la cause royale de faire chaque jour de nouveaux progrès, et il eut le chagrin d'apprendre, dans le cours du mois de novembre, que le duc de Lorraine et le jeune duc de Guise lui-même venaient de traiter avec le roi.

Cette double défection, bien que prévue depuis plusieurs mois, n'en avait pas moins une haute gravité.

Le duc de Lorraine n'était sans doute qu'un prince étranger, qui ne relevait pas de la couronne de France; mais il était le chef de la maison de Lorraine, et son exemple ne pouvait être sans influence sur les autres membres de sa famille.

La soumission du jeune duc de Guise avait plus d'importance encore. Fils aîné du duc Henri le *Balafré*, il personnifiait dans l'esprit du peuple, mieux encore peut-être que le duc de Mayenne, la cause même de la Sainte-Union. C'était lui que les Seize voulaient porter naguère au trône de France, et que Philippe II avait accepté pour gendre. Aussi le roi, comprenant la valeur d'une telle adhésion, n'avait rien négligé pour l'obtenir, tout en se gardant de concéder au jeune prince une position dont il aurait pu abuser plus tard. La duchesse de Guise, chargée de la négociation, avait demandé pour son fils le gouvernement de Champagne; mais le roi s'y était toujours refusé, tant à cause de l'importance de la province, que parce

qu'il eût fallu en dépouiller l'un de ses plus fidèles serviteurs, le duc de Nevers, et il lui avait fait offrir le gouvernement de Provence, qu'il était bien aise de retirer à d'Épernon. C'était sur ces bases qu'on avait fini par traiter. Le duc de Guise remettrait au roi Reims, Vitry, Rocroi, Saint-Didier, Guise, Montcornet, ainsi que les autres places qu'il possédait en Champagne, et le roi lui donnerait en échange le gouvernement de Provence, quatre cent mille écus pour payer les dettes du feu duc son père, et plusieurs des bénéfices du feu cardinal de Bourbon pour son troisième frère.

Ces conditions étaient modérées et satisfaisantes pour les deux parties. Le roi avait payé plus cher des soumissions dont il devait retirer moins d'avantages.

La cause royale gagnait également du terrain en Bretagne, où le duc de Mercœur se défendait mollement, parce qu'il commençait à redouter plus encore le triomphe des Espagnols que celui du roi. Le maréchal de Matignon s'était emparé successivement de Laval, de Morlaix, et du fort de Crodan, que les Espagnols venaient de construire.

La ville de Saint-Malo fit également sa soumission dans le courant du mois d'octobre. Cette ville, célèbre par son commerce et l'intrépidité de ses marins, s'était déclarée en faveur de l'Union dès le commencement de la guerre. Le roi, pour la décider à reconnaître son autorité, consentit à lui conserver tous ses privilèges, à laisser la garde de la ville et du château aux bourgeois, et même à leur permettre de fondre du canon, tant pour leur défense que pour armer des vaisseaux.

En Provence, grâce à l'énergie de Lesdiguières, le duc d'Épernon dut enfin se soumettre aux ordres du roi et quitter le pays où il avait entrepris de se créer une principauté indépendante.

Dans le Périgord, il y avait eu un mouvement insurrectionnel des paysans, qui n'avait abouti en dernier résultat qu'à consolider le gouvernement royal en cette province.

Au milieu des désordres de la guerre civile, les seigneurs s'étaient livrés contre les habitants à toutes sortes d'exactions, que ceux-ci avaient enfin résolu d'empêcher.

Dans le cours du mois d'avril, un notaire du pays, nommé Lachagne, avait fait distribuer dans les bourgades et paroisses un grand nombre de billets, par lesquels les habitants étaient invités à se rendre en armes, le 23 avril, à Saint-Drou, dans la forêt d'Absac, près de la ville de Limeuil. Beaucoup répondirent à cet appel, et 7 à 8,000 hommes, armés les uns d'épées et de pertuisanes, les autres de bâtons ferrés, se trouvèrent réunis au lieu indiqué. Les habitants de plusieurs communes, animés de sentiments plus pacifiques, s'étaient contentés d'envoyer des députés. Tous ces hommes se mirent à délibérer sur la conduite à tenir. Un député de la ville de Montpasié, le sieur Porquery, avocat au parlement de Bordeaux, s'efforça de faire prévaloir les conseils de la modération, en observant combien il

était périlleux de se mettre en révolte ouverte contre le gouvernement du roi, et réussit à faire décider qu'au lieu de commencer la guerre, comme on se le proposait, on enverrait vers le roi lui-même pour lui demander de diminuer les impôts, et d'arrêter les déprédations de la noblesse.

Porquery fut donc délégué avec un autre pour aller à Paris présenter au prince les doléances publiques. Dans la requête dont il était porteur les principaux griefs articulés étaient : les grandes tailles que le peuple payait tant au parti du roi qu'à celui de la Ligue; les exactions des receveurs des deniers royaux; les services des gentilshommes, qui, pour subvenir à une dépense plus grande que leur revenu, se voyaient contraints de vexer leurs sujets, détenaient en prison dans leurs châteaux grand nombre de personnes, les tourmentant de toutes sortes de gehennes et de cruautés, pour en tirer plus tôt rançon; même il apparaissait, par plaintes particulières, que quelques-uns avaient percé les pieds avec un fer chaud à leurs prisonniers.

En conséquence, on demandait le pardon pour l'assemblée tenue en armes sans permission, la diminution du nombre des officiers, particulièrement de ceux des finances, l'abaissement des tailles, enfin la permission pour les habitants d'élire un syndic chargé de veiller à la sûreté générale.

Le roi fit aux députés l'accueil le plus bienveillant, leur accorda sans peine le pardon demandé, à la seule condition qu'on déposerait les armes avant la Saint-Jean, consentit à la surséance des tailles, évita de se prononcer sur la suppression des officiers, mais refusa absolument l'élection d'un syndic, dont l'autorité eût pu contre-balancer bientôt celle de son gouvernement. Quant au surplus des plaintes, un maître des requêtes fut nommé pour les entendre.

Mais tandis que cette affaire se poursuivait au conseil du roi, le peuple perdait patience; de nouveaux rassemblements avaient eu lieu, et les paysans, réunis au nombre de 35 à 40,000 hommes, dans un lieu nommé La Boule, près de Bergerac, avaient même nommé deux colonels pour les commander.

Heureusement, sur ces entrefaites, Porquery et l'autre député qui l'avait accompagné à Paris arrivèrent, et firent connaître la réponse du roi. Quoiqu'elle ne fût pas satisfaisante sur tous les points, les chefs décidèrent qu'on devait s'en contenter, et que, suivant le commandement de sa majesté, chacun se contiendrait à l'avenir chez soi, sans se plus assembler davantage.

Néanmoins quelque temps après, comme les gentilshommes continuaient leurs violences, les paysans, de leur côté, se montrèrent disposés à reprendre les armes. Le maréchal de Bouillon crut alors devoir venir lui-même dans la province, pour essayer de mettre fin à ces agitations sans cesse renaissantes, et, comprenant qu'il atteindrait mieux son but en employant les voies de conciliation, il convoqua dans la ville de Montignac-le-Comte une assemblée des députés des communes et des principales villes, où chacun vint exposer ses griefs, et dont on dressa un cahier général qui

décida le roi à remettre les arrérages des tailles et subsides des années précédentes.

Le roi, du reste, était beaucoup moins préoccupé de ces mouvements populaires, qui ne s'attaquaient pas directement à lui, que de la guerre avec les Espagnols et le duc de Mayenne.

Après la prise de Laon, il était revenu à Paris pour s'y reposer, et veiller à l'administration intérieure; il voulut, vers la fin de novembre, aller visiter les frontières de Picardie, non pour reprendre les hostilités, mais pour s'instruire de l'état des lieux et des moyens d'ouvrir la campagne au gouverneur de Cambrai.

Réuni à l'Empire par Charles-Quint, le Cambrésis formait, sous le gouvernement de ses archevêques, une principauté indépendante de la couronne de France. Depuis les troubles, le maréchal de Balagny s'y était établi d'abord en qualité de gouverneur, puis comme prince souverain. Afin de mieux assurer la possession du nouveau titre qu'il venait de prendre, il s'était placé, quelques mois auparavant, sous le patronage de la France. Le roi y avait volontiers consenti; mais il eût désiré quelque chose de mieux, et ne pas exercer seulement un simple droit de protectorat sur une ville frontière d'une si haute importance. C'était pour traiter de cette affaire qu'il avait voulu visiter Cambrai. Lors donc qu'il y fut arrivé, il mit tout en œuvre pour décider Balagny à lui céder la ville en toute propriété; mais il ne put rien obtenir. Balagny résista à toutes ses instances, trop engoué encore de sa nouvelle principauté pour consentir à l'abandonner au profit de qui que ce fût, même du roi de France. Il eut bientôt lieu d'ailleurs de s'en repentir, car il ne tarda pas à en être dépossédé, sans dédommagement aucun, par le roi d'Espagne.

De Cambrai, le roi dirigea contre les places environnantes plusieurs attaques qui ne donnèrent aucun résultat important, et reprit le chemin de la capitale.

Ce fut au retour de ce voyage de Picardie qu'il faillit être victime d'un nouvel attentat dirigé contre sa personne, et qui eut cette fois un commencement d'exécution. Le 27 décembre, le roi venait de descendre à l'hôtel du Bouchage en face le Louvre, chez la marquise de Beaufort (Gabrielle d'Estrées), sa maîtresse. Il était encore tout botté et éperonné, lorsqu'un jeune homme, qui s'était mêlé à la foule des seigneurs venus pour le saluer, se précipita sur lui, et le frappa à la gorge d'un coup de couteau. Heureusement le prince en ce moment inclinait la tête, de sorte que le coup, au lieu de porter à la gorge, avait atteint la mâchoire inférieure. La blessure était sans gravité : une dent seulement avait été brisée et la lèvre fendue. L'assassin fut aussitôt arrêté. D'abord il essaya de nier; puis, voyant qu'il ne pouvait réussir à donner le change, il avoua qu'il était l'auteur du crime.

On sut bientôt qu'il se nommait Jean Chatel, que son père était un marchand drapier de la rue de la Barillerie, en face le Palais, et, de plus, qu'il

avait étudié chez les Jésuites. Cette dernière circonstance fut habilement exploitée par la haine, et le Parlement ordonna aussitôt, sans attendre de plus amples renseignements, qu'une perquisition serait faite dans la maison des Jésuites de la rue Saint-Jacques.

Cette enquête, conduite avec le soin le plus minutieux, ne fit rien découvrir sinon quelques papiers, tels qu'il s'en publiait chaque jour à Paris peu de mois encore auparavant, entre autres une feuille écrite à la main par le P. Guignard, où se lisaient plusieurs propositions séditieuses.

Il n'en fallut pas pas davantage aux magistrats pour transformer ces papiers oubliés, et sans rapport aucun avec le crime, en chefs d'accusation. Le P. Guignard fut arrêté comme complice, et les autres religieux eurent défense de sortir de leur maison de la rue Saint-Antoine.

Le père, la mère et les deux sœurs de Chatel furent également mis en état d'arrestation.

Du reste, l'instruction ne révélait aucun indice de complicité quelconque. L'assassin, jeune homme de 18 à 19 ans, d'un caractère sombre et taciturne, de mœurs dépravées, confessait que, les grands débauches auxquelles il s'était livré l'ayant fait désespérer de son salut, il avait conçu la pensée de tuer le roi, dans l'espoir que cet acte lui serait méritoire devant Dieu.

Interrogé sur ses relations avec les Pères jésuites, il déclarait qu'ayant étudié la philosophie deux ans et demi chez eux sous le P. Guéret, il avait ouï dire plusieurs fois dans leur collège que le roi était hors l'Église, qu'il ne fallait lui obéir, ni le tenir pour roi, tant qu'il ne serait pas approuvé par le Pape, que ce n'était pas un roi mais un tyran, et qu'à ce titre il était loisible de le tuer (1).

Quant aux membres de sa famille, Chatel ne les incriminait en aucune sorte; il déclarait seulement qu'ayant eu souvent l'imagination et la volonté de tuer le roi, il en avait parlé à son père, mais que celui-ci l'en avait toujours détourné.

Soumis à la question ordinaire et extraordinaire, il persista à tenir le même langage. Il était donc évident qu'il ne fallait pas chercher ailleurs que dans les inspirations d'un fanatisme individuel la pensée du crime, et que Jean Chatel devait seul en répondre. Mais la passion et la politique donnaient d'autres conseils. La nouvelle de l'événement avait produit une assez vive émotion à Paris; lorsqu'on avait appris que le roi était blessé, peut-être mort, des ressentiments mal éteints avaient paru se réveiller

(1) On voit combien ces déclarations, arrachées par la torture, étaient vagues et peu précises. Jean Chatel ne disait pas qu'il eût entendu aucun Jésuiste enseigner le régicide, mais seulement qu'il avait ouï dire dans un collége de la Compagnie (sans indiquer si c'était par des maîtres ou par des écoliers) que le roi de Navarre était un tyran et qu'il était loisible de le tuer. Or, en admettant même son allégation comme vraie, il était souverainement injuste de rendre tout un ordre religieux responsable des conversations particulières qui avaient pu se tenir dans l'enceinte d'un de ses collèges.

chez plusieurs, et le gouvernement jugea que le moment était propice pour porter un dernier coup aux restes de l'ancien parti ligueur.

La société de Jésus fut choisie comme holocauste, nòn qu'elle fût plus compromise, mais parce qu'elle avait des ennemis plus puissants, et qu'il y avait moins de péril à la frapper.

Par le même arrêt qui condamna Jean Chatel à la peine des parricides, le Parlement ordonna, sans d'ailleurs établir aucun lien de connexité entre les deux causes, que les prêtres et écoliers du collège de Clermont videraient Paris dedans trois jours et le royaume dedans quinze, les déclarant corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'État.

En vertu de la première partie de cet arrêt, Jean Chatel fut mené le 29 décembre, nu, en chemise, un cierge à la main, devant la principale porte de l'église Notre-Dame, où il fit amende honorable, répétant d'une voix faible et insouciante les paroles de la formule de rétractation qu'on lui lisait. De là il fut conduit à la place de Grève, où il eut le poing droit coupé par le bourreau, et enfin le corps tiré et démembré à quatre chevaux.

Quelques jours après ce supplice, juste expiation d'un grand crime, la seconde partie de l'arrêt reçut aussi son exécution. Les Jésuites de la rue Saint-Jacques et ceux de la rue Saint-Antoine furents conduits sous escorte jusqu'en Lorraine, où ils devaient résider avec défense de rentrer dans le royaume.

Mais ce n'était pas assez encore, il fallait donner une apparence de justification à cette proscription d'un ordre religieux coupable seulement d'avoir montré, en toute circonstance, un zèle ardent pour la cause de la religion catholique. Un procès de complicité fut dirigé contre deux membres de la Compagnie, le P. Guignard et le P. Guéret.

Nous avons dit que, lors de la perquisition faite dans le collége de la rue Saint-Jacques, des écrits séditieux avaient été trouvés chez le P. Guignard. Ce Père reconnaissait les avoir composés et écrits de sa main, mais à une époque où il s'en publiait beaucoup d'autres de cette sorte, et il invoquait, avec juste raison, l'édit d'abolition rendu par le roi après son entrée à Paris. On lui opposa qu'un autre édit ayant ordonné de brûler tous les écrits séditieux que chacun pouvait avoir en sa possession, il s'était rendu coupable, en n'y obtempérant pas, du crime de lèse-majesté. Cette seule circonstance parut suffisante au Parlement pour prononcer une condamnation à mort, bien que le procureur général lui-même n'eût requis que la peine du bannissement.

L'exécution de ce second arrêt eut lieu le 7 janvier 1595. Le P. Guignard fut conduit, comme l'avait été Jean Chatel, neuf jours auparavant, nu, en chemise, la corde au col, au parvis Notre-Dame, pour y faire amende honorable. Mais le religieux, fort de son innocence, refusa avec fermeté de prononcer aucune parole qui pût ressembler à l'aveu implicite d'un crime

qu'il n'avait pas commis, et lorsque le lieutenant Rapin lui dit : Qu'il eût à demander pardon à Dieu et au roi, selon la formule que le greffier allait lire. « Je demande bien pardon à Dieu, répondit le Père, mais au roi, pour « quel motif? Je ne l'ai pas offensé. — Vous l'avez offensé, reprit Rapin, « en ce que vous avez écrit contre lui. — Ce que j'en ai écrit, répliqua Gui- « gnard, a été avant que Paris fût remis en son obéissance. — Vous le « dites, reprit Rapin; ce qui n'est pas ». Puis, comme la religieux persistait dans sa résolution de ne rien rétracter, on le mena à la place de Grève, où son corps fut attaché à la potence et ses cendres jetées au vent. Avant de mourir, il avait prié pour le roi, demandant à Dieu de le confirmer dans la foi catholique, et ses dernières paroles avaient été : *Suscipe servum tuum, Domine, et ne statuas illis hoc peccatum* : « Recevez-moi, Seigneur, « dans les bras de votre miséricorde et ne leur imputez point ce péché ».

Son confrère, le P. Guéret, fut traité moins rigoureusement ; il était coupable seulement d'avoir été le professeur de philosophie de l'assassin ; on se contenta de le mettre à la question, et de le bannir à perpétuité du royaume.

Le père de Chatel fut également condamné à l'exil hors du royaume pendant neuf années, et à perpétuité hors de Paris et les faubourgs.

En outre, le Parlement ordonna qu'il paierait une amende de 2,000 francs, que sa maison serait rasée et qu'on érigerait à la place un pilier en pierres de taille, avec une table de mabre noir, sur laquelle l'arrêt contre Jean Chatel et les Jésuites serait inscrit en lettres d'or.

Deux jours avant le supplice du P. Guignard, il y avait eu une procession solennelle pour rendre grâces à Dieu d'avoir conservé la vie du roi. Le Parlement et toutes les autres compagnies s'y étaient rendus en corps; le roi lui-même l'avait suivie, escorté de la noblesse, de ses gardes et de ses archers. Dans la crainte d'un nouvel attentat, on avait cru devoir faire commandement aux bourgeois de ne laisser pénétrer dans leurs maisons, ou paraître à leurs fenêtres, que des personnes sûres, avec avis qu'ils auraient à en répondre sur leur vie.

Le roi, habillé en noir, portait à la lèvre inférieure les traces de sa blessure, non encore cicatrisée. La tristesse, empreinte sur ses traits, révélait les douloureux sentiments de son âme. En vain les acclamations populaires retentissaient autour de lui, elles ne lui faisaient plus illusion; et comme un seigneur, pour le rassurer, lui disait : « Sire, « voyez comme tout le monde se réjouit de vous voir », il reprit en secouant la tête : « C'est un peuple ; si mon plus grand ennemi était là où je « suis, et qu'il le vît passer, il lui en ferait autant qu'à moi, et crierait en- « core plus haut qu'il ne fait (1) ».

Cependant il voulut suivre la procession jusqu'à l'église Saint-Geneviève, quoiqu'on cherchât à l'en détourner à cause des dispositions peu sûres des

(1) *Lestoile*, t. II, p. 254.

habitants du quartier. L'Université, en effet, malgré la soumission de ses chefs et le procès récemment intenté par le recteur aux Jésuites, continuait à être hostile, et beaucoup de membres du clergé, tant séculier que régulier, refusaient encore de prier pour le roi,

Cette opposition latente était devenue même un sujet d'assez grave inquiétude, pour que le gouvernement crût devoir prier l'évêque de Paris d'intervenir. Jugeant avec raison qu'en une affaire de cette sorte il fallait procéder par voie de persuasion et non d'autorité, le cardinal de Gondi convoqua les docteurs en Sorbonne et tous les curés de la capitale dans une assemblée générale, où il leur exposa la nécessité de pacifier les esprits.

Tous se montrèrent animés des mêmes sentiments de conciliation; mais beaucoup observèrent que le roi n'avait pas encore été relevé de l'excommunication prononcée contre lui par le Saint-Siège, et insistèrent sur les inconvénients graves qu'il y aurait à laisser une telle situation se prolonger. Enfin, après une mûre délibération, l'assemblée décida : 1° que les sujets du roi ne devaient se faire aucun scrupule de rendre une entière obéissance à Henri IV, leur légitime souverain, et de prier pour lui, soit en public, soit en particulier; 2° que cependant le cardinal de Gondi serait instamment prié de s'employer auprès du roi et de le *supplier, au nom de ses diocésains et des docteurs de la Faculté de théologie, d'exécuter promptement la résolution qu'il avait prise d'envoyer des ambassadeurs auprès du Souverain-Pontife pour éviter un schisme,* qui ne pourrait manquer de scandaliser les peuples et de porter un préjudice considérable à la religion catholique; 3° qu'il n'était pas permis d'attenter à la vie du roi, ni de conseiller à personne de le faire, sous prétexte que la religion et la foi seraient en péril; 4° que le parricide commis contre la personne de Henri III était un attentat détestable et digne de réprobation.

Cette déclaration du clergé n'était, on le voit, ni sans réserves, ni sans conditions, puisque le roi y était de nouveau solennellement invité à députer vers le Souverain-Pontife pour en obtenir l'absolution. On en dressa un acte authentique, qui fut publié le 18 février.

Mais ce n'était pas seulement du côté des Catholiques que venaient les difficultés; les Protestants montraient encore plus de défiance à l'égard du nouveau gouvernement. Leur attitude même commençait à devenir sérieusement menaçante; ils se plaignaient amèrement de l'ingratitude d'un prince qui semblait avoir oublié qu'il leur devait sa couronne, et, dans les assemblées tenues à La Rochelle, à Saumur, à Sainte-Foi, à Montauban, ils avaient parlé hautement de prendre les armes, si on ne leur rendait pas justice.

Le roi, fort inquiet de ces dispositions, ne savait néanmoins à quel parti s'arrêter. En accordant aux Huguenots leurs demandes, il risquait de compromettre la négociation qu'il poursuivait à Rome; en leur refusant toute concession, il craignait de les irriter et de provoquer une prise d'ar-

mes, ce qu'il voulait à tout prix éviter. De plus, il avait besoin de se faire rendre le jeune prince de Condé, son héritier présomptif, afin de le faire élever dans la religion catholique, condition sans laquelle il savait qu'il ne pouvait espérer l'absolution du Saint-Père.

Pour concilier autant que possible ces divers intérêts, il se décida à rendre un édit confirmatif de celui de 1577, par lequel les Protestants avaient le libre exercice de leur religion, étaient aptes à obtenir des charges et des dignités, devaient avoir des juges de leur religion dans chaque parlement, et obtenaient en outre neuf places de sûreté, à condition de payer la dîme, de rendre les biens des églises usurpées, de chômer extérieurement les fêtes, et ne scandaliser en rien les Catholiques dans leur culte.

Cet édit n'atteignit qu'imparfaitement le but proposé; les concessions qu'il faisait aux Protestants furent fort mal accueillies par les Catholiques et une vive opposition se déclara au sein même du Parlement. Les magistrats du Parlement, outre qu'ils étaient sincèrement attachés à la religion catholique, ne laissèrent échapper aucune occasion de s'entremêler des affaires religieuses, et aimaient, le cas échéant, à faire preuve de zèle pour la cause de la foi. Lors donc que l'édit fut porté devant la Cour, beaucoup parlèrent d'en refuser l'enregistrement, et un conseiller, se faisant l'interprète de leurs sentiments, exposa « que l'édit de 1577 n'était qu'une feuille « de papier écrite, que le feu roi avait baillée aux Huguenots, pour les « contenter, comme il y avait bien paru; et que de vouloir rétablir « cette nouveauté éteinte il n'y avait pas d'apparence : au contraire, que « de grands inconvénients en pouvaient advenir. Premièrement que cela « reculerait la bonne volonté du Pape, duquel on avait bien affaire en beau- « coup de choses; qu'il ne fallait pas aussi se promettre que les Hu- « guenots rendissent jamais le petit prince de Condé, et toutefois qu'il en « fallait faire instance au roi de le leur retirer des mains par la force. Ce « qu'ayant exécuté, il ne fallait plus se mettre en peine des Huguenots, « ni de leurs édits (1) ».

Quelques-uns allèrent plus loin et ne craignirent pas de justifier la Ligue, en disant que les derniers troubles n'étaient arrivés que par le trop grand mépris de la religion catholique.

D'autres, au contraire, parmi lesquels un chanoine de Notre-Dame, l'abbé Coquelai, naguère ardent ligueur, se prononcèrent en faveur de l'édit. Le premier président de Harlai, surtout insista pour l'adoption; enfin, après une longue et orageuse discussion, l'enregistrement fut voté le 30 janvier à une majorité de six voix (cinquante-neuf s'étaient prononcés pour, et cinquante-trois contre).

Les Protestants de leur côté ne furent pas entièrement satisfaits des avantages qui leur étaient concédés, mais ils y virent cependant assez de

(1) *Lestoile*, t. II, p. 258.

marque de bon vouloir à leur égard, pour renoncer à toute prise d'armes. Or, c'était le résultat principal que le roi se proposait d'obtenir; il savait bien qu'il ne pourrait parvenir qu'avec le temps et beaucoup d'efforts à dominer les prétentions contraires des partis; il lui suffisait en ce moment d'avoir la libre disposition de ses forces, pour être en état de tenir tête au duc de Mayenne et aux Espagnols dans la nouvelle campagne qui allait s'ouvrir.



CHAPITRE XXIV

La négociation avec le Souverain-Pontife se continue. — Le roi adresse une déclaration de guerre à Philippe II. — Combat de Fontaine-Française. — Le duc de Mayenne signe une trêve avec le roi. — Le roi se rend à Lyon. — Brillante réception qui lui est faite. — Échecs éprouvés en Picardie. — L'évêque nommé d'Évreux, Duperron, se rend à Rome. — Absolution accordée au roi par le Souverain-Pontife. — Traité définitif entre le roi et le duc de Mayenne. — Soumission de Marseille. — Arrivée du légat à Paris. — Misère générale dans le royaume. — Dénûment du roi. — Épuisement des finances. — Prise de Calais par les Espagnols. — Prise de La Fère par le roi. — *Conseil de raison.* — Sully est envoyé dans les provinces et en tire quelque argent. — Prise d'Amiens par les Espagnols. — Amiens est repris par le roi. — Cessation de la guerre. — Traité de Vervins. — Édit de Nantes.



Au point où les choses étaient arrivées, il n'y avait plus pour le roi qu'un but à poursuivre : obtenir l'absolution du Souverain-Pontife. Le duc de Mayenne et les catholiques qui résistaient encore devaient déposer les armes, du jour où elle serait prononcée, cela ne faisait un doute pour personne.

Or, de ce côté, les nouvelles étaient satisfaisantes. Après le départ de Rome du duc de Nevers, qui n'avait pu obtenir du Pape que des promesses pour l'avenir, Arnauld d'Ossat avait été chargé par le roi de poursuivre la négociation. Quoique sans caractère officiel, d'Ossat s'était acquitté de sa mission avec autant de zèle que d'habileté. Il avait eu avec le Pape et les cardinaux de fréquentes conférences dans lesquelles la question avait été envisagée et débattue sous toutes ses faces.

Trois motifs avaient jusque-là arrêté le Saint-Père : d'abord le doute sur la sincérité de la conversion du roi; ensuite l'opposition des Catholiques de France dont il était de son devoir de tenir compte; enfin la crainte d'irriter le roi d'Espagne.

Quant au premier motif, une épreuve de plus d'une année pouvait sembler suffisante. Depuis sa conversion, le roi n'avait cessé de remplir toutes les pratiques extérieures de la religion catholique, ne laissant échapper aucune occasion de donner des témoignages publics de sa foi, évitant avec soin

tout ce qui pouvait donner lieu à de fâcheuses interprétations. Ainsi, aux dernières fêtes de Pâques, ayant été informé, qu'au sujet d'un séjour qu'il se proposait de faire à Fontainebleau pendant la semaine sainte, le bruit courait parmi le peuple, qu'il allait pour faire ses Pâques à la huguenote, il avait aussitôt contremandé le voyage. « Un peuple, s'était-il écrié avec « humeur, un peuple est une bête qui se laisse mener par le nez, princi- « palement le Parisien. Ce ne sont pas eux, mais de plus méchants qu'eux « qui lui persuadent cestui-là ». Mais il n'en était pas moins resté à Paris afin d'ôter tout prétexte à la malveillance.

Le second motif perdait chaque jour de son importance, à mesure qu'un plus grand nombre de villes se ralliaient à la cause royale.

Restait l'opposition du roi d'Espagne qui était toujours la même, mais, si désireux que fût le Pape de ménager Philippe II, il n'entendait pas pousser la condescendance pour ce prince jusqu'à compromettre le sort de la religion en France. Or, l'état de l'Église gallicane commençait à lui inspirer de sérieuses alarmes. La guerre civile y avait laissé s'introduire beaucoup d'abus et de désordres. Plusieurs évêchés demeuraient vacants; le roi nommait seul aux bénéfices, et le Parlement profitait de l'interruption de la France avec le Saint-Siège pour intervenir sans cesse dans les affaires religieuses. La situation, en un mot, ne pouvait se prolonger sans un grave péril. Aussi Clément VIII ne cachait plus à personne son extrême désir d'y mettre un terme, et déjà même il avait concédé les points principaux; les conditions secondaires seules restaient à régler, ce qui pouvait demander du temps encore, car, « dans cette cour, écrivait d'Ossat au roi, ils sont « fort formalistes et longs en toutes choses, même d'importance, et parti- « culièrement en celles de la religion (1) »; mais ne laissait plus aucun doute sur l'issue définitive de la négociation.

Henri IV était donc désormais sans inquiétude sur le point si essentiel de sa réconciliation avec le Saint-Siège, mais il ne savait encore quand elle serait officiellement promulguée, et, en attendant, il lui fallait tenir tête au duc de Mayenne et aux Espagnols.

La guerre se présentait cette année sous des aspects assez alarmants. L'ambition insatiable de Philippe II n'avait fait que changer d'objet; ayant perdu l'espoir de placer sa fille sur le trône de France, ce prince voulait du moins mettre à profit les derniers restes des dissensions civiles en France, pour se saisir de quelques villes frontières. Dans ce but, il avait accru de plusieurs corps d'infanterie et de cavalerie l'armée du comte de Mansfeld qui devait pénétrer en France par la Picardie, et il en avait rassemblé une autre en Italie, sous le commandement de Ferdinand de Velasco, connétable de Castille et gouverneur du Milanais, qui devait entrer en Bourgogne et faire sa jonction avec le duc de Mayenne. Il se proposait, en outre, d'envoyer

(1) *Lettres de M. le cardinal d'Ossat*, édit. de 1643, p. 21.

en Bretagne quelques renforts à Don Juan d'Aquila, dès que la saison le permettrait.

Le roi, de son côté, s'était mis en mesure de repousser des attaques si menaçantes. Non content de réunir toutes les forces dont il pouvait disposer au dedans, il avait fait appel à ses alliés du dehors et obtenu des secours, tant de la reine d'Angleterre, que des États de Hollande.

Avant d'entrer en campagne, il jugea opportun d'adresser cette année à Philippe II une déclaration solennelle de guerre ainsi conçue : « De par le « roi, personne en ce royaume, ni ailleurs, n'ignore que le roi d'Espagne « n'ayant pu, à guerre ouverte, envahir et détruire la France, protégée de « Dieu et défendue de ses rois d'heureuse mémoire, assistés de leurs bons « et loyaux subjets, n'ait suscité et fomenté en icelle les divisions et les « partialités, qui l'ont cuidé accabler, et qui l'affligent encore de pré- « sent, etc.

« Au moyen de quoi Sa Majesté enjoint très expressément à tous sesdits « sujets, vassaux et serviteurs, faire ci-après la guerre, par terre et par « mer, audit roi d'Espagne, ses pays, sujets, vassaux et adhérents, comme « ennemis de sa personne et du royaume ».

En publiant cette déclaration qui pouvait paraître superflue, le roi avait un but cependant; c'était de prendre position vis-à-vis de la France et de l'Europe. Depuis cinq ans, il faisait la guerre à Philippe II, mais en chef de parti, plutôt qu'en roi. Il devait en être désormais autrement et il voulait faire bien comprendre à tous, que c'était le roi de France qui faisait la guerre au roi d'Espagne.

Par le même motif, Philippe II ne voulut tenir aucun compte du manifeste, et ce ne fut que deux mois après qu'il publia une contre-déclaration, dans laquelle il rappelait qu'il ne venait en France, que pour défendre la cause de la religion catholique, et enjoignait à ses généraux de courir sus au *prince de Béarn* et à ses partisans.

Du reste, la guerre avait commencé dès les premiers jours de l'année 1595.

La campagne s'était ouverte par la prise ou plutôt par la soumission de la ville de Beaune, dans le duché de Bourgogne.

Dès l'année précédente, le duc de Mayenne, informé que plusieurs bourgeois de la ville entretenaient des intelligences secrètes avec le roi, avait fait mettre en prison quatorze des principaux d'entre eux; il espérait avoir par là détourné tout péril, mais il apprit bientôt que de nouveaux mouvements avaient lieu dans la ville, et il ordonna de la fortifier. Pour cela, il fallait abattre plusieurs maisons et même des monastères. Ces mesures de défense ne firent que précipiter la crise; les bourgeois, irrités de l'atteinte portée à leurs propriétés et à leurs privilèges, résolurent de tout faire pour se donner au roi.

Précisément le maréchal de Biron venait d'entrer en Bourgogne à la tête

de 2,000 Suisses, 4,000 hommes d'infanterie française et 1,200 chevaux; ils s'adressèrent aussitôt à lui, et l'engagèrent à se présenter le 5 février devant les portes de la ville, promettant de les lui livrer.

Au jour indiqué, les bourgeois, en effet, prirent les armes dès le matin, et descendirent dans les rues avec l'écharpe blanche, en poussant les cris de *Vive le Roi!* qui furent répétés par le peuple.

Une partie d'entre eux se dirigèrent aussitôt vers la porte de la ville, en chassèrent les soldats et s'en emparèrent; d'autres coururent au logis du gouverneur et le firent prisonnier, après avoir tué plusieurs officiers qui l'entouraient.

Il ne restait plus, mais c'était le plus difficile, qu'à forcer les quartiers occupés par les soldats de la garnison. Heureusement, sur ces entrefaites, le maréchal de Biron, qui s'était fait attendre plus que ne comptaient les bourgeois, arriva avec ses troupes. Dès lors toute résistance devenait impossible; les soldats le comprirent, et se rendirent vies et bagues sauves. Le château seul tenait encore, et, comme il était en bon état de défense, il fallut un siège de vingt-huit jours pour le réduire,

La reddition d'Autun suivit bientôt celle de Beaune; elle eut lieu à peu près avec les mêmes circonstances.

La capitale de la Bourgogne, Dijon, avait fait également sa soumission. Le maréchal de Biron, appelé par les bourgeois, y était entré le 1er mai, et en avait chassé, à la suite d'une lutte sanglante, le vicomte de Tavannes, qui s'était retiré dans le château.

En apprenant les graves événements qui se passaient dans la province sur laquelle il croyait pouvoir le plus compter, parce qu'il en était depuis longtemps gouverneur, le duc de Mayenne pensa à renouer les négociations avec le roi, et chargea le président Jeannin de lui demander une trêve, en attendant que le Souverain-Pontife eût fait connaître sa décision; mais l'arrivée du connétable de Castille vint couper court encore à ce projet de conciliation. En effet, l'armée que Philippe II avait réunie en Italie, venait de faire son entrée en Bourgogne. A cette nouvelle, le roi se hâta d'aller prendre lui-même le commandement de ses troupes, et, de son côté, le duc de Mayenne ne songea plus qu'à faire sa jonction avec le général espagnol.

A peine arrivé à Dijon, le roi donna l'ordre d'investir le château, qui tenait encore, ainsi que celui de Talon, placé à peu de distance, et se prépara à en faire le siège; mais bientôt, ayant appris que le connétable de Castille, cédant aux instances du duc de Mayenne, avait passé la Saône à Gray et s'avançait sur Dijon, il courut à sa rencontre avec la noblesse, pour essayer de l'arrêter au passage, sans même attendre son infanterie qui n'était pas encore arrivée.

Le 7 juin donc, le roi partit de Dijon à la pointe du jour, avec 200 cuirassiers et 600 arquebusiers à cheval, et arriva vers midi à la petite ville de Lux. Comme il était sans nouvelles précises de l'armée espagnole, qu'il sa-

vait seulement être à peu de distance, il envoya le baron d'Aussonville pousser une reconnaissance à la tête de soixante chevaux, et en même temps il donna l'ordre au reste de ses forces de se trouver à trois heures au village de Fontaine-Française.

Lui-même se dirigea de ce côté, et il n'était plus qu'à une demi-lieue du village lorsqu'il vit venir à lui quelques cavaliers au galop, qui lui dirent que le baron d'Aussonville, chargé par 300 chevaux ennemis, était forcé de faire retraite.

Cette nouvelle jeta le prince dans la plus vive perplexité; il ne savait si ces 300 chevaux étaient l'avant-garde de l'armée ennemie, ou un simple détachement qui battait l'estrade; afin de s'en assurer, il envoya le maréchal de Biron avec un escadron pour soutenir d'Aussonville, et reconnaître la position.

Biron s'acquitta de cette mission avec son intelligence accoutumée. Non content de dégager d'Aussonville, il prit l'offensive, chargea une compagnie de chevau-légers, et, l'ayant mise en déroute, il monta sur une colline du haut de laquelle il découvrit l'armée franco-espagnole, qui se déroulait dans la plaine, près du village de Saint-Seine. Désireux de rapporter au roi des renseignements exacts, il s'avançait pour observer l'ennemi de plus près, lorsque tout à coup une troupe de 400 cavaliers vint fondre sur lui.

De beaucoup inférieur en nombre, il ne lui restait qu'à se retirer en bon ordre. En conséquence, il commanda au baron de Lux de tenir tête à l'ennemi avec 20 cavaliers, tandis que lui-même ramènerait en arrière le reste de l'escadron. Cet ordre fut exécuté; mais le baron de Lux ayant été renversé par le choc, le maréchal dut se faire jour à travers les assaillants pour le dégager, et, blessé lui-même à la tête, il ne réussit qu'à grand'peine à se replier.

En apprenant le péril que couraient ses lieutenants, le roi n'écouta que son courage, et s'élança à leur secours suivi de 200 cavaliers et de 60 arquebusiers seulement.

L'affaire dès lors devint générale, et l'armée royale se trouva ainsi engagée malgré elle, avant qu'elle eût pu réunir toutes ses forces.

Les premiers escadrons franco-espagnols étaient commandés par Louis de Houdan, seigneur de Villars, le capitaine Samson Milanais, le baron de Tenissy et le baron de Thianges; le duc de Mayenne suivait derrière avec un gros de gendarmerie.

Les cavaliers royaux avaient à leur tête le roi lui-même à l'aile droite, et le maréchal de Biron à l'aile gauche.

L'avantage fut d'abord aux Ligueurs; les compagnies de d'Aussonville et du baron de Lux furent culbutées, et le maréchal de Biron se vit de nouveau contraint de se replier jusqu'à Fontaine-Française.

A l'aile droite, le roi se soutenait mieux; néanmoins, malgré sa bravoure, excitant les siens de l'exemple, de la voix et du geste, il eût fini par être

obligé aussi de rétrograder, si le comte d'Auvergne Vitry et d'autres arrivés avec des renforts, ne l'eussent tiré du péril.

Le duc de Mayenne, en effet, voyant les escadrons nouveaux qui descendaient dans la plaine, crut que toute l'armée royale allait suivre, et fit retirer ses troupes sur Saint-Seine.

Le roi alors, emporté par son ardeur, reprit l'offensive et se mit à pousser vivement l'ennemi devant lui. Mais, arrivé à la hauteur du bois de Saint-Seine, il aperçut l'infanterie espagnole qui s'avançait pour prendre part à l'action, soutenue du duc de Mayenne, qui, ayant rallié ses escadrons, faisait mine à son tour de vouloir recommencer le combat. Le prince dut s'arrêter aussitôt, car il n'était pas en mesure de soutenir le choc d'une nouvelle rencontre. Heureusement le soir approchait, et le connétable de Castille, qui ne voulait rien compromettre, donna l'ordre à son armée de faire halte.

Le roi, de son côté, satisfait d'avoir pu contenir l'ennemi avec des forces inférieures, reprit le chemin de Fontaine-Française, où il fit coucher ses troupes, ce dont il s'autorisa le lendemain pour s'attribuer la victoire.

Au fond, ce combat de Fontaine-Française n'avait été qu'une mêlée de cavalerie très chaude et très disputée, dans laquelle le roi s'était engagé imprudemment, mais dont il s'était tiré avec honneur, grâce à son courage et à celui de ses capitaines. Du reste il avait perdu plus de monde que les Espagnols, n'avait pas gagné un pouce de terrain, et ne devait en définitive son salut qu'à l'excessive prudence de ses adversaires.

Quoi qu'il en fût, il s'empressa d'annoncer au Parlement qu'il avait remporté une grande victoire sur ses ennemis, et ordonna de chanter un *Te Deum* d'actions de grâces dans toutes les églises de la capitale. D'ailleurs, si au point de vue militaire le succès était fort contestable, il ne le fut pas au point de vue politique, et les conséquences les plus heureuses pour la cause royale ne tardèrent pas à s'ensuivre.

Le lendemain du combat, le connétable de Castille, au lieu de pousser en avant, comme il l'aurait pu, fit repasser la Saône à son armée. Ayant reçu pour mission principale de défendre la Franche-Comté, il jugeait suffisant d'avoir repris Vesoul et quelques autres places dont les Français s'étaient précédemment emparés, et ne voulut pas s'avancer davantage en Bourgogne. En vain, le duc de Mayenne insista pour lui faire poursuivre sa marche sur Dijon, ou du moins pour garder un certain nombre de troupes, afin de rétablir ses affaires dans la province, le général espagnol refusa tout et continua son mouvement de retraite.

Justement blessé d'un tel procédé, le duc de Mayenne se crut suffisamment dégagé vis-à-vis de Philippe II, et ne songea plus qu'à se tourner du côté du roi, avec lequel il ne tarda pas à conclure, non un traité de paix, ce qu'il ne pouvait faire encore, mais une trêve aux conditions suivantes : il quitterait immédiatement l'armée espagnole et se retirerait à Chalon-sur-

perte de Cambrai était un fait d'autant plus regrettable, que l'hiver approchait, et il n'était plus possible de réparer cette année les échecs éprouvés au cours de la campagne.

Mais si la fortune des armes lui avait été contraire sur les frontières du Nord, le roi trouvait une ample compensation à ces revers dans la situation intérieure du royaume, et surtout, dans le fait de sa réconciliation avec le Saint-Siège, qui venait enfin d'avoir lieu.

Nous avons dit que, dès l'année précédente, les points principaux avaient été arrêtés de concert avec le Pape et Arnauld d'Ossat, et que quelques conditions secondaires seules restaient à régler. La nouvelle de l'arrêt de proscription rendu contre les Jésuites avait failli un moment tout compromettre. Le Pape et les cardinaux s'étaient plaints avec amertume de ce qu'on expulsait du royaume un ordre religieux connu seulement pour les grands services qu'il avait rendus à l'Église. Mais Arnauld d'Ossat s'était efforcé de remontrer que le roi n'avait fait qu'obéir à une nécessité politique, et qu'il s'empresserait de réparer le mal, dès que les circonstances le lui permettraient.

Le Pape, sans se laisser convaincre par ces raisons, avait cru toutefois devoir passer outre, la négociation se continuait, et les dernières difficultés furent bientôt aplanies. Mais à son tour Henri IV, qui ne voulait pas s'exposer à l'humiliation d'un second refus, avait attendu, pour envoyer un agent officiel, qu'il fût parfaitement assuré des sentiments du Saint-Père, ce qui avait amené quelque retard. Enfin le roi s'était décidé à faire partir l'évêque d'Évreux, Duperron, désigné pour le représenter auprès du Saint-Siège.

Arrivé à Rome vers la fin de juillet, le prélat français fut aussitôt admis auprès du Pape, qui lui fit l'accueil le plus bienveillant, et l'assura dès l'abord de sa paternelle affection pour le roi et pour la France.

Cependant il n'y avait encore que des promesses; aucune décision officielle n'était intervenue, et, au moment de prononcer la suprême sentence, l'âme du Pontife se sentait de nouveau inquiète et troublée; il comprenait toute la gravité de l'acte qu'il allait accomplir, et craignait de montrer, ou trop de sévérité, ou trop d'indulgence. Aussi, non content de recueillir tous les avis, il avait ordonné des prières publiques, et lui-même se livrait à de longues oraisons, en outre de ses dévotions ordinaires, qui en tout temps étaient grandes, écrivait d'Ossat à Villeroi. Plus le moment approchait, plus sa sollicitude augmentait. « Le samedi 5 août, fête de la dédicace de « Sainte-Marie-des-Neiges, le pieux Pontife, écrivait encore d'Ossat, se « rendit pieds nus, dès l'aube du jour, accompagné d'un petit nombre de « serviteurs, de son palais de Monte-Cavallo jusques à Sainte-Marie-Ma- « jeure, et là fit une très longue oraison et y dit la messe, toujours pieds « nus, en son dit palais, toujours pleurant et tenant la tête basse, sans « donner la bénédiction ni regarder personne, et, le jour de l'Assomption

« de Notre-Dame, 15 du même mois, il retourna en la même heure à la sus-« dite église, aussi pieds nus, et y fit longue oraison, et y dit la messe « aussi pieds nus (1) ».

Lorsqu'il eut ainsi appelé par l'ardeur et l'humilité de ses prières les lumières de l'Esprit saint, le chef auguste de la chrétienté convoqua tous les membres du Sacré-Collège dans un consistoire public, leur lut la requête par laquelle le roi de France demandait à être relevé de l'excommunication prononcée contre lui, leur représenta de quelle importance était une affaire où il s'agissait de décider sur le sort, non d'un prince seulement, mais d'un grand royaume dont les destinées religieuses étaient remises entre leurs mains, les exhorta à se dépouiller de toute partialité, de n'avoir en vue que la gloire de Dieu, la conservation de l'Église et la paix du monde chrétien; puis leur annonça qu'il se proposait d'avoir pendant plusieurs jours des conférences particulières avec eux, afin de connaître leur opinion.

Craignant l'influence des considérations politiques dans une délibération publique, il manda successivement auprès de lui tous les membres du Sacré-Collège, fit appel à la conscience religieuse de chacun d'eux, et après avoir ainsi recueilli tous les suffrages, il convoqua le 30 août un nouveau consistoire dans lequel il déclara que, les deux tiers des voix s'étant prononcées pour l'absolution du roi de France, il était résolu à l'accorder. Le cardinal Marc-Antoine Colonne, qui était tout dévoué à l'Espagne, demanda alors une délibération nouvelle sur les conditions; mais le Pape lui imposa silence en lui répondant qu'elles avaient déjà été réglées de concert avec les ministres du roi.

Ces conditions bientôt connues avaient été, on le sait, longuement débattues; les principales étaient les suivantes : 1° ceux qui représentaient le roi prêteraient le serment accoutumé d'obéir aux commandements de l'Église et du Saint-Siège; 2° ils abjureraient en présence du Pape le Calvinisme ainsi que toutes les autres hérésies, et feraient une profession de foi; 3° le roi rétablirait la religion catholique dans le Béarn, y nommerait des évêques catholiques et leur assurerait un revenu convenable, jusqu'à restitution des biens de l'Église; 4° il retirerait des mains des hérétiques le jeune prince de Condé, pour le faire élever dans la religion catholique; 5° les conventions faites, tant au sujet des bénéfices que des autres choses, subsisteraient; 6° le roi ferait publier et observer le Concile de Trente en entier, excepté cependant ce qu'on ne pourrait faire exécuter sans troubler le repos de l'État, et les autres articles de cette espèce, supposé qu'il y en eût; 7° il ne nommerait pas aux évêchés, abbayes et autres bénéfices, des sectaires ou des gens suspects de l'être; 8° il honorerait et ferait respecter les ecclésiastiques et leur ferait rendre les biens usurpés; 9° il révoquerait les donations qui pourraient avoir été faites des biens appartenant à l'Église;

(1) *Lettres de M. le cardinal d'Ossat*, p. 96.

10° dans la distribution des charges et des emplois, il donnerait la préférence aux Catholiques ; 11° en ce qui le concernait personnellement, il réciterait, s'il n'avait justes causes de s'en dispenser, le chapelet tous les jours, les litanies tous les mercredis, et les samedis le rosaire de la Sainte Vierge, qu'il prendrait pour sa protectrice auprès de Dieu ; il observerait les jeûnes de l'Église, entendrait la messe tous les jours, et la grand'messe tous les jours de fête ; 12° il ferait bâtir dans toutes les provinces du royaume, et surtout en Béarn, un couvent d'hommes ou de femmes, de mendiants ou de religieux réformés ; 13° il s'approcherait au moins quatre fois l'année des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; 14° il ratifierait en présence du légat en France ou de tout autre qui serait envoyé, l'abjuration faite à Rome par ses ambassadeurs, ainsi que la profession de foi et les autres promesses, et l'on enverrait à Sa Sainteté le procès-verbal de cette ratification ; 15° il écrirait à tous les princes catholiques pour leur annoncer son heureux retour dans le sein de l'Église romaine ; 16° il ordonnerait dans tout son royaume de solennelles actions de grâces pour remercier Dieu d'un si grand bienfait.

De son côté, le Pape s'engageait à adresser, aussitôt après l'absolution, une admonition à tous les Catholiques de France de déposer les armes et de reconnaître le gouvernement du roi.

Les choses étant en cet état, il ne restait plus qu'à procéder à la cérémonie publique de l'absolution ; elle eut lieu le 17 septembre, avec beaucoup de solennité.

Une grande estrade, sur laquelle se trouvait un trône, avait été élevée sur la place Saint-Pierre. Le Souverain-Pontife y vint prendre place, accompagné de tous les cardinaux présents à Rome, à l'exception de trois

Le décret rendu par Sa Sainteté fut d'abord lu à haute voix ; puis les deux ministres Arnauld d'Ossat et Duperron, ayant été introduits, présentèrent à genoux la requête du roi et abjurèrent, en son nom, l'hérésie, suivant la formule prescrite. Ils promirent sur les saints Évangiles, toujours au nom du roi, d'observer toutes les conditions de l'absolution, dont ils avaient entendu lecture, et de persévérer jusqu'à la fin dans la religion catholique, apostolique et romaine. De là ils furent conduits au pied du trône du Souverain-Pontife, devant lequel, s'étant mis à genoux pour la seconde fois, ils récitèrent, les yeux et la tête baissés, le psaume *Miserere mei, Deus*. A chaque verset, le Pape, ayant à la main une petite verge (à l'imitation de celle que les Romains appelaient *vindicta*, et dont ils se servaient pour affranchir les esclaves), en frappait légèrement les ministres du roi, comme il est d'usage dans l'Église pour signifier qu'on rend la liberté chrétienne à ceux qui sont liés par les censures.

Le psaume achevé, le Souverain-Pontife se leva, et ayant récité, la tête nue, les prières canoniques, il reprit sa tiare, puis, s'étant assis sur son trône, il éleva la voix et déclara : QU'IL DONNAIT, PAR L'AUTORITÉ DU TOUT-

PUISSANT, PAR CELLE DES BIENHEUREUX APÔTRES SAINT PIERRE ET SAINT PAUL, ET PAR LA SIENNE, A HENRI DE BOURBON, ROI DE FRANCE, L'ABSOLUTION DES CENSURES ECCLÉSIASTIQUES ENCOURUES POUR CAUSE D'HÉRÉSIE.

Aussitôt les portes de Saint-Pierre, jusque là fermées, s'ouvrirent, et le cardinal de Saint-Séverin, grand pénitencier, introduisit les deux ministres du roi de France dans la basilique, où un *Te Deum* fut chanté au milieu du concert du peuple et du clergé. De l'église Saint-Pierre, Arnauld d'Ossat et Duperron se rendirent, accompagnés du cardinal de Joyeuse, à celle de Saint-Louis, où on chanta un nouveau *Te Deum*. En même temps, on tirait sur toutes les places publiques des boîtes d'artifice, auxquelles répondait le canon du château Saint-Ange, et pendant trois jours il y eut des feux et des illuminations dans toute la ville.

Ainsi s'accomplit la réconciliation solennelle de Henri IV avec le Saint-Siège. Le pape Clément VIII avait montré, dans la conduite de cette grave et difficile affaire, autant de prudence que de douceur et de fermeté. Ne s'inspirant que des conseils de sa foi et du sentiment des redoutables devoirs de sa charge, il avait su garder en tout une sage mesure, et rendre la paix à la France, sans rien sacrifier des droits, ni de la dignité de l'Église.

De son côté, Henri IV, en sachant attendre dans le calme l'heure de la sentence, et humilier ensuite son front royal sous la main vénérée du Vicaire de Dieu sur la terre, avait aussi bien mérité de la Religion que de la France. Loin d'abaisser ou d'amoindrir sa couronne, il l'avait rehaussée dans l'esprit de ses peuples, et affermie à jamais sur sa tête.

Cet heureux événement causa dans le royaume une joie universelle. Lorsque la nouvelle en arriva à Paris, le peuple reconnaissant se porta en foule dans les églises pour rendre grâces à Dieu, et appeler les bénédictions du Ciel à la fois sur le Pontife et sur le Roi.

A partir de ce moment, la Ligue catholique cessait d'exister, car, son but étant atteint, elle perdait sa raison d'être; et, pour l'entière pacification du royaume, il ne restait plus qu'à régler les conditions auxquelles les différents chefs déposeraient les armes.

Or, cette dernière œuvre était aussi fort avancée. La plupart des gouverneurs militaires des villes avaient déjà fait leur soumission, et le duc de Mayenne lui-même n'aspirait plus qu'au moment où il pourrait convertir la trêve déjà signée en un traité de paix définitif. Aussi, lorsqu'il eut appris que l'absolution avait été accordée, il s'empressa de faire partir son conseiller habituel, le président Jeannin, pour le château de Folembray, dans la forêt de Coucy, où était le roi. Le prince fit à l'envoyé du chef de l'Union l'accueil le plus amical, et se montra animé des intentions les plus conciliantes.

L'affaire toutefois n'était pas sans difficultés. Le duc de Mayenne voulait s'assurer des avantages en rapport avec l'importance du rôle qu'il avait joué, et tenait à honneur de traiter, non pas en son nom propre, mais en celui

de chef de l'Union catholique, et, par suite, d'obtenir du roi de justifier sa conduite passée, et celle de tout son parti. De plus, dans les traités conclus jusque-là, le roi tout en accordant l'amnistie pour le passé, avait toujours eu soin de réserver les poursuites contre les complices de l'attentat de Jacques Clément. Or, le duc de Mayenne ne voulait pas entendre parler d'une pareille restriction, et exigeait qu'avant toutes choses le roi le déclarât absolument étranger à ce crime, afin qu'on ne pût jamais, sous aucun prétexte, l'inquiéter à cet égard.

De telles prétentions étaient de nature, on le voit, à retarder longtemps la conclusion du traité. Mais Henri IV avait hâte d'en finir, et, après avoir quelque peu contesté, il se décida à accorder au président Jeannin ses prinpales demandes.

En conséquence, dans les premiers jours de janvier 1596, parut un édit par lequel la réconciliation du chef de l'Union avec le roi était définitivement conclue.

Cet édit, en trente et un articles, était aussi honorable qu'avantageux pour le duc de Mayenne; il lui reconnaissait, comme il l'avait demandé, la qualité de chef de parti. De plus, le grand mouvement national et catholique de la Sainte-Union s'y trouvait aussi complètement justifié qu'il pouvait l'être.

Dans le préambule, en effet, le roi s'exprimait ainsi : « Comme nous « avons très-grande occasion de louer Dieu et d'admirer la Providence di- « vine, en ce qu'il lui a plu faire que le chemin de notre salut ait aussi été « celui qui a été le plus propre pour gagner et affermir les cœurs de nos su- « jets, etc.... Mais ce bon œuvre n'eût été parfait, ni la paix entière, si no- « tre très-cher et très-aimé cousin le duc de Mayenne, *chef de son parti,* « n'eût suivi le même chemin, comme il s'est résolu de faire sitôt qu'il a vu « que notre Saint-Père avait approuvé notre dite réunion, *ce qui nous a* « *fait mieux sentir qu'auparavant de ses actions, recevoir et prendre en* « *bonne part ce qu'il nous a montré du zèle qu'il a eu en la religion,* « *louer et estimer l'affection qu'il a montrée à conserver le royaume en* « *son sentier, duquel il n'a fait, ni souffert le démembrement, lorsque la* « *prospérité de ses affaires semblait lui en donner moyen,* comme il a « fait encore depuis qu'étant affaibli, il a mieux aimé se jeter en nos bras, « et nous rendre l'obéissance que Dieu, nature et les loix lui commandent, « que de s'attacher à d'autres remèdes qui pouvaient encore faire durer la « guerre longuement... et, afin que lui et les Catholiques, qui l'imiteront « en ce devoir, y soient de plus en plusconfirmés, et les autres excités de « prendre un si salutaire conseil, et aussi que personne ne puisse plus fein- « dre ci-après de douter de la sincérité de notre dite réunion à l'Église ca- « tholique, etc. ».

Ainsi le duc de Mayenne n'était pas un sujet rebelle qui rentrait en grâce auprès de son souverain, mais le chef d'un grand parti qui, ayant pris

les armes pour la défense de la religion catholique, les déposait parce qu'il jugeait désormais sa cause hors de péril. Le roi reconnaissait la droiture de ses intentions, la sincérité du zèle religieux qui l'avait animé lui et ses partisans. En outre, il le louait hautement de la fermeté patriotique avec laquelle il avait toujours refusé de livrer aux Espagnols la moindre portion du territoire national.

Le dispositif de l'édit avait également un caractère général : il s'appliquait, non au seul duc de Mayenne, mais à tout le parti de la Sainte-Union; il révoquait les jugements, arrêts et sentences rendus, soit contre le duc de Mayenne, soit contre les princes, seigneurs, villes, communautés, ou tous autres de tout état et condition, et les rétablissait dans les bénéfices, charges et biens dont ils avaient pu être dépouillés.

L'article, il est vrai, qui accordait l'amnistie portait l'exception ordinaire : *à la réserve de ceux qui auraient eu part au parricide de Henri III*, mais il était dit ensuite que le roi, ayant pris connaissance de toutes les pièces, et en ayant conféré avec son conseil, s'était assuré que les princes et princesses, qui avaient pris les armes contre lui, n'avaient eu aucune part à ce crime, qu'ils s'en étaient justifiés par serment, et que dès lors Sa Majesté interdisait toute poursuite, et à toutes ses cours de Parlement toute connaissance sur ce sujet.

Dans l'édit étaient compris le duc de Joyeuse, le marquis de Villars, le sieur de Montpezat, et en général tous ceux qui voudraient en profiter. L'exécution des arrêts rendus contre le duc de Mercœur et le duc d'Aumale était même suspendue jusqu'au jour où ils feraient connaître leur désir d'être compris dans le traité.

Quant aux avantages personnels faits au duc de Mayenne lui-même, ils étaient considérables. Le roi lui concédait le gouvernement de l'Ile-de-France, trois places de sûreté pendant six années, à savoir : Chalon, Seurre et Soissons; lui donnait, pour payer ses dettes et celles de ses amis, trois cent cinquante mille écus d'or payables en deux ans, et vingt-sept mille pour les intérêts; faisait défense à tous ses créanciers de le poursuivre pendant ce temps-là, et de s'adresser à d'autres qu'à lui-même. De plus, il se chargeait d'acquitter toutes les dettes que le duc de Mayenne avait contractées pour la solde des Suisses, et généralement de toutes les troupes étrangères qu'il avait eues à son service pendant la guerre, comme si elles eussent été au service de l'État.

Il était impossible, on le voit, qu'au moment même où elle cessait d'exister, la Sainte-Union reçût un plus haut témoignage de la légitimité de son œuvre, puisque c'était le prince même qu'elle avait combattu qui le lui rendait; aussi les Politiques s'en indignèrent, et lorsque l'édit fut porté devant le Parlement, il rencontra la plus vive opposition. Les anciens magistrats de Tours et de Chalon déclarèrent qu'ils ne reconnaîtraient jamais que le duc de Mayenne n'eût été mu que par la pensée de conserver la reli-

gion catholique en France. Mais ces résistances durent céder devant la volonté du roi qui réitéra ses ordres, et le Parlement fut contraint de prononcer l'enregistrement pur et simple, sans aucune réserve.

Ce premier édit fut suivi de deux autres : l'un en faveur du marquis de Saint-Sorlin, frère utérin du duc de Mayenne, et depuis peu duc de Nemours; l'autre au profit du duc de Joyeuse et de la ville de Toulouse. Le duc de Joyeuse était nommé maréchal de France, et la ville de Toulouse réintégrée en tous ses priviléges, ses forts rasés, et son Parlement rétabli. Vers le même temps, Marseille fit sa soumission, et le jeune duc de Guise, nouveau gouverneur de Provence, y fit son entrée au nom du roi.

Bientôt l'arrivée du légat que le Saint-Père envoyait à Paris vint mettre le sceau à la réconciliation générale. Le cardinal de Médicis, dont le Pape avait fait choix, était un prélat aussi distingué par ses vertus que par sa naissance. Le roi eut soin de lui faire rendre les plus grands honneurs. Par ses ordres, le maréchal de Lesdiguières alla le recevoir à la frontière avec une suite nombreuse, et le conduisit jusqu'à Lyon. Les gouverneurs des provinces, par lesquelles il devait passer, se portèrent également à sa rencontre, et l'escortèrent successivement jusqu'à Chartres, où le roi lui-même vint lui offrir ses hommages.

A son arrivée à Paris, le Corps de ville, le Parlement et les autres cours souveraines allèrent au-devant de lui jusqu'à la porte Saint-Jacques, pour le complimenter. Les chefs de chaque corporation lui adressèrent des harangues pour lui exprimer avec effusion leurs sentiments d'amour et de reconnaissance pour le Saint-Père. Seul le premier président de Harlai, qui n'avait pu encore oublier, ni son emprisonnement à la Bastille, ni son exil à Tours, eut l'inconvenance de faire allusion dans son discours au rôle qu'avaient joué, sous la ligue, les cardinaux de Plaisance et Cajetan.

Peu de jours après, les pouvoirs du légat furent vérifiés et publiés avec les lettres du roi, ce qui donna de nouveau occasion au Parlement de faire preuve de cet esprit d'opposition étroite et tracassière dont il était animé à l'égard de la cour de Rome. Lorsque les pouvoirs furent présentés à l'enregistrement, la Cour rendit un arrêt pour les restreindre, alléguant qu'ils étaient excessifs et attentatoires, en certains points, aux lois du royaume et aux libertés de l'Église Gallicane; mais le roi, qui voyait les choses de plus haut, n'en voulut tenir aucun compte, et l'arrêt demeura enfoui au greffe, avec défense de le publier.

Quoique justement offensé de la conduite des magistrats, le cardinal de Médicis n'en demeura pas moins fidèle à l'esprit de sa mission. Il sut se concilier par sa sagesse l'estime et le respect de tous, et contribua puissamment, pendant les deux années qu'il continua à résider à Paris, à rétablir la concorde et la paix dans le royaume.

Le duc de Mayenne aussi se montra sincère et loyal dans l'exécution des

nouveaux engagements qu'il venait de prendre. Peu de temps après l'édit de pacification, il s'était rendu au château de Monceaux où il avait eu avec le roi les explications les plus franches et les plus cordiales. Henri IV avait promis d'oublier le passé, et le duc, de son côté, avait juré de lui garder une inébranlable fidélité; il tint parole : non seulement on ne le vit plus mêlé à aucune intrigue, mais il fut, depuis lors, l'un des seigneurs qui servirent le roi avec le plus de zèle et de dévouement. Il fit voir par là que, si l'ambition n'avait pas été entièrement étrangère à sa conduite dans le passé, elle n'en avait pas été le principal mobile, et qu'un sentiment plus noble l'avait inspiré.

Sans être doué de talents supérieurs, le duc de Mayenne possédait des qualités précieuses, celles qui convenaient le mieux au rôle qu'il avait à jouer : l'intelligence, la modération, un sens droit, la fermeté du caratère. Avec plus d'élan et d'initiative, il eût jeté un plus vif éclat, mais eût moins bien servi peut-être la cause dont il était le chef.

La Sainte-Union, on ne saurait trop le répéter, se proposait, non de détruire, mais de conserver; non de faire une révolution dans l'État, mais au contraire d'en empêcher une, elle n'attaquait pas, elle se défendait. Le duc de Mayenne sut merveilleusement comprendre le vrai caractère d'une telle œuvre, et dès qu'il en eut accepté la charge et l'honneur, il en poursuivit jusqu'au bout l'accomplissement, sans se laisser abattre par les revers, ni éblouir par le succès. Après la bataille d'Ivry, il ne désespéra de rien, et refusa de traiter avec le vainqueur; après la levée glorieuse des sièges de Paris et de Rouen, il ne voulut rien céder aux Espagnols, et résista avec une fermeté invincible à toutes les instances de Philippe II. Enfin il ne consentit, en dernier lieu, à traiter avec Henri IV, qu'après s'être assuré que le but poursuivi était atteint, et du jour où il eut déposé les armes, il ne songea plus jamais à les reprendre. Moins chevaleresque, mais plus sage que son frère Henri de Guise, il connaissait mieux les hommes, et avait plus le sens pratique des affaires. Nature tempérée, solide, pour ainsi parler, au moral comme au physique, car il était fort replet, le duc de Mayenne semblait né pour la résistance, ce qui se trouva être dans son rôle, plutôt que pour le mouvement et l'action; même à la guerre, il entendait mieux l'art des retraites, que celui des marches en avant. Aussi, bien qu'aucune auréole de gloire ne se soit attachée à son nom, quiconque l'aura étudié dans chacun de ses actes et dans l'ensemble de sa conduite, n'hésitera pas à le placer au nombre des princes les plus sages, et surtout les plus vraiment utiles, que la France ait eus à son service.

Notre tâche est désormais terminée, puisqu'en fait, comme en droit, la Ligue catholique a cessé d'exister. Toutefois, comme la guerre avec le roi d'Espagne, le duc de Savoie et le duc de Mercœur dura encore près de deux années, et que ces princes continuèrent à mettre en avant le prétexte de la religion, nous croyons devoir indiquer rapidement les principaux incidents

de cette dernière lutte, ainsi que les conditions des traités de paix qui y mirent fin.

Au commencement de l'année 1596 la guerre civile avait cessé dans toutes les provinces, sauf en quelques parties de la Bretagne et du Dauphiné. La royauté du chef de la maison de Bourbon était partout reconnue, par suite l'ordre rétabli, et l'unité nationale reconstituée. Mais de si longs troubles avaient laissé dans le pays des traces douloureuses qui n'étaient pas encore effacées. L'Agriculture avait été négligée, le commerce délaissé, les ressources de tous épuisées, le trésor public était vide (1). Le peuple, auquel on demandait l'impôt, n'avait plus les moyens de le payer. Seuls quelques traitants avaient réussi à s'enrichir, en détournant à leur profit la fortune de tous. A Paris, surtout, la misère était extrême; des processions de pauvres se voyaient dans les rues, rapporte Lestoile, en si grande abondance, qu'on n'y pouvait passer. Le roi, loin de pouvoir venir en aide à ces souffrances, était lui-même dans le plus grand dénûment : « Je vous veux bien « dire, écrivait-il d'Amiens à Sully, l'état où je me trouve réduit, qui est tel « que je suis fort proche des ennemis, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel « je puisse combattre, ni un harnais complet que je puisse endosser; mes

(1) Au nombre des causes qui avaient contribué à épuiser le trésor public, il faut compter les sommes considérables que le roi avait dû payer aux gouverneurs militaires des villes réduites à son obéissance, et dont Sully a donné dans ses *Economies royales* un relevé, qui monte au chiffre énorme de 32,142,981 livres, ainsi réparties, savoir :

A M. de Lorraine et autres particuliers, suivant son traité et promesse secrète. . . 3,766,825
Plus, à M. du Maine (Mayenne) et autres particuliers, suivant son traité, compris les dettes de deux régiments suisses que le roi s'est chargé de payer. 3,580,000
Plus, à M. de Guise, prince de Joinville, et autres particuliers, suivant son traité. 3,888,830
Plus, à M. de Villars, tant pour lui, le chevalier d'Oise, son frère, les villes de Rouen, le Havre et autres places, que pour les récompenses qu'il a fallu donner à Messires de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverny, et autres particuliers compris en son traité. 3,477,800
Plus, pour M. de Brissac, la ville de Paris et autres particuliers, employés en son traité. 1,695,400
Plus, à M. de Joyeuse, pour lui, Toulouse et autres villes en son traité. 1,470,000
Plus, à M. de Villeroi, pour lui, son fils, Pontoise et autres particuliers, suivant leur traité. 476,594
Plus, à M. de Bois-Dauphin et autres, suivant son traité. 670,800
Plus, à Messieurs de Vitri et Medavit, suivant leurs deux traités. 380,000
Plus, etc., etc. (Sully, *Économies royales*, t. II, p. 30).

On voit que le roi avait raison de dire qu'on lui avait *vendu* et non pas *rendu* les villes de son royaume. Toutefois il ne faudrait pas juger trop sévèrement les seigneurs qui avaient ainsi fait argent de leur défection; diverses circonstances peuvent être invoquées à leur décharge. D'abord il est à remarquer que nul d'entre eux ne fit sa soumission avant la conversion du roi, et qu'à partir de ce moment beaucoup purent se croire autorisés à traiter, sans trahir la cause qu'ils servaient. Ensuite, si le régime féodal était détruit, ses traditions et ses usages survivaient. Les seigneurs faisaient encore la guerre à leurs frais, sauf à être indemnisés par le roi; les gouvernements militaires étaient aussi considérés comme des espèces de propriétés, qui le plus souvent se vendaient et s'achetaient. Toutes ces raisons expliquent, sans la justifier entièrement, la conduite de ceux qui se crurent en droit de faire des conditions au roi, avant de se soumettre à lui.

« chemises sont toutes déchirées; mes pourpoints troués aux coudes; ma « marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je dîne et soupe chez « les uns et les autres, mes pourvoyageurs disant n'avoir plus moyen de « rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont « reçu d'argent; partant, jugez si je mérite d'être ainsi traité, et si je dois « plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir « de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies, que ma mai- « son soit pleine de nécessités, et les leurs de richesses et d'opulence » (1).

Par ces dernières paroles le roi faisait sans doute allusion au scandale qui se passait alors à Paris où, dit Lestoile, pendant qu'on apportait à tas de tous les côtés dans l'Hôtel-Dieu les pauvres membres de Jésus-Christ, si secs et si exténués, qu'ils n'y n'étaient pas plutôt entrés qu'ils y rendaient l'esprit, on dansait, on mommait, les festins et banquets se faisaient à 45 écus le plat, avec des collations magnifiques à trois services; et la superfluité des habillements, bagues et pierreries était telle qu'elle s'étendait jusques au bout des souliers et des patins (2).

Ainsi, à l'exception de quelques riches traitants qui profitaient des premiers jours de calme pour jouir du fruit de leurs exactions, tous étaient dans le dénûment, et cependant il fallait faire face à la guerre avec les Espagnols, rendus plus hardis encore par les succès qu'ils avaient remportés sur les frontières du Nord, dans la dernière campagne.

Dès la fin de l'année précédente, le roi, impatient de réparer les échecs qu'il venait d'éprouver, avait repris l'offensive et fait mettre le siège devant La Fère; il vint bientôt prendre lui-même la direction des travaux d'investissement et les pousser avec une grande activité. De son côté, le nouveau gouverneur des Pays-Bas, le cardinal Albert d'Autriche, ne négligea rien pour empêcher une place si importante de tomber entre les mains des Français. Les généraux sous ses ordres n'étaient pas d'accord sur les moyens à employer : les uns voulaient diriger immédiatement des forces sur la place et forcer ainsi le roi à lever le siège ; d'autres pensaient qu'en faisant une diversion sur quelque autre ville, on obtiendrait à moindres frais le même résultat. Pendant qu'on délibérait sur cette question, un officier français, le sieur de Rosne, l'un des anciens lieutenants du duc de Mayenne, élevé même par lui à la dignité de maréchal de France, mais qui, au lieu de l'imiter dans sa soumission, s'était entièrement donné aux Espagnols, vint proposer à l'archiduc de faire une tentative sur Calais dont les fortifications étaient en mauvais état. Quoique l'entreprise parût hasardeuse, l'archiduc n'hésita pas à accepter l'offre. De Rosne, ayant pris un fort détachement de troupes avec quelques canons, se dirigea sur Calais et arriva le 9 avril devant la ville. Le fort de Nivelet était mal gardé comme il l'avait pensé; il l'attaqua à l'improviste, et s'en empara presque sans coup férir. Les habitants de Calais

(1) *Économies royales*, t. I, p. 207.
(2) *Lestoile*, t. II, p. 270.

effrayés essayèrent cependant de résister; mais, au bout de quelques jours, ils furent obligés de se rendre, et déjà ils avaient capitulé, lorsque le roi arriva pour les secourir.

Cette perte lui fut extrêmement sensible; et, dans l'embarras extrême où il se trouvait, car il était débordé de tous côtés par l'armée espagnole, il résolut d'envoyer le duc de Bouillon vers la reine d'Angleterre pour lui demander de prompts secours, que cette princesse finit par lui accorder, mais non sans se plaindre et récriminer.

De nouveaux échecs suivirent bientôt la perte de Calais; l'archiduc profita de l'avantage qu'il venait de remporter pour attaquer les villes de Guisnes et de Ham, qu'il prit sans rencontrer de résistance. Celle d'Ardres, mieux défendue d'abord, capitula aussi peu après par l'indigne conduite du marquis de Berlin, qui, contre l'avis des autres officiers, rendit la place avant d'avoir épuisé tous ses moyens de défense, et pour ce fait fut privé de tous ses grades et renvoyé dans ses terres.

Heureusement la ville de La Fère, dont le siège n'avait pas été abandonné par l'armée royale, venait de capituler le 22 mai. La prise de cette place de guerre était une compensation insuffisante des échecs éprouvés ailleurs, mais le roi dut s'en contenter, car ses troupes étaient épuisées de fatigue, et il n'avait pas d'argent pour les payer. Après s'être assuré que les Espagnols ne songeaient pas, pour le moment, à rien entreprendre de nouveau, et avoir mis de bonnes garnisons dans les places fortes, il licencia la noblesse.

La guerre avait également continué en Bretagne avec le duc de Mercœur et en Dauphiné avec le duc de Savoie, mais sans incidents remarquables, et la situation de ces deux provinces était restée la même.

Un des plus grands embarras du gouvernement royal était toujours l'épuisement des finances, dû moins encore peut-être à la misère générale, qu'à l'avidité des receveurs, qui détournaient à leur profit la meilleure partie de l'argent qu'ils recouvraient.

Pour remédier à un tel état de choses, le roi eut recours à deux moyens : d'abord il convoqua une assemblée des Notables dont il espérait obtenir quelques ressources, puis il envoya le baron de Rosny dans les provinces pour surveiller les collecteurs d'impôts, et essayer de tirer d'eux, de gré ou de force, le plus d'argent qu'il pourrait.

L'assemblée des Notables fut convoquée à Rouen pour le 4 novembre. Le roi alla lui-même en faire l'ouverture, et prononça devant elle ce discours, depuis tant de fois cité : « Messieurs, dit-il en s'adressant aux députés, si « je faisais gloire de passer pour excellent orateur, j'aurais apporté ici plus « de belles paroles que de bonnes volontés. Mais mon ambition tend à quel« que chose de plus haut que de bien parler : j'aspire aux glorieux titres de « libérateur et restaurateur de la France... Je ne vous ai point appelés, « comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveu-

« glément mes volontés; je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils « pour les croire, pour les suivre; en un mot, pour me mettre en tutelle entre « vos mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes gri- « ses et aux victorieux comme moi; mais l'amour que je porte à mes « sujets et l'extrême désir que j'ai de conserver mon État me font trouver « tout facile et tout honorable (1).

L'assemblée, composée en grande partie de membres du tiers-état, eut le tort de prendre trop au sérieux l'apparent abandon de la harangue royale, et elle proposa d'établir un *conseil de raison* qui, nommé d'abord par elle, et ensuite par les Cours souveraines, serait chargé d'administrer les finances du royaume, en ne laissant au prince que le soin d'entretenir les armées, et de pourvoir à ses dépenses personnelles. Mais, quoi qu'il en eût dit, le roi n'avait nulle envie de se mettre en tutelle; aussi ce projet n'eut aucune suite, et les Notables se séparèrent sans avoir rien résolu.

La mission confiée au baron de Rosny de parcourir les provinces et d'exiger de l'argent des collecteurs d'impôts, eut un meilleur résultat; Sully, qui s'initiait ainsi à la charge de surintendant des finances, rapporta au roi 1,500,000 écus, avec lesquels il put faire face aux dépenses les plus pressantes.

De Rouen, Henri IV revint à Paris, où il passa une partie de l'hiver dans les fêtes et dans les plaisirs, donna même plus d'un genre de scandale : ce qui excita les murmures du peuple, déjà assez mal disposé; il n'eut que trop tôt lieu de s'en repentir.

Le dimanche 23 février, qui était le premier dimanche de Carême, raconte Lestoile, le roi fit une mascarade de sorciers et alla voir les compagnies de Paris. Il fut chez la présidente Saint-André, chez Zamet (1) et en tout plein d'autres lieux, ayant toujours la marquise (Gabrielle d'Estrées) à ses côtés, qui le démasquait partout où il entrait. Et ainsi se passa la nuit, étant huit heures du matin quand Sa Majesté revint au Louvre (2).

Cependant, le mercredi 12 mars, veille de la mi-carême, tandis qu'on s'amusait à rire et à baller, arrivèrent les premières nouvelles de la prise de ville d'Amiens par l'Espagnol, qui avait fait des verges de nos ballets pour nous fouetter; de laquelle nouvelle, Paris, la cour, la danse et toute la la fête furent fort troublés (3).

C'était un grave événement, en effet, et qui causa une stupeur générale. L'ennemi n'était plus qu'à trente lieues de Paris : le roi s'efforça d'en rejeter la faute sur les bourgeois d'Amiens, qui, disait-il, avaient refusé de recevoir une garnison; mais il eut peine à se justifier auprès du peuple de Paris, qui l'avait vu si mal employer son temps, pendant que les

(1) *Péréfixe*, p. 157.
(1) Riche banquier italien chez lequel le roi allait souvent; il était fils d'un cordonnier.
(2) *Lestoile*, t. II, p. 281.
(3) *Idem*, *ibid*.

Espagnols mettaient la main sur une des principales cités du royaume.

La ruse, d'ailleurs, avait eu plus de part que la force à la prise de la ville; Amiens n'était ni assiégé, ni menacé de l'être; rien n'annonçait une reprise prochaine d'hostilités, et, à vrai dire, l'archiduc lui-même n'y songeait pas. L'idée de l'entreprise était venue à un officier subalterne, désireux de s'illustrer par quelque action d'éclat, Hernando Tellez, gouverneur de Doullens. Informé qu'Amiens n'avait pas de garnison, que les bourgeois faisaient bonne garde pendant la nuit, mais que, dans le jour, occupés à leurs affaires, ils y mettaient plus de négligence, Hernando avait résolu de mettre cette circonstance à profit.

Ayant donc combiné un plan d'attaque, il le communiqua à l'archiduc, qui l'approuva et lui donna quelques corps de troupes pour l'exécuter. Lorsque cette petite armée eut été réunie autour de Doullens, Hernando la fit partir pendant la nuit du 10 mars et arriva avec elle dès le matin près d'Amiens.

Une compagnie fut placée derrière une haie, à un demi-quart de lieue de la ville, tandis que quelques soldats, déguisés en paysans, s'avançaient vers la porte avec une charrette pleine d'échalas. Dès que la herse eut été levée, et que la charrette se fut engagée sur le pont-levis, d'autres soldats, également déguisés, s'approchèrent portant des sacs pleins de noix sur leur dos; l'un d'eux laissa tomber son sac, et les bourgeois qui étaient de garde se baissèrent pour ramasser les noix. Les soldats espagnols profitèrent de ce moment pour se précipiter sur eux, et, en ayant tué quelques-uns, se rendirent maîtres de la porte. L'alarme fut promptement donnée dans la ville, les bourgeois prirent les armes, mais déjà il n'était plus temps; les Espagnols, répandus de tous côtés s'étaient emparés des principaux postes, et la résistance devenait inutile.

La nouvelle de ce hardi coup de main jeta la France dans la consternation; le roi, qui ne se sentait pas sans reproche, voulut aussitôt s'en venger, et partit pour Amiens à la tête de quelques milliers de soldats rassemblés à la hâte; mais, arrivé devant la ville, il reconnut que les Espagnols avaient eu le temps de s'y fortifier, et que, pour la leur reprendre, il faudrait faire un siège en règle. Comme il n'avait pas assez de forces pour le commencer immédiatement, il donna l'ordre au maréchal de Biron de bloquer du moins la place, et il revint à Paris présider lui-même à tous les préparatifs. La noblesse, invitée à se rendre au camp d'Amiens, y accourut en foule; le duc de Mayenne, donnant l'exemple, y vint l'un des premiers. La reine d'Angleterre aussi, effrayée des progrès des Espagnols, y envoya 4,000 Anglais, de telle sorte que l'armée royale se trouva, en peu de temps, portée à 12,000 hommes de pied et 3,000 chevaux. Mais les Espagnols, de leur côté, avaient reçu des secours qui les mirent en état d'opposer une longue résistance. Aussi, malgré les efforts du roi et de la noblesse, la garnison tint jusqu'au 25 septembre, et ne consentit à capituler qu'après la retraite de l'archiduc venu pour la secourir.

La reprise d'Amiens fut le dernier acte de cette longue guerre. Philippe II lui-même désirait la paix; l'état de ses provinces des Pays-Bas lui inspirait de justes alarmes, et il sentait le besoin, pour y rétablir son autorité, de n'avoir plus le roi de France pour ennemi. Lors donc que le Souverain Pontife eut renouvelé les instances qu'il faisait, depuis deux ans, pour réconcilier les deux princes, sa voix fut facilement entendue. Dès la fin de l'année 1597, des plénipotentiaires se réunirent à Vervins sous la présidence du légat, et y posèrent les bases du traité. Le roi d'Espagne consentait à rendre tout ce qu'il avait pris, à l'exception de Cambrai et de Calais; le roi de France insistait pour avoir ces deux villes; une transaction mit fin au différend : Cambrai demeura à l'Espagne, et Calais fut rendu à la France.

Ce fut au sujet du duc de Mercœur et du duc de Savoie que s'élevèrent les plus grandes difficultés. D'abord, en ce qui concernait le duc de Mercœur, Philippe II exigeait qu'il fût partie au traité; Henri IV s'y refusait absolument, parce que, considérant le duc comme son sujet, il ne voulait pas traiter avec lui comme avec un prince indépendant. Les mêmes motifs n'existaient pas pour le duc de Savoie, mais ce prince élevait sur le marquisat de Saluces des prétentions que le roi ne voulait pas admettre. Toutefois ces deux obstacles furent également levés : le duc de Mercœur, voyant qu'il ne pouvait tenir plus longtemps en Bretagne, se décida à faire sa soumission, aux conditions du reste les plus avantageuses, car il reçut 4,000,000 en argent avec la promesse de marier sa fille avec le fils naturel du roi, César de Vendôme. Quant au duc de Savoie, il fut convenu que le débat sur le marquisat de Saluces serait remis à l'arbitrage du Pape qui devait prononcer dans l'année.

Henri IV eût désiré faire comprendre l'Angleterre et la Hollande dans le traité; mais ces deux puissances ayant déclaré qu'elles ne voulaient à aucun prix faire la paix avec l'Espagne, il se crut autorisé à passer outre.

Tous ces divers points ainsi réglés d'un commun accord, la paix fut signée à Vervins par les plénipotentiaires, le 2 mai 1598, et publiée le 7 juin à Paris, où elle causa une joie générale. Les conditions en étaient les mêmes que celles du traité de Cateau-Cambrésis conclu sous Henri II, et qui avait alors excité de si vives réclamations. Mais les circonstances étaient bien différentes; affaiblie par une guerre civile de près de 40 années, la France ne pouvait prétendre à un accroissement de territoire : c'était beaucoup qu'elle n'eût rien perdu.

Quelques jours avant la signature par les plénipotentiaires de la paix avec le roi d'Espagne, Henri IV avait rendu à Nantes, où il se trouvait, un édit qui avait pour but de régler la condition des Protestants en France.

Il contenait 92 articles, sans compter 56 articles particuliers qui ne furent

jamais enregistrés. En voici les dispositions principales : l'exercice de la religion catholique serait rétabli par tout le royaume, les églises et les biens appartenant aux ecclesiastiques leur seraient rendus ; — les Protestants pourraient demeurer par toute la France, et auraient l'exercice public de leur culte dans tous les lieux où il devait être établi d'après l'édit de 1577 ; — ils jouiraient de tous les droits de citoyen, pourraient être admis à tous les emplois et à toutes les charges, leurs écoliers pourraient suivre les cours des universités, leurs pauvres, sains ou malades, seraient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques ; — il y aurait dans chaque parlement une chambre composée d'un nombre égal de juges catholiques et calvinistes devant laquelle seraient portées les affaires des Protestants ; — les églises calvinistes auraient le droit d'élire des députés pour former des assemblées générales, aux temps et lieux marqués par le gouvernement du roi, et sous les yeux de ses commissaires, il leur serait permis de lever tous les ans un impôt sur eux-mêmes pour les besoins de leur parti ; — ils seraient d'ailleurs assujettis à la police de l'Église catholique, tenus de payer les dîmes, de ne pas travailler les jours de fêtes et de ne jamais troubler, soit en paroles, soit en actions, les cérémonies ecclésiastiques.

Enfin, par des articles secrets, ou en vertu de décrets antérieurs qui étaient maintenus, le roi s'engageait à payer des appointements aux ministres calvinistes, permettait à leurs chefs de garder pendant huit ans des places de sûreté et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs ; il s'engageait de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons.

Cet édit, qui n'était dans son emsemble que la reproduction de celui de 1577, excita dans toute la France le plus vif et le plus légitime mécontentement.

On ne pouvait contester la nécessité de faire aux Protestants certaines concessions ; on ne pouvait plus désormais leur refuser la tolérance du nouveau culte, dans les villes du moins où il était depuis longtemps établi ; mais il ne fallait pas aller au-delà, ni surtout accorder à l'hérésie des privilèges, dont la religion catholique elle-même ne jouissait pas ; or, c'était cette juste mesure que l'édit ne gardait pas.

Et d'abord, dans le préambule, le roi semblait mettre sur le même pied les Catholiques et les Protestants, lorsqu'il disait : « Entre les affaires « auxquels il a fallu donner patience, l'un des principaux a été les plaintes « que nous avons reçues de *plusieurs de nos provinces et villes catholiques* de ce que, etc..... Comme aussi les supplications et remontrances « qui nous ont été faites par nos *sujets de la religion prétendue réformée* « tant sur l'inexécution, etc. ».

En parlant ainsi, le roi, disons-nous, reconnaissait aux Protestants en tant que protestants, les mêmes droits qu'aux Catholiques, et par là professait implicitement le principe de l'indifférence de l'État en matière religieuse.

Mais, ce qui était plus grave, la teneur de l'édit était en plusieurs de ses dispositions inspirée par le même esprit. L'article, qui établissait dans les Parlements des chambres composées par moitié de Catholiques et de Protestants, concédait à ces derniers un privilège exorbitant, qui scindait en deux la justice du royaume et mettait en suspicion l'intégrité des magistrats catholiques.

L'article qui accordait l'existence de la religion prétendue réformée à une lieue de la capitale, était une aggravation de l'édit de 1577, et violait expressément une des conditions du traité fait avec le comte de Brissac, lors de la reddition de Paris.

Les deux dispositions, en vertu desquelles les ministres calvinistes devaient recevoir un traitement de l'État, et les chefs militaires détenir des villes de sûreté, portaient l'atteinte la plus grave aux droits de la Religion et à ceux de l'État.

La première donnait à l'enseignement de l'hérésie non pas seulement la tolérance, mais une approbation et même un encouragement officiels. La seconde constituait un État dans l'État, au profit des seuls protestants, qui ne pouvaient manquer d'en abuser.

Enfin, dit Lézeau, « les articles secrets contenaient mille autres clauses « qui étaient grandement à la destruction de la religion catholique, tous « lesquels avantages il était aisé de retrancher, ou modérer, sans que pour « cela les Protestants eussent osé se révolter ou partialiser. »

La plus vive opposition se déclara donc dans toutes les classes de la nation. Le parlement refusa d'abord l'enregistrement, et on rapporte que, dans la délibération qui précéda, un vieux conseiller (1), lorsque vint son tour d'opiner, se prit à verser des larmes et à dire qu'il se sentait bien malheureux d'avoir vécu jusques en ce temps-là pour voir publier un tel édit; qu'indubitablement Dieu avait permis qu'il ressentît ce déplaisir pour la punition de ses fautes passées.

Mais le roi, qui croyait n'avoir plus rien à craindre des Catholiques, et désirait se concilier les Protestants, ne voulut rien entendre, il réitéra ses ordres et le parlement dut procéder à l'enregistrement.

L'édit ne fut pas mieux accueilli à Rome qu'à Paris. Le pape en fut profondément affligé, et s'en plaignit avec amertume au cardinal d'Ossat, qui, au sortir de l'audience du Saint-Père, en écrivit au roi en ces termes : « Sire, le sujet de cette lettre sera fâcheux, et à nous à écrire, et à Votre « Majesté à entendre. Mais comme il procède du Pape et non de nous, « aussi nous assurons-nous que Votre Majesté prendra en bonne part la « fidélité que nous lui garderons à lui exposer sincèrement ce que Sa Sainteté « nous a dit, et espérons encore que Votre Majesté, par sa bonté, « excusera le Pape, même en ce où il aura excédé, attendu que ce

(1) M. Duvivier, chancelier de l'Université.

« n'est point pour aucune mauvaise disposition qui soit en lui, mais pour « le grand zèle qu'il a à la religion catholique, et encore à sa propre répu- « tation.

« Il nous envoya dire hier matin que nous le vinssions trouver sur le « soir à vingt-deux heures; et quand nous fûmes arrivés en sa présence, il « nous dit qu'il nous avait donné la peine de venir vers lui pour nous « communiquer une grande affliction qu'il avait. Qu'il était le plus marry « et désolé homme du monde, pour l'édit que Votre Majesté avait fait en « faveur des hérétiques, au préjudice de la religion catholique; lequel « édit était enfin passé et publié contre l'espérance qu'il avait toujours « eue depuis qu'il se parlait de cet édit, ayant estimé Sa Sainteté que « Votre Majesté l'eût fait pour contenter les Huguenots en apparence, « et que vous fussiez bien aise que le clergé s'y opposât, et que la cour de « Parlement refusât de le passer, pour en servir puis après d'excuses auprès « desdits Huguenots.... Premièrement il voyait un édit le plus maudit qui « se pouvait imaginer (ce sont ses mots que nous vous réciterons ici et tout « le long de cette lettre sans y rien ajouter du nôtre), par lequel édit était « permise la liberté de conscience à tout chacun, qui était la pire chose « du monde.... disait Sa Sainteté prendre en très mauvaise augure, et s'af- « fligeait entièrement de l'affection et ardeur que Votre Majesté avait « montrée à faire passer cet édit; qu'en toute autre chose civile vous aviez « découvert une extraordinaire véhémence.... Que lorsqu'il était question « de faire en faveur des hérétiques, contre les Catholiques, vous vous for- « malisiez, parliez d'autorité, disiez vouloir être obéi, et toutefois que pour « faire recevoir et publier le Concile de Trente, qui est une chose sainte en « soi, et par vous promise et jurée, vous n'en aviez jamais parlé une seule « fois à la cour de Parlement.... Qu'il ne savait plus qu'espérer, ni que juger « de vous; que ces choses lui mettaient le cerveau à parti; qu'il vous avait « absous, et reconnu pour roi contre l'avis des plus grands et plus puis- « sants princes chrétiens, qui alors lui prédisaient qu'il s'y trouverait « trompé,.... que cet édit que lui aviez fait en son nez était une grande « plaie à sa réputation et renommée, et lui semblait qu'il avait reçu une « balafre en son visage. Et, sur ce propos, il se laissa emporter si avant, « qu'il ajouta que, comme il avait alors franchi le fossé pour venir à l'abso- « lution, aussi ne feindrait-il point de le franchir une autre fois, s'il fal- « lait retourner faire acte contraire, etc. (1) ».

Ainsi, à l'exception de quelques Politiques, indifférents, sinon hostiles à la cause de l'Église, il n'y eut qu'une voix en France et dans la chrétienté, pour protester contre une mesure qui accordait à l'hérésie, non pas seulement la tolérance, mais une position officielle et privilégiée, meilleure, à certains égards, que celle faite à la religion catholique.

(1) *Lettres de M. le cardinal d'Ossat*, p. 419.

Cependant toutes les appréhensions, que l'édit avait inspirées, ne se réalisèrent pas d'abord, et du nouvel état de choses sortirent même quelques résultats. En premier lieu, dans les pays où l'hérésie était devenue maîtresse et avait aboli violemment le culte catholique, il suffit que la liberté fût rendue aux populations, pour qu'elles revinssent en foule à la foi ancienne : « J'ai été en Béarn, écrivait l'official de Bazas à un ami, pour « aider de tout mon pouvoir à la conservation et conversion de tout le « peuple qui, après l'intermission du service divin, par l'espace trente et « un ans, viennent ou plutôt reviennent tous les jours au gyron l'Église « sous la faveur et bénéfice de l'édit du roi (1) »; et il citait en preuve des communes où il n'y avait plus que quinze Huguenots sur dix-neuf cents et tant de feux, la ville d'Oloron, entre autres, ville très populeuse, où il n'en restait plus que soixante.

En second lieu, les Catholiques, n'ayant plus à se défendre contre les attaques à main armée de l'hérésie, firent retour sur eux-mêmes, et employant désormais tous les efforts de leur zèle à réparer les maux qu'une si longue lutte avait faits à l'Église, ils se mirent avec une ardeur nouvelle à élaborer la restauration religieuse de la France, dont le siècle suivant devait tirer sa grandeur et sa gloire.

Mais plus tard les funestes principes déposés dans l'édit portèrent leurs fruits, et l'expérience ne montra que trop que, si Henri IV avait pacifié le présent, il ne l'avait fait qu'en léguant à l'avenir la discorde et la guerre.

(1) *Palma Cayet*, t. II, p. 48.



RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Arrivé au terme de notre tâche, il ne nous reste plus qu'à résumer les faits précédemment exposés, ou plutôt à en tirer la conclusion.

La religion et la civilisation sont les deux grands faits qui constituent la vie de l'humanité, et auxquels se rattachent tous les autres.

La religion est une et immuable comme Dieu de qui elle vient; la civilisation, variée et multiple comme le génie de l'homme dont elle émane.

La religion est la fin de la vie sociale, la civilisation n'en est que le moyen; mais comme il y a action et réaction incessante du moyen sur la fin, et de la fin sur le moyen, il s'ensuit que toute perturbation dans l'ordre religieux entraîne une perturbation correspondante dans l'ordre social.

Or il est manifeste que le protestantisme portait l'atteinte la plus grave à la religion chrétienne. Par conséquent, la civilisation elle-même était remise en question, et la société tout entière se trouvait menacée à la fois dans le moyen et la fin de son existence.

Au commencement du XVIe siècle l'Europe était catholique. Les divers peuples qui la composaient, initiés successivement depuis quinze siècles à la foi chrétienne, étaient demeurés inébranlablement attachés à l'unité, dont l'évêque de Rome, successeur de Pierre, est le centre et le lien. Des hérésies nombreuses s'étaient élevées dans le cours des âges, quelques-unes même avaient causé de grands ravages; mais la vérité avait été la plus forte, et ces écarts dans la doctrine n'avaient laissé que peu de trace. Les désordres des mœurs avaient agi d'une façon plus continue, et, par suite, produit des effets plus funestes. De la société civile ils avaient pénétré dans la société ecclésiastique, car si l'Église est divine dans son institution et son enseignement, elle est humaine dans les instruments dont elle se sert, et ces instruments sont sujets, comme tout ce qui est humain, à faillir et à se corrompre. Toutefois de sérieuses réformes s'étaient accomplies; l'Église, d'ailleurs, toujours féconde dans le bien, n'avait cessé et ne cessait encore d'opposer aux désordres qui persistaient le spectacle des plus rares vertus.

En même temps qu'elle était demeurée fidèlement unie au siège de Rome, l'Europe avait porté déjà à un haut degré de développement une civilisation, dont elle avait trouvé le principe en elle-même, mais que le dogme chrétien avait inspirée et pénétrée de son esprit.

La race privilégiée de Japhet plus excellemment douée, ce semble, que les deux autres sorties de la même souche, avait été appelée de bonne heure à jouer le premier rôle. Le génie de la Grèce lui avait donné le sceptre des sciences, des lettres et des arts; le génie de Rome, celui des armes et de la

puissance politique. Plus tard, il est vrai, énervée par les excès même d'une civilisation que le paganisme avait viciée dans son germe, l'Europe s'était trouvée impuissante à repousser l'invasion des peuplades du Nord, et elle avait failli périr sous leurs coups. Mais, après trois siècles de souffrances et d'angoisses, elle s'était ranimée sous le souffle puissant de Charlemagne qui, rassemblant les éléments anciens, en avait tiré une civilisation nouvelle, à laquelle il avait donné la foi chrétienne pour principe et pour fin. L'œuvre avait été longue et laborieuse, mais en l'an 1500 elle était déjà fort avancée, du moins en Italie, en Espagne et en France; car ailleurs les progrès avaient été plus lents, en Allemagne surtout, où le régime féodal, encore en pleine vigueur, entretenait l'ignorance, les désordres et la rudessse des mœurs.

L'Europe renfermait donc en son sein la vraie religion et la vraie civilisation; mais, choisie de Dieu pour garder le dépôt de la vérité, et la répandre parmi les nations, l'Europe n'avait qu'incomplètement rempli cette double mission. Au dehors, les ouvriers avaient été rares, et la plus grande partie du globe restait à évangéliser; au dedans, si la foi était demeurée intacte, la morale n'avait reçu que de trop nombreuses atteintes. De plus, les progrès même de la civilisation faisaient fermenter dans les cœurs les sentiments de présomptueuse confiance que donne le succès, et qui par l'orgueil mènent facilement à la révolte. En un mot, au commencement du XVI[e] siècle l'état général de la chrétienté dénonçait l'approche d'une de ces époques critiques, où la lutte entre la vérité et l'erreur va prendre de formidables proportions.

Un moine Augustin donna le signal, et sa voix ne fut que trop écoutée. Doué d'un génie dont l'astuce égalait l'audace, d'une vive et fougueuse éloquence, Luther réussit à se faire en peu de temps de nombreux disciples. Il surprit la foi des simples, en leur persuadant qu'il allait faire revivre les temps évangéliques; il séduisit l'orgueil des lettrés, en ouvrant à leurs investigations un champ sans limite, il se concilia l'ambition cupide des grands, en leur offrant les dépouilles du pouvoir spirituel abattu.

Du reste, sa doctrine, considérée en elle-même, n'était qu'une négation, la négation du principe même de la religion qu'il prétendait réformer.

La religion n'est rien si elle ne vient de Dieu; or, en substituant à l'Église, organe toujours vivant de la parole de Dieu, la raison individuelle de chaque homme, Luther mettait dans l'homme le principe de la religion, qui est et ne peut être qu'en Dieu, et par là il la ruinait dans sa base.

Dans l'ordre social, la doctrine protestante ne devait pas avoir des effets moins funestes. Toutefois, comme son action n'était ici qu'indirecte, elle ne produisit pas partout ses conséquences naturelles. Luther, d'ailleurs, vit dès l'abord le danger qui venait de ce côté, et se tournant, en habile politique qu'il était, vers les princes alarmés, il leur fit entendre qu'il y avait méprise, que cette prétendue souveraineté, dont il semblait gratifier le genre humain tout entier, ne devait s'exercer qu'au profit et par l'intermédiaire de

ses chefs, et que ceux-ci dès lors, loin d'y perdre, ne devaient qu'y gagner, puisque, grâce à lui, ils allaient désormais réunir le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel en leurs mains. Beaucoup se laissèrent prendre à ce décevant langage; loin de faire obstacle à la propagation de la nouvelle doctrine, les princes la favorisèrent, et bientôt même eurent recours à la ruse et à la violence pour contraindre leurs peuples à l'embrasser. En peu d'années, une portion de l'Allemagne, la Suède, le Danemark, la Suisse et l'Angleterre furent entraînés.

Dans les États du Midi, où la culture intellectuelle était beaucoup plus avancée, le succès ne fut pas le même. L'Espagne opposa une barrière infranchissable à l'hérésie. En Italie, quelques érudits cédèrent d'abord à l'attrait de la nouveauté, mais le prestige dura peu, et lorsque la doctrine fut mieux connue, elle fut entièrement délaissée.

En France, il y eut plus d'hésitation d'abord; par suite la lutte y fut plus longue, mais aussi la sentence définitive rendue par la nation entière y eut un caractère plus solennel et plus décisif. La France n'avait pas qualité, plus qu'aucun autre peuple, pour prononcer sur la vérité; mais lorsqu'on considère la position qu'elle occupait en Europe, et le rôle qu'elle y avait toujours joué, il devient manifeste que Dieu lui avait réservé la mission d'arrêter les progrès de l'erreur, et de lui poser les bornes qu'elle ne devait plus franchir. Si, en effet, la France à son tour eût apostasié, l'équilibre étant rompu, l'ancienne société chrétienne eût été dissoute.

La France se trouvait donc tenir en ses mains les destinées religieuses et sociales du monde européen. D'abord, disons-nous, elle parut hésiter; mais lorsqu'elle eut bien discerné le vrai caractère du mal, elle résolut de le combattre, et acceptant généreusement la tâche qui lui était dévolue, elle la remplit jusqu'au bout avec un dévouement sans égal.

Nous avons vu que le protestantisme en France passa par trois phases diverses.

Pendant une première période (de 1519 à 1560), le protestantisme se propagea par la prédication orale et écrite, avec plus ou moins de liberté, selon les circonstances. Le gouverneur royal avait incontestablement le droit de réprimer la prédication d'une doctrine qui tendait à détruire une des institutions fondamentales de l'État. Mais il n'usa pas de ce droit d'abord, et ensuite il en usa mal.

Après avoir, en effet, toléré et presque encouragé les nouveaux sectaires, François I[er] déploya ensuite contre eux une rigueur qui ne pouvait tourner qu'au profit de leurs doctrines, d'abord parce qu'elle fut excessive, en second lieu parce qu'elle fut passagère et capricieuse, et que rien n'est plus propre à favoriser le succès d'une secte nouvelle que la réunion de telles circonstances : la liberté, qu'on lui accorde d'abord, lui permet de séduire un grand nombre d'âmes, et la rigueur qui vient ensuite ne sert qu'à exciter l'intérêt en faveur des victimes.

Pendant la seconde période (de 1560 à 1584), enhardis par leurs succès, les protestants aspirèrent ouvertement à la domination. Non contents de la tolérance (1) qu'on leur offrait, ils prétendirent, malgré leur petit nombre, imposer le nouveau culte à la France, en s'emparant du gouvernement, ainsi qu'avaient fait leurs frères d'Allemagne, de Suède, de Danemark et d'Angleterre. La royauté dut réprimer une tentative d'autant plus criminelle, qu'elle avait pour auteurs des princes du sang et les chefs de la noblesse.

Alors commença une guerre civile qui dura près de quarante années, et dont la responsabilité entière pèse sur les Protestants, car ils étaient les agresseurs de deux manières : d'abord, parce qu'ils s'attaquaient à la religion nationale; en second lieu, parce que, abusant de leur position dans l'État, ils faisaient, les premiers, appel à la force des armes.

Du reste, les fautes du gouvernement royal, pendant cette seconde période, ne furent pas moindres que pendant la première.

Catherine de Médicis et son fils Henri III s'efforcèrent de tenir une sorte de milieu entre les Catholiques et les Protestants et, par cette politique, dont la réalisation était aussi impossible que la pensée en était coupable, ils ne réussirent qu'à perpétuer la guerre civile.

Ainsi, pendant plus de soixante années, les princes qui s'étaient succédé sur le trône de France, avaient failli à leur devoir de rois d'une nation catholique, car ils n'avaient pas su protéger la religion nationale, et en cela ils avaient été d'autant plus coupables, qu'en présence des dispositions générales des esprits et des cœurs, il leur eût été plus facile d'arrêter le mal dans sa racine.

C'est pourquoi, lorsqu'on considère la fin lamentable des derniers Valois et l'entière extinction d'une race naguère si féconde, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître la main de Dieu qui s'appesantit sur des princes infidèles. François Ier meurt à Rambouillet des excès de la débauche, Henri II est frappé à mort dans un tournoi; des quatre fils qui lui survivent, trois se transmettent successivement la couronne sans laisser de postérité, et le quatrième meurt, avant même que la succession royale se soit ouverte à son profit; enfin la reine Marguerite qui semblait devoir du moins, à défaut de ses frères, perpétuer sur le trône le sang des Valois, s'éteint, stérile et répudiée par son époux devenu roi, dans un oubli et un abaissement que ses désordres ne lui ont que trop mérités.

Pendant les deux premières périodes du protestantisme en France, la

(1) Lorsqu'une erreur doctrinale d'une nature grave commence à se répandre dans un État, le gouvernement doit en arrêter la propagation ; mais lorsque, nonobstant ses efforts, elle est parvenue à s'insinuer dans les veines du corps social, s'il doit encore veiller à ce que les parties demeurées saines soient préservées, il n'a plus d'action sur les parties déjà atteintes, car il est par lui-même impuissant à les guérir. Il en est du mal moral comme du mal physique; les chefs de la cité enferment ou éloignent les premiers chez lesquels se déclare la contagion, mais, lorsque le mal a gagné tous les quartiers de la ville, ils n'ont plus, tout en maintenant l'application des lois sanitaires, qu'à faire appel au dévouement des hommes de l'art.

question demeura donc indécise; ce ne fut que pendant la troisième qu'elle reçut sa solution définitive.

Les Catholiques alors n'eurent plus seulement à se mettre en garde contre les fautes ou les trahisons des dépositaires du pouvoir. La mort du duc d'Anjou, en ouvrant la succession royale au profit du roi de Navarre, rendait la situation infiniment plus grave, car c'était la royauté elle-même qui était sur le point de passer entre les mains du chef du parti protestant.

En présence d'un péril si imminent, les Catholiques firent un dernier et solennel appel à la nation, qui se leva à leurs voix, et constitua l'association de la Sainte-Ligue.

Jamais peut-être on n'avait vu un grand peuple entreprendre avec un droit si manifeste, poursuivre avec tant de résolution et de sagesse une œuvre si difficile, et pour une fin si désintéressée. Ce ne fut pas pour accroître sa puissance, ou ses libertés, ou ses richesses, mais pour défendre sa foi religieuse, que la France donna librement, pendant près de quinze années, son repos, sa fortune et son sang; spectacle admirable! dont on n'a pu méconnaître la grandeur qu'en dénaturant les faits, et en attribuant à l'ambition de quelques princes ce qui fut le fruit de la foi et du dévouement de tous.

Nous disons, et c'est ce qui ressort de l'ensemble des faits dont nous avons exposé le récit, que la ligue eut ces divers caractères : qu'elle fut légitime dans son principe, forte et sage dans ses moyens d'action, désintéressée dans sa fin.

Il y a dans tout gouvernement des lois fondamentales qui le constituent ce qu'il est, et que le chef de l'État ne peut violer, sans saper par la base le droit même en vertu duquel il exerce le pouvoir. En France, depuis douze cents ans déjà le gouvernement était une monarchie, et une monarchie catholique. Pour monter sur le trône de France, il fallait être le plus proche parent du roi défunt, et professer la religion catholique que, le jour de leur sacre, les rois s'engageaient à défendre contre les attaques de l'hérésie.

Or, si le chef de la maison de Bourbon remplissait la première de ces conditions, il ne satisfaisait pas à la seconde. Dès lors la nation était dans son droit lorsqu'elle refusait de le reconnaître pour roi.

Rien ne prouve mieux d'ailleurs la légitimité de la Sainte-Union que la manière dont elle arriva à se constituer.

Peu d'années après la conjuration d'Amboise, des associations particulières commencèrent à se former dans les provinces pour la défense de la religion catholique; mais elles eurent peu d'importance, et bientôt même elles cessèrent entièrement d'agir.

Plus tard, lorsque les fautes de Henri III eurent fait revivre les anciennes défiances, une nouvelle association d'un caractère plus sérieux se forma en 1576 à Péronne. Les Guises en étaient les chefs; mais pendant longtemps elle n'exerça qu'une action fort restreinte, et se tint dans une attitude toute défensive.

Enfin, ce fut seulement en 1584, après la mort du duc d'Anjou, c'est-à-dire lorsque le chef du parti protestant fut devenu l'héritier présomptif de la couronne, que la ligue bourgeoise de Paris constitua, en s'unissant à celle de Péronne, la grande association qui prit le nom de Sainte-Ligue ou de Sainte-Union.

La ligue donc est née et s'est développée comme naît et se développe tout ce qui est légitime, progressivement, avec le temps, sans parti pris, par la force même des choses. L'idée première en germa dans toutes les âmes, avant de se traduire en acte; ses progrès furent en raison de ceux de l'hérésie et des dangers qu'elle faisait courir à la religion. Les Guises se mirent à la tête du mouvement, mais n'en furent pas les auteurs; s'ils n'eussent pas été là, d'autres auraient pris leur rôle, et peut-être l'eussent rempli avec moins de zèle et de désintéressement.

En même temps qu'elle fut légitime dans son principe, la ligue se montra forte et sage dans ses moyens d'action.

Dès l'année 1584, tandis que les seigneurs de la noblesse se ralliaient autour du duc de Guise, les bourgeois constituaient dans chaque ville, au péril de leurs biens et de leurs vies, un centre de résistance qui devait être bientôt le plus ferme rempart de la religion catholique contre l'hérésie.

Lorsque les reîtres allemands envahirent le territoire national, les Catholiques s'élancèrent les premiers sur le champ de bataille, et eurent la part principale dans le triomphe.

A Rouen, à Lyon, à Orléans, à Toulouse, partout où il fut nécessaire d'agir, les bourgeois montrèrent la même énergie et payèrent de leurs personnes, sans compter sur le secours de soldats mercenaires, qu'ils n'acceptaient jamais d'ailleurs qu'avec répugnance.

Mais ce fut à Paris surtout, lors du siège, que le peuple et les bourgeois déployèrent un courage, une patience et un dévouement surhumains. On les vit non seulement combattre intrépidement sur les remparts, mais supporter avec une résignation sublime toutes les horreurs de la famine, plutôt que de subir le joug d'un prince ennemi de leur foi.

La sagesse des Catholiques ne fut pas moindre que leur courage. Nous ne voulons pas prétendre assurément qu'ils n'excédèrent en rien, et ne commirent aucune faute. Le duc de Guise en particulier ne sut pas toujours garder vis-à-vis de Henri III la réserve respectueuse qu'il devait, et laissa trop voir des aspirations ambitieuses, qui ne pouvaient qu'alarmer le pouvoir royal. Mais il faut bien reconnaître qu'à part quelques écarts presque inévitables, la conduite des Catholiques fut dans son ensemble aussi prudente que le permettaient les circonstances et l'état des esprits. Jusqu'à l'année 1584 ils n'avaient pas séparé leur cause de celle de la royauté, ou du moins, s'ils avaient agi en dehors de sa direction, ils n'avaient rien entrepris contre elle. Ce ne fut qu'après la mort du duc d'Anjou, lorsque Henri III eut reconnu pour son héritier le chef du parti protestant, et montré par

tous ses actes qu'il entendait lier sa cause à celle du roi de Navarre, qu'ils se décidèrent à prendre les armes, et encore ils les déposèrent, dès que le roi eut annoncé des sentiments plus équitables.

La journée des barricades elle-même ne fut dans la pensée du duc de Guise et dans celle des bourgeois qu'un acte de légitime résistance contre les attaques d'un prince prévaricateur qui, sans en avoir conscience peut-être, menaçait de livrer la France aux Protestants. Du reste, il n'était question ni de renverser la monarchie, ni même de déposer la personne royale. Aux États de Blois les députés ne demandèrent rien autre chose, que de sérieuses garanties pour les intérêts catholiques.

Après le meurtre du duc et du cardinal de Guise, la résistance fut, il est vrai, poussée plus avant. Mais si les chefs de l'Union proclamèrent la déchéance de Henri III, cet acte n'avait à leurs yeux qu'un caractère tout comminatoire, et le choix qu'ils firent du cardinal de Bourbon, le plus proche héritier du roi de Navarre, indiquait assez qu'ils ne repoussaient celui-ci, qu'à cause de sa qualité d'hérétique, et seraient disposés à lui obéir, dès qu'il se serait converti; et,en effet, le duc de Mayenne ne cessa de négocier en secret avec ce prince, bien assuré de faire ratifier par son parti toute transaction qui donnerait la paix au royaume, sans porter atteinte aux intérêts de la religion.

Dans l'assemblée des États de 1593, les députés se montrèrent animés des sentiments les plus modérés; ils préparèrent l'abjuration de Saint-Denis, en envoyant des commissaires à la conférence de Suresnes; et par la fermeté avec laquelle ils repoussèrent les prétentions de Philippe II, ils sauvèrent le double principe de l'hérédité monarchique et de la loi salique, résultat dont on a fait honneur au Parlement de Paris, mais qui leur revient en propre, ainsi que les procès-verbaux des séances en font foi.

Enfin, lorsque le point principal eut été obtenu, les Catholiques se disposèrent aussitôt à déposer les armes; toutefois, comme on pouvait encore douter de la sincérité de la conversion du prince, ils ne cédèrent le terrain que pied à pied, et ne consentirent à se soumettre définitivement, que lorsque le Saint-Siége eut prononcé.

Mais ce qui n'est pas moins digne d'admiration, c'est l'ordre que les chefs surent maintenir au sein même du trouble et de l'agitation populaire.

On a parlé des excès de la Ligue; si on a voulu dire que les prédicateurs dans les chaires, les libellistes dans les pamphlets, dépassèrent souvent les bornes d'une sage polémique, on ne saurait le contester; mais si on a entendu qu'il y eut désordre, injustice ou cruauté dans les actes, rien n'est moins fondé qu'une telle allégation.

La situation de la France en ce moment fut sans doute irrégulière et anormale. L'exercice du gouvernement royal fut suspendu, ou, pour mieux dire, il y eut deux gouvernements en présence l'un de l'autre. Mais, cet état de choses, dont la responsabilité première ne revenait pas aux Catholiques,

une fois accepté, il est manifeste que le gouvernement de l'Union sut maintenir l'ordre, et même la liberté, au milieu d'une si universelle commotion.

Avant même que ce gouvernement fût constitué, les bourgeois de Paris, vainqueurs aux barricades, loin de se livrer à aucun excès contre les vaincus, recueillirent dans leurs maisons les soldats et leur prodiguèrent les soins les plus charitables.

Après l'assassinat du duc de Guise, malgré l'irritation extrême qui régnait dans la ville, les Seize se contentèrent d'exiler les plus compromis d'entre les magistrats du Parlement, sans menacer par représailles la vie d'aucun des amis du roi.

Lorsque le duc de Mayenne eut pris en main les rênes de l'autorité, il sut se faire obéir sans avoir besoin de recourir aux moyens de rigueur, et ce même peuple qui refusait de reconnaître pour roi le chef de la maison de Bourbon, parce qu'il était hérétique, ne cessa de montrer la soumission la plus entière au chef de l'Union, de telle sorte que, pendant cet interrègne de plus de six années, il n'y eut ni sédition, ni révolte.

Bien plus, le gouvernement eut une telle confiance dans le sentiment public qu'il laissa à ses adversaires la plus grande liberté de parole et d'écrits. Plusieurs prédicateurs, le curé de Saint-Sulpice et celui de Saint-Eustache entre autres, ne cessèrent de défendre le parti du roi du haut de la chaire, et les pamphlets les plus injurieux contre la cause catholique et ses chefs circulèrent sans entrave dans Paris. Aucun royaliste ne fut inquiété même pendant le siège, quoique plusieurs fussent notoirement connus pour tels; dans les derniers temps seulement quelques-uns reçurent ordre de quitter la ville, à cause des intelligences qu'ils entretenaient avec le roi.

Cependant trois faits graves, les seuls qu'on puisse citer, ont été mis à la charge de la Ligue, à savoir : l'assassinat de Henri III; le meurtre du président Duranti à Toulouse; l'exécution du président Brisson et des conseillers Tardif et Larcher à Paris.

Mais d'abord quand les passions qui fermentaient dans les âmes, auraient donné lieu à quelques excès, à des crimes même, on ne saurait en être surpris. Lorsqu'une place est assiégée par l'ennemi, et qu'un peuple généreux s'élance sur les remparts pour la défendre, comment empêcher que dans la foule des combattants il ne se rencontre un furieux, ou un fanatique qui fasse usage d'une arme déloyale? Ainsi en fut-il alors : les Catholiques avaient à défendre ce qui leur était plus cher que la vie, leur foi religieuse; si, au plus fort de la lutte, quelques crimes particuliers furent commis, c'est à leurs agresseurs, non à eux-mêmes qu'il est juste d'en demander compte.

Or il est manifeste que les trois faits dont il est question furent des actes individuels, auxquels ne prirent part ni le gouvernement, ni le parti de l'Union et dont par conséquent ils ne peuvent être rendus responsables.

En premier lieu, quant à l'assassinat de Henri III, l'intérêt suffisait seul pour défendre aux Catholiques de l'Union d'attenter à la vie de ce

prince, car sa mort devait avoir pour résultat d'ouvrir la succession royale au profit du roi de Navarre, et de rendre ainsi immédiat un danger qui n'était encore que dans les appréhensions de l'avenir. Les haines, il est vrai, étaient grandes à Paris contre le meurtrier du duc de Guise, et la menace d'un siège les rendait plus ardentes encore; mais si les passions populaires expliquent comment un moine obscur a pu se laisser entraîner au crime, elles ne suffisent pas pour faire admettre que les chefs d'un grand parti avaient, de propos délibéré, sacrifié leurs intérêts, leurs devoirs et leur honneur à une vengeance.

D'ailleurs si des accusations vagues ont été insinuées contre quelques-uns d'entre eux, aucune preuve n'a été apportée à l'appui, et, en l'absence de faits pertinents, l'impartiale histoire ne peut et ne doit voir dans le fait de Jacques Clément qu'un acte de fanatisme individuel.

Quant au second fait, c'est-à-dire le meurtre du président Duranti et de l'avocat général Daffis, il suffit d'en rappeler les circonstances pour en faire apprécier le caractère. A la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise à Blois, le peuple de Toulouse se rassembla, et demanda la déchéance de Henri III; le Parlement ayant montré de l'hésitation, on s'en prit au premier président et à l'avocat général qui furent emprisonnés; puis, bientôt après, le bruit s'étant répandu que le maréchal de Matignon arrivait à la tête d'une armée pour réduire la ville, une bande de furieux se porta à la prison, où elle mit à mort les deux magistrats. Nous n'insistons pas : il est évident que de tels excès ne peuvent être imputés, ni à un gouvernement, ni à un parti.

Enfin quant à l'exécution du président Brisson et de ses collègues, on sait qu'elle fut l'œuvre de quatre ou cinq des plus fougueux d'entre les Seize qui, en l'absence du duc de Mayenne, et à l'insu du Conseil de ville, prirent sur eux d'arrêter les magistrats, et de les faire exécuter secrètement dans une salle basse du Palais. On se rappelle aussi que le peuple repoussa hautement la solidarité de l'attentat, et que le duc de Mayenne se hâta de revenir à Paris, pour en punir rigoureusement les auteurs.

Il reste donc que le peuple de Paris et de toutes les autres villes de France, devenu son propre maître pendant près de six années, sut, au milieu des circonstances les plus difficiles, se défendre de tous les excès, et allier la plus mâle énergie au respect des droits et de la liberté de tous.

On a reproché aussi aux hommes de l'Union d'avoir voulu placer la France sous la domination de Phillipe II. Mais ici encore les faits démontrent l'injustice de l'inculpation.

Il convient d'abord d'observer que l'Espagne intervint pour la Ligue au même titre que l'Angleterre pour le parti opposé. La question en litige n'était pas seulement française, mais européenne : il n'y a pas lieu dès lors de s'étonner que toutes les nations de l'Europe aient voulu prendre part au débat, l'Espagne et l'Italie, aussi bien que l'Angleterre et l'Alle-

magne, chacune dans le sens de ses intérêts politiques et religieux.

En second lieu, ce ne furent pas les Catholiques mais les Protestants qui firent les premiers appels à l'étranger. Dès leur première prise d'armes, les Protestants s'adressèrent à Élisabeth, et livrèrent le Havre aux Anglais pour prix des secours qu'ils en devaient recevoir. Plus tard, le chef du parti protestant, quoi que déjà héritier présomptif de la couronne de France, ne craignit pas de se dire *capitaine général* de la reine d'Angleterre, dans la grande lutte qu'il soutenait avec elle pour la cause de l'hérésie; et en fait il compta toujours dans son armée plus d'Anglais, de Suisses et d'Allemands que de Français.

Enfin s'il est vrai que quelques ligueurs exaltés se montrèrent trop favorablement disposés pour Philippe II, il n'est pas moins certain que la grande majorité du parti de l'Union, représentée par son chef le duc de Mayenne, repoussa, même aux heures les plus difficiles, toute concession compromettante pour l'indépendance nationale, et refusa jusqu'au dernier moment de livrer une seule ville de France aux Espagnols. C'est pourquoi on peut dire que Philippe II ne fut en réalité, quoiqu'il prétendît être tout autre chose, qu'un instrument dont les chefs de l'Union surent très habilement tirer parti, mais qu'ils rejetèrent, sans s'en inquiéter davantage, dès qu'ils purent s'en passer.

Nous avons ajouté que la Ligue était désintéressée dans la fin dernière qu'elle poursuivait. Que se proposaient, en effet, les hommes de l'Union, sinon de conserver la foi catholique, c'est-à-dire la vérité dont ils étaient en possession? Or la vérité, fille du ciel, a pour principe dans le cœur de l'homme l'humilité et l'abnégation, à la différence de l'erreur, qui naît de l'orgueil et du sens propre. La vérité peut voir des passions mauvaises se mettre accidentellement à son service, mais lorsqu'un peuple entier se lève pour sa cause, on peut affirmer qu'il n'obéit qu'aux plus purs mobiles de la conscience.

Supposerait-on que, désireux de garder ses riches bénéfices, dont les prétendus réformés se montraient si avides, le clergé séduisît le peuple et l'entraînât à sa suite? Une telle hypothèse serait démentie par les faits, car chose digne de remarque! sur 130 évêques il n'y en eut que 12 à 15 qui se prononcèrent ouvertement pour l'Union; les autres s'abstinrent, ou même firent cause commune avec la royauté. L'évêque de Paris, en particulier, le cardinal de Gondi, prélat d'ailleurs d'une grande piété, ne resta dans sa ville épiscopale, pendant le siège, que pour porter soulagement aux souffrances des pauvres, et se retira, dès qu'il eut perdu l'espoir d'opérer une conciliation. Le clergé du second ordre, les curés des paroisses et les membres des congrégations religieuses, tinrent, il est vrai, une autre conduite; mais, si plusieurs d'entre eux déployèrent un grand zèle pour la cause de la Ligue, aucun n'y tint le premier rang, et ce ne fut pas de leur côté que vint l'initiative.

Les Guises également n'intervinrent que comme auxiliaires, et ne firent que prendre la direction d'un mouvement qui était né de lui-même. Des trois princes de cette maison qui se mirent successivement au service de la cause catholique, le premier et le plus illustre, le duc François de Guise, fut tué au siège d'Orléans, avant qu'aucune ligue ou association eût été établie ; le second, le duc Henri le *Balafré*, celui dont il serait le plus permis de suspecter les vues ambitieuses, fut massacré à Blois avant que la Ligue eût pris ses plus sérieux développements ; le troisième enfin, le duc de Mayenne, loin d'exciter les passions populaires, s'efforça, au contraire, de les contenir, repoussa avec fermeté les offres de Philippe II, et ne cessa de travailler à une réconciliation avec Henri IV ; d'où il résulte que, si la famille de Lorraine eut, en effet, l'insigne honneur de personnifier, pendant près de cinquante années, la cause catholique en France, elle le dut à la foi, au zèle sincère et aux grandes qualités de ses princes, non aux calculs de l'ambition (1).

Cependant il est juste de le reconnaître, si la religion fut la fin principale de la Ligue, il s'y mêla des préocupations d'un autre ordre. Ainsi, dans tous leurs manifestes, en même temps qu'ils demandaient d'abord et avant tout le maintien intégral de la religion catholique, les hommes de l'Union réclamèrent aussi la convocation périodique des États généraux, le redressement des abus, le maintien, ou le rétablissement des libertés municipales, et ne craignirent même pas de mettre en avant les doctrines les plus hardies sur l'origine du pouvoir royal, et sur les droits des peuples ; mais, tout en faisant la part de l'élément politique dans le mouvement général du parti, il importe de ne pas se méprendre sur le caractère du rôle qu'il y joua. Les États généraux, les franchises municipales n'étaient pas des institutions nouvelles. Depuis deux siècles déjà les États généraux avaient été réunis à des intervalles assez rapprochés par les rois eux-mêmes. De même les villes étaient depuis longtemps en possession de franchises municipales fort étendues. La nation, en un mot, jouissait d'antiques et précieuses libertés ; elle s'en montra alors d'autant plus jalouse qu'elle en avait besoin pour se défendre contre les attaques de l'hérésie. Elle les invoqua donc, et en demanda même le développement, mais ce fut à titre de moyen plutôt que de but ;

(1) « Pour ce qui est du parti de la Ligue et de ceux qui s'y sont portés, il convient de savoir qu'il y en avait de trois sortes :

« Les uns, parce qu'ils étaient amis, serviteurs, engagés et intéressés avec M. de Guise et toute la maison de Lorraine.

« Les autres, parce qu'ils avaient aversion du roi à cause de son mauvais gouvernement;

« Et les autres, pour ce qu'ils se portaient purement et simplement à la conservation de la religion catholique et à la destruction des hérétiques. De ce dernier ordre on peut dire : *Fuisse gentes multitudine innumerabiles, locis infinitas :* Y en avoir un nombre infini qui s'étendait dans toutes les villes et provinces, jusqu'aux extrémités du royaume, et c'étaient ceux-là qui donnaient le poids au parti, et sans lesquels il n'eût pas été au pouvoir des princes de faire aucune entreprise. »

(Lezeau, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, tome XIV, p. 54.)

ce qui le prouve, c'est que, d'une part, dans les proclamations émanées du conseil de l'Union, les considérations politiques ne tinrent jamais que la seconde place; c'est que, de l'autre, lors de la pacification générale, il ne fut rien stipulé quant aux libertés publiques. Les villes seulement, qui traitèrent de gré à gré avec Henri IV, exigèrent le maintien de leurs franchises municipales.

Ainsi nous sommes en droit de conclure que la Ligue catholique fut à la fois légitime dans son principe, énergique et sage dans ses actes, désintéressée dans sa fin. Il reste à constater quelle fut la valeur des résultats obtenus.

Le but de la Sainte-Union était, avons-nous dit, de sauver la religion catholique des périls dont elle était menacée. Or, ces périls étaient de deux sortes; il s'agissait, d'abord et avant tout, d'empêcher un prince hérétique de monter sur le trône de France; en second lieu, puisque les Protestants étaient devenus trop nombreux pour qu'on pût leur refuser la tolérance, il fallait leur faire des conditions, qui ne porteraient pas atteinte aux droits et à l'autorité de la religion catholique.

Sur le premier point, qui était le principal, la Ligue obtint entière satisfaction, puisque le chef de la maison de Bourbon fut contraint d'abjurer le Protestantisme avant de pouvoir être reconnu roi de France par la nation.

Sur le second point, au contraire, elle n'atteignit que d'une façon incomplète le but proposé, car l'édit de Nantes, qui devint la loi de l'avenir, ne fit pas à la religion catholique la juste part qui lui était due et qu'on aurait pu lui sauvegarder dans une plus large mesure.

Nous avons déjà signalé quelle sorte d'atteinte l'édit rendu en 1598 par Henri IV portait à l'autorité du principe religieux tel qu'il était universellement accepté alors. Outre qu'il faisait aux Protestants des avantages excessifs, il leur concédait non pas seulement la tolérance mais la liberté, et introduisait ainsi dans la législation un principe faux et dangereux, celui de l'indifférence de l'État en matière religieuse.

La liberté et la tolérance ne sont pas une chose; la liberté est un droit que nul ne peut ravir sans injustice; la tolérance n'est qu'une concession faite à l'infirmité de la nature de l'homme, dont la mesure doit varier selon les temps et les circonstances.

Expliquons-nous. Depuis la chute du premier homme, le bien et le mal, la vérité et l'erreur se disputent l'empire du monde, et il est manifeste que cet antagonisme ne finira qu'avec l'ordre de création dans lequel il s'est produit. Ni le mal ne prévaudra définitivement contre le bien, ni le bien ne pourra, avant la consommation des temps, triompher entièrement du mal.

Ceci étant, la vérité et l'erreur, le bien et mal coexistent nécessairement dans tout état de société, mais ils n'y sont pas et ne doivent pas y être au même titre.

La vérité et le bien, qui sont le principe et la fin de la loi sociale, doivent pouvoir s'y développer avec une entière liberté. L'erreur et le mal, au

contraire, qui sont la négation de la loi, peuvent y être tolérés dans une certaine mesure par égard pour la faiblesse humaine, mais ne doivent jamais y jouir d'aucun droit, ni privilège.

Or, comme la religion exprime ou du moins doit exprimer ce qui est vrai et ce qui est bien, il s'ensuit que tous les efforts individuels qui tendent vers elle sont légitimes et doivent être libres, et que ceux qui se produisent en un sens opposé sont illégitimes, ne peuvent dès lors être que tolérés, et doivent même, en certains cas, être réprimés, car la société ne saurait reconnaître à personne le droit de porter atteinte à la loi même de son existence.

En cela du reste, la société ne fait pas autrement que Dieu lui-même. Dieu a donné la liberté à l'homme, mais la liberté du bien, non celle du mal qui ne se peut concevoir; Dieu sans doute tolère le mal, parce qu'il connaît la faiblesse de la créature, mais, tôt ou tard, il lui demande compte de l'usage d'une liberté qu'il ne lui a octroyée que pour le bien.

Lors donc que la liberté de l'erreur fut proclamée, pour la première fois, par le législateur au sein de la société française, la conscience publique s'en émut comme d'un scandale, et la suite montra que son sens moral ne l'avait pas trompée. Jusque-là, il y avait eu des négations et des blasphèmes, avec tous les vices qui en sont la suite; mais ces désordres avaient eu un caractère privé; la loi sociale, loin de leur reconnaître aucun droit, les avait condamnés et flétris. A partir de l'édit de Nantes il n'en fut plus ainsi; l'erreur eut un caractère public, elle reçut droit de cité, elle marcha le front levé sur le même rang que la vérité; à côté, ou plutôt au sein même de la société particulière qui, en vertu de privilèges spéciaux, eut la liberté de protester publiquement contre la foi sociale; et, à l'instar de cette société privilégiée, il s'en éleva bientôt une autre qui fit profession de nier toute vérité, et revendiqua à son tour le droit et la liberté de l'athéisme (1).

Il serait injuste assurément de faire peser sur les auteurs de l'édit de Nantes toute la responsabilité d'un mal qui revient en propre à l'hérésie elle-même; mais on est en droit de leur demander compte de l'atteinte

(1) Nous n'entendons nullement exclure le régime de la liberté des cultes, lorsque l'état général de la société veut qu'on l'établisse. Nous disons seulement qu'il est fâcheux que l'état de la société rende un tel régime nécessaire.

Il est certain que là où la société n'a pas de religion, l'État, qui représente la société, ne peut pas et ne doit pas en avoir, car une religion d'État serait alors une fausse enseigne qui ne servirait qu'à tromper les gouvernants et les gouvernés. Mais il est certain aussi qu'en soi c'est un mal que la société, c'est-à-dire le grand nombre, n'ait pas de religion ou qu'elle en ait plusieurs.

Dans tous les cas, à la fin du XVI[e] siècle, la société française avait une religion, l'État devait en avoir une, et la royauté manqua à ses devoirs en accordant aux Protestants, qui n'étaient qu'une infime minorité, non pas la tolérance seulement, mais la liberté. Du reste, une faute en entraîne une autre, et il y a lieu de croire que Louis XIV ne retira plus tard la tolérance elle-même, que parce que Henri IV avait accordé une liberté dont on n'avait que trop abusé.

qu'ils portèrent à l'ordre moral, en élevant l'erreur à la hauteur d'un principe : prévogative funeste dont elle ne cessa depuis lors de se prévaloir, pour prendre crédit et autorité sur l'esprit des peuples.

Ainsi la Ligue obtint le résultat principal et essentiel qu'elle s'était proposé en se constituant. Elle conserva à la France sa religion et sa foi; mais elle ne put réussir à rejeter entièrement de son sein le principe délétère du mal, que l'hérésie protestante y avait depuis trop longtemps déposé.

Du reste, ce fut le bien d'abord qui l'emporta. Délivrés du soin de combattre, les armes à la main, pour la cause de leur foi, les hommes de l'Union ne se crurent pas quittes cependant envers elle, et ils se mirent à élaborer en commun le grand œuvre de la restauration religieuse de la France que la première moitié du XVIIe siècle vit s'accomplir, et dont la seconde devait recueillir le bénéfice et l'honneur. « Si peu, dit Lezeau, si « peu que nous avons vu depuis refleurir de piété en ce royaume, il se trouva « avoir été fondé et institué par ceux qui sont restés de ce parti (du parti « de l'Union) »; génération puissante et forte, qui ayant suffi à deux tâches après avoir donné son sang pour la défense de l'Église, trouva encore en elle assez de sève et de vie pour travailler, de concert avec les Bérulle, les Olier, les Vincent de Paul et les François de Sales, à la régénération morale des âmes. Celle qui suivit, et fut élevée à son école, la génération des Descartes et des Pascal, des Bossuet et des Fénelon, resplendit de plus de gloire et de génie; mais elle ne fut assurément, ni plus méritante, ni plus dévouée.

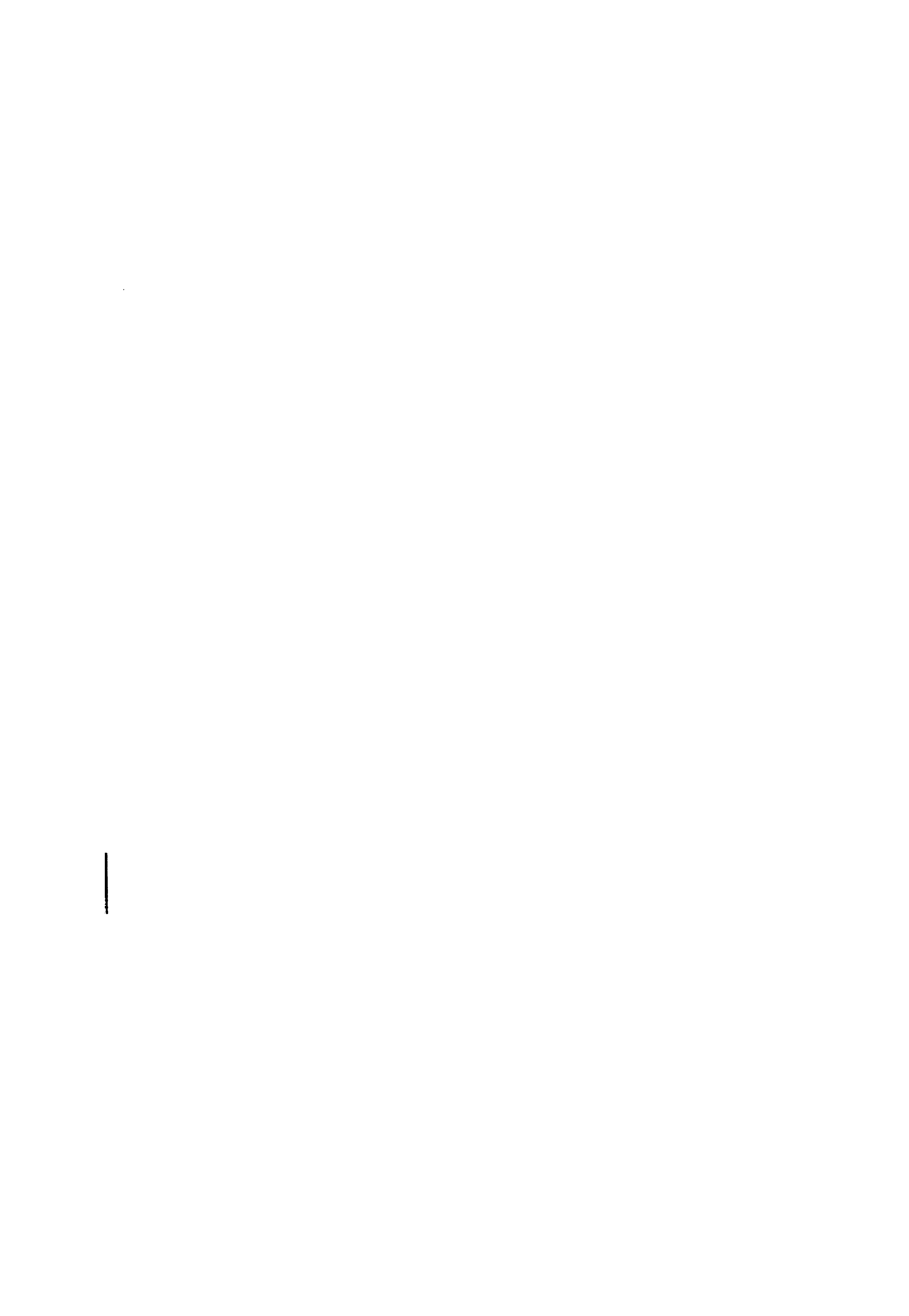
Terminons. Quand finit le XVIe siècle, le Protestantisme est arrêté dans sa marche; s'il ne perd pas toutes les positions qu'il s'est acquises en Europe, aux jours de sa nouveauté, il sera du moins impuissant désormais à distraire un seul peuple du centre de l'unité. Le charme est rompu, et c'est la France qui a mérité par sa foi d'être choisie de Dieu, pour poser à l'hérésie la barrière qu'elle ne doit plus franchir; auguste mission glorieusement remplie, et dont la fille aînée de l'Église reçoit aussitôt la récompense.

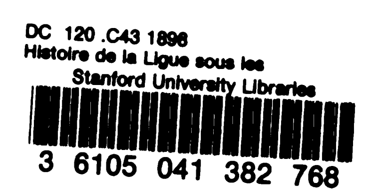
A peine, en effet, la France sera-t-elle remise des angoisses de la lutte, qu'il lui sera donné de s'élever au premier rang des nations, par le double ascendant de la foi et du génie; et si, enivrée par le succès, égarée par l'orgueil, elle retourne contre Dieu les dons qu'elle en a reçus, châtiée par la même main miséricordieuse qui l'a récompensée, elle retrouva du moins après l'épreuve, dans la foi qu'elle a conservée au prix de son sang, le principe de vie qui inspire, en le réglant, le cours providentiel de ses destinées.

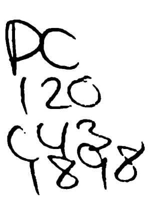
FIN.

TABLE DES CHAPITRES

FIN DE LA TABLE.




DC 120 .C43 1898
Histoire de la Ligue sous les
Stanford University Libraries
3 6105 041 382 768


DC
120
C43
1898